HANDBOUND
AT THE
UNIVERSITY OF
TORONTO PRESS

50
3943

REVUE
HISTORIQUE

REVUE HISTORIQUE

Paraissant tous les deux mois

SOUS LA DIRECTION DE

GABRIEL MONOD ET CHARLES BÉMONT.

Ne quid falsi audeat, ne quid veri non audeat historia.
CICÉRON, *de Orat.*, II, 15.

TRENTE-CINQUIÈME ANNÉE.

TOME CENT CINQUIÈME

Septembre-Décembre 1910.

116698
9 6

PARIS
FÉLIX ALCAN, Éditeur
108, BOULEVARD SAINT-GERMAIN
1910

D
1
R6
t. 105

UNE

FÉDÉRATION PYRÉNÉENNE

SOUS L'ANCIEN RÉGIME.

LES TRAITÉS DE LIES ET DE PASSERIES.

Entre le royaume de France et le royaume d'Espagne, il a existé pendant les trois siècles de l'ancien régime une fédération pyrénéenne. Ce fut un Etat singulier qui n'eut ni capitale, ni gouvernement, ni armée, mais qui posséda des frontières, un droit public, une politique et des adversaires. Il reposait sur tout un ensemble d'accords permanents conclus entre vallées françaises et vallées espagnoles et que l'on appelait *lies* et *passeries*, traités d'alliance et de paix.

Les traités de lies et de passeries ne sont guère connus des historiens. Ces curieux accords internationaux, probablement uniques en leur genre, ont été seulement signalés ou partiellement décrits dans quelques ouvrages relatifs aux Pyrénées[1]. Mais, en dépit de leur intérêt, ils n'ont encore fait l'objet d'aucun travail d'ensemble. La plupart d'entre eux sont restés inédits,

1. Dralet, *Description des Pyrénées*, 2 vol. in-8°, Paris, 1813, t. II, p. 206-208; Castillon d'Aspet, *Histoire des populations pyrénéennes*, t. II, p. 101, 124, 370; Sénac-Moncaut, *Histoire des États pyrénéens*, t. IV, p. 630; J. Bourdette, *Annales du Labéda*, 4 vol. in-8°, Argelès, 1898-1899, t. I, p. XXI et *passim;* J.-Fr. Bladé, *Essai sur l'histoire de la transhumance dans les Pyrénées françaises* (*Revue des Pyrénées*, 1894, p. 519-530). — Savary des Bruslons, dans son *Dictionnaire du commerce* (3 vol. in-fol., Paris, 1741), avait consacré quelques lignes très brèves aux *passeries*. — Le seul travail d'ensemble sur la question est celui de P. de Castéran, *Traités internationaux de lies et passeries* (*Revue des Pyrénées*, t. IX, 1897). Il résume tout ce qui avait été dit précédemment sur la question, et y ajoute un certain nombre de détails intéressants, mais reste encore très incomplet.

enfouis dans d'obscures archives communales[1]. On n'a cherché ni à les expliquer, ni à les comparer entre eux. On n'a su ni en dire l'origine, ni en déterminer exactement le caractère.

C'est ce travail que nous nous sommes proposé de faire, et dont nous soumettons ici le résultat. Nous chercherons d'abord quelle est l'origine des traités de lies et de passeries, — ce qu'ils ont été à l'époque de leur plein fonctionnement, — la place qu'ils ont tenue dans l'histoire de notre pays, — pour quelles raisons et de quelle manière ils ont disparu.

I.

Le milieu géographique. Les vallées.

Le cadre de la vie humaine est, dans les Pyrénées comme dans tous les pays de montagnes, uniformément la vallée. Elle est l'unité à la fois géographique, économique et politique.

La vallée fournit à ses habitants le plus essentiel de leurs ressources. Le fond, occupé et approprié par les premiers habitants, fut mis en culture. La zone étagée qui la domine immédiatement servit à un double usage : tandis que les parties d'accès difficile, trop abruptes ou trop retirées, conservaient leurs bois et étaient livrées à l'exploitation commune, le reste, défriché, occupé et divisé par les mêmes procédés sommaires que le fond, fournit encore quelques terres aux céréales et aux légumes, mais surtout des prairies fauchables et le fourrage sec de l'hiver. Enfin les hauts pâturages, la « montagne », restèrent indivis et furent exploités par la communauté des habitants. Chacun eut le droit d'y envoyer librement paître ses bêtes, comme il avait le droit de se fournir de bois et de fruits dans la forêt. Quand il y eut des profits en argent, ces profits furent partagés entre tous. Il y eut là une manière de communisme. Que l'usufruitier fût la vallée, le *vicq* ou la communauté de chaque *locq* (c'étaient les trois formes ordinaires de l'exploitation collective), — le fait essentiel c'est que la vallée fournit à ceux qui y élurent domicile ses productions en même temps que son abri. De même qu'elle est un accident

1. Un seul de ces documents, le traité du « plan d'Arrem », était imprimé. Aussi a-t-il fourni la matière de presque tout ce qui a été dit sur les *lies* et *passeries*.

topographique, la vallée est un fait d'ordre économique et humain.

Mais si chacune d'elles forme un petit monde qui se suffit à peu près à lui-même, aucune n'est complètement isolée. Par-dessus les crêtes, au milieu des pâturages, s'ouvrent des passages faciles, d'un accès commode pour les bêtes et pour les gens, plus aisés sans conteste que les gorges étroites par quoi le torrent s'échappe vers les régions basses. Vers les sommets, souvent, les pentes s'adoucissent, d'amples herbages se déroulent d'un versant à un autre versant. Des sentiers, des pistes bien ménagées, qu'un sûr instinct et un long usage ont placé là où la pente est plus douce et le chemin plus aisé, assurent de faciles communications dans les hautes zones. Dans l'air léger et sec des sommets, la marche est un plaisir plus qu'une fatigue. Et puis le montagnard est toujours un pâtre. Du fond de la vallée où il a fixé sa maison et son champ et installé sa famille, il faut toujours qu'il s'élève vers les prairies et vers les pâturages supérieurs. Il est plus fréquemment attiré vers le haut que vers le bas, vers les passages de la montagne que vers les gorges par lesquelles on accède aux plaines.

C'est ce qui explique que les gens des vallées aient longtemps entretenu moins de relations avec le plat pays qu'avec les vallées voisines. Jusqu'à l'intendant d'Étigny, au XVIIIe siècle, tous les échanges du pays de Barèges avec les plaines françaises se sont faits par le col du Tourmalet et le haut Adour. De la vallée d'Ossau on passe aisément dans celle du Galhego, en Espagne, par le col du Pourtalet, le Port vieux de Salhen et les vastes pâturages du Roumiga. De même, au centre de la chaîne, le Plâ de Béret ouvre un magnifique passage entre la vallée supérieure de la Garonne et la haute Noguera. Et ce n'est pas seulement par les cols que les vallées se joignent et s'unissent : c'est par les herbages, les rocailles et les crêtes, partout où l'herbe pousse, où des eaux sourdent, partout où les troupeaux peuvent vivre et où l'homme peut passer.

Mais sur ces crêtes qu'il atteint, à l'ouverture des cols, dans les hauts pâturages, il rencontre d'autres hommes partis des versants opposés. Entre eux, des rapports se nouent. Et ainsi une vie sociale se développe qui est propre à la montagne, tout un ensemble de relations souvent très actives et très étroites. Les montagnes ne sont pas toujours des barrières entre les

hommes, mais très souvent des lieux de rencontre et d'échanges. Et nous verrons plus loin qu'il y eut longtemps des États pyrénéens, étendus sur la région montagneuse et s'arrêtant au bord des plaines. Ils ont disparu un jour, mais les rapports qui les avaient créés ont duré beaucoup plus longtemps qu'eux-mêmes et beaucoup subsistent encore.

Ainsi les relations de voisinage entre les vallées limitrophes sont un des aspects les plus intéressants et un des faits les plus considérables de la vie montagnarde. Mais il s'en faut que ces relations aient toujours été faciles ou seulement pacifiques. Très longtemps, la guerre fut une habitude, la forme la plus ordinaire des rapports. C'est que les causes de conflit étaient innombrables.

Il arrivait en maint endroit que deux vallées contiguës se disputaient des pâturages, soit parce que leur situation topographique prêtait à des contestations, soit parce qu'il existait, en faveur de l'un ou de l'autre des rivaux, d'anciens droits historiques ou des titres de propriété d'interprétation malaisée. Ailleurs, des bergers transhumants ne pouvaient atteindre leur « montagne » qu'en empruntant sur un parcours plus ou moins long le territoire de la vallée voisine. Et nombreux étaient les pâturages qui manquaient d'eau pour abreuver les troupeaux, de forêts pour les abriter, tandis que, tout près, mais en terre étrangère, des eaux abondantes jaillissaient du sol, et de verdoyantes futaies opposaient la fraîcheur de leur ombre aux ardeurs du soleil méridien. Il fallait d'ailleurs compter avec les empiétements des pâtres, volontaires ou involontaires, avec l'avidité et les besoins de populations naturellement rudes, souvent à l'étroit dans leurs vallées. Des bêtes s'égaraient... Elles étaient confisquées, souvent reprises de vive force. Et des batailles s'engageaient...

Enfin il y avait de bons et de mauvais pâturages : les mauvais, où l'herbe est rare et sèche ; — les bons, où elle est drue, nourrissante et parfumée, indemne de plantes inutiles ou dangereuses. C'étaient d'éternels sujets de discorde. On se disputait surtout ceux qui regardaient au midi, parce qu'ils sont les premiers débarrassés des neiges hivernales, et que d'ailleurs la végétation y est toujours plus active. Mais on ne dédaignait pas les pentes tournées à l'ouest et au nord, car on savait que, mieux arrosées par les pluies, elles conservent plus longtemps la fraîcheur

de leurs herbages. Cette considération-là, l'exposition des versants, essentielle dans tous les pays de montagnes, présentait dans les Pyrénées un intérêt tout particulier parce que les deux versants étant respectivement tournés vers le sud et vers le nord (ce dernier étant d'ailleurs exposé aux vents humides de l'océan), les herbages espagnols sont déjà brûlés et appauvris depuis longtemps alors que les nôtres sont encore abondants et verts. De tous temps, les habitants des vallées espagnoles ont réclamé le droit de mener en été leurs troupeaux dans les montagnes françaises. Et tous les ans, d'un bout à l'autre de la chaîne, ils envahissent une partie du versant adverse, pour rentrer chez eux l'été fini. Il y a là un phénomène d'une ampleur singulière, une sorte de marée, marquée au rythme des saisons et qui, chaque année, se reproduit avec la même régularité que l'ascension et le retour du soleil. Ces empiétements périodiques étaient pour nos voisins une impérieuse nécessité. Mais on comprend aisément qu'ils fussent la cause d'interminables discussions.

Aux conflits d'ordre pastoral s'ajoutèrent d'autres difficultés qui provenaient du simple voisinage des vallées : meurtres, attentats contre les personnes et la propriété, police des frontières, extradition des malfaiteurs, réglementation des dettes entre « voisins » de communautés différentes. C'étaient là autant de querelles possibles qu'il était difficile d'éviter, car les vallées étant indépendantes et quasi-souveraines, chacune avait sa loi et ses tribunaux. Enfin, la question des échanges commerciaux n'était pas moins importante. Il s'était produit une certaine spécialisation dans le travail et la production. D'autre part, les vallées étaient naturellement des lieux de passage et des voies de transit pour les produits des plaines voisines. Les échanges étaient donc très fréquents. Par les ports de la montagne, les Espagnols venaient acheter les vins et les blés des plaines françaises, des bois, des tissus et des animaux. Ils apportaient de leur côté des fruits, des laines, des métaux ou du sel. Parfois l'échange se faisait à la frontière même. On montre encore sur certains points de la ligne de faîte des trous de forme régulière creusés dans la roche et qui servaient à mesurer le sel[1]. Plus souvent les transactions se faisaient dans les villages de la vallée et donnaient lieu à des foires importantes dont il sera parlé plus loin.

1. *Bulletin pyrénéen*, 1906, p. 142.

Ces rapports de voisinage étaient autant d'occasions de conflits. Pour les régler, il n'y eut pendant des siècles qu'un seul procédé et une seule loi : la force. Ce furent des batailles incessantes, où il y eut des morts et des blessés. Ce furent des représailles, des vengeances et des rancunes sans fin que les générations se transmettaient intégralement et qui alimentaient de nouveaux conflits. Longtemps les gens d'Ossau sortirent de leur vallée et descendirent avec toute leur ost, rangés en bataille et enseignes déployées, « ab arms host feyt et senhe desplegats », sur le Pont-Long et autres lieux de la terre de Béarn[1]. Pendant des siècles, les Barégeois batailleront contre les gens de Broto et contre ceux de Bielsa sur les hauts pâturages d'Ossoue, de Gavarnie et de Troumouse. A la fin du XVIIIe siècle, les gorges et défilés de Pouey-Espé et de Bielsa étaient encore « habités par des troupes d'Aragonais armés de gros mousquets et bardés de rosaires »[2].

De vallée à vallée, ce furent partout les mêmes rivalités et les mêmes rancunes. Un jour vint cependant où l'on se fatigua de ces incessantes rencontres. Alors on s'efforça de les éviter... Parfois on régla le différend à la manière féodale par un combat singulier. Ainsi firent, dit-on, les pâtres des Quatre-Véziaux d'Aure, d'accord avec ceux de Campan[3].

Il arriva aussi que l'on soumit le conflit à un arbitrage. Une légende reproduite par Marca[4] et, après lui, par tous les historiens béarnais, rapporte que les Aspois étant entrés en armes dans les vallées du Lavedan, en Bigorre, un abbé laïc d'un village proche du monastère de Saint-Savin monta sur un sureau. Et là, « ayant lu quelques conjurations dans un livre de magie, il troubla le sens de l'entendement des Aspois, en telle sorte qu'ils furent mis hors de défense par la force des enchantemens et demeurèrent exposés à la discrétion de leurs ennemis... qui les tuèrent tous de sang-froid... ». Pour les punir de leur cruauté et de leur obstination à ne pas réparer leur injure, le pape lança un interdit sur la terre de Lavedan, qui fut suivi d'une telle malédiction que l'humeur végétante et séminale fut desséchée

1. *For général*, rubr. XVII (des Ossalois), art. 33.
2. Picqué, *Voyage aux Pyrénées françaises*, 3e édition. Paris, 1829, p. 220.
3. *Bulletin pyrénéen*, 1904-1905, p. 522-523. L'histoire légendaire de ce combat, très répandue dans la vallée d'Aure, paraît n'être qu'une ingénieuse composition de date récente.
4. Marca, *Histoire de Béarn*, p. 252 et suiv.

en toute la terre, que les herbes et les arbres cessèrent de fleurir et de fructifier, les brebis et les juments de porter leur fruit et les femmes d'engendrer. Cela dura six ans. Les hommes du Lavedan envoyèrent alors deux prud'hommes en cour de Rome pour demander l'absolution de l'interdit. Le pape la leur accorda. Mais il les força à conclure avec les Aspois une paix perpétuelle et à leur payer annuellement et à perpétuité la somme de trente sols morlaas. C'est là l'origine du fameux tribut des médailles que les Labédanais ont acquitté jusqu'en 1789.

Mais ces arbitrages étaient encore insuffisants. C'est alors que les montagnards s'efforcèrent de prévenir les conflits en concluant des accords destinés à régler pacifiquement les différends qui pourraient se produire.

Les vallées, ne l'oublions pas, étaient indépendantes. Même engagées dans les États montagnards, même très longtemps après que ceux-ci eurent disparu au profit des États de la plaine, elles conservèrent le plein exercice de leur souveraineté. Non seulement elles pouvaient posséder en toute propriété la terre, exploiter librement les pâturages, les forêts, les eaux et les carrières, mais elles exerçaient à peu près librement tous les droits régaliens. Elles ne payaient pas les redevances féodales, car, en montagne, tout le monde était libre et les communautés étaient personnes nobles. Le service militaire, qu'elles devaient en cette qualité et qui était à peu près leur seule obligation, était entouré de nombreuses garanties. Ainsi les gens d'Ossau ne devaient prendre les armes que trois fois par an, et seulement après que le vicomte avait exposé ses griefs dans une assemblée spécialement convoquée à cet effet. Ceux de Barèges ne devaient l'ost que dans des cas très nettement spécifiés, en cas d'invasion, par exemple. Encore n'étaient-ils tenus d'aller que jusqu'à une limite fixée par le for et avaient-ils le privilège de marcher à l'avant-garde et, dans la bataille, autour du drapeau. Les mêmes garanties entouraient l'exercice de la justice : les hommes de Barèges ne pouvaient être jugés que par la cour de Barèges. Ossau était lieu d'asile, et tout fugitif pouvait y vivre sans crainte. Ainsi chaque vallée était comme une terre libre, où le suzerain n'était plus tout à fait chez lui. Dans le pays d'Aspe, le vicomte n'entrait jamais sans exiger deux otages, qui répondaient de sa sécurité personnelle. Il s'avançait à cheval jusqu'à un ruisseau nommé le Loo. Et là, placé au milieu du courant, il

recevait les hommages des Aspois et se faisait livrer leurs otages.

Indépendantes et quasi-souveraines, les vallées étaient comme de petites nations. Chacune d'elles formait une personne morale, un corps constitué et complet ou, comme on disait au moyen âge, une *université*. Naturellement, elle se gouvernait elle-même. L'autorité suprême appartenait au peuple des habitants, des « voisins » investis d'une sorte de bourgeoisie rustique. Sur convocation des magistrats, ils se réunissaient en assemblée générale au chef-lieu de la vallée, ceux de Barèges à Luz, ceux de Cauterets dans le cloître de Saint-Savin, ceux d'Ossau dans le « Sagrary »[1] de l'église de Bielle. Seuls les Aspois se réunissaient à l'écart de toute localité, au centre même du pays, sur un plateau dominant le gave, à l'ombre d'un groupe de tilleuls séculaires qui avait fait donner à ce lieu le nom de Tilhabé. C'était donc le peuple tout entier qui formait l'assemblée souveraine de la vallée, et, comme on disait en Azun, « la cort de parlament ». Il y avait là une véritable organisation républicaine. Et c'était bien une « république » que voulait être le petit État de Saint-Savin. Ossau, Aspe et Barétous étaient aussi des républiques : bien plus tard, au XVIIe siècle, elles le rappelleront encore dans leurs déclarations générales[2].

Véritables seigneuries collectives, les vallées exercèrent à peu près tous les droits régaliens : guerre, justice, impôts, droits de légiférer et de posséder en toute propriété, sans omettre le droit de conclure des traités. Jusqu'au XVIe siècle, elles en jouirent à peu près sans limitation. A partir de cette époque, l'action de la monarchie se fit sentir de façon effective pour s'affirmer décidément avec les progrès de l'absolutisme et sous le règne des intendants. Mais, même alors, elle resta précaire et vague. Et jusqu'à la Révolution, les vallées conservèrent, sous forme de franchises, de coutumes ou de privilèges, une grande partie de leurs anciennes libertés. Ainsi en fut-il du plus singulier et du plus excessif de ces privilèges : celui de conclure des traités avec l'étranger.

Ce sont ces traités qui font l'objet de notre étude.

1. Le « Sagrary » (*sacrarium*) était une salle voûtée située au-dessus de la sacristie de l'église Saint-Vivien de Bielle.

2. Il reste des vestiges de cette ancienne organisation dans les assemblées syndicales des vallées.

II.

Origine des traités de lies et de passeries. Les premières conventions entre vallées.

On désigne communément sous le nom de *lies* et de *passeries* les traités conclus entre vallées françaises et vallées espagnoles et rigoureusement observés pendant trois siècles de notre histoire, jusqu'à la fin de l'ancien régime. Ce sont ces grandes conventions qui ont attiré l'attention des historiens et que citent parfois les ouvrages relatifs aux Pyrénées. Mais leur origine est restée très obscure et leur caractère mal défini parce qu'on n'a pas songé à les comparer entre elles. En réalité, il y a dans leur histoire deux périodes parfaitement distinctes : la première qui embrasse toute l'époque féodale et s'étend jusqu'à la fin du XVe siècle; — la seconde qui comprend les XVIe, XVIIe et XVIIIe siècles. L'étude de la première, par laquelle nous commencerons naturellement, va nous expliquer l'origine et nous permettre de comprendre le caractère des actes conclus pendant la seconde, la plus intéressante. Mais il nous faut au préalable préciser la situation respective des vallées à l'époque où ces premières conventions furent conclues.

Il n'y avait pas alors de royaume d'Espagne ; et le royaume de France n'était qu'une juxtaposition d'États féodaux en fait indépendants. Alors les Pyrénées n'étaient pas une limite politique, car l'idée qu'une chaîne de montagnes doit être une barrière entre deux peuples ne s'est imposée qu'assez tard. Les montagnes unissaient les hommes bien plus qu'elles ne les séparaient. La vie intérieure dont elles étaient le cadre faisait d'elles des régions de grande unité. Et cette unité avait tout naturellement trouvé son expression dans de vastes États établis sur les deux penchants de la montagne. Il en fut ainsi dans les Alpes. Il en fut de même dans les Pyrénées, bien que les vallées y fussent moins larges et sans doute moins peuplées et que les communications y fussent plus difficiles de l'un à l'autre versant. Comme le Dauphiné, la Savoie, les Cantons suisses ou les domaines autrichiens dans les Alpes, les États pyrénéens de Catalogne, d'Aragon et de Navarre réunirent sous une même loi des populations séparées en apparence par de puissantes chaînes. Au XIIIe siècle, la juridiction des

comtes de Toulouse s'étendait encore sur la Catalogne, tandis que le roi d'Aragon se prétendait suzerain des comtes de Foix et des vicomtes de Béarn, et que les seigneurs des Quatre-Vallées se trouvaient apparentés à leur maison. A la même époque, et bien au delà du XIIIe siècle, le roi de Navarre régnait à la fois sur les bords de l'Ébre et sur les eaux tributaires de l'Adour. Alors les limites des États pyrénéens suivaient le pied des monts au lieu d'être dessinées par les crêtes.

Ainsi réunies sous une même domination, les vallées ne virent pas se dresser entre elles ces obstacles qui naissent des prétentions rivales des États. Et comme, d'autre part, elles étaient à peu près complètement indépendantes, elles purent librement échanger, combattre ou négocier. Les traités qu'elles conclurent se ressemblèrent tous parce que les vallées qui les contractaient se trouvaient toutes, les unes vis-à-vis des autres, dans les mêmes rapports réciproques. Et voilà le caractère essentiel des accords conclus à l'époque féodale : les traités entre Français et Espagnols (en supposant que l'on puisse dès cette époque employer ces deux appellations) ne se distinguent en rien de ceux qui furent conclus par des Français entre eux ou par des Espagnols entre eux. Et nous pouvons les étudier ensemble.

D'abord, ils sont les uns et les autres de la même époque. Il est vrai, les textes les plus anciens qui nous soient parvenus des traités entres vallées françaises et espagnoles (Saint-Savin-Panticosa[1], Ossau-Teña[2], Vicdessos-Ferrera[3], Barétous-Roncal[4], Barèges-Bielsa[5], Barèges-Broto[6]) ne remontent pas au delà du XIVe siècle, alors que nous connaissons par des textes du XIIe siècle plusieurs accords conclus entre des vallées de même versant (Bagnères-de-Bigorre et le Lavedan[7], Bagnères-de-Bigorre, Tarbes et Ibos[8], Ossau et Barèges[9], Aspe et Os-

1. 1314. Arch. des Hautes-Pyrénées, E 897.

2. 1328. Arch. de la vallée d'Ossau, *Cartulaire de la vallée* (*Livre rouge*), AA 1, fol. 5; cf. *Ibid.*, DD 63.

3. 1355. Arch. municipales de Vicdessos.

4. 1375. Arch. des Basses-Pyrénées, E 2186.

5. 1384. Bourdette, *Annales du Labéda*, t. II, p. 531-533.

6. 1390. *Ibid.*, t. II, p. 125-128. D'après Davezac-Macaya (*Essais historiques sur la Bigorre*, Bagnères, 1823, t. II, p. 76), il y aurait eu un traité de paix entre Barèges et Broto dès 1319.

7. 1171-1175. Davezac-Macaya, *ouvr. cité*, t. I, p. 246.

8. 1294. Arch. de Bagnères-de-Bigorre. Publ. par Dejeanne, *Revue de linguistique et de philologie comparée*. 1883, t. XVI, p. 163.

9. 1258. Arch. des Hautes-Pyrénées, F 20, fol. 65-67.

sau[1]). Mais cette différence de date est tout apparente, car nous savons, à n'en pas douter, que les documents franco-espagnols du XIVe siècle avaient eux-mêmes été précédés d'autres accords beaucoup plus anciens. Le traité de 1328 entre les hommes d'Ossau et ceux de Teña cite « *la carte de la patz antica.* » Et dans le rafraîchissement de 1646 de ce même acte, il est fait mention « d'un autre si vieux et si antique que l'on a perdu tout souvenir de son origine[2] ». D'autre part, certaines dispositions de ces mêmes pactes, comme le tarif des compositions, remontent bien au delà du XIVe siècle et permettent de leur attribuer une date certainement plus ancienne[3]. De tous ces faits, on doit conclure que les traités franco-espagnols sont contemporains des premières conventions conclues entre vallées de même versant, que les uns et les autres ont été vraisemblablement rédigés au XIIe siècle et qu'ils ont été certainement précédés d'accords beaucoup plus anciens qui étaient de simples ententes verbales.

Les deux groupes de traités étaient donc de même date. Ils ont eu aussi le même caractère et le même objet. Une étude rapide va nous permettre de constater qu'ils sont essentiellement des conventions pastorales, des traités d'abornements, de compascuité et de voisinage sans aucun caractère politique. En voici les principales dispositions.

D'abord les traités proclament la paix, une paix perpétuelle, placée sous la garantie unique de la foi jurée et des châtiments que Dieu réserve aux traîtres. La paix des hommes d'Ossau avec ceux de Teña[4] est solennellement jurée sur les saints Évangiles et sur la vraie croix « corporellement touchés ». La paix de Barèges avec Broto[5] est conclue pour cent un ans. Celui qui l'aura violée sera réputé faux et traître. La paix d'Ossau sera perpétuelle.

Ces traités de paix sont aussi des conventions d'abornements très

1. 1187 et 1225. Arch. de la vallée d'Ossau, AA 1 (*Livre rouge*), fol. 20. — 1270. Arch. des Basses-Pyrénées, E 2334.

2. « Se han mencion de otra tan vieja y antigua que no hay della memoria ni de su principio. » Arch. de la vallée d'Ossau, DD 74.

3. Voir les tarifs de compositions des traités de Saint-Savin avec Panticosa et d'Ossau avec Teña. Le dernier est à peu près identique au tarif contenu dans le *For de Morlaas* et dans le *For général de Béarn*, rédigés le premier en 1220, le second en 1288, mais beaucoup plus anciens eux-mêmes, probablement de la fin du XIe siècle.

4. 1328, art. 1. Arch. de la vallée d'Ossau, DD 63.

5. 1390. Dans Bourdette, *Annales du Labéda,* t. II, p. 127.

minutieux qui fixent les limites des pâturages respectifs, décrivent le terrain, énumèrent les rochers marqués et les bornes séparatives. « Nous, arbitres, dit l'accord de Barétous avec Roncal[1], avons signalé et croisé, en creusant au bas de la dite pierre Saint-Martin et par les côtés, sur lesquels il a été fait diverses croix incisées au marteau et ciseau sur pierre ferme. Et de là, il a été fait diverses croix et signaux jusqu'à la première colline d'où l'on voit la plaine... » D'autres fixent de la même manière les limites des pâturages communs[2].

Ils règlent l'usage des herbes, des eaux et des bois, le passage du bétail d'un pâturage dans un autre, dans le cas où il doit emprunter un territoire étranger. Le traité de 1297 entre Tarbes et Ibos établit les limites que le bétail malade ne pourra dépasser, les points où il pourra boire, les routes qu'il devra suivre. Plus curieux et à coup sûr plus connu est l'accord conclu en 1375 entre les Navarrais de la vallée de Roncal et les Béarnais de Barétous. Sur leur commune frontière, les pâtres des deux pays avaient longtemps bataillé, car, le territoire béarnais manquant de sources pour les troupeaux, les bergers de ce côté-là de la frontière tenaient à mener leurs bêtes sur les pâturages navarrais où ils savaient trouver de l'eau, et leurs voisins prétendaient les en empêcher. Après d'innombrables rencontres, les deux parties décidèrent de se soumettre à un arbitrage, et la décision des arbitres, acceptée des deux côtés, devint le traité de 1375. Il reconnaissait aux Béarnais le droit de mener leurs bêtes en Navarre, mais les astreignait à certaines obligations. « Les habitants du lieu d'Arette, dit-il, pourront entrer avant et premièrement pour le présent et l'avenir avec leurs troupeaux et bestiaux, grands et petits, soit des leurs propres, soit avec ceux qu'ils ont accoutumé d'y mener des habitants de la vallée de Barétous, dans le territoire et terme du port du milieu contentieux, depuis le jour et fête des sept martyrs et non avant, pour y pacager pendant vingt-huit jours durant et ensuivant, de les abreuver aux dites fontaines, franchement et librement, à la charge de ne pouvoir parquer ni gîter de nuit dans ledit port contentieux...[3]. » En compensation, et sans doute pour marquer

1. 1375. Arch. des Basses-Pyrénées, E 2186. Voir le compromis de 1425 entre Saint-Savin et Panticosa (Arch. des Hautes-Pyrénées, E 897).

2. Barèges-Broto, 1390.

3. Traité de 1375. Trad. Marque, *Roncal et Barétous. La Junte*, dans *le Glaneur d'Oloron*, 26 juin, 3, 10 et 17 juillet 1897.

qu'ils n'avaient sur le versant navarrais qu'un simple droit d'usage, les Béarnais s'engageaient à fournir un tribut annuel de « trois vaches génisses de l'âge de deux ans ». Telle est l'origine de ce singulier usage qui s'est conservé jusqu'à nous. Le tribut des trois vaches n'est, en somme, que le prix de location des herbes et des eaux, le simple loyer du territoire dont le traité reconnaissait l'usage aux Béarnais[1].

Les vallées défendaient avec une extrême énergie leur droit exclusif à exploiter elles-mêmes leurs pâturages. Tout animal étranger surpris à pacager sur leurs terres était impitoyablement saisi, en vertu du droit de *carnal* ou *carnau*, une des formes du droit de *pignore* et, à vrai dire, la plus usitée. Le droit de carnaler les animaux qui broutaient indûment les herbes de la vallée ou buvaient ses eaux était un droit fondamental dont les traités s'appliquent à mettre le principe hors de contestation. « Voulons, ordonnons et arrêtons... qu'il y ait droit de pignore pour toujours entre les habitants de Quiñon de Panticosa et ceux du Lavedan. » Et pour mieux établir ce droit et le défendre contre toute atteinte, le même traité ajoute que tout particulier convaincu d'avoir enlevé une pignore par la force ou de s'être révolté contre ceux qui la font légitimement sera arrêté, jugé comme voleur manifeste et pendu par le pied[2].

Les contractants avaient d'excellentes raisons pour insister sur le droit de carnal et le maintenir jalousement. D'abord, ils avaient une raison juridique, l'usage de confisquer les bêtes étrangères étant comme une affirmation du droit de propriété supérieure de la vallée sur les herbages où les animaux avaient été surpris. Mais nous croyons qu'il y avait autre chose. Les montagnards savaient que, faute de l'établir clairement et de le réglementer, la vallée s'exposait à toutes sortes de dangers : en vertu du droit de marque ou de représailles[3] qui, longtemps, avait été la seule règle des rapports entre habitants des vallées, un créancier ou simplement un homme qui se croyait lésé dans ses intérêts était autorisé à se dédommager non seulement sur son débiteur, mais sur les « voisins » de celui-ci et sur tous ceux de son quartier ou de sa vallée. Si le droit de carnaler les ani-

1. Voir, plus loin, ch. IV et VI.
2. Saint-Savin-Panticosa (1314).
3. On verra plus loin quel usage les gouvernements ont fait du droit de représailles en délivrant des lettres de marque.

maux étrangers avait été laissé à l'initiative de chaque particulier, il en aurait été naturellement fait abus, ce qui aurait amené des représailles de la part de la vallée lésée sur celle où la bête aurait été carnalée. C'est pour éviter ces excès que les vallées s'entendent et réglementent la pratique des pignores. Elles s'engagent à ne pas pignorer le bétail perdu, si la bonne foi du propriétaire est démontrée[1], à ne pas prendre une bête portant sonnette, à prévenir dans les trois jours le propriétaire de l'animal confisqué. Elles décident que certains lieux, des chemins ou des abris, seront hors des atteintes des carnaleurs[2]. Elles rémplacent parfois la saisie directe du bétail par un droit en argent fixé à l'avance et uniforme[3]. Enfin elles arrêtent que nul ne pourra pignorer s'il n'y est autorisé par toutes les communes de son parti[4]. Voilà la précaution essentielle : pour éviter les abus du droit de pignore, chaque vallée se charge de l'exercer elle-même. A l'initiative des individus, elle substitue sa propre responsabilité.

Les dispositions qui précèdent sont propres à prévenir les conflits. D'autres sont destinées à punir les attentats contre la propriété et contre les personnes.

Les voleurs de bétail sont très sévèrement traités, chose toute naturelle dans une société qui vit surtout de l'élevage[5]. Quant aux personnes, elles sont protégées par des tarifs de compositions que l'on retrouve dans tous les traités[6]. Chacun d'eux fixe les sommes à payer, en cas de violences, aux victimes ou à leurs familles. L'accord des hommes d'Ossau avec leurs voisins

1. Ossau-Teña (1328), art. 17.
2. Ibid., art. 19; Barèges-Broto (1390).
3. Ossau-Teña; Barèges-Broto.
4. Saint-Savin-Panticosa (1314).
5. Le vol d'une vache entraîne une amende de vingt-cinq sous morlaas; d'un cheval, trente sous; d'un âne vingt sous; d'un mouton trois sous (Ossau-Teña, 1328). Si le voleur s'est emparé de toute une cabane de gros ou de menu bétail, il paiera neuf cents sous morlaas (ibid.). Les traités entre Ossau et Aspe (1270), entre Saint-Savin et Panticosa (1314) contiennent, à peu de chose près, les mêmes dispositions.
6. Les tarifs de compositions étaient très fréquents dans les chartes d'affranchissement du XIIe siècle. Ils tendaient surtout à empêcher le seigneur d'employer son droit de justice à tirer de l'argent des habitants. C'est le cas pour les *Fors* de Béarn (*Fors de Béarn*, éd. Mazure; *For général*, XLIX, art. 158, 159, 160; LI, 163-165; LII, 178, 179; *For de Morlaas*, XXIV, 36, etc.). Les traités ont adopté ce régime qu'ils jugeaient utile au maintien de la paix.

de Teña (1328) fixe à 900 sous morlaas le prix d'un meurtre ; à 450 sous celui d'un membre perdu, main, pied, œil ou nez ; à 100 sous une « plaie majeure » ou une dent ; à quarante sous, la valeur d'un coup de bâton[1]. Divers articles indiquent les moyens de faire la preuve, les dates auxquelles auront lieu les paiements, la procédure à suivre, énumèrent les parents qui pourront prétendre à la composition en cas de mort de la victime[2]. Tout cela était encore très barbare, mais valait mieux sans aucun doute que la guerre quotidienne de vallée à vallée.

Enfin, pour l'application de ces mesures, les traités déterminent et fixent les rapports des habitants de chacune des deux vallées avec la vallée alliée. Les habitants unis par la paix (*patzers*) doivent s'aider mutuellement, et celui qui refusera son aide à un plaignant encourra une amende, sauf dans le cas de raison majeure[3]. Vis-à-vis de l'allié, les hommes d'une même vallée doivent partager les mêmes responsabilités : « Si un ou des Barégeois se rendent coupables de meurtre, de pillerie, d'incendie..., etc., envers un Bielsois, le dommage sera réparé par les coupables suivant l'estime qui en sera faite par six hommes élus, trois parmi les Barégeois, trois parmi les Bielsois. En cas d'insuffisance de leurs biens, la vallée de Barèges en corps fera le manquant[4]. » Deux articles du traité de 1328 entre Ossau et Teña établissent avec une remarquable netteté la gradation des responsabilités : l'homme ; les *vesis* (voisins, « bourgeois » du même lieu) ; le *vicq* (béarnais) ou *quinhon* (aragonais), quartier d'une même vallée ; la vallée entière (*tota la val*)[5]. Enfin les traités garantissent la sécurité et les biens des habitants du pays allié de passage dans l'autre pays. Les habitants de chaque vallée pourront donc en toute sécurité circuler, aller et revenir dans toute l'étendue de la vallée voisine[6].

Des articles spéciaux garantissaient tout particulièrement la sécurité des hôpitaux de montagnes. Ces hôpitaux étaient alors fort nombreux, car les Pyrénées étaient pays de passage. Les

1. Ossau-Teña (1328) ; Saint-Savin-Panticosa (1314) ; Bagnères-de-Bigorre-Barèges (1171-1175), etc.
2. Ossau-Aspe (1187).
3. Traité d'Ossau avec Teña (1328), art. 21 ; traité de 1187-1225 (Ossau-Aspe).
4. 1384, art. 7.
5. Art. 8 et 26.
6. 1384, art. 9. Tarbes-Bagnères-Ibos (1294).

ports de la montagne étaient très fréquentés, bien plus qu'ils ne le sont aujourd'hui. Marchands qui, de France, allaient vers les pays chrétiens ou musulmans de l'Espagne; soldats, coureurs d'aventures et chevaliers, allant porter aux croisés d'outre-monts le secours de leur épée, leurs énergies et aussi leurs folles ambitions; pèlerins enfin, très nombreux, attirés par les mérites de Saint-Jacques de Compostelle, tous franchissaient les cols des Pyrénées, surtout ceux du Béarn et de la Basse-Navarre, d'accès plus facile. Pour secourir les voyageurs, des moines d'ordres divers, des Hospitaliers le plus souvent, y installèrent des hôpitaux. Ainsi fut fondé l'hôpital de Saint-Jean de Gavarnie, au pied du port qui mène à Torla[1]. Ailleurs se développèrent d'autres établissements étrangers à l'ordre de Saint-Jean et, pour la plupart, beaucoup plus anciens. Le plus fameux de ceux-là fut l'hôpital de Sainte-Christine, fondé vers 1108 par Gaston IV, vicomte de Béarn, sur le versant méridional du Somport, à l'entrée du royaume d'Aragon. Cet établissement, très richement doté par les souverains de Béarn, les rois d'Aragon, de Hongrie et de Bohême, et par nombre de seigneurs espagnols et français, devint un des plus florissants de la chrétienté et détacha plusieurs maisons en Béarn[2] et en Basse-Navarre. Tous ces établissements furent placés sous la sauvegarde des traités. La convention de la vallée d'Aspe avec la vallée d'Ossau déclare que l'hôpital de Sainte-Christine est mis, avec toutes ses dépendances, ses moines, ses serviteurs, ses hôtes et tous les objets qu'il possède, sous la protection des contractants[3].

Enfin, les vallées désignent des agents publics chargés de veiller à l'exécution des pactes. Ces agents, que nous pourrions appeler les « répondants de la paix », sont mentionnés dans plusieurs traités[4]. Ils étaient choisis par chaque vallée dans la vallée alliée et parmi ses habitants, à raison de un de chaque côté. Il pouvait y en avoir deux[5]. Ces « juges champêtres »

1. A. du Bourg (*Histoire du grand prieuré de Toulouse de l'ordre de Malte*, 1883) donne la liste des établissements hospitaliers. Cf. Casteran, *art. cité*, p. 8, note 1.

2. Gabas, entre autres.

3. 1187-1225.

4. Ils sont désignés par les noms de *fidance besiau* (Aspe-Ossau, 1187-1225), *fidancia vicinalis* (ibid., 1270), *juge champêtre* (trad. du traité de Saint-Savin-Panticosa, 1314), *fermaza patzera* ou *franca patzera* (Ossau-Teña, 1328).

5. Par exemple Aspe-Ossau (1187-1225).

étaient chargés de surveiller les pâturages, de trancher les conflits, de faire des saisies, de prononcer des amendes. Ils étaient armés. Chacun était tenu de leur obéir; des peines et des amendes étaient portées contre ceux qui contrevenaient à leurs ordres ou leur imposaient des déplacements inutiles. Le meurtrier d'un répondant de la paix devait payer une composition double de la composition ordinaire. A côté de ces agents, les traités mentionnent les arbitres, les experts[1] et témoins[2] et en réglementent les fonctions.

Grâce à la conclusion des traités, les conflits devinrent d'assez bonne heure beaucoup plus rares et surtout moins graves. Il n'y eut pas, sur les sommets les plus inaccessibles, un rocher, un brin d'herbe, un mince filet d'eau qui ne fussent attribués à l'une ou à l'autre des vallées, et dont l'usage ne fût parfaitement réglementé. Et les autres différends qui pouvaient naître entre les montagnards étaient pour la plupart prévus et recevaient une solution satisfaisante. Ainsi, d'un bout à l'autre et sur les deux versants de la chaîne, il y eut une infinité de conventions et d'ententes, *cartas de pax* ou *patzarias*[3], *patzerias*[4], *cartas de la patz*[5], *carta qua continetur pax*[6], *concordats* et *pariages*[7]. Ce sont de frustes arrangements, maladroits et naïfs, de rudes traités pleins de longueurs, de répétitions et d'obscurités. Mais ces informes monuments d'un âge de violence nous intéressent parce qu'ils marquent un effort d'organisation et qu'ils sont un recours émouvant du droit contre la force. Chaque vallée avec chaque vallée a traité, et ainsi toutes se sont prémunies contre les conflits qui pouvaient naître de leur voisinage, de leurs intérêts rivaux, des mœurs batailleuses du temps où l'on vivait.

En dépit de quelques variantes inévitables, tous ces traités se ressemblent. Il n'y a aucune différence entre ceux qui unissent des vallées de même versant et ceux qui unissent des vallées opposées. Nous dirons plus : les traités pyrénéens de l'époque

1. Barèges-Bielsa (1384), art. 6, 7.
2. Ossau-Teña (1328), art. 6, 7.
3. Ossau-Teña.
4. Barétous-Roncal.
5. Ossau-Aspe.
6. Bagnères-de-Bigorre et Barèges.
7. Arch. d'Ossau, DD 75.

féodale ressemblent à beaucoup de conventions conclues par des communautés alpestres et autres populations montagnardes. Ils présentent même d'incontestables analogies et une étroite parenté avec les traités adoptés un peu partout par les paroisses du plat pays soit spontanément, soit sous l'influence de l'Église[1]. L'association, le serment[2], les garanties étendues aux animaux et aux granges, la protection spéciale assurée aux hôpitaux et aux monastères, les peines prononcées contre les infracteurs de la paix sont autant de traits communs. Les premiers traités pyrénéens sont des conventions pastorales et ont été librement conclus par des communautés souveraines. Et par ces deux traits, ils se distinguent de la plupart des traités similaires et contemporains. Mais, pour tout le reste, ils ne présentent avec ceux-là aucune différence fondamentale. Ils répondent aux mêmes besoins et ont le même objet : la paix. Et l'on peut ainsi les considérer les uns et les autres comme des institutions analogues.

Nous nous proposons de montrer que des circonstances purement historiques allaient, de plusieurs de ces traités pyrénéens, faire sortir des actes très différents : les grands traités de lies et de passeries des XVIe, XVIIe et XVIIIe siècles.

III.

Transformation des conventions pastorales en traités politiques.

Un grand changement s'accomplit un jour dans la situation des vallées. En 1173, les Béarnais refusèrent de reconnaître l'acte d'hommage par lequel la vicomtesse Marie avait placé ses domaines sous la suzeraineté de l'Aragon, et l'avènement de la maison de Moncade consacra l'état de souveraineté de leur petit pays. Un siècle plus tard (1292), la Bigorre, que tant de liens unissaient au Béarn, était placée par ordre de Philippe IV

1. Voir dans Sémichon, *la Paix et la Trêve de Dieu* (2 vol. in-16, Paris, 1869), la constitution de la Paix et de la Trêve de Toulouges, t. I, p. 63, de Clermont, 139, et *passim*.

2. Les associés pouvaient être appelés à jurer la paix depuis l'âge de quatorze ans (*Ibid.*, t. II, p. 39). Le traité de Barèges-Bielsa de 1384 impose ce serment dès l'âge de douze ans.

le Bel sous le séquestre royal. Enfin, en 1258, le traité de Corbeil faisait, pour la première fois, des Pyrénées la limite entre les deux royaumes de France et d'Aragon : tandis que le comté de Barcelone devenait définitivement espagnol, le comté de Foix restait français, et l'Aragon abandonnait pour toujours ses prétentions sur la région placée au nord du Roussillon.

Ainsi s'effaçait l'ancien enchevêtrement des frontières; les deux versants des Pyrénées s'apprêtaient à suivre des destinées différentes. Seule, la vallée d'Aran, restée espagnole, demeurait comme un témoin de la confusion passée. De l'Atlantique au Roussillon, la crête des montagnes séparait désormais deux États distincts, organismes plus robustes, mieux armés et plus exigeants que les anciens États montagnards. Prenant leur force et leur point d'appui dans les plaines voisines, ils étaient dès leur naissance des étrangers l'un pour l'autre; ils seront bientôt des rivaux et des ennemis. Tel est le fait initial qui, entre les traités, établit un double classement : les uns restèrent de simples conventions pastorales; les autres, de très bonne heure, acquirent tous les caractères de véritables traités internationaux.

Les vallées d'un même versant continuant à vivre d'une vie commune, rien ne fut changé dans leur situation respective. Aussi les conventions qui les unissaient conservèrent-elles tous leurs caractères primitifs, qui étaient d'être avant tout des conventions pastorales. Elles allèrent même en se simplifiant. Les clauses relatives à la répression des crimes, les tarifs de compositions disparurent peu à peu. Et les traités ainsi allégés ne furent plus que de simples actes d'abornements, de dépaissance et de compascuité. Ceux-là, il est impossible de les compter dans nos dépôts d'archives. Très nombreux, ils règlent encore et maintiennent de très anciens droits, alimentent maints procès entre des vallées ou des communes[1]. De ces conventions, nous n'aurons pas à nous occuper plus longuement.

Les traités conclus entre des vallées de versants opposés devinrent des conventions de caractère international. Cette trans-

1. Les archives des Basses-Pyrénées conservent d'innombrables conventions entre la vallée d'Ossau et la vallée d'Aspe; entre la vallée d'Ossau et la ville de Pau ou l'évêque de Lescar. Les traités de 1187 et de 1270, cités plus haut, contiennent des tarifs de compositions. Les conventions plus récentes n'en contiennent plus. — Voir aussi dans Bourdette (*le Labéda*, p. 231-247) le traité conclu entre Arcizas-Daban et Arras.

formation, qui fut très lente et mit deux siècles à s'achever, s'accomplit par l'adjonction aux anciens pactes de dispositions nouvelles qui en changèrent profondément le sens. La vallée de Vicdessos, dans le pays de Foix, avait obtenu en 1293 du comte Roger Bernard la faculté de commercer et de traiter librement avec les Catalans du val de Ferrera et du comté de Paillas. Lorsque, en 1355, les deux vallées renouvelèrent leurs anciens accords, elles eurent grand soin d'y insérer formellement ce droit essentiel. Les gens de Barèges et de Broto l'inscrivirent de leur côté dans leur concorde, conclue en 1390. Nous ignorons s'il en fut de même dans les vallées des Pyrénées centrales, puisque nous n'avons pas conservé dans sa forme primitive le traité qu'elles devaient conclure plus tard, mais la chose est des plus vraisemblables, car nous savons que le Comminges obtint à son tour, en 1315, du comte Bernard VII la liberté de commercer avec les Espagnols, même en temps de guerre. Ces dispositions sont significatives. Si les habitants des vallées sentent le besoin d'affirmer leur droit d'échanger librement leurs produits, c'est que ce droit est menacé. C'est, en effet, au XIVe siècle qu'ont paru les premières traites à l'entrée et à la sortie des marchandises, conséquence des charges grandissantes de la monarchie. Contre ce grave danger, les montagnards se prémunissent mutuellement. Et il n'est pas indifférent de remarquer que ces précautions apparaissent au lendemain même du jour où les vicissitudes de l'histoire ont rattaché les vallées à des États différents.

Presque simultanément paraît une autre innovation. Le traité de 1384 entre les vallées de Barèges et de Bielsa envisageait la possibilité d'une guerre entre l'Aragon et l'Angleterre. Dans ce cas, les deux vallées, comprenant qu'il leur serait difficile de maintenir leurs bons rapports, s'engagèrent à se donner mutuellement un délai en cas de rupture[1]. Cette précaution ne fut pas inscrite encore dans la passerie béarnaise de 1328, mais nous savons que les communautés agirent absolument comme si l'état de guerre n'eût pas existé dans leur voisinage. Les trois vallées d'Ossau, d'Aspe et de Barétous réussirent à observer la plus stricte neutralité pendant toute la durée de la guerre de Cent ans et continuèrent à traiter, sans le concours du vicomte, avec les communautés de Guyenne et de Gascogne pour

1. Art. 5 (Bourdette, *Annales du Labéda*, t. II, p. 531-533).

avoir le droit de pacage sur leurs terres. Elles traitèrent dans les mêmes conditions avec les communautés voisines de l'Aragon et de la Navarre[1]. Enfin nous savons que les Fueros de la vallée d'Aran (1309) réservaient expressément aux habitants la faculté de faire la paix avec leurs voisins sans le consentement du roi[2].

Les exigences fiscales des États et les dangers de la guerre menaçaient la sécurité et l'indépendance des vallées. C'est contre ce danger qu'elles cherchèrent à se prémunir en contractant des engagements réciproques. La fixation d'une frontière, les empiètements du pouvoir central, la guerre de Cent ans furent le point de départ de cette transformation des traités.

L'évolution s'acheva au XVIe siècle. A ce moment, l'unité triomphait définitivement des deux côtés de la frontière. Au nord, la France devenait un grand État, centralisé, puissamment organisé, avec une armée, une politique, des adversaires. Au sud, l'union de l'Aragon, de la Castille et de la Haute-Navarre faisait de l'Espagne une puissance pareillement redoutable. Enfin, entre ces deux royaumes limitrophes, également armés pour la lutte, une guerre éclatait, qui se prolongea pendant deux siècles. Les motifs de cette guerre, question italienne, héritage bourguignon, succession espagnole, étaient indifférents aux populations pyrénéennes. Que leur importait l'équilibre européen et qu'avaient-elles à faire des guerres de magnificence?

Il arriva donc ceci. De petits pays indépendants, longtemps ennemis et rivaux, avaient réussi, par des traités librement conclus, à établir entre eux des relations supportables et comme une loi de la montagne. Tout d'un coup, par l'effet d'une querelle qui leur est étrangère, ils se sentent menacés d'être une fois de plus opposés les uns aux autres et pour longtemps encore adversaires. Alors ils s'attachent à maintenir les anciens pactes, puis à les compléter en les adaptant à la situation nouvelle. Ainsi s'élaborent les traités de lies et de passeries. L'époque qui les a vus s'achever est la même qui a vu naître la grande diplomatie européenne.

L'évolution terminée, les nouveaux traités se trouvèrent être à la fois des accords d'ordre économique destinés à garantir la

1. L. Cadier, *les États de Béarn*, p. 307.

2. *Colleccion de Fueros y Cartas Pueblas de España, por la Real Academia de Historia*, Madrid, 1852. « Aran. »

liberté des transactions, et surtout des pactes de garantie contre les risques de la guerre. C'est le trait essentiel des accords de lies et de passeries que *leur formation définitive, le terme de leur évolution, coïncide avec l'apparition des grandes guerres*[1]. Dans la passerie béarnaise de la *hon Galhego*, dont on peut suivre les transformations successives dans les nombreux documents conservés aux archives d'Ossau[2], on voit, pour la première fois en 1552, apparaître le nom du roi de France et la mention des « mouvements de guerre qui sont » entre lui et le roi d'Aragon, et tout aussitôt s'affirmer l'engagement réciproque de s'avertir de toute « assemblée » qui se ferait sur les terres d'Aragon ou de Béarn. Cet engagement est la marque, le trait distinctif des passeries. Elles sont avant tout des traités de « surséance de guerre »[3].

En fait, avec ce double caractère, les nouvelles conventions se différencient profondément des anciennes. Par les premières, les alliés s'entendaient pour régler pacifiquement les conflits qui provenaient d'eux-mêmes; par les autres *ils se garantissent contre les risques venus du dehors*. Menacées d'être absorbées dans l'unité générale et de se voir imposer une politique contraire à leurs goûts et à leurs besoins, les vallées s'unissent pour défendre le plus qu'elles peuvent leurs anciennes franchises et surtout le droit qu'elles ont toujours eu de commercer librement et de vivre en paix avec leurs voisines. Les premiers accords avaient été des actes de pariage et des conventions arbitrales. Les nouveaux sont de véritables traités de garantie et tout au moins d'alliance défensive.

Enfin une dernière innovation complète le contraste. Pour mieux défendre leurs biens et leur sécurité, les vallées tendent à se grouper en manière fédérative sur les points les plus mena-

1. Les dates des rafraîchissements des mêmes pacles coïncident de même avec les périodes de recrudescence ou de reprise de la guerre : 1513 et 1514, 1552, 1646 et 1648, 1666, 1719, etc.

2. Notamment un petit registre coté DD 63. On peut suivre l'histoire de la grande passerie béarnaise de 1328 jusqu'à sa disparition en passant par le traité élargi de 1514, c'est-à-dire *pendant cinq siècles*. De toutes les passeries, c'est celle qui a le plus complètement échappé à l'attention. C'est cependant celle dont l'histoire est, à notre sens, la plus utile à connaître pour l'intelligence de la question. Nous n'avons pu retrouver les formes primitives de la passerie du plan d'Arrem, avant le traité de 1513. On ne connait avant cette date que la concession de Bernard VII au Comminges.

3. *Surcienso* ou *abstincnso de guerro* (traité du plan d'Arrem).

cés. Au centre, la vallée d'Aran ne peut s'approvisionner qu'en France. Un commerce actif, de fréquents rapports se sont établis. Les traites et la guerre y sont plus qu'ailleurs gênants. A l'ouest, la vallée d'Ossau et la vallée d'Aspe conduisent toutes deux à des passages très fréquentés. C'est sur ces deux points que les montagnards font porter leur principal effort. A quelques mois d'intervalle, deux grandes conventions sont conclues. En 1513, les vallées des Pyrénées centrales, Louron, Larboust, Oueil, Bagnères, Saint-Béat, Aspet, Castillonnais, Couserans, Aure, Nestes, Comminges, du côté français; Paillas, Villemur, Aran, Ribagorça, Vénasque, Gistain, Bielsa et toute la conque d'Ourcau, du côté espagnol, renouvelaient de versant à versant leurs antiques alliances et les faisaient sanctionner par le pouvoir central. C'est la fameuse passerie du plan d'Arrem[1]. L'année suivante (1514), les vallées béarnaises d'Ossau, d'Aspe et de Barétous, les vallées aragonaises de Teña, Canfranc, Villanua,... Aragues, Echo, Anso concluaient un véritable traité d'alliance et de paix[2] et obtenaient de leurs souverains respectifs, en lutte au sujet de la Navarre, que la guerre fût limitée au seul royaume de Navarre et ne s'étendît pas aux autres domaines, Aragon et Béarn.

En dehors de ces deux groupes élargis, il y en eut d'autres plus étroits. De l'ouest à l'est, les vallées renouvelèrent et rafraîchirent leurs anciens pactes : Cize et Aezcoa en Navarre[3], puis Barétous et Roncal[4], Ossau et Teña[5], Azun et Teña[6], Barèges et Bielsa[7], Aure et Bielsa[8], Vicdessos et Ferrera[9]. Et ainsi, d'un bout de la chaîne à l'autre, presque toutes les vallées se trouvèrent liées à leurs voisines du versant opposé par des pactes et des traités[10].

1. Arch. de la Haute-Garonne, E 891 (imprimé).
2. Arch. des Basses-Pyrénées, E 331.
3. 1556. Arch. des Basses-Pyrénées, E 2321.
4. 1642. Arch. municipales d'Arette.
5. 1552 et 1646. Arch. de la vallée d'Ossau, DD 63 et 74.
6. 1719. Texte dans Bourdette, *Annales du Labéda*, t. III, p. 465-469.
7. 1648. Dans *Souvenirs de la Bigorre*, t. VIII, p. 61-66.
8. 1718.
9. 1666. Arch. municipales de Vicdessos.
10. Les habitants d'Ordino, dans le val d'Andorre, étaient, de même, unis par un traité de passerie avec ceux de Signer et de Miglos dans la vallée de Vicdessos (*Mémoire concernant les privilèges des lies et passeries*. Arch. de l'Ariège).

Telle est l'histoire des traités de lies et de passeries. Entre eux et les conventions pastorales si nombreuses dans les Pyrénées, il n'y a eu, à l'origine, aucune différence. Les uns et les autres étaient alors en tout point semblables. Mais la formation des deux grands États monarchiques de France et d'Espagne et leur hostilité séculaire ont été le point de départ et la cause d'une évolution qui en a fait de véritables traités politiques internationaux. Au XVIe siècle, la transformation est complète : le régime des lies et passeries est alors organisé. Il durera autant que la monarchie absolue, jusqu'à la fin du XVIIIe siècle.

IV.

Les traités de lies et de passeries (XVIe-XVIIIe siècle).

§ 1. *Comment étaient conclus les traités de lies et de passeries.* — Les traités de passeries émanaient de l'initiative des vallées et étaient conclus par elles, indépendamment de toute intervention du pouvoir central. Les deux communautés contractantes conduisaient librement les négociations qui, entourées de toutes les garanties désirables, aboutissaient à un traité parfaitement régulier.

Au XVIe, au XVIIe et au XVIIIe siècle, les cantons montagnards des Pyrénées subissaient de plus en plus les effets de la centralisation monarchique. Mais leur organisation ancienne subsistait encore dans ses traits essentiels. Si les assemblées générales de la *vesiau* avaient à peu près disparu partout, les petites assemblées représentatives étaient toujours aussi vivantes. Chaque village (*locq*), chaque quartier (*vic*) avait la sienne. Et les affaires communes dépendaient d'un conseil composé de magistrats élus par les différents villages et qui, sous le nom de consulat ou de jurade, se réunissait au chef-lieu de la vallée. C'est cette assemblée qui exerçait ce qui subsistait alors des droits de justice, décidait des entreprises communes, payait les impôts au roi, administrait les pâturages et les bois, les « montagnes générales », comme on disait en Ossau. C'est elle qui menait les négociations avec la vallée voisine et désignait les ambassadeurs. Ainsi ont fait toutes les communautés, Roncal, Teña ou Broto en Espagne, comme Barétous, Ossau et Barèges

en France. Nous prendrons comme exemple les relations entre la vallée d'Ossau et celle de Teña, sur lesquelles nous sommes abondamment renseignés par les documents.

En 1646, les deux pays renouvelèrent le traité qui les unissait. Une revision était depuis longtemps nécessaire, parce que le vieux traité de 1328, toujours en vigueur, était devenu incompréhensible. Beaucoup de ces dispositions étaient inutiles ou caduques. D'autres, qui s'y étaient à diverses époques surajoutées, ne faisaient pas corps avec l'ensemble du document. On procéda donc au rafraîchissement du traité. Le préambule du nouvel acte nous dit très exactement comment s'accomplit cette importante opération.

« Le 6 août 1646, à la source du Galhego et à la frontière et borne qui sépare le royaume de France du royaume d'Espagne, se sont rencontrés l'honorable Jean de Claverie, jurat de Laruns, ... [les honorables jurats de Sainte-Colome, de Bielle, de Bilhères, de Buzy et d'Arudy]; le noble Henri d'Espalungue, écuyer et seigneur dudit lieu et des abbayes de Laruns[1]; ... maître Jean de Santorens, docteur en droit et avocat au Conseil de Navarre; Raymond d'Abbadie, abbé d'Yseste, syndic et notaire public de la vallée d'Ossau, d'une part; — et les honorables Pedro de Lanuza, habitant du lieu de Salhen, lieutenant de justice de la vallée de Teña; ... le licencié Miguel Ysabal, prébendé du Collège impérial et royal de monseigneur Saint-Jacques, de la cité d'Huesca, professeur de décrétales en son Université et recteur du lieu de Panticosa; ... [un « voisin » de chacun des lieux de Salhen, Lanuza, Panticosa, Tramacastilla, Escarilla,] ... Miguel Andres Sorrosal, notaire royal, habitant du lieu du Pueyo; le licencié Mathias Ximenès, recteur du lieu de Tramacastilla et commissaire du Saint-Office de l'inquisition d'Aragon, d'autre part; — tous syndics, députés et procureurs des dites vallées d'Ossau et de Teña, ainsi qu'il résulte des pouvoirs suivants... » Cette déclaration est en effet suivie de la copie des deux pouvoirs. L'un a été remis aux députés d'Ossau par la jurade réunie à Bielle au lieu ordinaire de ses séances le 25 juillet; l'autre a été donné aux députés de Teña par la junte de la dite vallée, réunie au Pueyo, le 26 du même mois, à la « casa de la Val de Teña », et suivant la forme accou-

1. Abbé laïc de Laruns.

tumée. Les députés, les témoins et les notaires ont tous signé la déclaration[1].

Le grand traité de 1514 fut conclu d'une façon assez différente. Il fut négocié entre les États et le seigneur de Béarn, les Cortès et le vice-roi d'Aragon. Cette intervention du pouvoir central dans les affaires des communautés s'explique par l'importance des intérêts en jeu et par le fait que, de chaque côté, c'était tout un groupe de vallées, non une vallée seule qui traitait. En réalité, ce sont les communautés qui, cette fois encore, menèrent les négociations. Les États de Béarn avaient engagé, dès 1488, une correspondance suivie avec les États d'Aragon pour les inviter à mettre fin aux exactions des gens de Canfranc. Par la suite, les négociations portèrent sur l'abolition des lettres de marque[2]. Mais chaque fois les vallées intervinrent directement dans la préparation du traité et jouèrent le rôle décisif. Le texte lui-même spécifie d'ailleurs que « les syndics particuliers ... des vallées d'Aragon et de Béarn » étaient présents à Canfranc au moment de la lecture de l'acte. Le traité de 1514 est donc bien plutôt l'œuvre des populations que celle de l'autorité seigneuriale. C'est une passerie élargie, mais ce n'est qu'une passerie. Le traité du plan d'Arrem, où l'intervention des agents du roi a été plus marquée, il est vrai, a été lui aussi conclu par les gens des vallées.

Les vallées traitaient donc librement, et longtemps le droit qu'elles avaient de négocier et de conclure des accords avec l'étranger resta intact. Ce n'est guère que dans la seconde moitié du XVIIe siècle que la situation changea. Mais, même alors, il fallut à la monarchie de très longs efforts et beaucoup de persévérance pour limiter le droit de traiter. Le moment n'est pas encore venu d'exposer l'histoire de cette action. Retenons seulement que les lies et les passeries ont été et sont restées jusqu'à la fin des accords libres, spontanés et populaires.

§ 2. *Objet et stipulations des traités de passeries.* — Les grands traités de passeries des XVIe, XVIIe et XVIIIe siècles sont sortis des anciennes conventions pastorales. De leurs origines,

1. Arch. de la vallée d'Ossau, DD 74.

2. Il en sera question dans une autre partie de ce travail. Sur le rôle des États dans ces négociations, voir L. Cadier, *les États de Béarn*, Paris, 1888, p. 309-311 ; P. Boissonnade, *Histoire de la réunion de la Navarre à la Castille*, p. 429.

ils ont conservé quelques traits à moitié effacés, mais intéressants précisément parce qu'ils établissent leur étroite parenté avec les anciens actes.

Tout d'abord, les dispositions relatives aux limites et aux bornages à l'usage des eaux, des herbes et des bois sont fréquemment renouvelées et conservées[1]. Les tarifs de compositions subsistent dans certains traités. Il est vrai qu'ils changent de caractère et prennent celui d'une simple indemnité[2]. Enfin, le droit que possède chaque vallée de s'emparer des animaux étrangers pâturant sur ses domaines est intégralement maintenu. Il est seulement soumis à une nouvelle réglementation. Le carnal est généralement supprimé et remplacé par un droit fixe en argent[3].

Il subsiste donc dans les nouveaux traités maintes dispositions anciennes. Par elles, ils conservent un caractère d'archaïsme qui les rattache aux primitives conventions pastorales et qui se révèle déjà par la longueur de leur texte, la fréquence des répétitions, l'obscurité et la rudesse de la langue, le patois roman, dans laquelle ils sont rédigés. Mais, ces réserves faites, il reste que les uns et les autres présentent de profondes différences qui se peuvent résumer en ces quelques mots : les traités de passeries sont désormais des conventions commerciales et des traités de surséance de guerre.

*
* *

Ils affirment d'abord la liberté du commerce. C'était là un des privilèges les plus anciens, un de ceux auxquels les montagnards tenaient le plus. Ils en avaient joui de tout temps, et les dispositions insérées dans les concessions princières du XIVe siècle, ou dans les traités de la même époque, n'avaient

1. La sentence de Cize avec Aezcoa (1556) reste en vigueur. La question des pâturages d'Ossoue est, une fois de plus, réglée par le traité de Tarbes (1624) (Bourdette, *Annales du Labéda*, t. III, p. 157). La transaction de 1375 entre Barétous et Roncal est renouvelée en 1642.

2. Tandis que le traité Ossau-Teña de 1328 déclare qu'après avoir acquitté la somme fixée, le coupable sera à l'abri de toute autre poursuite, le même traité renouvelé en 1646 stipule formellement que le paiement de la composition ne pourra, en aucune manière, remplacer l'action de la justice, ni effacer les droits des gouvernements (Arch. de la vallée d'Ossau, DD 63, art. 2; DD 74, art. 2-6; cf. Azun-Teña (1719), art. 6).

3. Traité de 1646, art. 11; cf. Azun-Teña, art. 7.

fait que reconnaître un état de fait à une époque où il pouvait paraître utile d'en obtenir la reconnaissance officielle. Mais, du XVIe au XVIIIe siècle, avec les progrès de l'absolutisme, ces libertés se trouvèrent très gravement menacées. La royauté, poussée par d'impérieux besoins financiers et, plus tard, par le désir de favoriser l'industrie naissante, multiplie les taxes, s'efforce de généraliser les gabelles, établit des droits de traites et de foraines et empiète tous les jours davantage sur les franchises locales.

Ces mesures étaient pour les habitants des vallées de vifs sujets d'inquiétude. Elles portaient atteinte à des droits très anciens et rendaient difficiles les transactions commerciales. De vallée à vallée, il se faisait, en effet, un commerce des plus actifs, échange des produits particuliers de chacune d'elles, mais aussi commerce de transit. Les « ports » étaient alors beaucoup plus fréquentés qu'ils ne le sont aujourd'hui. Les transactions commerciales, concentrées à notre époque en deux grands courants aux deux extrémités des Pyrénées, étaient alors dispersées, et les vallées profitaient plus uniformément de cette activité. Pour plusieurs d'entre elles, le commerce international était une ressource de premier ordre. Il donnait lieu à des foires importantes. Les grandes *ramades* aragonaises, le gros bétail des vallées françaises venaient en foule aux foires de Gavarnie en Barèges et de Guchen en Aure, où l'on voit encore chaque année aux mêmes époques (23 juillet et 29 septembre) leurs pittoresques rassemblements. On conçoit dès lors l'émotion qui s'empara des habitants des vallées à l'annonce des mesures restrictives. Les protestations furent unanimes. Les intéressés affirmèrent énergiquement leurs droits et leurs privilèges commerciaux et se mirent en mesure de les défendre contre les atteintes du pouvoir royal. Le traité de Tarbes (1624) entre Barèges et Broto déclare que « les habitants pourront négocier et trafiquer,... entrer et sortir dans les dites deux vallées, avec marchandises ou autrement, en toute franchise, sûreté et liberté, sans qu'il soit méfait en aucune manière que ce soit »[1]. Le traité entre Vicdessos et le val de Ferrera, rafraichi en 1666[2], renouvelle formellement les antiques franchises en matière économique.

1. Voir aussi le traité conclu entre Barèges et Bielsa (1648).

2. Arch. de Vicdessos. — Voir aussi le *Mémoire concernant les privilèges des lies et passeries* (arch. de l'Ariège).

Deux régions se trouvèrent plus particulièrement lésées par les restrictions apportées à la liberté des transactions, pour la raison que le commerce de France en Espagne et inversement y avait pris une importance particulière. Nous voulons parler du Comminges et des autres petits pays du centre; du Béarn dans la partie occidentale de la chaîne. C'est sur ces deux points que porta le principal effort de négociation et d'entente entre les vallées.

Dans les Pyrénées centrales, le val d'Aran, dépendance politique de la Catalogne, mais dépendance physique de la France, ne s'ouvrait que du côté français et ne pouvait s'approvisionner que dans notre Midi gascon ou languedocien. Vers l'Espagne, il ne communiquait, par des passages le plus souvent difficiles, qu'avec des vallées isolées et de médiocres ressources. Seules les vallées françaises pouvaient lui fournir les produits indispensables. Du Comminges, des Quatre-Vallées, du Nébouzan, du Couserans, il recevait les produits du sol et les marchandises admises en transit : le blé et les autres céréales, millet, orge, avoine, légumes; les vins; les moutons, porcs, brebis et chèvres; le poisson salé des ports de l'Atlantique; les tissus, draps, cadis, serges, toiles et étoffes de laine[1] que produisait alors en abondance la région pyrénéenne. Ces produits ne s'arrêtaient pas aux villages aranais. Par le plà de Béret et les autres passages de la chaîne, ils pénétraient dans les vallées de Paillas, de Ribagorza, de Vénasque, dans le comté de Villemur, toute la haute Catalogne et descendaient même dans les plaines. « Les Espagnols », écrit un anonyme du XVIIe siècle, « ne peuvent vivre sans nos grains »[2]. Tel de leurs marchands, en une seule commande, prétend exporter 100,000 setiers; telle province, comme la Catalogne, en quelques jours, achète pour 300,000 sequins de céréales à nos Languedociens[3]. L'intendant Legendre écrit le 26 août 1703 : « Du blé que nous faisons passer en Espagne, le pays tire au moins 200,000 écus par an[4]. » Les Espagnols

1. Arrêt du Conseil d'État du roi (1664). Arch. de la Haute-Garonne, E 891.

2. *Moyen d'enrichir la France de la dépouille des Indes*, in-4°, s. l. n. d., p. 4; cité par Boissonnade, *la Production et le commerce des céréales, des vins et des eaux-de-vie en Languedoc dans la seconde moitié du XVIIe siècle* (*Annales du Midi*, t. XVII, 1905).

3. Boissonnade, *Ibid.*

4. M. de Boislisle, *Correspondance des contrôleurs généraux des finances avec les intendants des provinces*, t. II, n. 516.

importaient aussi beaucoup de nos vins, surtout ceux du Languedoc. Or, une part considérable de ce trafic empruntait alors les hauts passages de la chaîne, ceux du centre en particulier. Le même intendant Legendre affirme en 1710 que, aux foires de Saint-Béat, Bagnères-de-Luchon, Saint-Girons et autres lieux, les Espagnols ont porté tous les ans plus de 800,000 livres d'argent comptant[1].

En sens inverse, les Espagnols portaient en France la laine de leurs troupeaux et le sel des carrières espagnoles : Solsona, Trago, la montagne de Cardona renommée entre toutes, les fontaines salées de Géri exploitées de temps immémorial dans la haute vallée de la Noguera Ribagorçana[2]. Le sel était une denrée de première nécessité pour les troupeaux. Il s'en faisait un grand commerce, car on préférait au sel de France le sel d'Espagne et surtout celui de Cardona, auquel on attribuait toutes sortes de mérites, jusqu'à la faculté de préserver le bétail de la peste. Et comme les provinces françaises voisines des Pyrénées jouissaient de nombreux privilèges en matière de gabelles[3], on en pouvait acheter des quantités considérables. Enfin la vallée d'Aran envoyait en France ses bois et ceux des vallées limitrophes; ils descendaient le long de la Garonne et aboutissaient à Toulouse.

Le centre principal de tous ces échanges était Saint-Béat, où se tenaient à diverses époques de l'année des foires importantes. Celle de la Saint-Martin d'hiver (12 novembre) durait vingt jours et attirait des Espagnols et des Français de toutes les vallées confédérées. Les marchands auvergnats et limousins les fréquentaient avec bien d'autres gens des plaines. Luchon, elle aussi, était un marché très animé. On y trafiquait principalement du sel. Toute la région voisine participait largement à cette activité.

On devine le malaise qui régna dans le pays quand on sentit ce commerce menacé. Au début du XVIe siècle, les habitants adressèrent au roi Louis XII de vives et pressantes réclamations

1. Lettres des 11 novembre et 24 décembre 1710 (de Boislisle, *Ibid.*, t. III, n. 890).

2. Marca, *Hispanica*, p. 205, 218, 1186.

3. Le Labour, la Basse-Navarre, la Soule, le Béarn, le Nébouzan étaient provinces franches; la Bigorre, les Quatre-Vallées, le Comminges, le Couserans, Foix, etc., pays rédimés; le Roussillon, pays de petite gabelle.

au sujet des droits de foraine et de traite. Ils se plaignaient que les tarifs des droits du roi fussent dans une extrême confusion ; que certaines marchandises y étaient appréciées le double de leur valeur, quelques autres la moitié et un petit nombre ne l'étaient pas du tout, de sorte que les commis les taxaient arbitrairement. L'entrée des laines d'Espagne, par exemple, était frappée d'un droit si exorbitant que les Hollandais tentaient d'en enlever l'achat aux pays frontières[1]. Aggravant ce danger, la guerre débutait avec l'Espagne et menaçait d'interrompre complètement les transactions.

C'est pour parer à ce double péril que les vallées des Pyrénées centrales renouvellent leurs vieux accords par un traité général : la grande passerie du plan d'Arrem (1513). Ce traité affirme une fois de plus le droit qu'auront les habitants, d'un côté comme de l'autre, de commercer librement, même en temps de guerre[2]. Louis XII donna aussitôt satisfaction à ces vœux et n'hésita pas à désavouer et à traduire devant le Parlement M. de Labastide-Pomès, son lieutenant en Guyenne, qui s'était cru fondé, pendant la guerre de Navarre, à arrêter par représailles, sur le marché de Saint-Béat, tous les marchands aragonais dont il avait confisqué les marchandises[3]. Au siècle suivant, Louis XIII accorda des lettres patentes qui confirmèrent de nouveau ces privilèges et défendirent de faire « aucune saisie, ni exécutions sur les biens, bestiaux, marchandises et autres choses amenées durant les vingt jours de ladite foire de Saint-Martin d'hyver, ni aucun emprisonnement sur les personnes des frontaliers pour dettes, ni affaires civiles pendant le dit temps » (1634). Louis XIV maintint et confirma la franchise et se contenta d'imposer les produits de droits très modérés[4].

Dans les Pyrénées occidentales, les deux vallées d'Aspe et d'Ossau constituaient une double voie d'échanges, très active et très fréquentée. Elles aboutissaient l'une et l'autre à des cols accessibles pendant la plus grande partie de l'année. Le port vieux de Salhen et le Pourtalet menaient vers le Galhego et Salhen. Le col des Moines, plus difficile, le Somport ou col de Peyrenère, beaucoup plus bas, aboutissaient au rio Aragon et à

1. Castillon d'Aspet, *Histoire des populations pyrénéennes...*, t. II, p. 123.
2. Art. 2.
3. Lettres patentes du dernier janvier 1512.
4. Arrêt du Conseil d'État du roi du 11 mars 1664.

Jaca. Plus à l'ouest s'ouvraient d'autres passages, le portd'Anso entre autres.

Aujourd'hui, le plus fréquenté est le Somport : l'intendant d'Étigny a conduit jusque-là la belle route de la vallée d'Aspe, construite à grands frais par la province. Mais, il y a trois siècles, le trafic se faisait surtout à dos de mulets et se répartissait entre les divers passages. Au delà des ports, tout près de la frontière, l'hôpital de Sainte-Christine était accessible des deux vallées françaises. Il fut abandonné, il est vrai, en 1569, mais le lieu resta très fréquenté. C'était un rendez-vous commode. A travers les hauts pâturages, les sentiers et les chemins de montagnes s'y nouaient, routes faciles par les beaux jours de l'été. Chaque année, le 25 juillet, qui était la fête de Saint-Jacques, de longues files d'animaux, des troupeaux, des pâtres et des marchands s'y rendaient, venus d'Aragon et du Béarn, assurés d'y trouver des franchises étendues et la liberté des transactions. La vente du bétail, des denrées et autres objets y donnait lieu aux échanges les plus actifs[1].

Plus bas et plus loin des cols, on rencontrait d'autres marchés, plus fréquentés encore. En Aragon, c'était Jaca, vieille ville fortifiée, un des centres les plus célèbres des Pyrénées espagnoles. Du côté français, les trois vallées d'Ossau, d'Aspe et de Barétous aboutissaient à Oloron, la clef du pays, la grande place de commerce de la région. Le commerce y avait toujours été libre depuis l'époque lointaine où le vicomte Centulle IV, voulant repeupler la ville, lui avait octroyé, par la fameuse charte de *poblation* de 1080, un for et des franchises plus avantageuses que celles des autres villes du Béarn. Cet acte lui concédait en particulier la liberté absolue des transactions commerciales. Deux foires furent créées par la suite (1306), l'une en mai, l'autre en septembre, au début et à la fin de la belle saison, quand s'ouvrent, puis se ferment les passages de la montagne. Pendant trois siècles, ces foires attirèrent une foule énorme. Aragonais, Navarrais, Catalans, Béarnais et Gascons pouvaient en toute liberté, sans payer aucune sorte de droits et sans être inquiétés d'aucune façon, se livrer à toute espèce d'opérations commerciales. Jusqu'à la fin du XVe siècle, ce fut le

1. *Mémoire concernant le Béarn, dressé par M. Pinon, intendant, en l'année 1698*, publié par L. Soulice, dans le *Bull. de la Société des sciences, lettres et arts de Pau* (IIe série, t. XXX, 1905, p. 144).

libre-échange le plus complet. L'Espagne envoyait ses laines, ses huiles, ses savons et généralement des matières premières. La France envoyait son blé, son vin ; les mules et les chevaux, les porcs et les salaisons du Béarn et du pays basque. Enfin la région oloronaise fournissait des produits manufacturés. La ville était alors en pleine prospérité industrielle. Dans ses ateliers, dans les localités de sa banlieue et des environs, elle disposait de plusieurs centaines de métiers à bas. Elle fabriquait aussi des jupes, des bérets, des draps grossiers de *cordeilhats*, plus tard du papier[1]. Enfin d'autres produits, venus de plus loin, transitaient par Oloron et par les vallées. Ce commerce très actif était d'ailleurs facilité par l'excellente réputation des monnaies béarnaises, frappées dans les ateliers de Morlaas, et qui avaient cours dans tout le midi de la France et fort loin sur le territoire espagnol.

Au début du XVIe siècle, les franchises oloronaises étaient encore intactes. Une charte de Gaston XI avait bien permis, en 1471, aux habitants d'établir à leur profit exclusif un droit d'entrée sur les marchandises, en réponse aux taxes que les Espagnols percevaient depuis peu aux portes de Canfranc. Mais ces droits étaient peu élevés et n'avaient nullement entravé les transactions. L'activité économique du pays et de la ville avait même, à cette époque, atteint une prospérité sans précédents. On conçoit sans peine que les Béarnais aient tenu à la maintenir le plus possible et l'aient vigoureusement défendue quand elle se trouva menacée par les exigences fiscales de leurs souverains et surtout par la guerre. Le premier objet du grand traité de 1514 est de défendre la liberté des transactions : « Que les *voisins* et habitants des dites vallées et autres personnes quelles qu'elles soient du royaume d'Aragon puissent envoyer, enlever et transporter leurs marchandises, choses et biens par toute la dite seigneurie de Béarn, par voituriers, serviteurs et commissionnaires, « voisins » et habitants de la seigneurie de Béarn. Et que les « voisins » et habitants de la seigneurie de Béarn puissent [en user de même] dans tout le royaume d'Aragon. Quelle que soit la nature ou l'espèce des

1. Marque, *le Glaneur d'Oloron* (20 août 1904) ; *les Industries et le commerce oloronais avant la Révolution* (ne dit rien des passeries). — Voir aussi *Mémoire de l'intendant Pinon*, p. 129.

marchandises, biens et choses, qu'elles puissent circuler, celles de Béarn en Aragon et celles d'Aragon en Béarn, sauves, sûres, libres de toute entrave et de toute contrainte, à la condition qu'elles acquittent les péages et les autres droits légitimes », et qu'elles ne soient pas contrebande de guerre[1].

Pour assurer la sécurité des voyageurs et des échanges, le même traité place les hôpitaux et autres maisons religieuses sous la garantie des traités. « Comme le monastère de Sainte-Christine et les maisons de Peyrenère et de Segoter de la vallée de Teña, et celle de Gabas de la vallée d'Ossau sont situées dans des lieux stériles et inhabités et qu'elles rendent de grands services aux voyageurs, en été comme en hiver, en paix comme en guerre..., il est ordonné que personne ne soit assez osé pour rien entreprendre contre les chanoines, hospitaliers, hôtes et autres personnes quelles qu'elles soient qui se trouvent dans les dites maisons, ni contre les troupeaux et autres marchandises qui appartiennent à ces maisons ou qui y ont trouvé asile »[2].

Un siècle et demi plus tard, environ, le traité renouvelé entre Ossau et Teña[3] affirmait de nouveau la liberté du commerce, à une époque où il était singulièrement plus menacé par le régime douanier de la monarchie. Le commerce oloronais était alors en pleine décadence. Les accords de lies et de passeries ne purent maintenir l'ancienne prospérité. Du moins réussirent-ils à défendre les franchises des vallées et à leur conserver des avantages économiques très appréciables[4].

H. CAVAILLÈS.

(Sera continué.)

1. Traité de 1514, art. 8.
2. Ibid., art. 6.
3. 1646, art. 44.
4. Voir plus loin, ch. VI.

LA RUSSIE

ET LA POLITIQUE ITALIENNE DE NAPOLÉON III.

La politique italienne de Napoléon III s'est inspirée de principes qui étaient la négation même du pouvoir d'Alexandre II : le principe des nationalités, le droit des peuples. Il était donc inévitable qu'elle mît à jour la contradiction de ces principes avec ceux que l'empereur de Russie était intéressé à sauvegarder. Alexandre II et Gortchakoff n'ont pas été longs à s'alarmer des tendances affirmées par l'action de la France en Italie; leurs premières craintes à cet égard datent de leurs premiers essais d'entente avec Napoléon III et de leur plus grande intimité avec lui.

L'affaire de Naples laissa alors deviner l'orientation qu'allait prendre la politique française; elle fut, en quelque sorte, pour Alexandre II comme pour Napoléon III, la pierre de touche de leurs dispositions respectives.

Le roi des Deux-Siciles gouvernait mal, au gré de la France et de l'Angleterre. Ces deux puissances lui adressèrent des représentations auxquelles il refusa de faire droit; à ce refus, elles répondirent par une rupture diplomatique et la menace d'une démonstration navale.

Le gouvernement russe n'a pas attendu l'annonce de la démonstration navale pour s'émouvoir de l'intervention franco-anglaise à Naples et manifester son émotion. Il a suffi des représentations adressées au roi des Deux-Siciles pour que Gortchakoff vît « avec un sentiment de dignité blessée les gouvernements de France et d'Angleterre s'arroger ainsi le droit de régenter un souverain indépendant »[1]. Il ne dissimula pas à Morny son regret que la Russie n'eût pas « dit son mot dans la question », et prétendit que, de plusieurs côtés déjà, on lui reprochait de garder le silence. Aussitôt, d'ailleurs, il rompt ce silence et dit

1. Morny, 6 septembre 1856. — Toutes les citations qui ne portent d'autre référence qu'un nom et une date sont extraites de correspondances inédites.

son mot. Une circulaire de lui vient à propos proclamer les principes de non-intervention.

Les choses en sont là lorsqu'un télégramme de Brunnof[1] apprend à Gortchakoff l'envoi de l'escadre anglo-française dans les eaux de Naples. Le soir même, Morny reçoit la visite du ministre russe, en proie à « une émotion très vive ». L'arrivée de cette force navale, venant évidemment pour protester contre l'autorité du roi des Deux-Siciles, ne va-t-elle pas inciter le peuple à une révolution ? Morny, qui, au fond, partage les craintes de son visiteur, le calme cependant de son mieux et l'engage à prendre l'affaire « avec moins de vivacité ». Mais Gortchakoff tient bien peu compte de ce conseil, car, le lendemain matin, Morny est réveillé par une lettre confidentielle dont voici les principaux passages :

... Je ne puis que vous répéter à quel point nous serions désolés que le gouvernement si sage de l'empereur Louis-Napoléon s'associât à la violence de la marche de votre voisine d'outre-Manche. Il est impossible de découvrir l'ombre d'un droit dans la pression menaçante qu'il s'agit d'exercer sur le roi de Naples... Vous savez à quel point nous désirons nous réunir à vous sur le terrain où se jugent les questions du droit public européen. Vous nous forcez à une scission si l'on persévère à mettre en pratique les procédés concertés à l'égard de Naples... Je vous confie, mon cher comte, que l'empereur mon maître ressent très fortement l'attaque dirigée contre l'autorité souveraine de tous les pays dans la personne du roi de Naples et que je ne serais pas étonné de recevoir l'ordre de protester formellement[2].

Fidèle à son rôle conciliateur, Morny s'efforce encore d'apaiser cette émotion. Justifier l'intervention franco-anglaise à Naples n'eût servi qu'à faire dégénérer la discussion en polémique et, par conséquent, à l'envenimer. D'ailleurs, pour soutenir cette polémique à armes égales, n'eût-il pas manqué à Morny une force indispensable : la conviction, la foi ? Aussi évite-t-il soigneusement, dans sa réponse à Gortchakoff, d'aborder le fond de la question et se borne-t-il à lui parler raison et bon sens :

La bonne politique consiste à retirer tous les petits tisons encore un peu allumés dans tous les coins de l'Europe. Après les grandes con-

1. Ambassadeur de Russie à Londres, chargé de l'ambassade à Paris en attendant l'arrivée du comte Kisselef.
2. Morny, même date.

vulsions récentes, il est difficile que tout rentre absolument dans l'ordre et le droit strict, que chaque planète reprenne sa marche régulière. Mais il importe au repos du monde que les trois plus grandes puissances arrivent à vivre entre elles en bon accord; pour cela, il faut qu'elles aient réciproquement des sentiments d'égard, de respect, de confiance. On peut y arriver en jetant de l'eau sur la braise encore chaude.

En même temps qu'il prêche à Pétersbourg le calme et la patience, Morny prêche la modération à Paris. Mais il ne tarde pas à s'apercevoir qu'il s'est abusé en croyant le gouvernement français disposé à tenir compte, dans une mesure si faible soit-elle, des vœux du gouvernement russe. Le malentendu latent entre Napoléon III et son ambassadeur se fait jour dans deux télégrammes échangés les 12 et 14 septembre 1856.

Brunnoff s'étant, bien gratuitement, figuré que l'empereur inclinait à se rendre aux instances de la Russie et l'ayant télégraphié à Pétersbourg, Morny s'était immédiatement fait l'écho de la satisfaction causée par cette nouvelle controuvée, à laquelle il avait ajouté foi; et il en avait pris texte pour encourager Napoléon III dans ses prétendues dispositions. Celui-ci lui répond :

L'empereur est très touché des prévenances et des bons procédés de l'empereur Alexandre. Mais une intimité ne peut s'établir que par une communauté d'intérêts et une identité de conduite sur les questions en litige; et si, comme par le passé, nous trouvons toujours la Russie dans le camp opposé, soit en Italie ou en Espagne, soit en Allemagne ou en Belgique, il sera bien difficile d'établir des rapports amicaux, tels que ceux que nous voudrions qui existassent[1].

A quoi Morny réplique :

Reçu la dépêche de l'empereur, je n'ai jamais pensé autrement. Mais est-ce sur l'ancien système ou sur le nouveau que reposent ses observations? Le prince Gortchakoff prétend justement inaugurer une politique nouvelle; point d'ingérence russe dans les affaires des autres puissances; respect des droits, politique plus libérale à l'intérieur et à l'extérieur; excellents rapports avec la France; large part faite à l'influence de l'empereur Napoléon; bons rapports avec l'Angleterre; aussi mauvais que possible avec l'Autriche. C'est après ces déclarations que je me suis permis d'engager Sa Majesté à tenir

1. 12 septembre 1856.

compte des désirs manifestés ici sur la Grèce et sur Naples. Après tout, il est possible qu'on me trompe[1].

Le malentendu initial qui a existé entre Napoléon III et Morny et influé sur toute la mission du second tient, en raccourci, dans ces deux télégrammes. Le *nouveau système* de la Russie et les chances que ce système offre à une alliance entre elle et la France valent bien, pense Morny, quelques concessions de notre part aux principes de l'empereur Alexandre. C'est au tsar, pense au contraire Napoléon III, à sacrifier ses principes aux tendances dont s'inspire notre politique, s'il veut pouvoir compter sur l'amitié de la France.

Ce malentendu fait, en quelque sorte, pendant à celui qui a existé simultanément entre l'empereur et son ambassadeur sur l'alliance anglaise et la politique orientale. Sur ces deux points aussi, Morny a estimé que l'alliance de la Russie justifiait des concessions, dont Napoléon III, qui ne voulait pas alors de cette alliance, était bien loin de la juger digne : et c'est de la Russie que l'empereur s'est obstiné à attendre sur ce terrain tous les sacrifices d'ambition, d'intérêt, comme ailleurs tous les sacrifices de principes[2].

Le développement de cette intervention à Naples, à laquelle Napoléon III refuse de renoncer, fait s'entrechoquer les principes contradictoires qui dominent la politique française et la politique russe. Rien ne fait mieux toucher du doigt cette contradiction et assister, en quelque sorte, à ce choc qu'un entretien de Morny avec Alexandre II[3], peu de temps après le rappel des ministres de France et d'Angleterre à Naples et l'ordre donné aux escadres d'appareiller. « Cela me fait beaucoup de peine et cela m'inquiète », dit le tsar à l'ambassadeur, en parlant de ces mesures, et, feignant d'en attribuer l'initiative à l'Angleterre, il exprime la crainte que les agents de cette puissance « ne fomentent à Naples une révolution dont les conséquences peuvent être de mettre le feu à toute l'Italie. Certes », ajoute-t-il, avec plus ou moins de conviction, « c'est bien contraire à votre politique ». Puis, comme Morny rejette sur le roi

1. 14 septembre 1856.

2. Cf. notre article sur *la Russie et l'alliance anglo-française après la guerre de Crimée*, dans la *Revue historique*, t. CI (1909), p. 272-315.

3. Extrait des Mémoires du duc de Morny, *Une ambassade en Russie, 1856* (Paris, Ollendorf, 1892), p. 101-102.

des Deux-Siciles la responsabilité de la démonstration navale, qu'il s'applique à présenter comme une réplique nécessaire à l'impertinence du gouvernement napolitain, Alexandre II reprend : « Ce n'est pas moins un acte d'ingérence dans le gouvernement extérieur d'un roi libre qui vous amène à cet acte d'intimidation, et alors, c'est la dislocation de principes que tous les gouvernements ont intérêt à conserver, et en dehors desquels il n'y a plus rien de stable. »

C'était véritablement la synthèse de la situation qu'Alexandre II venait de faire, en définissant de la sorte la raison d'être de la réprobation que rencontrait de sa part l'intervention franco-anglaise à Naples. En vain Morny croyait-il possible que, « partant de deux points opposés », le tsar et l'empereur des Français dussent « arriver à se rencontrer sur un terrain à peu près identique », et qu' « en faisant chacun un pas » du côté de l'autre, ils parvinssent souvent à s'entendre. Pour que son espoir ne fût pas chimérique, il eût fallu qu'effectivement Napoléon III fût disposé à « faire un pas » du côté d'Alexandre II, c'est-à-dire à sacrifier quelque chose de ses desseins. A défaut de cette condition, l'entente, la bonne harmonie entre eux ne pouvait subsister qu'au prix de concessions perpétuelles de la part de la Russie et, comme son intérêt devait nécessairement imposer à ses concessions une limite, si lointaine fût-elle, un jour devait fatalement arriver où l'opposition de leurs principes mettrait en conflit les deux souverains.

S'il est exact que cette opposition de principes constituait un germe de mort pour l'entente d'Alexandre II et de Napoléon III, nous ne croyons pas, par contre, qu'elle ait suffi, au début, à empêcher entre eux un rapprochement plus étroit ni qu'il faille y attribuer l'échec de la tentative d'alliance poursuivie par Morny et par Gortchakoff. Ce qui a fait échouer cette tentative, ce n'est pas une contradiction de principes qui ne tournera à l'incompatibilité absolue que beaucoup plus tard, quand la Pologne sera en cause : c'est le refus de Napoléon III de se laisser détacher de l'alliance anglaise. Non seulement pendant l'affaire de Naples, mais pendant toute la durée de la crise italienne, dont cette affaire n'est que le prologue, l'intérêt de la Russie à pouvoir compter sur la France, l'espoir qu'elle fonde sur l'amitié de Napoléon III sont assez grands, assez décisifs pour compenser à ses yeux le sacrifice de principes dont l'ap-

plication en Italie ne menace encore sa sécurité qu'indirectement. Ce n'est pas à dire que ce sacrifice ait été indifférent au tsar et à Gortchakoff; c'est au contraire aux hésitations, aux révoltes, aux luttes dont il a été l'occasion de leur part que la suite des événements va nous faire assister.

Ni les fêtes du couronnement, ni les irritantes questions de Bolgrad et de l'île des Serpents, qui risquent, à ce moment même, de remettre le feu aux poudres, ne font entièrement diversion aux préoccupations causées à Pétersbourg par l'affaire de Naples. Sans doute, après leur récent entretien, Alexandre II en parle-t-il à Morny « sans la moindre aigreur et avec une grande confiance dans les intentions de l'empereur Napoléon »[1]. Mais il n'en a pas moins hâte de savoir l'incident clos. Gortchakoff, de son côté, exhorte la cour de Naples, par l'intermédiaire de son ministre à Pétersbourg, Regina, à se montrer conciliante, surtout envers Napoléon III.

Malheureusement, au moment même où le gouvernement russe renonce à importuner la France par d'inutiles représentations et met une sourdine à ses doléances, les journaux s'avisent de divulguer une circulaire adressée par Gortchakoff à ses agents un mois auparavant. Brunnoff, ne pouvant douter dès lors que Walewski en connaisse l'existence, vient lui en donner lecture, et le ministre de Napoléon III trouve la circulaire très peu à son goût. « Si l'on doit y voir un exposé de principes », mande-t-il à Morny, « cet exposé est en contradiction avec les assurances que notre ambassadeur a reçues de la Russie sur ses dispositions »[2]. Voilà de nouveau Morny contraint à dissiper ce nuage. C'est à tort qu'à Paris on a attaché de l'importance à cette circulaire ; à Pétersbourg, elle n'a occupé que Gortchakoff; l'empereur n'en a même pas eu connaissance; Gortchakoff prétend n'avoir jamais eu en vue le gouvernement français; il convient de mettre la circulaire sur le compte d'« un petit goût pour la prose », d'« une petite satisfaction d'écrivain » qui sont travers coutumiers au ministre d'Alexandre II.

Ayant reçu sur les doigts, Gortchakoff retient, pendant quelque temps, sa langue et sa plume. Mais alors, c'est Morny qui rend la bride à son humeur frondeuse et qui, n'ayant plus

1. Morny, 29 septembre 1856.
2. Walewski, 1er octobre 1856.

matière à gronder par procuration, morigène son gouvernement en son nom et pour son compte. « En mon âme et conscience », écrit-il à Walewski, « je crois que nous faisons fausse route à Naples »[1]. Et il dénonce les dangers d'une politique qui prépare à la France des difficultés sans nombre, va à l'encontre des principes d'ordre, de stabilité, de paix, porte atteinte à la situation morale de l'empereur en Europe et entame la confiance qu'il inspirait.

Alexandre II et Gortchakoff ont alors trop besoin du concours de la France pour risquer de se l'aliéner en critiquant son attitude à Naples. C'est le moment où la fermeté de l'empereur les tire à leur honneur des affaires de Bolgrad et de l'île des Serpents. Mais, aussitôt ces affaires réglées, ils prennent l'initiative d'une démarche amicale auprès de la reine Victoria et de Napoléon III. A vrai dire, les circonstances ont plus fait que cette démarche amicale pour tenir les escadres anglo-françaises éloignées de Naples : toujours est-il qu'elles restèrent l'une à Malte et l'autre à Toulon.

Mais les relations diplomatiques restaient rompues, et c'en était encore assez pour contrarier le gouvernement russe. Aussi entreprend-il de réconcilier la cour des Deux-Siciles avec ses deux puissants adversaires. L'affaire paraît assez importante au tsar pour qu'il en parle à Napoléon III, lorsqu'il se rencontre avec lui à Stuttgard, et l'empereur accueille, cette fois, avec bienveillance les instances d'Alexandre II en faveur d'un rapprochement. Peu après revient aux oreilles de Gortchakoff l'écho d'assurances satisfaisantes données, à cet égard, par Walewski au ministre de Prusse à Paris. Aussitôt Gortchakoff de s'en féliciter bruyamment et d'en remercier chaleureusement le chargé d'affaires de France à Pétersbourg, M. de Châteaurenard :

L'empereur en a éprouvé la plus vive satisfaction. Il est personnellement reconnaissant à l'empereur Napoléon de ce que Sa Majesté a

1. Parmi les arguments dont il appuie ce jugement, il en est un qui prend une saveur particulière, si l'on songe que c'est un fils de la reine Hortense qui le fait valoir auprès d'un fils du roi Louis. Condamnant une restauration possible de l'héritier de Murat à Naples, Morny écrit : « L'empereur Napoléon a dû sa chute à plusieurs causes; mais, à mon avis, l'une des plus intenses a été l'usage qu'il a fait de ses frères sur différents trônes de l'Europe et la conduite de ces mêmes frères » (*Une ambassade en Russie*, lettre de Morny à Walewski du 14 octobre 1856).

bien voulu donner suite aux bonnes dispositions qu'Elle avait manifestées lors de l'entrevue de Stuttgard. L'empereur m'a chargé de faire parvenir à Sa Majesté l'empereur Napoléon l'expression de ses sentiments et la confiance qu'il a de voir les deux puissances renouer bientôt leurs relations diplomatiques avec la cour de Naples. Sa Majesté attache le plus grand prix à ce résultat, non seulement parce qu'Elle y trouvera un témoignage éclatant de la considération personnelle que l'empereur Napoléon a pour elle, mais aussi parce que le rétablissement des rapports avec la cour de Naples constatera une fois de plus, aux yeux de l'Europe, jusqu'à quel point l'entente des deux souverains est personnelle et combien elle est destinée à avoir les plus heureuses conséquences[1].

Voilà bien de la reconnaissance pour la simple annonce d'une mesure à laquelle la Russie n'est pas directement intéressée. Au premier abord, on est tenté d'en attribuer l'excès au besoin d'amplification et de redondance habituel à ce méridional du Nord qu'est Gortchakoff. Mais, à quelque temps de là, au cercle de cour du 1er janvier, Alexandre II lui-même charge Châteaurenard de transmettre ses remerciements à Napoléon III et à Walewski et il exprime sa satisfaction « de voir que l'empereur Napoléon a conservé un bon souvenir de leur entretien à Stuttgard »[2]. Il faut donc bien admettre que Gortchakoff a fidèlement rendu les sentiments de son souverain et que, jusqu'au dernier moment, la solution amiable de l'affaire de Naples a tenu très à cœur au tsar.

Cette affaire n'était, pour Napoléon III, qu'une entrée en matière, l'amorce d'une politique qui réservait aux principes du gouvernement russe des démentis et des déconvenues autrement plus graves. Cette politique se laisse deviner dès le début du conflit qui s'élève entre le Piémont et l'Autriche, aux sympathies avérées de Napoléon III pour le Piémont et à ses efforts pour lui assurer, dans le cas inévitable d'une guerre, une victoire dont le prix soit l'acquisition de la Lombardie, avec la suprématie sur l'Italie constituée en système fédératif. En admettant même qu'Alexandre II et Gortchakoff n'aient pas vu, de prime abord, où les conduirait la politique de Napoléon III, il est difficile de supposer que la cause du Piémont ait pu, par

1. Châteaurenard, janvier 1858.
2. Id., ibid.

elle-même, obtenir leurs sympathies. Dans le conflit austro-piémontais, c'est incontestablement du côté de l'Autriche qu'était la sauvegarde des principes chers au gouvernement russe. Si donc le tsar a consenti à s'associer, dans une certaine mesure, à la politique de Napoléon III et à prêter, de la sorte, un appui indirect au Piémont, c'est que des considérations d'un autre ordre l'ont incliné à une compromission temporaire avec les défenseurs du principe des nationalités.

Ces considérations se rattachent à un désir persistant de lier partie avec la France, d'acquérir des titres à sa gratitude et à un ressentiment profond contre l'Autriche. Il nous faut pour les expliquer remonter à quelques mois en arrière.

En politique, le premier mot que se disent deux adversaires qui se réconcilient est le plus souvent une parole de haine contre un tiers. Il en fut ainsi de la France et de la Russie en 1856 comme en 1807. « Je hais les Anglais autant que vous et serai votre second en tout ce que vous tenterez contre eux », avait dit Alexandre Ier à Napoléon, en mettant le pied sur le radeau de Niémen[1]. « Je n'aime pas l'Autriche plus que vous et ne m'opposerai à rien de ce que vous entreprendrez contre elle », aurait pu dire Alexandre II à Napoléon III, en l'abordant à Stuttgard.

S'ils n'ont pas énoncé cette pensée en termes aussi catégoriques, le tsar et son ministre ont fait en sorte de la donner à entendre presque aussi clairement. Dès le congrès de Paris, Orloff prend soin de ne laisser aucun doute sur ce point à Napoléon III. La malveillance et l'acrimonie des plénipotentiaires autrichiens leur attirent de sa part de cinglantes ripostes. Il n'a pas pour eux les ménagements que, dans les discussions les plus chaudes, il sait garder envers les Anglais. Il ne leur en cache pas la raison : « Il y aura longtemps en Russie », dit-il à Hubner, « un profond ressentiment contre l'Autriche ». Si sa franchise ne rend pas les Autrichiens plus habiles, du moins les rend-elle, pour un moment, plus clairvoyants. « L'empereur », écrit Hubner, « comprend que la Russie est implacable »[2].

A peine Gortchakoff a-t-il pris la direction des affaires que la préoccupation de définir son attitude envers l'Autriche appa-

1. A Tilsitt.

2. *Souvenirs d'un ambassadeur d'Autriche à Paris*, par le baron de Hubner. Paris, Plon, 1900.

raît à chaque instant dans ses paroles et dans ses actes. Parti de Vienne, sans avoir présenté ses lettres de rappel, il y retourne, quelques semaines après, tout exprès pour prendre officiellement congé de la cour.

Au premier abord, cette démarche, pourtant toute naturelle, fut interprétée comme une tentative de rapprochement de la Russie du côté de l'Autriche :

Priée par les hommes d'État allemands, conseillée par sa propre habileté, la Russie, écrivait notre ministre à Dresde, aurait consenti à pardonner à l'Autriche et à se rapprocher d'elle... Le prince Gortchakoff se serait chargé d'aller étudier lui-même la position à Vienne et de laisser deviner, si les circonstances s'y prêtaient, qu'il y avait cependant des accommodements avec le tsar[1].

Son séjour à Vienne se prolonge beaucoup plus longtemps que ne l'exige l'accomplissement de la formalité dont il est venu s'acquitter. « Je pense », écrit Bourqueney, « qu'il aurait fallu moins de temps pour congédier des gens et faire emballer des meubles. Mais je ne m'étonne pas de voir le prince Gortchakoff prolonger l'occasion d'établir, avec une certaine solennité, le programme de sa politique future sur le terrain où sa politique passée a été exposée aux mécomptes les plus sévères »[2]. Qu'il eût gardé de ces mécomptes un cuisant souvenir, c'est ce dont on ne pouvait douter à Vienne. On n'en fut que plus surpris de constater combien il laissait peu paraître de dépit. « On s'attendait ici », écrit Bourqueney, « à le voir plus irrité. Au fond, on s'applaudit de trouver plus de neutralité que de colère sous les formes un peu dramatiques de son discours ». Ce qui parut le plus symptomatique dans ses déclarations, ce fut l'insistance qu'il mettait à répudier la politique de rancune ; et, de fait, il ne faisait allusion à l'ingratitude de l'Autriche que pour se défendre personnellement de vouloir en tirer vengeance. « Le nouveau ministre des Affaires étrangères désavoue », écrivait Bourqueney, « la politique de rancune, tout en constatant le ressentiment profond qui règne contre l'Autriche dans toutes les classes de la nation russe et en admettant qu'il y a à en tenir compte »[3].

A tout prendre, il y avait loin de cette déclaration à une

1. Forth-Rouen, 28 juin 1856.
2. Bourqueney, ambassadeur de France à Vienne, 15 juin 1856.
3. Bourqueney, 15 juin 1856.

garantie formelle de sécurité, et l'on pouvait se demander ce qu'il y avait de plus significatif, de l'affirmation du début ou de la restriction de la fin. Telle n'est pas cependant l'impression qui prévalut à Vienne sur le moment même. Des paroles de Gortchakoff, on fut porté à ne retenir que le désaveu donné à la politique de rancune et, dans ce désaveu même, on voulut voir une invite, une avance faite à l'Autriche. « En désavouant ouvertement, avec tout le monde, la politique de ressentiment, le prince Gortchakoff », écrit Bourqueney, « faisait un pas qui pouvait conduire à la reprise de la politique de sentiment..... J'ai toujours vu le prince si facile aux illusions que je n'oserais affirmer qu'il n'arrivât ici sous l'empire de celle que je viens d'indiquer »[1].

Cette conjecture fait-elle plus d'honneur à l'imagination qu'à la perspicacité de Bourqueney ? Toujours est-il que telle fut aussi l'opinion de la cour de Vienne. Persuadée comme Bourqueney que Gortchakoff venait à elle la main tendue et n'attendait qu'un signe d'elle pour se mettre à sa discrétion, cette cour prit à tâche de décourager les velléités de rapprochement que, bien gratuitement, selon nous, elle prêtait à son hôte. Loin de se mettre pour lui en frais d'amabilité, elle lui fit un accueil guindé et froid, strictement limité à ce qu'exigeaient les convenances. « Le prince n'a trouvé », écrit Bourqueney, « qu'une cour froidement, dignement polie, un ministre sans aigreur mais sans empressement, une politique conséquente, suivant l'exécution du traité du 30 mars..... Cela est trop clair pour n'avoir pas été compris[2]. »

Au retour de ce voyage à Vienne, Gortchakoff rencontre Baudin[3] à Stettin. Ses dispositions envers l'Autriche sont un des thèmes qu'il développe le plus longuement à notre chargé d'affaires, sur le navire où ils ont pris passage ensemble pour Pétersbourg. Son amertume s'épanche ici plus librement qu'à Vienne. Aux protestations de sympathie pour la France succèdent, comme un complément naturel, comme un corollaire

1. Bourqueney, 25 juin 1856.
2. Bourqueney, 25 juin 1856.
3. Baudin, premier secrétaire d'ambassade, avait été chargé d'assurer la gérance de l'ambassade de France à Pétersbourg en attendant l'arrivée de Morny. Quand Gortchakoff le rencontra à Stettin, Baudin se rendait à son poste, par mer, de Stettin à Pétersbourg.

nécessaire, les professions de foi les plus nettes de défiance envers l'Autriche. Pour les justifier, Gortchakoff ne s'abrite plus, comme à Vienne, derrière le sentiment national : il parle en son nom et pour son compte. Il ne se défend pas de partager les impressions de ses compatriotes et, sans revenir sur le désaveu qu'il a donné, à Vienne, à la politique de ressentiment, il s'abstient cependant de le renouveler.

Rapprochées les unes des autres, les déclarations de Gortchakoff aux Autrichiens et à Baudin présentent donc des différences qui, pour n'être pas essentielles, n'en sont pourtant pas négligeables. Les deux mêmes éléments s'y combinent bien, mais dans une proportion inverse; dans les unes la neutralité l'emporte sur la colère, dans les autres la colère domine la neutralité. A quelle cause convient-il d'attribuer cette différence ?

A première vue, on est tenté d'y voir la confirmation des soupçons conçus par Bourqueney. Venu à Vienne dans l'intention de préparer les voies à une réconciliation avec l'Autriche, Gortchakoff aurait été dépité de voir ses avances repoussées et en serait reparti plus antiautrichien qu'il n'y était arrivé. Mais c'est, selon nous, aller chercher bien loin la solution d'un problème qui s'explique tout naturellement, sans le secours d'aucune conjecture.

A Vienne, la prudence la plus élémentaire avait obligé Gortchakoff à se contenir, à s'observer, et lui imposait une contrainte qui n'était plus de mise lorsqu'il s'adressait à la France. Avec elle, il n'avait que faire d'euphémismes et de précautions oratoires ; il avait son franc-parler ; bien plus, l'intérêt de la Russie le poussait plutôt à forcer la note et à hausser le ton. Rien d'étonnant par suite à ce qu'on remarque de sa part comme une tendance à faire parade de son ressentiment contre l'Autriche, un certain empressement à aborder ce sujet avec nos représentants, une certaine complaisance à s'y étendre. A Vienne, il a mis une sourdine; pour se faire entendre à Paris, il a appuyé sur la corde.

Ce n'est donc ni dans ses déclarations de Vienne, ni dans ses entretiens avec Baudin qu'il faut chercher l'expression d'une pensée qu'il a, tour à tour, atténuée et exagérée : c'est entre les deux. Du reste, la part faite, dans les deux sens, à l'exagération, les dispositions de Gortchakoff envers l'Autriche appa-

raissent encore comme rien moins qu'amicales. Au demeurant, le contraire eût été surprenant.

Ministre de Russie à Vienne pendant la période la plus critique de la guerre de Crimée, il avait dû faire bonne mine à l'ingratitude autrichienne. « On comprend aisément », écrit un témoin de cette époque[1], « quel trésor de fiel ce séjour de Vienne a dû amasser dans le cœur ulcéré du patriote russe ». A cette amertume personnelle était venue se joindre une prévention raisonnée contre un pays dont il avait dit : « L'Autriche n'est pas un État, ce n'est qu'un gouvernement. » A tort ou à raison enfin, il a vu l'intérêt de la Russie à pactiser avec des États que leurs ambitions devaient, tôt ou tard, mener à un conflit avec l'Autriche. Il a espéré de ses complaisances, tour à tour, pour la France et pour la Prusse, un profit en comparaison duquel le sacrifice d'une plus ou moins grande part de la puissance autrichienne lui a paru très léger, sinon indifférent. Les résultats de sa politique expliquent et justifient le jugement qu'un Autrichien[2] a porté sur lui : « Gortchakoff a été, par principe, adversaire de l'Autriche. »

Ainsi formulé, ce jugement est trop absolu pour pouvoir être appliqué à Alexandre II. Son attitude, son langage n'ont pas toujours, par la suite, été à l'unisson de ceux de Gortchakoff. Leurs dispositions ont quelquefois paru différentes, pour ne pas dire contradictoires, aux agents autrichiens. L'un d'eux, qui fut deux fois accrédité à Saint-Pétersbourg, n'a pas craint de conclure de ces divergences que « l'orientation donnée par Gortchakoff à la politique russe n'a répondu en aucune façon aux sentiments de son souverain »[3]. L'exagération d'une telle assertion saute aux yeux. Alexandre II n'était pas homme à se laisser conduire au rebours de ses désirs. La différence qui distingue ses sentiments de ceux de Gortchakoff est une différence de degré, d'intensité. Encore cette différence n'est-elle nullement apparue au début du règne d'Alexandre II.

Le prince Lichtenstein étant venu à Varsovie le complimen-

1. Julian Klaczko, fonctionnaire du ministère autrichien des Affaires étrangères, auteur de l'ouvrage très connu intitulé : *Deux chancelliers : Bismarck et Gortchakoff.*

2. Le comte Revertera, chargé d'affaires d'Autriche à Pétersbourg, auteur de souvenirs diplomatiques publiés dans la *Deutsche Revue.*

3. Revertera, *op. cit.*

ter au nom de l'empereur François-Joseph, il le reçoit assez froidement. « Le ressentiment », lui dit-il, « est complètement étranger à mon cœur. Il ne peut m'influencer dans mes rapports avec l'Autriche. Mais je ne saurais vous dissimuler que, l'irritation de mes peuples contre votre pays est profonde et que malgré moi, les affaires pourront bien se ressentir de cette irritation[1]. » A quelques mots près, c'est la pensée même que Gortchakoff a exprimée à Vienne : même affirmation de sentiments personnels exempts de tout désir de vengeance ; même restriction qui en affaiblit singulièrement la valeur.

L'antipathie d'Alexandre II envers l'Autriche a tiré sa force d'une sorte d'indignation contre un procédé qu'il considérait comme un manque de foi. Sept ans après les événements de 1849, il ne pouvait contenir sa colère, au souvenir du jour où son père, de ce même palais du Kremlin, où il contait le fait à Morny, avait donné l'ordre aux troupes russes de marcher au secours de la monarchie autrichienne : « Ah ! cette Autriche ! Quelle politique perfide ! » s'écriait-il en évoquant ce souvenir.

La cour, la société n'ont eu aucune violence à se faire pour être au diapason du souverain. Lorsque le prince Esterhazy, à la veille de demander ses audiences, s'aperçut qu'il avait oublié à Vienne ses lettres de créance, l'entourage de l'empereur ne prit pas la peine de déguiser la satisfaction que lui causait cette omission, qui donnait le pas à l'ambassadeur de France sur tous ses collègues.

La France a donné aux manifestations de ce sentiment une attention qui dénote l'intérêt qu'elle y a attaché. Alexandre II et Gortchakoff semblent avoir d'abord pris à tâche de satisfaire sa curiosité et de combler ses vœux. S'attendaient-ils à ce qu'elle leur en témoignât plus de reconnaissance ? La chose est possible, car, après le refus opposé par la France à leur proposition de traité[2], on remarque comme une détente dans leur attitude envers l'Autriche.

Recevant en audience de congé ce même Esterhazy, dont la déconvenue rencontrait, moins d'un an auparavant, un accueil si peu charitable, Alexandre II lui dit « qu'il verrait avec plai-

1. Louis Thouvenel, *Trois années de la question d'Orient, 1856-1859*. Paris, Calmann-Lévy, 1897.

2. Cf. notre article cité de la *Revue historique*, t. CI (1909).

sir que les relations entre la Russie et l'Autriche reprissent un caractère de bonne harmonie plus conforme aux anciennes traditions des deux cours ». Gortchakoff, qui, jusqu'alors, ne perdait pas une occasion de parler de l'Autriche avec aigreur, avait adouci son langage. Le feld-maréchal Radetzki ayant eu un accident, le tsar faisait chaque jour demander de ses nouvelles à Vérone par le télégraphe.

Mieux vaut quelquefois se faire un peu prier que de s'offrir avec trop d'empressement. Le gouvernement français, qui était resté insensible en apparence aux manifestations d'antipathie de la cour de Pétersbourg pour celle de Vienne, s'inquiète de ne plus observer d'indices de ce sentiment. A l'affût des moindres symptômes de rapprochement entre ces deux pays, il déplore d'en remarquer. C'est ce que Walewski écrit à Morny :

Il me revient de toutes parts à la fois, et de manière à faire supposer qu'on obéit à des instructions uniformes, que l'attitude et le langage des agents des deux cours se sont, durant ces derniers temps, sensiblement modifiés. L'Autriche aurait, dit-on, tenté d'apaiser le mécontentement de la Russie et, reussissant à faire oublier les causes qui l'avaient fait naître, elle aurait provoqué un rapprochement qui tendrait à rétablir les relations qu'elle entretenait autrefois avec le cabinet de Pétersbourg[1].

Livrés à eux-mêmes, Alexandre II et Gortchakoff auraient sans doute fini par revenir insensiblement à des rapports amicaux avec Vienne. Leurs sentiments personnels, si sincères qu'ils fussent, n'étaient pas et ne pouvaient être longtemps une garantie suffisante contre un revirement graduel de la Russie du côté de l'Autriche. Le seul moyen d'en assurer, d'en accroître même la force et la stabilité consistait dans une entente de la France avec la Russie, qui tînt en haleine les sympathies et les convoitises à Pétersbourg.

Plus les affaires se gâtent sur le Danube[2] et en Italie, plus la nécessité de cette entente s'impose à Napoléon III. Les bases en sont jetées à Stuttgard par les deux souverains en personne, assistés de leurs ministres. L'échange de vues se poursuit au cours des deux années qui suivent, au point d'aboutir à un

1. Walewski, 17 juin 1857.

2. Pendant les années 1856, 1857 et 1858, l'affaire des principautés donne lieu à d'actives négociations.

accord proprement dit, d'aucuns disent à un traité secret, en tout cas à des engagements précis en vue d'une hypothèse déterminée.

Les étapes de ce rapprochement sont marquées par la visite du prince Napoléon à Varsovie, en septembre 1858, et par les deux missions du commandant La Roncière Le Noury à Saint-Pétersbourg, en janvier et en février 1859.

Dès le moment où Napoléon III s'est résolu à imprimer cette direction à sa politique, celle de la Russie envers l'Autriche s'est dégagée des hésitations et des incertitudes qui s'y étaient un instant glissées. Soutenus, stimulés même par l'intérêt d'une entente avec la France, les sentiments personnels d'Alexandre II et de Gortchakoff sont restés, en somme, jusqu'à l'issue de la campagne d'Italie, à l'abri de toute atteinte et de toute influence. Sans doute, en quittant Stuttgard, Alexandre II se rend-il à Weimar, où il rencontre François-Joseph. Mais il a soin d'en prévenir Napoléon III et de le rassurer d'avance sur le résultat de cette entrevue. De retour à Pétersbourg, Gortchakoff dément, en causant avec Baudin, l'opinion d'après laquelle Weimar aurait été « le correctif » de Stuttgard. C'est à peine s'il ne justifie pas son souverain d'avoir accepté cette rencontre, à laquelle il lui était impossible de se dérober. « Quant au résultat », conclut-il, « il a été ce que le comte Walewski et moi avions présagé ensemble, dans nos conversations de Stuttgard. Il n'y a rien de changé dans les situations respectives, il n'y a que deux souverains qui se sont rencontrés »[1]. Passant par Francfort, il a dit la même chose à Bismarck.

Malgré tout, les dispositions de la Russie envers l'Autriche continuent à faire, de la part de la France, l'objet d'une attention de tous les instants. C'est le premier point sur lequel se portent les observations du duc de Montebello, lorsqu'il vient prendre possession de l'ambassade de France à Pétersbourg[2]. C'est aussi le premier sur lequel il se trouve en état de rassurer son gouvernement. Dès l'audience qu'il lui accorde à son arrivée, Alexandre II lui apparaît en complet antagonisme avec l'Autriche au sujet du Monténégro. Quant à Gortchakoff, il donne cours à la plus violente amertume contre le cabinet de Vienne et s'exprime même à son égard en termes très hostiles.

1. Baudin, 2 octobre 1857.
2. Montebello, 18 mai 1858.

La sincérité des sentiments d'Alexandre II et de Gortchakoff est garantie par les engagements qu'ils ont contractés envers la France. Leur commune animosité contre l'Autriche a pris corps, pour ainsi dire, dans ces engagements qui en sont comme l'expression matérielle et la conclusion pratique. On connaît les services auxquels ils se sont obligés envers Napoléon III : neutralité bienveillante; concentration sur la frontière de Galicie d'une force suffisante pour immobiliser une armée autrichienne; pression sur l'Allemagne pour la faire tenir tranquille. Et sans doute n'est-ce pas la rancune contre l'Autriche qui a déterminé la Russie à souscrire à ces engagements : mais c'est bien ce sentiment qui les a rendus possibles.

Sûr de la complicité de la Russie, Napoléon III a pris nettement position en faveur du Piémont, qui a, de son côté, travaillé à se faire déclarer la guerre par l'Autriche.

A mesure que sa situation est devenue plus critique, l'Autriche a fait des efforts de plus en plus énergiques pour détacher la Russie de la France et la gagner à sa cause. Son nouveau ministre à Pétersbourg, le comte Karolyi, reçoit pour mission de proposer à Alexandre II l'oubli du passé et le rétablissement des anciennes relations d'amitié. Pour augmenter l'attrait de ses offres, il est autorisé à parler des sacrifices que la cour de Vienne est disposée à faire et à prouver qu'aucune alliance ne peut rapporter à la Russie autant que lui donnerait celle de l'Autriche (avril 1859). La Russie ne se laisse pas plus émouvoir par les remords de François-Joseph que tenter par ses invites.

En répondant à Karolyi, Gortchakoff rejette sur l'Autriche toute la responsabilité de la rupture de l'ancienne alliance; le temps de la politique de sentiment était passé et la Russie entendait garder sa liberté d'action. Alexandre II met peu d'empressement à recevoir le nouveau ministre d'Autriche; il lui parle de manière à ne lui laisser aucun espoir : « Hier encore », dit-il à Montebello, « j'ai vu Karolyi; ce qu'il me demandait, c'était de la sécurité pour l'Autriche. Il aurait voulu que je prisse l'engagement de rester neutre : j'ai été inébranlable. Il a fait appel à mes sentiments : je lui ai répondu que l'empereur François-Joseph devait comprendre mieux qu'un autre que l'on sacrifiât ses sentiments à ce qu'on croit l'intérêt de son empire[1]. »

1. Montebello, 17 mai 1859.

Telles sont les conditions dans lesquelles s'engage la guerre d'Italie. Par haine de l'Autriche et désir de lier partie avec la France, la Russie s'est faite, en somme, la complice de Napoléon III et a souscrit envers lui à certains engagements. Elle s'acquitte loyalement de ce qu'elle a promis : ordre est donné aux trois corps d'armée du prince Michel Gortchakoff, en Pologne, de compléter leurs effectifs, et au 5e corps de se porter sur la frontière. Quant à l'Allemagne, la célèbre circulaire du 27 mai 1859 lui enjoint, assez impérieusement, de se tenir tranquille, et, personnellement, Alexandre II agit dans le même sens sur toute sa famille allemande.

Mais la complicité acceptée dans cette aventure ne met pas le gouvernement russe à l'abri de l'inquiétude. Il était inévitable que la guerre d'Italie ranimât cet instinct d'ordre et de solidarité monarchique qui veillait dans l'âme d'Alexandre II et que l'affaire de Naples avait mis sur ses gardes. « Tout ce qui tendra à conserver à la lutte, aujourd'hui engagée, » écrivait Montebello, « un caractère purement politique sera toujours hautement approuvé ici. C'est en représentant la guerre d'Italie comme fatalement destinée à devenir révolutionnaire que l'Autriche cherche à agir sur l'opinion et touche une corde sensible[1]. »

La guerre engagée, l'Autriche, en effet, n'a pas encore renoncé à modifier les dispositions de la Russie. — Peut-être un négociateur plus haut placé et plus influent à Saint-Pétersbourg sera-t-il mieux écouté que Karolyi : et la cour de Vienne tâte le terrain en vue d'une mission qui serait confiée au prince Windischgraetz. « Elle me serait très désagréable », déclare Alexandre II à Montebello, « et j'espère qu'elle n'aura pas lieu. S'il vient (le prince Windischgraetz), je le traiterai avec tous les égards qu'il mérite ; mais, quel que soit le ministre que prenne l'empereur d'Autriche, quelque sympathique que me soient les personnes qu'il m'enverra, elles n'obtiendront rien de moi. Je vous le répète, je serai inébranlable[2]. »

Quelle meilleure garantie Montebello aurait-il pu souhaiter pour être assuré que « les égards envers la personne du prince ne seraient suivis pour l'ambassadeur ni d'un succès, ni d'une

1. Montebello, 2 mai 1859.
2. Montebello, 17 mai 1859.

apparence de succès, car », ajoutait-il, « l'apparence seule aurait déjà de la gravité[1] ? »

Les contemporains ont cru discerner de la part d'Alexandre II et de Gortchakoff, comme une intime satisfaction à repousser les avances et les ouvertures de l'Autriche. Il semble bien, en effet, que l'amour-propre du tsar et de son ministre ait trouvé l'occasion d'une revanche à voir la cour de Vienne multiplier les efforts et les démarches pour reconquérir leurs bonnes grâces, faire amende honorable, reconnaître ses torts, promettre de les racheter, aller en un mot aussi loin que sa dignité lui permettait d'aller. Comment n'auraient-ils pas éprouvé quelque charme à une résistance qui les vengeait, en quelque sorte, de leurs propres humiliations et punissait de son ingratitude une alliée inconstante? « Tout en disant », écrit Montebello, « que la rancune ne doit pas inspirer la politique d'une grande puissance, le prince Gortchakoff développait ce thème avec assez de complaisance pour laisser voir que, si le temps de la politique de sentiment était passé, celui de la politique de ressentiment ne l'était pas »[2].

Si inflexibles qu'ils se fussent montrés envers l'Autriche, Alexandre II et Gortchakoff n'en ont pas moins été spontanément émus de l'essor que la guerre d'Italie donnait aux passions révolutionnaires. Cette guerre est à peine déclarée que déjà ils redoutent de la voir dégénérer en insurrection nationale et mettent la France en garde contre cet écueil. « Le prince Gortchakoff a plus d'une fois insisté auprès de moi », écrit Montebello, « sur l'importance de ne point laisser prendre à la guerre un caractère irrégulier »[3].

Il était plus facile de signaler le danger que de l'éviter, et demander à Napoléon III de réfréner les passions qu'il venait satisfaire, c'était exiger de lui l'impossible. L'Autriche l'avait très bien compris ; aussi avait-elle adopté une tactique très habile en assimilant le conflit à la lutte du principe révolutionnaire contre le principe conservateur dont elle se proclamait le champion. Le manifeste lancé par Napoléon III partant pour l'Italie fournit à Karolyi la première occasion d'exploiter ce thème et à Montebello de le réfuter : « Je ne saurais trop vous

1. Montebello, 9 mai 1859.
2. Id., 29 avril 1859.
3. Id., 9 mai 1859.

dire », mandait notre ambassadeur à Walewski, « combien la susceptibilité est vive sur ce point et combien nous devons être soigneux d'éviter tout ce qui peut l'éveiller »[1]. Tout en démentant les allégations de son collègue d'Autriche, Montebello était bien forcé de s'avouer à lui-même qu'elles contenaient une part de vérité. « Plus ce caractère est au fond des choses », disait-il en parlant du caractère révolutionnaire de la guerre, « plus nous devons mettre de soins à conjurer ce mauvais côté de notre situation »[2].

C'était reconnaître implicitement que les arguments de l'Autriche *portaient*. Quelque plaisir, en effet, qu'Alexandre II et Gortchakoff éprouvassent à voir l'Autriche battue, et battue par nos mains, tout ce qui « sentait la Révolution » tendait à nous aliéner leurs sympathies. Les mots de *nationalité* et de *civilisation* sonnaient désagréablement à leurs oreilles. Gortchakoff glissait dans le premier projet de sa célèbre circulaire aux États allemands un coup de patte contre ces expressions, et Montebello devait s'employer à lui faire effacer cette boutade, qui avait comblé d'aise le vieux Nesselrode.

Les événements eurent bientôt fait de démontrer à Alexandre II et à Gortchakoff qu'il était impossible à Napoléon III de répudier l'alliance du parti unitaire italien, et même qu'il lui était nécessaire de s'appuyer sur ce parti, d'autant plus que sa lutte avec l'Autriche devenait plus âpre et plus impitoyable. D'autre part, les défaites de l'Autriche devaient naturellement tendre à atténuer chez Alexandre II et chez Gortchakoff l'intensité de leur ressentiment contre elle. Leur vengeance était suffisamment assouvie et par les victoires de la France et par leur propre participation aux événements. Les dispositions de Gortchakoff envers la cour de Vienne n'en ont pas été sensiblement modifiées ; celles d'Alexandre II l'ont été davantage ; on constate chez lui, depuis Solferino, une tendance à se relâcher de ses rigueurs envers elle.

Il est rare que les défaites d'un peuple lui ramènent les sympathies d'un souverain neutre, ce souverain fût-il Alexandre II. La France est payée pour le savoir. Ce n'est donc pas à la pitié qu'il faut faire remonter l'origine du léger revirement qui se

1. Montebello, 9 mai 1859.
2. Id., 27 mai 1859.

manifeste chez le tsar. Ce peut être à l'appréhension de voir par trop affaiblir l'Autriche. C'est surtout, croyons-nous, à la crainte de la Révolution, par laquelle Napoléon III se trouvait débordé en Italie. L'inquiétude qu'éprouvait Alexandre II à voir la Révolution gagner du terrain devait, en effet, lui faire désirer la paix comme le seul moyen d'enrayer les progrès du mouvement révolutionnaire. S'il n'a point fait état de cet argument pour engager Napoléon III à s'arrêter après Solferino, il ne s'ensuit nullement que sa propre décision n'en ait pas été largement influencée. Ainsi du moins en a jugé Napoléon III lui-même qui, dans une lettre autographe adressée peu après à Alexandre II, déclare avoir déposé les armes pour ne pas agir contre la politique russe en soulevant la Galicie et la Hongrie.

A la crainte de la Révolution est venu se joindre un autre sentiment qui a exercé aussi une influence décisive sur les dispositions du tsar : c'est l'attachement à la Prusse, avec laquelle il lui eût fallu peut-être entrer en conflit pour permettre à la France de poursuivre sa marche. Ces deux considérations ont certainement eu beaucoup plus de part qu'un intérêt tardif pour la conservation de l'Autriche, à la résolution que prit Alexandre II, après Solferino, d'envoyer un de ses aides de camp à Napoléon III, avec une lettre lui conseillant de s'arrêter.

A aucun moment, pendant la guerre d'Italie, l'exécution des promesses que la Russie avait faites à la France n'a donc été entravée, ou seulement contrariée par le souci de ménagements à garder envers l'Autriche. S'il est vrai qu'après Solferino l'appui d'Alexandre II et de Gortchakoff a faibli au point de forcer la France à s'arrêter, il n'en faut pas chercher la raison dans une tardive rentrée en grâce de l'Autriche à Saint-Pétersbourg, mais bien dans les considérations auxquelles cette puissance a été à peu près totalement étrangère, encore qu'elle en ait bénéficié.

Les soucis que leur avait inspirés l'avenir peuvent se mesurer à l'immense satisfaction que provoquèrent, chez Alexandre II et Gortchakoff, les préliminaires de Villafranca. La conclusion de la paix les délivrait en effet de leurs préoccupations les plus immédiates et les plus pressantes. Les conditions en étaient exactement conformes à leurs vœux, en consacrant un affaiblissement raisonnable de l'Autriche au profit du Piémont, sans concession directe à la Révolution. Mais pour être éclairci, l'horizon

politique n'en était pas déblayé de tout nuage. Les trois quarts de l'Italie attendaient encore l'indépendance et la liberté que la paix ne leur avait pas données ; le sentiment national protestait contre un résultat disproportionné avec les espérances qu'il avait conçues ; l'opinion publique réclamait l'unité sous le sceptre du Piémont ; les forces qui s'étaient levées et organisées à l'appel de Victor-Emmanuel et de Napoléon III restaient debout, enhardies par le succès, irritées par la déception.

La satisfaction de voir la paix rétablie n'a pas empêché Alexandre II et Gortchakoff de discerner ces points noirs. Leurs efforts ont immédiatement tendu à les dissiper. Le seul moyen d'empêcher que l'ordre de choses établi à Villafranca fût dépassé, c'était, selon eux, de le faire sanctionner le plus tôt possible par l'Europe. Il fallait se hâter de donner aux arrangements pris directement entre les deux souverains de France et l'Autriche la ratification et la garantie de l'Europe entière. Seul l'accord des grandes puissances pouvait obliger le Piémont à se renfermer dans les limites des clauses de Villafranca. Il n'était pas inutile non plus d'apposer sur ces conditions, quelque peu viciées dans leur principe par l'esprit révolutionnaire, l'estampille du droit public européen. Ces divers résultats ne pouvaient être que l'œuvre d'un congrès, auquel seraient invitées toutes les grandes puissances. La perspective d'y représenter son souverain souriait particulièrement à Gortchakoff, que ne laissait pas indifférent l'espoir de s'y tailler un rôle à sa convenance et de faire reconnaître à la fois sa supériorité et ses principes.

Cet espoir ne tarde pas à lui échapper. Fomentée par le Piémont, la révolution éclate dans les duchés ; l'Italie centrale chasse ses gouvernants et réclame son annexion à la monarchie de Savoie. Partout les souverainetés légitimes sont renversées, les pouvoirs réguliers remplacés par des dictatures révolutionnaires. Le cabinet de Turin a pris la tête du mouvement dont il s'apprête à profiter.

Un Nicolas Ier se fût peut-être, dans les mêmes circonstances, porté à quelque extrémité, eût lancé un défi à la révolution, entraîné les souverains de droit divin à une croisade contre les peuples et leurs alliés couronnés. Mais, Alexandre II et Gortchakoff sont aussi peu enclins l'un que l'autre à ces partis extrêmes, dont les éloignent leur caractère, leurs maximes poli-

tiques et la situation de la Russie au regard de l'Europe. Bien que généreux, chevaleresque même, profondément imbu des principes autocratiques, Alexandre II n'a rien d'un paladin : un sens pratique très aiguisé tempère et comprime les élans de sa sensibilité, de son orgueil ou de sa foi monarchique. Gortchakoff, qui se donne volontiers les airs d'un théoricien, se targue d'appliquer un système et affecte une grande rigueur sur les principes, est au fond un simple empirique qui met son empirisme au service d'une cause nullement désintéressée.

Ce n'est pas à dire qu'il n'ait, comme aussi Alexandre II, quelques maximes politiques, nous entendons par là quelques idées directrices. La principale, et en tout cas la seule qui nous intéresse ici, est un parti pris de réaction contre la prétention de Nicolas Ier à se considérer comme le champion du droit monarchique et à régenter l'Europe. « On a assez longtemps abusé de la Russie au moyen des grands mots de légitimité et de principes conservateurs », s'écrie Gortchakoff devant Montebello, « on lui a persuadé qu'il était de son intérêt d'épuiser ses trésors et de verser son sang pour leur défense et, au jour du danger, on l'a abandonnée et trahie[1] ! » Ne nous attendons pas à trouver sur les lèvres d'Alexandre II une critique aussi acerbe de la politique de son père. « Il ne m'appartient pas d'accuser mon père », a-t-il dit à Morny, comme pour s'excuser d'ajouter seulement : « Il se croyait trop peut-être le dépositaire des formes traditionnelles »[2]. La piété filiale empêche manifestement Alexandre II de désavouer la politique de Nicolas Ier ; mais s'il a cherché à l'expliquer, à la justifier, n'est-ce pas la meilleure preuve qu'il la condamnait ?

Eût-il voulu d'ailleurs la suivre qu'il n'en eût pas eu les moyens. La situation de la Russie en Europe n'est pas ce qu'elle était au temps de Nicolas Ier et de Nesselrode. Alexandre II et Gortchakoff dirigent la politique d'un état récemment vaincu, encore incomplètement remis de sa défaite ; leur pays a subi, au congrès de 1856, des conditions auxquelles ils ne se résignent pas et dont l'abrogation est l'objectif invariable, constant de leur diplomatie. Effacer les clauses humiliantes du traité de Paris,

1. Montebello, 16 septembre 1859.
2. *Une ambassade en Russie.*

rendre à la Russie son prestige traditionnel et son ancienne prépondérance en Orient est le but vers lequel ils marchent patiemment, sans hâte, mais aussi sans relâche. Pour saisir les causes de leur attitude en présence des problèmes internationaux quels qu'ils soient, il importe de ne pas perdre de vue cette préoccupation, constamment présente à leur esprit. Elle n'est pas exclusive d'autres considérations, d'autres intérêts, mais elle domine et prime, au besoin, tout ce qui ne se rapporte pas à elle hormis, bien entendu, le souci de sauvegarder l'intégrité de l'empire. Elle est la cause principale des sympathies et des antipathies de la Russie.

Or, dans l'œuvre de réparation et de relèvement qu'ils ont entreprise, Alexandre II et Gortchakoff ont, à son insu, réservé à la France une sorte de collaboration inconsciente. Dans l'état de l'Europe après la guerre de Crimée, la bonne grâce inespérée du gouvernement français, ses sympathies avouées pour la Russie leur sont apparues à juste titre comme une circonstance exceptionnellement favorable à leurs desseins. C'est sur lui qu'ils ont compté et comptent encore pour leur en faciliter l'exécution. Le besoin qu'ils ont de lui, l'espoir qu'ils fondent sur son concours les obligent à tenir compte, dans une certaine mesure, de sa politique, de ses tendances, même si elles vont à l'encontre des principes qu'ils ne peuvent renier.

Mais de là à assister aux événements en spectateurs indifférents, il y a loin. L'insurrection de l'Italie centrale ne surprend pas Alexandre II ni Gortchakoff, mais les émeut beaucoup. « Quoique le temps soit passé », écrit Montebello, « où, suivant l'expression du prince Gortchakoff, la Russie s'était faite la maréchaussée de l'Europe, on ne s'est pas accoutumé ici à voir tomber un trône avec indifférence, ce trône fût-il le plus petit de l'Europe[1]. »

Grands ou petits, les trônes, pourvu qu'ils soient légitimes, ont en effet, aux yeux de la Russie de ce temps, les mêmes titres à l'intangibilité, qu'ils tiennent du droit monarchique, du droit divin. Chaque fois qu'un trône s'écroule, tous les autres sont atteints dans le principe qui constitue leur base et fait leur solidité. Tolérer que la volonté d'un peuple les élève et les renverse

1. Montebello, 2 septembre 1859.

à son gré, c'est sanctionner la substitution à l'ancien droit monarchique d'un droit nouveau : le droit populaire. Permettre aux peuples de disposer d'eux-mêmes, de se grouper d'après leurs affinités, de se séparer d'après leurs antipathies, c'est étendre le même principe aux relations internationales, faire subir le même sort à l'ancien droit public européen.

Or, c'est à cette conséquence qu'aboutit la lutte engagée en Italie, entre ces deux principes opposés, entre ces deux droits contradictoires. Pour que la Russie y fût indifférente, il aurait fallu qu'elle eût oublié la Pologne et la Finlande, et l'autocratie et le servage, et tout ce qui le rendait solidaire de tous les princes qui règnent sur un peuple par la grâce de Dieu et sous la foi des traités. L'intérêt qu'Alexandre II et Gortchakoff prenaient aux affaires d'Italie n'avait donc sa raison d'être ni dans un sentiment de sympathie pour les princes dépossédés ou menacés, ni dans une prévention exagérée contre toute modification au *statu quo* territorial de la péninsule. Que Modène, Parme et Florence fussent ou ne fussent pas dévolus au Piémont, c'est ce qui ne leur importait guère. Leur intérêt était d'une tout autre nature, essentiellement théorique et cependant essentiellement égoïste.

Le sort les contraignait au rôle de censeurs impuissants; il avait au contraire mis aux mains d'un autre les armes qui leur faisaient défaut à eux-mêmes. Napoléon III était, du moins le croyaient-ils, en mesure de couper court au mouvement unitaire italien. Il ne le pouvait pas seulement à leurs yeux, il le devait, comme ayant contribué à déterminer et à précipiter la crise. Mais qu'importait qu'il le pût et qu'il le dût, s'il ne le voulait pas? C'est donc, en dernière analyse, de sa volonté, de ses dispositions que dépendait la sauvegarde des principes auxquels était lié l'intérêt de la Russie.

Supposer qu'Alexandre II et Gortchakoff ont cru Napoléon III spontanément disposé à enrayer la révolution italienne serait faire trop de crédit à leur naïveté. Mais il leur convenait à tous égards de ne pas paraître en douter. D'abord c'était la seule manière d'influer sur ses dispositions, de neutraliser ses sympathies italiennes, de l'amener à compter avec les désirs de la Russie; et, si présomptueux que fût cet espoir, il n'est pas douteux qu'Alexandre II et Gortchakoff s'en sont bercés, même plus

longtemps que de raison. Ensuite, c'était encore le meilleur moyen d'amener Napoléon III, s'il venait à décevoir leur attente et leur confiance, à les dédommager, sur un autre terrain, des épreuves mêmes auxquelles il aurait soumis leur fidélité. En tout état de cause, leur intérêt les incitait donc à ne rien lui dissimuler des tourments que leur causaient les événements de la péninsule, à remettre leur cause entre ses mains, à affecter une confiance absolue dans son zèle pour les principes monarchiques.

C'est sous le couvert de cet euphémisme que parviennent à Napoléon III les premières invites de la Russie. « La guerre d'Italie a malheureusement fait naître », écrit Montebello, « une certaine confusion morale, devant laquelle l'empereur a eu la gloire de s'arrêter; son esprit élevé saura raffermir ces ébranlements[1]. »

La révolution garde ses positions, la France reste l'arme au pied, et cependant Alexandre II et Gortchakoff n'en témoignent ni surprise, ni émotion. Ont-ils voulu laisser à Napoléon III le temps dont il avait besoin pour accomplir son évolution et ménager les transitions? Ont-ils craint de démasquer prématurément leur défiance et leurs appréhensions? Napoléon III a-t-il obtenu d'eux, en faveur du Piémont, une sorte de quitus pour l'émancipation des duchés? Cette dernière hypothèse paraît être la vraie.

A la fin de septembre 1859 part pour Pétersbourg un officier d'ordonnance de l'empereur, le colonel Reille. Il a pour mission officielle de porter au tsarevitch, qui vient d'atteindre sa majorité, le grand cordon de la Légion d'honneur. Mais, avant de quitter les Tuileries, il a reçu de Napoléon III une lettre autographe pour Alexandre II. Il la lui remet le 21 septembre, a une longue entrevue avec Gortchakoff et rapporte à Paris une réponse du tsar. Sur le contenu de ces deux lettres, les seules indications que nous possédions sont des allusions échappées à Gortchakoff et à Montebello, au hasard de la conversation. Elles ne font pas mention d'une entente sur le sort des duchés. Mais cette entente, peut-être verbale, plus probablement tacite, n'en résulte pas moins des faits. Napoléon III a dû s'assurer, non pas l'approbation, non pas même le consentement d'Alexandre II

1. Montebello, 2 septembre 1859.

et de Gortchakoff à l'émancipation des duchés, mais leur résignation au fait accompli et à ses conséquences.

Les motifs de cette résignation sont aisés à déterminer. D'abord Alexandre II et Gortchakoff ne se résignaient qu'à ce qui était fait ou imminent; or, vouloir revenir sur ce qui était fait, — l'émancipation des duchés, — ou empêcher ce qui était imminent, — leur réunion au Piémont, — paraissait également chimérique. En faisant la part du feu, on se réservait la possibilité de protéger plus efficacement contre l'incendie le reste de l'Italie.

En outre, l'idée d'un congrès n'était pas encore abandonnée; elle laissait subsister une faible chance de voir l'Europe prendre en mains la question italienne et enlever aux peuples de la péninsule le règlement de leurs propres affaires. Enfin la concession faite aux vœux de Napoléon III pouvait devenir à ses yeux une sorte d'engagement moral à ne pas permettre que la limite en fût dépassée.

Napoléon III a certainement encouragé ces illusions par des déclarations de principe sur ses sentiments conservateurs. Est-ce là tout ce qu'il a donné en échange du quitus obtenu pour l'émancipation des duchés? Il est probable, sans qu'on puisse en aucune façon l'affirmer, que Reille a été autorisé à faire quelque allusion vague à l'empire ottoman, en laissant entrevoir la complaisance possible de l'empereur des Français pour la politique des Russes en Orient.

Dès l'instant qu'ils renonçaient à poursuivre la fin, Alexandre II et Gortchakoff renonçaient à poursuivre les moyens. En se résignant à passer condamnation sur le soulèvement des duchés et sur ses conséquences fatales, ils consentaient du même coup à tenir Napoléon III quitte de toute intervention, tant que le champ d'action du Piémont resterait limité à cette partie de l'Italie centrale. Aussi longtemps qu'il en fut ainsi, l'abstention de la France n'a provoqué de leur part ni observations, ni doléances. Tout au plus ont-ils rompu le silence, lorsque le Piémont a déclaré accepter les vœux d'annexion des duchés. Encore se sont-ils bornés à demander que le gouvernement français « ne se presse pas de reconnaître les annexions ».

C'était dire qu'ils ne mettaient même pas en doute cette reconnaissance et la considéraient comme inévitable, tout en souhaitant qu'elle se fît un peu attendre.

Mais, s'ils ont pris leur parti de l'abstention de Napoléon III, ils ne sont pas disposés à admettre son intervention, même morale, en faveur de la révolution. Lorsqu'il l'oublie, un sévère rappel à l'ordre l'en fait souvenir.

Sous le titre *le Pape et le congrès*, paraît sans nom d'auteur une brochure émettant sur la question italienne des idées beaucoup plus inspirées des revendications nationales que des principes conservateurs. L'opinion en attribue aussitôt la paternité à l'empereur, qui ne la renie pas. Cette incartade fait scandale à Pétersbourg, où elle est jugée du plus mauvais goût. « Je ne comprends pas », dit Gortchakoff à Montebello, « que vous hésitiez à faire mettre un désaveu formel au *Moniteur*. C'est un ami qui vous parle ainsi : l'Europe a besoin de repos; si vous la troublez ainsi périodiquement, vous inspirerez la défiance à tout le monde et vous finirez par vous aliéner vos meilleurs amis[1]. » C'était un véritable avertissement, et rarement, il faut en convenir, gouvernement en a reçu de mieux fondé, de plus catégorique et de plus loyal.

François-Charles Roux.

(Sera continué.)

1. Montebello, janvier 1860.

MÉLANGES ET DOCUMENTS

L'AFFAIRE DE MANTOUE EN 1613.

L'AVIS DE VILLEROY A MARIE DE MÉDICIS

(8 NOVEMBRE 1613).

A la fin de l'année 1612 mourut François, duc de Mantoue, laissant une veuve, Marguerite, fille de Charles-Emmanuel de Savoie, et une fille de quatre ans, la princesse Marie. L'héritier légitime était le frère du défunt, le cardinal Ferdinand de Gonzague, qui devait être proclamé duc, en l'absence d'un successeur mâle. La question restait encore douteuse, car, disait-on, Marguerite était enceinte. En attendant la délivrance de sa belle-sœur, le cardinal prit en mains le pouvoir[1].

Cette affaire de succession attira aussitôt l'attention des trois puissances qui avaient tant d'intérêts particuliers à surveiller dans l'Italie du Nord, la Savoie, la France et l'Espagne.

1. L'histoire du conflit est très insuffisamment décrite chez les premiers historiens de Louis XIII : Le Vassor (*Histoire de Louis XIII...*, 1757, t. I) et le P. Griffet (*Histoire du règne de Louis XIII...*, 1758, t. I); Vittorio Siri, dans ses *Memorie recondite*, t. III, p. 31 et suiv., est plus complet; Bazin, dans son *Histoire de France sous Louis XIII*, 1846, in-8°, t. I, semble s'être inspiré de Siri; B. Zeller, dans *la Minorité de Louis XIII. Marie de Médicis et Villeroy*, 1897, in-8°, fait oublier les auteurs précédents; il nous a fait connaître la première partie du conflit (jusqu'au mois de juillet) d'après les sources vénitiennes et florentines. Il ne dit que quelques mots sur la fin du conflit (juillet-décembre) et ne parle pas de l'Avis de Villeroy. Il n'a pas exploité certaines sources manuscrites très importantes : les papiers de Simancas, K. 1468, K. 1609, les dépêches du nonce Ubaldini, dont les copies sont conservées dans le fonds italien, n° 35. Un historique complet de l'affaire devrait être précédé d'un dépouillement de ces sources et de recherches aux archives de Turin. Nous avons tenté surtout dans cette courte étude de faire connaître les intentions et la politique du gouvernement français et mettre en valeur l'*Avis de Villeroy à la Régente*, du 8 novembre 1613.

Charles-Emmanuel Ier, qui fut le plus ambitieux et le plus turbulent des ducs de Savoie, avait passé sa vie à méditer de prodigieux rêves de grandeur et de conquêtes. Il avait voulu être empereur, roi de Pologne, de Provence, de Chypre, de Morée, d'Albanie, de Sicile, de Sardaigne; à défaut de la couronne de France, il avait convoité la Provence et le Dauphiné. Ces chimères ne l'avaient pas détourné de desseins plus positifs et plus facilement réalisables. Si dans sa lutte contre Henri IV il avait perdu ses territoires au delà du Rhône, il avait gardé le marquisat de Saluces, s'était débarrassé des garnisons françaises, était resté maître chez lui. A aucun prix il ne voulait rester le chef d'un médiocre État montagnard, et sans trêve il guettait à tous les points de l'horizon l'occasion d'agrandir son duché, par la paix ou par la guerre, par les voies honnêtes ou par la perfidie. Depuis longtemps les ducs de Savoie avaient des prétentions sur le Montferrat, dont Charles-Quint avait donné l'investiture aux Gonzague. Charles-Emmanuel les avait abandonnées à sa fille en la donnant au duc de Mantoue. La disparition de son gendre n'offrait-elle pas au duc l'occasion de reprendre ses projets ambitieux?

La ligne de conduite du gouvernement français était tracée d'avance avec une netteté parfaite et nul, dans le royaume, n'émit le moindre doute sur ce qui était de l'intérêt évident du pays. Nos rois étaient de vieux alliés des Gonzague. Le duché de Mantoue-Montferrat était un des plus forts parmi ces petits États indépendants de la péninsule qui se tournaient d'instinct vers la France pour être protégés contre les Savoyards ou les Espagnols. Cette fois, le rôle était beau, car l'intérêt du royaume se confondait avec la justice et avec la cause de la paix publique dont la Régente voulait être la « protectrice »[1].

La situation de l'Espagne était au contraire très équivoque. Du temps de Henri IV on n'aurait pas douté un seul instant de ses intentions; les deux rois catholiques se faisaient la guerre « en renards », cherchant à « s'entre malfaire » le plus possible, vivant entre eux, comme disait d'Ossat, « en perpétuelle inquiétude et en quelque danger »[2]. Leurs conflits étaient particulièrement envenimés dans la plaine du Pô par l'action d'un dangereux homme de guerre, Fuentès, gouverneur du Milanais, qui pendant dix ans, par ses armements, ses menaces perpétuelles, avait été la terreur des Grisons, des Vénitiens et de tous les états non inféodés à l'Espagne. Le

1. Voir plus loin l'*Avis*.

2. D'Ossat à Villeroy, 10 février 1603, *Lettres du cardinal d'Ossat*, éd. d'Amsterdam, 1735, in-12, t. II, p. 589.

gouvernement de la régence, inspiré par Villeroy, avait résolument renoncé à une politique d'hostilités qui pouvait être infiniment dangereuse pour un royaume troublé, gouverné par une femme et un enfant. On avait arrêté les mariages espagnols et signé un traité d'alliance défensive entre les deux États (30 avril 1611). Les deux gouvernements s'appliquaient à vivre en bonne intelligence et en amitié sincère; en haut, la bonne volonté ne manquait pas. Philippe III et ses ministres étaient des tempéraments pacifiques. Fuentès avait été remplacé dans le Milanais par un gouverneur plus conciliant, le marquis de l'Ynoyosa. La Régente, Villeroy et la plupart des membres du Conseil voulaient la paix; Villeroy, qui était le chef de la diplomatie française, se montrait particulièrement souple, modéré, ingénieux dans l'art de maintenir entre les deux pays de bonnes relations. Une telle œuvre était quelquefois difficile. L'alliance avait contre elle des ennemis acharnés dans les deux royaumes : en France, le parti huguenot, qui redoutait un retour offensif de l'esprit d'intolérance, et les grands seigneurs mécontents, les Condé et les Soissons, qui flattaient les protestants. Au dehors, certains princes travaillaient de toutes leurs forces à désunir les deux pays; le plus habile était le duc de Savoie qui cherchait à pêcher en eau trouble et qui était fort quand la France et l'Espagne étaient affaiblies par leurs querelles. Enfin, les deux royaumes avaient été si longtemps aux prises l'un avec l'autre que les sujets de dispute n'avaient pu disparaître par enchantement; bien des méfiances subsistaient, entretenues parfois par des gouverneurs ou des agents plus zélés que leurs maîtres, tels que le vice-roi de Navarre et le marquis de La Force, son voisin, qui, en 1613, avaient ranimé le vieux différend des frontières pyrénéennes. Il était extrêmement difficile de concilier sur certains points des intérêts opposés. On respectait la trêve des Pays-Bas. On était arrivé à un *modus vivendi* au sujet des affaires d'Allemagne; mais comment s'entendre parfaitement en Italie dont l'hégémonie était convoitée par les deux nations catholiques?

Les événements traînèrent pendant les quatre premiers mois de 1613 et tout à coup se précipitèrent à la fin d'avril. On apprit officiellement que la duchesse n'était pas enceinte et qu'elle voulait quitter Mantoue pour se retirer à Turin. Le cardinal la laissait libre, mais il était résolu à garder la jeune princesse Marie. L'empereur Mathias, son suzerain, lui avait en effet attribué la tutelle de sa nièce, dans l'espoir d'éviter un conflit entre la France, la Savoie et l'Espagne. Mais alors Charles-Emmanuel découvrit brutalement ses desseins. Il occupa les villes de Trino, de Moncalvo et d'Alba

et marcha avec ses canons contre Casal, la grande place forte du Montferrat. Le duc Charles de Nevers, parent du cardinal, qui voyageait à ce moment sur la côte méditerranéenne, ayant appris cette nouvelle, se jeta avec quelques hommes dans Casal pour la défendre.

Le cardinal et le duc de Nevers réclamèrent aussitôt l'appui du gouvernement de la Régente. La Reine et ses ministres parlèrent avec énergie. On écrivit immédiatement au duc de Savoie qu'il eût à renoncer à ses entreprises et à restituer les villes usurpées. Le maréchal de Lesdiguières reçut l'ordre de se tenir prêt sur la frontière savoyarde. La noblesse française, avide de gloire et d'aventures, tressaillit d'aise au bruit de ces préparatifs. Le duc de Longueville, neveu de Nevers, et ses jeunes compagnons de cour, demandèrent à partir pour Casal et Mantoue. La Reine qui, à ce moment, était brouillée avec Condé, — pour la quatrième fois depuis la mort de Henri IV, — le rappela à la cour pour montrer à l'étranger une noblesse unie. M. le Prince proposa aussitôt de dresser de nombreuses troupes de guerre et d'employer l'argent de la Bastille. Le jeune roi Louis XIII, qui avait hérité du courage de son père, battait des mains et disait à sa mère : « Madame, je suis bien aise, il faut faire la guerre[1]. »

Les ministres avaient conseillé ces mesures énergiques, sans partager l'enthousiasme des seigneurs. Villeroy disait qu'on ne pouvait penser à franchir « ce saut sans frémissement et horreur ». Il fallait tenter tout autre moyen avant de déclarer une guerre qui amènerait la rupture entre la France et l'Espagne, l'écroulement d'une politique d'entente et de mariage dont le roi et la France, estimait le vieux ministre, avaient déjà recueilli « tant de contentement et de bien »[2].

L'attitude des Espagnols était assez inquiétante. Le gouverneur du Milanais n'avait rien fait pour s'opposer aux entreprises du duc de Savoie. Cette « froideur et lenteur » autorisait toutes les suppositions. Était-ce de la complicité ou de la faiblesse? Les plus « intelligents », dit Villeroy, l'attribuaient « à l'un et à l'autre défaut ». Ne pouvait-on pas redouter que les Espagnols, sans avoir l'intention réelle de faire la guerre à la France, ne cédassent à la tentation de s'emparer en pleine paix de quelques bonnes places, d'accord avec la Savoie?

On résolut donc de négocier directement avec la cour de Madrid.

1. Héroard, *Journal sur l'enfance et la jeunesse de Louis XIII*, t. II, p. 127.

2. Voir plus loin l'*Avis*.

L'ambassadeur français fit auprès du roi Philippe III et du duc de Lerme des démarches pressantes en faveur de la paix. Pendant plusieurs semaines, on n'obtint que des réponses vagues. Durant cette période, la diplomatie française avait agi très adroitement. Proclamant fort haut la justice de sa cause, elle avait cherché à nouer autour de Mantoue un faisceau de sympathies et d'ententes assez fort pour faire impression aux Espagnols. On avait sollicité l'Empereur, on avait prié le grand-duc de Toscane de coopérer à une démonstration armée contre la Savoie. On avait demandé l'appui du pape Paul V qui ne voulut pas se déranger. On était naturellement d'accord avec Venise dont le zèle, au dire de Villeroy, avait plutôt besoin d'être modéré, car la République de Saint-Marc aurait été enchantée de voir éclater une guerre entre la France et l'Espagne.

Cette politique eut de bons résultats. Au début du mois de juin, le roi d'Espagne se décida à donner au gouverneur de Milan l'ordre formel de forcer le duc de Savoie à restituer les places conquises.

*
* *

L'affaire semblait terminée. Les historiens de Louis XIII l'arrêtent presque tous à cette date, en ajoutant qu'un arrangement inspiré par les Espagnols assoupit bientôt les démêlés du duc de Savoie et du duc de Mantoue, à la satisfaction de ces derniers et de la France. Ils ont négligé de décrire la seconde phase du conflit qui dura encore six mois, et fut si grave que l'on dut poser à nouveau au conseil du roi la question d'une intervention armée.

Le duc de Savoie avait renoncé à parler ouvertement de guerre et avait congédié les troupes rassemblées sur la frontière française. Mais il avait concentré ses soldats aux portes du Montferrat et il continuait à menacer et à intimider le duc de Mantoue. Les troupes du gouverneur de Milan occupaient le plat pays de Montferrat, y vivaient à discrétion et ruinaient les campagnes; ils s'étaient même emparés de deux places voisines de Casal, comme s'ils voulaient bloquer cette ville, et refusaient le passage aux gens du cardinal qui portaient des armes et des munitions[1]. Avait-on joué les Français, et le Montferrat allait-il être indéfiniment occupé par les Savoyards et les Espagnols?

Villeroy et le gouverneur de la Régence comprirent alors que leur premier effort d'énergie avait été insuffisant et se demandèrent s'il ne fallait pas armer de nouveau pour protéger le duc de Mantoue.

1. Cette situation est nettement indiquée dans l'*Avis* qui fait un court historique de l'affaire.

Déjà, le 1er août, Marie de Médicis avait tenu un langage assez fier dans une audience accordée à l'ambassadeur espagnol Cardenas; elle lui avait dit que son fils n'était pas un prince d'Italie, un duc de Bourgogne ou un roi de Navarre, et que malgré l'amitié unissant les deux couronnes, si l'on ne faisait aucun cas des justes revendications du royaume, le roi de France saurait faire son devoir[1]. Cardenas, ami de la paix, était réellement inquiet de ces déclarations belliqueuses; il attribuait la surexcitation des Français aux bruits répandus par Charles-Emmanuel sur sa prétendue complicité avec les Espagnols et aux lenteurs et retards de toute espèce de la diplomatie de Madrid. Une sorte de panique s'était emparée des états indépendants de la péninsule. Tous, sauf Lucques et Parme, à demi vassaux de l'Espagne, sollicitaient l'assistance de la Régente[2].

Alors la diplomatie française recommença patiemment à la fin de 1613, dans le même esprit et par les mêmes méthodes, son travail des premiers mois de l'année. L'ambassadeur espagnol n'obtenait que des réponses dilatoires de son gouvernement. Vaucelas, notre représentant à Madrid, reçut l'ordre d'entamer de nouvelles négociations. Les ministres continuaient à parler avec fermeté, tout en évitant soigneusement d'offenser les Espagnols par la moindre parole ambiguë. Villeroy allait répétant que, si la France voulait désarmer le duc de Savoie, c'était pour le repos de l'Italie et le bien de la Chrétienté et pour l'union des deux couronnes[3].

Au début de novembre, on ne savait encore rien de précis sur les intentions de l'Espagne. On délibéra de nouveau au conseil du roi. Villeroy rédigea son avis sous forme de lettre adressée à la Reine mère le 9 novembre 1613.

La première partie de la lettre est un historique de la question. Villeroy retrace les efforts qui ont été faits par la diplomatie française pour résoudre pacifiquement le conflit depuis la mort du duc. Il rappelle les préparatifs militaires qui furent ordonnés après l'invasion du Montferrat et la solution provisoire du litige par la restitution de cette province. Mais celle-ci n'a été suivie ni du désarmement du Savoyard ni du retrait des troupes milanaises, et la France est obligée d'intervenir de nouveau.

La deuxième partie est consacrée à l'examen des deux sortes de moyens propres à remédier à cette inquiétante situation : la « négo-

1. Cardenas à Philippe III, 1er août 1613 (papiers de Simancas, K. 1468, p. 58).
2. Ibid., 14 septembre (ibid., K. 1468, p. 96).
3. Cardenas à Philippe III, 15 octobre 1613 (4e lettre), K. 1468, p. 110. — Voir aussi les dépêches du nonce Ubaldini des 8, 14 et 24 octobre (Bibl. nat., fonds italien 35, fol. 255 et suiv.).

ciation et douceur », « l'autorité, force et puissance ». Il faut employer le premier et faire l'impossible avant de s'engager dans l'autre voie. Villeroy propose d'envoyer une personne exprès auprès du roi d'Espagne pour savoir clairement ses intentions, une autre auprès du pape pour obtenir sa médiation, et donner beaucoup de publicité et de solennité à ces ambassades. Si les moyens pacifiques échouent, il faudra se résigner à la guerre, malgré l'incertitude du succès, car l'abandon du duc de Mantoue serait la honte et l'abaissement de la France.

* * *

On peut se demander pourquoi Villeroy crut devoir mettre par écrit ce qu'il pensait. La question de Mantoue était très grave et pouvait amener de redoutables complications. Pour la première fois depuis le début de la Régence, le gouvernement armait. (L'expédition de Juliers, exécutée avec les troupes rassemblées par Henri IV, n'avait pas menacé la paix générale.) La possibilité d'une guerre, le plus terrible malheur qui pût fondre sur la Régence, justifiait la forme inusitée d'une rédaction d'avis. Rappelons-nous aussi combien cette politique énergique était à ce moment populaire. C'était une vraie « furie » au dire de l'ambassadeur Cardenas[1]. Les vieux ministres pacifiques risquaient de devenir suspects; au mois de juin, Condé et les grands avaient accusé Villeroy de traîner les négociations en longueur, de n'assister le duc de Mantoue que de bonnes paroles; Concini avait exprimé son mécontentement à l'envoyé vénitien Scipione Ammirato en lui disant qu'en France « on ne ferait rien qui vaille » parce que les ministres étaient tous Espagnols[2]. Les Huguenots avaient repris leur antienne et reprochaient aux ministres d'être vendus aux Espagnols[3]. Pour conserver son influence, Villeroy avait donc besoin de détruire cette légende, de montrer publiquement que, s'il préférait la voie pacifique, c'était dans l'intérêt du pays, mais que le jour où les moyens diplomatiques ne pourraient sauvegarder la dignité royale, il n'hésiterait pas à demander à la

1. Cardenas à Philippe III, 1er août 1613 (papiers de Simancas, K. 1467, p. 58). « Es una furia popular que todos dizen guerra, guerra con tanto impetu y desseo que pareçe han de alcançar el cielo por mover armas y pasa esto taz adelante que deve dedar mucho cuydado a la Reyna y sus ministros. »

2. Dépêche de Scipione Ammirato du 6 juin, citée par B. Zeller, p. 131; dépêche de Bartolini du 11 juin, citée par le même, p. 133.

3. Le nonce Ubaldini à l'archevêque de Capone, nonce à Madrid, 5 novembre 1613 (fonds italien 35, fol. 270).

Reine de rompre. Voilà pourquoi, nous semble-t-il, il rédigea cet Avis destiné à Marie de Médicis et à son entourage.

La guerre redoutée, mais acceptée d'avance avec fermeté par Villeroy, n'éclata pas. Évidemment, le duc de Savoie, avec son machiavélisme habituel, s'était vanté, pour intimider la France, d'être assisté par toutes les forces de l'Espagne. C'était une grosse exagération. Mais il est certain aussi que le gouvernement espagnol n'avait pas une attitude très franche. Il avait essayé de pêcher en eau trouble, comptant sur la faiblesse de la Régente; il avait traîné les négociations en longueur, espérant lasser la patience des Français et faire reconnaître l'occupation de quelques villes du Montferrat. Cependant le roi d'Espagne était aussi sincèrement attaché que la Régente à l'alliance des deux couronnes. Quand il vit l'ardeur belliqueuse d'une partie des Français et la fermeté digne de leur gouvernement, il céda, car il estimait qu'il ne fallait pas rompre pour une affaire aussi mesquine. Comme d'habitude, l'Espagne céda sans en avoir l'air; cette nation savait mettre un talent prodigieux à sauver le point d'honneur. Elle avait d'ailleurs dissimulé si adroitement son jeu, elle s'était si peu ouvertement compromise dans les affaires de la péninsule qu'elle put, sans paraître reculer devant la France, faire désarmer définitivement et le duc de Savoie et le gouverneur du Milanais. Dès le début du mois de décembre, la cour de Madrid adopta cette résolution pacifique, et cette longue affaire s'acheva, à la fin de 1613, par un accommodement général. Charles-Emmanuel renvoya ses troupes. Le marquis de l'Ynoyosa évacua les places du Montferrat. Le duc de Mantoue renonça à demander la réparation des dégâts commis par les ennemis aux forteresses du pays; il promit aussi de ne pas punir les rebelles du Montferrat qui s'étaient donnés au duc de Savoie. Et tout se termina, comme dans un roman bien fait, par un mariage. Le cardinal-duc « montrait avoir quelque affection pour l'infante veuve de son frère »; fortifié « en cette volonté »[1] par la cour de France, approuvé par l'Espagne, muni des dispenses pontificales, il épousa sa belle-sœur, et la paix régna dans la plaine du Pô.

Nous ne voulons point porter un jugement général sur la politique de la Régence qui n'a point encore été explorée en détails. Nous songeons encore moins à louer ou à blâmer comme on aimait jadis à le faire. Nous ne pouvons cependant terminer le récit de l'affaire de Mantoue sans une simple observation. On a presque toujours reproché à la politique extérieure de la Régence sa faiblesse

1. Selon l'expression de Villeroy dans l'*Avis*.

et sa timidité; on a employé le grand mot d'abdication devant l'Espagne. L'histoire de la succession de Mantoue et l'*Avis* de Villeroy ne prouvent-ils pas que ce gouvernement sut concilier la souplesse et la fermeté et que, tout en restant l'alliée de l'Espagne dans l'intérêt d'une paix nécessaire, la France ne fut pas en cette affaire la dupe d'une puissante amie et n'eut à faire aucun sacrifice de sa dignité?

* * *

Pour bien connaître le caractère de l'*Avis* de Villeroy, il faut le distinguer des innombrables écrits qui portent le même nom.

En aucun temps, on n'a publié en France autant d'avis, de conseils, de « discours en forme d'avis », de complaintes, de remerciements, d'exhortations, d'éloges, de remontrances ayant pour fin de régler la conduite du gouvernement. On savait la Régente faible, les ministres et les grands divisés, les princes et les seigneurs disposés à se soulever, les huguenots mécontents. Des problèmes nouveaux et graves se posaient : les mariages franco-espagnols, la guerre civile, les États-Généraux. La censure des livres était très relâchée. C'était presque la liberté de la presse. Tout le monde voulut dire son mot sur la chose publique. Aussi cette littérature qui sévit de 1610 à 1620 fut-elle d'une abondance extraordinaire. La Bibliothèque nationale possède une centaine de ces avis[1]. La bibliothèque de l'Institut est plus riche encore[2]. Parmi les auteurs qui ont signé, on relève les noms de quelques bourgeois, officiers royaux ou parlementaires tels qu'Edme Callon, avocat au parlement de Dijon[3], Bernard de Sainte-Hélène, conseiller du roi, lieutenant général au bailliage du Chalouris[4], Antoine Arnauld[5] et Nicolas Pasquier[6], fils d'Étienne Pasquier, ces derniers auteurs de graves et sages

1. Voir leur énumération dans le *Catalogue de l'Histoire de France*, t. I, p. 434 et suiv.

2. Ils sont groupés dans des recueils factices, année par année, sous le titre de *Mélanges sur le règne de Louis XIII. Recueils de pièces in-18* (X. a. 455 et suiv.). Quelques-unes de ces pièces se retrouvent à la Bibl. nationale; voir aussi à la bibl. de l'Arsenal le ms. 5427 : *Cinq avis importans donnez au roi Louis XIII pour le gouvernement de son état.*

3. « Avis à la France ». Lyon, 1610, in-8°.

4. « Propos tenus au Roi et à la Reine Régente sa mère, le 15 juillet 1610, par le s^r Bernard... » (S. l. n. d.), in-8° (*Ibid.*, p. 98).

5. « Utile et salutaire avis au Roi pour bien régner... » (S. l.), 1612, in-8° (par Ant. Arnauld, d'après le P. Lelong).

6. « Advis très humble à la Reine mère du Roi régente en France ». Paris, 1610, in-8°.

dissertations. La plupart sont anonymes ou signés de noms de fantaisie. Toutes les causes sont défendues, la cause royale, la cause des princes, la cause des huguenots, la cause populaire et paysanne. Le gouvernement est soutenu par des panégyriques outranciers, œuvres d'auteurs à gage, ou par des avis désintéressés de bourgeois patriotes qui conservent leur franc-parler. On y trouve tous les styles, le genre simple et grave d'un Pasquier, ou de l'auteur du *Caton français au Roy*[1], le genre pittoresque, ironique et plébéien de « maître Guillaume », auteur de la *Consolation des malcontents dédiée au Roi son ami*[2], et aussi la manière boursouflée et pédantesque de quelques cuistres inconnus[3].

Malgré la similitude des titres et des sujets traités, les avis de Villeroy sont conçus dans un esprit très différent. Ils sont écrits non par un sujet irresponsable, mais par un ministre au pouvoir. Ce ministre était le plus expérimenté et le plus influent de tous et sous la Régence, après la disgrâce de Sully, il joua le principal rôle dans la direction des affaires. Attaquer la conduite du gouvernement, c'était pour une bonne part attaquer la politique de Villeroy. Or, Villeroy avait un tempérament de publiciste. Cet « homme de plume », comme l'appelait Sully[4], cet esprit si réfléchi et si prudent s'enferma à Conflans, dans sa maison de campagne, dans certaines circonstances graves de sa vie, et y rédigea de longs mémoires pour défendre sa politique. De 1589 à 1594, il écrivit deux apologies, des lettres manifestes au roi de Navarre, des avis à Mayenne et un discours, qu'il ne prononça jamais, pour les États de 1593[5]. Sous Henri IV, il n'écrivit rien, sauf le manifeste sur l'affaire l'Hoste, parce qu'il avait la confiance de son maître. Sous le gouvernement faible de la Régente, il revint à ses anciens procédés. Il n'écrivait pas pour le public, mais pour la Reine, les membre du conseil et les grands, afin de résoudre un problème particulier de politique intérieure ou extérieure, tout en défendant des principes généraux.

Villeroy a rédigé à l'époque de la Régence quatre *Avis à la Reine*

1. *Le Caton français au Roi*. Paris, 1614 (attribué au premier président de Harlay).

2. Paris, 1614. — Voir aussi un amusant dialogue intitulé : *le Lourdaut vagabond*, de la même année. Ces pièces, la précédente et les suivantes sont dans la collection de l'Institut.

3. Voir particulièrement *le Conseiller fidèle à Mgr le prince de Condé*, Paris, 1615, et *Tyrtæus aux Français*, qui sont dans la note pédante.

4. Sully, *Économies royales*, éd. Michaud, t. I, p. 370.

5. Ces apologies ont été plusieurs fois publiées sous le titre de *Mémoires d'état*. La dernière édition est celle de Michaud et Poujoulat. Paris, 1838, in-8°, 1re série, t. XI.

mère : en 1611, il examine les mesures à prendre pour empêcher les troubles, en faisant dissoudre les confédérations de princes et grands seigneurs mécontents[1] ; le 10 octobre 1612, il expose son avis « sur la demande de Quillebeuf faite par M. le comte de Soissons »[2] ; le 8 novembre 1613, « sur les différends de Mantoue » ; le 10 mars 1614, « sur la paix à conclure avec les princes »[3]. Le troisième de ces avis que nous publions est resté inédit ainsi que les avis de 1611 et de 1612. Il est reproduit dans six manuscrits : Bibl. nat., f. fr. 4028, 17334, 17359 ; Nouv. acq. fr. 7260 ; bibl. Arsenal, n° 5427 et F. Dupuy, n° 3. C'est celui du fonds Dupuy, le plus correct et le plus connu, que nous avons transcrit.

De cet avis, comme des autres, toute polémique personnelle est absente. Par là ce genre d'écrit diffère des deux grandes *Apologies*. Villeroy a soin de dissimuler tout ce qui peut rappeler les contradictions, les intrigues, le désaccord du personnel gouvernemental. Les *avis* ont une belle allure grave, ordonnée, impersonnelle ; le ton est élevé ; les conseils semblent donnés non par Villeroy, secrétaire d'État, mais par la sagesse et la raison mêmes s'adressant à l'intelligence et au cœur de la Reine.

Ceci suffit à nous faire comprendre le style des Avis. Villeroy n'était pas un grand lettré ; il n'avait pas étudié aux universités, il avait été employé aux affaires de l'État à l'âge où d'autres apprennent encore. Il savait très peu de latin et ignorait l'art de faire de beaux discours ou des morceaux de style soigné. Il écrivait, tout naturellement, avec une certaine facilité ; ses idées s'enchaînaient bien parce qu'il avait l'esprit très clair ; le ton était plein de bonhomie, de familiarité ; la langue était émaillée de locutions populaires et de proverbes pittoresques. Le style des Avis est toutefois un peu différent. Il a perdu une partie de ces qualités familières. En lisant l'Avis de 1613, qui est à notre sens le mieux ordonné et le plus châtié de

1. Cinq-Cents Colbert, n° 19.

2. Bibl. nat., f. fr. 4028, 17334, 17359 ; nouv. acq. fr. 7260 ; bibl. Arsenal, n° 5427 ; f. Dupuy, n° 3.

3. Mêmes sources que le précédent, plus une copie conservée f. fr. 18141. Nous avons publié cet avis dans la *Revue Henri IV*. Paris, 1908 (avril-mai), t. II, n° 2, p. 79 et suiv. Cette revue bimensuelle, qui a paru à Paris, à la librairie Champion, en 1905 et en 1906, a publié un certain nombre d'articles et de documents inédits relatifs à l'histoire du règne et signés par MM. Chamberland, Baguenault de Puchesse, Brière, Couzard, Laffleur de Kermaingant, Jadart, Souchon, Nouaillac, etc. Après une année d'interruption, elle a reparu au début de 1908 réorganisée sous la direction de M. Chamberland, professeur au lycée de Reims, et se propose d'être l'organe commun aux travailleurs qu'a tentés la riche et complexe histoire de Henri IV.

tous, on verra que Villeroy a tenté d'écrire d'une manière grave et soutenue. Mais son intelligence nette et son sens pratique d'homme d'affaires l'ont préservé de l'enflure, de la solennité et du pathos. Son défaut même de culture étendue et la simplicité de son caractère ont sauvé le naturel du style. Les Avis sont parmi les écrits politiques de l'époque les seuls que n'orne aucune citation, aucun souvenir de l'antiquité; partout ailleurs, on voit défiler en rangs plus ou moins serrés les Alexandre, les Caton, les César et autres personnages classiques. Cet Avis du 9 novembre 1613 est une dissertation bien composée, très claire et très simple. Il importait de remarquer ses qualités littéraires, après avoir fait ressortir son intérêt comme document historique[1].

J. Nouaillac.

AVIS DE VILLEROY A LA RÉGENTE

(8 novembre 1613).

Madame,

Il est question de donner conseil à V. M. sur les affaires de Mantoüe. Ceste délibération est très importante et plus difficile à résoudre qu'aucune qui se soit présentée depuis vostre régence.

Car il ne s'agit pas seulement de protéger le cardinal duc de Mantoüe et sa maison, à quoi nos traittez, vostre affinité et la justice de sa cause obligent le Roi et vous et par conséquent le roiaume, mais il y va de la conservation et dignité roialle de Voz Majestez, et par tel exemple de celle des autres amis et alliez de la France.

Quoi sagement préveu par V. M., à la mesme heure que l'advis lui fut donné du deceds du dernier duc de Mantoüe, frère aisné de celui qui règne, elle advertit le Pape, l'Empereur et le roi d'Espagne par letres et courriers exprès qu'il falloit prendre garde aus mouvemens et altérations que cela pouvoit engendrer à cause des prétentions anciennes du duc de Savoie sur le Montferrat, renforcées à présent par celles de la fille du dit duc, vefve du deffunt duc de Mantoüe, et de sa petite-fille.

Le Pape s'esmeut peu à vostre susdit advis, n'en recognoissant et appréhendant peut-estre la conséquence. L'Empereur monstra en avoir soin[2]; et le roi d'Espagne permit que le courrier que vous aviez

1. Qu'il me soit permis de citer mon livre sur *Villeroy secrétaire d'État et ministre de Charles IX, Henri III et Henri IV*. Paris, Champion, 1909. La politique du ministre pendant les années de minorité de Louis XIII a été exposée très brièvement dans le dernier chapitre.

2. Voir Siri, *Memorie recondite*, t. III, p. 31-32. — On avait demandé à

dépesché exprès pour ce seul effect nous fust renvoié par vostre ambassadeur sans response, après plusieurs et diverses instances réitérées par lui tant à la personne du dit roi qu'à l'endroit de ses principaux officiers[1].

V. M. trouva cela estrange et en fit mauvais jugement; toutesfois, elle fut destournée de s'en formaliser davantage par la considération de vos dernières alliances avec le dit roi, de la bonne foi et sincérité qu'il a tousjours professée à la cognoissance que V. M. sçait qu'il a esprouvée comme les autres du courage du dit duc de Savoie et de ses fins, comme de l'intérest que le dit Roi catholique ha de maintenir le repos public de la chrestienté et spécialement celui de l'Italie à l'imitation du feu roi son père, lequel tant qu'il a vescu s'est abstenu avec grande prudence de donner aux princes et potentats d'Italie aucun subjet de meffiance de sa domination et de son voisinage.

V. M. trouva bon aussi, sur le conseil qui vous en fut donné par les princes et seigneurs qui estoient lors auprès du Roi, de faire dire au dit duc de Savoie premièrement par vostre agent résident auprès de lui et depuis par la voie de M. le mareschal de Lesdiguières, que vous désiriez qu'il choisît celle de la douceur et justice en sa poursuitte et conduite des affaires qu'il pouvoit avoir à démesler avec le dit cardinal duc de Mantoüe tant pour lui que pour sa fille et sa petite-fille, sans y emploier la force pour ne troubler la paix publique, d'autant que V. M. et la France estoient obligez à la conserver et protéger ledit cardinal et sa maison, offrant néantmoins vostre entremise et l'autorité du Roi pour faire décider et composer leurs différents par la douceur.

La response du duc de Savoie fut véritablement plus accompagnée de respect envers Voz Majestez qu'elle ne fut suivie d'effets correspondans à vostre susdite déclaration et office.

V. M. tint le dit duc de Mantoüe adverti de vos diligences et intentions en sa faveur, comme du succès d'icelles; dont il vous remercia, en suppliant V. M. de continuer.

Et néantmoins, recognoissant que l'autorité de l'Empereur et les armes de l'Espagne pouvoient plus promptement et seurement le garantir contre les desseins et mouvemens du duc de Savoie, il est

l'Empereur d'employer son autorité à empêcher que l'Infante veuve et sa fille ne sortissent de Mantoue. La conduite de Mathias fut assez ferme et conforme aux intérêts de la France. Il maintint ses droits de suzerain, lança une proclamation pour les affirmer et attribua la tutelle de la jeune princesse à son oncle Ferdinand.

1. Il faut ajouter qu'un courrier fut envoyé à Venise pour disposer la République à embrasser la défense du Montferrat si le duc de Savoie cherchait à s'en emparer. D'autre part, Marie de Médicis avait entamé une correspondance avec le grand-duc de Toscane pour l'encourager à se joindre à la France et à coopérer au besoin à une manifestation armée contre la Savoie. Voir les lettres des 22 et 23 mai publiées en appendice par B. Zeller, p. 347 et 348.

certain qu'il eut lors son principal recours à l'un et à l'autre. Ce qui fut par V. M., de sa bonté et de sa judicieuse prudence, plus attribué à la nécessité et aus conseillers du dit duc qu'à son inclination ni à aucune irrévérence et mespris du nom et protection de Vos Majestez[1].

Lesquelles aians sceu que le dit cardinal monstroit avoir quelque affection pour l'Infante vefve de son frère, V. M. fut conseillée de le fortifier en cette volonté, jugeant si Sa Saincteté le dispensoit de faire le dit mariage que c'estoit un très bon et très prompt moien d'amortir les querelles d'entre ces deux maisons qui estoient allumées artificieusement par ceux qui projettoient dès lors et s'attendent encore peut-estre à présent d'en proffiter aus despens peut-estre de l'une et de l'autre maison.

Ce que le dit duc a fondé sur le manquement de la parole prétendue avoir esté donnée par le dit cardinal pour le sequestre entre les mains du duc de Modène, dont il est certain que le dit cardinal fut bien aise d'avoir quelque subjet de se desvelopper, ainsi qu'il a publié, pour avoir mieux recogneu les fins ausquels tendoient ceux qui le demandoient, les autres qui le favorisoient et ceux qui lui donnoient tel conseil.

Quels ont esté les exploits d'armes faits par le duc de Savoie au Montferrat, chacun en a cognoissance, comme de la froideur et lenteur du gouverneur de Milan à s'y opposer, interprétée par aucuns à connivence, par les autres à foiblesse et par les plus intelligens à l'un et à l'autre deffaut.

Tant y a que V. M. fut conseillée, voire forcée du devoir de vraie et bonne parente[2] et de protectrice de la paix publique, comme digne régente de ce grand roiaume, de secourir le prince injustement assailli et opprimé, voiant que de la part d'Espagne il tardoit tant à recevoir l'assistance et consolation qui lui estoit nécessaire contre l'espérance donnée à lui et à ses amis et par exprès à V. M. par letres mesmes redoublées du dit gouverneur de Milan à elle envoiez par courriers exprès et par les propos tenus sur ce subjet à vostre ambassadeur en Espagne. A quoi l'auroit encore excité la considération de M. de Nevers, lequel, comme prince généreux intéressé en la cause du dit duc de Mantoüe et de sa maison, s'estoit très à propos jetté dedans Casal, aiant appris à Savonne, conduisant en Italie la duchesse d'Ornano sa belle-sœur, que ledit duc avoit assailli avec armes décou-

1. Sous ce langage courtois, il faut reconnaître l'expression d'un vif mécontentement. On fut très irrité en France contre le cardinal duc, à qui on reprochait d'être inconstant, timide, mou et de se défier de la France. La reine l'excusait comme un jeune prêtre embarrassé dans un labyrinthe d'affaires. Voir les dépêches de Villeroy à Léon Brulart, dans Siri, *Memorie recondite*, t. III, p. 33.

2. Le duc Vincent Ier, qui régna de 1587 à 1612, avait épousé Éléonor de Médicis, sœur de la Reine régente.

vertes les places du dit Montferrat et par surprise ja occupé quelques-unes d'icelles.

Quelle a esté la diligence et despense emploiée par le Roi et V. M. à préparer et dresser ce secours après la résolution d'icelui prise par V. M. avec monseigneur le prince de Condé par vous appelé et attendu pour cet effet et les autres princes et officiers et grands du roiaume, chacun en a cognoissance[1], et puis dire que la despense extraordinaire qui a esté faicte est revenue à plus de huit ou neuf cens mil livres, somme non petite en esgard à l'ordinaire que vous supportez pour maintenir le roiaume en paix, qui surpasse et excède plus de trois millions de livres celle qui se faisoit du temps du feu Roi; laquelle néantmoins nous pouvons dire très bien emploiée puisque vous avez recueilli et jouissez encore heureusement avec toute la France et au bénéfice et advantage de toute la République chrestienne par la grâce de Dieu et la bonne assistance de tous les susdits princes et seigneurs et des gens de biens du royaume, de la concorde et tranquilité publique par nous tant désirée et à tous si utile et nécessaire.

Chacun dedans et dehors le roiaume a recogneu par les prompts effets qui s'en sont ensuivis combien vostre armement estoit nécessaire au dit cardinal duc de Mantoüe et à ses affaires, car encores que nous aions occasion de croire que l'intention du roi d'Espagne estoit que les places prises au dit Montferrat par le dit duc de Savoie fussent restituées au dit cardinal duc de Mantoüe, sa parole et sa foi y estoit bien avant engagée outre les raisons publicques et secrètes qui l'ont peu et deu mouvoir à ce faire; puisque par effet elles lui ont esté rendues, il est vraisemblable que la jalousie des armes de France, mesme delà les monts, n'a pas peu servi à l'accélération de la dite restitution[2].

Après laquelle V. M. fut conseillée de descharger les finances du Roi et les princes du royaume de la susdite despense extraordinaire

1. D'après une lettre de l'ambassadeur vénitien, du 30 mai 1613, on décida que l'on paierait 20,000 fantassins et 2,000 cavaliers, sur lesquels 2,000 fantassins et 1,800 cavaliers entreraient en Piémont sous Lesdiguières; 6,000 fantassins commandés par Guise s'établiraient en Provence, 2,000 fantassins et 2,000 cavaliers sous M. le Grand pénétreraient en Savoie (voir B. Zeller, p. 129). — Condé avait proposé de tirer l'argent des caves de la Bastille. Il s'était montré le plus belliqueux de tous les conseillers et avait toujours prononcé des discours « accompagnati da qualche passione », dit l'ambassadeur vénitien. Voir la dépêche du 11 juin, Bibl. nat., fonds italien 1766, fol. 81.

2. Villeroy ne parle pas du rôle joué par l'Espagne dans toute cette affaire. Les lettres de l'ambassadeur vénitien du 17 au 21 juin nous apprennent que le secrétaire du gouverneur de Milan passa à Lyon le 7 juin et dit à d'Alincourt, gouverneur de la ville, qu'il portait au marquis de l'Ynoyosa, gouverneur du Milanais, l'ordre du Roi de rétablir le *statu quo*. Bientôt une lettre du roi d'Espagne à la Reine l'informa qu'il avait donné ordre au gouverneur de Milan de faire mettre bas les armes au duc de Savoie.

et de la foule qu'elles en recevoient par un prompt licentiement des dits gens de guerre.

A quoi V. M. fut encore requise par lettres expresses dudit gouverneur de Milan et de la part du dit roi d'Espagne, asseurant que les choses promises en faveur du dit cardinal de Mantoüe seroient accomplies. Il remonstroit aussi à V. M. plus la séparation de nos forces seroit prompte, celle que le duc de Savoie devoit faire des siennes seroit aussi avancée et effectuée suivant l'intention du dit roi d'Espagne, à cause de la meffiance que le dit duc feignoit avoir d'icelles, mais en effet pour celle que sans fiction le dit gouverneur de Milan en avoit plus grande que le dit duc, comme il n'a depuis que trop apparu et apparoist encore à présent par le procédé du dit gouverneur et par les conseils qu'a depuis pris le roi d'Espagne.

Car au lieu de faire désarmer le dit duc de Savoie et remettre les choses en plene quiétude, ainsi qu'elles estoient au dit Montferrat et ailleurs devant l'hostilité ouverte par le dit duc, comme la raison vouloit qu'il fust fait, et V. M. l'attendoit des espérances, voire des asseurances que l'on lui en donnoit, les gens de guerre du dit duc ont esté maintenus ensemble, et plus tost augmentés que retranchés, et logés aus portes du dit Montferrat pour menacer et intimider le duc de Mantoüe; et ceux de Milan ont tousjours vescu depuis à discrétion dedans le dit Montferrat à la ruine et désolation entière d'icelui, y consommant et mangeant entièrement les vivres, de sorte que les places ne peuvent plus estre assistées et nourries, ni mesme celle de Casal, de laquelle seule l'on sçait que dépend l'entière conservation du païs soubs la domination du dit duc de Mantoüe, légitime seigneur et héritier du dit marquisat : de manière que l'on a juste argument de soubsçonner que le dégast et la retenue des dits gens de guerre au dit pays se fait à poste et par commandement pour affamer la forteresse de Casal; et d'autant plus que l'on voit que les dits Espagnols se sont depuis peu emparez du chasteau de Pontesture[1] et de la ville d'Acqui, places voisines du dit Casal, et par lesquelles l'on peult comme bloquer la dite place; en laquelle non plus qu'aus autres il n'est desja plus permis au dit duc de Mantoüe d'envoier et faire passer et entrer armes et munitions de guerre ni vivres que par la volonté et permission des dits Espagnols, ayans naguères refusé le chemin et passage pour quelque balle d'armes que le dit duc de Mantoüe envoioit au dit pays pour distribuer aux habitans d'icelui que le duc de Savoie a entièrement désarmez.

V. M. est à présent mieux informée des dernières intentions et raisons du dit cardinal sur la délivrance de la princesse et de l'estat présent de ses affaires par la depesche du secrétaire de vostre ambassa-

1. Ponte di Stura ou Pontesture, ou encore pont d'Esture (Bassompierre, *Mémoires de ma vie*, éd. Chantérac, t. IV, p. 297), est une place forte de la province d'Alexandrie qui, ainsi qu'Acqui, est très près de Casal.

deur à Venise qui vous a esté envoiée à son instance, pour sur cela fonder vos conseils et résolutions, après la response que vous recevrez du costé d'Espagne; laquelle il semble que V. M. doive attendre devant que d'entrer plus avant en cette délibération.

Toutesfois, d'autant que celles d'Espagne sont ordinairement tardives et ambiguës, que les affaires du dit cardinal au Montferrat et ailleurs empirent à veuë d'œil et ont tout besoin d'estre relevées et soustenues promptement par effets dignes de l'autorité et nom de V. M., quand ce ne seroit que pour ne laisser deschoir et abbatre les volontez et courages des autres princes et potentats, qui par compassion et par intérest lui ont jusques à présent départi leur amitié et assistance, il semble que V. M. ne peut trouver que bon qu'il soit par advance discouru par vos serviteurs sur ceste matière avec franchise, fidélité et affection deües au service de Voz Majestez pour en estre usé par votre prudence, ainsi qu'elle jugera par les meilleurs conseils qui lui seront départis estre à faire pour le service du Roi et le contentement de V. M., à quoi conspirent et aspirent les vœux de vos fidèles subjets et serviteurs.

Madame, il n'y a que deux moiens d'arrester le cours des accidens et malheurs desquels ces mouvemens nous menacent comme le reste de la chrestienté. L'un est celui de la négotiation et douceur; et l'autre par une auctorité, force et puissance propre et suffisante à un tel effet.

Le premier doit estre non seulement préféré au dernier, mais je dis qu'il faut tenter et faire l'impossible devant que de s'engager en cestui-ci ni par délibération ni par aucune action, d'autant que les inconvéniens, périls et malheurs qui en naistroient indubitablement et inévitablement sont encore plus grands qu'ils ne peuvent estre à présent prévenus, prédits ni appréhendez par V. M. ni par autre personne vivante, quelque clairvoiante ou expérimentée qu'elle puisse estre aux affaires du monde.

V. M. prudemment a ja commencé à tenter le premier remède par les langages qu'elle a tenus à l'ambassadeur d'Espagne et les commandemens qu'elle a faits au sieur de Vaucelas; de quoi il semble qu'il faut bien espérer si vos raisons et remonstrances ne rencontrent l'esprit du roi d'Espagne et de ses conseillers aussi aliénés du soin et désir de conserver la paix publique et estreindre une parfaitte amitié et alliance avec Vos Majestez, qu'ils s'y sont jusques à présent monstrez affectionnez[1].

Toutesfois, comme il semble que ces affaires pressent, voire forcent la patience et longanimité ordinaire de V. M. en la direction de celles

1. On trouve aux Archives nationales, dans les papiers de Simancas, K. 1468, p. 113, l'original de la lettre écrite le 15 octobre par la Reine à Philippe III, afin d'accréditer auprès de lui son ambassadeur pour négocier sur les affaires de Mantoue.

du royaume, j'estime qu'il est à propos, voire nécessaire que V. M. réitère sans remise aucune les offices qu'elle a commencez envers le dit roi d'Espagne, mais par personne expresse de qualité, nourrie et entendue aus affaires d'Estat, pour fournir et départir de soi et sur-le-champ aus questions, ouvertures et difficultez qui lui pourront estre formées et par la conduite descouvrir les dernières intentions du dit roi d'Espagne, pour pouvoir à présent mieux bastir vos résolutions; davantage cette dépesche, qui sera publique et sçeüe de tous, consolera grandement le duc de Mantoüe et ceux de sa maison et pareillement les autres amis et alliez de la France, acquerra réputation à V. M. et aidera à justiffier à présent et à l'advenir vos actions et intentions quelque résolution que vous preniez. V. M. peut en mesme temps envoier deux autres personnages en Italie, l'un au Pape, l'autre au dit duc de Mantoüe, pour requérir l'aide et assistance de Sa Saincteté en cette occasion plus importante à l'Église de Dieu et au repos de la chrestienté comme de l'Italie, et par conséquent à l'auctorité du Saint-Siège, que nul autre qui se soit présentée depuis son pontificat; lui déclarer ce à quoi vous engage l'intérest et la réputation de la France en cas de guerre, vostre désir de l'éviter par tous moiens honestes et compatibles avec la dignité et conservation de ceste couronne très chrestienne. L'espoir que vous avez en sa prudence et sa justice pour ce regard, les malheurs qui naistront d'une nonchalance ou indifférence de la part de Sa Saincteté qui seroient suivis d'effets encore plus périlleux et irrémédiables que l'on ne peut prédire, si sa dite Saincteté par ses actions et jugemens s'escartoit aucunement de la neutralité et du devoir de père commun jaloux de l'entretènement de la paix de la chrestienté, et en particulier de l'Italie, comme l'espérance donnée de sa conduite depuis son exaltation manifeste qu'elle en a faitte[1]. A quoi l'on peut adjouster et lui faire remarquer tous les désadvantages pour le public et pour le particulier, et mesme pour nostre religion, qui naistront en quantité et qualité incompré-

1. Le portrait du pape Paul V est un peu flatté pour la circonstance. Camillo Borghese, qui fut pape de 1605 à 1621, était un théologien défendant avec rigueur les droits de l'Église, mais un mauvais politique. En 1606, il faillit déchaîner la guerre en Italie en soutenant avec trop de raideur les droits du Saint-Siège dans le conflit avec Venise. Dans toute l'affaire de Mantoue, il n'eut qu'une seule préoccupation, fuir les responsabilités. Il refusa constamment de s'engager dans une affaire si épineuse qui pouvait lui attirer le ressentiment d'une ou plusieurs puissances catholiques. Dès le 8 mai, Brèves, notre ambassadeur à Rome, annonçait à la Régente que Paul V ne voulait pas aider Ferdinand (voir Siri, *Ibid.*, p. 75). Le pape avait d'autres mobiles que le désir du repos. Il avait conservé du ressentiment contre le feu duc de Mantoue qui, dans l'affaire de l'Interdit (1606-1608), s'était mis du côté des Vénitiens; à plus forte raison se défiait-il des Vénitiens qui poussaient à une politique hostile à l'Espagne. Le pape ne retrouva la voix que pour louer les cours de France et d'Espagne, lorsqu'elles se furent mises d'accord (voir les dépêches

hensibles de l'infraction de paix estant faitte de la part du dit roi d'Espagne, mesme mespris et contemnement des remonstrances et prières de V. M. et sans mettre en considération leurs personnes et couronnes, à la veille de la perfection de leurs doubles alliances avec le dit roi.

De toutes lesquelles considérations et raisons, comme de plusieurs autres encore qui y concurrent et peuvent estre adjoustées, l'on dressera l'instruction de l'envoié vers Sa Saincteté pour faire valoir davantage sa légation : laquelle à mon advis ne sera de peu d'efficace, estant commise à personne capable et propre pour bien s'en acquiter et pour estre respectée de Sa Saincteté et du sacré collège. Il semble aussi que M. le duc et Mme la duchesse de Lorraine[1] doivent estre advertis par V. M. par homme exprès ou par lettres portées par le courrier qui sera depesché vers l'Empereur de vos dites intentions et délibérations et de l'ordre que vous avez délibéré de tenir à l'exécution d'icelles, affin qu'elles soient en toutes manières secondées par Leurs Altesses comme elles y sont tenues par leur proximité et par leur alliance et ont souvent fait dire à Leurs Majestez y estre disposées.

Il faut donc se résoudre à faire toutes sortes de devoirs, offices et efforts que l'on peut excogiter, et éviter ce précipice. Mais si Dieu permet pour nos péchez que l'on ne puisse divertir le dit roi d'Espagne de la volonté d'avoir la dite princesse Marie, mesme devant que l'on ait esclairci ses droits et convenu d'iceux, sous prétexte que son nom y est engagé ou pour autres considérations et raisons advantageuses pour lui et pour ses Estats, dont il prétend se prévaloir, doit-on conseiller à V. M. de consentir et donner les mains au dit dépost et passer par-dessus toutes les raisons et considérations qui militent au contraire.

Pour moi, Madame, j'advoue que je ne puis approuver cette opinion quoi qui en puisse arriver, d'autant que ce sera abandonner lâchement premièrement le dit cardinal et sa maison en une cause juste contre la protection que vous lui devez mesmes par les traittez de paix et davantage desgouter par tel exemple de vostre bienveillance et alliance vos autres amis, voisins et alliez, à la honte de la France. Ce qui produira des accidens pour V. M. très dangereux et pour ledit roi d'Espagne très avantageux ; car, comme il aura gaigné ce point contre vostre volonté, il faudra non seulement que le dit duc de Mantoüe

d'Ubaldini, fonds italien 35). Le 5 novembre (fol. 273), Villeroy avait exposé au nonce ses idées sur ce que devait être le rôle du pape, neutre dans les querelles, pacificateur, père commun et médiateur de la chrétienté. C'était un des principes les plus fermes de Villeroy en matière de politique étrangère. Cf. *Villeroy*, p. 414-428 (la Conquête de Rome. Villeroy principal conseiller de la politique romaine de Henri IV).

1. Henri de Lorraine, qui succéda à Charles II de Lorraine en 1608, avait épousé en secondes noces, en 1606, Marguerite de Gonzague. Nous n'avons trouvé aucune trace d'intervention des princes de Lorraine dans cette affaire.

fleschisse servilement à son vouloir, mais ce sera proprement lui dresser une eschelle pour monter et parvenir à la monarchie entière de l'Italie, et ensuite de cela au reste de la chrestienté, de laquelle la France a tousjours esté le contrepoids de la balance, assistée des amis et alliez d'icelle intéressez en la mesme cause.

Lesquels justement offensez de la cheute du dit duc et de sa maison, qu'ils imputeroient avec quelque raison au manquement de la protection et amitié de V. M. pour le bas aage du Roi, seroient entièrement désespérez de l'une et de l'autre ; de sorte que Vos Majestez se trouveroient bien tost aussi decriées que délaissées et abandonnées de toutes parts, et partant réduittes à la discrétion et merci de ceux qui pour proffiter de cette occasion auroient, contre tout ordre de justice et de respect de Vos Majestez et de la paix de la chrestienté, passé pardessus les considérations des deux alliances traittées sainctement de votre parole et prestes à solenniser, en mesprisant vos remonstrances, prières et intérest et violans la foi publicque, en laquelle nommément la maison de Gonzague est comprise comme plusieurs autres, et ce, soubs prétexte et couleur de disposer d'une jeune princesse qui est vostre parente comme elle est du dit Roi, pour contenter le dit duc de Savoie, ou pour, soubs le nom de ce dit prince, débatre et prétendre le Montferrat et sur cela s'en emparer, et peut-estre après ceste conqueste passer avec le mesme mespris de Vos Majestez à autres plus importantes ; de quoi il n'i a pas apparance de raison de croire que si les dites alliances non encore faittes n'ont peu les divertir, qu'estans parfaittes ils en soient plus respectueux à vostre endroit.

Quoi donc dira-t-on, faut-il prendre le hazard de rompre des alliances et mariages si convenables, si honorables et utiles à vostre couroune comme à celle d'Espagne, desquels Vos Majestez et la France ont desja recueilli tant de contentement et de bien pour vostre couronne, pour favoriser et supporter la maison de Mantoüe ou seulement empescher le dépost de la dite princesse affectionnée par le dit roi d'Espagne? Véritablement, Madame, ce sault est si périlleux qu'il ne peut estre franchi sans frémissement et horreur.

Et d'autant plus qu'il est encore douteux et incertain, quand Vos Majestez s'opposeront aus desseins et vouloir du dit roi d'Espagne, que vous en veniez à bout, estaut secondé comme il est du dit duc de Savoie.

Car ils sont desja armez puissamment, préparez et logez et puissamment et commodément pour advancer leur effet devant que vous aiez de quoi l'empescher. Car encore que la France abonde en capitaines et gens de guerre plus qu'elle n'a oncques esté, si faut-il du temps et de l'argent à bon escient pour les mettre et entretenir en besongne.

De manière que Vos Majestez courent fortune, si presentement elles se déclarent et prennent ouvertement l'affirmative pour le dit duc de Mantoüe contre le dit roi d'Espagne, que la honte entière en demeure

à Voz Majestez et à la France, accompagnée de regret pour le dommage que vous en recevrez; et partant que vous encourriez le reproche et le mespris qui suit ceux qui par impuissance ne peuvent garentir leurs amis de naufrage.

Car il est certain que le roi d'Espagne ha de grands advantages sur vous en l'exécution de ce dessein; et partant qu'il sera difficile que vous l'empeschiez s'il est résolu de le pousser avant aussi courageusement qu'il semble estre en son pouvoir d'en advancer l'exécution.

Je conclus donc, Madame, avec la permission de V. M., qu'il faut faire toutes sortes de diligences et devoirs envers le roi d'Espagne et les autres princes et potentats ici dénommez pour composer et accorder amiablement ceste querelle le plus promptement que faire se pourra et empescher que le dit Roi ne s'y engage plus avant, en recherchant et moiennant qu'il soit contenté en son désir par tous moiens honnestes et équitables et non préjudiciables insupportablement à vostre réputation ni à vos alliez.

Mais si vous ne pouvez en venir à bout, j'estime que V. M. doit hazarder toutes choses plustost que de laisser entamer la réputation du Roi, la vostre et celle de la France et opprimer vos alliez. En quoi je supplie le roi des rois, vrai protecteur de la justice et deffenseur des affligez, qu'il veuille assister et fortiffier V. M. en ses conseils et droites intentions, affin que le succès en soit à sa gloire et à vostre advantage et de la France, comme jusqu'à présent il lui a pleu diriger et conduire depuis vostre régence par son Saint Esprit vos conceptions et actions roialles pour la conservation et manutention de la personne et autorité souveraine du Roi et de la paix du roiaume, de laquelle dépend le bonheur de la République chrestienne et de l'Église universelle.

Fait à Conflans[1], le VIIIe jour de novembre 1613.

1. A Conflans, près Charenton, était la maison de campagne de Villeroy, son lieu préféré de retraite, dont Ronsard avait célébré les charmes. Conflans était célèbre par ses beaux jardins (voir le mémoire consacré au village, au château et aux seigneurs de Conflans par P. Hartmann dans les *Mémoires de la Société de l'histoire de Paris*, t. XXXV, 1908).

BULLETIN HISTORIQUE

NÉCROLOGIE.

Léopold DELISLE.

La mort de M. Delisle est une grande perte pour l'érudition française. Si l'histoire de nos institutions, de nos gloires médiévales était plus en faveur en France, cette mort serait considérée comme un deuil national.

Léopold-Victor Delisle naquit à Valognes (Manche) le 24 octobre 1826. Il était de souche vigoureuse et saine, solidement charpenté, avec un tempérament sanguin et les plus heureuses facultés : il avait le don et le goût de l'observation précise, un jugement sûr, clair et pénétrant, peu d'imagination, mais une rare aptitude à recueillir les faits, à les cataloguer, à les classer dans l'ordre le plus logique, une mémoire rapide, étendue et tenace, une puissance de travail que l'âge devait à peine amortir; d'autre part, beaucoup de sens pratique, un esprit prudent, avisé dans les affaires; il était bienveillant avec les personnes, d'une bienveillance qui n'allait pas sans quelque réserve ni détours, mais qui savait encourager et guider les travailleurs. Ces dons s'unissaient d'ailleurs dans un si bel équilibre qu'ils donnaient l'impression d'une nature d'élite, capable d'aborder les plus grands sujets ou les questions les plus délicates et d'y réussir sans qu'on sentît l'effort.

Dans ses *Souvenirs de jeunesse*[1], L. Delisle a conté comment, alors qu'il était encore sur les bancs du collège, il fut attiré vers l'étude des antiquités de sa province natale par un vieillard, Charles Duhérissier de Gerville, ancien émigré, qui fut un des fondateurs de la Société des Antiquaires de la Normandie[2]. Il apprit la paléographie en copiant le cartulaire de Saint-Sauveur-le-Vicomte que Gerville lui prêta. Le premier acte transcrit dans ce cartulaire est une charte du roi d'Angleterre Henri II, et l'on sait que c'est aux

1. Publiés en tête de ses *Recherches sur la librairie de Charles V* (1907).
2. L. Delisle a publié en 1853 une *Notice sur la vie et les ouvrages de M. de Gerville.*

chartes normandes de ce même roi qu'il consacra son dernier travail. Le rapprochement de ces deux faits est sans doute l'œuvre du hasard; il montre cependant l'unité que L. Delisle sut mettre dans une vie où tant d'autres soins retinrent son attention.

Il entra à l'École des chartes à la fin de 1845. Il a résumé lui-même, en peu de mots qui ne manquent pas de saveur, l'emploi de son temps pendant les trois années qu'il y resta : « En 1846, j'avais à suivre un seul cours, que M. Guérard[1] faisait dans les combles de la Bibliothèque royale et qu'il dut interrompre à plusieurs reprises par raison de santé. En 1847, la réorganisation de l'École, transférée aux Archives du royaume, dans un local encore à moitié approprié, réduisit à trois mois la durée des cours; en 1848, les événements amenèrent une assez longue fermeture de l'École. » Heureusement, il était de ces étudiants à qui suffit une bonne méthode et qui, dès le début, savent organiser leur travail d'une façon vraiment scientifique. Il sortit de l'École le 15 janvier 1849, troisième d'une promotion dont les deux premiers étaient Aug. Himly et Ad. Tardif. Sa thèse : *Essai sur les revenus publics en Normandie au XIIe siècle*, n'a jamais été publiée en entier[2]. Une dissertation : *Des monuments paléographiques concernant l'usage de prier pour les morts*, qui avait paru un peu auparavant, fut distinguée par l'Académie des inscriptions qui lui accorda une médaille; c'était, dit le rapporteur, « un morceau achevé; pour un début dans la science, il serait difficile de rien produire qui montrât mieux tous les caractères de la maturité »[3]. L. Delisle justifia cet éloge par une suite rapide de remarquables travaux : *Études sur la condition de la classe agricole et l'état de l'agriculture en Normandie au moyen âge* (1851), modèle d'histoire économique tirée entièrement des documents d'archives et qu'on a pu réimprimer en 1903 sans qu'il eût vieilli; *Cartulaire normand de Philippe-Auguste, Louis VIII, saint Louis et Philippe le Hardi* (1852); *Notice sur Orderic Vital* (1855), admirable étude critique où sont démêlées avec une rare sagacité les diverses rédactions de l'*Historia*, déterminées la composition et la valeur de cette

1. Benjamin Guérard, l'éditeur du *Polyptyque d'Irminon*.

2. Plusieurs chapitres ont paru dans la *Bibl. de l'École des chartes*, 2e série, t. V, et 3e série, t. I. Voir la *Bibliographie des travaux de M. Léopold Delisle*, par Paul Lacombe, p. 5.

3. Voir cette même *Bibliographie*, p. 2. La Dissertation est dans la *Bibl. de l'École des chartes*, 2e série, t. III, p. 361-411. On peut la considérer comme la préface du recueil intitulé *Rouleaux des morts, du IVe au XIe siècle* (Soc. de l'hist. de France, 1866).

œuvre, aussi précieuse que confuse[1] ; *Catalogue des actes de Philippe-Auguste*, avec une substantielle introduction sur les sources, les caractères et l'importance historiques de ces documents (1856) ; *Mémoire sur les actes d'Innocent III* (1857)[2], où l'auteur fixait les règles employées pour leur rédaction à la chancellerie pontificale et donnait le moyen sûr de les distinguer des actes émanés des papes Innocent II et Innocent IV. Ces travaux dans des genres si divers avaient ce trait commun : ils épuisaient le sujet; sobres en considérations générales, mais abondants en faits nouveaux, riches en documents inédits, ils satisfaisaient l'esprit par ce qu'ils apportaient d'original et de définitif. Aussi comprend-on que l'Académie des inscriptions se soit hâtée d'élire L. Delisle parmi ses membres ordinaires (11 décembre 1857). Il venait d'avoir trente et un ans et n'était encore que simple employé au département des manuscrits de la Bibliothèque impériale; mais sa vie était désormais fixée : la Bibliothèque et l'Académie allaient devenir les deux centres principaux de sa prodigieuse activité. Quelques mois auparavant, il avait épousé (10 juin) Laure Burnouf, fille aînée du grand indianiste; en elle il trouva non seulement une compagne tendre et dévouée, mais une collaboratrice aussi intelligente que discrète. Elle devait être le charme et le soutien de sa studieuse vie.

En L. Delisle, l'Académie trouvait un auxiliaire admirable pour les grandes publications qu'elle avait héritées des Bénédictins. Il fut un des meilleurs ouvriers du *Recueil des historiens*. S'il n'a guère fait que surveiller de haut la réimpression des dix-neuf premiers volumes, il fournit beaucoup de textes aux tomes XXII (1865) et XXIII (1876); il prépara et rédigea en entier l'énorme tome XXIV, qui contient les enquêtes ordonnées par saint Louis et ses successeurs immédiats, c'est-à-dire une bonne partie de l'histoire administrative et sociale de la France au XIIIe siècle. Il a publié en outre de savantes dissertations dans les *Mémoires de l'Institut*[3], dans les *Notices et extraits des manuscrits*[4], dans l'*Histoire littéraire de la France*, dont il enrichit le tome XXXII de nombreuses

1. Cette notice figure en tête de l'*Historia ecclesiastica* qu'Aug. Le Prevost avait été chargé d'éditer pour la Société de l'Histoire de France. Elle a été résumée et remaniée dans l'article sur Orderic Vital de la *Biographie Didot* (1862).

2. Publié dans la *Bibl. de l'École des chartes*, 4e série, t. III et IV.

3. *Mémoire sur les ouvrages de Guillaume de Nangis*, t. XXVII, 2e partie (1873); *Mémoire sur les opérations financières des Templiers*, t. XXXIII, 2e partie (1889).

4. *Notice sur les mss. de Bernard Gui*, t. XXVII, 2e partie (1879); *Notice sur la chronique d'un anonyme de Béthune*, t. XXXIV, 1re partie (1891);

notices sur des chroniqueurs français du XIIIe et du XIVe siècle, sans compter une foule de communications insérées dans les *Comptes-rendus* de l'Académie et d'articles critiques qu'il donna au *Journal des Savants*. Plusieurs de ces derniers sont des dissertations originales sur des questions de bibliographie ou d'histoire.

C'est en novembre 1852 que L. Delisle entra à la grande Bibliothèque de la rue de Richelieu. B. Guérard, qui venait d'être nommé conservateur du département des manuscrits, le prit avec lui comme attaché; il y franchit successivement tous les degrés de la hiérarchie; de conservateur du département des manuscrits (1871), il devint administrateur général en remplacement de Jules Taschereau (14 septembre 1874) et il dirigea la Bibliothèque pendant plus de trente ans. A son arrivée, le désordre était grand. Dans le dépôt des manuscrits, dont le nombre s'était considérablement augmenté depuis le catalogue dont la publication avait commencé en 1739, les recherches étaient devenues difficiles, parfois infructueuses, parce que beaucoup d'articles avaient été omis ou maladroitement intercalés. L. Delisle contribua plus que personne à la rédaction des catalogues d'après le plan tracé par B. Guérard et N. de Wailly. C'est à lui qu'on doit l'*Inventaire des mss. latins conservés à la Bibl. nat. sous les nos 8823-18613*[1], l'*Inventaire général et méthodique des mss. français* (2 vol., 1876-1878), l'*Inventaire alphabétique des mss. latins et français ajoutés au fonds des nouvelles acquisitions pendant les années 1875-1891* (1891). Pour accomplir une telle œuvre, un labeur acharné ne suffisait pas, il fallait encore « bien connaître l'histoire de la maison, savoir distinguer l'écriture et les marques des premiers possesseurs des manuscrits, surtout l'écriture et les chiffres des anciens bibliothécaires... Tout employé devait connaître à fond l'histoire de la Bibliothèque »[2]. Après avoir appris cette histoire, afin d'y trouver un guide pour ses propres recherches, L. Delisle l'écrivit et la publia sous le titre : *le Cabinet des manuscrits de la Bibliothèque impériale* [*nationale*][3]; il y ajouta des notes qui contiennent les éléments d'une histoire de la calligraphie, de la miniature, de la reliure et du commerce des livres à Paris avant l'invention de l'imprimerie. « Entreprise quelque peu téméraire », dit-il avec ce ton plus que modeste

Notice sur les mss. originaux d'Adhémar de Chabannes, t. XXXV, 1re partie (1896). La chronique de l'anonyme de Béthune fut plus tard assez malencontreusement insérée à la fin du t. XXIV du *Recueil des historiens*.

1. Publié de 1863 à 1871 dans la *Bibl. de l'École des chartes*.

2. *Souvenirs de jeunesse*, p. 11.

3. Trois volumes, 1868-1881, dans la collection des « volumes verts » de la ville de Paris.

dont il ne se départit jamais en parlant de lui-même ; « aujourd'hui, l'ouvrage serait à reprendre en sous-œuvre, de fond en comble, avec un choix de pièces justificatives, sur des bases beaucoup plus larges ». Il dut se contenter d'en refaire la partie qui se rapporte à l'« enfance » de l'établissement ; ce sont ses *Recherches sur la librairie de Charles V* parues en 1907[1].

En ce qui concerne le département des imprimés, le désordre, il y a un demi-siècle, était encore plus grand et plus préjudiciable au public que dans celui des manuscrits. Pendant longtemps, il n'y avait pas eu du tout de catalogues ; puis on commença une série de catalogues méthodiques, dont ceux qui sont consacrés à l'histoire de France et aux sciences médicales furent assez rapidement imprimés ; mais il fallut abandonner une entreprise dont les mécomptes contrebalançaient par trop les services. A partir de 1875, tous les livres entrant à la Bibliothèque reçurent une cote, et les fiches furent classées dans une seule série alphabétique ; bientôt la fiche bibliographique de chacun d'eux fut imprimée dans des *Bulletins mensuels* ; on s'acheminait ainsi vers le Catalogue général par ordre alphabétique qui exigea encore une longue préparation, tant était grand l'arriéré des livres entrés avant 1875 qui n'avaient pas encore été catalogués. Le tome I de ce *Catalogue général* parut enfin en 1897[2] avec une préface de M. Delisle sur l'origine et le développement des collections qui sont rangées sur les rayons de la Bibliothèque, les classements qu'elles ont reçus, les catalogues projetés, entrepris ou rédigés à diverses époques.

Ce n'est pas tout, car L. Delisle eut encore une part personnelle dans certains accroissements importants qui vinrent enrichir la Bibliothèque, surtout le département des manuscrits. Son plus beau succès à cet égard fut l'achat d'une partie des manuscrits possédés par le vieux comte d'Ashburnham. Un lot important de ces volumes provenait de nos bibliothèques publiques, d'où ils avaient été soustraits par le trop fameux Libri. L. Delisle travailla et réussit à prouver le fait pour chacun d'eux avec une telle évidence que les autres acheteurs se retirèrent devant lui, en reconnaissant à la France un droit exclusif de préemption ; puis il engagea de longues et délicates négociations pour trouver l'argent nécessaire à cette acquisition. Il eut enfin la joie de faire rentrer dans nos bibliothèques une partie des trésors qu'on leur avait dérobés[3].

1. Deux volumes précédés d'un Hommage à l'Académie des inscriptions et belles-lettres et des *Souvenirs de jeunesse*.

2. Ce catalogue ne contient que les livres publiés avec un nom d'auteur.

3. Voir le *Catalogue des mss. du fonds Libri et Barrois*, 1888 ; la préface contient l'historique de la question.

Enfin, si les conditions de travail à la Bibliothèque se sont améliorées dans des proportions considérables depuis une vingtaine d'années, le mérite en revient pour une bonne part à sa persévérance, à son ingéniosité; il fallut, il est vrai, l'obliger quelquefois à marcher dans la voie du progrès plus vite qu'il n'aurait voulu; mais il sut faire bon visage à des exigences même impatientes, et il croyait sans doute qu'on ne l'enlèverait pas à sa chère Bibliothèque tant qu'il garderait sa belle santé physique et intellectuelle. Les services inappréciables qu'il y avait rendus pendant plus de cinquante ans ne l'empêchèrent pas d'être mis brusquement à la retraite (21 février 1905). Il conserva de cette disgrâce une amertume qu'il ne chercha pas à dissimuler.

L'Académie et la Bibliothèque n'accaparèrent pas toute l'activité de L. Delisle. Loin de là. Bien qu'il eût appris peu de choses à l'École des chartes, il lui fut toute sa vie reconnaissant de l'enseignement qu'il avait puisé auprès du plus savant des maîtres. Il entra de bonne heure au Comité de publication de sa *Bibliothèque*; il y fit paraître quelques-uns de ses meilleurs mémoires; il y prodigua les comptes-rendus de livres sur les sujets les plus divers de paléographie, de diplomatique, de bibliographie. Ces écrits ont été pour les élèves un enseignement fécond et qui comblait les lacunes de certains cours par trop insuffisants. Quand il fut devenu président du Conseil de perfectionnement de l'École, il prit en outre une grande part à sa vie intérieure, à la réorganisation des études sous les fermes directions de J. Quicherat et de Paul Meyer. Grande fut aussi son influence dans les réunions des Sociétés savantes, dans les nombreux comités techniques dont il faisait partie, et dont il suivait les délibérations avec une ponctualité exemplaire, en particulier dans le Comité des travaux historiques, pour lequel il était toujours prêt à rédiger des rapports, des instructions d'un caractère à la fois scientifique et pratique[1]. On ne saurait trop admirer l'importance des résultats obtenus par les jugements qu'il portait sur les livres, par la méthode qu'il appliquait dans ses propres travaux et que tant d'autres se proposaient pour modèle. Car il ne cessa de produire; ses premiers travaux avaient pu faire espérer qu'on aurait en lui un grand historien: n'allait-il pas nous donner une biographie de Philippe-Auguste, une histoire de la littérature latine au moyen âge? Mais il se défiait de lui-même, ou bien il hésitait à se risquer dans le domaine des idées générales. Il préférait se cantonner dans

1. *Instructions concernant les communications de textes* (1875); *Instructions... Littérature latine et histoire du moyen âge* (1890). Ajouter les *Instructions pour la rédaction d'un inventaire des Incunables conservés dans les bibliothèques publiques* (1886); *Instructions pour la mise et le maintien en ordre des livres d'une bibliothèque* (1890; nouv. éd. en 1908), etc.

celui des faits, des documents, publier des textes et les mettre en valeur, éditer par exemple une lettre adressée à la reine Blanche par un habitant de La Rochelle avec un savoureux commentaire[1], tenter la restitution d'un volume des *Olim* perdu depuis le XVIe siècle[2], préparer des recueils d'actes ou de chroniques pour la Société de l'histoire de Normandie[3], pour la collection des Documents inédits[4], ou bien encore recueillir et faire photographier des chartes, des dessins, des manuscrits intéressants pour l'histoire de l'écriture, de la calligraphie, de l'enluminure, de la littérature médiévale[5]; ou mieux enfin rédiger des catalogues et des inventaires de livres imprimés ou manuscrits.

L'année 1902 fut une année particulièrement mémorable pour M. Delisle. Il y avait cinquante ans qu'il était entré à la Bibliothèque, qu'il était membre de la Société de l'histoire de France et de la Société de l'École des chartes. Ce triple anniversaire fut célébré avec l'éclat que méritaient tant de services rendus à la connaissance des institutions, des hommes et des livres du moyen âge. L'hommage qui dut le plus réjouir son cœur et flatter son légitime orgueil fut la Bibliographie de ses travaux rédigée par M. Paul Lacombe[6], qui eut la délicate pensée d'y ajouter celle des publications de Mme Léopold Delisle, interprétant ainsi les sentiments de M. Delisle, heureux de voir associer le nom de sa femme au sien. Leur union dura quarante-sept ans dans la plus heureuse et la plus complète des intimités[7] que la mort vint rompre le 11 mars 1905, le jour même où ils devaient quitter la Bibliothèque nationale. Ce double déchirement aurait abattu un homme moins robuste. Il résista néanmoins et se remit au travail. Il reprit les chartes de Henri II qu'il avait copiées au sortir de l'École et, quand il eut découvert un élément, insoupçonné jusqu'à

1. *Bibl. de l'École des chartes*, 4e série, t. II (1856).

2. Dans les *Actes du Parlement de Paris*, publ. par Boutaric, t. I (1863).

3. *Actes normands de la Chambre des comptes sous Philippe de Valois* (1871); *Chronique de Robert de Torigni, abbé du Mont-Saint-Michel* (1871-73).

4. *Mandements et actes divers de Charles V recueillis dans les collections de la Bibliothèque nationale* (1874).

5. *Monasticon gallicanum, collection de 168 planches, de vues topographiques représentant les monastères de l'ordre de saint Benoît* (1871), le tout reproduit par les soins de M. Peigné-Delacourt, avec une préface par M. Léopold Delisle; *Mélanges de paléographie et de bibliographie*, avec un atlas (1880); *Le premier registre de Philippe-Auguste* (1883); *l'Apocalypse en français au XIIIe siècle*, par L. Delisle et P. Meyer; reproduction phototypique (1901), etc.

6. *Bibliographie des travaux de M. Léopold Delisle* (1902).

7. « Six mois après le jour béni de notre union », écrit M. Delisle dans ses *Souvenirs de jeunesse*.

lui, qui permettait d'apporter un commencement d'ordre dans la chronologie trop souvent confuse des actes émanés de la chancellerie anglaise sous ce grand règne, il se mit, avec une ardeur juvénile, à en dresser le catalogue. Il n'a pu en donner que les prolégomènes[1], fort importants d'ailleurs pour l'histoire anglo-normande dans la seconde moitié du XIIe siècle. Des signes trop visibles montraient que le temps accomplissait sur lui son œuvre de destruction; les épaules se voûtaient, la mémoire le trahissait quelquefois; mais c'est seulement dans les toutes dernières semaines qu'on le vit et qu'il se sentit sérieusement atteint[2]. Il mourut subitement le 22 juillet à Chantilly, dans ce beau domaine dont il était un des conservateurs et où il avait retrouvé une précieuse bibliothèque[3].

D'autres diront ce que fut M. Delisle dans le fond de sa nature, dans l'intimité de son foyer; ils parleront de son désintéressement, de l'ardeur avec laquelle il servait ses amis, ses fidèles, vieux et jeunes. S'il eut des partis pris qui le rendirent parfois injuste, le nombre de ceux qu'il aida de ses conseils est infini. Les erreurs qu'on a pu lui reprocher s'oublieront; mais son nom demeurera au même titre que celui des illustres savants du XVIIe et du XVIIIe siècle, non pas peut-être des plus grands, de ceux qui ont jeté les fondements de la science historique, car il a dispersé dans trop de directions différentes les trésors de son érudition; mais il occupera une place éminente parmi les plus laborieux, les plus intelligents, les plus utiles continuateurs de dom Bouquet et de dom Rivet, des Baluze et des Bréquigny.

Ch. Bémont.

1. Voir *Rev. histor.*, t. CIV, p. 95.

2. La veille de sa mort, il écrivit du musée Condé au secrétaire de l'Académie de Mâcon, président du comité pour les fêtes du millénaire de Cluny : « ... dans ces dernières semaines, mes infirmités de vieillesse ont pris un caractère tel que je dois renoncer aux occupations qui ont fait le charme de ma vie... Non seulement je suis matériellement hors d'état de voyager, mais je suis incapable de rédiger un discours susceptible d'être lu à cette cérémonie. Ces jours-ci, je me suis démis des fonctions que j'avais cru pouvoir conserver dans plusieurs sociétés ou commissions de Paris et de province. Ma vue s'est bien affaiblie, ma mémoire me trahit à chaque instant; souvent j'ai grand'peine à rester debout ou à faire quelques pas... Je vous supplie de prendre en pitié mes quatre-vingt-cinq années qui seront accomplies dans quelques semaines. L'heure du repos a sonné pour moi et j'aurais dû m'en apercevoir plus tôt... » (*Le Temps*, à la date du 27 juillet 1910).

Cette lettre est du 21 juillet au soir; le 22, à onze heures du matin, Léopold Delisle s'éteignait en s'entretenant avec un visiteur de son édition des actes de Henri II.

3. Voir *Chantilly. Le Cabinet des livres. Imprimés antérieurs au XVIe siècle*, par L. Delisle. In-4°, 1905.

ANTIQUITÉ ROMAINE.

I. Généralités. — Il y a environ dix ans, M. Bouché-Leclercq a publié un volume, intitulé *Leçons d'histoire grecque*, dans lequel étaient réunies plusieurs leçons d'ouverture prononcées à la Sorbonne entre 1880 et 1899. Il a donné un pendant et un complément à ce premier volume en publiant l'an dernier ses *Leçons d'histoire romaine*[1]. On y retrouve la même science puisée aux meilleures sources; la même compréhension, pénétrante et sereine, de la vie antique, de ses conditions et de ses vicissitudes; le même souci, très haut et très noble, d'offrir au temps présent l'image fidèle du passé pour le mettre en garde contre des fautes déjà commises, des catastrophes jadis éprouvées. « Sans me faire illusion sur l'efficacité des enseignements de l'histoire, je crois plus opportun que jamais de les rappeler à une démocratie entraînée par sa logique interne à des expériences déjà faites autrefois à Athènes et à Rome... » Mais, pour que ces leçons de l'histoire soient vraiment utiles, il faut qu'elles se fondent sur des analogies réelles et non sur des ressemblances purement verbales. Ici encore, M. Bouché-Leclercq précise, avec une clarté lumineuse, les conditions nécessaires de l'œuvre historique telle qu'il la conçoit et l'exécute : « Les peuples sont des organismes vivants : les vicissitudes de leur existence sont toujours l'effet de causes multiples qui agissent toutes ensemble et ne se laissent pas ramener à une impulsion unique. L'analyse doit démêler, mais non pas séparer ces forces associées... On doit commencer par enregistrer des faits aussi exacts et aussi nombreux que possible; puis, au lieu de les isoler, sous prétexte de les mieux voir, il faut s'attacher à en montrer l'enchaînement, la cohérence, l'action réciproque, sans se préoccuper de satisfaire les esprits impatients qui se hâtent pour leur compte et pressent les autres de conclure. » Il n'est aucune des dix études, réunies dans ces *Leçons d'histoire romaine*, où ne se reflètent cette conception et cette méthode. Qu'il s'agisse des institutions religieuses de Rome, des rapports de Rome avec l'Orient hellénistique, de la fin de la République romaine, du principat d'Auguste, de l'empire romain aux divers siècles de son existence ou de l'administration financière du Bas-Empire, M. Bouché-Leclercq, après avoir reconstitué le passé

1. A. Bouché-Leclercq, *Leçons d'histoire romaine*. Paris, Hachette, 1909, VIII-294 p. in-12.

avec une scrupuleuse conscience et une exactitude qu'il serait bien difficile de prendre en défaut, en tire toujours pour le présent une leçon d'autant plus expressive qu'elle est sobre, discrète, dénuée de toute érudition pédante. Et c'est encore un des caractères distinctifs, en même temps qu'un des charmes de ce volume, que la science profonde de l'auteur y soit comme dissimulée. Il n'a voulu présenter à ses auditeurs d'abord, au grand public ensuite, que la conclusion synthétique de ses vastes recherches. On comprend, à la lecture d'un tel livre, tout ce que l'art de la composition ajoute de vie interne et de force aux analyses minutieuses qui constituent la première, mais non la seule tâche du véritable historien.

II. Biographies. — De ces analyses, qui conviennent à des sujets restreints et dont la nécessité doit être démontrée à tous les étudiants en histoire, M. G. Bloch a donné un modèle dans sa biographie de M. Aemilius Scaurus[1]. Cette biographie, par laquelle s'ouvre le XXVe volume de la bibliothèque de la Faculté des lettres de l'Université de Paris, est surtout une œuvre de critique. M. Aemilius Scaurus, consul, censeur et prince du Sénat à la fin du IIe et au début du Ier siècle av. J.-C., fut pendant près de trente ans le personnage politique le plus influent de Rome. Cicéron en fait un éloge enthousiaste, sans restriction. Tacite, Sénèque, Valère-Maxime, Juvénal lui-même s'associent à ces louanges. Seul Salluste émet une autre opinion. Il ne conteste pas les qualités d'activité, d'énergie, d'intelligence du personnage; mais il prétend que sous des apparences austères son âme était cupide et vénale. La plupart des historiens modernes ont adopté, avec plus ou moins de réserves, l'avis de Salluste. M. G. Bloch pense qu'il est nécessaire de reviser le procès. Tel est le but de son étude. Mais, précisément parce que le rôle de Scaurus a été capital à son époque, M. G. Bloch a été amené à étudier en même temps l'histoire intérieure de la République pendant près d'un demi-siècle. Il l'a fait avec une préoccupation constante d'exactitude historique et d'équité morale qui donne à ses conclusions une indéniable valeur. Il lui a été certes impossible de contester que Scaurus ait fait preuve de cupidité dans ses rapports avec les sujets de Rome, ni qu'il ait pris envers Jugurtha une attitude au moins inattendue, sinon suspecte. Mais il s'est efforcé de prouver d'une part qu'il n'a été ni meilleur ni plus mauvais que les hommes de son temps, Caton peut-être excepté, et qu'en tout cas Salluste n'était guère qualifié pour s'ériger en censeur; d'autre part, que la trahison reprochée à Scaurus à propos de la guerre de

1. G. Bloch, *M. Aemilius Scaurus*. Paris, F. Alcan, 1908 (1909), 80 p. in-8°.

Jugurtha n'est pas démontrée. « Scaurus », écrit-il, « n'a pas été le héros pur et sans tache dont l'image idéalisée a passé à l'état de type conventionnel dans la littérature impériale. Il n'a pas été non plus le politicien sans conscience, le trafiquant sans scrupules que nous représente Salluste. »

Le livre que M. René Waltz a consacré à la *Vie de Sénèque*[1] est dédié à M. G. Bloch. On y retrouve le souci de porter sur un grand personnage de l'histoire romaine un jugement exempt de toute passion, fondé uniquement sur des faits certains. La tentative est louable, mais, en ce qui concerne Sénèque, singulièrement ardue. Car, quoi que prétende M. Waltz, il y a en Sénèque deux éléments entre lesquels la conciliation logique et morale paraît bien peu vraisemblable : le philosophe et l'homme d'État. Pour juger le ministre complaisant de Néron, M. Waltz a trop subi l'influence de la sympathie et de l'admiration qu'il éprouve pour le philosophe. Sans doute, il est fort mal à l'aise quand il lui faut apprécier la part que Sénèque a prise, peut-être inconsciemment, au meurtre d'Agrippine. Mais il s'efforce d'excuser l'attitude du philosophe; il ne le blâme pas formellement d'avoir rédigé le message fameux dans lequel Néron tentait de justifier son forfait devant le Sénat en rappelant tous les crimes accomplis ou médités par sa mère. Il se borne à juger le message inhabile et cynique. « Mieux eût valu », ajoute-t-il, « proclamer résolument, au nom de l'intérêt politique, la légitimité du meurtre. Cette thèse, *soutenable si l'on avait pris soin de donner au meurtre les apparences d'un acte de justice et de défense sociales*..., eût causé moins d'indignation. » M. Waltz n'est même pas éloigné d'approuver Sénèque, comme Burrhus, d'avoir gardé pendant trois ans encore la situation qu'ils occupaient auprès de l'empereur. Ce n'est là qu'un épisode. Mais est-il possible de souscrire à ce jugement général porté sur la valeur politique de Sénèque : « Continuateur lointain d'Auguste, précurseur lointain des Antonins, liant le passé à l'avenir par-dessus l'abîme des tyrannies sanglantes et des révolutions militaires, Sénèque, en tant qu'homme d'État, a donc bien mérité non seulement des hommes de son époque, mais de la postérité civilisée tout entière... Son influence de moraliste se fit sentir d'une manière aussi efficace sur l'administration de la chose publique que sur la conduite privée de quelques amis qui acceptaient sa discipline, et si jamais la Rome impériale eut l'illusion de posséder réunis tous les avantages des institutions libres, ce fut sous l'éphémère régence qu'il lui fut donné

1. René Waltz, *Vie de Sénèque*. Paris, Perrin et Cie, 1909, 462 p. in-8°.

d'exercer. » Cette conclusion paraîtra plus paradoxale encore, si on la rapproche des premières pages du livre où M. Waltz affirme que pendant les huit premières années du règne de Néron Sénèque, « toujours présent et presque toujours invisible », a été l'âme de l'État romain, le véritable chef de l'empire, « s'évertuant à réparer les fautes qu'il n'a pu empêcher, même quand ces fautes sont des crimes ». Or, ces huit premières années du règne de Néron sont marquées surtout par l'empoisonnement de Britannicus, le meurtre d'Agrippine et celui de Domitia, tante du prince. M. Waltz croit qu'il y eut alors une application heureuse du système de la dyarchie, système laissant au Sénat une part réelle dans l'administration de l'État, une influence active sur le gouvernement. Mais on sait aujourd'hui que le système de la dyarchie n'a jamais existé en fait, qu'il faut y voir uniquement une théorie philosophique et politique conçue de nos jours par des historiens, mais non vraiment appliquée dans l'empire romain. Le pouvoir de l'empereur n'a jamais été limité ni contrebalancé sérieusement par l'initiative du Sénat; d'ailleurs pouvait-il l'être sérieusement, puisqu'en réalité l'empereur était maître à la fois du recrutement des sénateurs et de l'ordre même de leurs délibérations? Il n'est d'ailleurs pas très malaisé de comprendre par quelle méthode M. Waltz en est arrivé à sa conclusion. Que l'on se reporte aux premières lignes de son livre. « J'ai scruté à fond les documents et j'ai cru qu'il était d'une bonne méthode de les interpréter à la seule lumière du bon sens, chaque fois que les éclaircissements proprement scientifiques faisaient défaut. Aussi ne me suis-je interdit, en présence des incertitudes ou des lacunes de l'histoire, ni les inductions ni les hypothèses, à condition qu'elles fussent conformes aux lois de la logique et de la psychologie, ou, pour mieux dire, aux lois mêmes de la vie et de la nature humaine. » Il ne faut chercher en histoire ni la logique ni l'unité psychologique ni même le bon sens : il faut voir les faits, seulement les faits, et en tirer, après un examen critique purement objectif, les conclusions qu'ils comportent, quelles qu'elles soient.

III. Institutions, droit, religion. — M. Pallu de Lessert s'est proposé de déterminer quelle avait été l'œuvre géographique d'Agrippa et d'Auguste[1]. On sait que, dans son *Histoire naturelle*, Pline l'Ancien nomme souvent Agrippa et parfois Auguste parmi les sources auxquelles il a puisé de nombreux renseignements

1. C. Pallu de Lessert, *l'Œuvre géographique d'Agrippa et d'Auguste* (extrait des *Mémoires de la Société nationale des Antiquaires de France*, t. LXVIII). Paris, 1909, 84 p. in-8°.

géographiques et statistiques. D'autre part, l'on a attribué au premier empereur et à son gendre l'origine des données de même ordre contenues dans plusieurs ouvrages de basse époque, la *Dimensuratio* ou *Demonstratio provinciarium Hieronymi presbyteris*, l'écrit du moine irlandais Dicuil, la *Divisio orbis terrarum*, données dont quelques-unes offrent une ressemblance frappante avec divers passages de Pline. Les documents à l'aide desquels on peut examiner et résoudre la question posée par M. Pallu de Lessert ne sont pas très nombreux ni d'une précision toujours satisfaisante. Mais surtout l'étude du problème a été compliquée par les hypothèses fragiles, sinon fantaisistes, qu'ont édifiées des savants allemands, Mommsen, Petersen, Schweder, d'autres encore. Sans doute dans ces dissertations tout n'est pas inutile : des remarques de détail, des observations intéressantes y peuvent être glanées; mais le plus clair résultat de ces travaux a été d'embrouiller encore cette question par elle-même assez compliquée. M. Pallu de Lessert commence par dégager la discussion de tous « les éléments parasitaires », puis il présente des conclusions fondées uniquement sur l'examen des documents antiques. Ces conclusions sont les suivantes : « A Agrippa, l'on doit uniquement la carte du Portique de Polla; aucune preuve sérieuse ne justifie jusqu'ici l'existence de ses prétendus Commentaires. Auguste ne fit qu'achever l'exécution de cette carte préparée par son gendre et commencée par la sœur de celui-ci. Pline, enfin, a dû trouver les documents statistiques qu'il utilise, d'abord dans un recueil officiel des *Formulae* [*provinciarum*] dont la rédaction se place approximativement entre l'an 27 et l'an 20 av. J.-C., et pour le surplus dans divers actes administratifs édictés depuis cette époque, tant en vue de la réorganisation de l'Italie que de l'organisation des nouvelles provinces. »

M. F. Desserteaux a entrepris une série d'*Études sur la Formation historique de la Capitis deminutio*. La première, qui porte sur l'*Ancienneté respective des cas et des sources de la Capitis deminutio*[1], ne se rattache pas moins à l'histoire proprement dite qu'à la science du droit. La méthode de l'auteur est en effet essentiellement historique. Après avoir rappelé les nombreux travaux consacrés à cette institution, M. Desserteaux ajoute : « Une théorie, qui, comme celle de la *Capitis deminutio*, remonte aux origines et est encore vivante du temps de Justinien, constitue nécessairement un ensemble complexe formé d'apports successifs sur-

1. F. Desserteaux, *Études sur la formation historique de la Capitis deminutio*. Tome I : *Ancienneté respective des cas et des sources de la Capitis deminutio*. Paris et Dijon, 1909, 387 p. in-8°.

venus à des époques diverses et soumis à des transformations qui peuvent être en désaccord avec la notion de l'institution primitive et obéir à d'autres idées directrices... Je vais commencer par prendre l'institution par le côté le plus facile à préciser, ses cas d'application ; je les fixerai à l'aide des textes et abstraction faite de toute construction juridique *a priori*...; comme il est incontestable que ces cas n'ont pas existé de tout temps, j'essaierai de remonter pour chacun d'eux à son époque d'apparition et, procédant par élimination des plus récents, d'arriver aux cas originaires qui, si on pouvait les entrevoir, donneraient le point de départ et la notion de l'institution primitive... » En un mot, M. Desserteaux veut d'abord préciser les faits concrets, en quoi ont consisté les divers cas de *Capitis deminutio*; il tient le plus grand compte de l'évolution qui s'est produite à Rome comme partout dans les institutions; pour lui, les textes des grands jurisconsultes sont non le point de départ, mais au contraire le terme auquel ont abouti ces institutions. Par l'application de cette méthode, M. Desserteaux a pu apporter beaucoup de clarté dans une question jusque-là complexe et fort obscure. Il a démontré, par une analyse minutieuse et critique des cas connus de *Capitis deminutio*, que l'origine de cette institution est l'entrée du *civis* en servitude ou sa mise *in mancipio*, c'est-à-dire la perte de la *civitas libertasque*, de la qualité de citoyen romain et de la liberté, considérées pendant longtemps comme inséparables. Il en fut ainsi à peu près jusqu'à l'empire. Avec l'empire, avec l'extension et l'organisation de plus en plus complexe du monde romain, la qualité de citoyen romain et la liberté ne furent plus considérées à Rome comme inséparables; on admit qu'il pût y avoir dans l'État romain des êtres libres qui ne fussent pas *cives romani*; la personnalité juridique se subdivisa en trois éléments essentiels, *libertas*, *civitas*, *familia*, et la *Capitis deminutio* évolua conformément à ces nouvelles conceptions. L'évolution générale de la *Capitis deminutio* sera exposée par M. Desserteaux dans un autre travail.

Pour être une brève et sobre étude de trente-trois pages seulement, le mémoire de M. Franz Cumont sur la *Théologie solaire du paganisme romain* n'en est pas moins d'une réelle importance et d'un vif intérêt[1]. Le culte du soleil fut la dernière forme du paganisme romain; Aurélien et Julien l'Apostat furent des adorateurs fervents de *Sol Invictus* ou d'*Hélios*. M. F. Cumont s'efforce

1. F. Cumont, *la Théologie solaire du paganisme romain* (extrait des *Mémoires présentés par divers savants à l'Académie des inscriptions et belles-lettres*, t. XII, 2e partie). Paris, Klincksieck, 1909, 33 p. in-4°.

d'expliquer « quelles raisons firent accorder au Soleil cette souveraineté et sur quel fondement théologique reposa l'idée de son hégémonie ». Il n'en était pas ainsi à l'origine. En Grèce, à l'époque classique, *Hélios* ne tenait dans le panthéon qu'un rang secondaire; le *Sol Indiges* du Latium n'avait de même qu'un pouvoir restreint et une situation modeste. Dans l'antique religion babylonienne, le dieu lunaire Sin était plus important et plus puissant que le dieu du soleil Shamash. C'est aux progrès mêmes de l'astronomie scientifique et à l'influence de ces progrès sur l'astrologie que M. Cumont attribue la prédominance finale du culte solaire. De plus en plus, les astronomes antiques comprirent le rôle considérable que le soleil joue dans la vie de l'univers; c'est lui qui, avec la lumière et la chaleur, distribue partout la fécondité et la joie; il est « l'ordonnateur de l'harmonie cosmique, le maître des quatre éléments et des quatre saisons »; c'est lui qui lance les astres dans l'espace et qui les ramène vers lui avec une sûreté infaillible; il est une lumière intelligente, φῶς νοερόν; il est la raison directrice du monde. « De ces spéculations astronomiques, les Chaldéens avaient déduit toute une dogmatique religieuse. Le soleil, placé au milieu des planètes superposées, règle leurs mouvements harmonieux; sa chaleur les poussant en avant, puis les ramenant en arrière, il modifie constamment suivant ses divers aspects la direction de leur cours et leur action sur la terre. Cœur ardent du monde, il vivifie tout ce grand organisme et, commandant aux étoiles, il règne sur l'univers. Le rayonnement de sa splendeur illumine l'immensité divine des cieux, mais en même temps clarté intelligible, il est l'origine de toute raison et projette sans cesse ici-bas, semeur infatigable, la multitude des âmes... Dans sa course rapide, rapprochant tour à tour et écartant de lui les autres corps célestes, associant et dissociant les éléments, ramenant l'alternance des saisons et des jours et provoquant à la fois la naissance et la mort, ce foyer incandescent, source éternelle de toute énergie, réunit en lui des forces contraires qui, balancées suivant les lois du rythme cosmique, produisent la série indéfinie des phénomènes matériels et moraux. » C'est vraisemblablement au stoïcien Posidonius d'Apamée qu'il faut attribuer la première systématisation de cette théologie solaire. Il ne semble pas, quoi qu'affirme en terminant M. Cumont, que cette théologie ait vraiment passé dans la religion populaire.

IV. Les provinces. — A. *La Gaule.* — Dans le troisième volume de sa magistrale *Histoire de la Gaule*[1], M. C. Jullian

1. C. Jullian, *Histoire de la Gaule;* t. III : *la Conquête romaine et les premières invasions germaniques.* Paris, Hachette et Cie, 1909, 607 p. in-8°.

aborde le récit des événements qui ont amené Rome au delà des Alpes. Il raconte la première intervention romaine en faveur de Marseille et la création de la province de Gaule narbonnaise; il montre comment, à la même époque, la civilisation gauloise et la prospérité de Marseille sont entrées en décadence. De 125 à 49 av. J.-C., les vicissitudes par lesquelles toute la Gaule a passé; les invasions germaniques qu'elle a subies et celles qui l'ont menacée; les discordes intérieures qui l'ont déchirée et livrée plus facilement aux convoitises de Rome; les répercussions que l'histoire de la République romaine a eues sur ses propres destinées; enfin la lutte suprême, d'abord éparse et successive, puis concentrée et devenue vraiment nationale, entre César et les chefs gaulois : tous ces événements sont évoqués et retracés par M. C. Jullian avec une sûreté et une ampleur qui attestent chez l'historien de la Gaule une égale maîtrise dans les minutieux travaux de l'analyse et dans les reconstitutions à la fois scientifiques et esthétiques de la synthèse. La narration se développe, sous les yeux du lecteur, comme une vaste fresque, admirablement composée, dont les plans divers et les multiples personnages se superposent ou se succèdent sans se confondre jamais. M. C. Jullian prouve par son exemple que les qualités littéraires ajoutent non seulement un grand charme, mais une force véritable, et d'ailleurs légitime, aux démonstrations scientifiques.

La majeure partie du tome III de l'*Histoire de la Gaule* est consacrée à la conquête du pays par Jules César. C'est dans l'ensemble un modèle d'exposé historique. Mais M. C. Jullian nous semble trop sévère pour César. Le portrait qu'il en trace (p. 167-173) est-il bien équitable? Il nous paraît difficile d'admettre que l'âme de César n'ait même pas valu celle de Pompée, dont au fond les ambitions n'ont été ni moins égoïstes ni moins coupables; elles ont été simplement moins franches et se sont abritées hypocritement derrière les formes surannées d'une constitution depuis longtemps abolie en fait. Nous ne pouvons non plus souscrire à cette sentence finale : « Si les circonstances l'avaient laissé à Rome, il eût ressemblé plus à Catilina qu'aux Gracques. Placé par son proconsulat en face d'ennemis à combattre, il devint le plus meurtrier des conquérants qu'ait produits le peuple romain. » M. C. Jullian n'accorde sans doute pas grande importance à la double décision de reconstruire Carthage et Corinthe. Il nous semble, au contraire, que c'est là peut-être l'acte capital de la politique de César, celui par lequel son génie a le mieux indiqué les voies nouvelles à suivre désormais. Qu'il ait envoyé à la mort un grand nombre, un trop grand nombre d'individus, nous le concédons (quoique à cet égard les noms de Scipion Émilien, de

Marius, de Sylla, nous paraissent beaucoup plus tachés de sang humain que celui de César); mais il n'a point traité la Gaule ni l'Égypte comme le second Africain a traité Numance et Carthage, comme Mummius a traité Corinthe. Il a été le premier et le puissant inspirateur de cette colonisation romaine qui a, pendant plusieurs siècles, donné une incomparable prospérité à l'Afrique du Nord et à la plus grande partie de l'Europe occidentale. M. C. Jullian nous excusera d'avoir indiqué aussi nettement l'unique objection que nous croyons devoir formuler après avoir lu son troisième volume; cette divergence d'opinion ne nous empêche pas d'admirer la science solide, la dialectique vigoureuse et le beau talent d'écrivain qu'il consacre à cette histoire de nos origines.

L'ouvrage de M. de La Ville de Mirmont sur l'*Astrologie chez les Gallo-Romains*[1] et le volume de M. Paul Allard sur *Saint Sidoine Apollinaire*[2] nous transportent à la fin de la période gallo-romaine. M. de La Ville de Mirmont établit, avec de nombreuses preuves à l'appui, que l'astrologie n'a jamais fait partie des disciplines du druidisme et que les pratiques astrologiques, devenues chères aux Gallo-Romains, sont d'origine grecque. Ces pratiques ont été introduites en Gaule quand la Gaule a subi l'influence de Rome. Elles y sont venues de l'Orient. M. de La Ville de Mirmont passe ensuite en revue tous les écrivains gallo-romains, païens ou chrétiens, du IVe, du Ve et du commencement du VIe siècle, Ausone, l'auteur du Querolus, Paulin de Nole, Sidoine Apollinaire, Ennodius, Avitus, saint Césaire d'Arles; il relève toutes les allusions que leurs œuvres contiennent à l'astrologie et à l'astrolâtrie, toutes les attaques dirigées par eux contre ces superstitions et les pratiques qui en dérivent. De cet examen, fait avec une connaissance étendue et précise de la littérature gallo-romaine, deux conclusions ressortent : d'une part l'astrologie a été en grande faveur chez les Gallo-Romains; les lettrés s'en occupaient, les petites gens n'hésitaient pas à y recourir; les ignorants et les naïfs se laissaient facilement duper par les astrologues. D'autre part, il est visible que beaucoup d'évêques et d'auteurs chrétiens se sont abstenus de combattre les superstitions astrologiques; saint Martin de Tours, dont la propagande contre le paganisme a été si active, si violente même, paraît ne s'être jamais élevé contre la croyance aux

1. H. de La Ville de Mirmont, *l'Astrologie chez les Gallo-Romains* (fascicule VII de la *Bibliothèque des Universités du Midi*). Bordeaux et Paris, 1904 (paru seulement en 1909), 182 p. in-8°.

2. P. Allard, *Saint Sidoine Apollinaire (431-489)*. Paris, V. Lecoffre, 1910, XII-211 p. in-12.

influences sidérales : « La plupart des auteurs ecclésiastiques, conclut M. de La Ville de Mirmont, ont l'air de craindre de se hasarder sur un terrain brûlant où le feu se cache mal à l'abri d'une couche de cendres perfides... Tous ces écrivains espèrent sans doute, en ne disant rien de la superstition chère à leurs compatriotes, arriver à en détourner l'attention... Peut-être veulent-ils ne pas considérer la superstition qui désole l'église catholique des Gaules et essayer de l'étouffer par une sorte de conspiration du silence. »

La biographie de Sidoine Apollinaire par M. Paul Allard fait partie de la Collection des Saints, que la librairie Victor Lecoffre publie sous la direction de M. Henri Joly. M. P. Allard ne s'est pourtant pas cru obligé de passer sous silence ou de reléguer au second plan ce qui, dans la vie de Sidoine Apollinaire, précède son épiscopat. Sans doute, c'est la vie de l'évêque et les vertus du saint qu'il a « eu le plus de plaisir à mettre en lumière. Mais, pour comprendre tout à fait cette vie, il faut encore la placer dans son milieu et autant que possible reconstituer ce milieu de révolutions et d'invasions qui lui servit de cadre ». De plus, Sidoine Apollinaire fut, en même temps qu'un fervent chrétien et un évêque, un des derniers et des plus ardents patriotes de la Gaule ; « il y eut du patriotisme jusque dans son amour obstiné des lettres ; il défendit contre les Barbares la langue latine avec autant d'énergie que sa province d'adoption et sa ville épiscopale ». M. P. Allard montre que la vie de Sidoine Apollinaire se divise en deux périodes séparées par un intervalle de trois années : la période mondaine pendant laquelle il joua un rôle politique brillant et devint préfet de Rome. et la période ecclésiastique caractérisée par l'épiscopat de Clermont-Ferrand ; entre ces deux périodes, et servant de transition de l'une à l'autre, s'intercale une retraite de trois années. Par un souci d'impartialité tout à fait méritoire, M. P. Allard a consacré autant de chapitres et presque le même nombre de pages aux deux parties de la vie de Sidoine Apollinaire. Le tableau qu'il trace de la haute société gallo-romaine et romaine, dans laquelle son héros a d'abord vécu et tenu un rang considérable, n'est pas moins complet ni moins brillant que la description du petit monde arverne auquel il a consacré ses dernières années.

B. *Les provinces africaines.* — En Afrique, ce n'est plus seulement du sol même, c'est aussi du fond de la mer que surgissent les antiquités. En 1907, des Grecs pêcheurs d'éponges découvrirent à cinq kilomètres au nord-est de Mahedia, en mer, plusieurs statues de bronze ; informé de cette curieuse découverte, M. Merlin, le savant directeur du Service des antiquités de la régence de Tunis,

en comprit aussitôt l'intérêt. Après avoir assuré au musée du Bardo la possession des bronzes ainsi retrouvés, il a entrepris des recherches méthodiques à l'endroit même qu'un heureux hasard lui désignait comme un gisement probable d'œuvres d'art naufragées. Ces espérances n'ont pas été trompées. De nouveaux bronzes, des marbres, même des inscriptions grecques ont été retirées de la vase marine. Il est à souhaiter qu'un travail d'ensemble soit consacré à ces recherches originales quand elles seront terminées. Mais M. Merlin et son collaborateur M. Poinssot n'ont pas voulu attendre jusque-là pour présenter au public, dans une étude documentée et scientifique, les plus belles pièces de ce trésor sous-marin, en particulier un Éros, œuvre de Praxitèle, un hermès de Dionysos, signé de Boethos le Chalcédonien, deux corniches avec les bustes de Dionysos et d'Ariane, deux statuettes d'Hermaphrodite et d'Éros lampadophores[1]. Le commentaire de MM. Merlin et Poinssot est d'une sobriété élégante qui n'exclut ni l'érudition ni le sens esthétique. On le lira avec agrément et profit.

J. Toutain.

HISTOIRE BYZANTINE.

PUBLICATIONS DES ANNÉES 1907-1910.

I. Publications d'ensemble. — M. Paul Marc, un des nouveaux directeurs de la *Byzantinische Zeitschrift*, a entrepris de continuer les travaux préparatoires à la publication du *Corpus* des diplômes byzantins que la mort du regretté Krumbacher a laissés inachevés. Dans un rapport présenté à l'assemblée de l'Association internationale des Académies[2], il a donné des renseignements sur le travail accompli jusqu'ici et fourni des spécimens d'éditions de diplômes ou de regestes. Six cents diplômes impériaux ont été réunis, mais c'est à peine si l'on possède deux cents originaux, dont la plus grande partie appartient aux derniers siècles de l'Empire. En outre, il semble qu'il y aurait intérêt à comprendre dans le

1. A. Merlin et L. Poinssot, *Bronzes trouvés en mer près de Mahdia (Tunisie)* (extrait des *Monuments et mémoires* publiés par l'Académie des inscriptions et belles-lettres (fondation Eugène Piot), t. XVII, 1er fasc.). Paris, E. Leroux, 1909, 31 p. in-4°, 3 pl. hors texte et 5 fig. dans le texte.

2. Paul Marc, *Corpus der griechischen Urkunden des Mittelalters und der neueren Zeit. Bericht und Druckproben*. Munich, 1910, 32 p. in-8°.

Corpus les novelles ou constitutions antérieures à l'an 1000 qui tiennent le milieu entre les diplômes et les lois. Suivant le modèle emprunté aux publications de diplômes occidentaux, chaque diplôme sera précédé d'une date et d'une courte notice, indiquant, autant que possible, le lieu de dépôt et les caractères extrinsèques. Pour les regestes, on prendra modèle sur la publication d'Engelbert Mühlbacher : *Die Regesten des Kaiserreichs unter den Karolingern.*

II. Histoires particulières. Ancien empire (v^e^-viiie siècles). — Les marches orientales de l'empire byzantin, sans la connaissance desquelles l'histoire des rapports avec l'empire perse et les Arabes demeure impossible, viennent d'être l'objet d'études topographiques et archéologiques de premier ordre. M. Al. Musil, l'explorateur de Kosseïr Amra, a publié un travail d'ensemble sur les pays de Moab et d'Edom[1] ; on y trouvera des renseignements sur les ruines d'églises et de forteresses du commencement du moyen âge, ainsi que sur les tribus arabes placées sous le protectorat de l'empire. Bien que l'ouvrage de M. Chapot sur la frontière de l'Euphrate[2] ait été ici même l'objet d'un compte-rendu[3], il est impossible de ne pas signaler l'intérêt de premier ordre qu'il présente pour l'histoire byzantine. Il deviendra le manuel nécessaire de tous ceux qui voudront étudier l'histoire des guerres contre les Perses et celle de la conquête arabe. Les byzantinistes apprécieront en particulier l'étude sur l'organisation de l'armée au vi^e^ siècle et surtout la description topographique et archéologique de la frontière, où les moindres forteresses ont été relevées et situées.

M. Leuthold a examiné au point de vue critique les témoignages relatifs aux négociations et aux événements qui ont précédé l'expédition de Bélisaire contre les Ostrogoths[4], de 535 à 537. Procope est notre source principale ; l'auteur a analysé son récit et déterminé sa méthode chronologique. Procope compte les années de Justinien non depuis son avènement réel (1er août 527), mais depuis son association au trône par Justin (1er avril 527).

Le pape Grégoire le Grand s'est trouvé en trois circonstances en conflit avec l'empereur Maurice ou ses agents, d'abord à propos de la paix avec les Lombards, puis à cause de la novelle défendant aux

1. Alois Musil, *Arabia Petraea*, 4 vol. in-8°. Vienne, Hölder, 1907-1908.

2. Chapot, *la Frontière de l'Euphrate, de Pompée à la conquête arabe.* Paris, Fontemoing, 1907, xv-408 p. in-8°.

3. *Rev. hist.*, t. CII, p. 360.

4. H. Leuthold. *Untersuchungen zur ostgothischen Geschichte der Jahre 535-537.* Iéna, 1908, 55 p. in-8° (Inaug. Dissert. der phil. Fakultät der Univ. Jena).

soldats et aux curiales de devenir clercs ou moines, enfin sur la question du titre d' « œcuménique » pris par le patriarche de Constantinople, Jean le Jeûneur, au synode de 587. Tels sont les trois épisodes de l'histoire des rapports entre les papes et Constantinople qu'a examinés M. Patrono[1]; son étude est un morceau détaché d'un livre qu'il prépare sur l'histoire de Maurice et qui comblera une lacune importante de l'érudition byzantine. Comme le fait remarquer très justement l'auteur, la période qui s'étend entre la mort de Justinien et l'avènement d'Héraclius a été, par un préjugé fort répandu, considérée comme une époque sans intérêt, pendant laquelle l'empire byzantin aurait dormi d'une sorte de sommeil léthargique. En réalité, des empereurs comme Tibère et Maurice ont déployé des qualités remarquables pour sauver l'héritage de Justinien et défendre l'immense superficie de territoires qu'il leur avait léguée; il faut les admirer d'avoir pu mener à bien, sans succomber sous l'effort des Barbares, une tâche aussi prodigieuse. Nous sommes là-dessus pleinement d'accord avec M. Patrono, mais peut-être l'admiration très légitime qu'il a pour Maurice l'a-t-il conduit à juger avec quelque partialité les actes de Grégoire le Grand. Nous reconnaissons cependant volontiers qu'il a détruit encore une légende, en justifiant Maurice du reproche d'avoir abandonné l'Italie à son malheureux sort. Le fait que Grégoire a demandé instamment des secours (voir par exemple sa lettre au comes excubit. Constantin, *Gregor Epist.*. I. 31; éd. Ewald, I, 43-44) n'implique nullement que l'Italie ait été laissée sans défense contre les Lombards; on voit au contraire Maurice envoyer trente livres d'or au pape et des présents pour la milice de Rome. La question des rapports entre le pape et l'exarque de Ravenne, Romain, est plus difficile à résoudre. On sait que Romain rompit en 592 la paix que le pape avait conclue de sa propre autorité avec les Lombards et attira ainsi sur Rome des représailles qui auraient pu être funestes sans le courage déployé par le pape et les habitants. M. Patrono explique cette attitude par une opposition entre les intérêts particuliers de Rome et ceux de la politique impériale. Le pape ne songeait qu'à délivrer Rome d'un danger pressant; l'exarque trouvait le moment peu favorable pour conclure un traité qui, étendu à toute l'Italie, aurait contrarié l'action dissolvante exercée par la diplomatie byzantine sur les ducs lombards. A cette époque, et M. Patrono le fait remarquer

1. C. Patrono, *Studi Bizantini. Dei conflitti tra l'imperatore Maurizio Tiberio e il papa Gregorio Magno*. Padova, 1909, 39 p. in-8° (extr. de *Rivista di Storia Antica*).

avec M. Diehl, la question de la domination en Italie était loin d'être résolue et l'empire byzantin pouvait encore lutter avec l'espoir du succès. Est-il vrai que le pape soit venu s'opposer malencontreusement à cette politique savante? M. Patrono va jusqu'à parler (p. 13) de sa fourberie et l'accuse (p. 12) d'avoir opposé à la fureur des Lombards des lamentations plus que des actes. Ce sont là de bien gros mots et des accusations injustes. Les preuves de l'activité et de l'esprit d'initiative du pape manquent si peu que M. Patrono est le premier à les lui reprocher. Ensuite les intérêts des Romains étaient-ils si différents de ceux de l'empire et la nouvelle de la prise de la vieille Rome par les Lombards n'eût-elle pas jeté la consternation à Constantinople et ruiné à tout jamais le prestige de l'empire en Occident? Enfin l'initiative du pape et son intervention incessante dans les questions administratives n'est pas un fait qu'on puisse présenter comme isolé à une époque où tous les évêques d'Occident et même d'Orient exerçaient dans leur cité une autorité d'ordre temporel. Ne voit-on pas les empereurs favoriser cette tendance et n'est-ce pas à Grégoire lui-même que l'empereur adresse, pour qu'il la publie en Occident, sa loi sur l'entrée dans les ordres religieux[1]?

Dans l'affaire de la novelle de 592 et dans celle du titre d'œcuménique, le pape a défendu l'idée de la supériorité du pouvoir spirituel de l'Église sur la société laïque et du pape sur toutes les églises. Par là il a été un précurseur, mais on ne voit pas qu'il ait songé à se séparer de l'empire; comme l'a montré M. Patrono, il paraît avoir publié dès 592 (et non en 597) la loi même contre laquelle il envoyait des protestations à l'empereur. Il ne pouvait admettre, d'autre part, le titre équivoque d'œcuménique qui semblait accorder au patriarche de Constantinople un pouvoir universel. Telles sont les observations que suggère cette intéressante étude qui fait bien augurer du travail d'ensemble dont elle est détachée.

Comment expliquer la rapidité foudroyante avec laquelle les Arabes ont conquis les provinces orientales de l'empire byzantin? En composant des « Annales de l'Islam », M. Leone Caetani di Teano a essayé de répondre à cette question[2]. Le tableau qu'il trace de la situation de l'empire byzantin est chargé de traits un peu noirs. L'armée de mercenaires, formée de nations les plus diverses (p. 2), est une tradition romaine dont le maintien a fort bien réussi aux

1. Cf. la mission confiée par Héraclius auprès des Arabes au patriarche d'Alexandrie Cyrus en 641.

2. Leone Caetani di Teano, *Bisanzio e la chiesa orientale alla vigilia della invasione araba*. Florence, Biblioteca scientifico-religiosa, 1907, 43 p. in-8°.

empereurs byzantins; c'est grâce à cet instrument qu'ils ont pu assurer à l'empire mille ans de durée. De même l'auteur semble sévère pour les successeurs de Justinien (p. 8). Il arrive enfin à donner la véritable explication du succès des Arabes en exposant la situation religieuse de l'Orient et la haine des Orientaux contre le christianisme hellénique des conciles. Héraclius a exaspéré ces sentiments d'hostilité après sa victoire sur la Perse par une série d'actes maladroits : tributs levés en Orient pour indemniser les églises qu'il avait dépouillées de leurs trésors avant la guerre, tentative d'unification religieuse (Ecthesis), persécution cruelle des Juifs regardés comme des alliés des Perses. Dès que les Arabes se présentèrent, les Orientaux les accueillirent comme des libérateurs. Le mot de Barhebræus (p. 40) est significatif : « Deus ultionum per Ismaelitas e manibus Graecorum nos liberavit. » On peut le rapprocher de celui du chroniqueur copte Jean de Nikiou, qui attribue les malheurs de l'empire et la conquête de l'Égypte à la diffusion du « dogme impie » des deux natures (*Notices et extraits des mss.*, t. XXIV, 1, p. 586). Une autre circonstance paraît avoir favorisé le succès des Arabes, du moins en Syrie, ce fut le grand nombre de compatriotes qu'ils y trouvèrent déjà établis et qui s'étaient détachés du gouvernement impérial dès qu'on avait cessé de leur verser des subsides[1].

M. Caetani di Teano s'est posé la même question à propos de l'empire perse, dont il a étudié la situation à la veille de l'invasion arabe[2]. Après un résumé excellent de l'histoire de l'état sassanide depuis les origines, l'auteur détermine les raisons qui ont amené la disparition si rapide de cet empire devant l'invasion arabe : existence d'une féodalité, reste du régime des Parthes, que les rois, depuis Ardeschir, avaient été impuissants à détruire et dont ils avaient sans cesse à réprimer les révoltes; clergé tout-puissant et oppresseur; administration rudimentaire et vexatoire; coutume déplorable des transportations violentes de peuples; enfin guerres incessantes contre Byzance et les Turcs. Telles sont les causes qui ont amené la chute de cet état d'aspect si brillant, mais M. L. C. di Teano remarque avec raison que les Arabes ne mirent que trois ans à conquérir la Babylonie, tandis qu'ils durent lutter pendant dix-sept ans pour soumettre le Farsistan, véritable cœur de la nationalité persane.

1. Cf. Pernice, *Eraclio*, p. 246; Dussaud, *les Arabes en Syrie avant l'Islam*. Paris, 1907.

2. L. Caetani di Teano, *Causa della decadenza dell' impero sassanida alla vigilia dell' invasione araba*. Rome, Ferrari, 1907, 28 p. in-8°.

III. Époque des iconoclastes et dynastie macédonienne. — Le principal champion des images, le bienheureux Théodore de Stoudion, n'en est plus à compter ses biographes. Après les travaux de miss A. Gardner[1] et de l'abbé Marin[2], M. Nikolaj Grossu a écrit un livre substantiel sur la vie et les œuvres de Théodore[3]. Les écrits de Théodore, qui ne sont pas encore tous édités, sont l'objet d'une étude critique et bibliographique des plus utiles.

La collection de monographies consacrées par des érudits de divers pays aux règnes des empereurs byzantins vient de s'enrichir d'une histoire de Basile Ier, due à M. A. Vogt[4]. Le fondateur de la dynastie macédonienne n'avait guère donné lieu jusqu'ici qu'à des études de détail; il manquait un ouvrage d'ensemble qui permît de déterminer son rôle exact dans l'histoire byzantine, et, si l'on peut adresser un reproche à l'auteur, c'est peut-être d'avoir grossi ce rôle et d'avoir considéré Basile comme une sorte de nouveau fondateur de l'empire. D'ailleurs, pour apprécier ce qui, dans la réorganisation de l'empire, convient à Basile, il faudrait connaître mieux les empereurs iconoclastes et en particulier le règne de Théophile. Si l'on étudiait l'histoire de ce prince, on verrait probablement qu'il faut lui attribuer pas mal de réformes administratives et une grande partie de la renaissance artistique, dont M. A. Vogt fait honneur à Basile. Cette réserve faite, nous ne pouvons que nous féliciter de la publication de cette excellente étude. Une introduction est consacrée à l'étude critique des sources de l'histoire de Basile. L'auteur divise les témoignages en deux catégories : ceux qui sont favorables à Basile (surtout la *Vita Basilii* de Constantin Porphyrogénète, version dynastique et officielle) et ceux qui lui sont hostiles (continuation de Georges le Moine, Léon le Grammairien, pseudo-Siméon Magister). Aux œuvres historiographiques, il faut ajouter les actes des conciles de Constantinople, la correspondance de Photius et la vie d'Ignace, que M. Vogt rend avec Vasiljevskij à Nicétas, enfin le « Livre du Préfet » codifié sous Léon VI, mais valable pour l'époque de Basile. L'ouvrage est divisé en quatre parties. Le premier livre est une étude sur les origines de Basile et sur les circonstances au milieu desquelles il est arrivé au pouvoir. Était-il Slave ou Arménien? M. Vasiljev (*Viz. Vrem.*, 1905, 1) le fait des-

1. Voir *Rev. histor.*, t. XCI, p. 333.

2. *Ibid.*, t. XCIX, p. 382.

3. Nikolaj Grossu, *le Bienheureux Théodore de Stoudion, son temps, sa vie et ses œuvres* (en russe). Kiev, 1907, XXII-312 p.

4. A. Vogt, *Basile Ier, empereur de Byzance (867-886), et la civilisation byzantine à la fin du IXe siècle*. Paris, Picard, 1908, XXXII-447 p. in-8°.

cendre d'une famille d'Arméniens établis en Macédoine et alliée peut-être à des Slaves. C'est la solution qu'adopte M. Vogt. En réalité, l'origine arménienne semble la plus probable; l'alliance avec des familles slaves n'est qu'une conjecture qui repose sur le témoignage d'historiens arabes pour lesquels le mot slave est synonyme de macédonien. Le personnage même de Basile a été très bien étudié par M. Vogt, qui montre toute la complexité et les contrastes de son caractère. C'est un portrait bien vivant que celui de cet aventurier arrivé au trône et devenant subitement le plus paisible, le plus religieux des empereurs, soucieux de l'ordre social et de la bonne administration. M. Vogt n'a pas dissimulé d'ailleurs les tares de cette famille macédonienne, qui étaient la fable de Byzance, et les discordes de la famille impériale. Cet empereur si bon pour ses sujets, dont il cherche à améliorer le sort, est pour les siens un vrai tyran domestique. Le bâtard de Michel III et d'Eudocie, qu'il avait été contraint de reconnaître pour son fils, lui était odieux. Il songea d'abord à assurer sa succession à Constantin, fils de sa première femme, mais lorsque ce prince fut mort, à la douleur de Basile se mêla une véritable rage qui faillit être funeste au futur Léon VI. Après avoir voulu lui faire crever les yeux, Basile dut le reconnaître comme successeur en lui adjoignant toutefois son frère Alexandre, seul « porphyrogénète » né depuis son avènement. — Dans le IIe livre, l'auteur examine l'œuvre administrative de Basile, ainsi que sa politique religieuse. Une étude intéressante est consacrée à l'attitude de Basile en face des grands propriétaires fonciers; il est loin d'avoir eu à leur égard la politique hardie qui sera celle de ses successeurs; bien plus, il a été lui-même un de ces grands propriétaires en incorporant à chacun des palais impériaux plusieurs fonds de terre avec leurs habitants. Son intervention n'en a pas moins été bienfaisante dans la vie des classes rurales par les mesures qu'il a prises pour assurer aux paysans des garanties contre les collecteurs d'impôts. L'affaire de Photius tient dans l'ouvrage de M. Vogt une place légitime, et il a très bien réussi à déterminer le point de vue auquel s'est placé Basile. Son antipathie pour Photius est évidente, mais le but auquel il aspire, c'est l'établissement solide et durable de la paix religieuse. C'est en homme d'État qu'il agit en rétablissant Ignace (867) et en cherchant à obtenir des légats pontificaux venus à Constantinople un jugement régulier de Photius au lieu d'une condamnation sans preuves. C'est après avoir échoué qu'il rompt avec le pape, et c'est encore pour fonder une paix définitive qu'il rétablit Photius en 877. La question des rapports entre l'église grecque et Rome a été bien caractérisée par M. Vogt; il montre que

les Grecs ont toujours reconnu au pape une primauté d'honneur, mais, sauf les Studites, ils ont refusé de reconnaître sa primauté de juridiction. — Le IIIe livre est une étude sur les guerres et la diplomatie de Basile; la voie était déjà ouverte par les livres de MM. Vasiljev (*Byzance et les Arabes*) et Gay (*l'Italie méridionale et l'empire byzantin*). La description de l'armée qui termine le livre a pour principale source les *Tactica* de Léon VI. — Enfin, dans un IVe livre, M. Vogt a dressé un tableau de la civilisation byzantine à la fin du IXe siècle, en étudiant la condition des terres, le sort des paysans, le développement économique et artistique. Cette enquête sur un des règnes les plus importants de l'histoire byzantine apporte à cette histoire des éléments précieux. En rétablissant l'ordre dans les finances et l'administration, en cherchant à fonder la paix religieuse, en se défendant contre les Barbares, Basile a accompli une œuvre, moins brillante peut-être que celle que lui attribue M. Vogt, mais qui devait permettre à ses successeurs de reprendre l'offensive contre les ennemis de l'empire.

L'Académie des sciences de Saint-Pétersbourg a entrepris de réunir en volumes les publications, éparses dans un grand nombre de revues, d'un des principaux représentants de l'érudition byzantine en Russie, de Vasiljevskj (1838-1899). Le tome I[1] comprend une série de travaux devenus classiques et consacrés à l'histoire byzantine des XIe-XIIe siècles : Byzance et les Petchénègues (1048-1094)[2]. — La droujina varangue-russe et varangue-anglaise à Constantinople au XIe siècle[3]; on sait que cette étude a établi pour la première fois une distinction entre les deux éléments différents dont se composait la garde varange. A l'article de Vasiljevskj est jointe la réponse où Plovaiskof discutait ses conclusions. Les byzantinistes ne peuvent que remercier l'Académie de Saint-Pétersbourg d'une publication qui leur sera si utile.

IV. Époque des Comnènes et des Anges. — Le 31 juillet 1201, les habitants de Constantinople, qui avaient déjà en plusieurs occasions manifesté leur mécontentement contre le régime établi par l'usurpateur Alexis III l'Ange, se révoltèrent et proclamèrent empereur un survivant de la dynastie déchue, Jean Comnène. Cette affaire fut une simple échauffourée; après avoir été maître du palais impérial pendant quelques heures, Jean, qui semble avoir été un

1. *Travaux de B. G. Vasiljevskj*, publiés par l'Académie impériale des sciences (en russe). Saint-Pétersbourg, 1908, v-401 p. in-8°.

2. Publié en 1872 dans le *Journal du ministère de l'Instruction publique de Russie*.

3. Publié dans le même *Journal* en 1874-1875.

personnage des plus médiocres, fut abandonné de ses partisans et tué par les gardes d'Alexis III. On connaissait les détails de cet épisode par le récit de Nicétas Acominatos[1] et par les panégyriques adressés à Alexis III[2]. M. Heisenberg a retrouvé dans le Cod. Ambrosianus F 96 un discours d'un certain Nicolas Mesarites[3] qui, non seulement raconte les péripéties de cette journée, mais donne les détails les plus précieux sur la topographie, encore si obscure, du Grand Palais impérial. M. Heisenberg a publié le texte inédit du manuscrit de Milan et l'a fait suivre d'un commentaire historique et archéologique. Cette publication n'est d'ailleurs qu'un spécimen de l'édition des œuvres complètes de Nicolas Mesarites qu'il prépare. La découverte de ces œuvres a enrichi l'histoire byzantine d'une source nouvelle. Elles se trouvent dans deux manuscrits de Milan (F 96 sup. = A et F 93 sup. = B), dont les feuillets sont malheureusement en désordre; plusieurs des morceaux qu'ils contiennent existent sans nom d'auteurs dans d'autres manuscrits[4]. Tous ces morceaux forment un témoignage contemporain de premier ordre pour l'histoire d'Alexis III et des empereurs de Nicée. Après avoir en effet occupé la charge importante d' « ἐπὶ τῶν κρίσεων » de Sainte-Sophie et de gardien des reliques du palais impérial, Nicolas Mesarites devint métropolite d'Éphèse et fut un des évêques les plus influents de l'empire de Nicée. On voit donc tous les services que rendra une édition de ses œuvres.

V. Époque de la quatrième croisade. Principautés franques. — L'histoire des principautés franques du Levant, qui a été dans ces dernières années l'objet de travaux si complets, a donné lieu à un nouveau travail d'ensemble, celui de M. W. Miller[5].

VI. Époque des Paléologues. — Le deuxième volume de l'histoire de l'empire ottoman, par M. Jorga[6], comprend l'histoire de la formation de cet empire sous Mahomet II et celle de son affermisse-

1. T. III, p. 7, éd. de Bonn, 697-699.

2. Celui de Nicétas, éd. Sathas, *Bibl. medii Ævi*, t. I, p. 84-89, et celui de Nicéphore Chrysoberge, éd. Treu. Breslau, 1892.

3. Aug. Heisenberg, *Nikolaos Mesarites. Die Palastrevolution des Johannes Komnenos.* Wurzbourg, Stürtz, 1907, 77 p., avec un fac-similé (Prog. Gymn. Wüzbourg).

4. En particulier la controverse d'un métropolite d'Éphèse avec le cardinal Pélage en 1213, publiée par Arsenij d'après un manuscrit de Moscou et utilisée par W. Norden, *Das Pappstum und Byzanz.*

5. W. Miller, *The Latins in the Levant. A history of frankish Greece (1204-1566).* London, Murray, 1908, xx-676 p. in-8° (ne nous a pas été communiqué).

6. Nic. Jorga, *Geschichte des Osmanischen Reiches nach den Quellen dargestellt;* t. II : *1453-1538.* Gotha, Perthes, xvii-453 p. (coll. Heeren).

ment territorial de Bajazet II à Soliman II. On retrouve dans ce volume l'excellente information et les qualités d'exposition déjà signalées dans le premier[1]. Les byzantinistes liront avec un intérêt tout spécial le premier chapitre consacré au récit de la prise de Constantinople. Grâce aux recherches faites par lui à Venise et à Gênes, et résumées dans ses *Notes et extraits pour servir à l'histoire des croisades au XVe siècle*[2], M. Jorga a pu élucider la question des secours envoyés à l'empire byzantin par l'Occident. En face des discordes chrétiennes et de l'esprit formaliste des Occidentaux du moyen âge, le jeune sultan, avide d'action, appuyé sur des forces homogènes, dont l'auteur a tracé un portrait bien vivant, avait la victoire assurée. Le chapitre suivant contient un tableau intéressant et nouveau, grâce à la connaissance des sources italiennes, de l'impression produite par cet événement en Occident, où l'on s'agita beaucoup, où l'on écrivit plus encore, mais où l'on agit fort peu. L'histoire officielle de l'empire byzantin se termine à la prise de Constantinople; il n'en est pas de même de l'histoire des croisades, dont l'idée continue à vivre en Europe jusqu'au XVIIe siècle. En décrivant les progrès de la conquête ottomane sous Mahomet II et ses successeurs, M. Jorga a donné une place importante à la place tenue dans la politique européenne par les projets de croisade, dont quelques-uns ont été près de se réaliser. Enfin on lira avec intérêt les chapitres qui terminent chacun de ces deux livres et qui présentent un tableau d'ensemble de la société et des institutions ottomanes, d'abord sous le règne de Mahomet II, ensuite sous celui de Soliman II.

VII. Histoire des institutions. — M. Ferrari a édité d'après des papyrus égyptiens de la collection Vitelli (Florence) trois contrats privés[3] : les deux premiers sont des fragments de location de terre, dont une datée du 1er octobre 552; le troisième est une reconnaissance de dette du 29 décembre 514. Les trois documents proviennent du village d'Aphrodites, nome d'Antaioupolis.

Au cours de fouilles entreprises à Éphèse, la mission autrichienne a découvert deux inscriptions gravées sur un monument d'une rue en bordure de l'agora. Ce sont deux fragments d'édits impériaux, dont M. Diehl a proposé une explication[4] : l'un peut

1. *Rev. histor.*, t. XCIX, p. 389.
2. *Revue de l'Orient latin*, t. IV-VIII.
3. Giannino Ferrari, *Tre papiri inediti dell' età bizantina*. Venise, Ferrari, 1908, 9 p. in-8°.
4. Charles Diehl, *Note sur deux inscriptions byzantines d'Éphèse*. Paris, Picard, 1908, 7 p. in-8°.

être daté du 11 février 585 et attribué à Maurice; l'autre est peut-être du même prince, et tous deux semblent se rapporter à une prohibition de la vénalité des charges, déjà édictée par une novelle de Justinien en 535. La situation même de ces inscriptions est un exemple curieux des procédés employés pour assurer la publicité aux ordonnances impériales.

M. Aussaresses, qui avait déjà consacré une notice au *Strategicon* attribué à l'empereur Maurice[1], s'est servi de ce texte pour donner une description complète de l'organisation militaire dans l'empire byzantin à la fin du VIe siècle[2]. Il étudie successivement le mode de recrutement, l'organisation des cadres, la hiérarchie, la discipline, l'armement, l'administration, les services auxiliaires, la tactique. C'est là un tableau complet et intéressant; malheureusement, la question est de savoir à quelle époque il faut l'attribuer. Les conclusions de M. Aussaresses sur l'époque du *Strategicon* sont en contradiction avec les arguments très forts donnés par R. Vari (*Byz. Zeit.*, t. XV, p. 45 et suiv.); elles ont été de plus combattues par M. Patrono[3] qui, après avoir étudié aussi les manuscrits du *Strategicon*, conclut que la version de ce traité conservée à Milan est certainement postérieure aux *Tactica* de l'empereur Léon VI (886-911). C'est donc tout au plus au Xe siècle qu'il faut placer l'étude mise sous le nom de l'empereur Maurice. Il se peut néanmoins que le *Strategicon* ait été composé à l'aide d'éléments glanés dans des écrivains antérieurs (et c'est ce que tendraient à prouver les rapports signalés par M. Aussaresses entre ce texte et Théophylacte de Simocatta); mais c'est là justement ce qu'il faudrait commencer par établir, avant de s'en servir pour décrire les institutions militaires du VIe siècle.

M. Andreades a publié des études intéressantes sur les questions économiques (budget, armée, flotte), d'après le témoignage des chroniques byzantines[4].

Une question qui mériterait une monographie est celle de la persistance du latin dans la terminologie officielle de Byzance. En attendant que ce travail devienne possible, M. Renauld y a apporté

1. Voir *Rev. histor.*, t. XCI, p. 326.

2. Aussaresses, *l'Armée byzantine à la fin du VIe siècle*, d'après le *Strategicon* de l'empereur Maurice. Paris, Fontemoing, 1909, 115 p. in-8° (bibl. des universités du Midi, fasc. XIV).

3. *Rivista Abruzzese*, t. XXI, p. 635 et suiv. C'est par erreur qu'en signalant l'ouvrage de M. Patrono sur les Perses et les Byzantins (*Rev. hist.*, t. XCIX, p. 381) je lui avais reproché d'ignorer l'étude de M. Aussaresses.

4. Andreades, « Περὶ τῶν οἰκονομικῶν τοῦ Βυζαντίου. » Athènes, 1908 (extr. de Ἐπιθεώρησις κοινωνικῶν καὶ νομικῶν ἐπιστημῶν, t. I, p. 22-46).

une utile contribution[1] en dressant le lexique des mots latins employés dans les ouvrages juridiques de Psellos[2].

VIII. Histoire de l'Église. — M. Vogt a publié un texte hagiographique du xe siècle resté jusqu'ici inédit[3] et qui fournit des détails intéressants sur les institutions et les mœurs monastiques, ainsi que sur l'histoire des couvents du mont Olympe. C'est la vie de saint Luc le Stylite, conservée dans un seul manuscrit de la Bibliothèque nationale (ms. grec 1458, fol. 113-132). Ce solitaire vécut environ quarante-cinq ans sur une colonne de la région d'Eutrope, située entre Chalcédoine et le palais d'Hieria. On trouvera dans sa vie des renseignements intéressants sur la politique religieuse des empereurs et des allusions au patriarche Théophylacte (933-956), fils de Romain Lécapène.

M. Millet a consacré une intéressante notice au culte de la croix par les iconoclastes[4] d'après une inscription trouvée près de Sinasos en Cappadoce. L'inscription, où la croix est qualifiée de « force de l'Église », se trouve dans une chapelle dont la décoration purement linéaire répond bien à la conception artistique des iconoclastes; c'est ce qui fait sa grande valeur. M. Millet a rassemblé les textes qui montrent cette prédilection des iconoclastes pour l'image de la croix dépouillée du crucifié. Il n'y avait là aucune contradiction; la croix est un symbole mystique, tandis que le crucifix est une représentation matérielle. On retrouve la même pratique chez les Syriens du vie siècle. Enfin un autre caractère curieux de la croix de Sinasos est d'être une reproduction, telle qu'on la figurait à Byzance depuis le ive siècle, de la croix vue par Constantin avant la bataille du pont Milvius; une croix de forme analogue, avec les bras pattés et deux branchages partant du pied, avait été élevée par Constantin sur le Forum.

On trouvera dans le volume écrit par dom Placide de Meester après un voyage au mont Athos[5] des renseignements complets sur l'histoire des monastères de la sainte montagne et sur leur situation actuelle (énumération des monastères, structure des couvents et des

1. E. Renauld, *les Mots latins dans la « Synopsis Legum » et le « De legum nominibus » de Michel Psellos*. Toulouse, Privat, 1908, 19 p. in-8°.

2. Cf. le lexique analogue dressé par Triantaphyllidès pour Théophile et les Novelles de Justinien (*Bibl. de l'École des hautes études*, fasc. 82).

3. A. Vogt, *Vie de saint Luc le Stylite*. Paris, Picard, 1909, 56 p. in-8°.

4. Gabriel Millet, *les Iconoclastes et la croix*. Paris, Fontemoing, 1910, 13 p. in-8°.

5. Dom Placide de Meester, *Voyage de deux Bénédictins aux monastères du mont Athos*. Paris, Desclée, de Brouwer et Cie, 1908, vi-316 p. in-8°.

églises, institutions monastiques, offices, cérémonial, discipline, culture intellectuelle). Cet ouvrage n'a pas seulement la valeur d'un simple guide, mais on est heureux d'y trouver des impressions personnelles et des descriptions vivantes; il eût gagné à être accompagné d'une bibliographie, même sommaire.

M. Draeseke, dont nous avons déjà signalé les travaux sur le patriarche Jean Veccos, étudie spécialement, d'après le traité de cet auteur, « sur l'union et la paix entre les Églises de l'ancienne et de la nouvelle Rome »[1], les difficultés de langage qui contribuaient à séparer les Grecs des Occidentaux. Des historiens animés d'un esprit réaliste ont soutenu que ces querelles théologiques n'avaient aucune importance en face des intérêts politiques; la vérité est que deux fois, au XIIIe et au XVe siècle, ces questions, qualifiées de misérables, ont empêché les politiques d'établir l'union qu'ils rêvaient. On saura donc gré à M. Draeseke d'avoir dévoilé une des causes secrètes qui rendaient stériles les discussions entre théologiens des deux partis, à savoir la difficulté d'employer deux vocabulaires identiques et de rendre les termes grecs par des vocables latins correspondants[2].

On sait quelle fut l'importance des sectes manichéennes dans l'empire byzantin et dans tout l'Orient. En publiant une analyse du « Livre des Scholies » de Théodore bar Khôni, évêque nestorien de Kachgar (VIe-VIIe siècles), M. Cumont a donc rendu un grand service aux études sur les hérésies orientales et celles du reste de l'Europe qui en sont dérivées[3]. Le traité de Théodore renferme en effet « l'exposé le plus détaillé que nous possédions de la cosmogonie manichéenne ». Le texte est écrit dans le dialecte syriaque de Babylonie, voisin de celui même dont s'était servi Mâni, « et il nous a conservé notamment la forme originale des noms attribués par celui-ci aux esprits célestes ou infernaux qui interviennent dans la création ». On voit toute l'importance de cette nouvelle contribution apportée par M. Cumont à l'étude des religions orientales.

IX. Histoire et topographie de Constantinople. — L'ouvrage de M. Gurlitt[4] sur l'architecture de Constantinople sera après son achèvement un des monuments les plus considérables qu'on ait

1. J. Draeseke, *Analecta byzantina*. Wandsbeck, Puvogel, 1909, 20 p. in-4°.

2. L'entente sur la procession du Saint-Esprit dépendait de la traduction des mots ἐκπορεύεσθαι (procedere), διά (per), ἐκ (a), etc...

3. F. Cumont, *Recherches sur le manichéisme; I : la Cosmogonie manichéenne d'après Théodore Bar Khoni*. Bruxelles, Lamertin, 1908, 80 p. in-8°.

4. Cornelius Gurlitt, *Die Baukunst Konstantinopels*. Berlin, Wasmuth, depuis 1907, 40 p. et atlas in-fol. (en cours de publication).

élevés à la mémoire de l'ancienne Byzance. Bien qu'il ne soit pas encore entièrement terminé, on peut déjà juger de l'importance de ce livre qui sera un répertoire précieux pour tout ce qui touche aux monuments qui subsistent de la Constantinople du moyen âge et aux constructions dues aux sultans. A côté de l'œuvre des architectes byzantins, l'auteur a présenté celle des artistes italiens de la Renaissance au service des sultans. Dans ses magnifiques planches, M. Gurlitt ne s'est pas contenté de donner des reproductions photographiques des monuments actuels, mais il a relevé les plans et les coupes d'un grand nombre d'édifices, il a même proposé quelques restitutions ingénieuses de monuments aujourd'hui ruinés. Un texte accompagne ces vues; il est entremêlé de figures théoriques des plus utiles et il donne des notices complètes sur les monuments reproduits. M. Gurlitt a déjà étudié ainsi : la Porte d'or, la Grande Muraille, les palais impériaux et l'hippodrome, les aqueducs, les colonnes triomphales, les églises Sainte-Irène, Saint-Serge et Saint-Bacchus, Sainte-Sophie, les Saints-Apôtres et les églises de moindre importance. Ce bel ouvrage rendra les plus grands services aux travailleurs par la masse de documents qu'il leur apporte, ainsi que par la méthode scientifique et le soin qui ont présidé à la reproduction des monuments.

Le livre de Djelal Essad Bey sur Constantinople[1] est certainement la première contribution qu'un érudit ottoman ait apportée à l'histoire byzantine. L'auteur s'est proposé de rassembler les témoignages les plus notoires relatifs à l'histoire et à la topographie de Constantinople en profitant des travaux de ces dernières années. Il a écrit un livre clair et dont les différentes parties sont bien distribuées. Il étudie successivement l'histoire de Byzance, des origines à 1453, la topographie de la ville du moyen âge, les édifices byzantins. Cette partie n'offre rien de nouveau, mais elle forme un résumé très commode des principaux travaux des archéologues. La seconde partie, au contraire, est une description, d'un caractère tout à fait nouveau, de la ville turque et de ses édifices, mosquées, fontaines, cimetières, bains, bazar, palais, etc. Cette étude est précédée d'un historique de l'art ottoman, dont l'auteur cherche à démontrer l'originalité. Une abondante illustration accompagne cet ouvrage qui se termine par une bibliographie bien informée. Le livre de Djelal Essad Bey sera un guide commode pour tout ce qui touche à la topographie et aux monuments de Byzance.

1. Djelal Essad, *Constantinople. De Byzance à Stamboul*, traduit du turc par l'auteur. Paris, Laurens, 1909, IV-289 p. in-8° (préface de Ch. Diehl).

M. Jean Ebersolt a consacré au grand Palais impérial de Constantinople une étude[1] qui, grâce à une méthode rigoureuse, renouvelle dans une large mesure l'idée qu'on se faisait du théâtre habituel de la vie des empereurs d'après les travaux de Labarte, Paspatis ou Bjeljaev. En utilisant les textes déjà connus, dont les plus importants sont ceux du Livre des cérémonies, et en mettant à profit le discours de Nicolas Mesarites publié par Heisenberg (voy. plus haut), M. Ebersolt est arrivé à dresser une chronologie exacte des monuments du grand Palais depuis l'époque de Constantin jusqu'aux dernières constructions du XIe siècle. Il montre comment le centre de la vie palatine, d'abord concentrée autour de Daphné, de Constantin au VIe siècle, s'est déplacé vers l'est après la construction du Chrysotriclinium par Justinien II. Il cherche, d'après les renseignements fournis par les ruines de Spalato ou de Mschatta, à reconstituer le plan et l'aspect du palais primitif de Constantin. Grâce à des relevés topographiques exécutés par M. Ad. Thiers et dont les résultats sont consignés sur le plan luxueux placé à la fin du volume, M. Ebersolt a pu établir d'une manière plus exacte qu'on ne l'avait fait jusqu'ici la situation réciproque de l'hippodrome et des diverses parties du grand Palais. Sans doute, dans la restitution ainsi tentée, il demeure une part d'hypothèse; néanmoins M. Ebersolt a su la réduire au minimum, et, par les nombreux textes qui y sont rassemblés et commentés, son livre est appelé à devenir un répertoire indispensable à consulter pour quiconque voudra étudier avec précision la biographie des empereurs qui habitèrent le grand Palais. Enfin après avoir ainsi déterminé l'ordre chronologique des constructions, M. Ebersolt a essayé, d'après ces résultats, une critique du Livre des cérémonies qui lui a permis de fixer l'époque où ont été rédigés les morceaux disparates dont il se compose.

A l'aide des mêmes sources, M. Ebersolt a essayé de reconstituer la topographie de l'église Sainte-Sophie et de ses dépendances à l'époque où fut rédigé le Livre des cérémonies[2]. En comparant ce texte à la disposition actuelle des lieux il a pu déterminer la situation exacte de l'horologion, de la Belle Porte, du patriarcat, du baptistère et du skenophylakion. Rien ne peut mieux contribuer que les études de ce genre à donner une précision nouvelle au commentaire des sources historiques.

1. Jean Ebersolt, *le Grand Palais de Constantinople et le Livre des cérémonies*. Paris, Leroux, 1910, XV-237 p. in-8°.

2. Jean Ebersolt, *Sainte-Sophie de Constantinople, étude de topographie d'après les Cérémonies*. Paris, Leroux, 1910, IV-38 p. in-8°

Au cours d'une mission à Constantinople, M. J. Ebersolt a étudié un certain nombre de monuments mal connus jusqu'ici[1]. Par suite du grand incendie d'août 1908, il a pu examiner et photographier la base de la colonne de Marcien, dissimulée jusque-là dans la cour d'une maison; on n'en connaissait encore que le chapiteau et l'entablement orné d'aigles; sur le soubassement en marbre étaient sculptés des boucliers ornés de croix à six branches, entourés d'une guirlande, ainsi que deux Victoires de style tout antique tenant une couronne timbrée de la croix. Les églises étudiées vont du ve au xive siècle et présentent les différentes variétés de l'art byzantin. Ce sont : la basilique de Stoudion (Mir-Achor-Djami), en ruines avec sa citerne intacte; l'église octogonale de Saint-Serge ou petite Sainte-Sophie (Kutchuk-Aya-Sofia), élevée par Justinien; l'église Sainte-André (Hodja-Moustafa-pacha-djami), plan triconque défiguré; l'église de la Vierge (Kalender-Djami), coupole sur pendentifs; l'église Sainte-Théodosie (Gul-Djami), coupole centrale flanquée de quatre voûtes en berceau; Sainte-Théodore-Tiron (Kilisse-Djami); le Pammacanistos (Fétiyé-Djami), xiiie siècle; le Pantocrator (Zeïrek-Djami). Les monuments étudiés par M. Ebersolt ont été relevés aux frais de l'Académie des inscriptions par M. A. Thiers, architecte. La publication de ces dessins, accompagnés de notices historiques, jettera un jour nouveau sur la Constantinople byzantine dont ces monuments sont les vestiges.

X. Histoire des provinces et peuples voisins de l'empire. — L'histoire des provinces byzantines et des pays voisins se confond en grande partie avec celle des progrès ou du recul de l'hellénisme. A ce point de vue, un certain nombre de découvertes récentes ont une grande importance.

Une expédition allemande organisée à Francfort explore depuis 1905 un des sanctuaires les plus importants de l'Égypte chrétienne, celui de Saint-Ménas, la « Lourdes égyptienne », qui fut au ve siècle un des principaux pèlerinages fréquentés par les Orientaux. Le directeur des fouilles, M. C. Kaufmann, a présenté en un élégant petit volume les principaux résultats de ses découvertes et l'ensemble des connaissances acquises sur les églises et les bâtiments à l'usage des pèlerins dont elles étaient entourées[2]. Ce fut le 7 juillet 1905 que l'emplacement de la ville de Saint-Ménas fut reconnu et les fouilles ont continué jusqu'à la fin de 1907. En attendant le grand ouvrage

1. J. Ebersolt, *Étude sur la topographie et les monuments de Constantinople*. Paris, Leroux, 1909, 41 p. in-8°.

2. Carl Kaufmann, *Der Menastempel und die Heiligtümer von Karm Abu Mina in der aegyptischen Mariûtwüste*. Francfort, Baer, 1909, 88 p. in-12.

destiné à en exposer les résultats, ce guide, très bien rédigé, nous donne une idée avantageuse des véritables richesses qui ont été découvertes. Ce fut à la fin du IVe siècle que le culte de Saint-Ménas s'implanta dans le désert, à l'ouest d'Alexandrie; il devint bientôt florissant et se répandit dans toute l'Égypte, puis dans le nord de l'Afrique, à Chypre, à Salone, jusqu'à Arles. Ce fut à ce moment que l'on commença à élever les constructions dont la mission Kaufmann a retrouvé les restes : une basilique sépulcrale; une basilique plus grande élevée par ordre d'Arcadius au Ve siècle avec trois nefs, un transept et une abside en saillie; un baptistère que l'on a pu comparer à celui des Orthodoxes de Ravenne; une autre basilique sépulcrale avec abside en trèfle; des piscines, des citernes, des cryptes, un grand nombre de chambres et de corridors appartenant à des xenodochia destinés à abriter les pèlerins; des fours servant à la fabrication des « eulogies de Saint-Ménas », de ces petites ampoules en verre sur lesquelles le saint est représenté entre deux chameaux agenouillés et qu'on exportait dans le monde entier, après les avoir remplies de l'eau de la source de Saint-Ménas. Les nombreux graffiti retrouvés apportent des renseignements précieux sur l'origine des pèlerins, qui viennent de toutes les parties du monde méditerranéen, et sur les vertus miraculeuses qu'ils attribuaient à l'eau de Saint-Ménas. Ce fut seulement en 849 que ces sanctuaires furent dévastés et dépouillés de leurs colonnes qui allèrent enrichir les mosquées du Caire. On voit quels éléments précieux ces belles découvertes ont apporté à l'histoire religieuse de l'Égypte sous la domination byzantine et à l'expansion des cultes orientaux en Occident.

M. Adonč a écrit une histoire de l'Arménie à l'époque de Justinien[1]. M. Karolides a étudié la ville d'Amorium en Asie Mineure dans l'histoire et la légende[2]. M. Cumont, qui avait déjà, en étudiant les Actes de saint Dasius à Durostorum en Mésie, apporté une contribution utile à l'histoire des progrès de l'hellénisme dans le nord de la péninsule des Balkans[3], vient de retrouver à Ancône le tombeau de ce saint, conservé à la cathédrale[4]. Ce fut peut-être à la suite du pillage de Durostorum par les Avars (579) qu'eut lieu cette translation des reliques d'un saint grec en Italie.

M. Kugener a apporté par ses travaux des témoignages impor-

1. Adonč, *l'Arménie à l'époque de Justinien* (en russe). Saint-Pétersbourg, 1908, XIV-526 p. in-8°.

2. Karolides, Ἡ πόλις Ἀμόριον. Athènes, 1908, 30 p. in-8°.

3. *Analecta Bollandiana*, t. XVI, p. 11.

4. Cumont, *le Tombeau de saint Dasius de Durostorum*. Bruxelles, 1908, 4 p. in-8°.

tants sur le recul de l'hellénisme en Syrie avant l'invasion arabe. L'étude d'une inscription trilingue découverte à Zébed dans le désert entre Alep et l'Euphrate (aujourd'hui au musée du Cinquantenaire de Bruxelles) nous montre qu'en 514, date de la consécration de l'oratoire de saint Serge rapportée sur cette inscription, le grec était la langue officielle de cette localité, tandis que le syriaque en était la langue indigène[1]. La double inscription en grec et en syriaque gravée sur le linteau et indiquant la date de la fondation de l'oratoire est suivie : 1° d'une seconde inscription grecque; 2° d'une inscription arabe, toutes deux du VIe siècle. L'inscription arabe présente l'intérêt d'être « le plus ancien monument de l'écriture arabe avant Mahomet » et un témoignage de la vénération des Arabes chrétiens pour saint Serge. Un traité d'astronomie syriaque mis sous le nom de Denys l'Aéropagite et composé au VIe siècle[2], probablement par un habitant d'Édesse, contient des attaques curieuses contre la science hellénique et contre Aristote. C'est un des nombreux témoignages de la décadence croissante de l'hellénisme en Orient dont l'expansion arabe devait profiter.

M. Gœtz, connu déjà par ses travaux sur l'histoire de l'Église russe[3], a écrit une étude d'ensemble sur l'histoire des rapports entre l'Église naissante et les grands princes de Kiev[4]. L'histoire religieuse de la Russie au moyen âge est liée intimement à celle de l'expansion de l'hellénisme sous sa forme religieuse. Après une étude complète des sources et des origines de l'église fondée par des Grecs et organisée sur le modèle byzantin, l'auteur montre comment les grands princes russes dans leurs rapports avec l'Église se sont inspirés du droit impérial de Constantinople. Le fondateur de l'église russe, Vladimir, est devenu un nouveau Constantin; le pouvoir a été donné par Dieu à lui et à ses successeurs pour punir les méchants et récompenser les bons. A son avènement, le grand prince est intronisé dans une cérémonie religieuse qui ressemble à celle du sacre des empereurs. La liturgie contient des prières pour le prince. Une union intime existe entre l'Église et l'État, dont les domaines ne se distinguent pas. Les princes donnent l'exemple de la piété, ajoutent un nom grec à leur

1. Kugener, *Note sur l'inscription trilingue de Zebed.* Paris, Impr. nat., 20 p. in-8°; *Nouvelle note sur l'inscription trilingue de Zebed.* Rome, 1908, 10 p. in-8°.

2. Kugener, *Un traité astronomique et météorologique syriaque attribué à Denys l'Aréopagite.* Paris, Leroux, 1907, 62 p. in-8°.

3. Voir *Rev. hist.*, t. XCI, p. 342.

4. Gœtz, *Staat und Kirche in Altrussland, Kiever Periode, 988-1240.* Berlin, A. Duncker, 1908, VIII-214 p. in-8°.

nom slave, bâtissent des églises et des monastères, prennent l'habit monastique à leur lit de mort, correspondent avec les moines et les évêques et discutent avec eux des questions de dogme, de discipline, parfois même de politique. Les grands princes n'ont pas cependant sur l'Église une autorité aussi considérable que les basileis. D'abord ils ont reçu le dogme tout fait de Byzance. D'autre part, l'Église russe est subordonnée à Constantinople; son chef, le métropolitain, n'est pas élu, mais nommé par le patriarche de Constantinople; il est presque toujours un grec et ses décisions sont soumises à l'appel du patriarche. Depuis le XIIe siècle, le haut clergé n'est plus recruté exclusivement parmi les Grecs; il n'en est pas de même du métropolite, qui a toujours été Grec et est devenu de plus en plus étranger à l'église qu'il gouvernait. Enfin la division de la Russie en principautés indépendantes a favorisé la décentralisation ecclésiastique et les évêques n'ont pas tardé à acquérir une véritable autonomie vis-à-vis du métropolitain. Telle est l'originalité de l'histoire de l'Église russe : cependant un fait domine toute cette histoire depuis son origine, c'est le pouvoir ecclésiastique que le prince s'est arrogé à l'imitation des empereurs byzantins.

XI. Histoire de la civilisation. — Aucun ouvrage ne nous fait mieux pénétrer dans l'histoire intellectuelle des monastères grecs du moyen âge que le monument élevé par Mme Marie Vogel et M. Gardthausen aux copistes des manuscrits grecs[1]. Trois mille noms de copistes ont été relevés sur les manuscrits grecs des bibliothèques européennes; à chaque article, on trouve des détails biographiques, la liste des manuscrits copiés et des références. A côté des moines du haut moyen âge figurent les humanistes des XVe-XVIe siècles, Lascaris, Palaeocappa, etc.

M. Schlumberger a apporté une nouvelle contribution à l'histoire de la sigillographie et des petits monuments de l'art byzantin[2]. Comme toujours, les saints militaires, saint Georges, saint Théodore Tiron, jouent un grand rôle sur ces plaques ou sur ces intailles. Sur une croix processionnelle de bronze provenant de Homs (Syrie) se trouve le nom de Théognis, général de Tibère (581). La série ecclésiastique s'est augmentée de plusieurs sceaux de métropolitains et de celui d'un patriarche de Jérusalem.

Le *Manuel d'art byzantin* de M. Diehl[3] est une synthèse con-

1. Marie Vogel et Gardthausen, *Die griechischen Schreiber des Mittelalters und der Renaissance*. Leipzig, 1909, 508 p. in-8° (Beiheft XXXIII zum Zentralblatt für Bibliothekwesen).

2. G. Schlumberger, *Monuments byzantins inédits*. Paris, Impr. nat., 1910, 13 p. in-8°.

3. Charles Diehl, *Manuel d'art byzantin*. Paris, Picard, 1910, XI-837 p. in-8°.

sidérable dans laquelle sont étudiés tous les monuments importants qui ont été découverts ou remis en lumière au cours de ces dernières années. Dans son illustration, en particulier, l'auteur, sans négliger les reproductions classiques, a fait une large place aux monuments peu connus qui n'avaient été reproduits que dans des publications académiques ou dans des revues spéciales. Certaines parties de l'ouvrage, comme les chapitres sur les fresques des grottes de Cappadoce et des églises russes, et toute l'étude sur l'art byzantin à l'époque des Paléologues seront pour le public de véritables révélations. Le mérite de la nouveauté est donc un des attraits de ce livre et, grâce au répertoire complet qu'il présente et à l'abondante bibliographie disposée dans un ordre méthodique, dont il est accompagné, il est destiné à rendre les plus grands services. Mais, en outre, il est autre chose et plus qu'un simple manuel. M. Diehl qui, par tous ses travaux antérieurs, était admirablement préparé à composer cette synthèse a voulu la présenter dans un ordre historique; l'explication du développement de l'art byzantin tient dans son livre une place aussi grande que la description des monuments. Bien plus, comme il était inévitable, il a dû prendre parti dans la question si controversée de l'originalité de l'art byzantin, et la thèse qu'il a adoptée d'une manière très nette, et au service de laquelle il a mis toutes les ressources de son érudition et d'une exposition pleine de clarté, ne constitue pas un des moindres intérêts de son livre.

Dans une première partie, consacrée à l'origine de l'art byzantin, l'auteur abandonne la théorie de l'art impérial romain et rend pleine justice aux études d'Aïnalov et de Strzygowski sur la domination incontestable exercée par l'art hellénistique, imprégné d'éléments orientaux, à la fin de l'antiquité. Il analyse les éléments que l'art byzantin a reçus de la Syrie (décoration sculptée, iconographie), de l'Égypte (goût de la polychromie, du dessin pittoresque et du portrait réaliste), de l'Asie Mineure (édifices à coupoles sur pendentifs, églises à croix grecque, etc.). Peut-être une part plus importante eût-elle pu être faite à la Perse et surtout à la Mésopotamie, dont on commence à entrevoir l'activité créatrice. Il est incontestable que ces éléments étrangers ont subi dans une certaine mesure l'influence du milieu nouveau dans lequel ils se sont combinés. Il est impossible d'expliquer le développement de l'art byzantin si l'on oublie les carrières de Proconnèse qui lui ont fourni ses matériaux et le programme que les exigences de la cour impériale ou les conditions matérielles de la nouvelle capitale ont imposé aux artistes. Bien plus, dès l'origine, l'art byzantin prend un caractère particulariste en éliminant certains éléments orientaux (basilique voûtée, arcs brisé et outrepassé, porche syrien entre deux tours) qui restèrent

inconnus à Constantinople; en outre, tandis que la tradition hellénistique s'affaiblissait de plus en plus en Orient, elle se maintint à Byzance à travers les siècles. L'art byzantin est donc une importation orientale en Europe, mais il n'a pas tardé à former une province autonome et il semble difficile de contester cette conclusion.

Où les divergences apparaissent, c'est lorsqu'il s'agit d'apprécier le rôle historique de cet art. N'a-t-il été qu'une longue survivance, et a-t-il fallu pour le renouveler de nouveaux apports étrangers, ou bien a-t-il eu un développement organique indépendant des influences extérieures? Son action a-t-elle été restreinte à l'empire byzantin, ou bien est-ce par son intermédiaire que les peuples slaves et même les Occidentaux ont subi l'influence de l'art oriental? De ces deux thèses contradictoires, M. Diehl défend celle du développement original et de l'action toute puissante de l'art byzantin; il cherche à en montrer l'évolution régulière, dont les moments sont marqués par trois grandes époques : VIe siècle, époque des Macédoniens et des Comnènes, époque des Paléologues.

Dans les monuments de la première époque, M. Diehl relève avec raison les perfectionnements apportés aux procédés architecturaux et qui ont rendu possible la construction de Sainte-Sophie; mais il ne faut pas oublier que les seuls architectes dont les noms nous soient parvenus étaient originaires d'Asie Mineure; Sainte-Sophie est donc moins un point de départ (une école artistique ne débute pas par des chefs-d'œuvre) que la création suprême des écoles artistiques de l'Asie. L'architecture byzantine est donc à sa naissance toute orientale et l'examen des autres arts amène à la même conclusion. La victoire de l'Orient s'affirme dans la sculpture sur pierre ou sur ivoire, dans la technique de l'orfèvrerie, dans la décoration des tissus empruntée à l'Égypte ou à la Perse, dans les icones qui ont gardé jusqu'au bout la tradition de la peinture égyptienne. De même, c'est avec peine que M. Diehl résout exclusivement en faveur de Byzance la question des mosaïques de Ravenne, où il constate lui-même un certain archaïsme, et celle des miniatures dont il est obligé d'admettre en partie la provenance syrienne ou alexandrine. Le fait même de la ressemblance entre le Christ barbu de Ravenne et celui du *Codex Rossanensis* tendrait à prouver que les mosaïques de Ravenne ne sont pas nécessairement byzantines. Sans doute l'influence de Constantinople s'est exercée dès cette époque, comme le prouve l'importation des chapiteaux en marbre de Proconnèse, mais Byzance n'a fait que donner ce qu'elle avait reçu elle-même d'ailleurs. La vérité, c'est qu'avant l'invasion arabe il existe dans le monde méditerranéen une école d'art hellénistique-

oriental dont Constantinople n'est qu'un des centres principaux. Si l'influence byzantine règne en Italie, et, en particulier, à Rome, il est peut-être difficile de la trouver dans les églises arméniennes, et on ne peut admettre qu'à l'époque carolingienne Byzance ait conservé en Europe « la direction générale de l'art » (p. 363).

Après la querelle des images, les conditions sont très différentes et l'école byzantine est devenue la principale, mais non la seule école d'art chrétien oriental. L'art byzantin se distingue alors par des caractères qui lui sont propres et que M. Diehl a bien mis en lumière : quelle que soit l'origine de l'église en croix grecque, elle n'en est pas moins, à partir du xe siècle, le monument caractéristique de l'architecture byzantine; de même, en admettant l'origine antérieure de la plupart des motifs de l'iconographie byzantine, la réunion systématique de ce cycle de figures et de scènes dans les églises grecques n'en est pas moins une originalité ; enfin, si la plupart des manuscrits sont la reproduction de prototypes anciens, on peut parfois constater dans les copies des variantes qui impliquent des tendances nouvelles; l'existence d'une école byzantine à cette époque est une réalité et il serait vain de vouloir chercher ailleurs une persistance de la tradition hellénique comparable à celle qui règne dans les mosaïques de Daphni. M. Diehl a d'ailleurs fait à l'Orient la part qui lui revient dans l'origine des techniques usitées dans l'art byzantin du xie siècle; le seul reproche qu'on pourrait lui adresser serait d'avoir voulu trop étendre l'influence de cette école en revendiquant pour elle les églises à coupoles du Périgord.

Enfin reste la dernière période de l'art byzantin qui commence après la restauration de l'Empire par Michel Paléologue. L'art nouveau, qui s'est développé à Constantinople, dans les provinces et les pays slaves, présente un assez grand caractère d'unité. La recherche du pittoresque, l'observation réaliste, le goût des types individuels et même populaires, l'entente de la décoration, la science raffinée de la couleur, qui produit une peinture toute impressionniste, tels en sont les principaux caractères. Pour expliquer cette renaissance, M. Diehl rejette l'hypothèse d'un retour à des prototypes syriens et il faut avouer que les qualités originales d'exécution, qu'on trouve dans ce nouvel art, lui donnent raison. Peut-être fait-il trop bon marché de l'influence occidentale, contestable peut-être dans la peinture, mais qui paraît très visible dans les églises de Mistra et de Trébizonde. D'autre part, s'il y a eu une réelle transformation de l'art byzantin au xive siècle, il ne faudrait pas trop insister sur son caractère d'originalité. Les paysages pompéiens, qui forment les fonds des mosaïques de Kahrié-Djami ou des fresques de Mistra, ne

sont qu'un retour à l'antique; quelques portraits, comme celui de Jean Cantacuzène, sont admirables de vérité, mais si l'observation de la nature a tenté certains artistes, elle n'a pu les affranchir des traditions étroites qui pesaient sur l'art byzantin depuis ses origines. L'hellénisme n'a fourni à cet art que des motifs de décoration, mais il a toujours gardé son caractère oriental; si l'on peut admettre avec M. Diehl qu'il n'est pas toujours resté semblable à lui-même, c'est à condition d'ajouter que ses transformations ont eu moins le caractère d'un développement organique que celui de renaissances suivies de périodes d'affaiblissement.

Nous avons insisté sur l'idée maîtresse qui donne à ce livre toute son originalité; il nous semble que son principal mérite est d'avoir dégagé par une analyse minutieuse les caractères que présente l'art byzantin aux divers moments de son histoire; aussi, malgré les réserves que nous avons cru devoir présenter, il serait injuste de ne pas reconnaître le grand service que M. Diehl a rendu à l'histoire de l'art byzantin en dissipant bien des obscurités et en déterminant, d'une manière nette, les différences de style qui appartiennent à chaque époque.

Les églises byzantines de Salonique transformées en mosquées ont été l'objet dans ces derniers temps de restaurations intelligentes qui ont fait réapparaître des mosaïques admirables dissimulées sous le badigeon ou le papier. M. Letourneau a relevé les mosaïques de la coupole et de l'abside de l'église Sainte-Sophie; après avoir étudié de son côté ces mosaïques, M. Ch. Diehl a cherché à en déterminer les dates[1]. Dans l'abside, on trouve des traces d'une décoration des ve-vi^e^ siècles (la grande croix sur fond d'or), tandis que la madone trônant au fond est un monument fort curieux de la première restauration des images. On sait combien sont rares les œuvres de cette époque. La date est donnée par les monogrammes de Constantin VI, d'Irène et de l'évêque Théophile. La coupole offre également des figures de deux époques : tandis que le Pantocrator, à la figure courte, à la main démesurée, appartient à un décor primitif auquel se rapporte une inscription malheureusement incomplète, la madone, les apôtres et les anges qui l'entourent ont été appliqués plus tard sur ce fond d'or primitif. En comparant la figure du Christ aux miniatures syriaques du vi^e^ siècle, M. Diehl conclut que les restes de la première décoration datent du viie siècle, tandis que les personnages qui entourent la coupole se rattachent à l'art

1. Ch. Diehl et M. Letourneau, *les Mosaïques de Sainte-Sophie de Salonique*. Paris, Leroux, 1908. 24 p. in-4°.

de Daphni, de Saint-Marc de Venise, de Vatopédi et appartiennent à l'époque macédonienne (xe-xie siècles). On voit quelle est l'importance de ces constatations pour l'histoire de l'art byzantin.

L'église Saint-Démétrius de Salonique décrite par Papageorgiu (*Byz. Zeit.*, t. XVII, p. 321-381) a été étudiée par M. Uspenskij qui en a relevé les mosaïques[1]. Se fondant sur le témoignage d'un manuscrit du xiie siècle (Bibl. nat., ms. grec 1517), M. Tafrali démontre, contrairement aux conclusions de M. Uspenskij, que l'incendie qui ravagea cette église eut lieu entre 629-634, que la restauration fut entreprise aussitôt après le sinistre et achevée assez vite, que le personnage nommé Léon sur une inscription de la mosaïque ne peut être identifié avec Léon III l'Isaurien; il s'agit de l' « éparque » Léon, dont parle le manuscrit[2].

Le XIIe Bulletin de l'Institut archéologique de Russie de Constantinople est consacré à une œuvre importante de la miniature byzantine, au précieux Octateuque de la bibliothèque du Sérail dont l'étude avait été impossible jusqu'ici[3]. M. Uspenskij a pu, grâce à un iradé spécial du sultan, examiner et photographier les miniatures de ce précieux manuscrit. Dans l'album qui accompagne sa publication il a fait reproduire 195 miniatures auxquelles il a ajouté d'autres miniatures provenant d'octateuques apparentés à celui du Sérail, ceux du Vatican, du mont Athos, de Smyrne. Ces divers manuscrits forment un groupe d'œuvres semblables inspirées probablement d'un même prototype plus ancien. On relève par exemple des rapports intéressants entre quelques-unes de leurs miniatures et celles du Rouleau de Josué du Vatican. Un autre intérêt de ce manuscrit, c'est le témoignage qu'il nous apporte sur le mouvement intellectuel à l'époque des Comnènes. Il a été écrit en effet pour le prince Isaac, fils d'Alexis Comnène, qui en a composé le prologue dans la première moitié du xiie siècle. Ce prince peu connu, dont M. Uspenskij a reconstitué la biographie, avait fondé le monastère de la « Cosmosoteira » en Thrace, dont l'église subsiste encore aujourd'hui.

M. Strzygowski a continuer à prouver par des exemples caractéristiques l'influence profonde exercée par l'art oriental de la fin de l'antiquité sur le développement artistique de l'Europe. C'est ainsi qu'il montre comment la tablette en forme de sigma employée

1. *Bull. de l'Institut archéologique de Russie à Constantinople*, t. XIX.

2. Tafrali, *Sur les réparations faites au VIIe siècle à l'église de Saint-Démétrius de Salonique*. Paris, Leroux, 1909, 7 p. in-8°.

3. Th. Uspensky, *l'Octateuque de la bibliothèque du Sérail à Constantinople*. Sofia et Leipzig, Harrassowitz, 1907, 255 p. in-4° et album de 47 pl.

par les Coptes et les Arabes comme stèle funéraire a donné une des formes de l'autel chrétien, puis celle du réfectoire monastique[1] (Daphni, Lavra, etc.). Il suit de même le développement de la coupole persane supportée par des trompes d'angles et qui, dans l'architecture byzantine (Saint-Luc, Daphni), se substitue à la coupole sur pendentifs[2]. Enfin, après Herman Thiersch, il recherche dans l'antiquité classique et dans l'Orient antique la forme architecturale qui a donné naissance au minaret musulman[3].

M. G. Millet a commencé à publier les relevés des monuments de Mistra[4]. Nous reviendrons sur cet important travail qui comblera les lacunes de nos connaissances sur l'art byzantin des XIVe et XVe siècles.

Louis Bréhier.

HISTOIRE DE FRANCE.

RÉVOLUTION ET EMPIRE.

(Suite et fin[5].)

Dans son livre *la Grande Révolution*[6], M. Pierre Kropotkine retrace, une fois de plus, à son point de vue spécial (celui de l'anarchie révolutionnaire), le tableau d'ensemble du mouvement de 1789-1795. Nous connaissons bien, selon lui, le courant de la *pensée* d'alors, mais l'histoire de l'autre courant, celui de *l'action populaire*, « n'a pas même été ébauchée » (p. 6). On pouvait croire cependant que Michelet, Louis Blanc et M. Jaurès avaient consacré des pages nombreuses et brillantes à ce personnage nouveau, le

1. Strzygowski, *Der sigmaförmige Tisch und der ælteste Typus des Refektoriums*. Heidelberg, Winter, 1909, 10 p. in-4°.

2. Strzygowski, *Die persische Trompen Kuppel*. Heidelberg, Winter, 1909, 15 p. in-4°.

3. Strzygowski, *Antike, Islam und Occident*. Leipzig, Teubner, 1909, 18 p. in-8°.

4. G. Millet, *Monuments byzantins de Mistra* (matériaux pour l'étude de l'architecture et de la peinture en Grèce aux XIVe et XVe siècles), atlas de 152 pl. Paris, Leroux, 1910, in-fol. (Monuments de l'art byzantin publiés sous les auspices du ministère de l'Instruction publique, II).

5. Voir *Revue historique*, t. CIV, p. 377.

6. Pierre Kropotkine, *la Grande Révolution, 1789-1793*, 2e éd. Paris, Stock, 1909, VII-749 p. in-8°. L'auteur donne plus que le titre ne promet, car il raconte encore la fin de la Convention.

peuple, qui surgit aux alentours de 1789, fait succéder les émeutes politiques aux émeutes de la famine, puis se lance dans les jacqueries rurales et le mouvement agraire jusqu'à ce que la réaction soit définitivement vaincue en juin 1792. Encore la révolution du 10 août n'a nullement suffi pour atteindre ce but. Il a fallu guillotiner le roi et chasser les Girondins de la Convention[1] pour amener celle-ci à restituer aux paysans les terres enlevées jadis par les seigneurs et les bourgeois (p. 275). Le livre est écrit avec une chaleur presque persuasive et un enthousiasme humanitaire qui voit déjà la Russie, l'Allemagne et l'Autriche prêtes à commencer également leurs révolutions sociales. On reste persuadé que l'auteur est d'une entière bonne foi, et c'est précisément ce qui attriste quelque peu quand on rencontre chez lui l'apologie détaillée des massacres de septembre (p. 374-391) ou le panégyrique de Marat (p. 579)[2]. Mais la lecture de son livre est instructive; en étudiant des écrits de ce genre, même quand ils nous semblent un travestissement involontaire du passé, ils permettent de mieux comprendre les passions politiques et sociales de l'époque contemporaine et l'on peut profiter des lueurs qu'ils projettent sur l'avenir[3].

M. Hocquart de Turtot n'a raconté qu'un des premiers chapitres du drame révolutionnaire dans sa *Conquête des Communes*[4]; il comprend, sous ce titre, l'histoire parlementaire des mois de mai, juin, juillet 1789. Peut-être se trompe-t-il, croyant traiter « un sujet nouveau », en nous racontant les débuts de la Constituante et ce duel inégal entre la royauté inerte et mal conseillée et l'esprit nouveau du tiers accourant à Versailles, impatient de réformes, avide de libertés. On ne trouvera rien de bien neuf dans son volume, ni pour les faits ni pour les idées[5]. L'auteur blâme sans doute doucement la maladresse de Louis XVI, mais il accentue surtout, « avec un sentiment de tristesse », l'*usurpation* des députés avant et après la séance du Jeu de Paume. Sans vouloir dissimuler l'ignorance de

1. Ces Girondins sont d'ailleurs « la Contre-Révolution ». « La Révolution ne pouvait s'arrêter inachevée; elle dut passer outre sur leurs corps » (p. 462).

2. M. Kropotkine nous affirme qu'il ne fut « nullement sanguinaire », qu'il aurait désapprouvé la Terreur et que c'est même le seul des hommes marquants de la Révolution qui ait vu les choses en grand (p. 580).

3. Il y aurait plus d'une remarque de détail à faire, mais M. Kropotkine n'a pas voulu écrire un livre d'érudition. C'est une œuvre de doctrine et de propagande, et c'est comme telle seulement qu'il est équitable de la juger.

4. E. Hocquart de Turtot, *la Conquête des Communes, mai-juillet 1789*. Paris, Perrin et Cie, 1910, VII-279 p. in-18.

5. Le livre est fait avec le *Moniteur* et les Mémoires bien connus de Bailly, Malouet, Ferrières, etc.

la reine ni l'insuffisance du roi, il ne s'est pas suffisamment rendu compte de l'incapacité absolue du monarque. Il s'efforce sincèrement d'être impartial, mais certaines affirmations témoignent d'une confiance trop naïve aux assertions des contre-révolutionnaires[1].

En parlant de l'influence supposée de la franc-maçonnerie à cette époque, M. Hocquart de Turtot s'est laissé aller à dire que « la chose lui paraissait peu sérieuse » (p. 226). Cet aveu vaudra sans doute à l'auteur les reproches de M. Gustave Bord, l'auteur de la *Conspiration révolutionnaire de 1789*[2]; dans ce livre, il prétend montrer, — thèse qui n'est pas nouvelle, puisque l'abbé Barruel la développait il y a plus de cent ans déjà, — que toute la Révolution jaillit des loges comme Minerve de la tête de Jupiter. M. Bord y a mis beaucoup d'entrain, soutenu par une érudition très documentée sur de nombreux points de l'histoire révolutionnaire. Il ne démontre en définitive qu'une chose, dont aucun historien sérieux n'a jamais douté, c'est que beaucoup des personnages marquants, surtout au début du mouvement révolutionnaire, étaient affiliés aux loges et même y avaient joué un rôle. On était alors d'une loge maçonnique comme on est aujourd'hui d'un cercle ou d'une association savante ou sportive. Les intelligences en éveil, les ambitions inquiètes devaient s'y grouper tout naturellement. Mais conclure de ce fait à l'existence d'une « conspiration » organisée en France par les loges en faveur du duc d'Orléans me semble bien risqué, et plus encore de nous montrer les agents de la maçonnerie travaillant fiévreusement à la dissolution de l'État[3]. Si l'auteur nous présente ainsi des fantaisies plus ou moins historiques dans son chapitre des *Complices*, ce sont des scènes d'un réalisme bien lugubre qu'il nous dépeint dans celui des *Victimes*, où il raconte la fin lamentable de Launey, Flesselles, Bertier et Foulon avec beaucoup de détails nouveaux[4]. Il y a autre chose pourtant dans le mouvement de 1789 que des tyranneaux de village comme Gléron-Rappe ou des monstres

1. Comme lorsqu'il assure que les rassemblements de troupes en juillet ne visaient nullement un coup de force (p. 179). — P. 5, lire *1588* pour *1688;* p. 182, lire *Falckenhayn* pour *Fackenhein.*

2. Gustave Bord, *la Conspiration révolutionnaire de 1789. Les complices. Les victimes.* Paris, Bibliothèque d'histoire moderne, 1909, XXII-447 p. in-8°, planches.

3. L'auteur semble ignorer que les révolutions ne réussissent jamais que quand les temps sont venus, c'est-à-dire quand les gouvernants, quels qu'ils soient, succombent sous le poids de leurs propres maladresses, de leurs fautes ou de leurs crimes; l'histoire de notre pays est là pour le prouver; je ne parle pas, bien entendu, des coups d'État faits par les gouvernements eux-mêmes.

4. 250 pages sont consacrées à Bertier, à Foulon et à leurs assassins.

comme le cuisinier Dénot. Puisque l'auteur reproche âprement aux « historiens révolutionnaires » de faire tant d'efforts « aux dépens de la vérité pour conserver intactes les légendes de 1789 » (p. 406), il est permis de lui répondre qu'on fausse également l'histoire quand on affirme que ce sont « des bandes soudoyées qui, pour le compte d'ambitieux, ont joué le principal rôle » dans cette révolution et qu'on nie de la sorte les aspirations légitimes de la nation tout entière, sauf quelques milliers de privilégiés[1].

M. Gaston Maugras a pu mettre autrefois la main sur une correspondance adressée de Paris à ses parents par le fils d'un armateur bordelais venu dans la capitale pour y poursuivre ses études. Il l'a publiée sous le titre, qui n'est pas absolument exact, de *Journal d'un étudiant*[2] et vient d'en publier une seconde édition. Ces lettres nous donnent les impressions très prime-sautières du jeune Edmond Géraud exprimées, au courant de sa plume, avec un entrain, je serais presque tenté de dire avec une outrecuidance extrême[3], car il entrait à peine dans son quinzième printemps quand il entama cette correspondance sur les questions du jour avec « papa » et « maman ». Évidemment, les opinions d'un jouvenceau, si peu capable encore de juger les hommes et les choses, n'ont d'importance pour nous que parce qu'on y perçoit l'écho des bruits de la foule, de cette foule changeante qui d'abord s'extasie sur les vertus de Louis XVI, le nouveau « bien-aimé », sauf à le conspuer, douze mois plus tard, comme le « bœuf couronné ». Géraud, lui aussi, brûlera plus tard avec entrain ce qu'il avait adoré d'abord[4]. Et il a

1. On à peine à comprendre comment M. Bord parle encore « de la légende du complot de la cour » après tout ce que l'on sait aujourd'hui de l'attitude de la famille royale pendant toute l'année 1789. — P. 21, il me semble bien douteux que M. Jean de Turckheim, un des députés de Strasbourg, très conservateur et bientôt émigré, ait fait partie du club Breton.

2. Gaston Maugras, *Journal d'un étudiant (Edmond Géraud) pendant la Révolution, 1789-1793*, nouv. éd. Paris, Plon-Nourrit et Cie, 1910, VII-331 p. in-18.

3. Le modèle du genre est la lettre (p. 300-303) : « Tu m'as demandé, papa, mon sentiment sur chacun des députés de Paris, etc. », dans laquelle Edmond, avec une aisance parfaite, juge et définit Robespierre, Marat, Danton, Camille Desmoulins, Collot d'Herbois, Billaud-Varennes, etc.

4. Dès septembre 1791, Duport n'est plus qu'un « courtisan vil et abject », l'honnête Ramond de Carbonnières un « misérable d'une méchanceté réfléchie »; il gémit de l'indicible « duplicité du traître Lafayette ». Il avait écrit d'abord : « Notre liberté ne peut s'assurer qu'autant qu'elle aura pour lit des matelas de cadavres; je consens à devenir l'un de ces cadavres »; après trois mois de service en 1793 dans l'armée des Pyrénées, il rentrait à Bordeaux, où il « vécut paisible et ignoré » en faisant de la littérature.

adoré bien des choses, Vestris et Mlle Raucourt, le Lycée et le club des Jacobins, Mirabeau et l'abbé Delille, les soldats de Châteauvieux et « l'inestimable Pétion ». Il faut pourtant reprocher au volume de M. Maugras un assez grave défaut. Au lieu de nous donner simplement les lettres de l'étudiant, avec quelques notes nécessaires, il a voulu présenter à ses lecteurs un tableau complet de Paris pendant les premières années de la Révolution; c'est pourquoi nous trouvons, au milieu des missives, parfois non datées, de l'étudiant, des morceaux du *Journal d'une bourgeoise* publié par M. Lockroy, de la *Correspondance secrète* de M. de Lescure, des fragments de Mercier, etc., si bien qu'on ne sait pas toujours qui parle; ce n'est pas là une bonne méthode pour faire apprécier un document historique par un public sérieux.

Depuis le retour de Varennes, le club des Cordeliers a été le centre de l'agitation révolutionnaire dans la capitale, agitation qui, se refusant à tenir compte ni de la Constituante ni de la Constitution, visait un bouleversement qui aboutirait à la disparition de la monarchie. M. Mathiez a pensé avec raison qu'il serait intéressant d'étudier de plus près l'activité du club du 20 juin au 7 août 1791; il a reconstitué, dans la mesure du possible, ses délibérations et ses actes d'après son journal officiel, ses placards et d'autres papiers provenant de Momoro, de l'avocat Buirette de Verrières, un des accusés dans l'affaire du Champ-de-Mars, de Bernard de Beauvoir, l'accusateur public chargé des poursuites[1]. Ces pièces sont accompagnées d'*éclaircissements*, dont le premier expose les origines du club et son rôle avant la fuite du roi; le second s'occupe du massacre du Champ-de-Mars, dont l'histoire reste, malgré toutes les données nouvelles, bien contradictoire[2]; le troisième est consacré aux poursuites judiciaires et précède l'information secrète, l'interrogatoire des accusés, les conclusions du ministère public et l'ordonnance du tribunal. Quelle que puisse être l'opinion des historiens futurs sur ces « premiers martyrs de la cause démocratique »[3], tous remer-

1. *Le Club des Cordeliers pendant la crise de Varennes et le massacre du Champ-de-Mars*, documents en grande partie inédits, publiés avec des éclaircissements, des notes et une planche par Albert Mathiez. Paris, H. Champion, 1910, IV-392 p. in-8°. — Malheureusement, plusieurs pages (p. 145 et 152) sont presque illisibles, par suite d'un mauvais tirage.

2. Le chiffre des victimes varie de 13 à 400. Il semble admis que le premier blessé d'un coup de feu fut un dragon.

3. D'autres verront plutôt en eux des anarchistes rebelles à la loi, poussés par des meneurs qui s'échappent prudemment de l'autre côté de la Manche ou se terrent dans Paris même et ne retrouvent leur verve gouailleuse et accusatrice que lorsqu'ils ne craignent plus la prison.

cieront volontiers M. Mathiez d'avoir réuni avec un soin aussi scrupuleux les documents nécessaires pour reprendre à fond cette question si controversée dès lors et qui l'est restée jusqu'à ce jour[1].

C'est une étape décisive dans la carrière de la Révolution que nous franchissons avec M. de Vaissière, qui a consacré tout un volume à la *Mort du roi*[2]. L'auteur a-t-il simplement voulu refaire le récit de l'exécution de Louis XVI d'après tous les documents actuellement accessibles, ou bien n'aurait-il pas visé surtout à apitoyer le grand public sur « la passion du Roi-Martyr »? C'est dans ce but sans doute qu'il s'est abstenu de faire la moindre allusion aux fautes du malheureux monarque, à ce qu'on devrait appeler, à notre point de vue moderne, ses crimes, s'il n'était équitable de lui tenir compte des tares de son éducation première, de son incapacité mentale, des conseillers détestables dont il suivit docilement les avis, se parjurant avant Varennes, mentant après, poursuivant jusqu'au 10 août les complots avec l'étranger. C'est donc un récit d'allures plutôt hagiographiques qu'on trouvera dans le volume de M. de Vaissière, et je ne vois pas d'ailleurs qu'il ait apporté beaucoup de matériaux nouveaux sur son sujet. Mais on sera d'accord pour reconnaître qu'il les a bien groupés, qu'il élucide plusieurs points douteux[3] et que le ton de la narration cadre bien avec les épisodes successifs de cette tragique journée. En suivant Louis XVI depuis la dernière soirée passée dans l'enceinte du Temple jusqu'au cimetière de la Madeleine, nous éprouvons un sentiment de commisération profonde devant les duretés inutiles infligées au condamné et devant la détresse mentale de ses heures ultimes. Si l'auteur a fait justice de plusieurs des légendes que la Restauration fit éclore, il nous semble pourtant admettre encore trop de mots ou de détails contestables[4] sur la foi de sources en partie peu sûres[5].

1. P. 198, lire *Seligmann* pour *Sélignan* et, p. 208, *Fleischmann* pour *Fleichsmann*.

2. Pierre de Vaissière, *la Mort du roi (21 janvier 1793)*. Paris, Perrin et Cie, 1909, VII-225 p. in-18 illustré.

3. Pas tous cependant; pour ce qui est du mot de l'abbé Edgeworth : « Fils de saint Louis... », il admet seulement qu'il n'y a pas de « raison absolue » pour le rejeter. Sur la question de l'ordre donné aux tambours, il penche à croire que quatre hommes (Berruyer, Santerre, etc.) « hurlèrent » à la fois l'ordre d'étouffer la voix du condamné.

4. Par exemple le sérieux de la tentative de rescousse du baron de Batz, la présence du duc d'Orléans au supplice, etc.

5. *Souvenirs* de George Duval, *Mémoires* de Pasquier, de Sanson, de Touchard-Lafosse. Le récit est accompagné d'illustrations nombreuses (portraits, monuments, couperet de la guillotine, « chemise quittée par Louis XVI le matin du 21 janvier », etc.).

Un volume que tout le monde parcourra avec plaisir et dont tous ceux qui s'occupent de l'histoire de la Révolution seront reconnaissants à l'auteur, c'est celui de M. le lieutenant-colonel Hartmann sur *les Officiers de l'armée royale et la Révolution*[1]; on y trouvera tout ce que promet le titre précis de l'ouvrage. Ce n'est pas une histoire générale de l'armée française pendant la période révolutionnaire; l'auteur y expose les mutations professionnelles et les crises politiques par lesquelles a passé le corps des officiers de l'armée royale depuis l'année 1788 jusqu'au moment où l'armée royale cessa d'exister, c'est-à-dire jusqu'au 10 août 1792. Un chapitre final résume les dures épreuves par lesquelles eurent à passer les derniers représentants de l'ex-armée royale restés fidèles à la France républicaine, du 10 août au 9 thermidor de l'an II[2]. M. Hartmann expose avec une équité parfaite la situation pénible du corps d'officiers d'alors, les motifs admissibles et d'autres, moins acceptables, qui ont déterminé l'émigration militaire. Sans cacher le moins du monde l'attitude indisciplinée de certains régiments vis-à-vis de leurs officiers, attitude qui a pu très légitimement dégoûter l'officier noble de servir plus longtemps, M. Hartmann a pourtant établi d'une façon non douteuse que pour certaines périodes d'émigration plus intense « la cause déterminante de l'exode ne fut pas l'attitude des soldats » (p. 357); que la longanimité des ministres de la Guerre constitutionnels, La Tour du Pin, de Grave, Duportail et même Narbonne, a plutôt accentué la crise en ne débarrassant pas l'armée d'éléments absolument indignes de confiance *avant les préliminaires de guerre;* en gardant certains officiers nobles à la tête des régiments patriotes, ils firent d'eux, au lieu de simples émigrés, de tristes déserteurs (p. 241); on comptait sans doute que la majorité serait plus française que royaliste (p. 440); c'est le contraire qui se produisit. Le colonel Hartmann a puisé de nombreux détails topiques dans les écrits du temps, les Mémoires, les archives historiques de la Guerre. Il aurait été désirable qu'il citât, d'une façon plus précise, les sources de cette dernière catégorie. Assurément, son travail inspire toute confiance, mais on voudrait pouvoir mettre, le cas échéant, la main sur tel dossier qu'il utilise, mais dont il ne cite pas la cote. Cela aurait peut-être un peu grossi le volume, mais le spé-

1. Lieutenant-colonel L. Hartmann, *les Officiers de l'armée royale et la Révolution*. Paris, F. Alcan, 1910, IV-540 p. in-8°.

2. Après la réaction de thermidor, en 1795, on retrouve environ 1,000 à 1,100 officiers de l'ancienne armée (sur 6 à 7,000 gentilshommes qu'elle comptait) et qui ne sont plus des *nobles* ou des *royalistes*, mais seulement des *soldats* « qui au culte du Roi ont substitué celui de la Patrie » (p. 528).

cialiste aurait été satisfait[1]. Les *Nouvelles lettres du comte Valentin Esterhazy*[2], que met au jour M. Ernest Daudet, nous montrent, une fois de plus, l'incurable frivolité de cette noblesse militaire qui fuyait la France et la Révolution, et plus encore son manque total de perspicacité[3]. Dans le premier volume de cette correspondance avec sa femme (1784-1792), le comte nous avait initié à la vie mondaine avant la grande crise, puis au mouvement de l'émigration d'Allemagne; ici nous le trouvons comme représentant des princes à la cour de Catherine II; mais ses descriptions de la haute société de Saint-Pétersbourg et du monde russe en général[4] ne nous fournissent que bien peu de détails nouveaux sur un sujet si souvent traité déjà[5].

En fait de travaux relatifs à l'histoire départementale et locale de cette période, nous avons d'abord à mentionner le volume de M. Roger Doucet sur l'*Esprit public dans le département de la Vienne*[6]. Basée sur un dépouillement consciencieux des cartons afférents des Archives nationales, c'est une étude détaillée des différents courants politiques qui ont agité ce département depuis la convocation des États-Généraux jusqu'à la veille du 18 brumaire. Ce n'est point du tout, — et l'auteur a soin de nous en avertir dès la première ligne de sa thèse, — « une histoire générale de la Vienne

1. J'ai noté en passant quelques petits errata : p. 314, lire *Bruchsal* pour *Brucksal* et *Schoenborntust* pour *Schoenburtust*. — P. 354, Royal-Champagne n'était pas en garnison à Strasbourg en 1791. — P. 445, lire *Haesingen* pour *Hoesingen*. Le camp de Plobsheim, à quelques kilomètres de Strasbourg, ne pouvait surveiller les passages du *Haut*-Rhin. — P. 467, lire *Waldighoffen* pour *Waltigothen*.

2. *Nouvelles lettres du comte Valentin Esterhazy à sa femme, 1792-1795*, publ. par Ernest Daudet. Paris, Plon, 1909, II-391 p. in-8°.

3. « Rien n'est plus aisé », écrit Esterhazy, « que de faire aller chacun à la place où il était au 1er janvier 1789 » et de « rayer les quatre années de licence et d'abomination des annales de la France » (p. 68). Encore en octobre 1792, il voit la Convention « se retirer derrière la Loire » (p. 159) et c'est en novembre seulement qu'il avoue que « le mal français gagne partout » (p. 187).

4. Le troisième appendice du volume donne une esquisse d'une trentaine de pages, *la Vie russe en 1791*. — P. 192, lire *Bischofswerder* pour *Bischoffsverde;* p. 205, lire *Langeron* pour *Langerou;* p. 358, lire *Laudon* pour *Landon*.

5. Bien qu'il ne cesse de déclarer à sa « chatte minette » chérie que « le bonheur n'est pour lui que dans ses bras » (p. 3, 4, 15, 17, 30, 96, 140), la comtesse nourrit l'idée fixe que son époux est un des amants de la vieille Catherine. « Je te jure d'honneur qu'il n'y a rien du tout entre l'impératrice et moi », s'écrie-t-il, p. 188. Cependant, il avoue qu'elle « aimait à miauler » (p. 146).

6. Roger Doucet, agrégé d'histoire, *l'Esprit public dans le département de la Vienne pendant la Révolution*. Paris, H. Champion, 1910, 427 p. in-8°.

pendant la Révolution »; l'exposition de M. Doucet se développe infiniment plus dans la sphère des *idées* que dans celle des *faits*. De là une certaine froideur, un peu de monotonie dans le récit; la prudence très louable avec laquelle l'auteur formule ses hypothèses sur la force relative des partis[1], sur le véritable but de leurs efforts, sur les résultats toujours passagers obtenus tantôt par l'un, tantôt par l'autre, refroidira sans doute un peu le lecteur ordinaire, auquel cette placidité d'idéologue au milieu de l'effervescence révolutionnaire paraîtra peut-être d'un singulier effet. Mais c'est le tempérament du département lui-même; il n'y a eu probablement ni terroristes bien féroces ni royalistes très enragés dans une région où, selon l'auteur, « la masse de la population resta indifférente à tous les événements politiques » (p. 410)[2]. M. Charles Godard a entrepris un dépouillement analogue des sources locales dans sa très vivante étude sur le *Conseil général de la Haute-Loire et l'administration départementale de 1790 à 1800*[3]. Contrairement à M. Doucet, M. Godard nous a peut-être un peu trop chichement fourni des aperçus généraux; il a trop exclusivement composé son livre de documents juxtaposés, mais son récit est précieux par la foule de détails précis qu'il fournit, comme par le désir évident de l'auteur d'être toujours impartial. C'est donc une contribution très utile à l'histoire de la transformation de la France d'autrefois en une France nouvelle. L'ancien Velay, devenu le département de la Haute-Loire, fut un des nouveaux territoires où les conflits politiques et surtout religieux furent le plus violents[4], où modérés et radicaux se combattirent le plus âprement, où, dès septembre 1794, la réaction royaliste et cléricale se manifesta tantôt par des soulèvements en masse, tantôt par des brigandages isolés, « les autorités fermant volontiers les yeux sur les représailles exercées à l'égard des terroristes » (p. 141). Cette alliance des prêtres et des conscrits réfractaires domina la majeure partie du département jusqu'au Consulat, et le territoire perdit dans

1. Faire « la statistique des partis », avec les moyens que l'auteur avait à sa disposition, me semble, à vrai dire, une tâche impossible; on y reste forcément dans le vague, les textes étant trop imprécis et les groupements trop flottants.

2. Cela ne peut pas constituer une « originalité » pour les Viennois que « leur opinion comme leur politique sont déterminées par leurs intérêts »; il en a toujours et partout été ainsi.

3. *Le Conseil général de la Haute-Loire, le Directoire et l'administration départementale de 1790 à 1800*, par Charles Godard, docteur ès lettres. Paris, H. Champion, 1909, XVIII-287 p. gr. in-8°.

4. Il faut voir, p. 49, 50, 51, 206, l'attitude inouïe des femmes catholiques vis-à-vis des curés assermentés.

ces années difficiles une notable partie de sa population ainsi qu'une partie de ses vieilles industries[1]. Je regrette de ne pouvoir donner aussi pleinement le même éloge d'impartialité sereine à une troisième monographie du même genre, celle que M. Joseph Hamon, docteur en droit, a consacrée à la *Vie municipale dans les communes du canton de Passais*[2]. Il nous fait un bien sombre tableau de ce coin de terre breton pendant la période révolutionnaire et l'on y voit s'en aller « sous le régime de la liberté métaphysique les derniers restes des libertés municipales » (p. 167); mais il ressort de son propre récit que les citoyens du canton de Passais qui avaient volontiers banqueté aux fêtes de la Fédération, qui n'avaient pas opposé « la moindre résistance » (p. 70) à la constitution civile du clergé, répondirent par « un effroyable tumulte » quand on leur demanda de s'inscrire parmi les défenseurs de la patrie (p. 97). Ce n'est ni le zèle religieux ni la ferveur royaliste qui les travaille quand ils pillent et dévastent la contrée. Les autorités ont essayé de désarmer les réfractaires, d'empêcher ces excès. M. Hamon appelle cela prendre des « mesures terroristes » (p. 127). Là-dessus, les émeutiers « se mettent à concevoir une haine terrible contre les officiers municipaux » (p. 195) et se « laissent aller facilement aux crimes privés » (p. 213). Avec de pareils administrés, comment les administrateurs ne seraient-ils pas devenus faibles, inertes, pusillanimes? En 1795, « il n'y a plus dans tout le pays de municipalité en activité » (p. 226). Et l'auteur conclut : « L'ignorance, la pauvreté particulière, la misère générale, la pleine désorganisation, voilà le résultat auquel aboutit la Révolution dans les communes du canton de Passais » (p. 268). A qui la faute, sinon à ces populations, passives sous la main de quelques meneurs, qui les insurgent contre l'ordre de choses nouveau qu'il serait de leur intérêt de soutenir? Sans doute la Constituante a eu tort de croire les Français plus intelligents qu'ils n'étaient, créant un état « bon pour des hommes fictifs, parfaitement bons et également libres », mais le crime de ceux qui ont exploité cette bêtise n'en est pas moins grand et ils en restent responsables devant l'histoire. Ces observations générales ne nous empêcheront pas de reconnaître la somme de travail considérable représentée par la thèse de M. Hamon, le zèle consciencieux avec

1. Notamment l'industrie dentellière. La Haute-Loire perdit 37,000 habitants de 1790 à l'an X.

2. Joseph Hamon, docteur en droit, *la Vie municipale dans les communes du canton de Passais pendant la Révolution*. Rennes, impr. Oberthur, 1909, 316 p. gr. in-8°. — Passais est un canton de l'arrondissement de Domfront (Orne) qui comptait 145,000 âmes en 1791 et 99,000 seulement en 1906.

lequel il a fouillé les archives de ces neuf communes dont il raconte l'histoire. C'est par centaines que nous devrions compter de pareilles monographies locales.

Nous avons parlé autrefois du premier volume de l'*Histoire de la guerre de la Vendée*[1], rédigée par M. l'abbé Deniau, sous la direction de dom Chamard, prieur de l'abbaye de Saint-Martin-de-Ligugé[2]. La mort ayant enlevé successivement ces deux auteurs, on nous annonce que M. l'abbé Uzureau assurera la publication des derniers volumes de l'ouvrage (t. IV, p. 668). Il n'y a pas lieu de revenir sur ce que nous disions alors des tendances d'un ouvrage où les troupes françaises sont toujours « l'ennemi », où la lumière et l'ombre sont très inégalement partagées entre les combattants et où l'appréciation morale des faits semble varier selon qu'ils se passent à l'abri de tel ou tel drapeau[3]. Nous voudrions recommander au nouvel éditeur responsable de cette lugubre histoire de nos guerres civiles, où l'on dressait jusqu'aux enfants de neuf ans à canarder les *bleus*, où l'on voit aussi ces derniers massacrer des centaines d'êtres sans défense, de n'accueillir tant de détails horribles, — il y en a déjà suffisamment qui sont véridiques, — qu'après le contrôle le plus sévère et sans invoquer si fréquemment les « assertions » de témoins anonymes ou les « traditions du pays »[4]. Une autre *Histoire de la guerre de Vendée*, celle d'un contemporain, Joseph Clémanceau, juge au tribunal de Beaupréau, a été mise au jour par M. l'abbé Uzureau[5]. Prisonnier des Vendéens, de mars à octobre 1793, puis libéré, négociant, fonctionnaire impérial. Clémanceau se

1. *Histoire de la guerre de Vendée*, par l'abbé Deniau, sous la direction de dom Chamard. Angers, Siraudeau, s. d., t. II (774 p.), t. III (720 p.), t. IV (681 p.), in-8°.

2. Voy. *Rev. hist.*, t. XCII, p. 101.

3. C'est ainsi que l'on rencontrera l'éloge de la trahison de certains républicains (t. IV, p. 64); que l'auteur trouvera (parlant du meurtre du petit Barra) qu'on « fait bien du fracas pour un mince événement » (t. IV, p. 22). Quand La Rochejacquelin, « le premier des héros de la Vendée », tire, comme des moineaux, les inoffensifs curés assermentés qui essaient de fuir, ceux-ci sont « victimes des lois de la guerre » (t. IV, p. 216), mais lorsqu'un prêtre réfractaire est massacré par les colonnes mobiles, c'est un crime inexpiable. — Certains détails complaisamment étalés (par exemple les oreilles grillées et mangées à la vinaigrette, t. IV, p. 159) sont certainement des racontars posthumes.

4. P. 568 (t. IV), le 9 thermidor (de l'an II) est placé en l'an XI. — P. 572, on fait mourir le général Alexandre Dumas à l'armée des Pyrénées-Orientales, alors qu'il est mort à Villers-Cotterets en 1806.

5. Joseph Clémanceau, *Histoire de la guerre de la Vendée (1793-1815)*, publ. par les soins de l'abbé F. Uzureau. Paris, Nouvelle Librairie nationale, 1909, xxxv-377 p. in-18.

fixa plus tard à Angers et y composa, de 1825 à 1829, différents ouvrages restés inédits, dont le présent, qui « fait partie d'une collection privée ». L'éditeur ignore *où* ni *quand* est mort Clémanceau (p. xxxv). Les souvenirs de ce dernier ne pouvaient plus être très précis[1], puisqu'il les rédigeait trente-cinq ans après les événements; mais on peut l'en croire quand il affirme que ce ne fut « point par amour de la royauté, dont les Vendéens s'occupaient très peu dans ce temps-là, encore moins pour soutenir la cause des ex-nobles, qu'ils n'aimaient pas, que les habitants prirent les armes..., ce fut pour défendre et garder leurs bons prêtres » (p. 12). Il reste prouvé aussi, par son récit, que, dès les premiers jours de l'insurrection de mars 1793, les insurgés, avant toutes représailles, avaient commis des égorgements collectifs à Mortagne, Tiffauge et Machecoul (p. 23-24). C'est sous Charles X que ce narrateur, très prudent, et qui reconnaît impartialement le mérite de certains chefs vendéens, parle de « tigres cruels et fanatiques » et qu'il raconte comment des prêtres (qu'il nomme) criaient à leurs ouailles : « Exterminez les ennemis de Dieu, c'est le moyen d'attirer sur vous les faveurs célestes » (p. 110, 115). Cette lutte néfaste, où partout « on marche dans le sang », il ne la raconte d'ailleurs, avec quelques détails, que jusqu'à la pacification de 1795; le reste, jusqu'aux mouvements de 1815, est relaté très en raccourci.

Avant de quitter l'époque révolutionnaire pour celle du Consulat et de l'Empire, il nous reste à mentionner encore deux recueils formés d'articles de revues et de journaux, suites de séries depuis longtemps commencées. C'est d'abord le sixième volume des *Études et leçons sur la Révolution française*[2], de M. Alphonse Aulard. Nous y signalerons le travail sur les *Premiers historiens de la Révolution :* Rabaut-Saint-Étienne, Montjoye, Pagès, Fantin des Odoards, Lacretelle, Toulongeon, etc. On nous y présente pour la première fois, dans leur ensemble et d'une façon scientifique, ce qu'on pourrait appeler les incunables de la Révolution, avec l'ana-

1. On voit bien, à certaines phrases un peu sentencieuses, que l'ex-percepteur de Saint-Florent-le-Vieil écrivait pour le bénéfice de « l'inexorable postérité » (p. 352-368). M. Uzureau a montré, dans ses notes, que, s'il se trompe parfois, on ne saurait l'accuser d'avoir caché intentionnellement la vérité. Il ne faut pas oublier non plus qu'il composa son récit alors que déjà de nombreux écrits sur la matière avaient paru, tant sous l'Empire que sous la Restauration. Il n'est vraiment une *source* pour nous que quand il raconte ses impressions personnelles de captivité et ce qu'il a pu voir après sa mise en liberté.

2. *Études et leçons sur la Révolution française*, par Alphonse Aulard, professeur à l'Université de Paris, 6e série. Paris, F. Alcan, 1910, 307 p. in-18.

lyse de leurs idées et de leur méthode, ce qui fournit des points de comparaison curieux avec l'état actuel de ces mêmes études. Mentionnons encore les *Lettres de l'abbé Barbotin*, député du clergé du Hainaut aux États Généraux, « sorte de Sancho Pança en soutane », et la note sur l'*État de l'enseignement primaire dans la Haute-Garonne en l'an VI*, qui nous fournit des renseignements précis et lamentables sur l'absence presque complète d'une instruction populaire sérieuse, après tous les beaux discours et les belles lois de nos assemblées[1]. Pour les vieilles maisons et les vieux papiers du *Paris révolutionnaire*[2], de M. Gustave Lenôtre, nous en sommes à la quatrième série. Selon son habitude, M. Lenôtre nous mène un peu partout, dans les vivants et pittoresques croquis qu'il y a réunis. Tout n'est pas d'un intérêt égal dans ces glanes à travers l'histoire inconnue; le sort du mamelouk Roustan, de l'archiviste Berthelemy, du couple Tison, geôliers du Temple, de la courtisane Catherine Thevenin, maîtresse d'un jour du comte d'Artois, nous laisse assez indifférent. Les études sur Herman, le président du tribunal révolutionnaire, guillotiné le 7 mai 1795; sur la prétendue princesse Stéphanie-Louise de Bourbon-Conti, morte de froid ou de faim en 1825, « au pied d'une borne, en face des Tuileries »; sur les amours séniles de la « veuve de Jean-Jacques » avec un groom de M. de Girardin, éveillent un intérêt plus vif, à cause de leur nom, de leurs fonctions, de leur passé; mais les plus curieuses parmi ces figures détachées sont celle de P.-F. Guillot, dit de Folleville, recteur de N.-D. de Dol, qui, après avoir été jureur et soldat, eut la malencontreuse idée de se faire passer pour évêque, siégea dans les conseils de la Vendée, comme évêque d'Agra *in partibus infidelium*, et fut guillotiné comme contre-révolutionnaire à Angers, en janvier 1794; celle aussi de Thomazeau, le fermier fidèle et peut-être l'amant passionné mais muet de Marie-Adélaïde de La Rochefoucauld, cette amazone intrépide qui fut une des maîtresses de Charette; ils furent fusillés ensemble sur la plage des Sables, le 5 pluviôse de l'an II.

M. Gustave Hue nous raconte *Un Complot de police sous le Consulat*[3]; c'est l'histoire de la conspiration, plus ou moins authen-

1. Nos lecteurs connaissent l'aventure quasi-tragique de François Robert, le député montagnard de Paris, qui frisa la guillotine comme accapareur, *Robert-Rhum*, ayant paru ici même.

2. *Paris révolutionnaire. Vieilles maisons, vieux papiers*, 4e série, par G. Lenôtre. Paris, Perrin et Cie, 7e éd., 1910, xxxv-367 p. in-18, planches.

3. Gustave Hue, *Un Complot de police sous le Consulat. La conspiration de Ceracchi et Aréna (vendémiaire an IX)*. Paris, Hachette, 1909, 262 p. in-18.

tique, de Ceracchi et d'Aréna (en vendémiaire de l'an IX), dont le vrai créateur fut un ex-capitaine Harel, qui, après avoir échangé avec le sculpteur italien des propos violents et frondeurs chez un tiers, alla dénoncer ses interlocuteurs à la police et fut chargé par elle de continuer le rôle d'agent provocateur; les prétendus complices furent des mouchards et c'est la préfecture de police qui fournit pistolets et poignards. M. Hue nous raconte, d'après les dossiers de cette préfecture, les menées ignobles et louches qui aboutirent à la mise en accusation et à la condamnation de conspirateurs qui ne s'étaient même jamais vus pour la plupart; l'attentat royaliste, — très réel, celui-là, — du 3 nivôse, entraîna la mort d'Aréna, Ceracchi, Demerville et Topino-Lebrun. Dans cette étude, publiée d'abord par le *Correspondant*, l'auteur, romancier expert, a cédé peut-être, çà et là, au penchant de *romancer* un peu son sujet, mais l'ensemble paraît sérieux et fournit une preuve nouvelle, effrayante, de ce qu'était la justice du premier Consul. C'est également à cet endroit que l'on peut mentionner le troisième et dernier volume de la *Correspondance du duc d'Enghien*, publiée par M. le comte Boulay de la Meurthe[1]. Il contient une introduction d'une quarantaine de pages sur les *Sources*, et puis, en une série de chapitres, l'histoire des événements qui se rattachent à l'exécution du prince dans les fossés de Vincennes, le deuil de la famille royale, les protestations du comte de Provence, l'agitation dans les cours de l'Europe, les notes diplomatiques de la Russie à Ratisbonne et à Paris, la proclamation de l'Empire, les poursuites contre les royalistes, le procès de Moreau et de Georges, l'abandon de Louis XVIII par ses premiers défenseurs, sauf le roi de Suède, et le pape venant à Notre-Dame consacrer de ses propres mains le régime nouveau. Le dossier, que l'éditeur a réuni au prix de longs efforts et qu'il a commenté d'une façon si suivie, semble désormais complet. Une bonne table des noms de personnes et de lieux rend facile les recherches dans l'ouvrage.

C'est de la même époque, à peu près, que s'occupe le livre de M. C. Latreille, *l'Opposition religieuse au Concordat*[2]. Auteur d'un intéressant travail sur *Joseph de Maistre et la Papauté*, dont nous avons parlé récemment, il étudie dans ce nouveau volume l'opposition faite au Concordat de Bonaparte (signé

1. *Correspondance du duc d'Enghien (1801-1804) et documents sur son enlèvement et sa mort*, publ. par le comte Boulay de la Meurthe. T. III. Paris, A. Picard et fils, 1910, XLVIII-639 p. in-8°, fac-similé.

2. C. Latreille, *l'Opposition religieuse au Concordat de 1792 à 1803*. Paris, Hachette, 1910, XX-290 p. in-18.

d'ailleurs par lui « par politique et non par conviction religieuse ») dans certains milieux et par certaines personnalités ecclésiastiques. Sur le Concordat lui-même, il ne nous apprend rien de très neuf, puis il fournit des détails curieux sur l'attitude de l'ancien épiscopat gallican, réfugié en Angleterre, en Allemagne, en Italie, etc., contre l'action unilatérale du Saint-Siège et sur sa connivence avec le pouvoir civil. Il est permis de croire que M. Latreille oublie un peu trop les sentiments royalistes intransigeants de ces hauts dignitaires, en admirant leur « sincérité absolue » dans cette protestation contre « la faiblesse pontificale exploitée par un homme d'État sans scrupule ». Ont-ils seulement refusé « d'obéir au successeur de saint Pierre pour rester les champions de l'Église ? » Mais, tout en différant d'opinion à ce sujet, on suivra volontiers l'auteur dans le récit de cette lutte inégale entre les évêques récalcitrants et la curie romaine ; il nous annonce un second volume sur la *Petite Église*, qui fera suite à celui-ci.

Les conférences de M. Frédéric Masson, de l'Académie française, sur *Napoléon*[1], rentrent dans le domaine de l'éloquence historique plutôt que de l'histoire érudite. « Ici », dit l'auteur lui-même, « on ne voit plus que Lui, et autour de Lui, comme dans l'histoire, tout est comparse » (p. 95). Il est certain qu'on entrevoit à peine dans le tableau brillant du conférencier les peuples misérables et foulés, la France elle-même énervée par un surmenage insensé, et qu'on n'apprend guère que tout cet éclat vertigineux, tout ce fracas mondial aboutirent à une diminution de territoire et d'influence durables de notre pays en Europe. L'auteur voudrait « incliner devant le Héros », dont le palais est un « temple », l'univers entier, le précipiter, dans un élan d'ivresse enthousiaste, « aux pieds de l'Idole ». « Tout ce que nous pouvons être, nous le sommes par lui », dit M. Masson, mais il oublie trop tout ce que nous ne sommes plus, grâce à Napoléon[2]. Il veut apitoyer son auditoire sur les tortures subies par le prisonnier de Sainte-Hélène, mais il se tait, — à dessein, — sur celles que le premier Consul, et plus encore l'empereur, a infligées à la Liberté et à la Justice. Il va sans dire que, connaisseur émérite de l'épopée impériale[3], il a raconté des choses fort intéres-

1. Frédéric Masson, de l'Académie française, *Sur Napoléon*, huit conférences. Paris, Ollendorf, 1909, x-289 p. in-18.

2. « Nul n'a plus contribué que Napoléon à modeler l'Europe contemporaine », dit très justement M. E. Driault dans l'ouvrage dont nous allons parler (p. 336).

3. Quand M. Masson sort de sa spécialité, son érudition est moins sûre; ainsi, p. 149, quand il cite les trois écrivains *Cuspidien* (lire *Cuspinien*),

santes et piquantes à son auditoire, en traitant des sujets aussi variés (*Jeunesse de Napoléon, Napoléon et les femmes, la Malmaison et Joséphine, le Sacre*[1], *le Pape et l'Empereur, les Missionnaires de Sainte-Hélène*, etc.), mais on ne peut s'empêcher de constater que c'est en admirateur passionné, et non pas en juge équitable, qu'il a parlé de « Lui ».

Plus simple d'allures, mais aussi plus conscient des devoirs de l'historien, M. Driault continue ses études patientes et fructueuses sur la politique de Bonaparte consul et de Napoléon empereur. Son nouveau volume, *Napoléon et l'Europe*, a pour sous-titre : *la Politique extérieure du premier Consul*[2]; il nous y donne un tableau d'ensemble de sa politique extérieure depuis le 18 Brumaire jusqu'à la rupture de la paix d'Amiens, paix qui ne fut jamais qu'une trêve signée, de part et d'autre, sans grande confiance réciproque. L'attitude du général Bonaparte dans les affaires de Hollande, d'Allemagne et d'Italie autorisait assurément les Anglais à douter de la sincérité du premier Consul, et M. Driault a raison de parler de ses « provocations », de ses « usurpations » continuelles (p. 275). D'ailleurs, la lutte seule pour l'empire des mers aurait suffi pour remettre aux deux antagonistes les armes à la main. Sans doute, après la rupture de mai 1803, Bonaparte a parfaitement joué l'indignation vertueuse contre la perfide Albion, « calcul d'ailleurs fort habile, puisqu'il lui a réussi, non seulement alors, mais depuis, dans l'opinion de beaucoup d'historiens » (p. 406); « mais », comme ajoute l'auteur, « il est impossible que l'histoire en reste dupe » (p. 413). Tout ce qu'on peut dire de plus topique pour défendre la politique du premier Consul, c'est qu'étant si merveilleusement doué pour la guerre, « il lui était difficile, sinon impossible, d'être un pacifique » (p. 473)[3].

Krants (lire *Krantz*) et *Mainbourg* (lire *Maimbourg*) comme sources pour l'histoire du moyen âge.

1. C'est là qu'il réclame une statue pour David, le grand artiste, mais le triste personnage politique que l'on sait, et qu'il abhorrerait certainement comme admirateur de Marat, si David, abandonnant ses amis, n'était devenu l'admirateur de Bonaparte.

2. Édouard Driault, *Napoléon et l'Europe. La politique extérieure du premier Consul, 1800-1803*. Paris, Félix Alcan, 1910, VI-481 p. in-8°.

3. Nous ne méconnaissons pas pour cela l'égoïsme calculateur de la politique anglaise d'alors. — Quelques petits errata : p. 45, lire *Wickham* pour *Wickam*. — P. 48, lire *Anconne* (Drôme) pour *Ancône*. — P. 245, lire *Lenthe* pour *Leuthe*. — P. 337. Il est injuste de dire que Sheridan fut un *ennemi passionné* de la France, puisqu'il occupa une place dans le ministère de Fox. — P. 399. Lombard n'était pas « ministre » prussien en 1803, mais « secrétaire intime du cabinet royal ».

On a déjà publié bien des volumes sur les guerres de l'Empire dans la péninsule ibérique, d'un côté comme de l'autre des Pyrénées. Il y a beaucoup à dire encore cependant sur cet épisode lamentable de l'histoire napoléonienne, et la lecture de l'ouvrage de M. Pierre Conard, *Napoléon et la Catalogne*[1], en fournit la preuve convaincante. Nous n'en possédons encore que le premier volume, qui porte le sous-titre : *la Captivité de Barcelone*, et qui embrasse les événements de la région catalane, de février 1808 à janvier 1810, c'est-à-dire depuis le début de l'occupation française jusqu'au renvoi du général Duhesme par Augereau. Le récit est précédé d'une longue introduction sur les sources, avec maint bon conseil sur leur emploi, dont les débutants dans le métier d'historien feront leur profit. M. Conard nous présente moins un tableau des faits militaires qu'une histoire de l'administration de la province; son récit est établi avec beaucoup de soin et de critique, d'après les documents des archives espagnoles et françaises. C'est cette histoire impartiale qui constitue surtout la nouveauté de son travail. On y apprend comment des chefs sans scrupule, comme Duhesme, appliquaient le mot terrible de Napoléon : « La guerre justifie tout »; mais on en voit aussi les suites. Dès 1810, un témoin français, Carrion-Nisas, écrivait : « Ruinés dans leur territoire, ruinés dans leur commerce, les Catalans sont aujourd'hui les plus exaspérés de tous les Espagnols » (p. 368). L'incendie des villes, les exécutions en masse des insurgés, les voleries cyniques des fonctionnaires quasiment irresponsables[2] faisaient oublier les quelques changements favorables que le pouvoir impérial apportait aux abus administratifs d'autrefois. Le style de M. Conard est fort sobre et ne vise jamais à l'effet dramatique; l'auteur est d'autant plus convaincant quand il montre les conséquences de cette politique de forban, sans profit pour la gloire impériale, sans profit surtout pour la France ni pour l'Espagne, et qu'il conclut : « Le vrai responsable de la ruine de Barcelone, de la misère et de l'exaspération des Catalans était Napoléon » (p. 384). — Puisque nous parlons de l'Espagne, mentionnons tout de suite le quatrième volume de la *Correspondance du comte de La Forest*[3], ambassadeur de France à la cour du roi Joseph, correspondance publiée par M. Geoffroy de Grandmaison.

1. Pierre Conard, *Napoléon et la Catalogne, 1808-1814*. T. I : *la Captivité de Barcelone*. Paris, F. Alcan, 1910, XLIV-473 p. in-8°, carte.

2. A côté de Duhesme, il faut signaler surtout le général Lechi et le commissaire général Casanova; mais, à côté des grands voleurs, il y avait la foule des petits.

3. *Correspondance du comte de La Forest, ambassadeur de France en*

Ce nouveau tome contient les dépêches du comte, de juillet 1810 à mars 1811. Sa situation devient de plus en plus embarrassée, à cause du mécontentement croissant de Napoléon, des brouilles entre les maréchaux, des bouderies de Joseph, effarouché par la mise à pied du roi de Hollande[1]. Naturellement, le roi d'Espagne n'a guère envie de causer avec le représentant officiel de son frère[2], surtout quand l'empereur a formulé son terrible ultimatum, que si Joseph ne parvient pas à s'arranger avec les cortès de Cadix, il se dédommagera de tous ses débours en annexant les provinces de la rive gauche de l'Èbre et n'agira plus qu'au gré des intérêts français, sans se préoccuper du roi. Joseph songe à démissionner alors, lui aussi ; il déclare que « le roman tire à sa fin ». Il finit même par consulter sur ce point délicat La Forest qui lui conseille amicalement d'y bien réfléchir. Entre temps, la misère financière est devenue telle que le roi vend secrètement les vases sacrés de sa propre chapelle pour payer le pain de la garnison de Madrid (p. 521).

Parmi les mémoires militaires de l'époque, nous avons d'abord à mentionner le second volume de ceux du général Griois, édités par M. Arthur Chuquet[3]. Ce second tome est beaucoup plus intéressant que le premier, parce que les faits de guerre y sont plus notables et qu'on y rencontre beaucoup moins de commérages amoureux. Le drame effroyable de la campagne de Russie y tient une grande place ; tant de fois déjà racontée par des témoins échappés au cataclysme, cette retraite légendaire exerce toujours encore sur nous une fascination singulière, et certains traits d'égoïsme féroce, d'insensibilité monstrueuse racontés par Griois font frémir[4]. On trouvera d'intéressants détails aussi sur la campagne de Saxe, la bataille de Hanau, la campagne de France où Griois voit l'empe-

Espagne, publ. par M. Geoffroy de Grandmaison. T. IV. Paris, A. Picard, 1910, 588 p. in-8°, portr.

1. Signalons en passant la dépêche du 26 septembre 1810, où l'on raconte l'histoire des 50 tableaux dont Joseph devait faire cadeau, par ordre, à l'empereur, alors qu'il voulait les garder (p. 153).

2. « Il juge les entretiens avec moi très superflus », écrivait l'ambassadeur le 11 octobre 1810 (p. 173).

3. *Mémoires du général Griois, 1792-1822*, publ. par son petit-neveu, avec introduction et notes par Arthur Chuquet, membre de l'Institut. T. II. Paris, Plon-Nourrit et Cie, 1909, xxv-391 p. in-8°.

4. Je note, non pas en moraliste, mais plutôt en psychologue, que le colonel Griois, échappé à une mort presque certaine, avec les cheveux « complètement blancs », la face encore « cadavérique », n'a rien de plus pressé à faire, en arrivant à Glogau, que de se ruer chez les pourvoyeuses pour avoir « des filles dont nous étions affamés » (p. 214). C'est à une mentalité pareille que l'Empire avait réduit les meilleurs !

reur de près à Montmirail (p. 295), etc. Détail caractéristique pour l'armée d'alors, au moment de la capitulation de Paris, notre auteur ignorait jusqu'au nom des membres de la famille royale qu'il allait servir! Resté en fonctions jusqu'en 1822, le général quittait le service pour se retirer à Paris; c'est là qu'il écrivit ses Mémoires.

M. le général Bonnal a mis au jour le premier volume d'une *Vie militaire du maréchal Ney*[1]. N'y ayant pas joint un seul mot de préface, qui nous orienterait sur ses sources[2] et sur la façon dont il entend traiter son sujet, il est assez difficile de prévoir s'il aura deux, trois ou même quatre volumes. Vu l'extrême brièveté des renseignements fournis sur le milieu dont est sorti Ney et sur sa première jeunesse, il s'agit évidemment d'un travail plutôt technique, écrit pour les militaires[3]; l'histoire générale du temps, ce qui constituerait, pour ainsi dire, le fond du tableau, fait à peu près défaut dans le récit de M. Bonnal, qui s'étend, dans ce tome Ier, jusqu'au départ de Suisse du général (janvier 1804). Dans les rares excursions de l'auteur en dehors de son domaine spécial, il y aurait à relever certaines inexactitudes, comme dans l'exposé du conflit constitutionnel au sein des Cantons helvétiques, conflit que Ney fut chargé de régler par la force des baïonnettes. Si les mérites professionnels du futur maréchal sont mis en pleine lumière par lui, il nous fournit plus rarement l'occasion de juger l'homme[4]. L'orthographe des noms de personnes et de lieux a été malheureusement trop superficiellement revisée et il faudrait un assez long erratum pour redresser toutes les déformations qui déparent le texte[5].

1. Général H. Bonnal, *la Vie militaire du maréchal Ney, duc d'Elchingen, prince de la Moskowa*. T. I. Paris, R. Chapelot et Cie, 1910, 418 p. gr. in-8°, portr. et cartes.

2. L'auteur a certainement établi sa biographie sur les archives de la Guerre; on s'en rend compte à la lecture, mais on aurait désiré quelques renseignements préliminaires et des renvois précis aux dossiers consultés.

3. Le général, qui marque quelque dédain pour la « stupidité des plumitifs » et se moque quelque part d'un « ingénieur doublé d'un intellectuel, » ne semble pas avoir songé à un public de simples civils. Les militaires, au contraire, feront leur profit de mainte observation professionnelle, de maint conseil pratique donné par l'auteur au cours de son récit.

4. On peut lire pourtant, p. 398, cette indication : « L'évolution de son esprit s'était faite sous l'empire des réalités, montrant l'inanité des systèmes construits de toutes pièces par des idéologues affectés de sectarisme et trop souvent malhonnêtes. » Ignorant les détails de cette conversion politique de Ney, je ne veux pas mettre en doute sa sincérité. Mais, en tout état de cause, c'était là une théorie commode, qui lui permettait de lâcher les opinions jacobines de sa jeunesse pour faire (ainsi que l'écrivait un de ses amis) de Bonaparte « la pierre angulaire de notre félicité commune ».

5. Ainsi, le diplomate *Bonnier*, la victime de l'attentat de Rastatt, devient

C'est avec un vif plaisir, mais non sans émotion, que nous avons parcouru l'ouvrage posthume de Henri Lot sur les *Deux généraux Ordener*[1]. Collaborateur, comme moi, de la *Revue critique*, dès ses débuts, Lot y écrivait sur l'histoire de la Révolution et de l'Empire des articles que nous jugions tous des plus remarquables et qui promettaient à la France un historien d'élite. Dans cette étude, consacrée à la mémoire de son grand-père et de son oncle, il n'a pas seulement élevé un monument de piété familiale[2], mais fourni un vrai modèle de biographie militaire par la simplicité du style, la sûreté de la critique, l'annotation sobre et vraiment utile, qualités qui n'y excluent nullement la chaleur patriotique, mais sans fausse éloquence. Il appliquait simplement, comme il le dit dans son avant-propos, « à l'étude historique des quatre-vingts dernières années les procédés de la science », mais c'était alors une qualité fort rare et elle n'est pas encore devenue commune aujourd'hui. Il est bien regrettable que cette double biographie, celle du père, Michel Ordener, le paysan lorrain, mort à Compiègne, en 1811, et celle du fils, le colonel des dernières charges de cavalerie de Waterloo, mort général, lui aussi, en 1862, n'ait pas été publiée trente ans plus tôt. L'auteur a été partiellement frustré de la sorte du mérite de ses longues recherches sur l'affaire du duc d'Enghien (à laquelle le général Ordener fut mêlé) ; il avait réuni bien des pièces que nous avons connues d'abord par le travail de M. le comte Boulay de la Meurthe[3].

Un autre ouvrage posthume de biographies militaires, c'est la troisième série des *Grands cavaliers du premier Empire*[4] de M. le général Thoumas. Si la publication du présent volume a tant tardé, c'est que la dernière étude du volume, celle sur le général

Boursier, M. de *Mullinen*, *Mulhiren*, *Hompesch*, *Hompspech*, *Sandhofen*, *Sanhofen*, *Kehl*, *Khel*, *Fürfeld*, *Furseld*, *Moerlen*, *Merle*, etc., etc.

1. Henri Lot, archiviste aux Archives nationales, *les Deux généraux Ordener*, préface de Félix Rocquain, membre de l'Institut. Paris, Royer et Chernovitz, 1910, VII-392 p. gr. in-8°, portr. et cartes. — M. H. Lot est mort en 1878.

2. Le livre est dédié à la mémoire de son frère, Camille Lot, officier de cuirassiers, qui périt dans une des charges folles et glorieuses de son régiment à travers les houblonnières de Morsbronn.

3. Henri Lot, qui avait le respect des minuties comme des grandes règles de la critique, aurait regretté certaines fautes d'impression qui déparent son excellent travail. Il faut lire *Deutz*, *Saeckingen*, *Moesskirch*, *Vandeleur*, *Ripert de Montclar*, etc., pour *Deust*, *Sackingen*, *Masskirch*, *Vandeleur*, *Repert de Montelar*, etc.

4. *Les Grands cavaliers du premier Empire*. Notices biographiques par le général Thoumas, 3e série. Paris et Nancy, Berger-Levrault, 1909, II-439 p. in-8°, portr.

Espagne, était à peine commencée quand l'auteur mourut en 1893, et elle n'a été terminée que récemment par M. le capitaine H. Choppin. On connaît les deux premières séries de ces croquis animés que le général Thoumas publia d'abord dans la *Revue de cavalerie*, esquisses sans notes aucunes ni renvois aux sources, mais pour lesquelles il utilisait pourtant des documents inédits; il savait y faire revivre, d'un crayon pittoresque, les grands sabreurs et manœuvriers de l'épopée napoléonienne. La plus longue de ces nouvelles études est consacrée à Grouchy et discute, une fois de plus, d'une façon qui nous semble équitable, le problème de sa conduite à Waterloo. Signalons encore les portraits de d'Hautpoul, Caulaincourt et Bessières, et quelques autres, moins connus, Vagnair de Marisy, Espagne, Lefebvre-Desnoëttes, ou connus surtout comme personnages politiques, tels Latour-Maubourg et Sébastiani[1].

M. le prince Murat et M. Paul Le Brethon ont fait paraître, depuis notre dernier bulletin, deux nouveaux volumes des *Lettres et documents pour servir à l'histoire de Joachim Murat*[2], le troisième et le quatrième de cette importante collection. Le tome III comprend la correspondance de Murat durant le temps qu'il fut gouverneur de Paris (15 janvier 1804-12 août 1805). Sur les 938 pièces qu'il renferme, les deux tiers n'ont guère d'intérêt pour l'historien; ce sont des réponses à des solliciteurs, humbles ou titrés, qui ne manquent jamais aux puissants du jour. Si l'on peut y constater la bonhomie du général, accueillant d'ordinaire les quémandeurs, qui lui demandent tout, depuis une bourse de lycée, une place de juge, un permis de chasse, une chaire de professeur, jusqu'à une plaque de grand'croix, ces correspondances ne donnent pas une bien haute opinion de l'humanité d'alors, qui était un peu celle de tous les temps. On doit attacher plus d'importance aux pièces qui se rapportent au procès du duc d'Enghien. Il y eut vraiment, semble-t-il, une velléité de révolte de la part du gouverneur de Paris contre la volonté du premier Consul, qui entendait le mêler plus étroitement à l'attentat de Vincennes, mais il ne faudrait

1. Quelques errata seraient nécessaires pour les noms de lieux. Lire, par exemple, *Poischwitz* pour *Plesswitz*, *Erlangen* pour *Erlang*, etc. Une erreur plus grave, c'est de faire nommer le père du général Espagne à l'*École centrale* de la Creuse par le ministre Calonne. Il y a confusion avec le *collège* d'Aubusson.

2. *Lettres et documents pour servir à l'histoire de Joachim Murat, 1767-1815*, publ. par le prince Murat avec une introduction et des notes par Paul Le Brethon. T. III. Paris, Plon-Nourrit et Cie, 1909, 490 p. in-8°, portr.; t. IV, 1910, 514 p. in-8°, portr.

pas s'exagérer la résistance de Murat à son impérieux beau-frère. Il donna bien vite la signature, refusée d'abord. Le tome IV est, dans sa première moitié, presque exclusivement consacré à la campagne d'Autriche; dans la seconde, nous assistons à la prise de possession et à l'organisation du grand-duché de Berg. Après le livre si détaillé, si consciencieux de M. Charles Schmidt sur cette matière, on n'y trouvera naturellement que peu de données nouvelles. Le volume se termine par la campagne de Prusse; nous citerons une lettre curieuse à l'empereur, écrite par Murat à Varsovie (29 novembre 1806) pour orienter Napoléon sur les dispositions des Polonais[1]. Un autre travail relatif à la *Dernière année du règne de Joachim Murat*[2], celui de M. le commandant H. Weil, en est arrivé à son cinquième volume. Rédigé, comme on sait, sous forme d'annales, il suit, jour par jour, l'activité politique et militaire du roi de Naples; les tomes III-V embrassent les quelques mois qui s'étendent du 27 février au 12 août 1815. Nous l'y voyons se préparer à rompre avec l'Autriche, au moment même où son représentant à Vienne offre de signer la déclaration des alliés contre Bonaparte, puis entamer une lutte sans issue, qui se termine par la défaite et la fuite, en attendant les balles qui le frapperont au Pizzo, sept semaines plus tard. Victime, à coup sûr, des intrigues de Metternich, Murat le fut surtout de son incapacité absolue à se rendre compte de l'état véritable de l'Italie, de son impuissance à y jouer un rôle en dehors de l'influence napoléonienne[3] et de son impéritie militaire quand la dernière partie dut être engagée, au milieu de l'indifférence absolue des populations de la péninsule.

M. de Lanzac de Laborie poursuit avec diligence et succès son travail encyclopédique sur le *Paris de Napoléon Ier*[4]. Son sixième volume est consacré tout entier au monde des affaires et du travail. L'auteur nous y entretient successivement du commerce parisien depuis le 18 Brumaire et des crises fréquentes qui le tourmentent après la rupture de la paix d'Amiens et la proclamation du blocus continental. Il nous expose l'activité du Tribunal de commerce et de

1. T. III, p. 526, Shée est appelé préfet du *Haut-Rhin;* c'est *Bas-Rhin* qu'il faut lire. — T. IV, p. 237, lire *Horstmar* pour *Hortsmar* et, p. 288, *Preiswerck* pour *Freisswerck*.

2. Commandant H. Weil, *Joachim Murat roi de Naples. La dernière année de son règne (mai 1814-mai 1815).* T. III-V. Paris, A. Fontemoing, 1909-1910, 646 p., 576 p., 647 p. in-8°, cartes.

3. Il n'a jamais vu l'absurdité qu'il y avait à vouloir jouer, lui, l'étranger détesté, le rôle de protagoniste de la nationalité italienne.

4. L. de Lanzac de Laborie, *Paris sous Napoléon. Le monde des affaires et du travail.* Paris, Plon-Nourrit et Cie, 1910, IV-354 p. in-18.

la Chambre de commerce de la capitale et nous décrit au prix de quelles concessions et après quelles difficultés le gouvernement impérial, — bien puissant pourtant, — obtint enfin l'introduction, bien imparfaite encore, du système des poids et mesures et des monnaies voté par les assemblées républicaines. Parmi tous ces chapitres, ceux sur la création de la Banque de France, sur l'établissement de son monopole, sur les interventions continuelles de l'empereur dans la fixation du cours de rente, sur l'activité des agents de change sont les plus neufs et les plus intéressants. L'auteur s'est acquis des droits à la reconnaissance spéciale des historiens qui s'occupent de cette époque, pour avoir exposé, d'une façon si lucide et dans un langage aussi compréhensible, des questions techniques fort négligées d'ordinaire par les essayistes de l'ère napoléonienne. On trouvera moins de détails sur l'industrie; cependant, nous visitons les fabriques de toiles peintes d'Oberkampf à Jouy et les sucreries de Delessert à Passy. Le chapitre le plus court (ce serait certainement le plus long, s'il s'agissait de notre époque) est celui que l'auteur consacre aux ouvriers. Il y en avait alors de 70,000 à 80,000 à Paris, pas dangereux au fond, parce que dégoûtés de la politique, mais craints néanmoins plutôt qu'aimés par l'empereur, auquel ses souvenirs de sous-lieutenant, durant la Terreur, conseillaient de ménager les faubouriens révolutionnaires d'autrefois.

Rod. Reuss.

HISTOIRE DE RUSSIE.

PUBLICATIONS DE L'ANNÉE 1909.

Époque de Kiev, IXe-XIIIe siècles. — Il y a longtemps que l'attention des historiens russes ne se fixe plus sur les premiers siècles de l'histoire de Russie. Ce qui, il y a un demi-siècle, paraissait offrir un intérêt exclusif n'attire plus que de rares chercheurs, tels, par exemple, que M. Pressniakov dans son livre sur le droit princier[1] et de M. Stchepkine dans son intéressant article sur la succession au trône de Norvège du IXe au XIIIe siècle[2]. Le livre de M. Pressniakov est un exposé d'idées originales sur l'histoire de la

1. *Kniajoie pravo.* Saint-Pétersbourg, 1909, in-8°, 305 p.

2. *Poriadok prestolonasledia ou drevnie-Norvejskikh konungov*, dans le recueil présenté au professeur Klutchevski par ses élèves et amis à l'occasion du 30e anniversaire de professorat à l'Université de Moscou (5 décembre

Russie aux IXe-XIIIe siècles basées sur l'étude comparée des antiquités slaves et germaniques. Ces idées diffèrent sensiblement de celles qui ont été généralement admises à présent sur l'origine et l'histoire primitive de la Russie. Ainsi l'auteur pense que les princes de la maison de Rurik, au lieu de succéder au trône à tour de rôle, tiraient leur origine du droit de posséder ce qui avait appartenu aux ascendants directs. C'est dans une société toute primitive que surgit le pouvoir princier; le prince et sa « droujina », troupe de guerriers à son service personnel, furent les premiers organisateurs de cette société et les fondateurs de l'État russe. Cependant, en plaçant au premier rang le pouvoir princier, l'auteur semble oublier les « vétché », — assemblées populaires, — si spéciales à la vieille Russie et dont l'origine se perd dans la nuit des temps. Il est du reste difficile de préciser les premières étapes historiques de la Russie. Les sources précieuses que nous possédons pour l'histoire des IXe-XIIIe siècles ont trop de lacunes pour qu'il soit possible de bien expliquer les faits. L'historien qui tâche de faire revivre ce que la mémoire des hommes n'a pas pu conserver est obligé de se lancer dans des hypothèses ingénieuses peut-être, mais bien difficiles à prouver. C'est le cas pour notre auteur; il faut reconnaître néanmoins que certaines de ses observations sur les débuts historiques de la Russie augmenteront nos connaissances à ce sujet.

En retraçant les annales de la Norvège au temps des Inglings, M. Stchepkine s'attache à prouver que la succession au trône de ce pays était conforme au droit de succession des « odhals » ou terres nobles. L'idée de l' « odhal », importée en Russie par les princes scandinaves, s'est trouvée aux prises avec le droit de succession de père à fils en usage chez les Slaves. Les deux influences ont abouti à une combinaison très compliquée et propre à la Russie seule. L'article de M. Stchepkine ainsi que le livre de M. Pressniakov sont des études d'histoire comparée; c'est, à notre avis, le seul et vrai moyen d'accroître nos connaissances sur les premiers siècles de l'histoire de Russie.

Moyen age, XIIIe-XVe siècles. — Cette époque est tout aussi peu représentée parmi les publications de l'année 1909 que la précédente. Comme pour la période primitive, il y a peu d'espoir que la découverte de sources nouvelles vienne jeter la lumière sur l'obscure histoire d'une série de petites principautés, domaines à moitié indépendants, parmi lesquelles celle de Moscou faisait les

1879-5 décembre 1909. Moscou, 1909, in-8°, 828 p.). Sur 41 articles, 30 se rapportent à l'histoire de Russie. Les plus importants sont mentionnés dans ce Bulletin aux époques auxquelles ils se rapportent.

premiers pas vers sa grandeur future. Signalons tout d'abord la seconde édition de l'intéressant ouvrage sur le patronat du regretté M. Pavlov-Silvanski, dont la mort prématurée a privé l'histoire de Russie d'un infatigable chercheur et d'un écrivain de talent[1]. Un des plus grands mérites de l'œuvre historique de M. Pavlov-Silvanski a été d'avoir soutenu et affirmé cette thèse que la Russie a connu, à l'état embryonnaire du moins, toutes les grandes institutions féodales propres à l'Europe occidentale. Un ouvrage sur le patronat, paru il y a une dizaine d'années, était une des études préliminaires qui devaient servir de base à un grand ouvrage sur la féodalité en Russie resté inachevé.

M. Bahrouchine a publié un article très documenté sur l'administration et l'économie des domaines princiers aux XVe et XVIe siècles[2]. Une principauté russe du moyen âge n'est qu'une grande propriété privée. Le prince est un gros fermier qui gère son domaine en exploitant ses richesses naturelles. Le fait est connu; mais l'article de M. Bahrouchine en donne un tableau si vivant et si détaillé que l'on ne saurait le passer sous silence. Cependant une lente évolution économique fait péricliter l'ancien ordre des choses. Le capital fait défaut; la circulation de l'argent se modifie; la valeur des produits bruts diminue. Vers le milieu du XVIe siècle, tous les anciens domaines princiers qui subsistaient encore étaient criblés de dettes, ce qui n'a pas peu contribué à l'écroulement des dernières principautés indépendantes; elles n'eurent plus la force de lutter contre le pouvoir et l'argent des grands princes de Moscou.

En fait de documents relatifs au moyen âge russe, il convient de signaler deux publications: destinées aux étudiants des universités, elles présentent néanmoins une importance plus grande. La Faculté des lettres de l'Université de Moscou a fait paraître, rédigée par le privat-docent Iakovlev, l'édition complète des chartes administratives et judiciaires octroyées par les grands princes et tsars de Moscou à différentes localités du pays aux XIVe-XVIIIe siècles[3]. Les plus anciennes de ces chartes déterminent les droits et le pouvoir des

1. Décédé le 16/29 septembre 1908. Les amis de l'auteur ont entrepris de publier une nouvelle édition de ses œuvres les plus importantes. Deux volumes ont paru jusqu'à présent. Le premier contient un article sur le patronat (*Lioudi kabalniyie i dokladnyie*) et l'histoire de la noblesse (*Posoudarevy Slougilyie lioudi*); le deuxième est un recueil d'articles sur l'histoire des XVIIIe-XIXe siècles. Saint-Pétersbourg, 1908, in-8°, 2 vol.

2. *Kniageskoie khoziaistvo XVI i pervoi poloviny XVI véka.* Dans le « recueil » Klutchevski.

3. *Namestnitchii goubnyia i zemskia oustavnyia gramoty Moskovskago gosoudarstva.* Moscou, 1909, in-8°, 208 p.

lieutenants princiers (*namestniki*), celles du XVIe siècle introduisent dans certaines provinces une autonomie locale qui subsista en partie au siècle suivant. La découverte de nouvelles chartes a rendu les anciennes éditions insuffisantes; l'édition présente étant complète peut servir de manuel pour l'étude de l'administration locale de la Moscovie. Les testaments et les traités des princes des XIVe-XVIe siècles, publiés dans le même but de faciliter l'étude des sources du moyen âge russe, font partie d'une série de publications analogues rédigée par les professeurs d'histoire de Russie à l'Université de Moscou[1].

RUSSIE OCCIDENTALE ET LITHUANIE, XIVe-XVIIe SIÈCLES. — Outre l'étude détaillée des droits de la petite noblesse du grand-duché de Lithuanie par le professeur LEONTOVITCH, parue dans le Journal du ministère de l'Instruction publique dans le courant de 1908 et de 1909[2], il a paru sur l'histoire du grand-duché de Lithuanie quelques articles qui méritent d'être signalés. Le professeur LUBAVSKI s'est arrêté à la question souvent débattue des droits politiques des Grecs orthodoxes dans le grand-duché de Lithuanie, en se basant sur des sources nouvellement découvertes[3]. C'est l'éphémère union religieuse de Florence d'abord et la propagande du calvinisme parmi l'aristocratie lithuanienne ensuite qui donnèrent aux orthodoxes les droits politiques qui, depuis l'union de Jagellon, avaient été le privilège des catholiques. M. PITCHETA expose le rôle dominant que l'antagonisme entre l'aristocratie lithuanienne (*pany*) et la petite noblesse rurale (*chliakhta*, orthographe polonaise *szlachta*) de la Lithuanie et de la Russie occidentale a joué dans l'histoire de la réunion définitive du grand-duché à la Pologne en 1569[4]. Le professeur LAPPO s'attache à des questions plus spéciales; il étudie les droits et l'organisation des bourgeois chevaliers de Vitebsk, dont le service militaire était pareil à celui des nobles, et l'organisation des tribunaux municipaux selon les statuts du grand-duché de Lithuanie de 1566 et de 1589[5].

Parmi les documents touchant l'histoire de la Russie occiden-

1. *Doukhovnyia i dogovornyia gramoty kniaziei velikikh i oudielnykh*, dans la série des Documents pour servir à l'histoire de la Russie (*Pamiatniky rousskoï istorii*). Autres livraisons importantes de la même série : Documents pour servir à l'histoire de Novgorod (*Pamiatniky istorii velikago Norgoroda*) et Documents pour servir à l'histoire des paysans du XIVe au XIXe siècle (*Pamiatniki istorii krestian XIV-XIX vekov*). Tous parus à Moscou, 1909.

2. *Pravosposobnost litovsko-rousskoï chliakhty.*

3. *Kvoprossou ob ogranitchenti polititcheskikh prav pravoslavnykh kniaziei, panovi chliakhty v vel. kn. Litovskom.* Dans le « recueil Klutchevski », de même que les deux articles suivants.

4. *Litovsko polskiia ounii i otnochénié k nim litovsko rousskoï chliakhty.*

5. *Konnyie mestchanié Vitebskie et Grodskii soud v velikom kniagestve*

tale, citons le tome XXXV des *Actes de la commission archéographique de Vilna*[1], qui contient des documents se rapportant aux guerres contre la Moscovie de 1654 à 1669. Ces documents donnent une idée très claire de la crise financière que traversait à cette époque la Lithuanie, des opérations militaires contre les Moscovites et de la déplorable situation économique du pays dévasté par la guerre.

Le professeur M. Grouchevski a contribué à l'étude de l'histoire de la petite Russie, autrement dite Ukraine, en publiant le tome VII de l'*Histoire de l'Ukraine*, grand ouvrage en langue petite russienne entrepris depuis plusieurs années[2]. Le volume paru contient l'exposé de l'histoire de l'Ukraine depuis le milieu du xve siècle. L'auteur étudie surtout l'origine des cosaques et les circonstances qui ont préparé le rôle prépondérant que ces derniers furent appelés à jouer sous Bathory et ses successeurs.

La Moscovie, xvie-xviie siècles. — Les sources de l'histoire de la Moscovie étant inépuisables et loin d'être suffisamment étudiées, c'est de ce côté tout naturellement que se portent depuis longtemps les études historiques en Russie. Parmi les publications de l'année 1909, l'attention est tout d'abord attirée par le livre de M. Bogoslovski[3] sur l'autonomie dont jouissaient aux xvie et xviie siècles les communes municipales et rurales du nord de la Russie. Le tome Ier contient une étude importante sur la géographie administrative de l'immense pays situé entre le lac Ladoga et les monts Oural; l'auteur s'arrête ensuite à l'histoire de la population et de la propriété foncière; dans la dernière partie du livre, qui est en même temps la plus importante, il décrit les institutions électives et autonomes auxquelles furent confiées, dès le règne d'Ivan IV, la justice et l'administration locales. Le tome II, impatiemment attendu, traitera de l'histoire proprement dite de ces institutions pour l'étude desquelles les documents du xviie siècle sont d'une richesse inépuisable. L'ouvrage, richement documenté et très bien écrit, idéalise peut-être un peu la vie sociale et les aptitudes politiques des paysans au xviie siècle; il est à regretter aussi que l'auteur

Litovskom v XVII Stoletii. Ce dernier, dans le Journal du ministère de l'Instruction publique, 1909, janvier.

1. *Akti izdavaiemyie Vilenskoi commissiei dla razbora drevnikh aktov*, t. XXXV. Vilna, 1909, in-4°.

2. *Istoria Oukraini-Roussi.* T. VII : *Kosatski tchassi do rokou 1625.* Kiev i Lvov, 1909, in-8°.

3. *Zemskoie samooupravlenié na siévérié v XVII véké.* Moscou, 1909, in-8°, viii-321-105 p.

arrête ses recherches au milieu du XVIIe siècle; néanmoins, l'ouvrage de M. Bogoslovski offre le plus haut intérêt et prendra sûrement la place qui lui est due parmi les ouvrages classiques de la littérature historique de la Russie. A l'ouvrage cité se rattache en quelque sorte une belle étude de M. STOROGEV sur les domaines du clergé dans la province de Vologda d'après les cadastres de 1627-1630[1]. M. IAKOVLEV a contribué à l'étude de l'histoire des troubles (1598-1613) par un article sur les causes de ces troubles, expliquées par les contemporains russes. L'esprit religieux d'alors s'y montre dans toute sa force. Ce sont les péchés de la nation qui sont considérés comme la cause principale des calamités politiques; ils ont amené la colère divine sous forme de famines, de faux tsars, de guerres civiles. Les troubles se développant, une autre idée surgit : l'inertie générale, l'esprit passif de la nation expliquent la persistance de la colère divine; l'union de tous pour libérer la patrie mourante doit apporter le salut. C'est ainsi que les contemporains expliquaient le succès de Minine et Porjarski[2]. Un travail spécial a été consacré par M. VESSELOVSKI aux impôts extraordinaires perçus sous le règne du premier Romanov[3]. On trouve ici l'explication de certaines questions d'histoire financière restées obscures jusqu'à présent. Pendant l'époque des troubles, le gouvernement, pour augmenter ses ressources, avait recours aux emprunts, à l'altération des monnaies et à la vente des terres de l'État. Le gouvernement provisoire de Minine et Pojarski eut pour la première fois recours à l'emprunt forcé qui devint depuis le moyen par excellence de remplir le trésor vide. L'emprunt forcé était perçu de façon différente selon qu'il s'agissait de paysans ou de bourgeois. En 1616, il fit place à un impôt permanent de répartition. Signalons ici la 2e édition, revue et complétée, des monuments historiques sur les temps des troubles qui forment le tome XIII de la Bibliothèque historique russe[4].

Le livre de M. MOULIOUKINE sur l'arrivée des étrangers en Mos-

1. *Monastyrskoïé zemlevladiénié na Vologdie po dannym 1627-1630 godov.* Dans le « recueil Klutchevski ».

2. *Bézoumnoïé moltchanié. Pritchiny smouty po vzgliadam rousskikh sovriemennikov ieia.* Dans le « recueil » Klutchevski.

3. *Sem sborov zaprosnykh i piatinnykh dienieg v perryie gody zarstvovania Mikhaila Feodorovileha.* Moscou, 1909, in-8°, 233 p.

4. *Pamiatniky drevniei rousskoï pismennosti otnossiastchiesiei v Smoutnomou Vremeni.* Saint-Pétersbourg, 1909, in-8°, 1472 p. Outre la bibliothèque historique, la Commission impériale archéographique, qui a pour but de publier les documents antérieurs à 1700, fait paraître les Annales de la Commission (*Lietopis ransatii;* 21 vol. parus) et le Recueil complet des Annales russes (*Polnoie Sobranie rousskikh tietopissei;* 20 vol. parus).

covie[1] a pour but d'analyser la situation et les droits des étrangers à leur arrivée dans les états du tsar; en Moscovie, une autorisation était nécessaire pour franchir la frontière. Cette autorisation était facilement obtenue par les marchands; tous les autres immigrants devaient obtenir une invitation spéciale du gouvernement. Le 16 novembre 1696, un oukase du tsar Pierre donna à tous les étrangers le libre accès de la Russie. Les conclusions qu'on tire de ce livre ne sont ni très riches ni très neuves; mais l'ouvrage est fortement documenté et s'appuie sur de minutieuses recherches dans les archives.

Le professeur Kapterev a fait paraître le tome I d'un grand ouvrage sur le patriarche Nicone et le tsar Alexis[2]. La thèse qu'il soutient peut être résumée comme suit : les réformes ecclésiastiques de Nicone provenaient d'une confiance aveugle du patriarche dans l'Église grecque, quoique cette dernière se fût fortement éloignée des traditions de l'Église primitive. Les pratiques de l'Église nationale, auxquelles Nicone déclara une guerre acharnée, se rapprochaient au fond beaucoup plus de celle de l'Église primitive que tout ce que le patriarche a emprunté à l'Église grecque du XVIIe siècle. L'Église officielle et les réformateurs grécophiles qui étaient à sa tête terrorisaient le peuple en éliminant brutalement ce que l'Église russe avait fidèlement conservé pendant des siècles. La réforme ecclésiastique n'était cependant considérée par son promoteur que comme une partie secondaire de son œuvre. Le but auquel il visait était la primauté de l'Église sur l'État, du patriarche sur le tsar. C'est ce que l'auteur se propose de traiter dans le volume suivant.

La littérature russe possède des ouvrages classiques sur quelques-uns des voyages d'Européens en Moscovie. Citons ceux de Zamyslovski sur Herberstein et de Seredonine sur Fletcher. Nous devons à un savant allemand, M. Fr. Dukmeyer[3], une étude approfondie sur le *Diarium* de Korb, secrétaire de l'ambassade impériale en 1697 et 1698, qui assista au retour de Pierre de son premier voyage en Europe et au fameux procès des streltzi. La première partie du livre contient l'histoire du *Diarium* et des persécutions que l'auteur eut à subir de la part de Pierre le Grand, ainsi que la biographie de Korb; la seconde traite de la situation diplomatique internationale et de l'état dans lequel se trouvait la Russie à la

1. *Priezd inostrantsev v Moskovskoie gosoudarstvo.* Saint-Pétersbourg, 1909, in-12, 284 p.

2. *Patriarkh Nikon i tsar Alexei Mikhaïlovitch.* Serguiev Posad., 1909, in-8°, 524 p.

3. *Korbs Diarium itineris in Moscoviam und Quellen die es ergänzen.* I Band. Berlin, 1909, in-8°, VIII-462 p.

fin du XVIIe siècle. Écrit avec un soin consciencieux, le livre de M. Dukmeyer éclaire amplement l'épisode historique qu'il étudie.

L'histoire des paysans et les origines du servage ne cessent jamais d'intéresser les historiens russes. Dans le recueil offert au professeur Klutchevski, on trouve trois articles d'un grand intérêt se rapportant à l'histoire des paysans. Dans l'un, purement historique, le professeur ROJDESTVENSKI[1], expose les efforts faits entre 1637 et 1648 par la petite noblesse rurale pour supprimer les droits des paysans de passer d'un domaine à un autre; les deux autres, par les professeurs DIAKONOV[2] et LAPPO-DANILEVSKY[3], contiennent une analyse juridique des actes instituant le servage.

La Commission impériale d'archéologie a fait paraître le tome XXVI de la *Bibliothèque historique russe* contenant des documents sur les relations du gouvernement des tsars et des cosaques du Don de 1645 à 1649[4] et le tome XXI des *Annales de la commission*, où se trouve le catalogue des actes qui ont été transférés à la commission de Koungour et de Solikamsk (gouvernement de Perm). C'est une collection très précieuse pour l'histoire de l'époque des troubles ainsi que pour celle de l'administration locale pendant le XVIIe siècle et la première moitié du XVIIIe (1605-1785)[5].

XVIIIe SIÈCLE. — Le XVIIIe siècle est une époque à part dans l'histoire de Russie. C'est l'époque de transition par excellence où le vieil esprit moscovite lutte contre les réformes utilitaires et tout extérieures de Pierre le Grand. Le règne du réformateur attire toujours l'attention des historiens; c'est par lui que nous commencerons. La fin de l'année 1909 a vu paraître le tome IV du *Cours d'histoire de la Russie* par le professeur KLUTCHEVSKI. Tous ceux qui s'occupent d'histoire russe savent ce que représente le nom de l'éminent professeur aux yeux des historiens russes actuellement vivants. Deux ou trois générations de travailleurs ont formé leurs idées sur celles de l'auteur de ce fameux cours professé à l'Université de Moscou à partir de 1879. Il y a quelques années, le professeur Klutchevski a commencé à publier ce cours en volumes séparés, paraissant à des intervalles de un à deux ans. Le présent

1. *Iz istorii otmieny ourotchnykh let dla syska beglykh krestian v Mosk. gosoudarstve XVII v.*

2. *K voprossou o krestianskoï poriadnoï zapici i slougiloï kabale.*

3. *Slougilyia kabaly pozdnieichago tipa.*

4. *Rousskaia Istoritcheskaia biblioteka.* T. XXVI : *Donskia diela.* Saint-Pétersbourg, 1909, in-8°.

5. *Opissanie aktov khraniastchikhsia v arkhive Imp. Arkh. Komissii. Akty Koungourskaro i Solikamskago ouiezdn. souda.* Saint-Pétersbourg, 1909, in-8°.

volume contient l'histoire de Pierre le Grand et de ses successeurs jusqu'à l'avènement de Catherine II. Il ne faut pas y chercher le récit des faits et gestes du grand tsar et de ses peu remarquables successeurs. C'est une suite de descriptions brillantes, d'appréciations fines et spirituelles et d'analyses profondes. A côté du portrait de Pierre, qui n'a pas son égal dans la littérature russe, on voit défiler ses collaborateurs et compagnons ; au fond du tableau se montre le peuple, abasourdi de tout ce que fait son extraordinaire souverain, croyant le trône occupé par l'antéchrist lui-même. Le tableau de la société russe à la mort de Pierre est saisissant. Les pages consacrées à l'époque de réaction qui a suivi les réformes ne le sont pas moins. Le deuxième centenaire de la bataille de Poltava (27 juin-10 juillet 1909) a ranimé l'intérêt pour l'étude de la guerre du Nord. La Société impériale d'histoire militaire, récemment créée, a consacré les quatre premiers volumes de ses travaux à la campagne de 1708-1709. Outre une collection de documents forts intéressants, on y trouve un article très détaillé sur la bataille de Poltava par M. Younakov[1].

L'étude méthodique de l'époque qui a suivi le règne de Pierre le Grand en est encore à ses débuts. Quelques ouvrages sur les institutions et sur l'histoire politique des successeurs de Pierre sont à signaler tout d'abord. Le prince Viazemski s'est occupé du Conseil supérieur secret dans ses rapports avec l'histoire politique de 1726 à 1730[2]. C'est l'histoire du Conseil au jour le jour et l'analyse détaillée de ses fonctions administratives et judiciaires. L'auteur se base sur les documents publiés dans le *Recueil de la Société d'histoire russe* et les étudie à fond. Il est à regretter cependant qu'il semble ignorer des ouvrages sur le règne de Pierre, récemment parus, tels par exemple que le livre de M. Bogoslovski sur l'administration locale sous Pierre.

L'idée de refaire l'histoire du règne d'Anne et de passer au crible de la critique les traditions qui ont laissé à cette époque une si triste mémoire était sans contredit juste. Il est regrettable que son exécution, telle que l'offre le livre de M. Stroiev[3], laisse tant à désirer. A côté de faits nouveaux et de pages d'une réelle valeur, on y trouve des idées fort contestables ; notons par exemple une apologie de l'impératrice Anne qui semble plutôt un réquisitoire. L'auteur a voulu reviser la tradition : il l'a fait triompher malgré lui. C'est à

1. *Troudy Imp. roussk. voïenno-istoritcheskago obstchestva.* Documenty Sievernoï voiny. Poltavskii period. Saint-Pétersbourg, 1909, 4 vol. in-8°.

2. *Verkhovnyi taïnyi sovet.* Saint-Pétersbourg, 1909, in-8°, x-423 p.

3. *Bironovstchina i kabinet ministrov.* Saint-Pétersbourg, 1909, in-8°, 205 p.

cette même époque que se rapporte le tome X des documents relatifs au Cabinet des ministres d'Anne[1] et les « Procès-verbaux du Sénat » de 1737, deux volumes rédigés par le professeur Filippov[2].

La sécularisation des domaines du clergé est peut-être le plus important des actes de Catherine II ; néanmoins, l'étude de cette grande réforme est loin d'être terminée. Pierre le Grand s'empara des revenus de l'Église sans pourtant les confisquer. Vers la fin de son règne, il dut faire même un pas en arrière en restituant au Synode récemment institué l'administration du temporel ecclésiastique. Ce fut le commencement d'une lutte opiniâtre engagée par celui-ci pour la conservation de ses biens. Cette lutte est traitée dans le livre de M. Verkhovski sur « les domaines du Synode, des évêchés et des couvents sous les successeurs de Pierre le Grand »[3]. L'auteur retrace l'histoire du « collège » composé de fonctionnaires laïques qui, dès 1726, dut gérer les intérêts économiques de l'Église et l'histoire des domaines eux-mêmes. Il arrive à la conclusion que l'état provisoire établi en 1726 ne pouvait durer longtemps. Les émeutes des paysans amenèrent le gouvernement à des mesures décisives qui reçurent un commencement d'exécution sous Pierre III. Catherine II craignit d'abord d'insister; elle établit cependant une commission spéciale pour élaborer un plan d'améliorations dans l'administration des biens ecclésiastiques ; la réforme fiscale suivit bientôt en 1764. Écrit avec une certaine sécheresse, le livre de M. Verkhovski est une importante contribution à l'étude du temporel des églises russes.

Celui de M. Kiesewetter sur la charte municipale de 1785[4] expose les origines du document et la part personnelle que Catherine II prit à sa rédaction. L'auteur montre qu'il a pour sources d'abord la charte de la noblesse, qui fut publiée en même temps, mais qui avait été rédigée antérieurement, ensuite le droit municipal allemand, qui avait déjà inspiré les règlements municipaux des provinces baltiques et de la Suède. La dernière partie du livre contient l'histoire de l'application de la charte, de 1785 à 1796, écrite

1. *Sbornik rousskago istoritcheskago obstchestva*, t. CXXX. Saint-Pétersbourg, 1909, in-8°. Boumagui kabineta Ministrov imperatritzy Anny Ioannovny.

2. *Journaly pravitelstvouioustchago Senata za 1737*. Moscou, 1909, in-4°.

3. *Nacielionnyia niedvigimyia imenia sv. sinoda, arkhiereiskikh domov i monastyriei pri preiemnikakh Petra Velikago*. Saint-Pétersbourg, 1909, in-8°, x-345-185 p.

4. *Gorodovoïé pologénié Ekateriny II 1785 goda*. Moscou, 1909, in-8°, viii-473 p. — Nous ne parlons pas de l'ouvrage de M. Pissarevski sur la colonisation étrangère en Russie au xviiie siècle, parce qu'il a déjà fait ici l'objet d'un compte-rendu spécial (t. CIV, p. 401).

surtout d'après les documents tirés des archives de la ville de Moscou. Le travail est du plus haut intérêt; il serait à désirer que tous les grands actes de la législation de Catherine II eussent leur histoire aussi bien faite. Signalons en passant les tomes XII et XIII des « Archives du Sénat » qui contiennent les procès-verbaux du Sénat de 1762 à 1765 et les oukases impériaux des mêmes années[1].

XIXe SIÈCLE. — De tous les ouvrages sur l'histoire moderne de la Russie, le plus intéressant peut-être qui ait paru dans ces dernières années est celui que S. A. I. le grand-duc Nicolas MIKHAILOVITCH a consacré à la délicate figure de la femme d'Alexandre Ier[2], figure très effacée tant que vécut cette princesse, mais qui se révèle sous un aspect inattendu aux yeux de l'histoire. L'ouvrage, publié en russe et en français, contient une biographie de l'impératrice Élisabeth, documentée et concise à la fois. Cette biographie sert d'introduction aux lettres qu'Élisabeth adressait à sa mère, la princesse Amélie de Bade. Cette dernière, qui survécut à sa fille, a soigneusement gardé ces lettres, qui sont conservées maintenant aux archives du grand-duché de Bade. Les lettres publiées sont au nombre de 909; elles embrassent une période de trente-trois ans et forment un document historique d'une valeur inestimable. La souveraine, reléguée au second rang par sa bruyante et orgueilleuse belle-mère, unie à un empereur qui, pendant un certain temps, fut une des personnalités les plus marquantes de l'Europe, se révèle comme une observatrice fine et spirituelle et surtout comme la femme d'un grand et noble cœur et d'une intelligence bien supérieure à son entourage. On la voit traverser la vie : gentille fillette à la cour de Catherine, jeune femme terrifiée par l'empereur Paul, radieuse souveraine, ayant conquis par son courage et sa présence d'esprit au moment de la mort de Paul l'estime et l'admiration universelles. Puis c'est l'épouse délaissée, fière et aimante quand même, la mère infortunée pleurant ses enfants, la bienfaitrice discrète, qui paraissent tour à tour pour faire place à l'idylle des dernières années où Élisabeth a vu « son empereur » revenir auprès d'elle en ami tendre et dévoué. Les portraits qu'elle trace des personnes de la cour et de la Société de Saint-Pétesbourg sont surtout remarquables. Le point faible de cette source historique si précieuse, c'est quand le sentiment de l'impératrice s'en mêle. Toute sa vie elle se fit des illusions sur Alexandre; les invasions des Français dans le pays de Bade, sa patrie, lui font garder contre la France et contre « Bonaparte » un

1. *Senatskii arkhiv*, t. XII et XIII. Saint-Pétersbourg, 1909, in-8°.

2. *Imperatzitza Elisaveta Alexeïevna, souprouga imperatora Alexandra I.* Saint-Pétersbourg, 1908-1909, 3 vol. in-8°.

ressentiment qu'il lui est difficile de vaincre. Notons aussi le charme captivant du style de l'impératrice; détestant la France, elle s'exprime en français avec une grâce et une pureté qui auraient pu faire honneur à une Française.

Un très important article sur Spéransky, le fameux ministre d'Alexandre Ier, par M. Sérédonine a paru dans le Dictionnaire biographique russe[1]. Notons surtout l'analyse détaillée et assez critique des projets constitutionnels de Spéransky et l'exposé des sources de ces projets; c'est surtout la constitution française de l'an VIII qui fut mise par lui à contribution.

Le centenaire de 1812 approchant, la Société impériale d'histoire de Russie a commencé la publication de documents touchant cette époque. Le premier volume de cette collection contient des actes du gouvernement provisoire des provinces russes occupées par l'armée française en 1812[2]. Dans l'introduction, M. Voïenski expose quelques idées qui valent la peine d'être signalées. La légende patriotique de 1812 doit céder la place à l'étude impartiale. Les guerres contre Napoléon ont été faites non par la Russie, mais par l'Angleterre. 1812 n'est qu'un épisode de la grande lutte de ces deux pays dans laquelle la Russie fut entraînée parce qu'économiquement elle dépendait de l'Angleterre. Le blocus continental frappait la noblesse terrienne, hostile à la politique suivie par Alexandre après Tilsitt. La haine de la noblesse russe pour Napoléon fut le grand levier du patriotisme russe en 1812. L'ennemi hors du pays, l'orgueil national était vengé et la Russie n'avait plus d'intérêt à continuer la guerre. Ce furent les intérêts de la Prusse qui eurent alors le dessus. Les guerres de 1813-1815 eurent pour résultat une Prusse plus forte et le pouvoir mondial de l'Angleterre.

Certaines améliorations dans les conditions pour l'étude de l'histoire de Russie au XIXe siècle, survenues depuis 1905, ont ranimé l'intérêt pour l'histoire politique des règnes d'Alexandre Ier et de Nicolas Ier. Les sociétés secrètes et la conjuration des décembristes ont été depuis cette époque le sujet de travaux d'une réelle valeur. Le nouvel ouvrage de M. Semevski sur « les idées politiques et sociales des décembristes » appartient sans contredit au nombre de ces derniers[3]. L'auteur a rassemblé dans ce gros volume les articles

1. *Rousskii biographitscheskii slovar* (2 vol. parus en 1909 : lettres P, R, S; autres articles à noter : Pougatchev, Pouchkine, Razoumovski, Soloviov).

2. *Sbornik*. T. CXXVIII : *Akty, dokoumenty i materialy dla politicheskoï i bytovoï istorii 1812 goda*. Saint-Pétersbourg, 1909.

3. *Polititcheskia i sotsialnyia idiei dekabristov*. Saint-Pétersbourg, in-8°, XII-693 p.

qu'il avait publiés précédemment dans différentes revues. Les chapitres où il est question de l'influence des idées occidentales et des projets de constitution et de réformes élaborés par les membres des sociétés secrètes sont particulièrement intéressants. Pestel, le plus remarquable des conjurés de 1825, forme le sujet de deux essais par M. Syromiatnikov[1] et feu M. Pavlov-Silvanski[2].

La *Revue historique* a déjà signalé l'Histoire de la Russie au XIXe siècle[3], publiée par la maison Granat et Cie et destinée au grand public. L'édition a continué depuis et touche à sa fin. Cet ouvrage, premier essai d'une histoire complète de la Russie au XIXe siècle, est un travail collectif. Les articles y sont sérieux et documentés; aussi les spécialistes eux-mêmes devront-ils consulter cet ouvrage pour les questions touchant aux règnes d'Alexandre II, Alexandre III et Nicolas II. Les chapitres sur les réformes municipales de 1870 et de 1892, les réformes du zemstvo de 1863 et de 1890 sont d'un grand intérêt. L'exposé de l'histoire politique du XIXe siècle, par M. Pokrovski, représente, en dehors du livre de M. Milioukov (*Russia and its crisis*), dont il n'a jamais paru d'édition russe, et du manuel bref et succinct de M. Kornilov[4], tout ce que nous possédons sur cette époque si curieuse et si mouvementée. Néanmoins, l'ouvrage en question n'est pas de ceux auxquels on peut se fier les yeux fermés. Presque tous les collaborateurs sont les membres de partis politiques de l'extrême gauche, et leur œuvre est plutôt un moyen de propagande politique qu'un ouvrage d'histoire. Chose plus grave encore, les chapitres consacrés aux pays annexés, Pologne, Caucase, provinces baltiques, sont animés d'un esprit nationaliste étroit et contraire à l'impartialité scientifique.

G. Gautier.

1. *Polititsheskaia doctrina nakaza Pestela.* Dans le « recueil » Klutchevski.

2. *P. I. Pestel.* Dans le 2e volume de l'édition posthume des œuvres contenant les travaux sur l'histoire de Russie aux XVIIIe et XIXe siècles. Saint-Pétersbourg, 1909, in-8°, 401 p.

3. *Istoria Rossii XIX véka.* 30 livraisons à 80 pages ont paru jusqu'à présent. Cf. *Rev. histor.*, t. XCIX, p. 374.

4. *Obstchestvennoie dvigénié pri Alexandrie II (1855-1881).* Moscou, 1909, 263 p.

HISTOIRE DES PAYS-BAS.

Depuis 1885, le gouvernement hollandais a chargé successivement plusieurs historiens de missions ayant pour but de rechercher et d'inventorier les collections de documents intéressant l'histoire des Pays-Bas qui se trouvent dans les archives et dans les bibliothèques étrangères. M. Kernkamp, qui, en 1903, a publié un rapport sur ses recherches dans les dépôts scandinaves, s'est acquitté d'une seconde mission vers la Baltique dont l'objet cette fois était non seulement de compléter ses travaux antérieurs, mais d'examiner aussi les dépôts des villes baltiques de l'Allemagne. Le volumineux rapport sur cette mission[1] contient les résultats de visites effectuées dans onze villes, et bien que deux fois, à Wismar, où il manque un inventaire, et à Stralsund, où les archives ne sont ouvertes au public que deux jours par semaine, un examen sérieux ait été impossible, ces résultats sont copieux pour l'histoire politique, économique, littéraire, ecclésiastique. C'est surtout dans les dépôts de Copenhague et de Danzig que M. Kernkamp a puisé de précieux renseignements et des documents intéressants, surtout pour le XVIe et le XVIIe siècle; il les a publiés dans son rapport, soit intégralement, soit par extraits. D'excellentes tables permettent d'utiliser facilement cet important rapport.

Le travail que M. Brom poursuit à Rome est de la même sorte. Comme nous avons déjà signalé ici même (*Rev. hist.*, t. CII et CIV, p. 237) les deux parties de son Catalogue des archives Vaticanes, nous n'y reviendrons pas, sinon pour ajouter que l'auteur a publié en français un petit livre sur lequel je me permets d'appeler l'attention; c'est le *Guide aux archives du Vatican*[2].

Dans une thèse d'Utrecht sur la haute cour de justice en Zélande, dite *de hooge vierschaar*, M. Lasonder a étudié en détail le caractère, la composition, les fonctions de cette institution. surtout au XVe et au XVIe siècle, et ensuite sous la République; il a mis en lumière ce fait que, malgré les changements inévitables qu'amena la fondation de la République, les vieilles formes particulières ont persisté. C'est de cette manière et en comparant aussi les institutions judiciaires d'autres provinces avec celles de la Zélande que l'auteur

1. *Rijks Geschiedkundige Publicatien.* Kernkamp, *Baltische Archivalia.* 's Gravenhage, M. Nyhoff, 1909, in-8°, XXII-363 p.

2. Gisbert Brom, *Guide aux archives du Vatican.* Rome, Lœscher et Cie, 1910, in-8°, VII-96 p.

arrive à la conclusion suivante : tandis qu'au moment où éclata le soulèvement des Pays-Bas contre Philippe II, la centralisation administrative des provinces était à peu près achevée, l'organisation judiciaire était encore en voie de formation; la guerre de Quatre-vingts ans ayant interrompu ce travail, l'unité dans la juridiction et dans la législation continua de faire défaut tant que la République des Provinces-Unies a existé; elle ne fut réalisée que par la domination de Napoléon Ier. A cette étude[1] bien faite, M. Lasonder a ajouté un appendice contenant une douzaine de pièces justificatives.

Sur les relations entre Guillaume le Taciturne et son pays natal, Nassau-Dillenbourg, M. Carl Dönges a publié un volume de plus de 200 pages[2]. Décidément, c'est un peu long, car l'auteur se complaît à répéter trop de choses fort connues depuis longtemps dans un style prolixe et çà et là boursouflé. Le livre n'est cependant pas dénué d'intérêt. Dans le chapitre IV l'auteur, à l'aide de documents inédits, a étudié les secours que le prince d'Orange a tirés des pays de Dillenbourg; il a divisé ce chapitre en deux parties, l'une traitant du château de Dillenbourg comme point d'appui militaire pendant les années 1567-1572, l'autre exposant les secours en argent que le comte Jean de Nassau-Dillenbourg a procurés à son frère Guillaume. D'intéressants renseignements montrent l'importance de ces secours pour les expéditions de 1568 et de 1572. Toutefois, l'auteur exagère la part qu'ils ont eue sur le cours des événements. Au bout du compte, ce ne sont pas les armées du prince qui ont décidé du succès, mais les villes hollandaises et zélandaises se soulevant contre le gouvernement du duc d'Albe. Pour la première partie de ce chapitre, M. Dönges ne paraît pas avoir connu la correspondance du prince d'Orange avec Jacques de Wesembeke, publiée par M. van Someren (1896) et surtout les études importantes de feu M. Fruin, intitulées *Prins Willem I in het jaar 1570* et *Nederland betrokken in de politiek der groote mogendheden* (*Verspreide Geschriften*, t. II). M. Dönges a donné quelques portraits de Guillaume le Taciturne et de membres de sa famille et, dans un utile appendice, il a publié une vingtaine de documents relatifs principalement aux affaires financières, à l'engagement des objets précieux, aux frais des expéditions, etc.

Il y a peu d'années, une société, appelée *De Linschoten-Vereeniging*, s'est constituée dans le but de publier des narrations néerlandaises de voyages, soit inédites, soit devenues très rares. Elle a

1. L. W. A. M. Lasonder, *Bijdrage tot de geschiedenis van de hooge vierschaar in Zeeland*. 's Gravenhage, M. Nyhoff, 1909, in-8°, XXI-152 p.

2. Carl Dönges, *Wilhelm der Schweiger und Nassau-Dillenburg*. Dillenburg, M. Weidenbach, 1909, in-8°, II-226 p.

débuté par le voyage entrepris en 1611 par Jan Cornelisz May; l'édition, due au savant archiviste d'Utrecht M. S. Muller, a paru au moment où fut célébrée en Amérique la découverte trois fois séculaire de Hudson[1]. M. Muller, qui, par des études antérieures sur la Compagnie néerlandaise du nord, s'était beaucoup occupé de l'histoire des voyages vers l'Océan arctique, a exposé, dans une introduction d'un haut intérêt, les circonstances dans lesquelles s'accomplit l'expédition de Jan Cornelisz May. Sous l'impression des déceptions causées par les tentatives infructueuses faites au XVIe siècle pour trouver le passage des Indes par le nord-ouest, on sembla pendant quelque temps se désintéresser des voyages d'exploration dans ces contrées glaciales; bientôt cependant les expéditions de Hudson ravivèrent l'esprit d'entreprise. A Amsterdam, le pasteur Plancius, animé d'une ardeur non moins grande pour les explorations géographiques que pour les dogmes calvinistes, puisa dans les récits des voyages de Hudson de nouveaux arguments en faveur de sa théorie personnelle; il était convaincu qu'en se dirigeant hardiment vers le nord, sans suivre timidement les côtes, on gagnerait une mer sans glaces; ainsi on serait à même de venir tout près du pôle d'où, en se dirigeant un peu vers l'est, on atteindrait aisément un détroit qui conduirait enfin au pays mystérieux de Cathay et aux Indes orientales. Hudson, entré au service néerlandais, devait mettre en pratique les idées de Plancius dans son troisième voyage; on sait comment, forcé d'abandonner son projet par l'insubordination de l'équipage, il se tourna vers les côtes de l'Amérique et explora soigneusement la rivière qui porte son nom. L'insuccès de cette expédition, par rapport au projet véritable, n'avait pas du tout démontré que les théories de Plancius étaient fausses, et celui-ci restait convaincu de leur justesse. Lorsqu'en 1610 deux hommes s'offrirent à l'amirauté d'Amsterdam pour tenter de nouveau le voyage, Plancius les soutint de tout son crédit et, les États-Généraux ayant donné leur consentement, deux navires furent équipés. Le commandement de l'expédition fut confié à Jan Cornelisz May qui appartenait à une famille dont plusieurs membres ont rendu de grands services à l'exploration des régions polaires. Le départ du Texel eut lieu le 28 mars 1611; bientôt les espérances furent cruellement trompées. Pendant plus de quatre mois, on fit d'inutiles efforts pour gagner la mer sans glaces; partout on se heurta à d'infranchissables barrières de glaces. May se dirigea alors vers les côtes du Canada, puis, navi-

1. *Werken uitgegeven door de Linschoten-Vereeniging. De reis van Jan Cornelisz May, 1611-1612.* Verzameling van bescheiden uitgegeven door Mr. S. Muller Fz. 's Gravenhage, M. Nyhoff, 1909, in-8°, LVI-226 p.

gnant vers le sud, il explora les côtes jusqu'à 40° 30'. Vers la fin de février 1612, May, avec un des navires, partit de nouveau pour l'Océan glacial; cette nouvelle tentative n'eut pourtant pas plus de succès que celle de l'année précédente et, le 3 octobre 1612, May et son équipage étaient de retour dans la patrie. C'est le journal de ces voyages tenu par Jan Cornelisz May lui-même que M. Muller a publié très soigneusement avec tous les éclaircissements désirables et avec un appendice fort important qui contient un recueil de documents relatifs au voyage lui-même et à sa préparation. Il y a lieu de féliciter la *Linschoten-Vereeniging* de ce début.

Il y a déjà longtemps que Ranke a appelé l'attention sur l'importance des relations des ambassadeurs vénitiens, et depuis lors nombre de publications en Italie, en Belgique, en Autriche, en Angleterre ont été puisées à cette source. A son tour, M. Blok a recueilli celles qui se rapportent aux Pay-Bas depuis 1600; il y a joint d'autres pièces, des instructions, des avis, des récits de voyage surtout; c'est un ensemble de dix-huit documents sur l'époque de 1607 à 1713, dont quatorze sont inédits; parmi les quatre pièces déjà publiées, le récit du voyage de Giorgio Giorgi en 1626 par Francesco Belli est tellement rare qu'on peut le ranger à peu près parmi les documents inédits[1]. L'étude des relations ne laisse pas d'être fatigante tant y abondent inévitablement les répétitions; sans doute les envoyés étaient pour la plupart des observateurs attentifs et pénétrants; mais ce qu'ils nous disent, les uns après les autres, sur l'organisation du gouvernement, sur l'armée, la flotte, les compagnies des Indes occidentales et orientales, le commerce, l'industrie n'ajoute en général pas grand'chose à ce que nous savons par ailleurs tout aussi bien ou mieux[2]. On y trouve néanmoins des observations remarquables soit sur les hommes et les femmes de la cour stathoudérienne et les hommes d'état, soit sur les finances, l'armée, les rapports de la République avec les autres puissances, sur les mœurs et les coutumes, la situation des catholiques, etc. Du reste, M. Blok a augmenté considérablement l'importance de sa publication par ses notes et surtout par les introductions, placées à la tête de chaque docu-

1. *Rijks Geschiedkundige Publicatien.* P. J. Blok, *Relazioni Veneziane. Venetiaansche berichten over de Nederlanden, 1600-1795.* 's Gravenhage, M. Nyhoff, 1909, in-4°, XXIX-420 p.

2. Le plus souvent, M. Blok a signalé les erreurs qui se trouvent dans les relations, mais quelquefois il n'en dit rien; c'est un peu déroutant pour ceux qui n'ont pas une connaissance suffisante des institutions de la République, car ils s'imagineront que les informations sont correctes toutes les fois que l'éditeur ne les avertit pas du contraire. Il aurait mieux valu soit n'en dire rien du tout, soit signaler toujours les erreurs. La dernière méthode aurait été sans doute la meilleure.

ment, pour lesquelles il a puisé aussi dans les lettres des ambassadeurs. M. Blok y fait mieux comprendre et apprécier les documents et en même temps il réussit à esquisser l'histoire des rapports entre les deux Républiques d'après les sources vénitiennes; il complète ainsi l'ouvrage intitulé *Nederland en Venetie* de feu M. de Jonge, qui a étudié ces mêmes rapports à l'aide des documents néerlandais. En appendice, M. Blok a publié une liste des recueils de lettres relatives aux Pays-Bas qui se trouvent aux archives de l'État de Venise, une liste des relations vénitiennes qui traitent des Pays-Bas et une liste des sources pour l'histoire des rapports entre Venise et les Provinces-Unies que possèdent les archives de l'État à La Haye. Les tables des noms de personnes et de lieux n'ont pas été dressées par M. Blok, mais par Mlle Brons. J'ai eu le regret de constater qu'elles laissent à désirer; dans soixante-treize pages du texte italien j'ai remarqué une vingtaine d'omissions de noms propres; p. 68, apparemment parce que Mlle Brons n'a pas compris le texte italien, elle a pris Gravisenda (Gravesend) pour la place néerlandaise 's Gravensande; et quand elle enregistre le nom de Marco Polo, elle y ajoute la qualification : gentilhomme vénitien, mais ne dit pas qu'il s'agit du célèbre voyageur.

Dans la collection de l'*Allgemeine Staatengeschichte*, publiée à présent sous la direction de M. Lamprecht, a paru le tome IV de l'*Histoire du peuple néerlandais* par M. Blok, traduit en allemand par M. Houtrouw[1]. Il n'y a pas lieu de rendre compte ici de nouveau de ce volume qui se rapporte aux années 1609-1648 et dont il a été fait mention dans cette *Revue* lorsqu'il a été publié en néerlandais (1899). Notons cependant que M. Blok a mis à profit cette occasion pour utiliser des publications postérieures à 1899; elles sont signalées au bas des pages et çà et là elles ont donné lieu à une petite rectification ou à l'insertion de quelques lignes qui pourtant n'amènent pas un changement essentiel dans le texte. En feuilletant la traduction, je me suis convaincu qu'en général M. Houtrouw s'est bien acquitté de sa tâche, quoiqu'il n'ait pas toujours compris tout à fait la valeur des expressions néerlandaises; par exemple p. 81, le mot néerlandais *alvast* est traduit inexactement par *aufs engste*; p. 85, *Und nicht weniger wichtig* ne rend pas le néerlandais : *En weinig minder belangrijk*; p. 263, la traduction du néerlandais : *Met het verzetten der regeeringen* par *Mit dem Wechsel des Regierungsystems* est décidément fausse, et l'expli-

1. Allgemeine Staatengeschichte. I Abteilung : *Geschichte der europäischen Staaten. Geschichte der Niederlande* von P. J. Blok. Vierter Band. Gotha, F.-A. Perthes, 1910, in-8°, 562 p.

cation du mot néerlandais *doodeter*, donnée par M. Houtrouw p. 439, donne une interprétation erronée des paroles prononcées par l'amiral de With.

M. Knuttel poursuit la publication des actes des synodes particuliers de la Hollande méridionale, dont il a été rendu compte dans le bulletin précédent (*Rev. hist.*, t. CII). Le tome II comprend l'époque de 1634 à 1645[1]; de même que dans le tome Ier, on y trouve, outre les affaires purement ecclésiastiques, beaucoup de renseignements sur l'histoire des mœurs et de la vie sociale. Dans l'introduction, M. Knuttel a donné un aperçu intéressant des rapports entre les gouvernements et les autorités ecclésiastiques qui s'efforçaient en vain de se soustraire à la surveillance et à l'ingérence des régences provinciales et communales.

M. Japikse s'est chargé de poursuivre la publication des lettres de Jean de Witt, dont le tome I, paru en 1906, était l'œuvre de M. Kernkamp. Pour comprendre le caractère de cette publication, il faut se rappeler que feu M. Fruin avait fait pour son usage personnel des copies et des extraits de la correspondance de Jean de Witt, qui se trouve aux archives de l'État à La Haye, laissant de côté toutes les lettres qui ont été recueillies dans l'édition de 1723[2], mais reliant chacun de ces extraits par un commentaire qui les mettait en pleine valeur. C'est la publication de ces dossiers formés par M. Fruin que M. Japikse a entreprise après que M. Kernkamp eut prié d'en être déchargé. Dans le tome II[3], qui contient les lettres de 1658 à 1664, M. Japikse s'est acquitté parfaitement bien de sa tâche; tous les extraits ont été collationnés, annotés pour autant que les notes de M. Fruin ne suffisaient pas, complétés et augmentés s'il était nécessaire pour mettre mieux en lumière les méthodes de gouvernement ou le caractère de Jean de Witt. Un inconvénient de la présente publication c'est que, dans les premiers volumes, on ne trouve que les lettres de Jean de Witt et que les lettres à lui adressées ne suivront que plus tard[4]; mais si on avait cherché à corriger cet arrangement

1. *Rijks Geschiedkundige Publicatien*. Knuttel, *Acta der particuliere synoden van Zuid-Holland*, tweede deel. 's Gravenhage, M. Nyhoff, 1909, in-8°, XXVII-554 p.

2. Cette édition est intitulée *Brieven geschreven ende gewisselt tusschen den Heer Johan de Witt ende de Gevolmachtigden van den Staedt der Vereenighde Nederlanden* (correspondance entre Jean de Witt et les envoyés de la République, de 1652 à 1669).

3. *Brieven van Johan de Witt*. Tweede deel (1657) 1658-1664, bewerkt door Robert Fruin, uitgegeven door N. Japikse. Werken van het Historisch Genootschap te Utrecht. Amsterdam, Joh. Müller, 1909, in-8°, XIX-651 p.

4. La lettre de J. de Witt à Tyman Tilvoren, mentionnée p. 227, note, est une réponse à une lettre de Tyman Tilvoren du 18 septembre 1658.

peu recommandable en soi, on aurait dû changer tout l'ordre des dossiers de M. Fruin et supprimer aussi les résumés qui lient les extraits l'un à l'autre, et c'est ce qu'on n'a pas voulu faire, afin de laisser intacte autant que possible l'œuvre du maître vénéré. Ceux qui se mettent à l'étude des volumes publiés dans l'attente d'y puiser beaucoup d'informations sur la politique générale de l'époque seront vite déçus; certes les documents de cette sorte ne manquent pas tout à fait[1], mais ils sont peu nombreux auprès de ceux qui concernent le caractère de Jean de Witt, ses relations avec les régents des villes de Hollande, spécialement avec ceux d'Amsterdam et de Dordrecht, ses négociations avec les Zélandais, avec la princesse royale (la veuve du stathouder Guillaume II) et avec la princesse douairière (la mère de Guillaume II), bref, les moyens qu'il mettait en œuvre pour raffermir et fortifier son crédit et diriger ses maîtres, les États de Hollande. C'est là le haut intérêt de cette importante publication.

En 1653, Guillaume van der Goes dut s'enfuir de La Haye et de la République à cause d'un duel; après avoir parcouru plusieurs pays, il s'établit à Vienne, où il demeura jusqu'à ce qu'en 1673 il obtînt des lettres de pardon. Pendant son exil, du moins depuis 1659, il fut en correspondance régulière avec son frère Adrien qui résidait à La Haye. En 1899, M. Gonnet a publié le tome I de cette correspondance relative aux années 1659 à 1668; après un intervalle de dix ans, il nous donne dans le tome II les lettres de 1669 à 1673[2]. Bien que l'importance de cette publication ne soit pas proportionnée à son étendue, elle ne manque pas d'intérêt; elle contient beaucoup d'informations sur l'opinion publique, sur les impôts écrasants, sur le prix des produits agricoles et des terres, çà et là aussi sur les événements politiques (par exemple sur la catastrophe des frères de Witt). Il faut regretter pourtant que M. Gonnet se soit acquitté trop discrètement de ses devoirs d'éditeur; il s'est borné à faire imprimer le texte des lettres, ajoutant quelquefois une note pour expliquer le sens de mots ou d'expressions qui n'ont pas besoin d'explication ou qu'il explique inexactement (p. 105), mais il s'est gardé soigneusement de donner des renseignements sur les personnes et les affaires dont il est fait mention dans les lettres, méthode qui n'est pas admissible dans une édition scientifique.

En publiant le tome III, qui contient les années 1700 à 1702,

1. Je fais remarquer que les lettres des p. 46 à 59 ont été publiées par René Dollot, *les Origines de la neutralité de la Belgique*, p. 541 et suiv.

2. *Briefwisselling tusschen de Gebroeders van der Goes (1659-1673)*, uitgegeven door C. J. Gonnet. Tweede deel. Werken van het Historisch Genootschap te Utrecht. Amsterdam, Joh. Müller, 1909, in-8°, 588 p.

M. Krämer a achevé la troisième série des Archives ou Correspondance inédite de la maison d'Orange-Nassau[1]. Grâce à cette publication, les historiens peuvent maintenant étudier toute la correspondance entre Guillaume III et le conseiller pensionnaire Heinsius de 1689 à 1702. Il est superflu d'appeler l'attention sur l'intérêt de cette correspondance, qui constitue une source de la plus haute importance pour l'histoire politique de l'Europe pendant cette époque. Quoique plusieurs historiens y aient déjà puisé, cette publication nous met pour la première fois à même d'étudier toute la suite des idées de ces deux hommes d'état et les obstacles qu'ils eurent à vaincre en Angleterre et dans la République pour faire triompher leur politique. Pour s'en convaincre, il suffit par exemple de comparer avec cette publication les parties correspondantes de l'ouvrage de M. Legrelle sur la France et la succession d'Espagne; M. Legrelle avait cependant, lui aussi, consulté les Archives royales de La Haye. Il va de soi que les lettres offrent aussi des informations intéressantes sur la part qui revient à Guillaume III et Heinsius dans l'œuvre commune. On était enclin à représenter Heinsius comme un serviteur docile qui recevait toutes les idées de Guillaume et subissait profondément sa direction. Il n'en est rien. Très souvent, c'est Heinsius qui prend l'initiative, émet des idées, donne des conseils qui sont acceptés par Guillaume; plusieurs fois, c'est celui-ci qui demande l'opinion du conseiller pensionnaire; d'ailleurs, l'accord est toujours facile parce qu'il y a entre eux cette communauté de vues qui est la garantie sûre d'une collaboration parfaite.

Dans la quatrième série du même recueil, le tome III a été publié par l'auteur du présent bulletin[2], il contient des documents relatifs aux affaires étrangères de 1749 à 1755 et aux affaires intérieures de la République de 1751 à 1755; de même que pour le tome I, ce sont surtout des papiers de W. Bentinck que les matériaux les plus importants de ce volume ont été tirés. On lira avec intérêt la correspondance entre Guillaume IV et Bentinck pendant la mission de celui-ci à Vienne; cette mission avait pour but d'engager le prince Louis de Brunswick-Wolfenbüttel au service de la République. D'un intérêt plus général sont les documents qui ont rapport aux tentatives faites pour raffermir l'ancien système d'alliance entre les puissances maritimes et l'Autriche; la correspondance de Bentinck avec le duc

1. *Archives ou Correspondance inédite de la maison d'Orange-Nassau*, 3e série, publiée par M. Krämer; t. III : *1700-1702*. Leyde, A. W. Sythoff, 1909, in-8°, XXXI-709 p.

2. *Archives ou Correspondance inédite de la maison d'Orange-Nassau*, 4e série, publiée par Th. Bussemaker; t. III : *1749 (1751)-1755*. Leyde, A. W. Sythoff, 1909, in-8°, XLI-671 p.

de Newcastle et le comte de Kaunitz, celle de Marie-Thérèse et de Brunswick et beaucoup d'autres documents nous font assister à l'avortement de ces efforts; nombre de pièces mettent en lumière la part considérable que les négociations infructueuses sur l'exécution du traité de la Barrière ont eue au renversement des alliances. De même que sur la politique étrangère, ce volume contient beaucoup de matériaux sur les affaires intérieures de la République pendant cette époque; il donne des informations très intéressantes sur une époque assez mal connue jusqu'à présent, en particulier sur le caractère de la princesse Anne qui exerça les fonctions stathoudériennes pendant la minorité de son fils, sur ses méthodes de gouvernement, sur les personnages et les partis qui se combattaient autour d'elle, sur la conduite des bourgmestres d'Amsterdam, sur les délibérations des États de Hollande, etc.

M. Colenbrander a achevé la publication des documents relatifs aux délibérations sur les constitutions néerlandaises; le tome II[1] a un intérêt non moins grand pour les Belges que pour les Néerlandais, parce qu'il s'agit dans ce volume de la loi fondamentale de 1815 qui fut appliquée au beau royaume formé, en vertu des décisions des grandes puissances et en conformité des vœux du roi, par l'union des Pays-Bas du nord et du sud, union malheureuse, brisée par la révolution de 1830, mais qui, malgré cette existence éphémère, a eu des résultats importants pour les deux parties. M. Colenbrander s'est efforcé de rendre son recueil aussi complet que possible. Il aurait voulu pouvoir utiliser les papiers conservés dans les archives appartenant aux descendants des membres belges de la commission chargée d'élaborer la loi fondamentale de 1815. Bien que les résultats de ces recherches n'aient pas été très riches, il a pu ajouter aux documents déjà publiés qu'il a recueillis dans ce volume nombre de pièces inédites tirées des archives de l'État et de plusieurs archives privées. Pour la première partie, qui contient des documents relatifs à l'histoire diplomatique de l'union des provinces belges au royaume des Pays-Bas, les documents inédits ont été puisés principalement dans le Record Office à Londres. Dans une ample introduction, où l'éditeur a rendu compte de ses recherches et fait des observations sur les documents publiés, il a aussi donné un exposé intéressant de ce qui s'est passé depuis 1789 jusqu'à 1815 par rapport à l'union des Pays-Bas du nord et du sud.

Th. Bussemaker.

1. H. T. Colenbrander, *Ontstaan der grondwet. Bronnenverzamling.* II deel, 1909. 's Gravenhage, Nyhoff.

COMPTES-RENDUS CRITIQUES.

R. W. Carlyle, C. I. E., et A. J. Carlyle, M. A. **A history of medieval political Theory in the West.** Vol. II : **The political Theory of the Roman lawyers and the canonists, from the tenth Century to the thirteenth Century,** par A. J. Carlyle. Édimbourg et Londres, William Blackwood et fils, 1909. In-8°, xix-274 pages.

C'est à l'étude des sources des théories politiques du moyen âge que se sont consacrés MM. R. W. et A. J. Carlyle. Dans un précédent volume, après avoir porté leur attention sur les écrits des jurisconsultes romains et sur ceux des Pères de l'Église qui se sont succédé du Ier au VIe siècle, ils ont examiné les théories qui furent mises en circulation au IXe siècle, c'est-à-dire à l'époque de la Renaissance carolingienne. Ils sont arrivés à cette conclusion que, quelle que puisse être la part originale de l'esprit germanique, dès que les hommes du IXe siècle ont voulu donner une forme littéraire aux conceptions politiques de leur temps, ces conceptions ont reproduit en grande partie des notions qu'ils ont trouvées dans l'héritage de l'antiquité. Cet héritage leur a été transmis par la littérature ecclésiastique; c'est, en général, aux ouvrages des Pères qu'ils ont emprunté le cadre de leurs doctrines.

Le présent volume, qui porte la signature de M. A. J. Carlyle, traite des théories politiques répandues en Occident du Xe siècle jusqu'au milieu du XIIIe; l'auteur s'arrête intentionnellement à l'époque où se réalise dans le monde des idées un changement considérable par le triomphe définitif de l'influence aristotélicienne. C'est seulement sur les écrits des légistes et des canonistes que portent les investigations de M. Carlyle; la période qu'il étudie est d'ailleurs couronnée par deux faits de grande importance : l'apparition de la grande glose d'Accurse dans le domaine du droit romain et, dans le domaine canonique, la promulgation des Décrétales de Grégoire IX. Le volume de M. Carlyle est divisé en deux parties; la première traite des doctrines des légistes, la seconde est consacrée à celle des canonistes.

La première partie s'ouvre par une étude des notions fondamentales sur lesquelles, selon les légistes, reposent le droit et la loi. L'auteur y examine le sens que prennent, dans les ouvrages des premiers interprètes du droit romain, les expressions *aequitas*, *justitia* et *jus* et le sort qu'ont fait ces jurisconsultes à la fameuse division tripar-

tite du droit en *jus naturale, jus gentium* et *jus civile;* en outre, s'inspirant de l'ouvrage de M. S. Brie, il esquisse, d'après les légistes, la théorie de la coutume. Il ne se borne pas à poser des principes généraux, il suit l'application qu'en ont faite les légistes quand il s'est agi de construire les théories du servage, de la propriété, de l'autorité politique et des relations entre la puissance spirituelle et la puissance temporelle.

La deuxième partie, consacrée aux canonistes, est composée d'après un plan à peu près semblable. Après y avoir exposé les doctrines des premiers canonistes sur les principes philosophiques du droit, ce qui comporte l'analyse, à ce point de vue nouveau, des notions de droit naturel, de droit des gens, de droit civil et de coutume, M. Carlyle recherche, dans les œuvres des canonistes, leur manière de comprendre le servage, la propriété et les relations entre les deux pouvoirs; entre temps, il n'a pas négligé de préciser la notion de la loi canonique, en tant qu'elle se distingue de la loi naturelle et des livres saints, et de montrer la place que tient, dans la formation de cette loi, l'autorité législative des papes.

Il est impossible d'analyser ce livre, fait lui-même d'une série de résumés des théories que les anciens jurisconsultes avaient amplement développées. Ce qui importe surtout, ce me semble, c'est de faire connaître l'idée générale d'après laquelle il a été conçu. L'auteur, très résolument, entend n'étudier que les doctrines des juristes qui n'ont point quitté les *templa serena* pour se jeter dans le milieu des idées et prendre part aux polémiques qui ont fait rage à certaines époques du moyen âge. C'est à cette condition seulement, pense-t-il, qu'on peut se rendre compte des doctrines reçues; même dans les documents pontificaux, « il est extrêmement important de distinguer les phrases représentant l'opinion, élaborée avec soin, des autorités ecclésiastiques, d'expressions employées dans la ferveur de la controverse », qui ont pu répondre à un sentiment momentané, mais qui ne sauraient être considérées comme traduisant d'une manière adéquate le jugement de l'Église[1]. A plus forte raison, quand il s'agit d'écrits privés, l'auteur n'entend retenir que les ouvrages composés de sang-froid et aboutissant à des conclusions raisonnables et raisonnées[2]. C'est ainsi qu'il ne fait jamais appel aux nombreux écrits de polémique qu'a suscités la querelle des investitures; il ne cite pas les *Libelli de lite Imperatorum et Pontificum.* Il va plus loin et s'attache à n'employer que des extraits d'ouvrages techniques de droit canonique ou civil; il ne se sert pas des écrits du Xe au XIIe siècle qui ne lui semblent pas porter ce caractère, par exemple de ceux d'Abbon et d'Hugues de Fleury, de Jean de Salisbury ou d'Honorius d'Autun; il ne consulte que les compilations canoniques d'Yves de Chartres et

1. P. 214.
2. P. 93.

non ses lettres. Visiblement, il tient à écarter avec une rigueur, peut-être exagérée, les documents dont l'auteur a pu se laisser plus ou moins influencer par les événements et les passions de son temps.

Grâce à cette méthode, que l'on n'accusera pas d'être téméraire, M. Carlyle arrive à des résultats intéressants. Notamment, il fait apparaître certains principes qui constituent comme le terrain commun sur lequel peuvent évoluer légistes et canonistes. Comme les canonistes, beaucoup de légistes s'accordent à reconnaître que la loi positive dépend étroitement des principes éternels de justice, dont elle n'est que l'application aux circonstances de la vie, si bien que cette loi non seulement procède de la justice, mais ne saurait être en désaccord avec elle. Comme les canonistes, les légistes, offusqués par certaines institutions généralement admises, l'esclavage et, pour quelques-uns d'entre eux, la propriété privée, se tirent de la difficulté en s'attachant à l'idée d'une différence profonde entre la condition actuelle de l'humanité et la condition primitive, pour laquelle fut faite la loi naturelle. Au surplus, tous les légistes ne semblent pas à M. Carlyle mériter la réputation de partisans déterminés et intransigeants de l'absolutisme qui leur a été faite depuis longtemps. Plusieurs d'entre eux se refusent à admettre la doctrine d'après laquelle le peuple romain aurait irrévocablement transféré sa souveraineté à l'empereur. « Il est de grande importance », fait observer l'auteur, « qu'un légiste illustre comme Azon reconnaisse au peuple la faculté de reprendre un jour l'autorité qu'il a déléguée, comme d'ailleurs il l'a fait antérieurement[1]. » Aussi M. Carlyle croit-il pouvoir affirmer que l'opinion d'après laquelle la renaissance de l'étude du droit romain fut défavorable au progrès de la liberté politique, si elle contient quelques éléments de vérité, ne doit être acceptée que sous de très graves réserves, au moins en ce qui concerne le XIIe siècle et le commencement du XIIIe[2].

Quand il en vient aux relations entre les deux pouvoirs, l'auteur fait encore apparaître des idées qui semblent communes aux légistes et aux canonistes : ce sont celles qui sont énoncées dans la célèbre décrétale du pape Gélase Ier[3]. On ne peut douter, dit-il, que les légistes ne considèrent l'Église comme distincte de l'État et munie d'un caractère et d'une autorité qui viennent de Dieu. De même les canonistes se conforment à la tradition de Gélase en enseignant que les deux autorités, la spirituelle et la temporelle, sont l'une et l'autre d'origine divine ; elles ont été distinguées par le Christ lui-même, qui était à la fois roi et prêtre. Le principe de la loi canonique, toujours proclamé à cette époque, est que le domaine de chacune d'elles est distinct et

1. P. 65.
2. P. 75.
3. Jaffé-Wattenbach, *Regesta Pontificum Romanorum*, n° 632.

que l'une et l'autre sont souveraines dans leur sphère[1]. Sans doute, comme les deux autorités gouvernent les mêmes sujets, des conflits peuvent s'élever contre elles, conflits dont la solution ne sera pas toujours aisée. Pour les résoudre a été soutenue, entre autres systèmes, une opinion qui donne en tout cas la décision dernière au pape, chef de la hiérarchie ecclésiastique. M. Carlyle croit devoir faire remarquer que, quelles que soient les doctrines proposées dans le feu des controverses, la loi canonique, au cours de la période qu'il étudie, n'a pas admis cette solution radicale, répudiée d'ailleurs par les grands papes de cette époque, en tant que leur enseignement a été incorporé aux recueils de droit canon[2]. On en peut conclure qu'entre les deux législations il n'y a pas de désaccord essentiel sur les principes généraux ; la même conclusion se dégage d'ailleurs de l'examen de certaines questions particulières. Ainsi, pour les légistes, « le clergé, en tant que clergé, n'est soumis qu'à la juridiction de l'Église »[3]. D'autre part, la loi canonique, encore au temps des Décrétales de Grégoire IX, ne connaît rien des théories qui placeraient les membres du clergé en dehors de la sphère de l'autorité séculière. Comme ecclésiastiques, ils peuvent être soustraits à cette autorité ; mais, comme hommes, ils lui sont, en tout cas, soumis jusqu'à un certain degré. Il va de soi que de telles solutions ne sauraient supprimer tous les conflits ; mais au moins sont-elles de nature à faciliter les transactions par lesquelles, le plus souvent, ils se termineront.

Ainsi l'auteur montre sous divers aspects, dans ce volume, les conceptions politiques, fondées sur la jurisprudence romaine et les écrits des Pères, que développent à l'envi les légistes et les canonistes. Ceux-là procèdent davantage des jurisconsultes romains ; ceux-ci font des emprunts plus nombreux à la littérature patristique. Parfois ils s'inspirent de l'esprit chrétien pour modifier certaines règles juridiques, par exemple celles qui concernent le mariage des serfs ; parfois ils s'efforcent de rattacher au cadre des idées antiques des notions, telles que la coutume, qui prennent au moyen âge une importance particulière ; en tout cas, ils demeurent fidèles à la tradition qu'avait renouée la Renaissance carolingienne et par là ils sont dans le droit fil de l'antiquité. Quel sera le sort de ces constructions doctrinales à la fin du XIIIe siècle et au XIVe, c'est la question qui sera sans doute traitée dans le prochain volume. Souhaitons que MM. Carlyle puissent sans tarder conduire à bonne fin leur intéressante entreprise !

Paul FOURNIER.

1. P. 233. Il est à remarquer qu'on retrouve une pensée analogue dans l'encyclique *Immortale Dei* de Léon XIII, du 1er novembre 1885.
2. P. 225.
3. P. 81.

L. von Pastor. **Geschichte der Päpste seit dem Ausgang des Mittelalters.** Fünfter Band : **Paul III, 1534-1549.** Fribourg-en-Brisgau, Herder, 1909. In-8°, xliv-891 pages. Prix, broché : 12 m. 50; relié : 14 m. 50.

Dans ce volume, qui paraît deux ans seulement après celui qui traitait de Clément VII, la méthode suivie par l'auteur n'a point changé[1]. Les sources manuscrites les plus utilisées sont les brefs, les rapports d'ambassadeurs conservés à Florence, Mantoue, Modène, Lucques, Vienne, les diaires, les correspondances, en particulier celle du cardinal Ercole Gonzaga, témoin très bien placé, très bien renseigné, et que sa malveillance pour les Farnèse mettait à l'affût des informations. A la fin de l'ouvrage, quatre-vingts documents inédits sont publiés comme pièces justificatives.

L'histoire des relations de Paul III avec Charles-Quint et l'Allemagne ou de la question conciliaire et des premières sessions du Concile de Trente occupe la plus grande partie du livre : chapitres i, *la Question du Concile dans les années 1534 à 1539;* iii, *Tentatives du pape en faveur de la paix et de la croisade, prise de Tunis et visite de Charles-Quint à Rome, conférences de Nice, la Sainte-Ligue et la guerre contre les Turcs;* v, *la Question conciliaire de 1539 à 1541;* enfin les chapitres viii à xiii, qui exposent les faits d'une façon continue depuis 1541 jusqu'à la mort du pape. Le récit de l'auteur se fonde principalement sur les deux grandes séries de publications documentaires qu'il avait à sa disposition : les tomes I-IV, VIII-X des *Nuntiaturberichte aus Deutschland* (en outre le tome V communiqué en bonnes feuilles), d'autre part, les matériaux pour l'histoire du Concile de Trente jusqu'à présent édités sous la direction de Mgr Ehses. En revanche, les papiers des nonces en France restent toujours inédits. M. Pastor ne cite cette nonciature que dans trois ou quatre notes sans importance : c'est là une lacune dont il n'est nullement responsable et qu'il nous appartient particulièrement, à nous Français, de déplorer, mais qui nous paraît grave pour la connaissance de Paul III et de sa diplomatie.

Le chapitre ii étudie *les travaux des commissions romaines de réforme ecclésiastique avant le Concile de Trente, la transformation du Sacré-Collège.* On regrettera que M. Pastor n'ait pas explicitement rapporté les décisions prises par les cardinaux réformateurs, mais simplement renvoyé, p. 141, n. 1, p. 147, n. 2, à d'autres ouvrages. Lui-même reconnaît qu'il est bien difficile de savoir ce qui fut vraiment exécuté; seules des monographies des différentes institutions : daterie, pénitencerie, chambre, pourront nous renseigner.

1. Cf. ce que nous en avons dit, à propos du tome IV, dans la *Revue historique*, t. XCVII, ii (1908), p. 418-423.

Parmi les pièces justificatives, p. 823-827, un curieux édit de 1536 pour la réforme du clergé de la ville de Rome.

Dans le cours du chapitre IV, consacré à *l'état de l'Église*, à *l'élévation de la famille Farnèse jusqu'en 1538*, se trouve une étude de la vie de cour à Rome et des fêtes du Carnaval sous Paul III qui met en valeur l'autre aspect, encore très païen, de ce pontificat à double face. On remarquera cette cavalcade du carnaval de 1545 : des figurations antiques accompagnées d'édifiantes inscriptions explicatives, par exemple Androclès et le lion, symbolisant les hérétiques qui ont recours au pape.

Sur l'évolution de l'esprit réformateur pendant le pontificat, il faut se reporter d'abord à la fin du chapitre V, où l'auteur suit, jusqu'à la mort de Contarini en 1542, l'action des tendances libérales que personnifiait ce cardinal, et la réaction des tendances conservatrices et répressives. Les progrès de ce nouvel esprit, représenté par le cardinal Caraffa, sont exposés au chapitre XIV. Là en effet, entre l'*achèvement de la révolution religieuse en Angleterre et en Scandinavie* et *la propagation du christianisme hors d'Europe*, l'examen de *la propagande protestante en France, Pologne et Italie* amène à *la fondation de l'inquisition romaine*. A ce propos, on remarquera cette note p. 712, n. 3 : « A la fin de 1901, je fis une première requête, qui fut suivie de deux autres, pour être admis à consulter les archives de l'inquisition romaine. Tout ce que j'ai pu, après quatorze mois de démarches, apprendre de l'archiviste, le P. G. M. van Rossum, c'est que pour l'époque de Paul III rien n'a subsisté des procès intentés pour hérésie, tandis qu'en revanche les *decreta* de l'inquisition sont conservés. Le droit d'examiner ces derniers documents m'a été, malgré la recommandation la plus haute, absolument refusé. » Sur la diffusion des idées protestantes en Italie, M. Pastor signale, p. 703, de très importants documents nouveaux par lui trouvés soit au Vatican (une lettre d'Aléandre), soit dans les archives générales de l'ordre des Ermites de Saint-Augustin à Rome. Il doit les publier dans son recueil d'*Acta inedita*. Souhaitons qu'il ne tarde point.

Toute cette partie du livre est, on le voit, un peu dispersée. La conversion au protestantisme du capucin B. Ochino, qui a provoqué dans les esprits une crise très grave, est racontée à trois reprises au chapitre V, au chapitre XIV et au chapitre VI à propos de l'ordre des Capucins.

Dans les chapitres VI et VII, M. Pastor expose en effet dans son ensemble l'activité réformatrice, d'abord des Théatins, des Barnabites, des Ursulines, des Capucins, puis d'Ignace de Loyola et de la Société de Jésus. Le ton est presque hagiographique (cf. p. 363). Le long récit de la vie d'Ignace, des progrès de ses compagnons en Europe, de leur activité à Trente, l'analyse superficielle des exercices spirituels, celle très détaillée des constitutions (qui sont cependant seulement de 1550) sont loin d'avoir la pénétration des pages consacrées aux étapes de la

pensée du fondateur, aux circonstances qui ont progressivement déterminé le caractère de la Compagnie, par M. H. Boehmer dans son petit livre sur les Jésuites, récemment traduit par M. G. Monod. La seconde édition allemande de ce livre est de 1907; cependant, dans sa riche bibliographie, M. Pastor ne l'a pas cité.

Parmi les pièces justificatives, un relevé (p. 863-867) des brefs de Paul III intéressant les réformes (uniquement des réformes de couvents), des dépouillements analogues pour l'œuvre de certains prélats réformateurs, Marcello Cervini, comme évêque de Reggio, le cardinal Morone, légat à Bologne, sont commentés au début du chapitre VI.

Le chapitre XV, *Paul III Mécène des lettres et des arts*, se compose d'une série de notices. Signalons notamment des extraits de comptes sur la décoration de la voûte de la Sala Regia et de la chapelle Pauline, les impressions produites sur les premiers spectateurs par le Jugement dernier de la Sixtine, d'après le cardinal Gonzague. C'est une décision de la congrégation du Concile du 20 janvier 1564, un mois avant la mort de Michel-Ange, qui a ordonné de couvrir les nudités de la fresque.

Comme les précédents, ce nouveau livre de l'historien catholique des papes est un guide d'une surabondante richesse à travers les faits et la bibliographie. Dans ce long exposé narratif, les discussions critiques sont rares : de simples notes signalent et résolvent un peu vite, p. 35, n. 5, la controverse soulevée par M. Friedensburg sur la sincérité de Paul III lors de ses premières démarches pour la réunion du Concile; p. 336 et 337, les discussions sur l'orthodoxie des idées de Contarini et de ses amis. Pas de jugement final sur ce pontificat de transition; les pages de l'introduction, *Charakteristik Pauls III*, n'en tiennent pas lieu suffisamment. Comme composition et comme forme, le « Paul III » de M. Pastor nous semble inférieur à son « Léon X ».

Pierre Bourdon.

Rétif de la Bretonne. **Aventures galantes des dames du XVIIIe siècle,** publiées par M. J. Grand-Carteret. Paris, Louis Michaud, 1910. In-8°, 450 pages.

— **Les Nuits révolutionnaires.** Impressions et récits contemporains publiés avec une introduction par F. Funck-Brentano et illustrés d'après les documents du temps. Paris, A. Fayard, 1910. In-4°, 170 pages.

M. Funck-Brentano a extrait de l'énorme fatras des *Nuits de Paris* de Rétif de La Bretonne ce qui, dans les XVe et XVIe parties parues en 1790 et 1794, a le caractère de récits historiques ou de tableaux de la vie parisienne. On se tromperait si l'on croyait trouver dans ces récits beaucoup de choses nouvelles. On est même étonné qu'un

homme qui, comme Rétif, vivait dans la rue et se qualifiait lui-même de « hibou » ou « spectateur nocturne » n'ait pas eu occasion de voir plus de choses restées inconnues aux autres témoins contemporains. Et, de plus, on ne peut se défendre d'une assez grande méfiance sur l'exactitude de quelques détails de ces récits (par exemple l'étrange histoire du Suisse et de la dame mystérieuse le soir de la fuite de Varennes, p. 87), bien que Rétif ait pourtant le souci d'être vrai et que l'un des principaux mérites de ses narrations soit dans les fragments de conversations ou d'aventures inachevées dont elles sont parsemées. Rétif, écrivain inculte, lourd et incorrect, est dépourvu de tout talent narratif. Ce qui fait l'intérêt des pages extraites par M. Funck-Brentano, c'est la tranquillité lente et l'espèce de candeur avec laquelle il raconte ce qu'il a vu ou entendu depuis le pillage de la maison Réveillon jusqu'à l'exécution de Marie-Antoinette, entremêlant ses récits de réflexions politiques où se reflète exactement la mentalité de la population parisienne. Nulle part, je pense, on ne peut mieux se rendre compte du mélange de sentiments généreux et brutaux, de raisonnements sensés et stupides, d'entraînements instinctifs qui a fait passer les masses des rêves de fraternité et de liberté et de la foi monarchique des premiers jours de la Révolution à la sauvagerie tyrannique de la Terreur. Rétif, qui est une âme sensible et qui se croit philosophe, tout en ressentant de l'horreur devant les actes de cannibalisme dont la Révolution fut souillée dès les premiers jours, suit aveuglément les instincts des foules et trouve toujours des raisons d'approuver tout ce qu'elles font ou approuvent. Avec une égale sincérité, il s'attendrit d'admiration sur les vertus et la bonté de Louis XVI lorsqu'il rentre à Paris après les journées d'octobre 1789 et sur le triomphe de Marat acquitté par le tribunal révolutionnaire ; il trouve des justifications ou des excuses pour toutes les violences, pour les massacres de Septembre ou la proscription des Girondins, comme il applaudira plus tard au 18 brumaire. C'est là ce qui fait le prix de ces pages ternes, traînantes et pourtant vivantes ; elles sont un miroir grossier, mais fidèle, où l'on saisit mieux qu'ailleurs l'état d'agitation, de désordre, d'insécurité, d'inquiétude, d'oppression, de tristesse et de peur qui a pesé sur Paris pendant les années 1789 à 1794 et le fatal enchaînement des actes, des pensées et des sentiments du peuple entraîné par le mouvement révolutionnaire. Mais, quoi qu'en dise M. Funck-Brentano dans la très intéressante introduction où il a admirablement retracé les vicissitudes de la carrière de Rétif de La Bretonne et les misères de ses dernières années et analysé son état d'esprit pendant la Révolution, nous ne trouvons pas trace, chez ce fatigant bavard, du « génie » que M. Funck y découvre, et nous croyons que l'histoire ne tirera rien de très nouveau des extraits des *Nuits de Paris*. Je ferai une exception pour les pages consacrées aux massacres de Septembre, qui abondent en détails d'une précision sinistre et donnent une idée très complète de

l'aspect de Paris pendant que se déroulaient ces scènes de sauvagerie et de luxure, auxquelles Rétif bien entendu finit par trouver une explication dans la nécessité de se débarrasser des prêtres réfractaires. Utilisons pour la connaissance du XVIIIe siècle les verbeux et plats ouvrages que Rétif a accumulés pendant sa longue vie; mais ne cédons pas à la tendance qui se manifeste depuis quelque temps d'en faire un grand écrivain ou un peintre de mœurs très remarquable. M. Grand-Carteret a récemment publié un volume d'*Aventures galantes des dames du XVIIIe siècle*, extraites de l'immense fatras des *Contemporains*. On les lira avec curiosité, parce que ce sont des faits divers empruntés vraisemblablement, comme l'affirme Rétif, à la vie réelle; mais on sera rebuté par leur platitude et la prolixité de ces nouvelles qui font triste figure à côté des petits chefs-d'œuvre laissés par les conteurs galants du XVIIIe siècle, de Marmontel à Laclos.

G. MONOD.

Recherches sur la ville et sur l'église de Bayonne. Manuscrit du chanoine René VEILLET, publié pour la première fois avec des notes et des gravures par M. l'abbé V. DUBARAT et M. l'abbé J.-B. DARANATZ, chanoines honoraires de Bayonne. Tome I. Bayonne, Lasserre; Pau, Lafon et Ribaut, 1910. In-4°, CVIII-579 pages. Prix : 50 fr.

L'auteur de ces *Recherches*, le chanoine René Veillet, naquit à Bayonne en mai 1639 et mourut le 22 février 1714. Après avoir étudié pendant quatorze ans à l'Université de Paris la philosophie et la théologie (1658-1672), il entra au service du duc de Montausier, dont il quitta la maison en 1686, avec une pension de 1,500 livres par an. Il revint alors dans sa ville natale, où il avait su ne pas se faire oublier. Il était déjà chanoine théologal à la cathédrale; il devint vicaire général en 1693, official en 1700, vicaire capitulaire et official en 1708; chacune de ces nominations paraît avoir été obtenue à la suite d'efforts ou d'intrigues sur lesquels l'auteur de la préface, M. l'abbé Daranatz, donne d'abondants renseignements.

C'est par l'archéologie que Veillet fut amené à l'histoire. « C'est par pur hasard », dit-il lui-même (p. LXXIII), « que je me suis engagé à la composition de cet ouvrage. En regardant un jour la haute voûte de notre église cathédrale, j'y découvris de certaines armes qui, ne m'étant pas inconnues, me firent conjecturer que cette partie de l'église avait été bâtie durant ou à peu près la vie de celui qui avait porté ces armes... et peu à peu j'ai poussé ma curiosité jusqu'à vouloir découvrir en quel temps chaque partie de ce grand édifice avait été construite »; puis il poussa ses recherches « dans tout le corps de l'église, refouillant dans les archives du chapitre, parcourant quelques

anciens registres de l'hôtel de ville, déchiffrant beaucoup de vieux titres dans nos plus anciennes communautés et dans quelques maisons particulières ». C'est ainsi qu'il connut et utilisa largement le *Livre d'or* de Bayonne, dont on nous annonce comme très prochaine une édition critique[1]. Il ne manquait pas de guides ou de modèles : Oihénart et les frères de Sainte-Marthe, qui avaient établi la succession des évêques depuis le légendaire saint Léon, Marca, qui avait publié tant de textes précieux sur le Béarn et les pays voisins durant le haut moyen âge, Lopès, l'historien de l'église Saint-André de Bordeaux, dont il paraît s'être inspiré, du moins dans les lignes très générales[2]. A côté de ces érudits que l'on n'a cessé de révérer, Veillet place en outre Compaigne, qui a perdu tout crédit auprès des historiens depuis qu'il a été convaincu d'avoir falsifié des documents[3]. Les années de préparation furent longues : la seconde partie ne fut pas rédigée avant 1706 et son ouvrage était à peine terminé quand il mourut.

Il est resté manuscrit pendant deux siècles, mais non ignoré. La plupart des historiens bayonnais l'on consulté. On en fit d'assez nombreuses copies partielles[4]. Après de nombreuses vicissitudes, l'original parvint enfin aux archives municipales de Bayonne, où il se trouve encore aujourd'hui[5]. Il n'est plus intact; des mains ignorantes l'ont lacéré en 1858. A l'aide des copies qu'on en possède, on a pu reconstituer le texte intégral.

L'œuvre est divisée en cinq parties. Dans la première, Veillet parle des « antiquitez » de la ville et de ses premiers évêques, jusqu'au moment où la ville changea son nom de Labourd en celui de Bayonne (XIIe siècle); dans la seconde, il donne la suite des évêques proprement dits de Bayonne, depuis le XIIe siècle jusqu'à l'épiscopat d'André Druillet (1707-1727), dont Veillet ne dit rien; dans la troisième, il essaie de déterminer les époques où ont été construites les différentes parties de la cathédrale; dans la quatrième, il fait, pour

1. Le *Livre d'or* est le cartulaire de la cathédrale de Bayonne; on y a transcrit 96 documents, dont le plus ancien est la charte d'Arsius (vers 980) et le plus récent est de 1310. Il est aujourd'hui aux archives départementales des Basses-Pyrénées. M. Dubarat en a donné une analyse détaillée dans ses *Études d'histoire locale et religieuse*, t. I, p. 17; une édition, préparée par feu l'abbé Bidache, est en cours d'impression (*Recherches*, p. 32, note 8; p. 38, note 2; p. 100, note 2).

2. Voir Préface, p. LXXV.

3. Bertrand de Compaigne, avocat du roi au présidial de Dax, est l'auteur d'un *Catalogue des evesques d'Aeqz* et d'une *Chronique de la ville et diocèse de Bayonne*. Il a inséré dans le premier de ces ouvrages une charte pour l'abbaye de Divielle qui est un faux manifeste (voir les articles de MM. Dubarat et Degert dans les *Études historiques et religieuses du diocèse de Bayonne*, en juin et juillet 1898). « La probité historique et professionnelle du magistrat dacquois en sort fort amoindrie » (*Recherches*, p. 18, note 3).

4. Une liste de 18 de ces copies est donnée dans la Préface, p. LXXI-LXXII.

5. Il a été donné par Mlle Julie Lesseps en 1864.

employer ses propres expressions (p. 3), « une petite histoire des chanoines des églises cathédrales en général; de leur origine, fonctions, manière de vivre, noms, droits, dignitez, relachemens et réformes »; dans la cinquième enfin, il note les faits les plus importants concernant le chapitre de Bayonne et ses rapports avec l'évêque, avec les prébendiers et avec le « corps de ville ». Dans le tome I, que nous annonçons aujourd'hui, figurent les trois premières parties; les deux autres paraîtront dans le tome II qui contiendra en outre une dissertation sur la célèbre inscription d'Hasparren communiquée par Veillet aux *Mémoires de Trévoux* (1704). Nous posséderons donc l'œuvre entière du docte chanoine. Elle nous est présentée avec la plus scrupuleuse fidélité; on en a reproduit les ratures, les remaniements, les additions, l'orthographe; on la traite avec autant de piété et d'amour que s'il s'agissait d'une grande œuvre.

Mérite-t-elle qu'on lui fasse tant d'honneur? Sans doute, Veillet fut un chercheur consciencieux et, sur plus d'un point délicat, il fit preuve de sagacité; mais il manque aussi trop souvent d'esprit critique, par exemple, quand il accepte, sans réserve, les récits légendaires concernant saint Léon, l'apôtre et le patron de l'église cathédrale[1], ou certains actes faux mis en circulation par Compaigne. Ce qu'il dit des Wisigoths et des Normands prouve combien étaient incertaines ses notions sur l'époque mérovingienne ou carlovingienne. Que nous apprend-il aujourd'hui de nouveau, de vraiment important? Pour la partie ancienne, sa principale source est le *Livre d'or;* qui consultera Veillet quand nous aurons le texte même du cartulaire de la cathédrale? En vérité, son ouvrage aurait pu rester inédit sans grand dommage pour nos connaissances, et l'on se prend à regretter la dépense considérable de temps et de savoir qu'il en a coûté à MM. Dubarat et Daranatz.

Ceux-ci en effet se sont acquittés de leurs devoirs d'éditeurs de la manière la plus digne d'éloge. La préface contient des indications très étendues sur René Veillet, sur son père, Jean Veillet, sur son grand-père, Pierre Veillet, dont le nom paraît pour la première fois à Bayonne en 1606, sur les nombreux frères et sœurs du chanoine (Jean Veillet n'eut pas moins de dix-neuf enfants), sur les familles

1. La légende de saint Léon paraît avoir été fabriquée au XVIIe siècle. L'abbé de Saint-Cyran est l'auteur de leçons sur l'office de ce saint que Veillet a eu le tort de prendre au sérieux. Les auteurs des *Recherches* paraissent éprouver une certaine satisfaction à dénoncer cette supercherie littéraire; mais ce qu'ils reprochent surtout au « trop célèbre abbé », c'est son jansénisme (p. 56, note 5; p. 58, note 4); de même, s'ils qualifient Le Nain de Tillemont de « très célèbre historien ecclésiastique », ils ne peuvent s'empêcher d'ajouter ce regret : « Il eut le malheur de donner dans le jansénisme et en fut un des principaux adeptes » (p. 30, note 1). Ce sont, d'ailleurs, avec quelques remarques sur la constitution civile du clergé, à peu près les seules traces de parti pris qu'on puisse relever dans l'ouvrage. C'est bien innocent.

alliées : les Lahet, les Lesseps[1]. Quant au texte, il est annoté avec une déférente sobriété, mais avec le souci de ne laisser rien passer qui doive être repris. Or, les éditeurs sont des érudits qui connaissent à fond l'histoire religieuse de leur ville et de leur diocèse. L'un d'eux, M. Dubarat, est particulièrement connu par la sûreté et l'étendue de son érudition. Dans une édition et commentaire du *Missel de Bayonne de 1543*, il avait déjà traité en détail la plupart des problèmes que pose la lecture des *Recherches* et il a suffi le plus souvent d'y renvoyer. L'annotation est donc aussi substantielle que bien informée; elle devra être consultée par tous ceux qui auront à s'occuper de l'histoire religieuse de Bayonne.

Quant à l'histoire civile, elle n'apparaît que tout à fait à l'arrière-plan[2].

Veillet, on l'a déjà dit, n'a pas poussé l'histoire des évêques de Bayonne plus loin que l'année 1707. Les éditeurs ont jugé utile de continuer l'œuvre de leur confrère jusqu'à nos jours. Toute la fin de la seconde partie (p. 255-329) est donc leur œuvre propre. On leur saura gré de cette addition.

C'est affaire aux archéologues d'apprécier la valeur de la 3e partie, où Veillet parle de l'époque où fut fondée l'église cathédrale de Bayonne, des différentes époques de sa construction, de sa décoration, etc.; mais il importe de signaler une suite de planches où sont reproduits différents aspects de la cathédrale, des sculptures, quelques tableaux anciens, tous les vitraux. Il faut d'ailleurs faire cette remarque que le volume est illustré par un grand nombre de gravures, de cartes, de plans[3], de fac-similés[4] généralement bien choisis et bien placés. La partie artistique a été dirigée par des hommes de science et de goût.

Une assez grande place est donnée à la fin du volume aux documents

1. Voir, en regard de la p. XLI, le tableau généalogique des Lahet depuis le milieu du XVe siècle et, pages XLII-XLVII, les notes sur la famille de Lesseps à laquelle appartenait Mlle Julie Lesseps, qui fut le dernier possesseur du manuscrit de Veillet, et Ferdinand de Lesseps, le créateur du canal de Suez.

2. A noter cependant de très utiles remarques sur les enceintes de Bayonne, avec plusieurs plans de la ville, dont un a été gravé sur les indications mêmes de Veillet. En dehors de la constitution donnée à la ville par la charte de Jean Sans-Terre en 1215 (on aurait dû à propos rappeler au moins ce qu'en a dit Giry dans ses *Établissements de Rouen*), Veillet ne dit presque rien des institutions municipales au temps de la domination anglaise, mais il s'étend longuement sur la constitution de 1482.

3. Certaines gravures sont même répétées; ainsi une vue cavalière du couvent des Jacobins (essai de restauration par Rohault de Fleury), p. 114 et 119; le plan de la cathédrale au XVIe siècle, p. 354 et 379.

4. On retrouve ici, en face de la p. 38, le fac-similé de la charte d'Arsius, le premier évêque connu de Bayonne après saint Léon; cette charte, dont nous n'avons d'ailleurs qu'une copie exécutée au XIe ou au XIIe siècle, est fausse ou interpolée, « car les signataires du document ne vivaient pas à la même époque » (*Recherches*, p. 39, note 3). Une transcription en est donnée p. 401.

et aux pièces justificatives (p. 395-542). On aurait pu sans dommage en éliminer quelques-uns, par exemple la dissertation de Nicolas Sanson sur le nom primitif de Bayonne et la *Civitas Boatium*; en abréger certains autres, tels que les emprunts faits aux *Annales archéologiques* de Didron; mais il est vrai qu'il est commode de trouver réunis en un même volume l'ensemble des textes relatifs à un même objet. Par contre, des textes comme les testaments de plusieurs membres des familles de Lahet et de Castelnau, les fondations et obits pour ces mêmes familles (XVIe-XVIIe siècles), les actes relatifs à Jean Sossiondo, évêque de Bayonne, mort en 1578, et à la maison qu'il possédait à Ascaim (avec de jolies reproductions photographiques), etc., seront lus avec profit. On nous promet pour le tome II des tables onomastiques très détaillées; elles sont indispensables, en effet, pour qu'on puisse utiliser la masse vraiment imposante de renseignements contenus dans cette publication si estimable et qui rendra de si réels services[1].

Ch. Bémont.

Georges Bousquet. **Histoire du peuple bulgare depuis les origines jusqu'à nos jours.** Paris, Chaix. In-12, II-435 pages.

La nation bulgare présente un des phénomènes les plus curieux de résurrection que l'on trouve dans l'histoire de la péninsule des Balkans. Constituée au VIIe siècle par le mélange de conquérants d'origine turque avec une population slave, entrée au IXe siècle dans le cercle des nations civilisées, grâce à sa conversion au christianisme, elle devint sous le tsar Siméon une des grandes puissances de la péninsule et menaça Constantinople. Une première fois, à la suite de la conquête byzantine, cette nation disparut de l'histoire et pendant près de deux siècles son territoire devint un thème impérial. Cependant, l'hellénisme ne put en venir à bout et elle se réveilla à la fin du XIIe siècle avec la dynastie des Ašen. Ce second empire bulgare disparut à son tour devant la conquête turque au XIVe siècle et cette fois la nation bulgare semblait bien morte. Elle devait cependant ressusciter une seconde fois au XIXe siècle, et aujourd'hui l'État bulgare, après avoir conquis son indépendance, est redevenu comme au temps des anciens tsars un des facteurs les plus importants de la politique orientale.

Telle est l'histoire si attachante que M. Bousquet a racontée dans

1. Il y a, p. 565-566, une assez longue liste de corrections et d'additions. Si l'on en donne une seconde au t. II, on pourra corriger la note vraiment trop insuffisante sur Walsingham, p. 180, et les noms des éditeurs des *Rôles gascons* (p. 402). Il faut, je crois, faire imprimer *Francisque-Michel* (avec un trait d'union) et il faut certainement changer le prénom de Bémont (*Charles* au lieu de *Paul*).

un volume clair et agréable à lire, qui comble une des lacunes de notre littérature historique. Ce qui donne à cette étude une valeur spéciale, c'est que l'auteur, établi en Bulgarie depuis plusieurs années, en a appris la langue, a parcouru le pays et a reçu des informations directes sur une partie des événements qu'il raconte. Il a écrit son livre avec une sympathie très vive pour cette démocratie de paysans, d'extérieur un peu rude, mais pleine de vitalité et curieuse de la culture moderne ; il n'en a pas moins montré dans le récit des événements qui se sont passés sous nos yeux une véritable impartialité et il n'a jamais quitté le ton objectif de l'histoire. Bien qu'il se défende dans son avant-propos d'écrire une œuvre d'érudition, M. Bousquet est bien informé des travaux dont la Bulgarie a été l'objet; c'est cependant de ce côté que l'on peut faire quelques réserves et signaler quelques améliorations possibles.

L'histoire bulgare du moyen âge ne comprend que le quart du volume. Elle est exposée avec clarté et, avec un souci parfait de la composition, l'auteur a su se restreindre à son sujet sans raconter toute l'histoire de la péninsule des Balkans pendant cette période. A propos des Bulgares primitifs, il est fâcheux qu'il n'ait tiré aucun parti des belles fouilles exécutées par l'Institut archéologique russe de Constantinople à Aboba-Pliska (voy. *Rev. hist.*, t. XCVII, p. 207); c'est un des témoignages les plus importants que l'on possède sur les Bulgares au moment de leur conversion au christianisme. De même la connaissance de l'histoire byzantine, si intimement liée à celle des Bulgares, n'est pas toujours suffisante. Parler d'intrigues de harem dans la Constantinople impériale (p. 11) est un anachronisme, au moins dans la forme. L'entrevue de Romain Lécapène (p. 25) et du tsar Siméon en 924 est racontée d'une manière inexacte et aucune allusion n'est faite à l'attitude pleine de dignité de l'empereur, dont la fermeté sauva Constantinople. Après la conquête byzantine, le patriarche devint non pas évêque (p. 48), mais archevêque, et il est inexact de dire que l'Église bulgare resta autocéphale : elle fut au contraire gouvernée par des évêques recrutés dans le clergé de Sainte-Sophie et propagateurs fougueux de l'hellénisme. Enfin, ce ne sont pas les Slaves (p. 4) qui ont détruit l'état des Avars, mais bien les Francs de Charlemagne. Dans la bibliographie, on s'étonne de ne pas voir figurer des ouvrages aussi importants que ceux de Gerland sur l'empire latin, de Jorga sur l'empire ottoman, de Xénopol sur les Roumains. M. Bousquet n'a tenu aucun compte des résultats des recherches de Xénopol sur la formation du second empire bulgare, où l'élément valaque joua, au début du moins, un rôle plus important qu'il ne l'indique. Les fondateurs mêmes de la dynastie, les Ašen, paraissent bien avoir été des Valaques (*Nicét. Chon.*, éd. de Bonn, p. 617)[1].

Malgré ces imperfections, qu'il serait facile de faire disparaître,

1. M. Bousquet nous permettra en outre de lui signaler un assez grand nombre de fautes d'impression et une orthographe des noms propres décon-

M. Bousquet a étudié avec beaucoup de précision les transformations de la Bulgarie au moyen âge. Il a donné des détails curieux sur l'influence dissolvante de la doctrine nihiliste des Bogomils, et dans un chapitre d'ensemble il a résumé tout ce que l'on sait sur l'état social de la nation bulgare aux premiers siècles de son histoire.

L'histoire de la Bulgarie moderne est traitée avec plus de détails, et dans cette partie l'information de l'auteur a un caractère tout personnel qui rend la lecture de son livre très attachante. Après avoir montré ce qu'étaient devenus les Bulgares maltraités par les pachas turcs et « dénationalisés » par les indignes pasteurs que leur envoyait le Phanar, il étudie l'histoire du réveil de ce peuple qui semblait avoir perdu toute conscience de lui-même. Le mouvement est parti d'abord des érudits qui essayèrent de reconstituer la langue et la littérature nationales. En 1762, l'higomnène Païci du monastère de Kilendar au mont Athos écrivit une « Histoire slave-bulgare des peuples, des tsars et des saints ». En 1806, le pope Stoïko Vladislavof publia le premier livre imprimé en bulgare. Puis vint le réveil religieux qui aboutit en 1872 à la création de l'exarchat et à la multiplication des écoles bulgares. Le terrain était alors préparé pour l'action politique qui fut entreprise avec un véritable héroïsme par une poignée d'hommes au milieu des difficultés de tout genre et malgré les représailles sanguinaires des Turcs. Ce qui ressort du récit de M. Bousquet, c'est le patriotisme indomptable des Bulgares qui bravent les supplices et ne veulent pas se résoudre à être de simples instruments dans la main des puissances européennes. Comment la Bulgarie a pu survivre à l'organisation défectueuse que l'Europe lui avait octroyée de si mauvaise grâce en 1879, comment elle a pu se dégager de la suzeraineté nominale de la Porte et de la suzeraineté de fait de la Russie, c'est ce que M. Bousquet raconte dans la dernière partie de son livre. Le caractère brouillon et impulsif du malheureux prince Alexandre, le régime de terreur instauré par Stamboulof, la politique sage et habile du tsar Ferdinand y sont appréciés en toute impartialité. Dans un chapitre d'ensemble, l'auteur fait un tableau du développement remarquable des forces intellectuelles et économiques de la Bulgarie pendant ces vingt dernières années. Comme il le montre en terminant, la nation bulgare, après avoir retrouvé ses titres et reconquis sa place en Europe, a renoué désormais ses traditions et elle est à un nouveau tournant d'une histoire qui s'annonce pour elle pleine de promesses.

Louis Bréhier.

certante pour le lecteur français ou même tout à fait inexacte : Ludovic le Germain (p. 14-16) ; les Madgyars (p. 21) ; Romain Lacapène (p. 23) ; Nicolas Mistik (p. 24) ; les Varings (p. 52) ; l'empereur Henrique, etc.

NOTES BIBLIOGRAPHIQUES.

Histoire de l'Antiquité.

— B. Bouzeskoul. *Histoire de la démocratie athénienne* (en russe) (Saint-Pétersbourg, Stasioulevitch, 1909, in-8°, vii-468 p.). — Dans ce volume, consacré à l'histoire d'Athènes des origines à l'époque macédonienne, l'auteur étudie d'abord dans une courte introduction les institutions primitives de la Grèce et leur évolution. L'hypothèse d'un pouvoir monarchique très fort dans les cités grecques de l'âge héroïque me paraît dénuée de fondement; il y a confusion entre la Grèce égéenne et la Grèce homérique. En quatre parties très substantielles, M. Bouzeskoul décrit successivement l'origine, l'épanouissement, les crises et la chute de la démocratie athénienne. Une bonne bibliographie, où figurent les principaux travaux parus en Occident et quelques ouvrages russes moins connus, accompagne ce volume.

L. B.

Histoire de France.

— Alcius Ledieu. *A la mémoire de M. Ernest Prarond, 1821-1909* (Abbeville, impr. A. Lafosse, 1910, in-8°, xxix-97 p.). — M. Prarond, dont nous avons annoncé la mort l'an dernier, méritait qu'on réunît les discours prononcés sur sa tombe, les principaux articles publiés après son décès dans les journaux locaux. Ce qui le recommandera davantage au souvenir de la postérité, ce sont ses œuvres, dont on trouvera dans cette brochure une bibliographie complète. — Ch. B.

— *Ex Guidonis de Bazochiis Cronosgraphie libro septimo. Letzter Teil, bis zum Schluss, 1199.* hgg. von Alexander Cartellieri, bearbeitet von Wilhelm Fricke (Jéna, Kæmpfe, 1910, in-8°, 23 p.). — M. Cartellieri a fait transcrire par un de ses élèves et imprimer avec quelques corrections le texte de Gui de Bazoches (1180-1199), d'après le manuscrit de Paris, latin 4998. Le commentaire a été donné par le professeur dans les exercices pratiques dirigés par lui. Il n'en est rien passé dans la présente brochure.

— Henri Hauser. *Études sur la Réforme française* (Paris, A. Picard et fils, 1909, in-12, xiv-308 p.). — Bien que formé d'une série d'essais qu'aucun plan préconçu ne relie, sur l'Humanisme et la Réforme, Aimé Maigret, la Réforme et les classes populaires, la sédition de la « Rebeine » à Lyon en 1529, Nîmes, les consulats et la

Réforme, la Réforme en Auvergne, les petits livres du XVIe siècle, l'Histoire des persécutions et martyres d'Aristide Chandieu, le volume de M. Hauser trouve une certaine unité dans les idées essentielles qui s'en dégagent pour l'histoire de la Réforme française. Il montre tout d'abord que cette réforme, celle du moins dont Lefèvre d'Étaples a été le premier et le plus caractéristique représentant, a été en profond accord et harmonie avec le mouvement de l'humanisme et a paru un instant sur le point d'entraîner l'élite des intelligences françaises ; que Calvin, humaniste lui aussi à ses débuts, a opéré la rupture entre l'humanisme et la Réforme, et qu'alors les humanistes, tout en empêchant la pensée française d'être opprimée par Rome ou Genève, se sont trouvés sans direction et sans doctrine. En second lieu, M. Hauser réfute l'idée très répandue que la Réforme n'a eu en France de prise réelle que sur les lettrés et la noblesse et n'a rien eu de populaire ni de national. Il montre, au contraire, qu'à ses débuts la Réforme a profondément remué les masses populaires, mais surtout les classes ouvrières. Elle a eu peu d'action sur les paysans qui seuls auraient pu lui donner une base solide. Dans son étude sur la sédition populaire ou « Rebeine » de Lyon du 25 avril 1529, M. Hauser démontre la justesse de l'affirmation de Symphorien Champier, qui a vu un élément religieux et une influence du luthéranisme dans cette sédition. Les études sur le rôle des Consulats dans la Réforme et sur la Réforme en Auvergne amènent aussi l'auteur à conclure que les populations urbaines ont été plus contaminées par la Réforme qu'on ne l'a cru et que la mollesse des consulats urbains à défendre le catholicisme a beaucoup aidé la diffusion de la Réforme dans tout le sud-ouest. Ces quelques indications peuvent donner une idée de l'originalité et de l'importance du petit livre de M. Hauser dont toutes les parties reposent sur une étude directe et pénétrante des sources manuscrites. G. M.

— Arthur CHUQUET, membre de l'Institut. *Épisodes et portraits*, 2e série (Paris, Honoré Champion, 1910, in-18, 234 p.). — C'est une nouvelle série d'études critiques que nous offre le savant académicien ; elles s'étendent chronologiquement de Louis XIV à la guerre de 1870. M. A. Chuquet, en rendant compte de publications historiques nouvelles, sait toujours ajouter de son fond inépuisable des détails inédits ou formuler sur les personnages qu'il étudie des jugements topiques ; c'est assez dire qu'on le lira donc toujours avec un vif intérêt, soit qu'il résume les mémoires si curieux de Primi Visconti, soit qu'il apprécie l'ouvrage de M. Duquet sur Frœschwiller. Nous ne mentionnerons ici que celles de ces esquisses qui rentrent dans notre domaine propre ; celle sur Antoine Tortat, commis de la Convention après thermidor, mort président de tribunal un demi-siècle plus tard, et qui rédigea des souvenirs fragmentaires sur les luttes en Vendée (1794-1795) ; celles sur les mémoires militaires du général Le Grand, qu'il soumet à une critique écrasante, et sur le journal du *Dromadaire*

François, dont la campagne d'Égypte est copiée en partie dans *Victoires et Conquêtes;* voici encore les *Souvenirs* du baron de Cosneau, cet amusant, mais trop peu véridique personnage qui se croyait l'émule de Napoléon; le tableau du séjour de l'empereur à Finkenstein au printemps de 1807. D'autres études font connaître au lecteur le sergent-major badois Steinmüller, le garde d'honneur genevois Cramer, l'officier d'état-major polonais Grabowski. M. Arthur Chuquet a su donner chaque fois, en quelques pages, le suc et la moëlle de leurs récits. R.

— F. Uzureau. *Andegaviana*, 9e série (Paris, A. Picard; Angers, Siraudeau, 1910, gr. in-8°, 494 p.). — Les *Andegaviana* de M. l'abbé Uzureau sont une vieille connaissance de nos lecteurs. Ce 9e volume comprend de nouveau toute une série d'études, d'extraits de manuscrits ou d'imprimés rares qui nous conduisent de saint Maurille, évêque d'Angers au ve siècle, jusqu'à la duchesse de Berry, en 1828. Nous relevons dans ce recueil un travail sur les *Élections du tiers état dans la sénéchaussée de Saumur*, des recherches sur l'histoire religieuse de différentes communes angevines (Anillé, La Jumellière, Maulevrier, Louroux-Béconnais, Pin-en-Mauges, etc.) pendant la Révolution; l'histoire des cantons de Maine-et-Loire de 1790 à 1909; *la Police secrète dans le Maine-et-Loire sous le premier Empire (1804-1805);* j'y ajouterais certaines fiches administratives assez curieuses sur des personnages officiels d'Angers en 1843. — Nous avons reçu en outre, du même auteur, deux plaquettes : *le Clergé de Denée et des Jubeaux* (deux paroisses du diocèse d'Angers) *pendant la Révolution* (Angers, impr. Grassin, 1909, in-8°, 17 p.) et *l'Assemblée provinciale d'Anjou et l'élection de La Flèche* (Angers, Grassin, s. d., in-8°, 19 p.); M. l'abbé Uzureau nous y raconte la querelle prolongée entre les deux assemblées provinciales du Maine et de l'Anjou (1788-1790), au sujet de l'incorporation des soixante-treize paroisses de l'élection de La Flèche à l'une ou à l'autre des deux régions. — R.

— J. Cart. *Le 10 août 1792 à Paris et le régiment des gardes suisses* (Paris, Fischbacher, 1909, in-8°, 63 p.). — Cette étude, tirage à part de la *Revue des études historiques*, n'est pas, à vrai dire, un tableau général de la journée du 10 août. Elle ne la retrace que dans la mesure où les bataillons de la garde royale participèrent aux péripéties de cette journée. Ce qu'il y a de plus particulièrement neuf pour nous, ce n'est ni le combat lui-même ni les massacres qui le suivirent immédiatement, mais l'exposé de l'impression fâcheuse produite en Suisse même par ces scènes lugubres, par le procès du major Bachmann, par les boucheries subséquentes du 2 au 4 septembre. Tandis qu'à Paris on parlait de la *trahison* des *mercenaires étrangers*, on s'emportait à Berne contre l'*assassinat* de compatriotes, et les phrases sentimentales de l'appel de la Convention nationale aux « frères et alliés », lancé le 9 octobre, n'offrirent qu'une médiocre consolation aux parents et amis des sept à huit cents victimes. Quand

l'auteur déclare que jusqu'au 10 août les régiments suisses au service de France n'avaient été mêlés à aucun des incidents de la Révolution (p. 7), il oublie Châteauvieux à Nancy, Ernst à Marseille, Vigier à Strasbourg qui avaient figuré dans certains mouvements locaux, dans les villes en question. R.

— *Journal et souvenirs de Gaspard Schumacher, capitaine aux Suisses de la garde royale (1798-1830)*, traduits avec introduction par Pierre D'HUGUES (Paris, A. Fayard, s. d. (1910), in-8°, 137 p., ill.). — Un de ces journaux d'officiers subalternes qui sortent, innombrables, de tant de tiroirs, et qui auraient pu rester inédits, sans grand dommage pour l'histoire. Ce brave Lucernois qui servit la France pendant trente ans, sans jamais apprendre à écrire notre langue, est né en 1776 et mourut à Orléans en 1847. Après avoir été d'abord soldat dans son pays, il fut incorporé dans l'armée napoléonienne en 1807, mais « jamais âme de soldat ne fut moins belliqueuse », comme le déclare l'éditeur lui-même, et sa façon de raconter ses campagnes est tout ce qu'il y a de plus prosaïque. Néanmoins, les récits de la capitulation de Baylen, des atrocités des guerilleros espagnols et des pontons de Cadix, des horreurs de la retraite de Moscou fournissent quelques traits d'autant plus émouvants qu'ils sont dits avec une placidité que rien ne semble avoir pu ébranler. C'est sous la Restauration seulement que Schumacher devint capitaine; il n'a pas figuré le moins du monde dans les scènes de la Révolution de juillet, sur laquelle on nous fournit une dizaine d'illustrations. — P. 108, lire *Canstatt* pour *Ranstatt;* p. 79, *Insterbug* (qui est dans la Prusse orientale) ne peut être une étape entre Munster et Osnabruck. — R.

— Lt-colonel SAUZEY. *Les Allemands sous les aigles françaises. Essai sur les troupes de la Confédération du Rhin.* T. V : *Nos alliés les Bavarois*, avec une préface de M. Arthur CHUQUET (Paris, R. Chapelot et Cie, 1910, in-8°, x-442 p., pl. coloriées). — Après nous avoir parlé des Francfortois, des Badois, des Saxons et des contingents des petits États de la Thuringe, M. le colonel Sauzey nous entretient, dans ce nouveau volume, des soldats du roi Maximilien-Joseph qui, de 1806 à 1812, combattirent aux côtés de nos soldats dans les campagnes impériales. L'auteur, chaudement recommandé par M. Arthur Chuquet, a utilisé, entre autres, les papiers du général d'Albignac, qui fut chef d'état-major du corps bavarois en 1812. Il nous raconte successivement les succès et les revers des campagnes de Moravie (1805), Silésie (1806), Tyrol et Autriche (1809) et surtout celle de Russie, qui causa des pertes énormes à la Bavière. Ils étaient 25,000 hommes en partant; ils reçurent deux fois de notables renforts et, lors de leur retour à Bamberg, en avril 1813, ils ne comptaient plus que 1,030 soldats! Ils combattirent encore à Bautzen et Vurschen, aidèrent à défendre Thorn et Dantzig, mais l'armistice de Ried (8 octobre) en fit des adversaires, et c'est comme ennemis que Napoléon les écrasait à Hanau. — P. 54, « Anhalt-*Plœss* », lire *Pless;*

p. 122, « la porte Sendlinger » (*Sendlinger Thor*, il aurait fallu dire : « La porte de Sendlingen); p. 125, lire *Kolowrat*, pour *Collowrath;* p. 281, lire *Clément de Ris*, pour *Clément de Dis*, etc. R.

— Pierre LEGUAY. *La Sorbonne contemporaine* (Paris, B. Grasset, in-12, 180 p.). — On lira avec intérêt ce spirituel et malicieux petit livre écrit par un homme bien informé en général, quoique son information soit parfois trop influencée par les élucubrations de l'*Action française*, qu'il est trop intelligent d'ailleurs pour accepter les yeux fermés[1]. Pour M. Leguay, c'est dans la Sorbonne que se concentre tout le mouvement universitaire de France, et, dans la Sorbonne, il n'y a que la Faculté des lettres qui ait une réelle importance au point de vue de l'évolution de l'enseignement. Or, d'après lui, toute cette évolution a pour objet d'adapter l'enseignement des lettres à la démocratie, et, pour y arriver, de lui donner un caractère de plus en plus scientifique, plus érudit, plus historique. S'il y a beaucoup de traits justes et finement marqués dans la caractéristique donnée par M. Leguay des divers enseignements de la Sorbonne littéraire, si sa thèse générale peut sembler justifiée par des citations bien choisies de M. Seignobos, elle n'en est pas moins un aimable paradoxe. Le caractère de plus en plus historique, érudit et scientifique de l'enseignement supérieur des lettres tient à l'évolution intellectuelle de l'époque contemporaine en général et n'a rien de démocratique. L'envahissement démocratique de la Sorbonne par l'excès de préparation aux examens, par l'abaissement de certaines études, par la transformation d'une partie de l'activité de la Sorbonne en une préparation d'examens de français pour les étrangers est un mal réel que M. Leguay n'a pas signalé.

— *Inventaire des sceaux de la collection des pièces originales du Cabinet des titres de la Bibliothèque nationale*, par J. ROMAN, t. I (Paris, Impr. nationale, 1909, libr. E. Leroux, in-4°, 943 p.). — La collection des pièces originales du Cabinet des titres renferme environ 15,000 sceaux ou cachets; M. Roman en publie et décrit environ 11,000. C'est qu'il a systématiquement écarté tous ceux qui sont postérieurs à l'an 1600 et aussi ceux qui ont été déjà décrits soit par Douët d'Arcq, dans son *Inventaire des sceaux conservés aux Archives nationales*, soit par Demay, dans son *Inventaire des sceaux de la collection Clairambault*. Quant aux « pièces originales » elles-mêmes, elles proviennent de Gaignières, de Clairambault,

1. C'est à cette source frelatée que M. Leguay a sans doute puisé la prétendue citation de M. Pariset p. 177 et ce qu'il dit p. 166 de M. Monod, « professeur en Sorbonne, où il se fait perpétuellement suppléer ». M. Monod a été avec ses collègues de l'École normale versé dans les cadres de la Sorbonne à un moment où sa santé, puis la maladie et la mort d'un fils l'obligèrent à rester en congé. Au bout d'une année (1905), il prenait sa retraite. M. Monod a assez enseigné, de 1868 à 1904, sans mesurer son temps ni sa peine, pour n'être pas compté parmi les professeurs qui se font perpétuellement suppléer.

de Beaumarchais (qui acheta en 1837 une énorme quantité de parchemins échappés à l'incendie de la Chambre des Comptes de Paris) et des généalogistes d'Hozier et Chérin. Elles forment aujourd'hui une collection de 3,061 volumes rangés dans le fonds français de la Bibliothèque nationale (nos 26484 à 29545). Il n'est pas douteux que l'inventaire de M. Roman ne rende les mêmes services que ceux de Douët d'Arcq et de Demay, si souvent consultés par les historiens.

Histoire d'Allemagne.

— Georg Schwarz. *Die Vorgeschichte des Feldzuges von 1796 in Italien und die Gefechte vom 10-15 april* (Bonn, 1910, 109 p.). — Dans cette thèse, consacrée aux préparatifs et aux commencements de la campagne d'Italie 1796 jusqu'à la bataille de Dego, M. Schwarz a profité surtout des ouvrages de Gabriel Fabry et de Kuhl.

— Ludwig Schemann. *Gobineaus Rassenwerk. Aktenstücke und Betrachtung zur Geschichte und Kritik des* Essai sur l'inégalité des races humaines (Stuttgart, Fr. Frommann, 1910, xliv-544 p., 10 m. 50). — M. Schemann, le chef des « gobinistes » allemands, en préparant une biographie de Gobineau et une histoire de la théorie des races, vient de publier un volume qui contient des matériaux destinés à servir de base à ces deux grands travaux projetés. M. Schemann tient à démontrer que l'*Essai sur l'inégalité des races humaines* n'a pas été ignoré ou négligé par les contemporains, comme on l'a souvent prétendu; et il le prouve en reproduisant des extraits de livres et de revues et des lettres adressées à Gobineau. Il prétend que Renan a été fortement influencé par Gobineau, mais il faut avouer que les différences d'opinions ont été bien plus grandes que les quelques ressemblances, et les reproches dirigés par M. Schemann contre Renan ne me paraissent nullement justifiés. Dans la seconde partie de son livre, M. Schemann discute l'*Essai* sous des points de vue différents et il publie quelques fragments inédits de Gobineau. Ce n'est pas ici le lieu de critiquer la doctrine gobiniste qui est plutôt une matière de foi qu'une théorie scientifique, mais « l'incrédule » conviendra que M. Schemann, malgré son admiration extrême pour Gobineau, n'est pas du tout aveugle envers les faiblesses et les erreurs de son héros.

P. D.

Histoire d'Angleterre.

— H. A. L. Fisher. *Frederick William Maitland, Downing professor of the laws of England. A biographical sketch* (Cambridge, at the University Press, 1910, in-8°, 179 p.). — Opuscule d'une lecture aussi touchante qu'instructive. Maitland a été un admirable professeur et ses œuvres ont renouvelé la conception de l'histoire des institutions anglaises au moyen âge. Son enseignement par la parole et par la plume est fort bien exposé par un homme qui a vécu dans

l'intimité de Maitland (celui-ci avait épousé la sœur aînée de M. Fisher) et qui est un des maîtres de l'histoire. On lit avec un intérêt particulier les lettres écrites par Maitland à M. Paul Vinogradoff et à Sir Frederick Pollock, deux amis très chers, dont le nom peut être difficilement séparé du sien. Le récit est sobre, volontairement impersonnel; mais l'homme dont M. Fisher a fixé les principaux traits était si richement orné des dons de l'intelligence que le simple exposé de ses idées le fait revivre tel qu'il doit rester dans le souvenir de la postérité. Ch. B.

— Delavaud. *Les origines norvégiennes des archipels écossais* (F. Alcan, 1910, in-8°, 206 p.). — Article tiré à part des *Annales des sciences politiques* (15 mars 1910). L'auteur y résume les principales étapes de l'occupation des Shetlands et des Orcades par les Scandinaves, en particulier les Norvégiens, depuis l'expédition victorieuse de Harald aux Longs cheveux en 872 jusqu'au traité de 1489 par lequel le roi de Norvège vendit *à réméré* ces archipels au roi d'Écosse, et jusqu'au traité de Breda par lequel le roi de Danemark abandonna, non sans peine ni réserve, ses prétentions sur les Orcades (1667). Juridiquement, on pourrait encore plaider aujourd'hui que la souveraineté du roi d'Angleterre sur ces îles n'est pas absolue.

— *The great roll of the pipe for the twenty-seventh year of the reign of king Henry the second, 1180-1181.* Publ. de la *Pipe roll Society*, n° 30 (1909, in-8°, xxx-201 p.). — Puisque ces rôles contiennent les recettes et les dépenses des shériffs, c'est-à-dire le budget même de la royauté, il importe de savoir quel degré de confiance ils méritent. Or, M. Round constate dans la préface de grandes irrégularités d'écritures, par exemple en ce qui concerne les terres du comte Eustache de Boulogne, ce qu'on appelait alors « l'honneur de Boulogne »; le compte qui les concerne a été rendu en 1178, omis en 1180 et, dans le présent rôle, mentionné seulement pour une moitié de l'année. A noter aussi les fréquentes mentions de Ranulf de Glanville, qui, en sa qualité de « justiciarius » et pendant l'absence de Henri II, était comme le vice-roi de l'Angleterre.

Histoire d'Autriche.

— Alfons Dopsch. *Die ältere Sozial- und Wirtschaftsverfassung der Alpenslaven* (Weimar, Hermann Böhlau, 1909, vii-179 p.). — Dans cette brochure très bien documentée, M. Dopsch réfute les hypothèses soutenues par M. Peisker sur les institutions sociales et économiques des Slaves de la Styrie et de la Carinthie. M. Peisker avait prétendu qu'il existait parmi les Slaves des Alpes deux classes sociales bien différentes, les « supani », les anciens seigneurs, réduits par les conquérants germaniques, mais vivant comme leurs ancêtres de l'élevage, et les « paysans », qui étaient des agriculteurs. M. Dopsch prouve que cette hypothèse n'est pas fondée et que les « supani »

n'étaient en vérité que des agents seigneuriaux, ne se distinguant pas des autres paysans par leur origine, mais seulement par leur fonction. Par cette constatation, les autres hypothèses de M. Peisker sur les institutions slaves existant avant la conquête germanique tombent également. P. D.

— A. Fournier. *Wie wir zu Bosnien kamen* (Vienne, Chr. Reiner's Sœhne, 1909, in-8°, 96 p.). — Cet opuscule de M. Fournier donne un aperçu très complet et très précis des événements antérieurs au Congrès de Berlin qui ont préparé l'annexion de la Bosnie et de l'Herzégovine (avec raison, l'auteur ne consacre que vingt pages à la période de 1878 à 1909, car quelque opinion qu'on ait sur la manière à la fois perfide et brutale dont s'est opérée l'annexion définitive, tout homme de bon sens a, dès 1878, considéré l'annexion comme faite). Or, c'est des accords de l'Autriche avec la Russie qu'est sortie cette annexion, désirée par le parti militaire autrichien depuis qu'en 1866 l'Autriche avait dû reporter vers l'Orient ses vues d'avenir. Au printemps de 1873, par l'arrangement de Schœnbrunn, Alexandre II et François-Joseph s'étaient promis d'agir de concert dans les affaires d'Orient. L'insurrection de la Bosnie et de l'Herzégovine et les hostilités de la Serbie et du Monténégro avec la Turquie amenèrent la convention de Reichstadt entre les deux empereurs, par laquelle, en cas d'une guerre victorieuse de la Russie contre les Turcs, l'Autriche occuperait la Bosnie et l'Herzégovine, tandis que la Russie annexerait la Bessarabie. Ces conditions se trouvèrent répétées dans le traité militaire secret de Budapest du 15 janvier 1877 et la convention de Vienne du 18 mars. La Russie, au traité de San-Stefano, essaya de jouer l'Autriche, qui avait pourtant observé tous ses engagements, et favorisa l'autonomie de la Bosnie et de l'Herzégovine qui avait toujours été réclamée par l'Angleterre; mais, tandis que la Russie croyait lier l'Angleterre à sa politique par un traité secret, celle-ci, avec une duplicité admirable, pour s'assurer l'appui de l'Autriche dans son projet de conquête de Cypre, concluait avec elle un accord où elle lui promettait d'appuyer ses projets bosniaques au futur congrès. Tout ce qui a suivi depuis était la conséquence forcée de ces préliminaires. Les Russes ont beau aujourd'hui renier leur responsabilité, elle découle de leurs propres documents d'État utilisés par Tatitschew dans son livre sur *Alexandre II* et par Gorjainow dans son ouvrage : *Der Bosporus und die Dardanellen*. Faute de les avoir connus, M. Hanotaux a imparfaitement exposé dans son *Histoire de la France contemporaine* ce qui touche à la question bosniaque. L'inertie de la Russie lors de l'annexion trouve là son explication. G. M.

Histoire du Brésil.

— Ricardo Rojas. *La Restauración nationalista. Informe sobre Educación* (Buenos-Aires, Ministerio de justicia é instrucion pública,

1909, in-8°, 513 p.). — Notre futur collaborateur pour l'histoire de l'Amérique latine, M. Ricardo Rojas, chargé d'une mission du gouvernement brésilien en Europe pour y étudier les méthodes d'enseignement historique, vient de publier l'important rapport adressé par lui en 1909 au ministre qui l'avait délégué. Ce rapport est à la fois théorique et pratique. On y trouvera, sous une forme à la fois claire et élégante, éloquente souvent, un exposé des théories sur la méthode historique en général et sur l'histoire de l'histoire, des renseignements très précis sur l'enseignement historique en Angleterre, en France, en Allemagne, en Italie, en Espagne et aux États-Unis, enfin un tableau de l'état et des lacunes de l'enseignement historique au Brésil et des services que l'enseignement de l'histoire réformé peut rendre à la régénération du pays, au développement de la conscience nationale. M. Rojas nous paraît avoir admirablement compris et montré comment c'est en reconstituant le passé national, en faisant comprendre les rapports de l'histoire avec le sol, en donnant au peuple conscience de la manière dont son unité s'est formée d'éléments divers que l'histoire arrive, sans cesser d'être scientifique, à jouer un rôle moral, civique, politique et presque religieux. M. Rojas indique les mesures pratiques à prendre pour donner, au Brésil, à l'enseignement historique les instruments dont il a besoin, et il termine en appliquant à l'histoire les paroles fameuses d'Ézéchiel : « Esprit, viens des quatre vents de l'horizon et souffle sur ces morts, ils vivront. » G. M.

Histoire d'Espagne.

— Général Kirpatrick de Closeburn. *Souvenirs de la dernière guerre carliste, 1872-1876* (Paris, Alph. Picard, s. d., in-8°, 422 p.). — L'ouvrage est précédé d'une introduction où sont établis les droits de don Carlos avec cette curieuse formule au sujet de la renonciation de Philippe V à la couronne de France, « qu'une renonciation d'une couronne successorale n'est point valide pour la postérité de celui qui renonce, quoiqu'elle soit valide pour lui-même ». A part cela, l'auteur raconte quelques épisodes des opérations en Catalogne, la marche sur Cuença au sud de l'Ébre sur le chemin de Madrid, le commandement de don Carlos en Navarre, le siège de Bilbao et la bataille de Somorrostro, la prise d'Estella par Martinez Campos. D'ailleurs, ce général ne prit pas une part très active à la guerre; il fut employé en missions diplomatiques, notamment à Londres, avec peu de succès, car les catholiques d'Angleterre voulaient bien prier pour don Carlos, mais ils continuaient d'envoyer leur argent à Rome. E. D.

Histoire des États-Unis.

— *Kaskaskia Records, 1778-1790*, avec une introduction et des notes par Clarence Walworth Alvord (fait partie des Collections of

the *Illinois State historical library*, t. V; t. II de la « Virginia series ». Springfield, 1909, in-8°, L-681 p.). — Ces documents jettent beaucoup de lumière sur les événements qui préparèrent l'annexion de l'Illinois aux États-Unis et sur les hommes qui y prirent part. Kaskaskia était le centre politique d'un territoire où dominait l'élément français. La correspondance du P. Gibault nous fait en particulier connaître la triste situation morale et sociale où se trouvèrent les habitants pendant cette période troublée où, séparés de la France, ils n'étaient pas encore rattachés à la Confédération commençante. Le voisinage du Kentucky attira de bonne heure des pionniers américains, et au bout de peu d'années le rattachement devint inévitable. Les documents publiés dans le présent volume nous permettent d'en suivre les progrès. Ceux qui sont écrits en français sont accompagnés d'une traduction en anglais. Plusieurs beaux portraits et des fac-similés ornent cet intéressant volume. B.

— Félix Klein. *La séparation aux États-Unis : histoire, lois, coutumes, documents* (Paris, Bloud, 1908, in-16, 126 p.). — L'ancienne intolérance religieuse des premières colonies puritaines de l'Amérique du Nord a été toute changée par la guerre de l'indépendance où les catholiques se comportèrent bravement, où la cause des insurgents fut d'ailleurs soutenue par des puissances catholiques, la France et l'Espagne. C'est pourquoi, aux États-Unis, la séparation est bienveillante, « l'État ne mettant de limite à la liberté religieuse des citoyens que lorsqu'au nom de leur religion même ils entrent en conflit évident et actuel avec une loi de la République »; on ne saurait mieux dire. Aux États-Unis, la séparation est libérale, et M. Klein oppose les lois américaines aux lois françaises et aux rapports de M. Briand. Aux États-Unis, la séparation est chrétienne, la coutume veut que les gouvernements ne soient pas indifférents aux pratiques religieuses. D'où il résulte que les États-Unis ne sont pas la France; on peut le regretter, mais il faut en prendre son parti : on n'effacera pas les différences qui séparent ces deux nations. Dans les documents, on lira une lettre de Mgr Ireland sur les conditions légales de l'Église dans le Minnesota, des extraits des lois américaines, le rapport de M. Briand déposé le 4 mars 1905. E. D.

Histoire de Hongrie.

— Parmi les dernières publications historiques de la Hongrie, il importe de signaler les suivantes : 1° *Arpad et les Arpadiens (Arpád és az Arpádok.* Budapest, Franklin, s. d. [1908], in-fol., XVIII-397 p., avec de nombreuses illustrations), ouvrage publié par un groupe de savants et d'artistes sous la direction de D. Csánki. — A l'occasion du millénaire de la mort d'Arpad (907), la Hongrie a voulu payer son tribut de reconnaissance au conquérant du pays. Il n'est guère possible de lui élever de statues, puisqu'on ne sait rien de

sa physionomie; on ne peut honorer son tombeau, puisqu'on ne sait pas où il fut enterré. Le volume se compose d'une vingtaine d'études qui donnent la quintessence des recherches sur l'époque arpadienne, c'est-à-dire sur les quatre premiers siècles de l'histoire de Hongrie. Les auteurs de ces études sont des érudits de premier ordre et les meilleurs artistes les ont secondés pour faire de ce volume un petit chef-d'œuvre. Nous nous bornons à indiquer le titre des travaux : *A. Domanovszky*, Les sources historiques; *J. Szinnyei*, L'origine et la langue des Hongrois, leur civilisation à l'époque d'Arpad; *J. Illés*, L'organisation de la société et de l'État; *A. Márki*, Les lieux de séjour des Hongrois. L'Europe à l'époque de la prise de possession de la Hongrie; *J. Rónai Horváth*, L'art guerrier des Hongrois. Les campagnes; *J. Hampel*, Les monuments archéologiques; *M. Wertner*, La race d'Arpad (la généalogie); *J. Karácsonyi*, Les possessions d'Arpad; *J. Szendrei*, Le tombeau d'Arpad; *J. Sebestyén*, Arpad dans la légende; *Z. Beöthy*, Arpad dans la poésie hongroise; *A. Berzeviczy*, Arpad dans les arts; *D. Csánki*, Caractère d'Arpad; *D. Angyal*, Les Arpadiens dans la politique de l'Europe; *A. Károlyi*, Les Arpadiens et la royauté nationale; *R. Békefi*, Les Arpadiens et l'Église; *J. Karácsonyi*, Les saints de la maison Arpad; *E. Varju*, L'iconographie des Arpad; *L. Fejérpataky*, Les armoiries des Arpad; *L. Mangold*, Bibliographie (p. 365-394, en 3 colonnes; il serait à souhaiter que nous eussions pour chaque époque de l'histoire de Hongrie une bibliographie aussi complète). Les planches hors texte et les reproductions de certaines pages de manuscrits sont fort belles et font de ce volume le pendant de celui que l'érudition magyare a consacré au roi Béla III (cf. *Rev. hist.*, sept.-oct. 1901). Les amateurs d'ouvrages de luxe pourront le consulter à la Bibliothèque nationale (Rés. gM 25).

2° Une des plus anciennes familles nobles hongroises, dont les ancêtres ont déjà joué un rôle à l'époque arpadienne, celle des Hédervváry, s'est décidée à publier les chartes et les documents de ses archives. Le regretté baron B. Radvánszky avait pris l'initiative de cette publication, dont il n'a pu voir le premier tome qui vient de paraître sous le titre : *Recueil des chartes de la famille Hédervváry* (*A Hédervváry-család oklevéltára*, t. I. Budapest, Académie, 1909, in-8°, VIII-604 p.), par les soins de M. Závodszky. Ce volume contient 418 documents tirés en grande partie des archives de Hédervár et complétés par ceux qui se trouvent dans les Archives royales et au Musée national de Budapest. Tous ces documents, qui vont de 1231 à 1526, sont en latin. M. Závodszky y a ajouté, dans une brochure à part, la reproduction en phototypie de cinq chartes particulièrement intéressantes.

3° M. R. Békefi, l'historien de l'enseignement en Hongrie, nous donne dans son étude sur l'*Université de Pécs* (*A pécsi egyetem*. Budapest, Académie, 1909, 138 p. et 4 planches) des renseignements

très intéressants sur cette première Université hongroise. Elle fut fondée par Louis le Grand, de la maison d'Anjou, en 1367, sur les instances de Guillaume, évêque de Pécs (Cinq-Églises), ancien chapelain et secrétaire du roi, pour retenir la jeunesse studieuse dans le pays. Calquée sur le modèle de celles de Prague (1348), de Cracovie (1364) et de Vienne (1365), elle fut confirmée par Urbain V. La bulle est datée d'Avignon, le 1er septembre 1367, et se trouve presque identique à celles des trois universités mentionnées. La papauté, voulant favoriser l'Université de Paris et peut-être aussi par crainte des docteurs hérétiques, n'avait pas accordé à ces universités l'enseignement de la théologie. Parmi les professeurs de l'Université de Pécs, il y avait de nombreux Italiens, notamment Galvano, fils de Bettino de Bologne, qui jouissait d'un traitement de 600 florins d'or, traitement huit fois supérieur à celui des professeurs de Cracovie. On croyait jusqu'ici que l'Université de Pécs périt entre 1543 et 1547, lorsque la ville tomba entre les mains des Turcs. M. Békefi démontre, grâce à une lettre adressée par le roi Mathias Corvin au pape Paul II en 1465, que l'Université n'existait plus alors. Un passage du récit du voyageur turc Evlia Cselebi, qui a visité la Hongrie entre 1660 et 1666, a permis à M. Békefi de déterminer l'emplacement de l'Université, dont les bâtiments servaient, au XVIIe siècle, de caserne. L'étude nous fait encore connaître quelques discours sacrés prononcés à l'Université et dont le texte est conservé dans un manuscrit latin de la bibliothèque de Munich (lat. 22363 *b*); parmi ces discours, il y en a douze sur des saints hongrois que nous trouvons reproduits ici. Le savant hongrois cite souvent l'édition du Cartulaire de l'Université de Paris, mais il ne mentionne comme éditeur que M. Denifle; or, M. Chatelain y a collaboré et son nom figure aussi sur le titre.

4° M. S. Borovszky publie le premier volume de l'*Histoire du Comitat de Borsod* (*Borsod vármegye története*, t. I. Budapest, 1909, XVI-419 p., illustré). C'est une des meilleures monographies qu'on ait consacrées à une contrée hongroise. Elle diffère des autres monographies dans ce sens que M. Borovszky s'est chargé tout seul d'étudier le comitat sous tous les aspects depuis les temps les plus anciens jusqu'en 1711, c'est-à-dire la défaite de Rákóczi. Quand on parcourt la liste des archives (p. XII-XIV) d'où l'auteur a tiré sa documentation, on est saisi de respect devant un tel labeur. Le comitat, son chef-lieu Miskolcz, la ville de Dios-Györ et la forteresse Szendrö ont joué un rôle assez important dans l'histoire de Hongrie. M. Borovszky suppose que le premier chroniqueur hongrois, l'Anonyme du roi Béla, était originaire de cette contrée, car il ne décrit aucun comitat avec autant d'exactitude que le comitat de Borsod. Le célèbre registre de Nagy-Várad, dont M. Borovszky avec M. Karácsonyi ont donné une édition critique (cf. *Rev. hist.*, juillet-août 1904), a fourni maints traits pour retracer la vie sociale de cette contrée au moyen âge. Le tableau de la situation des grands seigneurs, des nobles et des jobbagyones, du

mouvement hussite, de l'occupation par les Turcs, les pages sur la Réforme qui y trouva de nombreux adeptes, sur la vie scolaire, sur l'organisation autonome du Comitat, sur les luttes pour la liberté de conscience sous Bocskay et les Rákóczi sont très réussis. C'est d'après des documents inédits que M. Borovszky donne la liste de toutes les lettres de noblesse octroyées de 1512 à 1717. — Les illustrations ne sont pas nombreuses, mais elles sont fort bien exécutées et les portraits ont une valeur iconographique.

5° L'étude de M. D. Szabó sur l'*Histoire des diètes hongroises à l'époque de Louis II* (*A magyar országgyülések története II. Lajos korában.* Budapest, Académie, 1909, in-8°, VIII-282 p.) se divise en deux parties. Dans les 110 premières pages, l'auteur expose, d'après les documents, le triste état du pays entre 1516 et 1526, la discorde de l'oligarchie qui avait amené la catastrophe de Mohács. Dans la seconde partie, nous trouvons les documents se rapportant aux différentes diètes, documents en partie déjà connus, en partie inédits. Presque tous sont en latin, quelques-uns seulement en allemand ou en italien.

6° Le nouveau volume des *Monumenta Hungariae historica* contient la *Correspondance* et les *Actes du général Georges Basta* (*Basta György hadvezér levelezése és iratai;* t. I : *1597-1602.* Budapest, Académie, 1909, in-8°, XLIV-758 p.), édités par André Veress, auquel nous devons déjà une bonne biographie de la reine Isabelle, veuve de Jean Zápolya, et les Lettres d'Alphonse Carrillo (cf. *Rev. hist.*, juillet-août 1907). Il a réuni dans ce volume 963 documents presque tous en italien, en latin ou en allemand. Basta, d'origine italienne, avait guerroyé d'abord dans les Pays-Bas; général hardi, mais cruel, la cour de Vienne l'envoya en Transylvanie pour combattre d'abord Báthory, puis le woïwode Michel. Comme gouverneur, il y a laissé les souvenirs les plus tristes. Le soulèvement de Bocskay a mis fin à sa tyrannie. Les nombreuses lettres qu'il adressa à Mathias et à Maximilien, aux comitats hongrois, éclairent plusieurs points de l'histoire de la Transylvanie et permettront de retracer le portrait moral de ce général qui, tout en étant l'instrument de l'Autriche, demanda l'organisation d'une armée hongroise, persuadé qu'elle rendrait plus de service que les mercenaires autrichiens. M. Veress a tiré ces documents, en grande partie, des archives hongroises, mais Parme, Modène et Rome ont également fourni bon nombre de missives.

7° La dernière publication du regretté Coloman Thaly intéressera particulièrement les historiens français. C'est une édition d'une partie des Mémoires de César de Saussure sur son séjour en Turquie, à Constantinople d'abord, puis à Rodosto comme « gentilhomme des commandements » du prince François Rákóczi, en 1734 et 1735. Le manuscrit de ces Mémoires, que de Saussure composa entre 1740 et 1742, n'était pas inconnu aux contemporains. Voltaire l'avait eu entre les mains. De nos jours, M. van Muyden en a publié une partie sous le

titre : *Lettres et voyages de Monsieur César de Saussure en Allemagne, en Hollande et en Angleterre, 1725-1729* (Lausanne, 1903). C'est à Londres que Saussure fit la connaissance de Lord Kinnoul qui, nommé ambassadeur auprès de la Porte ottomane, l'emmena à Constantinople comme secrétaire. Là, quelques seigneurs hongrois l'engagèrent à venir les voir à Rodosto. Il s'y rendit et entra, en 1734, au service du prince dont il revit les manuscrits français. Il y resta jusqu'après la mort de Rákóczi et donna dans ses Mémoires, sous forme de lettres, non seulement des détails sur la vie et le rôle de Rákóczi en Hongrie, mais aussi des notes intéressantes sur les deux dernières années de sa vie. M. Thaly, ayant eu connaissance de ces Mémoires, les fit copier à Lausanne et les édita avec une traduction hongroise et une introduction de 82 pages : *Lettres de Turquie (1730-1739); Notices (1740) de César de Saussure* (*De Saussure Czézárnak törökországi levelei 1730-39-böl és följegyzései 1740-böl.* Budapest, Académie, 1909, in-8°, 380 p., avec le portrait de Saussure). La partie des Lettres, qui n'est qu'un extrait de l'ouvrage de Rákóczi (*Histoire des révolutions de Hongrie*. La Haye, 1739), n'offre presque rien de nouveau; mais il y a deux longues lettres qui sont importantes. D'abord celle où Saussure raconte la trahison de Bohn, officier danois attaché comme secrétaire à Rákóczi pendant dix ou douze ans et qui, en réalité, n'était qu'un espion au service de l'Autriche et a trahi non seulement son maître, mais aussi le pacha Bonneval et l'ambassadeur de France à Constantinople, le marquis de Villeneuve. Démasqué lors de son voyage à Paris en 1734, il fut arrêté et envoyé à la Bastille, où il resta jusqu'en 1738. Cette partie des Mémoires peut être complétée et rectifiée par les documents conservés aux archives des Affaires étrangères à Paris et par ceux de la Bastille. M. Thaly n'en a pas eu connaissance et nous avons démontré en les publiant (*Revue de Hongrie*, janv. et févr. 1910) que l'introduction de son ouvrage aurait pu gagner en exactitude s'il les avait consultés. La seconde lettre importante est celle qui se rapporte à la mort et à l'enterrement de Rákóczi dans le couvent des Jésuites à Constantinople. Cette lettre complète les renseignements contenus dans les *Lettres de Turquie* de Mikes, le fidèle gentilhomme de la Chambre du prince. — M. Thaly a ajouté à son volume intéressant l'inventaire du mobilier de Rákóczi à Rodosto, inventaire dressé, en 1736, par François Belin, premier secrétaire d'ambassade à Constantinople.

8° M. A. Hodinka, chargé par l'Académie hongroise d'écrire l'histoire des églises grecques en Hongrie, nous offre aujourd'hui un volume compact sur l'*Évêché grec-catholique de Munkács* (*A munkácsi görög-katholikus püspökség története.* Budapest, Académie, 1910, in-8°, VIII-856 p.), évêché qui, selon lui, résume toute l'histoire du peuple ruthène (petits Russiens). Les églises roumaines et serbes de Hongrie viendront à leur tour. M. Hodinka a puisé dans toutes les archives nationales, ecclésiastiques et privées de la Hongrie; il a

étendu ses recherches jusqu'à Rome, et son volume fait honneur à la jeune école historique magyare. Après un résumé rapide de l'histoire des Ruthènes jusqu'en 1458, il expose, dans une première partie, l'histoire extérieure de l'évêché de 1458 à 1800, et, dans une seconde partie, son histoire intérieure; il donne des détails intéressants sur la vie intellectuelle des Grecs unis, sur leur liturgie, sur le clergé des campagnes et leur action. Un index très détaillé (p. 820-852) facilite les recherches.

9° M. Benjamin KÁLLAY s'est acquis une renommée européenne comme gouverneur de la Bosnie et de l'Herzégovine. C'était un homme d'État doublé d'un historien très bien informé. Sa carrière politique le mit en contact avec les Slaves du Sud et, pour comprendre leurs aspirations, il a étudié leur histoire et fouillé leurs archives. Son *Histoire des Serbes* (1877), traduite en allemand, est devenue classique et, selon Laveleye, à Belgrade même, on reconnaît que c'est la meilleure qui existe. Malgré le labeur absorbant de son administration, il avait continué ses recherches, mais la mort est venue le surprendre au milieu de son travail. C'est un de ses amis, M. Louis Thallóczy, l'homme de Hongrie qui connaît le mieux les Slaves du Sud, qui vient de publier les parties achevées de son *Histoire du soulèvement serbe* (*A szerb felkelés története, 1807-1810*. Budapest, Académie, 1909, 2 vol. in-16, 405 et 415 p., avec le portrait de Kállay). Ces deux volumes forment la suite de l'ouvrage paru en 1877 et nous donnent le récit du soulèvement d'après les recherches faites dans les archives de Vienne, de Paris et dans les pays slaves et d'après les dernières publications serbo-croates. Kállay a encore pu utiliser la thèse de M. Pisani sur la Dalmatie, mais les volumes récents de MM. Driault (*la Politique orientale de Napoléon*) et Yakschitch (*l'Europe et la résurrection de la Serbie*) ont paru après sa mort. Il nous donne un exposé large et abondamment documenté du soulèvement et des portraits des personnages qui y ont participé. M. Thallóczy a ajouté le *Journal de voyage* de Kállay en Serbie et en Bosnie (1868 et 1871), puis l'éloge qu'il a prononcé sur lui à la séance solennelle de l'Académie en 1909, enfin des notes biographiques sur les Slaves qui figurent dans le texte. Les documents français reproduits dans les notes sont d'une grande correction, ce qui est assez rare dans les publications hongroises. I. KONT.

— Cte Joseph DE MAILÁTH. *La Hongrie rurale, sociale et politique*, préface de M. René HENRY (Paris, Alcan, in-8°, 348 p.). — Comme le titre l'indique, il y a trois parties dans ce livre : un tableau de la Hongrie rurale, étudiée surtout au point de vue des associations, de la coopération, ce qui est pour l'auteur, grand propriétaire en Hongrie, l'occasion d'exposer son propre programme agraire, avec deux discours prononcés par lui sur ce sujet à la Chambre des magnats en 1907 ; il y a ensuite une très courte étude et très vive critique du

socialisme et des socialistes en Hongrie; enfin un exposé de la politique hongroise au commencement du XXe siècle. E. D.

Histoire d'Italie.

— Albert Dauzat. *L'Italie moderne* (Paris, Charpentier, 1909, in-18, XV-387 p.). — Dans ce livre de journalisme aimable, informé, sympathique aux Italiens, on ne trouvera rien, ou à peu près, sur l'évolution intellectuelle et artistique de l'Italie, sur la question agraire et sur son corollaire, la question de l'émigration; le mouvement ouvrier est traité trop succinctement; le chapitre consacré à l'orientation politique et sociale est au contraire bourré de trop de choses. Mais l'ensemble est amusant, bien venu, et l'on trouve, à propos de l'analphabétisme, des notes curieuses sur les tendances patriotiques de l'enseignement primaire et des pages intéressantes sur l'influence de la langue française en Italie. G. Bn.

— Dott. Luigi La Rocca. *Istruzioni al Marchese Falletti di Castagnola, vicerè di Sardegna dal 1831 al 1835* (sic) (Catania, Giannotta, s. d., in-8°, 24 p.). — Les dates données par le titre de cet opuscule sont fausses : il faut lire 1731-1735, et il s'agit des instructions données par Charles-Emmanuel II, roi de Sardaigne, le 30 octobre 1731, au marquis Falletti di Castagnola, le premier gouverneur d'origine piémontaise en Sardaigne après la domination espagnole. Dans ces instructions, on recommande au gouverneur de suivre la tradition espagnole, de réconcilier les partis, — Sardes dévoués aux Autrichiens, — et d'employer la langue espagnole, et on lui donne la marche à suivre en ce qui touche la perception des impôts, l'instruction des poursuites criminelles, les rapports de l'État avec le clergé. G. Bn.

— Pietro Orsi. *L'Italia moderna. Storia degli ultimi 150 anni.* Collezione storica Villari (Milano, U. Hoepli, 1910, in-16, XVI-496 p.). — La première édition de l'excellent petit manuel de M. Orsi date de 1900, la seconde de 1902. La troisième, que nous avons sous les yeux, a trente-huit pages de plus que la précédente, mais vingt chapitres au lieu de vingt et un, car les chapitres XVI-XVIII, où était naguère racontée l'évolution de l'Italie entre 1861 et 1870, ont été réunis en un seul, et l'on trouve en revanche un chapitre sur le règne en cours de Victor-Emmanuel II. Les pages consacrées par M. Orsi au mouvement intellectuel et artistique ont à peine été retouchées; on regrettera, d'autre part, de ne pas trouver dans cette édition plus que dans les précédentes la moindre notion d'histoire économique et sociale. La bibliographie sommaire qui termine l'ouvrage s'est, en revanche, enrichie de nombreuses additions (51 pages au lieu de 43). — G. Bn.

— George Macaulay Trevelyan. *Garibaldi e la difesa della Repubblica romana* (Bologna, Zanichelli, 1909, in-8°, XIII-433 p.). — J'ai signalé jadis l'ouvrage de M. Trevelyan sur Garibaldi en 1849

(t. XCVII, p. 404-405). De cet ouvrage, capital pour l'histoire de la République romaine, Mme Emma Bice Dobelli a donné, d'après la quatrième édition anglaise, une traduction italienne corrigée et augmentée par l'auteur. Les adjonctions ne sont pas nombreuses et portent essentiellement sur les alentours d'U. Bassi (p. 347 et suiv.) et sur la bibliographie. D'autre part, on trouve dans cette tradition des appendices nouveaux sur le témoignage de Palmerston en ce qui touche les atrocités autrichiennes, la carrière et le témoignage du Garibaldien anglais Forbes, le débarquement des *bragozzi* garibaldiens, les témoignages de Mini et Stocchi, enfin la mort d'Anita Garibaldi; M. Trevelyan n'a pas eu de peine à démontrer l'absurdité de la légende qui assure que la femme de Garibaldi a été étranglée. G. Bn.

Histoire d'Orient.

— Joseph Hell. *Die Kultur der Araber* (Leipzig, Quelle et Meyer, in-16, 144 p.; prix : 1 m. Collection intitulée : *Wissenschaft und Bildung*). — Résumé très rapide et qui paraît bien informé sur la civilisation arabe avant l'Islam, au temps de Mahomet, puis dans les régions occupées par les Musulmans.

— Friedrich Groh. *Der Zusammenbruch des Reiches Jerusalem, 1187-1189* (Iéna, B. Vopelius, 1909, in-8°, xxiv-79 p.). — M. F. Groh a étudié, d'après le témoignage des sources occidentales et arabes, la campagne de Saladin contre le royaume de Jérusalem en 1187, la bataille de Hittin, le siège et la prise de Jérusalem et l'occupation de toutes les places du royaume. La chronologie des événements est discutée et établie avec soin. Une abondante bibliographie précède l'ouvrage. Dans un appendice, l'auteur cherche à justifier Raimond de Tripoli du reproche de trahison en soutenant que, s'il a pris des troupes musulmanes à son service pour lutter contre Guy de Lusignan, il n'a fait que suivre un usage courant; il n'en est pas moins vrai que, d'après l'auteur de l'*Estoire d'Eracles* (*Histor. occid. Crois.*, t. II, p. 36), il a livré au fils de Saladin, à contre-cœur il est vrai, le passage du gué de Jacob et favorisé ainsi l'invasion du royaume. L. B.

— Archdeacon Dowling, D. D. *The patriarchate of Jerusalem* (London, Soc. for promot. christian Knowledge, 1909, in-12, xiii-70 p.). — Cette élégante notice, illustrée de curieuses photogravures, est consacrée à la situation présente du patriarcat orthodoxe de Jérusalem. Après avoir rappelé quelques dates de l'histoire de cette institution et donné la liste des patriarches au xixe siècle, l'archidiacre Dowling consacre un chapitre à la biographie du patriarche actuel Damianus, originaire de Samos, et à celle du savant évêque du Jourdain Épiphanius. Il donne ensuite des renseignements sur l'état actuel de la hiérarchie ecclésiastique, sur l'archevêché autonome du Sinaï, sur la constitution du Saint-Synode de Jérusalem, sur la place occupée par

les Grecs dans l'église du Saint-Sépulcre et sur les établissements principaux qui dépendent du patriarcat (monastère de Saint-Constantin avec sa riche bibliothèque provenant de Saint-Sabas, imprimerie patriarcale où s'édite depuis 1904 la revue intitulée *Nea Sion*, les hôpitaux et hospices des pèlerins, le monastère de la Croix où est établi un séminaire pour le recrutement du clergé, enfin des sanctuaires plus anciens et toujours vénérés de Saint-Sabas et Saint-Théodose). Un appendice donne quelques détails intéressants sur l'activité de la Société impériale russe de Palestine et sur la célèbre mosaïque de Mâdaba. On trouvera dans ce petit livre des renseignements précis sur la situation actuelle de l'orthodoxie hellénique en Palestine. — L. B.

— Paul Imbert. *La rénovation de l'empire ottoman. Affaires de Turquie*, avec 2 cartes hors texte (Paris, Perrin, 1909, in-12, XVI-311 p.). — Annonçant par les événements récents et par ceux du dernier règne « le réveil de la race turque », M. Imbert a écrit ici quelques chapitres très intéressants et sérieusement documentés sur la politique des chemins de fer, le chemin de fer de Bagdad, les voies ferrées des Balkans, la ligne de La Mecque. Les chapitres sur le protectorat français d'Orient, sur les Réformes et le Tanzimat sont moins nouveaux. Celui de la Turquie constitutionnelle est un des meilleurs tableaux que l'on puisse lire sur les suites de la Révolution de 1908. Réserves faites sur l'admiration qui s'exprime ici maintes fois au sujet de la politique du sultan Abd-ul-Hamid II, on aura dans ce petit livre un guide très précieux sur la situation actuelle de la question d'Orient. — E. D.

— Jean Rodes. *La Chine nouvelle* (Paris, Alcan, 1910, 329 p.). — Bien renseigné par un voyage en Chine à l'occasion d'une mission de la Société de Géographie, M. Jean Rodes en étudie le gouvernement, la dernière succession au trône, la grande impératrice douairière Tseu-Hsi, venue elle-même à la politique des réformes, puis le parti des réformes et ses destinées très troublées, la grandeur et la chute de son chef Yuan-Chi-Kaï. En effet, les fluctuations de la politique, les conspirations et les intrigues qui se croisent au palais impérial, la mauvaise volonté des mandarins, mal préparés et très mal disposés pour les institutions occidentales, tout cela compromet la réforme nécessaire, et M. Rodes demeure sceptique à son égard. En effet, il résulte de son enquête très patiente et très pénétrante que le travail des réformes, auquel la Chine sembla d'abord se mettre fiévreusement, est cependant très peu avancé et sans doute peu sincère : il y a encore peu de changement dans l'armée et la marine ; l'enseignement est toujours incliné vers la culture littéraire et morale plus que vers les sciences modernes ; l'interdiction de l'opium n'est peut-être qu'un bluff ou une habileté ; la préparation des lois constitutionnelles est très lente, peu loyale, l'échéance en est sans cesse reculée, et le parti des mécontents s'accroît de nouveau ; en ce qui concerne les chemins de fer, les Chinois n'ont guère que la volonté d'en reprendre la

propriété pour en arrêter peut-être ensuite la construction et l'exploitation. M. Rodes termine son livre très utile par une étude intéressante de la psychologie du peuple chinois, de son nouveau patriotisme, qui est un mélange de modernisme et de xénophobie (comme au Japon), de l'action révolutionnaire des étudiants, pour la plupart venus du Japon. Il définit le *Keming*, ou « la Révolution », avec son chef Seng-Weng ou le docteur Takano, en marche vers la régénération par la République chinoise, par le concours insaisissable et toujours redoutable des sociétés secrètes, élément dont il faut tenir grandement compte dans ce pays mystérieux. E. D.

Histoire des Pays-Bas.

— N. Iapikse. *Brieven van Johan de Witt*; 2e partie : *1657-1664* (Amsterdam, J. Müller, 1909, 1 vol. in-8°, XIX-652 p.). — Nous n'avons pas à revenir sur ce qui a été dit plus haut (p. 166) de ce tome II. Mais nous avons le devoir d'ajouter une constatation très importante faite par le savant éditeur, c'est que Combes, dans la *Correspondance française de Jean de Witt*[1], a souvent arrangé des mémoires sans date pour leur donner la forme épistolaire, et qu'il a même poussé l'inconscience jusqu'à les dater à sa guise. Voilà du coup la publication de Combes discréditée et son auteur suspect d'avoir traité ses documents avec la plus fâcheuse désinvolture, sans se gêner pour les dénaturer. A. Waddington.

— *Bijdragen en Mededeelingen van het Historisch Genootschap te Utrecht* (Amsterdam, J. Müller, 1909, t. XXX, in-8°, CXI-400 p.). — Le nouveau volume des « Bijdragen » de la Société historique d'Utrecht renferme, comme de coutume, à côté de rapports sans valeur historique, quelques documents intéressants. Tels sont : les pièces inédites concernant la capitulation trop prompte d'Amersfoort en 1629, communiquées par M. van Dam van Isselt ; une lettre de 1769, en français, sur la vie à Utrecht, communiquée par M. Cramer ; des actes (résolutions de conseils municipaux, sentences et pièces notariées) relatifs à la Compagnie du Nord, qui jouit de 1614 à 1642 du monopole de la pêche des baleines, commentés par M. van Brakel ; enfin et surtout un mémoire de 1728 sur la République des Provinces-Unies. Ce mémoire, en français, rédigé par le marquis de Fénelon, ambassadeur de France, pour un remplaçant provisoire, M. de La Baune, a été publié par M. Th. Bussemaker ; il nous renseigne excellemment sur la situation de la République à une époque mal connue, sur la décadence qui s'annonce, le ralentissement du commerce et l'accroissement du nombre des rentiers, les conséquences néfastes du système de la Barrière. Les relations avec les différentes puissances européennes sont bien expliquées et les principaux personnages politiques, notam-

1. Dans la collection des *Documents inédits*. Paris, 1873, in-4°.

ment le pensionnaire Slingeland et le greffier Fagel, heureusement caractérisés. Feu M. Pynacker Hordyk avait recueilli douze chartes inédites du XIIe siècle relatives aux Pays-Bas; après sa mort, M. S. Muller s'est chargé d'éditer ces documents avec les notes qu'y avait jointes M. P. A. Enfin une lettre sur les États de Hollande assemblés le 17 novembre 1472 à Delft est publiée par M. Kesper.

A. Waddington.

— Comte Adolphe du Chastel. *Les Hollandais avant, pendant et après la Révolution de 1830* (Bruxelles, libr. Albert Dewit, 1908). — Ce modeste petit livre, qui n'apprendra rien de bien neuf aux érudits, a ce mérite, dit l'auteur, de « faire comprendre l'état d'âme des Belges qui ont cru devoir rester fidèles à la maison de Nassau ». Cela est vrai, du moins en ce qui concerne l'état d'âme du comte Fortuné du Chastel, car c'est à l'aide de la correspondance de celui-ci que l'auteur a composé son récit; on lira avec intérêt les informations qu'il donne sur la campagne du 1er au 14 août 1831 et surtout sur le sort des Belges restés fidèles au roi Guillaume Ier. Mais d'autre part l'auteur n'a pas cherché à vérifier les faits « afin de ne pas faire perdre leur saveur » aux mémoires et lettres dont il s'est servi; cette saveur, le lecteur ne la peut pas goûter parce que M. du Chastel ne nous offre pas les documents eux-mêmes, mais seulement le récit qu'il en a tiré; le plus souvent on ne sait pas trop si c'est le comte Adolphe ou bien le comte Fortuné qui parle.

Th. B.

Histoire de Pologne.

— Dmowski. *La question polonaise*, traduit du polonais par V. Gasztowtt, préface par Anatole Leroy-Beaulieu (Paris, Colin, 1909, in-12, XXIV-332 p.). — M. Dmowski, député de Varsovie à la Douma, président du *Kolo* ou du club polonais à Saint-Pétersbourg, s'efforce de détruire l'alliance russo-allemande persécutrice de la Pologne; il « offre aux Russes la main des Polonais »; il voudrait organiser le *Polentum* contre le *Deutschtum*, l'entente de tous les frères slaves, et non l'écrasement des uns par les autres; la préface de M. Anatole Leroy-Beaulieu, qui roule sur ce thème, est admirable. Il y a en effet 20 millions de Polonais, dressés contre l'hégémonie allemande, à l'avant-garde du monde slave; mais ils demeurent divisés entre les trois pays co-partageants, et leur organisation nationale est impossible. Dès lors les Allemands continuent leur poussée sur l'Europe orientale, à travers les Slaves désunis, comme toujours depuis le moyen âge. Cependant la nationalité polonaise s'est réveillée, par l'instruction, par la culture, par la formation de la conscience nationale chez le peuple qui autrefois n'avait souci que de ses querelles avec la noblesse; le temps est fini du romantisme révolutionnaire antirusse de 1830 ou de 1863; il faut en venir au réalisme devant la force des circonstances actuelles; il faut éviter les illusions. Mais la

conclusion de M. Dmowski est mélancolique : la Russie prendra-t-elle cette main tendue? Cela n'est pas vraisemblable sous le gouvernement actuel. E. D.

Histoire de Roumanie.

— A.-D. Xénopol. *Les Roumains. Histoire, état matériel et intellectuel* (Paris, Delagrave, in-12, 156 p.). — Ce petit volume, qui contient les huit remarquables leçons faites par M. Xénopol au Collège de France en 1908, résume les données essentielles de l'histoire de la Roumanie. M. Xénopol expose et défend avec talent la thèse qui considère les Roumains actuels comme les descendants des Daco-Romains qui ont occupé la Dacie romaine du IIe au IIIe siècle de notre ère. Cette occupation confère, à ses yeux, aux Roumains un droit historique, éminent même, sur les territoires où aujourd'hui ils subissent un joug étranger. On lira en France avec un intérêt particulier les très beaux chapitres où M. Xénopol expose l'entrée de la Roumanie dans la civilisation occidentale par l'influence de la Renaissance d'abord, puis de la France, qui a agi sur la Roumanie par son esprit et par sa politique. Et on trouvera dans les derniers chapitres de sérieux avertissements sur l'urgence qu'il y a à ne pas laisser des rivaux prendre notre place en Roumanie au point de vue intellectuel comme au point de vue économique. Il y a là tout un champ d'action qu'on ne doit pas négliger. G. M.

Histoire de Suisse.

— Charles Seitz. *L'historien Niebuhr, citoyen de Genève* (Genève, Georg et Cie, 1909, in-8o, 20 p.). — Le travail de M. Seitz est un des nombreux mémoires publiés à l'occasion du jubilé de l'Université de Genève. Il nous y raconte comment l'illustre historien critique des origines de Rome, qui fut aussi diplomate prussien, reçut de la petite république le droit de bourgeoisie dans cette cité. Le gouvernement genevois voulait le récompenser de son intervention bénévole auprès du Saint-Siège (auprès duquel Niebuhr était accrédité par Frédéric-Guillaume III) afin d'obtenir pour la république le transfert de ses sujets catholiques de l'obédience de l'évêque de Chambéry à celle de l'évêque de Lausanne. Cette demande, appuyée par l'Autriche, l'Angleterre et la Russie, était contrecarrée par la Sardaigne; notre historien finit cependant par obtenir de Pie VII, le 20 septembre 1819, le bref *Inter multiplices* qui ratifiait l'arrangement désiré. Le conseil, enchanté, vota la remise à Niebuhr du diplôme de bourgeoisie, d'une riche tabatière et d'une somme de huit mille francs. Par une lettre du 9 février 1820, celui-ci accepta diplôme et tabatière, mais refusa l'argent.

— *Un Genevois d'autrefois : Henri-Albert Gosse (1753-1816),*

d'après des lettres et des documents inédits par Danielle PLAN (Paris, Fischbacher; Genève, Kündig, 1909, in-8°, 522-CIX p., portraits et fac-similés). — C'est un gros, bien gros volume que l'auteur consacre à la biographie d'un modeste apothicaire genevois; mis en devoir de le parcourir, on commence par soupirer de ce que la piété de ses descendants ait conservé avec tant de respect les papiers accumulés par le botaniste émérite, le diplomate de rencontre que fut Henri-Albert Gosse, le « solitaire de Mornex ». Mais le livre est écrit avec tant de simplicité, si rempli de détails caractéristiques sur la Genève de la fin du XVIIIe et aux débuts du XIXe siècle, qu'on finit par y prendre plaisir, même quand il s'agit d'un mémoire « sur les accidents résultant de la liberté laissée aux cochons de se promener dans les rues », rédigé par M. Gosse, ou d'une « sauce genevoise pour accommoder les truites du lac », inventée par Madame. De tous les chapitres de l'ouvrage, ceux qui intéresseront le plus un public français sont ceux que Mlle Plan consacre à *Gosse et ses amis Roland*. Notre pharmacien fut en effet très lié avec le futur ministre de Louis XVI et de la Convention et avec sa femme. On y trouvera non seulement des lettres de Mme Roland, mais la correspondance amoureuse inédite de Louis Bosc avec sa fille, Eudoxie Roland. Signalons encore les missions de Gosse auprès du Directoire, ses relations avec le « vertueux » Larévellière-Lépeaux, avec le général Bonaparte, dont il vante « l'affabilité et la bonté » et dont il espère un instant obtenir la conservation de l'indépendance genevoise. — P. 373, au lieu de *Fruguet*, lire *Truguet*. R.

— Dr Joh. MEYER. *Die früheren Besitzer von Arenenberg. Königin Hortense und Prinz Ludwig Napoleon* (Frauenfeld, Huber, 1908, in-8°, 437 p.). — Ce livre est écrit d'après les ouvrages de Mme d'Arjuzon et de Fourmestreaux sur la reine Hortense, d'après les mémoires du prince Eugène, les mémoires de Mlle Louise Cochelet, la correspondance de Mme Campan. Il est illustré de quelques tableaux et portraits tirés d'Arenenberg, dont quelques-uns sont intéressants. Mais plus de la moitié du volume est occupé par le récit de la vie d'Hortense et de son fils avant leur établissement à Arenenberg : l'enfance d'Hortense, Hortense en pension, chez Mme Campan, à Saint-Germain, la vie à la Malmaison, un mariage forcé, une malheureuse reine, l'enfance de Louis-Napoléon. Hortense acheta Arenenberg en 1817; sauf quelques courts séjours à Augsbourg, elle y vécut dès lors, parmi les études et autres travaux de son fils; elle y mourut. Arenenberg, alors vendu à Karl Keller, fut plus tard racheté par Napoléon III.

E. D.

RECUEILS PÉRIODIQUES ET SOCIÉTÉS SAVANTES.

France.

1. — **Revue des études historiques.** T. LXXVI, 1910, mars-avril. — C. Stryienski. La vocation de Mme Louise, fille de Louis XV (son entrée au Carmel de Saint-Denis en 1770; la mort du roi). — C. Faure. Le règlement du collège de Vienne en 1550 (analyse et longs extraits). — A. Auzous. La dernière campagne de l'amiral de Linois, 1803-1806 (fin). = C.-rendu : *A. Hastin.* Le Luxembourg, son histoire domaniale, architecturale, décorative et anecdotique (jusqu'en 1611; utile). = Mai-juin. P. de Vaissière. M. de Lordat, page du roi en la Petite-Écurie, cornette aux chevau-légers, 1725-1765 (d'après sa correspondance avec son oncle, le comte de Lordat, brigadier des armées du roi). — P. Morane. Alexandre Ier, Constantin et la Pologne, 1815-1825 (utilise des documents d'archives surtout françaises). = C.-rendus : *Rozet* et *Lembey.* L'invasion de la France et le siège de Saint-Dizier par Charles-Quint en 1544, d'après les dépêches italiennes de Francesco d'Este, de Hieronymo Feruffino, de Camillo Capilupo et de Bernardo Navajes (important recueil d'actes). — *Walisewski.* Souvenirs de la comtesse Golovine, née princesse Galitzine, 1766-1821. = Juill.-août. Fromageot. Une cousine du Grand Condé : Isabelle de Montmorency, duchesse de Châtillon, puis de Mecklembourg (1er art.). — A. Pellerin. Une victime de la délation dans l'armée en 1793 : le général Collier de La Marlière (dénoncé par Lavalette, ci-devant comme lui, La Marlière, ancien chef d'état-major général de l'armée du Nord et des Ardennes, fut arrêté le 31 août, comparut devant le tribunal révolutionnaire le 25 novembre et exécuté le 27).

2. — **Revue des questions historiques.** T. XLIV, 1910, 1er avr. — Hyrvoix de Landosle. L'enlèvement du grand prieur de Vendôme, 1710 (1er art., où l'auteur trace un portrait du duc de Vendôme et du grand prieur son frère; puis il raconte quelques voies de fait commises par l'ambassadeur de France en Suisse avant celle dont fut victime le grand prieur. Suite le 1er juill. : enlèvement du grand prieur près de Coire, le 28 octobre 1710. Il obtint sa liberté en signant un « revers » ignominieux qu'il était d'avance décidé à ne pas exécuter). — Ch. Bournisien. Conséquences économiques et sociales de la vente des biens nationaux (favorise l'émancipation des bourgeois et des fermiers riches et le bien-être des petits ruraux et bourgeois, mais ne

modifie pas le régime économique de la propriété). — L. FROGER. La guerre de la Chouannerie de janv. à juin 1795 (dans le Maine, d'après des documents communiqués par le vicomte de Montesson et notamment la correspondance du général Duhesme). — P. MONTARLOT. Louis Bonaparte, roi de Hollande, après son abdication (efforts vains de Napoléon pour faire rentrer son frère en France en 1810; Louis Bonaparte se fixa à Gratz où il resta jusqu'en 1813). — Paul ALLARD. Les philosophes scolastiques et l'esclavage (leur enseignement sur la servitude; M. Allard essaie de montrer, en passant en revue les principaux de ces philosophes, dans quelle mesure ils se sont séparés d'Aristote). — STROWSKI. Sur Port-Royal et le jansénisme (art. court, mais d'un haut intérêt; revue des ouvrages les plus récents parus sur le jansénisme; M. Strowski conclut en disant qu'il a manqué au jansénisme un homme et une doctrine). — Lt-colonel L. PICARD. Le siège de Dantzig il y a cent ans (1807; récit détaillé; suite et fin en juillet). = C.-rendus : *R.-L. Schuyler*. The Transition in Illinois from British to American government (récit clair). — *J. Audouard*. Un drame passionnel à la fin du XVIIIe s. Le crime du marquis d'Entrecasteaux (très documenté). = 1er juill. M. PREVOST. Autour de la fête de la Fédération. La vie parisienne du 10 au 20 juill. 1789. — G. SAINT-YVES. La lutte contre Napoléon dans l'Inde : la chute de Tipou sultan (Tipou, fils d'Haïder Ali, vaincu par Wellesley, le futur Wellington, en 1799). — M. SEPET. Jeanne d'Arc et ses plus récents historiens. — A. LEGRIS. Le graduel de l'église cathédrale de Rouen à la fin du XIIe s. — J. DE GHELLINCK. Les œuvres de Jean de Damas en Occident au XIIe s. Citations du *De fide orthodoxa* chez Pierre Lombard. — G. GAUTHEROT. Les cahiers de 1789. La rédaction artificielle des doléances révolutionnaires (ces doléances « ne représentent point l'opinion profonde du peuple français; elles ne sont que le produit artificiel des menées d'un parti, le parti philosophique »). = C.-rendus : *E. Dupuy*. Américains et Barbaresques, 1776-1824 (très intéressant; mais pourquoi nul renvoi aux sources?). — *P. Thomas*. La Santa Casa dans l'histoire (sans valeur). — *Eschbach*. La vérité sur le fait de Lorette (échoue complètement dans ses efforts pour réfuter ceux qui tiennent l'authenticité de la maison de Lorette comme insuffisamment prouvée. Dépose par A. Fiérens des conclusions de l'abbé Chevalier). = *Bulletin :* GOLDSILBER. Courrier allemand.

3. — Revue critique d'histoire et de littérature. 1910, 23 juin. — *Olmstead*. Western Asia in the days of Sargon of Assyria, 722-705 B. C. (utile et en partie nouveau). — *Rocheblave*. Agrippa d'Aubigné (bon). — *Desbrière*. La campagne du général Bourbaki dans l'est (trois gros volumes bourrés de documents; remarquable). = 30 juin. *Brownson*. Xenophon's Hellenika (bonne édition de morceaux choisis pour les classes). — *Bratli*. Filip II af Spanien (étude très approfondie sur le caractère de Philippe II; mais l'auteur s'est laissé emporter trop loin par son désir de parler de ce roi avec impartialité :

il en fait un portrait trop flatté que les témoignages contemporains ne justifient pas). = 7 juill. *Armaingaud*. Montaigne pamphlétaire. L'énigme du *Contr'Un* (le *Contr'Un* a été utilisé dans le *Réveille-matin des François*, qui parut avant le 22 mars 1574; or, Charles IX mourut le 30 mai de la même année; le « tyran » du *Contr'Un* ne peut donc être Henri III, mais bien Charles IX. Ainsi croule l'argumentation du Dr Armaingaud. Discussion très serrée par H. Hauser). — *E. Picard*. Hohenlinden (ouvrage de mérite où sont utilisés de nombreux documents inédits. A. Chuquet y relève, avec une sévérité qui semble excessive, des lacunes et des erreurs notables dans la bibliographie, beaucoup de faits contestables dans le texte). = 14 juill. *F. Cumont*. La théologie solaire du paganisme romain (bon). — *F. Hayem*. Le maréchal d'Ancre et Léonora Galigaï (ce travail posthume s'arrête à l'année 1613; intéressant). — Dr *Ph. Maréchal*. Une cause célèbre au XVIIIe s. Béatrix de Cusance, Charles IV de Lorraine, Caroline d'Autriche (récit très piquant et qui apporte beaucoup de faits nouveaux). — *Mareschal de Bièvre*. Le marquis de Bièvre, sa vie, ses calembours, ses comédies, 1747-1789 (amusant). — *B. de Lacombe*. La vie privée de Talleyrand (étudie, d'après les papiers de Mgr Dupanloup, le mariage, la retraite et la mort de ce personnage qui demeure toujours un peu mystérieux). = 21 juill. *A. Fribourg*. Discours de Danton, édition critique (long article d'A. Mathiez tendant à montrer de combien il s'en faut que cette édition soit vraiment critique). = 28 juill.-4 août. *Ungnad*. Keilschrifttexte der Gesetze Hammurapis (utile reproduction autographique du code d'Hammourabi, auquel ont été joints plusieurs fragments assyriens ou néo-babyloniens qui le complètent). — *Evans*. Scripta Minoa (t. I; très utile; remarques importantes sur les écritures; il reste à déchiffrer les textes).

4. — Journal des savants. 1910, juin. — H. Cordier. Les fouilles en Asie centrale (fin; à propos de celles que M. Pelliot a si heureusement conduites; résume l'histoire de l'Asie centrale aux temps du moyen âge). — L. Hourticq. L'art religieux de la fin du moyen âge en France (à propos de l'ouvrage de L. Mâle; fin en juill.). = Juill. G. de Sanctis. La légende historique des premiers siècles de Rome (3e article; « les efforts qu'on a tentés pour démontrer en bloc la fausseté des documents antérieurs à l'an 390 ont été impuissants. Ce qui est authentique, en premier lieu les Fastes, nous donne un cadre sûr pour ordonner chronologiquement les éléments historiques de la légende »).

5. — Feuilles d'histoire. Mars 1910. — F. Tastevin. Les colonies françaises de la Basse-Volga (fin; il y eut beaucoup de Français parmi les 23,000 colons embauchés dans les 104 colonies de la Basse-Volga de 1764 à 1768. Ils éprouvèrent bien des déboires. A partir de 1779, l'élément français se perdit dans la masse des colons d'autres natio-

nalités, surtout des Allemands). — E. Welvert. L'officier bonbonnier du roi (Joseph-Pierre Martin qui, sous Louis XVI, était chargé d'inventer des bonbons pour la cour. On ne sait s'il émigra, mais en 1811 il était à Versailles et chercha sans succès à rentrer en fonction auprès de Napoléon). — L. Hennet. L'ascension de Mlle Chasot à Lubeck en 1792 (avec Marchand). — E. Cazalas. La mission de Narbonne à Vilna en 1812 (d'après les rapports de police publ. p. M. Voensky dans la *Rousskaïa Starina*, 1907, t. CXXXI, Narbonne séjourna à Vilna du 18 au 20 mai et son but n'était pas seulement de détourner les Russes de l'offensive, mais aussi de se renseigner sur l'état du pays et des esprits. On le sentit et on hâta son départ). — G. Eberlé. Nice en 1814 (tableau de la ville après le départ des Français). — Cte Forbin-Gardanne. Marseille en 1815 (il organisa un corps de 7,000 hommes pour l'opposer aux « fureurs dévastatrices de Brune »). — A. Grün. Cambon après la Révolution (il vécut dans la retraite, s'occupant d'agriculture, après le 9 thermidor qu'il déplora. Il représenta l'Hérault à la chambre des Cent-Jours, protesta contre le rappel des Bourbons et mourut en exil à Bruxelles le 15 févr. 1820). — Lt Brun. La compagnie des francs-tireurs de Blidah en 1870 (elle eut une brillante conduite sur la Loire de fin novembre 1870 au 26 janv. 1871). — Ch. Bastide. L'organisation actuelle de l'armée de l'Inde. = Avril. P. Laborderie. La création des Conseils supérieurs (fin en mai. Éloge justifié de la réforme tentée par Maupeou et qui ne dura que quarante-deux mois. M. Laborderie dit que Maupeou comptait sur les Jésuites pour le succès de son œuvre. Mais que pouvaient les Jésuites en 1772?). — A. Chuquet. Les républicains en 1789 (les brochures, *De la République et de la Monarchie* et *la Captivité de Babylone* de 1789, et une foule de textes de 1790 prouvent que le républicanisme existait en France dès 89). — Le lieutenant Houchard en 1791 (neuf belles lettres écrites d'Ardres à sa femme). — Lettres de Bonaparte de 1794 (suite en mai et juin. 124 billets de janv. à juill. 1794). — La légion de la Moselle en 1792. — F. Hausser. Notice sur le général Morand (né en 1757, tué en avril 1813, et lettre de sa femme du 10 mars 1795 réclamant pour lui un poste « analogue à son grade »). — G. Devèze. Dix ans d'émigration (à propos des curieux *Souvenirs de Fr. de Cézac*, publ. p. M. de Maricourt). — E. Cazal. Talleyrand et Alexandre (trois curieuses lettres de Talleyrand à Alexandre des 25 mars et 26 déc. 1808 et 15 sept. 1810 qui montrent son désir ardent d'une alliance entre Alexandre et Napoléon). — A. Biovès. La comtesse Bronlow à Paris, 1814-1815 (fin en mai; d'après ses *Slight reminiscences of a Septuagenarian, from 1802 to 1815*). — E. Dupuy. Le journal de la reine Victoria (d'après une conférence de Lord Escher). — La guillotine trahie par Guillotin (le fameux docteur envoyait aux prisonniers de la Terreur des pastilles d'opium pour échapper à la guillotine). — La Terreur blanche à Périgueux (d'après les notes de J.-B. Monteyrol, publ. p. M. Dujarric-

Descombes). = Mai. A. Grün. Mme de Forcalquier (extrait des lettres de cette belle dévote, ennemie de Choiseul, à Joly de Fleury au sujet d'Helvetius, de Choiseul, de l'abbé de Broglie, etc.). — E. Welvert. La dauphine Marie-Antoinette et sa tante Mme Adélaïde (Mercy-Argenteau, qui puisait ses renseignements à des sources souvent frelatées et obéissait à ses préventions autrichiennes, a accusé sans doute à tort Mme Adélaïde et Mme de Narbonne d'intrigues pour avoir voulu faire comprendre à la dauphine ses nouveaux devoirs). — A. Chuquet. Buzot et Mme Roland (important et vivant article où l'auteur analyse avec force et finesse l'amour de Buzot et de Mme Roland et fait ressortir les rares qualités de Buzot, le plus clairvoyant et le plus énergique des Girondins, qui contribua plus que tout autre a exciter contre eux la haine et la vengeance des Jacobins). — F. Hausser. Tchernychev et l'agence russe d'espionnage, 1810-1812 (le détail de l'espionnage militaire auquel se livra Tchernychev grâce à Michel, attaché au ministère de la Guerre, condamné et exécuté en 1812, et à ses complices Saget, Salmon et Mosès, est aujourd'hui connu grâce à la publication de sa correspondance avec le ministre russe Barclay de Tolly dans l'ouvrage *la Guerre nationale de 1812*, traduit en français). — Une conversation de Totleben avec Napoléon III (publ. p. Schilder dans la *Rouskaïa Starina*, 1885). — La mort de Louis XVI (lettre de Miss Burney du 4 févr. 1793, écrite d'après les récits des émigrés qui entouraient Narbonne). = Juin. G. Picavet. La comète de 1664 (impressions de Mme de Sévigné et de Guy Patin). — G. Devèze. La Compagnie des Indes de François Martin (à propos du livre de C. Kaeppelin, *Étude sur l'histoire du commerce et des établissements dans l'Inde sous Louis XIV*). — E. Welvert. Marie-Antoinette et Mme du Barry (analyse minutieuse de l'attitude hostile observée par la dauphine, malgré les conseils de Mercy-Argenteau, à l'égard de la favorite, d'accord avec ses tantes qui faiblissent à la fin). — La trahison de Dumouriez (récit de Bonnefont, le seul des sept volontaires de Saône-et-Loire qui ait pu se sauver après avoir sommé le général de se soumettre aux ordres de Paris). — La journée du 1er prairial (récit de Thirus de Pautrizel, député de la Guadeloupe à la Convention, arrêté le 6 prairial an II sur la dénonciation du général Morgan). — A. de Tarlé. Menou et Daure en Égypte (correspondance de Menou avec l'ordonnateur en chef Daure qu'il avait, malgré les autres généraux, relevé de ses fonctions). — L'arrestation du duc d'Enghien (lettres du général Carrié du 13 sept. 1814 au ministre de la Guerre et du 4 nov. au roi, pour attester que, s'il commanda comme colonel les 300 dragons qui arrêtèrent le duc d'Enghien, il ignorait absolument la nature de la mission qu'ils accomplissaient). — J. Durrieux. Le corsaire Delattre (de Dunkerque qui, de 1793 à 1805, captura soixante-cinq navires anglais). — J. Rambaud. L'abolition de la féodalité napolitaine par Joseph et Murat (signale le beau livre de M. Trifone, *Fundi e domani, eversione della feudalità nelle provincie napoletane,*

1909). — Les Alsaciens-Lorrains et la légion étrangère (très intéressant article sur les services rendus dans la légion étrangère par nos compatriotes d'Alsace-Lorraine).

6. — La Révolution française. 1910, 14 mars. — René BATICLE. Le plébiscite sur la Constitution de 1793 (les amendements fédéralistes, politiques, administratifs, religieux, économiques; la suite le 14 avril). — VIALLA. L'insurrection d'Arles et la première expédition marseillaise (sept. 1791). — A. AULARD. Un arrêté du conventionnel Siblot sur les prêtres (très rigoureux). — Un aéronaute patriote en 1791 (texte d'un document absurde sur l'utilisation des aérostats). = C.-rendus. *H. Sée* et *A. Lesort*. Cahiers de doléances de la sénéchaussée de Rennes pour les États-Généraux de 1789 (bon). — *P. Samuel*. Du droit de pétition dans la Révolution (soigné, mais incomplet). = 14 avr. H. LABROUE. La commune d'Angoisse (Dordogne) pendant la Révolution, d'après les registres municipaux (analyse faite dans l'ordre chronologique). — J. DESTREM. Quelques documents sur le 19 brumaire (trouvés dans les cartons de la Commission intermédiaire du Conseil des Cinq-Cents). — Les écoles centrales défendues par le philosophe Destutt de Tracy (lettre de ce philosophe au citoyen Droz). = C.-rendus : *Letaconnoux*. Les subsistances et le commerce des grains en Bretagne au XVIIIe s. (intéressant). — *G. Lechartier*. Les services de la Grande Armée en 1806-1807 (utile).

7. — Revue des études anciennes. T. XII, n° 2, 1910. — H. LECHAT. Notes archéologiques, art grec (résumé par ordre de matières d'articles parus dans des revues d'archéologie). — C. JULLIAN. Notes gallo-romaines (suite : notes sur Lucain géographe). — G. DOTTIN. Les études celtiques depuis 1900 (rapide aperçu). — E. DUPRAT. La route d'Agrippa à Avignon (sa direction; son histoire au moyen âge). = C.-rendu : *É. Bourciez*. Éléments de linguistique romane (très utile).

8. — Bulletin hispanique. T. XII, n° 2, 1910. — P. PARIS. Promenades archéologiques en Espagne (suite; Tarragone). — L. MICHELI. Inventaire de la collection Édouard Favre (suite). — E. PIÑEYRO. Blanco White (suite). = Juill.-sept. A. SCHULTEN. Les camps de Scipion à Numance (3e rapport, 1908, avec des plans et des photographies). — G. DAUMET. Jean de Rye au siège d'Algésiras (publie deux lettres adressées par Clément VI à Alphonse XI en faveur de cet aventurier, 1344, 1347). — L. MICHELI. Inventaire de la collection d'Édouard Favre (suite).

9. — Annales de géographie. T. XIX, 1910, 15 janv. — L. GALLOIS. L'origine du nom de Faucilles (ce nom est dû à une inadvertance d'Ortelius, géographe du XVIe s.; d'abord synonyme de Vosges, il a fini par désigner une chaîne imaginaire). = 15 mars. Ph. ARBOS. La plaine du Roussillon (deux paragraphes sont consacrés à l'évolution

de l'économie rurale et à la répartition de la population depuis la fin du XVIIIe s.). = 15 mai. A. FRIBOURG. La transhumance en Espagne (avec trois croquis dans le texte et deux cartes en couleur hors texte). — S. LÉVI. La mission Pelliot en Asie centrale. = 15 juill. Alf. URY. La crue de janv. 1677 à Paris (contributions à l'histoire du régime de la Seine). — P. GIRARDIN. Le dictionnaire géographique de la Suisse (publié sous les auspices de la Société neuchâteloise de géographie en six volumes, 1902-1910).

10. — Le bibliographe moderne. T. XII, 1909, janv.-févr. — P. LACOMBE. Un souvenir de l'entrée du roi Henri IV à Paris (22 mars 1594). Notice sur un document conservé au musée Condé. — M. PRINET. Portrait de Jean de Vienne, seigneur de Listenois, miniature de la fin du XVe s. — H. PATRY. Le bénédictin Claude-Cyrille Peuchot (premier archiviste de la Haute-Marne, 1745-1817). = Mars-août. L.-G. PÉLISSIER. Un collaborateur de Montfaucon (lettres de l'archéologue Bon de Saint-Hilaire à dom Bernard de Montfaucon, 1722-1740). = C.-rendus : *F.-M. Kircheisen*. Bibliographie du temps de Napoléon (comprenant l'histoire des États-Unis; utile). — *C. Couderc*. Album de portraits d'après les collections du département des manuscrits (177 planches accompagnées de notices intéressantes).

11. — Romania. T. XXXIX, 1910, janv. — Paul MEYER. Les enfances Gauvain; fragment d'un poème perdu (texte et commentaire; le poème ne paraît pas antérieur au XIIIe s.; comparaison de ces fragments avec une composition latine intitulée *De ortu Walwanii nepotis Arthuri*). — Mario ROQUES. Fragments d'un ms. du Roman de Renart (extraits du ms. 5237 des nouv. acq. fr. de la Bibl. nat.). — Paul MEYER. Prière en quatrains à la Vierge (sermons : publication de textes). — A. LANGFORS. La vie de sainte Catherine par le peintre Estienne Lanquelier (texte de cette vie; à la suite deux intéressantes notes de MM. Durrieu et A. Thomas sur le peintre Étienne Lanquelier que M. Durrieu identifie au peintre en titre de Jean, duc de Berry; M. A. Thomas conteste cette identification). — H. SUCHIER. La fille sans mains (suite; publication d'une nouvelle latine intitulée *Ystoria regis Franchorum et filie in qua adulterium comitere voluit*). — A. PARDUCCI et Paul MEYER. Fragment d'un ancien chansonnier provençal trouvé à la bibl. Classense de Ravenne). — T.-Atkinson JENKINS. Melite (serait identique au nom de l'île de Malte). = C.-rendus : *J. Anglade*. Le troubadour Rigaut de Barbezieux (monographie incomplète sur quelques points). — *A. Darmesteter*. Les gloses françaises de Raschi dans la Bible (notes de Louis Brandin et introduction de Julien Weill. Raschi est un rabbin du XIe s.).

12. — Revue archéologique. T. XV, 1910, janv. — A.-J. REINACH. Le disque de Phaistos et les peuples de la mer (ce disque, trouvé en Crète, daté du XVIIIe s. av. J.-C., paraît pouvoir être attribué aux peuples de la mer). — Ch. PICARD. Statuette archaïque de femme

assise, musée du Louvre (appartient au groupe crétois-péloponésien; peut être datée des environs de 600). — G. Ferrero. La date de l'annexion de la Gaule (celle de 57-56 est plus probable que celle de 51-50 proposée par M. Jullian). — C. Jullian. Réponse à M. Ferrero (critique de l'hypothèse de M. Ferrero). — L. Delaporte. Cylindres royaux de l'époque de la première dynastie babylonienne (description de cinq cylindres). — S. Reinach. Les têtes des médaillons de l'arc de Constantin à Rome (les médaillons semblent relatifs à Hadrien, mais il y a eu des substitutions de têtes impériales à d'autres plus anciennes). — J. Hatzfeld. Démétrius Poliorcète et la Victoire de Samothrace (critique de l'opinion de Benndorf qui voit dans cette statue un trophée élevé par Démétrius Poliorcète après la victoire de Salamine; M. Hartzfeld y voit l'œuvre d'un artiste de Rhodes). — G. Ancey. Sur deux épigrammes de Crinagoras. — E. Male. Le groupe de la Visitation à la cathédrale de Reims (critique des dates proposées). — S. Reinach. Quinze siècles d'histoire babylonienne, 3000-1500 av. J.-C. (intéressant résumé d'un précis d'Ed. Meyer). = C.-rendus : *M. Hœrnes*. Natur-und Urgeschichte der Menschen (utile tableau des civilisations primitives). — *Angelo Mosso*. Le origini della civiltà mediterranea (intéressant, parce que l'auteur est très versé dans les sciences naturelles). — *A. von Domaszewski*. Geschichte der römischen Kaiser (écrit par un savant pour le grand public). — *C. Boulanger*. Le cimetière franco-mérovingien et carolingien de Marchepelot, Somme (très documenté sur l'industrie des Barbares). = Mai-juin. W. Deonna. Le Gaulois de Délos (ce prétendu Gaulois n'est qu'un jeune géant pergaménien. Les Gaulois ne hurlent pas d'une manière aussi désespérée). — Th. Reinach. Un nouveau sous-préfet romain de Tarantaise (d'après une inscription trouvée sur la colline de Saint-Sigismond, sur l'emplacement de l'ancienne Axima Ceutronum). — F. de Mély. Les miniaturistes et leurs signatures (à propos de l'exposition du Burlington-Club).

13. — Revue de l'histoire des religions. T. LXI, 1910, n° 1. — Goblet d'Alviella. L'animisme et sa place dans l'évolution religieuse (c'est la croyance à l'existence des esprits; il précède le fétichisme et l'idolâtrie; il a pour corollaire la sorcellerie: il implique l'anthropomorphisme, mais on aurait tort d'y voir la dégénérescence d'un monothéisme primitif; article intéressant et fait avec logique, mais abstrait). — Paul Monceaux. L'église donatiste au temps de saint Augustin (histoire de la décadence du donatisme, 391-422, faite surtout à l'aide des œuvres de saint Augustin). = C.-rendus : *A. von Hoonacker*. Les douze petits prophètes traduits et commentés (ouvrage conçu dans un esprit traditionnaliste, mais bon instrument de travail). — *F.-C. Conybeare*. Myth, Magic and Morals (intéressante étude sur les origines chrétiennes). — *Firmin Nicolardot*. Les procédés de rédaction des trois premiers évangélistes (nouveau). = N° 2. P. Casanova. La Malhamat dans l'Islam primitif (l'auteur essaie de démontrer que

« malhamat » signifie fin du monde). — Isidore Lévy. Sarapis (suite; critique de la légende sinopique). — A.-J. Reinach. Itanos et l' « inventio scuti » (fin; l'auteur montre comment on finit par considérer Itanos le Samnite comme l'inventeur du bouclier). = C.-rendu : *Ch. Guignebert*. La primauté de Pierre et la venue de Pierre à Rome (ouvrage clair et critique). = N° 3, mai-juin. Ph. Berger. Un nouveau tarif des sacrifices à Carthage. — R. Basset. Recherches sur la religion des Berbères. — L. Delaporte. Le premier fragment d'une nouvelle version du déluge babylonien. = C.-rendus : *Campbell*. Two theban queens : Nefert Ari and Ty-ti, and their tombs (bon). — *Drews*. Die Christusmythe (livre inutile; il s'y trouve deux thèses : « l'une n'était plus à prouver, l'autre reste à établir »).

14. — Revue d'histoire rédigée à l'État-major de l'armée. 1910, juin. — La manœuvre de Pultusk (suite en juillet). = Documents : Fragment des mémoires de Guy-Louis-Henri de Valory, enseigne au régiment de Piémont (sur les campagnes de 1708 à 1709 en Flandre, en particulier sur Malplaquet. L'enseigne Valory fut plus tard le marquis de Valory, ambassadeur de France à la cour prussienne de 1739 à 1750; suite en juill.). — La correspondance inédite de Napoléon aux archives de la Guerre (suite). = Juill. La campagne de 1813 (1er art.). — La guerre de 1870. La défense nationale en province (mesures générales d'organisation; suite).

15. — Annales des sciences politiques. 1909, 15 nov. — Angel Marvaud. Le problème agraire en Espagne (fin. En Galice; le morcellement exagéré de la propriété; les charges des colons; remèdes proposés. Clair, mais un peu rapide). — Édouard Payen. Les progrès d'une région de France (les cultivateurs en Sologne; leur progrès depuis cinquante ans). = 1910, 15 janv. A. Arnauné. Le système commercial de Colbert (la fin dans le n° du 15 mars. Les principes de ce système : diminuer les importations de marchandises et les sorties d'argent, augmenter les exportations et les entrées d'argent; ses applications : les tarifs de 1664 et de 1667; la lutte avec l'Angleterre; les traités de commerce). — O. Festy. L'insurrection de Lyon en 1831 (d'après des documents inédits et surtout des lettres du procureur général près la cour de Lyon). = 15 mars. Delavaud. Les origines norvégiennes des archipels écossais, 871-1667. Voir plus haut, p. 191.

16. — Le Correspondant. 10 févr. 1910. — E. de Budé. Souvenirs du général Bertrand (extraits des *Souvenirs* inédits d'Amédée Massé qui fut secrétaire du général lors de son gouvernement des provinces illyriennes. On y trouve des détails intéressants sur l'activité de Bertrand en Illyrie en 1812 et sur la campagne d'Allemagne de 1813). — Cte Daru. Associations et sociétés de provinciaux à Paris (fin le 25 févr.; curieux chapitre d'histoire sociale). = 25 févr. R. Vallery-Radot. La jeunesse du duc d'Aumale (d'après sa correspondance avec Cuvillier-Fleury). — Brémond. Un complot contre Fénelon. La

solitaire des Rochers (dans un style bien bizarre, M. Brémond met à peu près hors de doute que les *Lettres d'une solitaire inconnue*, répandues manuscrites en 1694-1698, publiées pour la première fois en 1797 et louées par M. Gazier dans ses *Mélanges* de 1904, sont une fabrication du P. Luc de Bray dirigée contre Fénelon et Mme Guyon). — F. Roz. L'esprit américain et la littérature américaine. = 10 mars. G. Bord. Les crues de la Seine. — P. de Quirielle. Les sentiments de l'Alsace (excellent article où le livre de Delahache, la *Carte au liseré vert*, aurait dû être signalé). — Lanzac de Laborie. Dom Guéranger et son œuvre (protestation motivée contre l'ouvrage anonyme en 2 vol. sur D. Guéranger, publié récemment chez Plon. D. Guéranger a rendu d'incontestables services en restaurant la congrégation bénédictine à Solesme, à Ligugé et à Marseille, en publiant l'*Année liturgique* et en encourageant les études de liturgie et de musique religieuse; mais il a apporté dans ses publications sur les origines des églises de Gaule, sur l'Édit de Nantes et dans ses polémiques contre les catholiques libéraux, Montalembert, Broglie, d'Haussonville, etc., l'intolérance sectaire la plus violente et la plus ignare). — Desjoyeaux. Les couleurs des drapeaux français (les trois couleurs étaient les « couleurs du roi ». C'est le comte Henry de Virieu qui, le 22 octobre 1790, les fit adopter par la Constituante pour la marine. Le 30 juin 1791, le drapeau tricolore devient celui de toute l'armée). = 25 mars. E. Gachot. Le mariage de Napoléon et de Marie-Louise (d'après de nombreux documents inédits qui mettent en lumière le zèle avec lequel Metternich a travaillé au mariage. Texte du rapport de MM. Cramayel, de Priéj et du Hamel sur le mariage fictif à Vienne. M. Gachot confirme la tradition d'après laquelle « le plus mal élevé des grands hommes » prit à Compiègne à la houzarde la fille des Habsbourg avant les cérémonies régulières). — P. Bosq. La conspiration Charabot, 1803 (refait avec plus de détail le récit de ce complot jacobino-royaliste qui devait livrer Toulon et Marseille aux Anglais, que M. Gaffarel, non cité par M. Bosq, avait déjà raconté dans les *Annales de Provence*). = 10 avril. E. Lamy. Le conventionnel André Dumont (fin le 25 avril. D'après l'étude de M. E. de Rougé. Cet obscur conventionnel, qui se qualifiait de maratiste, fut parmi les proscripteurs des Girondins et fut commissaire dans la Somme, où il se montra encore plus grossier en paroles que féroce dans ses actes, se retourna avec violence contre les Jacobins après le 9 thermidor, se vanta de sa modération, fut élu au Conseil des Cinq-Cents par onze départements; mais, attaqué comme ancien terroriste, ne fut pas réélu en 1796, fut sous l'Empire sous-préfet d'Abbeville et préfet du Pas-de-Calais en 1815, fut exilé sous la Restauration et mourut en 1836. M. Lamy construit sur cet obscur et médiocre personnage une psychologie du Jacobin très contestable et qui vise surtout les Jacobins de 1910). = 25 avril. Faguet. Les ennemis de J.-J. Rousseau (montre que Mme Frederika Macdonald a eu raison de démontrer que les

Mémoires de Mme d'Épinay ne méritent aucune créance et ont été tripatouillés par Mme d'Épinay elle-même, Diderot et Grimm, mais qu'elle a tort de croire Rousseau innocent de toutes les vilenies dont il a été accusé). — Lettres de Chateaubriand à Rosalie et à Charles de Constant (écrites de 1826 à 1835. Quelques détails intéressants). = 10 mai. Adrienne CAMBRY. Jeanne d'Arc à Paris. L'église où elle pria (c'est l'église Saint-Denys-de-la-Chapelle au village de la Chapelle-Saint-Denis qui contient encore des piliers existant lorsque Jeanne d'Arc vint y prier les 6, 7 et 8 septembre 1429). = 25 mai. Mgr CHAPON. L'Église de France sous le pontificat de Léon XIII (vague). — C. LAMY. Russes et Bulgares d'il y a trente ans (d'après l'ouvrage si curieux d'E. Queillié : *les Commencements de l'Indépendance bulgare et le prince Alexandre*, qui a tant grandi le prince). — LANZAC DE LABORIE. Quelques révolutionnaires (intéressantes analyses des ouvrages de J. Charrier, *Claude-Fauchet;* A. Dunoyer, *Deux jurés du tribunal révolutionnaire;* R. Arnaud, *le Fils de Fréron;* baron Despatys, *la Révolution, la Terreur et le Directoire d'après les Mémoires de Gaillard;* L. Pingaud, *Jean de Bry*). = 10 juin. R. VALLERY-RADOT. Le premier exil du duc d'Aumale (d'après sa correspondance). — Baron J. DE WITTE. Vingt-six ans de gouvernement catholique en Belgique (M. de Witte attribue aux catholiques la prospérité matérielle de la Belgique due au roi et à la nation entière; il attribue aux catholiques belges une modération et une tolérance qui est démentie par tous leurs actes. La décadence graduelle de l'enseignement public est due à la tyrannie cléricale qui, représentée au ministère des Sciences et Lettres par le chevalier Descamps-David, refuse de donner à un savant comme M. Cumont la chaire à laquelle il a droit. Les catholiques sont de plus les adversaires décidés de l'esprit français en Belgique). — C. JOLLIVET. Les cercles mondains. — M. DUMOULIN. Le cabaretier du Trianon (Charles Langlois qui, après avoir mené des jours heureux et prospères comme limonadier à Versailles, fut, malgré son civisme, dénoncé en 1793, accusé de conspiration, emprisonné quatre mois et enfin acquitté par le tribunal révolutionnaire l'avant-veille de la chute de Robespierre. Sous le Consulat, il eut l'idée géniale de louer le Petit-Trianon pour y établir un restaurant). = 25 juin. Mgr BATIFFOL. La papauté vue d'Allemagne (apologie de la papauté ingénieusement tirée du livre du professeur Krueger, de Giessen, *Das Papsttum, seine Idee und ihr Traeger*). — La question de la Crète. Les origines. Les rivalités. Les complications. L'avenir. — H. BRÉMOND. La jeunesse de Wesley (loue la thèse de M. A. Leger sur ce sujet). — N. DE CHAZAN. Paris au surlendemain de la Terreur (annonce la réimpression par MM. Usteri et Ritter des précieux *Souvenirs de mon dernier voyage à Paris*, 1795, d'H. Meister).

17. — La Revue. 15 mars. — LY-CHAO-PÉE. La littérature et la presse chinoise. — Cte HARTFELD. Les journaux satiriques en Chine. — Marcel LAURENT. Le siège de Paris (extraits curieux des pièces de l'en-

quête sur le gouvernement de la défense nationale et surtout des notes du préfet de police Cresson. On voit la Commune se former jour après jour). = 1er mai. Manuel UGARTE. Le prochain congrès franco-américain (prouve que ce congrès ne peut que préparer une mainmise des États-Unis sur l'Amérique du Sud). — FAGUET. Église et religion (forte critique des *Lettres sur les études ecclésiastiques* de Mgr Mignot où ce prélat fait reposer la religion sur l'Église et non l'Église sur la religion, ce qui est utile pour l'orthodoxie et dangereux pour la religion). = 15 mai. Lettres du Comte de Paris à Régis de Trobriand (de 1881 à 1890; très curieuses pour la psychologie du prince au moment des lois d'exil). — FAGUET. Marie Stuart (à propos du livre de Filon. Faguet dit avec raison que rien dans la vie de Marie Stuart ne mérite la sympathie. Sa mort tragique lui a seule donné l'auréole). — A. MAYBON. Le bouddhisme hors d'Asie (en Angleterre, Allemagne, Hongrie, Amérique. Le néo-bouddhisme. Curieux). — BRADA. Autour du roi Édouard VII. = 1er juin. M. LEWANDOWSKI. L'Argentine au XXe siècle (fin le 15 juin). — Marius-Ary LEBLOND. La Pologne d'aujourd'hui. — A. PÉREIRE. Trois filles d'opéra (Mlle Sallé, la vertueuse ballerine, d'après M. E. Dacier; Mlle Duthé, la perversité même, d'après ses *Souvenirs* publiés par Paul Ginisty; Fanny Essler, la danseuse viennoise, d'après M. A. Christian). = 15 juin. La crise des partis politiques en France. — GAUBERT. Un catholique russophobe (A. de Lamothe, dont les romans sur la révolution polonaise de 1863, les *Faucheurs de la mort*, les *Martyrs de Sibérie*, *Marpha*, eurent beaucoup d'influence sur les catholiques). — H. DE GALLIER. Comment on était servi autrefois (fin le 1er juill. Amusants détails sur la domesticité sous l'ancien régime).

18. — La Revue de Paris. 1910, 15 mars. — J. DELAVAUD. L'éducation d'un ministre (d'après les lettres de Colbert de Croissy à son fils, le futur marquis de Torcy; intéressant). — Conseils à un futur ministre (on publie ici vingt-deux lettres de Colbert de Croissy, 1684-1688). = 1er avril. AALI-PACHA. Testament politique (suite et fin le 1er mai; adressé à S. M. le sultan Abdul Aziz, empereur des Ottomans et daté de Bébek, septembre 1871. Aali-pacha, qui avait été cinq fois grand vizir et six fois ministre des Affaires étrangères, est mort en 1872). — E.-F. GAUTHIER. La conquête du Sahara touareg. — L. BATIFFOL. Louis XIII jeune homme (ses aptitudes, ses goûts, ses talents). = 1er mai. Fréd. MASSON. Arthur Dillon, général en chef de l'armée des Ardennes, 1750-1794 (suite le 1er juin, fin le 15 juin; biographie minutieuse. Il y eut au moins trois Arthur Dillon vers la fin de l'ancien régime, sans compter Théobald Dillon qui fut massacré par ses soldats en 1792. Le futur général en chef a été souvent surnommé « le beau Dillon », sans doute par suite d'une méprise. Le « beau Dillon » s'appelait Édouard. Arthur Dillon, propriétaire du régime irlandais qui porte son nom, n'était pas un courtisan favori; il servit la République avec autant de foi que de bravoure intelligente; c'est lui, non

Dumouriez, à qui il faudrait attribuer les succès de 1792; mais, victime des factions, il fut traduit devant le tribunal révolutionnaire sous la fausse inculpation d'avoir conspiré contre la liberté et la souveraineté du peuple, et décapité). = 1er juill. L. DE CONTENSON. Un agent royaliste en 1814 (publie la correspondance échangée entre les agents du comte de Provence et le baron de La Barthe de La Coustète qui avait été envoyé en France en décembre 1813 pour y rappeler l'ancien nom des Bourbons; fin le 15 juill.).

19. — Revue des Deux Mondes. 15 mars 1910. — Lettres du roi Louis-Philippe et du prince de Talleyrand à Sébastiani. Guerre de la Belgique contre la Hollande, 1831 (publiées sans soin par le Cte Horace de Choiseul). — E. DAUDET. Une vie d'impératrice (analyse des t. II et III de la vie de l'impératrice Élisabeth, femme d'Alexandre Ier, par le grand-duc Nicolas. Cette vie fut un morne martyre). = 1er avril. A. LEROY-BEAULIEU. La Russie nouvelle et la liberté religieuse; I : Les catholiques; II : Les israélites (fin le 15 avril : Les vieux croyants. Le rétablissement du patriarcat. La convocation d'un concile. Les vieux croyants ont seuls vraiment profité des promesses de liberté religieuse faites en 1905. Ni le patriarcat ni le concile, d'ailleurs improbable, ne donneront à l'Église orthodoxe la liberté et la réforme dont elle a besoin). — G. LOISEL. Les ménageries de Versailles et du Trianon. — H. WELSCHINGER. La captivité de Napoléon III à Wilhelmshœhe (fin le 15 avril; d'après les notes du général de Monts, gouverneur de Cassel, et celles du journaliste A. Mels-Cohn. Très curieux tant par les détails sur les occupations de Napoléon à Wilhemshœhe, les visites qu'il y reçut et les intrigues qui l'entourèrent, que par l'analyse des brochures peu connues de Napoléon sur les relations de la France, de l'Allemagne avec la France sous son règne et sur la guerre de 1870). — Ch. DE LASTEYRIE. L'impôt sur le revenu sous l'Ancien régime (cet article, fondé en partie sur des documents inédits, a pour objet de montrer que notre système fiscal actuel, qui est dû aux réformes de l'Assemblée constituante, a été inspiré par la pensée de mettre fin non seulement à l'inégalité des charges, mais aussi aux injustices et à l'impopularité des taxes frappant le revenu). = 15 avril. Vte D'AVENEL. L'évolution des dépenses privées depuis sept siècles; III : Le service de table et la cuisine. — G. GOYAU. Bismarck et la Papauté. La guerre 1870-1872; III : Les vieux catholiques. Leurs premières victoires (excellente analyse du mouvement antiinfaillibiliste en Allemagne et en particulier en Bavière. Suppression de la « division catholique » au ministère des Cultes de Berlin; fondation de l'Église des vieux catholiques après le congrès de Munich en septembre 1871 sur lequel M. Goyau passe trop rapidement, bien qu'il décrive très exactement le rôle de Dœllinger; enfin premières hostilités de Bismarck et du Reichstag contre les ultramontains, à l'instigation de la Bavière). — P. HAZARD. L'âme italienne de la Révolution française au *Risorgimento* (à propos du livre de Julien Luchaire sur

l'*Évolution intellectuelle de l'Italie de 1815 à 1830* où l'on voit l'Italie passer du nationalisme littéraire au nationalisme politique et la renaissance catholique de Manzoni, aussi importante et plus sincère que celle de Chateaubriand, s'opposer au pessimisme de Léopardi). — T. DE WYZEWA. L'aventure tragique de Jane Grey (à propos du livre de R. Davey : *The Nine days Queen, Lady Jane Grey and her times* (bonne psychologie de cette naïve victime de l'ambition de son beau-père et de son mari et des humanistes protestants. Sans s'attendrir autant que M. de Wyzewa sur l'humanité de Marie Tudor, on reconnaîtra avec lui qu'elle a sacrifié à regret Jane Grey. Qui sait si ce « précédent » n'a pas été funeste à Marie Stuart?). = 1er mai. Vte E. DE VOGUÉ. Ségur et ses Mémoires (dernières et brillantes pages de l'écrivain, préface d'une édition nouvelle de la Campagne de Russie. M. de Vogué fait observer que les *Mémoires* de Philippe de Ségur, parus en 7 vol. en 1873 et si précieux, sont presque inconnus. L'histoire littéraire de Petit de Julleville les ignore. M. de Vogué aurait pu ajouter que Vapereau les ignore aussi et que le nom même du général Ph. de Ségur est absent du Dézobry corrigé (?) par Darsy). — G. FERRERO. Rome dans la culture moderne (très éloquent plaidoyer en faveur de la tradition romaine considérée comme nécessaire au maintien de la vitalité et de l'équilibre des nations modernes, surtout des nations latines. Nécessité de garder la connaissance et la conscience synthétiques de l'histoire de la civilisation, de l'esprit et du droit romains. M. Ferrero plaide en faveur de l'historicité d'un Romulus, fondateur de Rome). — A. FILON. La Chambre des lords dans le passé et dans l'avenir (M. Filon y voit la représentation de la propriété foncière et la partie la plus ancienne et aussi la plus importante du Parlement. Elle ne pourra être modifiée que par un *referendum*). — ROUIRE. La transformation de la Chine. L'évolution des idées chinoises. = 15 mai. G. HANOTAUX. Jeanne d'Arc. I : La formation (suite les 1er et 15 juin. M. Hanotaux croit avec raison qu'il y a encore beaucoup à faire, à trouver et à dire pour qu'on possède une histoire critique de Jeanne d'Arc. Lui-même, sans refaire l'histoire de l'héroïne, donne son sentiment ou plutôt ses impressions sur les mystères de sa formation, de sa mission, de son abandon et de sa condamnation. Ses impressions, qui sont d'un homme très intelligent et très instruit, donnent une idée assez vive du caractère merveilleux de la vie de Jeanne et du milieu où elle s'est développée, mais elles manquent trop de clarté et de précision pour permettre d'asseoir un jugement. Le mystère reste un mystère). — A. MÉZIÈRES. Les premières années du duc d'Aumale (d'après le journal de la correspondance de Cuvillier-Fleury). = 1er juin. A. FILON. Le caractère et l'œuvre politique d'Édouard VII (exposé impartial et persuasif des raisons qui permettent de regarder Édouard VII comme un grand roi). — A. GAZIER. L'école primaire et les évêques constitutionnels sous le Directoire (Grégoire et ses collègues, par une encyclique de décembre 1795 (nivôse an IV) cherchèrent à reconstituer

dans toutes les paroisses des écoles primaires chrétiennes; ils en créèrent beaucoup, des curés se firent instituteurs et des presbytères furent maisons d'école. Le Directoire s'en émut et chercha à opposer des écoles laïques à ces écoles chrétiennes. Le Concile national de France adressa le 5 novembre 1797 une *lettre synodique* aux maîtres chargés de l'instruction de la jeunesse. Ces efforts eurent des résultats sérieux, jusqu'ici ignorés). = 15 juin. V. du Bled. Les comédiens et la société polie. — R. Pinon. Une confédération balkanique est-elle possible? (l'histoire porte à croire que non, car il faudrait que la Turquie en fît partie).

20. — Académie des inscriptions et belles-lettres. Comptes-rendus des séances de l'année 1910. Bulletin d'avril-mai. — P. Durrieu. L'enlumineur flamand Simon Bening (né en 1483 ou 1484, mort à Bruges en 1561). = Fr. Novati. Rapports littéraires de l'Italie et de la France au XIe siècle (résume ce qu'il doit exposer en détail dans le 6e chapitre de ses *Origini della letteratura italiana*, qui vont bientôt paraître).

21. — Séances et travaux de l'Académie des sciences morales et politiques. *Compte-rendu*, 1910, juin. — E. Levasseur. Aperçu de l'histoire des monnaies et du commerce d'argent en France au moyen âge (la monnaie sous les premiers Valois; Charles V et N. Oresme; les changeurs et la lettre de change; les Lombards et les Juifs). — A. Chuquet. Buzot et Mme Roland (fort intéressant tableau de leurs relations; montre ce que l'amour de Marie Phlipon a fait pour Buzot et combien cet amour est honorable pour ce dernier). = Juillet. E. Rodocanachi. Richesse des cardinaux romains au temps de Jules II et de Léon X (plusieurs furent très riches, mais ils ne possédaient leurs biens qu'à titre précaire et souvent ceux-ci, après leur mort, faisaient retour au Saint-Siège.)

22. — Société nationale des Antiquaires de France. 1910. Séance du 1er juin. — M. Maurice Roy apporte quelques nouvelles dates intéressantes pour la biographie des artistes italiens établis à Paris au XVIe s., notamment de Luca Penni et de son frère Bartolomeo. = 8 juin. M. Martroye cherche à établir que le siège épiscopal dit de Maximien conservé à Ravenne serait celui de Maximus, évêque de Salone en Dalmatie vers 342. — M. Mirot donne lecture de quelques lettres de Jean de Piles fort intéressantes pour la topographie de Rome au XVIe s. — M. Serbat étudie quelques textes et dessins relatifs à l'église de Saint-Jean-en-Grève à Paris. = 15 juin. M. de Mély appelle l'attention sur plusieurs inscriptions qui donnent des noms de miniaturistes dans un manuscrit de la Bibliothèque nationale et dans un manuscrit de la bibliothèque de l'Arsenal. — M. Toutain signale une dédicace à la grande mère des Dieux relevée par M. Cagnat dans les ruines de Djemila (Afrique). = 22 juin. M. Joulin étudie les fouilles entreprises depuis plusieurs années à Ampurias

(Espagne) et leur importance pour l'histoire de la civilisation hellénique. = 29 juin. M. Héron de Villefosse communique divers objets gallo-romains provenant de Mérouville (Eure-et-Loir). — M. Bruston prouve que l'inscription d'Autun dite de Pectorius est entièrement en acrostiche et propose de nouvelles lectures pour les derniers vers. — M. Martroye étudie la manière dont sont signalés certains événements au point de vue de leur date dans les chroniqueurs byzantins. = 6 juill. M. Maurice étudie les monnaies astrologiques de l'époque constantinienne. — M. le Dr Guebhard apporte le résultat d'une découverte d'objets en bronze décorés faite à Clans (Alpes-Maritimes) et en indique tout l'intérêt. = 13 juill. M. Chapot signale des tours antiques d'Aix-en-Provence démolies à la fin du XVIIIe s. et considérées généralement comme ayant été originairement des mausolées; il rapproche l'une d'elles d'un monument circulaire découvert à Éphèse et qu'on interprète comme un édifice commémoratif d'apparat. — M. Bruston recherche le sens de l'inscription d'Aberkios trouvée en Phrygie et en apporte une nouvelle interprétation. = 21 juill. M. Monceaux apporte quelques plombs byzantins récemment trouvés à Carthage par le R. P. Delattre.

23. — Mémoires de la Société éduenne. Nouv. série, t. XXXVII. Autun, 1909. — Max Boirot. Notice sur un reliquaire attribué à l'époque carolingienne et contenant une phalange d'un doigt de saint Léger, évêque d'Autun (ce reliquaire est un barillet creusé dans un morceau de bois dur, orné de deux pierres brillantes, avec une inscription de trois lignes gravée en pointillé sur les douves du barillet). — Ch. Boëll. Le passage du pape Pie VII à Autun en 1805. — A. de Charmasse. Origine des paroisses rurales dans le département de Saône-et-Loire. — P. Muguet. Le prieuré du Val-Saint-Benoît (suite). — P. Montarlot. Les députés de Saône-et-Loire aux assemblées de la Révolution, 1789-1799 (suite : 4e partie : Conseil des Cinq-Cents et Conseil des Anciens). — Eug. Fyot. Montvaltin (monographie d'un village qui, ainsi que le Creuzot, dépendait de la paroisse du Breuil. C'est un fief qui appartient à la famille de Torcy. Chronologie des seigneurs de Torcy de 1246 à 1780). — G. Valat. Un cas de formariage au XVe s. — R. Gadant. Note sur deux monnaies romaines trouvées à Autun (frappées l'une en l'honneur de l'Hercule romain, c'est-à-dire de Postumus, l'autre au nom de Carausius). — Mélanges d'histoire et d'archéologie, de numismatique et de bibliographie (à signaler : 1° une nomenclature chronologique des médailles romaines trouvées sur le sol éduen, où figure le nom des Gaules; 2° une note sur une édition des coutumes générales du parlement de Bourgogne datée de 1531).

24. — Revue de Gascogne. 1910, juin. — B. Duplanté-Marceillac. Une source peu connue de l'histoire gasconne : les arrêtistes du parlement de Toulouse. — J. Lestrade. Le dernier évêque de Com-

minges : Antoine-Eustache d'Osmond, 1754-1823 (en appendice : pièces relatives à l'incident soulevé par la nomination d'Eustache d'Osmond à l'archevêché de Florence, 1811-1814. Ces documents viennent s'ajouter à ceux qu'avait déjà utilisés M. Marmottan pour l'étude publiée dans la *Rev. hist.*, t. LXXXVI, p. 58; suite en juill.-août). — P. Gabent. Lettres d'un prêtre auxitain réfugié en Angleterre (fin; Darré n'obtint la permission de rentrer en France qu'en 1803; pendant ses dernières années d'exil, il fut professeur au collège de Maynooth en Irlande). = C.-rendu : *A. Chauliac*. Histoire de l'abbaye de Sainte-Croix de Bordeaux (très consciencieux, mais peu de sens critique). = Juill.-août. P. Coste. Saint Vincent de Paul a-t-il pris à Marseille les fers d'un forçat? (il y a dans cette histoire tant d'invraisemblances accumulées qu'elle doit être tenue pour légendaire; cette légende avait d'ailleurs déjà cours du vivant même de M. Vincent). — Duplanté-Marceillac. L'histoire gasconne et les arrêtistes du parlement de Toulouse (suite; cite les principaux arrêts intéressant l'histoire gasconne en suivant l'ordre chronologique depuis 1340). — J. Bonnet. Lettres inédites de Marca (fin; en tout, 31 lettres). — Bacalerie. A propos d'un trésor trouvé à Auch (publie le dossier de cette affaire, qui se produisit en 1690. Il y est question moins du trésor que de l'emploi qu'on lui destinait).

25. — Revue de l'Agenais. 1910, mars-avril. — J. Dubois. Étude sur la famille du physicien Jacques de Romas, 1550-1811. — J. Monméja. Huit douzaines de fiches chronologiques pour servir à l'histoire de la vie et des travaux de J. de Romas. — R. Bonnat. Deux physiciens du XVIIIe s. : Romas et Vivens. — A. Durengues. Lettres du général Ressayre (écrites la plupart du camp français sous Varna en juillet-août 1854). — J.-R. Marboutin. Notes historiques sur Lafox. — Vte du Motey. Une paroisse Saint-Caprais au diocèse de Séez (à Aubry en Exmes). = Mai. Durengues. Lettres du général Ressayre (suite). — R. Marboutin. Monluc au château de Laugnac, 1567.

Allemagne.

26. — Archiv für Kulturgeschichte. T. VIII, n° 1, 1910. — Heinrich Finke. Les goûts littéraires, scientifiques et artistiques des rois d'Aragon du XIIIe et du XIVe s. (la plupart de ces rois ont été très cultivés; plusieurs ont fait des vers; Jayme Ier et Pedro IV ont été historiens; ils ont eu le goût des livres et des œuvres d'art. Article bref, mais intéressant). — E. A. Stückelberg. Géographie hagiographique (l'auteur montre l'intérêt que présenteraient des cartes hagiographiques où seraient indiqués les vocables des églises et des autels, les patrons des confréries, les reliques, les statues, les noms de baptême prédominants dans la région). — Heinrich Ritter von Srbik. Aventuriers à la cour de Léopold Ier (notes historiques sur quelques alchimistes : Jean-Baptiste Liefrinck, Schellenberg, etc.). — Wilhelm

STIEDA. Compte d'un étudiant d'Iéna au XVIIIe s. = C.-rendus : *Joseph Seitz*. Die Verehrung des hl. Joseph in ihrer geschichtlichen Entwicklung bis zum Konzil von Trient dargestellt (utile). — *Friedrich Noack*. Deutsches Leben in Rom 1700-1900 (bien documenté).

27. — Bonner Jahrbücher. CXVIII (1909). — H. SCHŒNE. La chirurgie militaire dans l'antiquité (d'après Paulos d'Égine, sur la forme des pointes de javelots). — Fr. REUSS. Alexandre le Grand chez les Malli (Arrien, VI, 9-11, suit, pour le récit de cet épisode, le récit ampoulé d'un historien postérieur, bien qu'il eût de meilleures sources à sa disposition ; important pour le jugement à porter sur cet auteur). — Aug. FRICKENHAUS. Deux problèmes de topographie (topographie de deux villes construites à la manière des Grecs et qui subirent plus tard l'influence romaine : 1° Emporion ou Ampurias en Espagne ; on apporte ici de nombreuses corrections au mémoire de Schulten dans les *Neue Jahrbücher*, XIX, 1907. 2° Arrettium ou Arezzo en Étrurie). — W. LEVISON. Le développement de la légende de Séverin de Cologne (Grégoire de Tours nous apprend seulement que ce Séverin fut contemporain de saint Martin. Se référant au travail de dom Henri Quentin, paru dans les *Mélanges Couture* en 1902, l'auteur montre que les vies de saint Séverin de Cologne ont tout simplement appliqué à celui-ci les récits concernant saint Seurin de Bordeaux). — E. FABRICIUS. La description d'un camp par Hygin (l'étude des vestiges qui nous restent des constructions militaires permet maintenant de mieux comprendre le texte d'Hygin et de corriger les erreurs qui s'y sont glissées). — A. VON SALIS. L'image d'un Germain (d'après un petit buste en terre cuite conservé au musée d'arts de Bonn). — Aug. OXÉ. La plus ancienne répartition des troupes dans le camp des légionnaires de Neuss (étudie en outre le plan d'un camp tracé par Polybe et par Tite-Live, puis l'emplacement assigné aux légionnaires, à la cavalerie et aux auxiliaires dans le camp de Neuss). — E. SADÉE. L'invasion des Cimbres dans la vallée de l'Adige en 102 av. J.-C. (quand on associe l'étude des lieux à l'examen des maigres sources que nous avons sur cet événement, on peut aller plus loin que Müllenhof dans sa *Deutsche Altertumskunde*, II, 138. L'invasion se produisit dans l'hiver de l'an 102 ; Catulus couvrit l'issue de la voie du Brenner aux « Klausen » de Vérone. On peut encore reconnaître les particularités tactiques de sa position sur l'Adige : il établit son centre sur la rive droite du fleuve, sur le plateau de Rivoli. En détruisant le pont, les Cimbres voulaient interdire à l'ennemi la possibilité de prendre l'offensive sur la rive gauche, puis franchir eux-mêmes le fleuve sur une digue pour attaquer l'ennemi sur la rive droite. Ces deux mesures furent couronnées par un résultat inatteudu : les Romains furent pris en panique. Catulus abandonna sa position défensive, mais gagna résolument sa ligne de retraite déjà menacée par l'ennemi. Avec une carte). — H. LEHNER. Une tête romaine en marbre trouvée à Schwarzrheindorf (des fouilles opérées en cet endroit

ont abouti à faire écarter l'hypothèse qu'il y eut là une tête de pont établie sur la rive droite du fleuve, en face du camp de Bonn; on n'y a trouvé aucune trace d'antiquités romaines). — M.-L. STRACK. Aulus Hirtius (il fut probablement chef de la chancellerie et auxiliaire de J. César pour la publication de ses Commentaires; cette hypothèse explique l'unité du *Corpus Caesarianum*. Les notes du quartier général et les rapports des chefs de détachements ont fourni la substance; Hirtius développa les détails, les chiffres, les noms d'après les actes; puis César intervint pour donner au récit la forme qui lui appartenait. Sans doute Hirtius essayait-il d'imiter le style du maître. Ainsi s'expliquent les ressemblances et les différences dans la langue des parties controversées. A quoi ressemblaient les matériaux d'Hirtius? Nous le voyons par le *Bellum Hispaniense* et une partie du *Bellum africanum*. Comparaison avec Bismarck et Lothar Bucher). — Al. RIESE. L'inscription de Clematius et les martyrs de Cologne (cette inscription est le seul témoignage que l'on possède pour les martyrs de Cologne, les onze mille vierges martyrisées sous le règne de Constance. Or, la première phrase appartient au IVe siècle; la seconde a été composée après 852. L'inscription de l'église de sainte Ursule à Cologne est une copie très habile de l'inscription originale de Clematius, augmentée de la seconde phrase). — P. STEINER. Marques de potier provenant de Vetera Castra (Xanten; elles proviennent de la 5e et de la 15e légion, plus un troisième type non encore expliqué). — Rud. SCHULTZE. Les portes de villes romaines (mémoire très détaillé de 72 pages). = Appendice : la Commission provinciale pour les monuments et les Sociétés pour les antiquités et l'histoire de la province rhénane, 1907-1908 (mémoire de 191 pages avec de nombreux dessins).

28. — Byzantinische Zeitschrift. T. XIX, 1-2, mai 1910. — Jean MASPERO. Un papyrus littéraire d'Aphrodité (éloge adressé à Jean, stratiarque de Thèbes, VIe s.). — S. PÉTRIDÈS. Épitaphe de Théodore Kamateros (Cod. Paris., gr. 2925, fol. 5-6; due à Jean Tzetzès). — M. TREU. Un discours de Tamerlan (texte grec de Manuel Moros, écrivain du XVIe s., Cod. Ambros., gr. 598; prononcé avant une expédition contre le Kiptchak). — GRAF. La vie arabe de saint Xénophon et de sa famille (traduction allemande du Cod. Vat., arab. 71, écrit en 884 à Saint-Sabas de Jérusalem). — G. DE SARAGHIAN. Un fragment grec d'histoire ecclésiastique de l'Arménie (Cod. Paris., gr. 900; doit être d'Isaac d'Arménie chassé de son pays au XIIe s. à cause de ses opinions religieuses favorables aux Grecs). — H. GRÉGOIRE. Géographie byzantine (Euchaïta identifiée à Avghat-Hadji-Keui sur la route d'Amasia à Tchorum). — P. ORSI. Restes byzantins en Sicile (trésor de Pantalica, nécropoles de Caltagirone et Magnisi, musée de Syracuse). — BRANDENBURG. Restes byzantins et seldjoucides dans le Turkmen-Dagh. — J. BURY. Le cycle chronologique des Bulgares

(restitution de la chronologie des Khans bulgares d'après les inscriptions de Chatalar).

29. — Historische Vierteljahrschrift. T. XIII, n° 1, 1910. — Wilhelm Busch. Les guerres anglaises pendant l'année 1513 : Guinegate et Flodden (la campagne de Henri VIII et de Maximilien contre la France. Récit détaillé de cette campagne depuis l'alliance de Maximilien avec l'Angleterre en mars 1513 jusqu'au traité de Londres du 7 août 1514. Important article dans lequel l'auteur décrit avec précision la politique de Henri VIII, de Louis XII, de Ferdinand d'Espagne et de Maximilien). = C.-rendus : *Sigefried Rietschel.* Das Burggrafenamt und die hohe Gerichtsbarkeit in den deutschen Bischofsstädten während des früheren Mittelalters (important ouvrage où l'auteur montre qu'il n'a jamais existé de « comtes des villes » (Stadtgrafen) spéciaux possédant la haute justice dans l'enceinte des villes; cette hypothèse erronée provient de ce qu'on ignorait la fonction originelle des burgraves qui ont été primitivement des fonctionnaires militaires ayant le commandement de forteresses). — *Cohen.* Die Verschuldung des baüerlichen Grundbesitzes in Bayern (ouvrage intéressant pour l'histoire de l'économie rurale).

30. — Historisches Jahrbuch. T. XXXI, 1910, n° 1. — M. Buchner. Les taxes perçues sur les fiefs d'empire avant la publication de la Bulle d'or (leur origine : l'auteur la trouve dans le « jus spolii »; leur partage entre les officiers de la cour impériale : ils sont considérés progressivement comme une rémunération des services rendus par ces officiers au moment de l'investiture). — A. Väth. La question des « faux » rédigés à Obermünster et à Niedermünster, à Ratisbonne (l'auteur réfute l'accusation portée par Fr. Wilhelm contre les religieuses de ces deux couvents d'avoir falsifié le diplôme d'un légat du pape, de 1246, qui aurait été défavorable à leur liberté). — J. Hefner. Fragments d'un légendaire de Würzbourg du XIe s. (on y trouve les deux derniers tiers du texte de la *Vita S. Gaugerici episcopi Cameracensis* et la moitié de celui du *Martyrium S. Ariani*). — P. Albert. Qui est l'auteur du *Chronicon Gotwicense?* (Gottfried Bessel, abbé de Göttweih en 1732). — M. Grabmann. Un manuscrit nouvellement découvert de Gandulphus (il s'agit d'un manuscrit ancien des sentences de ce canoniste bolonais). = C.-rendu : *Joh. Chrzonz.* Kirchengeschichte Schlesiens (remarques intéressantes sur l'histoire religieuse de la Silésie). = N° 2. H. Grauert. Les écoles d'Erfurt avant la fondation de l'Université (d'après un acte de 1282 contenant des règlements scolaires). — Endres. L'année de la naissance et la chronologie de la première moitié de la vie d'Albert le Grand (il serait né vers 1207). — S. Merkle. Études critiques de sources sur l'histoire du Concile de Trente (historique des discussions qui eurent lieu à la fin de janvier 1546 au sujet de la priorité à accorder aux délibérations relatives aux dogmes ou à celles qui concernaient la réforme; l'au-

teur compare diverses versions contemporaines). — G. Morin. Une lettre inédite de Montalembert (écrite le 20 décembre 1869 à l'occasion de l'envoi d'une brochure sur le Concile du Vatican). — Sauerland. La charte de fondation de la Chartreuse de Pavie (1394). = C.-rendu : *Grabmann*. Die Geschichte der scolastischen Methode (t. I : des origines au début du XIIe s. Très utile).

31. — Neues Archiv. T. XXXV, n° 2, 1910. — Wilhelm Levison. A travers les bibliothèques d'Angleterre (suite : manuscrits anglais du *Liber pontificalis*. L'auteur en étudie très minutieusement deux manuscrits; en appendice, publication des *Dicta Aelfredi regis* et d'une lettre de Pascal II à Robert, duc de Normandie). — Emil Seckel. Études sur *Benedictus Levita* (suite; l'auteur recherche les sources de la fin du second livre). — Adolf Pischek. Additions au catalogue des actes de l'empereur Charles IV (analyse de 88 actes non compris dans l'ouvrage de Böhmer-Huber et trouvés aux archives de Stuttgart). — Marie Schulz. La méthode de travail de Sigebert de Gembloux dans le *Liber de scriptoribus ecclesiasticis* (Sigebert a utilisé les préfaces des auteurs dont il a parlé). — Gustav Sommerfeldt. Remarques sur les biographies de Hildegarde de Bingen, abbesse de Rupertsberg (morte le 17 septembre 1179; le moine Dietrich en composa une avant 1188 et Guibert de Gembloux en commença une autre dont un fragment a été conservé). — F.-W.-E. Roth. Une lettre de Gabriel Biel (1462; donne des détails intéressants pour l'histoire de Mayence).

32. — Gœttingische gelehrte Anzeigen. 1910, juin. — *Fr. Braun*. Die Entwicklung der spanischen Provinzialgrenzen in römischer Zeit (bonne étude sur la géographie de l'Espagne dans l'antiquité). — *Fr. Hegi*. Die geæchteten Ræte des Erzherzogs Sigmund von Œsterreich und ihre Beziehungen zur Schweiz, 1487-1499 (plein de faits nouveaux et bien présentés). — *Fr. Eulenburg*. Die Entwicklung der Universitæt Leipzig in den letzten hundert Jahren (bon). — *Friedrich, Freiherr von Schrötter*. Beschreibung der neuzeitlichen Münzen des Erzstiftes und Stadt Magdeburg, 1400-1682.

33. — Forschungen zur Brandenburgischen und Preussischen Geschichte. T. XXII, n° 2, 1909. — Schill. L'établissement de la fonction de « Landrat » dans les provinces de Clèves et de Mark (1753; cet établissement eut pour but de contribuer au mouvement de centralisation et de resserrer l'union de ces provinces avec le gouvernement prussien; la noblesse locale s'y opposa). — H. Dreyhaus. Le journal « der Preussische Correspondent » en 1813 et 1814 et la collaboration de ses fondateurs Niebuhr et Schleiermacher (intéressant article où l'importance politique de ce journal est mise en lumière). — A. Ernst. L'origine de la propriété (*dominium*) dans le Brandebourg (le droit de percevoir le cens et par suite la propriété a appartenu aux chevaliers et non au margrave aussitôt après la colonisa-

tion). — M. Hass. La forme des actes et le style de la chancellerie dans l'ancienne Prusse (depuis la seconde moitié du XVIIe s.; étude de diplomatique). — H. Droysen. Extraits des lettres de la duchesse Charlotte de Brunswick (1733-1797. Ces lettres sont conservées à Charlottenburg). = C.-rendus : *Hans Spangenberg*. Hof- und Zentralverwaltung der Mark Brandenburg im Mittelalter (très scientifique). — Briefwechsel Friedrichs des Grossen mit Voltaire. Herausgegeben von R. Koser und H. Droysen (nouvelle édition accompagnée d'excellentes notes). — *H. Haupt*. Voltaire in Frankfurt 1753 (l'auteur s'est servi de documents qui n'avaient pas encore été utilisés). — *K. Heidrich*. Preussen im Kampfe gegen die französische Revolution (manque d'idées d'ensemble).

Autriche.

34. — Jahreshefte des œsterreichischen archæologischen Instituts in Wien. Bd. XII, 1909. — W. Helbig. Un bouclier rond d'Homère avec une seule poignée (le bouclier homérique rond n'a pas, comme celui des hoplites helléniques, deux attaches, mais une seule, ce qui est conforme aux représentations assyriennes, phéniciennes, syriennes et égyptiennes; on le retrouve également en Grèce à l'époque mycénienne, à la période du dipylon et jusqu'aux temps archaïques, tandis que le bouclier rond à deux attaches ne se rencontre qu'à partir du VIIe s.; même pour le milieu éolien où est née la poésie homérique, on a constaté dans certaines fouilles le bouclier rond à une seule poignée. Cette forme de bouclier convient parfaitement au mode de combat usité aux temps homériques, tandis que le bouclier à double attache correspond à la tactique plus récente du combat dans la formation compacte de la phalange). — Ad. Wilhelm. Inscriptions d'Érythrée et de Chios (I, d'Érythrée, de la fin du Ve s. ou du commencement du IVe, concernant le droit de cité et l'administration de la justice; II, de Chios : loi relative au marché public; III, de Pirée : édit de l'empereur Julien sur les douanes et règlement du marché aux poissons). — H. Hofmann. Pierres tombales de l'époque romaine trouvées à Walbersdorf près d'Ödenburg (tombes de vétérans du commencement du Ier s. ap. J.-C.). — R. Œhler. Recherches nouvelles sur la bataille du Muthul (dans Salluste, *Jugurtha*, 48; études topographiques sur la campagne de Métellus en 109 av. J.-C.). = Beiblatt. M. Abramić et A. Colnago. Recherches dans la Dalmatie septentrionale (1° le réseau des voies antiques; 3° Fouilles à Starigrad, l'antique Argyruntum, à qui Tibère conféra le droit de cité en 34-35 ap. J.-C., ainsi que le montrent de nouveaux fragments de l'inscription *C. I. L.*, III, 14322). — Jul. Jung. Inscription d'Apulum (dédiée par les Canabenses en l'honneur d'un praefectus castrorum de la 13e légion). — N. Vulić. Inscriptions antiques de Serbie (beaucoup de nouvelles inscriptions latines).

35. — Mitteilungen der Instituts für österreichische Geschichtsforschung. T. XXXI, 1910, n° 1. — R. STERNFELD. Le conclave de 1280 et l'élection de Martin IV, 1281 (si, après la mort de Nicolas III, les cardinaux ont élu non pas un Orsini, mais le Français Martin IV, c'est que ceux qui étaient attachés au parti français et au parti gibelin se sont unis dans leur haine contre les Orsini. A la suite de cet article très intéressant, appendice consacré à l'historien Malaspina). — F. KERN. Mélanges d'histoire du XIIIe et du XIVe s. (III. La politique extérieure de Rodolphe de Habsbourg : cette politique a été celle d'un commerçant prudent, notamment lorsque des intrigues furent nouées en 1277 pour reconstituer le royaume d'Arles; IV. Diplômes inédits de Frédéric Ier et Frédéric II; V. La France et les Frisons : échange de lettres entre Philippe VI et les Frisons, qui avait pour objet de demander leur appui contre la coalition formée en 1337. L'auteur a utilisé des documents des Arch. nationales). — F.-C. WITTICHEN. Gentz et Metternich (leur jeunesse; comparaison de leurs idées politiques; l'auteur essaie de montrer les effets bienfaisants de la politique de Metternich). — O. Freiherr VON MITIS. Un diplôme du comte Konrad von Raabs de 1175 (intéressant pour l'étude de la diplomatique des actes privés). = C.-rendus : *G.-M. Dreves.* Hymnologische Studien zu Venantius Fortunatus und Rabanus Maurus (méritoire). — *R. Bemmann.* Zur Geschichte des Reichstags im XV Jahrhundert (documentation inédite). — *Th. Schiemann.* Geschichte Russlands unter Kaiser Nikolaus I (t. I et II. Très important).

GRANDE-BRETAGNE.

36. — The english historical Review. 1910, juill. — CASPARI. La bataille du lac de Trasimène (les récits de Tite-Live et de Polybe peuvent parfaitement se concilier; d'autre part, aucun emplacement sur les bords du lac ne cadre exactement avec aucune des descriptions que l'antiquité nous en a transmises; néanmoins, l'hypothèse que la bataille se livra dans les environs de Sanguineto-Tuoro est la plus vraisemblable). — Miss DIBBEN. Les secrétaires au XIIIe et au XIVe s. (de 1307 à 1367, presque tous les gardiens du sceau privé d'Angleterre sont en même temps secrétaires du roi; il est donc probable que la fonction essentielle du secrétaire était de garder le sceau privé, le *secretum regis*). — ALLEN. L'évêque de Durham Shirwood et sa bibliothèque (John Shirwood fut évêque de Durham de 1484 à 1494; c'est à Rome qu'il acheta la plupart de ses mss. et livres grecs et latins. Son successeur Foxe donna les livres latins au collège de Corpus Christi, à Oxford; ils y sont encore, mais que sont devenus les livres grecs?). — SCHOOLCRAFT. L'Angleterre et le Danemark, 1660-1667. — CLAPHAM. Les dernières années des actes de navigation (de 1821 à 1849). — CONYBEARE. Un récit du sac de Jérusalem en 614 (traduction anglaise d'un récit composé en grec par Antiochus Strate-

gos, mais dont on ne connaît qu'une traduction en géorgien faite probablement au Xe s.). — PEARSON. Un mythe relatif à Édouard le Confesseur (rien ne prouve qu'il ait été un Albino). — ORTON. Un point de l'itinéraire de Henri IV, 1076-1077 (le lieu où Henri IV vint négocier avec sa belle-mère, Adélaïde de Turin, pour obtenir le passage des Alpes est appelé dans les mss. de Lambert de Hersfeld *Ciuis* ou *Cuus;* c'est aujourd'hui Coise, où il y avait alors un prieuré soumis à l'abbaye de Novalèse). — NORGATE. L'*Itinerarium Peregrinorum* et le poème d'Ambroise (G. Paris a prétendu à tort que l'auteur de l'*Itinerarium* est un plagiaire, qu'il s'est contenté de traduire, en le démarquant, le poème en français d'Ambroise. En réalité, Richard, chanoine de la Trinité de Londres, qui assista à la troisième croisade, ainsi qu'Ambroise, écrivit l'*Itinerarium*, dont une première rédaction fut traduite en vers français par le trouvère Ambroise; puis il reprit son récit et y apporta des additions, des altérations qui ont modifié le caractère de l'œuvre. Il n'y a pas eu de plagiat; Ambroise a fait son métier en mettant en langue vulgaire les notes que lui avait fournies le chanoine, son compagnon et peut-être son ami). — Miss SCOFIELD. Jean Malet, seigneur de Graville, et Édouard IV, 1475 (Jean Malet fut pris dans Holy Island en 1462, lors d'une expédition malheureuse tentée par Marguerite d'Anjou pour rétablir Henri VI sur le trône. Fatigué de sa captivité, il prêta serment d'allégeance à Édouard IV au moment où celui-ci se préparait à envahir la France et transféra tous ses biens en France à John Forster comme représentant les 30,000 écus d'or de sa rançon. L'acte, ici publié, est du 21 juin. Mais, ces biens, il fallait les conquérir et, l'expédition anglaise ayant échoué, l'engagement devint lettre morte. Jean Malet fut retenu en prison jusqu'en 1478, époque à laquelle son fils Louis fournit l'argent de la rançon, d'ailleurs sous de bonnes cautions). — BAYNE. Le couronnement de la reine Élisabeth (publie un récit inédit de la création des chevaliers du Bain, le 13 janv. 1559, cérémonie qui, pendant au moins deux siècles, fit partie du couronnement). — ROSE. Le duc de Richmond et la conduite de la guerre en 1793 (adressées à Pitt, le 3 et le 5 avril 1793). = C.-rendus : *Gwatkin*. Early church history to A. D. 313 (remarquable, mais l'auteur gâte son œuvre par son parti pris d'hostilité envers le catholicisme). — *Atchley*. A history of the use of incense in divine worship (bon). — *Newett*. Canon Pietro Casola's pilgrimage to Jerusalem in the year 1494 (très intéressant). — *Kooperberg*. Margaretha van Oostenrijk, landvoogdes der Nederlanden, tot den Vrede van Kamerijk (c'est le meilleur ouvrage qui ait encore paru sur Marguerite d'Autriche; l'auteur y a publié une longue série de lettres de Mercurio Gattinara à la régente). — *Dunin-Borkowski*. Der junge Spinoza. Leben und Werdegang im Lichte der Weltphilosophie (on n'a encore rien publié d'aussi détaillé, ni de plus substantiel sur Spinosa). — *Mahaffy*. Calendar of state papers. Ireland, 1666-1669. — *Chance*. George I and the Northern war (remarquable). — *Maxwell*. A century of empire (très intéressant). — *Björkman*.

Nordische Personennamen in England in alt-und frühmittelenglischer Zeit (méthode excellente; l'auteur n'a pas épuisé toutes les sources connues d'information). — *Henderson*. The norse influence on celtic Scotland (important). — *Clay*. The medieval hospitals of England (bon). — *Craster*. A history of Northumberland (t. IX; bon). — Brasenose college register, 1509-1909. — Brasenose college Quatercentenary monographs (intéressant). — *Dunn-Pattison*. The Black Prince (sans valeur). — *Mrs. Green*. Elisabeth, queen of Bohemia (nouvelle édition améliorée de cette excellente biographie).

37. — The Athenæum. 1910, 4 juin. — *H. S. R. Elliot*. The letters of John Stuart Mill. — *Round*. Peerage and pedigree (remarquable). = 11 juin. *Ch. J. Griffiths*. A narrative of the siege of Delhi, with an account of the mutiny at Ferozepore in 1857 (quoique l'auteur ait pris une part personnelle à ces événements, son récit ajoute peu de chose à ce que l'on savait déjà). — *Frazer*. Totemism and exogamy (ouvrage de première importance, en 4 vol.; suite le 18 juin). = 18 juin. *Snead Cox*. The life of cardinal Vaughan (cette biographie est presque une autobiographie, trop longue, mais non dénuée d'intérêt). — *Ch. Oman*. England before the Norman Conquest (résumé intelligent, plein de vie, bien informé; la partie concernant la Bretagne à l'époque romaine est remarquable. Traces nombreuses d'une rédaction trop hâtive; les considérations finales feraient tort au livre si elles n'étaient pas si brèves). — *R. M. Clay*. The medieval hospitals of England (excellent; bibliographie très abondante; 78 belles illustrations). = 25 juin. *H. N. Williams*. The fascinating duke de Richelieu, 1696-1788 (intéressant). — *A. H. Mathew*. The life and times of Hildebrand, pope Gregory VII (compilation sans valeur). — *L. W. King*. A history of Sumer and Akkad (très savant livre, bien illustré, avec des cartes et un index fort complet). — *Chambers*. A constitutional history of England (bon manuel). — *Medley*. Original illustrations of english constitutional history (bon choix de documents bien commentés). = 9 juill. *Ch. Cox*. The parish registers of England (utile. Les plus anciens registres paroissiaux remontent au temps de Th. Cromwell). — *Corney*. The voyage of cap. don Felipe Gonzalez in the ship of the line San Lorenzo to Easter Island in 1770-1771 (publie deux textes sur la découverte de l'île de Pâques en 1722 et en 1770-71). = 16 juillet. *Hudson* et *Tingey*. The records of the city of Norwich; vol. II (important). — *Aubrey*. The history and antiquity of Southampton, by John Speed (utile. Cette chronique fut écrite vers 1770). = 23 juillet. *M. Haile*. Life of Reginald Pole (très intéressant). = 6 août. *Mary Hamilton*. Greek saints and their festivals (l'auteur a recueilli un très grand nombre d'observations sur les légendes religieuses et les fêtes des Grecs orthodoxes, dans l'intention de montrer les survivances du passé païen dans les croyances et les usages actuels; mais quel est le système religieux de la Grèce ancienne qu'elle prend comme terme de comparaison ?).

38. — The American historical Review. 1910, avril. — J. F. Baldwin. Le conseil du roi et la chancellerie; 1er art. (montre comment la chancellerie, considérée comme cour de justice, se sépara peu à peu du conseil, ou plutôt comment ce dernier se spécialisa dans une sphère de son activité; comment, en second lieu, l'institution du sceau privé amena peu à peu cette nouvelle distinction que le conseil fût le tribunal supérieur en matière criminelle et la chancellerie en matière civile. Cette double évolution s'opéra dans le cours du XIVe s.). — G. S. Ford. Wöllner et l'édit de religion en Prusse en 1788; 2e art. — J. W. Foster. Le conflit pour les Lois de réforme au Mexique (ces lois réformatrices, votées par le parti libéral en 1861, édictaient la séparation de l'Église et de l'État; les biens de l'Église, non employés pour le culte paroissial, furent confisqués; les maisons religieuses fermées, sauf les sœurs de charité, françaises pour la plupart, qui restèrent jusqu'en 1873. La lutte menée par le parti libéral est exposée par un homme qui a suivi de près les événements et qui eut à intervenir en faveur des sœurs de charité. Le triomphe du parti libéral est complet aujourd'hui, et du Mexique son influence s'est propagée dans les autres pays de l'Amérique latine). — J. F. Rhodes. La société secrète des Molly Maguires dans la région de l'anthracite en Pensylvanie (société de mineurs, Irlandais pour la plupart et catholiques romains; son organisation, meurtres qu'elle décréta et qu'elle sut faire exécuter de 1865 à 1875. La société disparut à la suite d'un procès qui coûta la vie à dix-neuf membres, pendus de 1876 à 1878). = Documents : 1° Lettre du major général Johann Kalb, 1777 (lettre en français adressée à M. de Saint-Paul, « chef des bureaux de la Guerre à la cour de France »; elle jette quelque lumière sur les rapports entre Kalb et Lafayette). — 2° Lettre du marquis de Rockingham concernant la défense organisée contre J. Paul Jones, 1779 (adressée le 28 sept. 1779 à Lord Weymouth, secrétaire d'État). — 3° Lettre de Quincy Adams (de Gand, le 18 juill. 1814). — 4° Lettre de William Henry Trescot sur la « reconstruction » dans la Caroline du Sud en 1867. = C.-rendus : *W. J. Thomas.* Source book for social origins (résumé des œuvres relatives au sauvage et à l'homme préhistorique, en 47 chapitres, pourvus chacun d'une abondante bibliographie. Important). — *Balch.* The New Cyneas of Éméric Crucé (texte, avec traduction en regard, d'un livre très rare, publié en 1623; l'auteur du Nouveau Cynéas y donne aux princes des conseils tendant à établir la paix universelle et la liberté commerciale). — *W. Sickel.* Sheridan, from new and original material; including a ms. diary by Georgiana, duchess of Devonshire (beaucoup de documents nouveaux sur l'époque de Georges III; le journal de la duchesse se rapporte aux débats parlementaires sur la régence en 1788-1789. Mais la biographie de Sheridan laisse beaucoup à désirer; il s'y trouve vraiment trop de lacunes). — *Garnett.* The life of Dr W. J. Fox, public teacher and social reformer, 1786-1864 (très intéressant. Fox journaliste, député radical, fut un ardent avocat de la liberté religieuse, de l'en-

seignement populaire, de la réforme électorale, du féminisme). — *Sir Herbert Maxwell*. A century of empire, 1801-1900; vol. I, 1801-1832 (c'est moins une histoire qu'un plaidoyer; l'auteur est résolument hostile aux whigs. Il se complaît surtout aux intrigues des partis, où il se meut avec aisance et non sans perspicacité). — *Faast*. The german element on the United States (excellent). — *Mathews*. The expansion of New England; the spread of New England settlement and institutions to the Mississipi river, 1620-1865 (la première partie, jusqu'en 1781, est instructive et faite avec beaucoup de soin; la seconde mérite moins de créance: les cartes ne sont pas établies sur de solides bases). — *Callender*. Selections from the economic history of the United States, 1765-1860 (instructif). — *Avery*. A history of the United States and its people; vol. VI, 1776-1787 (bon). — *V. H. Paltsits*. Minutes of the commissioners for detecting and defeating conspiracies in the state of New York. Albany country sessions, 1778-1781. — *Sutcliffe*. Robert Fulton and the « Clermont » (excellente biographie, par la petite-fille de l'inventeur). — *Garrison*. Diplomatic correspondence of the Republic of Texas (correspondance avec les États-Unis jusqu'en 1842; important). — *Munford*. Virginia's attitude toward siavery and secession (très incomplet). — *Alexander*. A political history of the state of New York (intéressant et assez bien informé. — *Alonso de León* et *F. Sánchez de Zamora*. Historia de Nuevo León, con noticias sobre Coahuila, Tejas y Nuevo México (contient : 1° l'histoire de Nuevo León jusqu'en 1649, par le capitaine Alonso León de Cadereyta, mort en 1661; 2° une continuation anonyme, capitale pour l'histoire ancienne du Texas, de 1650 à 1690; on y trouve de précieux renseignements sur Cavalier de La Salle; 3° un récit de la découverte et de la colonisation de Rio Blanco par Fernando Sánchez de Zamora. Important). — *Krehbiel*. The Interdict; its history and its operation, 1198-1216 (intéressant). — *Whitley*. Minutes of the general assembly of the general Baptist churches in England, with kindred Records; vol. I, 1634-1728. — *Day*. Calendar of the Sir William Johnson mss. in the New York State library (6,550 pièces de 1733 à 1808; important pour l'histoire de l'étude de New-York). = Juill. TEGGART. Les circonstances ou la substance de l'histoire. — LARSON. La politique de Cnut considéré comme roi d'Angleterre (cette politique n'a pas été dirigée par un dessein continu dès le début; elle a changé; elle n'a pas eu pour objet de faire de l'Angleterre le centre des possessions du grand chef scandinave. C'est seulement après son retour de Norvège en 1027 qu'on peut lui attribuer une politique proprement anglaise. Ses lois paraissent dater de cette époque). — BALDWIN. Le conseil du roi et la chancellerie; 2e art. (très intéressante étude sur les « cas » qui étaient déférés à la chancellerie, d'après les archives mêmes de cette cour). — AMBLER. La rupture entre la Virginie orientale et la Virginie occidentale (avant la guerre de la Sécession). — DU BOIS. La « reconstruction » et ses avantages (dans le grand effort accompli pour reconstruire la vie politique

et sociale dans les états du Sud après la guerre, la question des noirs affranchis a tenu une grande place. Montre comment ont pu s'établir des gouvernements nègres et qu'il a pu en sortir quelque bien. Le droit de vote accordé aux nègres n'a donc point été aussi malfaisant qu'on le dit). = Documents : FISH. Documents relatifs aux mesures prises pour ajuster l'organisation catholique romaine dans les États-Unis aux conditions de l'indépendance nationale, 1783-1789. = C.-rendus : *Hartung*. Die Geschichte des Frænkischen Kreises, 1521-1559 (excellent tableau du Cercle de Franconie au XVIe s.). — *Welsford*. The strength of England (bon résumé de l'histoire politique et économique de l'Angleterre depuis l'époque saxonne jusqu'au règne de Charles Ier). — *Lodge*. The history of England from the Restauration to the death of William III (c'est la meilleure histoire de la Restauration qu'on ait écrite depuis Lingard. L'information est parfois insuffisante et, par conséquent aussi, le jugement de l'auteur sur les faits et sur les personnes). — *Thompson*. The Kulturkampf (superficiel). — *O'Donnell*. A history of the Irish parliamentary party (l'auteur, député au Parlement anglais, raconte ses relations avec Parnell et Biggar, chefs du parti irlandais qui, affirme-t-il, ne faisaient rien sans son avis. Il a fait l'apologie de sa personne et de son parti). — *Okuma*. Fifty years of New Japan (utile traduction d'un ouvrage capital pour l'histoire du Japon pendant les cinquante dernières années). — *Low*. The american people (prétentieux, systématique et superficiel). — *E. Abbott*. Women in industry (importance de la femme dans l'industrie en Amérique). — *Paullin*. Commodore J. Rodgers, 1773-1838 (excellent). — *Commons, Philipps, Gilmore, Summer* et *Andrews*. A documentary history of american industrial society; vol. III-IV : Labor conspiracy cases, 1806-1842 (important). — *J. B. Moore*. The works of James Buchanan; vol. X, 1856-1860; vol. XI, 1860-1868. — *Dyer*. A compendium of the Rebellion (beaucoup de faits et de chiffres puisés aux sources officielles). — *Fite*. Social and industrial conditions in the North during the Civil war (bon). — *Myers*. History of the great american fortunes (ce livre, écrit dans un esprit socialiste très ardent, serait mieux intitulé : les Crimes des riches. Beaucoup de faits). — *Flom*. A history of Norwegian immigration to the United States to the year 1848 (bon). — *Coolidge*. Chinese immigration (utile statistique; bonne bibliographie). — *Wilson*. The life and letters of James Wolfe (beaucoup de négligences; l'auteur n'a nullement réussi, comme il le prétend, à rendre clair le récit de la campagne de Québec). — *Robertson*. Francisco de Miranda and the revolutionizing of spanish America (récit intéressant et neuf des efforts tentés par Miranda pour intéresser les puissances européennes, en particulier l'Angleterre, à l'indépendance des colonies espagnoles). — *Fortoul*. Historia constitucional de Venezuela (remarquable).

CHRONIQUE.

France. — Nous avons le regret d'apprendre la mort de M. le général DE BEYLIÉ, commandant de la 3e brigade d'Indo-Chine et correspondant de l'Institut. Né à Strasbourg en 1849, M. le général de Beylié avait mis à profit ses voyages aux colonies pour publier des ouvrages très appréciés d'archéologie orientale. Nous avions signalé ici même son travail d'ensemble sur *l'Habitation byzantine* (Paris, 1902). En 1907, il publia une étude sur *l'Architecture hindoue en Extrême-Orient*, ainsi que le récit d'une exploration archéologique des monuments de Samara qui apporta des éclaircissements nouveaux sur l'origine mésopotamienne de l'architecture arabe. En 1909, son travail sur *la Kalaa des Beni-Hammad*, capitale berbère de l'Afrique du Nord au XIe siècle, révéla un des prototypes de l'architecture de l'Alhambra. Doué d'un grand esprit d'initiative, M. le général de Beylié avait entrepris d'assurer la conservation des monuments d'Angkor-Vat. Il a péri, noyé dans les eaux du Mékong, au moment où il préparait une étude complète sur ces édifices mystérieux. L. B.

— Nous apprenons, trop tard pour pouvoir leur consacrer une notice détaillée, la mort de M. Armand D'HERBOMEZ et celle de l'éminent américaniste Henry HARRISSE.

— L'Académie des inscriptions et belles-lettres a décerné le premier prix Gobert à M. Louis MÂLE (*l'Art religieux en France à la fin du moyen âge*) et le second prix à M. Robert MICHEL (*l'Administration royale dans la sénéchaussée de Beaucaire*). Elle a en outre récompensé les ouvrages suivants : *Lettres de Champollion*, publiées par Mlle H. HARTLEBEN; *Catalogue sommaire des mss. sanscrits et pâlis de la Bibliothèque nationale*, par M. CABATON; *Chronographie syriaque d'Elia bâr Sinaya*, par M. DELAPORTE.

— La *Société centrale des architectes français*, dans sa séance du 25 juin, a décerné trois médailles d'archéologie. M. Paul WALLON, dans un élégant rapport, a excellemment analysé les travaux des lauréats : M. BIZOT, le conservateur octogénaire du musée de Vienne, qui a réussi à reconstituer dans son entier le plan du cirque de Vienne, le seul qui ait encore été dressé pour la Gaule; feu M. le général DE BEYLIÉ, qui avait pour ainsi dire créé le musée de Grenoble; enfin MM. G. FOUGÈRES, notre collaborateur, et J. HULOT, qui ont consacré un admirable ouvrage à la restauration de *Sélinonte*.

— Vient de paraître chez J. de Gigord (ancienne librairie Poussielgue), dans le *Corpus scriptorum christianorum orientalium* (*Scriptores aethiopici*, sér. II, t. XXIV, fasc. 1), un volume inti-

tulé : *Vitae sanctorum indigenarum : Abakerazun et Takla Hawaryat*, texte éthiopien et traduction latine. Il a existé en Éthiopie, au commencement du XVe siècle, une curieuse secte monacale dite des « Stéphanistes » du nom de son fondateur, un certain Étienne; considérée comme hérétique et rebelle à l'autorité royale, elle disparut promptement. La vie du moine Abakerazun est le seul des écrits émanant de cette secte qui soit connu jusqu'ici. M. Conti-Rossini l'a fait suivre d'une autre vie, celle de Takla Hawaryat, contemporain d'Abakerazun.

— La librairie Fontemoing a entrepris de rééditer le *Sanctuarium seu Vitae Sanctorum ex diversis codicibus collectae* de Boninus Mombritius. Cette nouvelle édition, dirigée par un Bénédictin de Solesmes, est la reproduction scrupuleuse de l'édition originale; les abréviations sont résolues, mais la ponctuation est respectée, ainsi que toutes les autres particularités du texte, à l'exception des fautes manifestement imputables aux typographes. Des variantes empruntées, suivant les circonstances, soit aux manuscrits, soit aux meilleures éditions des mêmes textes, suppléent autant que possible aux insuffisances des exemplaires utilisés par Mombritius. Les tables feront de l'ouvrage ainsi rajeuni un utile instrument pour les études d'hagiographie comparée (2 vol. in-8°, 700 et 800 p. Prix : 90 fr.).

— M. Hubert Pernot a publié chez Champion *le Siège de Malte par les Turcs en 1565 par P. Gentil de Vendosme et Antoine Achélis*, en français et en grec, d'après les éditions de 1567 et 1571. In-8°, XVI-200 p., avec 20 reproductions.

— La librairie Giard et Brière a publié une traduction française de l'ouvrage du Dr Oscar Martens : *Un grand État socialiste au XVe siècle; constitution historique, sociale et politique du royaume de Tahuan-tinsuyu, État des Incas sur le haut plateau de l'Amérique du Sud*, VIII-93 p.

— La librairie Firmin-Didot a publié le t. I d'une *Histoire politique et religieuse de l'Arménie* par Fr. Tournebize; ce volume s'arrête en l'année 1393. In-8°, 876 p., avec 3 cartes. Prix : 10 fr.

— La librairie Charles-Lavauzelle a entrepris une traduction de *la Guerre nationale de 1812*, ouvrage publié par le Comité scientifique du grand état-major russe. La 1re section qui comprend la correspondance des personnages officiels et des services de l'État comprend déjà 6 volumes consacrés à la préparation à la guerre en 1810 et en 1811. Le traducteur est le capitaine du génie breveté E. Cazalas.

— La librairie Jean Schemit a mis en vente un *Index du Mercure de France, 1672-1832*, donnant l'indication, par ordre alphabétique, de toutes les notices, mentions, annonces, planches, etc., concernant les beaux-arts et l'archéologie. Il est précédé d'une Introduction historique par M. Étienne Deville (in-8°, XI-268 p.; prix : 15 fr.).

— Le Département des imprimés de la Bibliothèque nationale a

publié, de 1882 à 1908, un *Bulletin mensuel* des livres imprimés en France et entrés à la Bibliothèque. Dans chacun des fascicules de ce *Bulletin*, les ouvrages y ont été classés suivant l'ordre alphabétique des noms des auteurs ou des titres pour les anonymes. A partir de 1909, une double mesure a été appliquée : 1° on classe les notices suivant un ordre méthodique; 2° ces mêmes notices reçoivent une numérotation continue en vue de faciliter l'usage des tables pour chacun des volumes que constitue la réunion des douze fascicules mensuels. Ces tables sont au nombre de trois : une où sont mentionnés les noms des auteurs, des éditeurs et des traducteurs; une seconde qui est la table des matières proprement dite; une troisième où sont rappelés les titres des périodiques nouveaux. Dans la table des matières, « on a noté sous les mots les plus spéciaux les sujets traités dans chaque ouvrage; on y a en outre inséré quelques articles synthétiques correspondant aux divers sujets qui ont le plus sollicité l'activité des écrivains ». Ces lignes sont empruntées à l'avertissement placé en tête du *Bulletin mensuel des récentes publications françaises. Nouvelle série, année 1909*, qui est en vente chez Champion. Cet avertissement est signé par M. A. Vidier.

Allemagne. — La 11e réunion des historiens allemands s'est tenue à Strasbourg du 15 au 19 septembre 1909. Des lectures y ont été faites sur les conciles du IVe siècle, par E. Schwartz; Machiavel, Th. More et la conception de l'État à l'époque de la Renaissance, par E. Brandenburg; l'examen historique de l'art en Alsace, par G. Dehio; les époques de l'histoire ancienne de Venise, par W. Lessel; Dante considéré comme historien, par H. Finke; les Allemands dans la guerre civile d'Amérique, par W. Kaufmann; Walpole premier ministre, par W. Michael; Bennigsen et les époques du libéralisme parlementaire en Allemagne et en Prusse, par H. Oncken; les diversions et les erreurs des Croisades, par R. Sternfeld. Ces lectures ont été résumées dans le *Bericht über die elfte Versammlung deutscher Historiker zu Strassburg, 15-19 septembre 1909* (Leipzig, Duncker et Humblot, 1910. In-8°, 66 p.). Plusieurs ont paru en entier dans le t. CIV de la *Historische Zeitschrift*.

— M. le professeur A. Heisenberg et M. le Dr Paul Marc ont succédé à Karl Krumbacher comme directeurs de la *Byzantinische Zeitschrift;* dans la notice nécrologique qu'ils ont consacrée à leur regretté prédécesseur (n° du 12 mai 1910), ils affirment qu'ils feront tous leurs efforts pour conserver à la *Revue* le caractère que lui avait donné son fondateur. L. B.

Angleterre. — M. Goldwin Smith est mort en juin dernier à l'âge de 87 ans. Après avoir été professeur royal d'histoire à Oxford (1858-1866), il alla enseigner l'histoire d'Angleterre et des institutions anglaises à l'Université Cornell (1866-1871), puis à Toronto, où il a fini ses jours. Esprit brillant, d'idées très indépendantes en religion comme en politique, il était plus homme de parole que de plume et il

n'écrivit que vers la fin de sa vie : *Canada and the canadian question* (1891); *the United Kingdom, a political history* (2 vol., 1899).

— Le Dr Frederick James FURNIVALL vient de mourir à l'âge de 85 ans. Il était né le 4 février 1825. Il entra au barreau en 1849 et prit une part active aux questions sociales du jour; puis il changea brusquement de carrière. Il devint un des secrétaires de la *Philological Society*, qui s'était proposé de publier un dictionnaire complet de la langue anglaise; il occupa ce poste pendant cinquante ans. En 1864, il fonda la *Early english text Society*, à l'œuvre de laquelle il prit une part très active, et il contribua à la fondation d'autres sociétés savantes : la *Chaucer Society* (1868), la *Ballad Society*, la *Wiclif Society* (1882), qui ont produit beaucoup d'éditions importantes pour l'histoire littéraire et sociale de l'Angleterre de Chaucer à Shakespeare.

— Le 1er juillet est mort M. Martin André Sharp HUME. Il était né à Londres le 8 décembre 1849. Comme il avait servi dans l'armée anglaise, où il avait conquis le grade de major, on l'appelait couramment le « Major Hume ». Il avait passé une partie de sa jeunesse à Madrid, possédait à fond la langue espagnole, connaissait bien les hommes et les choses de l'Espagne contemporaine, surtout l'époque et les alentours de la révolution de 1868; aussi ses amis l'appelaient-ils volontiers « don Martin ». Chargé de continuer pour la série de *Calendars of state papers* le dépouillement des papiers espagnols commencé par don Pasqual de Gayangos, il se prit de passion pour l'histoire de l'Espagne au XVIe siècle et publia successivement : *Philipp II of Spain* (série des *Foreign statesmen*), *The courtships of Elisabeth* (1896), *The year of the Armada* (1896; c'est une histoire de la Contre-Armada), *The great Lord Burghley* (1898); *Spain, 1479-1788* (assez bon résumé de l'histoire d'Espagne, 1898), *Treason and plot* (histoire des complots contre la vie d'Elisabeth, 1901); enfin un recueil de biographies ou d'anecdotes rédigé en langue espagnole : *Españoles e Ingleses en el siglo XVI* (1903). Ces œuvres sont intéressantes, mais hâtives, et, malgré quelque emploi de documents inédits, superficielles.

— La librairie Nisbet doit publier très prochainement un ouvrage sur la pairie anglaise par un avocat, M. Geoffrey ELLIS, auteur de l'article *Peerage* dans la 11e édition actuellement en préparation de l'*Encyclopædia britannica*.

— La *Cambridge mediæval history* a subi d'importants retards; le t. I, annoncé d'abord pour le printemps dernier, ne paraîtra pas avant la fin de cette année. Depuis plusieurs mois, néanmoins, l'entreprise a reçu une impulsion nouvelle qui ne peut manquer de donner prochainement ses fruits.

Belgique. — L'Académie royale flamande vient de nommer une commission chargée de rechercher et d'inventorier, dans toutes les bibliothèques publiques et privées du pays, les incunables en langue flamande.

Suisse. — La mort de Léopold MICHELI, qu'un accident survenu sur la côte de Bretagne le 23 juin dernier a brusquement enlevé à l'affection de sa famille et de ses amis, laisse un grand vide dans le petit groupe des historiens genevois. Élève de l'École des chartes, il avait obtenu le diplôme d'archiviste-paléographe en 1903 en soutenant une thèse, restée jusqu'ici inédite, sur les *Institutions municipales de Genève au XVe siècle*. Membre du comité de la Société d'histoire et d'archéologie de Genève depuis 1905 en qualité de secrétaire, puis de vice-président, il participait activement aux travaux de la Société. Il achevait précisément la publication du t. III des *Registres du Conseil de Genève (1477-1487)*, dont il était le principal collaborateur. Il faisait aussi partie du comité de la Société du musée historique de la Réformation et avait inséré dans la plaquette parue sous le titre de *Troisième centenaire de la mort de Bèze, novembre 1905* (Genève, 1906, p. 70-78), une bibliographie partielle des œuvres du réformateur.

Mais c'est à la Bibliothèque publique et universitaire de sa ville natale que Micheli consacrait le meilleur de ses forces. Nommé en janvier 1904 au poste nouvellement créé de conservateur des manuscrits, il était devenu conservateur en titre deux ans plus tard. Pendant ces quelques années, il a déployé une activité remarquable dans le département plus spécialement confié à ses soins. On lui doit, en particulier, le classement de la « Correspondance ecclésiastique », cette importante série dont la richesse est bien connue de tous les historiens du protestantisme de langue française, et celui de la belle collection de documents espagnols donnée à la bibliothèque par M. Édouard Favre et dont l'*Inventaire*, heureusement terminé par les soins de Micheli, est en cours d'impression dans le *Bulletin hispanique* (t. XI et XII, 1909-1910).

Tous ceux qui ont connu Léopold Micheli savent avec quelle bonne grâce et quelle modestie le jeune érudit mettait au service de qui recourait à lui le trésor de sa culture et de son dévouement. Travailleur infatigable, à la conscience scrupuleuse, à l'intelligence ouverte et au cœur chaud, il s'est tant dépensé pour les autres (non seulement sur le terrain de l'histoire, mais aussi sur celui des œuvres sociales et religieuses auxquelles il s'intéressait), qu'il n'est pas arrivé à donner sa mesure par des publications scientifiques personnelles. Il n'en a pas moins tracé un sillon fécond et lumineux dans une carrière trop tôt brisée dont ses amis conservent avec reconnaissance le souvenir vivifiant. V. v. B.

NOUVELLES PUBLICATIONS FRANÇAISES

RELATIVES A L'HISTOIRE DE FRANCE.

(Sauf indications contraires, les volumes sont in-8° et édités à Paris.)

INVENTAIRES ET CATALOGUES. — *L. Celier*. Catalogue des actes des évêques du Mans jusqu'à la fin du XIIIe s. Champion, lxxvij-408 p. — Index alphabé-

tique des cinquante premiers volumes de la *Revue des Études juives*. Durlacher, in-8° à 2 col., VII-430 p. Prix : 12 fr. 50.

DOCUMENTS. — *A. Lesort*. Chronique et chartes de l'abbaye de Saint-Mihiel (t. VI des *Mettensia*). Klincksieck, 116 p.

HISTOIRE GÉNÉRALE. — *H. Fray*. Histoire de la lèpre en France. I, Lépreux et cagots du sud-ouest. Champion, XXVI-786 p. et 23 grav. — *Grasset*. Malaga, province française, 1811-1812. Charles-Lavauzelle, 607 p. Prix : 10 fr. — *Jos. Viaud*. Les époques critiques du patriotisme français. I, L'émigration contre la Révolution, 1789-1900. II, Les partis politiques contre Napoléon, 1814-1815. Bloud, in-16, X-275 p.

HISTOIRE LOCALE. — *Ch. Aimond*. Les relations de la France et du Verdunois de 1270 à 1552. Champion, XVIII-576 p. et 1 carte. — *H. d'Alméras*. La vie parisienne sous la Restauration. A. Michel, 423 p., avec gravures, musique et fac-similé. — *Ch. de Beaurepaire*. Derniers mélanges historiques et archéologiques concernant le département de la Seine-Inférieure et plus spécialement la ville de Rouen. 353 p. — *L. Besnard*. Un monastère de Clarisses à Beaumont-le-Vicomte, 1632-1657. Mamers, impr. Fleury, 341 p. — *E. Chauvet*. Nangis. Recherches historiques. Provins, Louage, VI-157 p. — *R. Gadave*. Les documents sur l'histoire de l'Université de Toulouse et spécialement de sa Faculté de droit civil et canonique, 1299-1789. Toulouse, Privat, XIII-381 p. — *G. Houdart*. Les châteaux royaux de Saint-Germain-en-Laye, 1124-1789. Saint-Germain, Mirvault (Archives du Pincerais, t. I). — *F. Jacquemin*. Recherches sur la justice à Sedan, depuis la Révolution jusqu'à nos jours. Sedan, impr. Laroche, 108 p. — *E. Labadie*. La presse bordelaise pendant la Révolution. Bibliographie historique. Bordeaux, Mollat, XXII-300 p. Prix : 15 fr. — *A. Ledeul*. Les invasions de 1814-1815 et 1870 à Montargis. Charles-Lavauzelle, 107 p. — *L. Monnier*. Histoire de la ville de Vesoul, t. II. Vesoul, Bon, 448 p. — *J. Prajoux*. Roanne au XVIIe siècle. Lyon, Brun, in-16, 52 p. — *P. Roussel*. Histoire du collège de Meaux, 1556-1909. Meaux, impr. Bellé. — *R. Rumeau*. Notices historiques sur les cantons de la Haute-Garonne. Toulouse, Privat, 48 p. — Capitaine *de Sandt*. La défense de Nancy en 1792. Nancy, impr. Bertrand, 169 p.

ERRATUM DU PRÉCÉDENT NUMÉRO.

M. Robert LAUNAY, dont nous avons annoncé, t. CIV, p. 423, le livre *Des journées et des hommes*, nous prie de dissiper une « fâcheuse équivoque ». En parlant de l'écharpe nationale qu'il désigne, avec une nuance de mépris, par l'expression d' « étoffe tricolore », il ne songeait pas au drapeau français. « Il ne s'agissait ici », nous écrit-il, « que de l'insigne parlementaire. Beaucoup des lors excuseront mon manque de respect ».

L'un des propriétaires-gérants, G. MONOD.

Nogent-le-Rotrou, imprimerie DAUPELEY-GOUVERNEUR.

UNE

FÉDÉRATION PYRÉNÉENNE

SOUS L'ANCIEN RÉGIME.

LES TRAITÉS DE LIES ET DE PASSERIES.

(Suite et fin[1]*.)*

Les lies et passeries ne sont pas seulement des traités économiques. Elles sont aussi et surtout des « traités de surséance de guerre ». C'est là, on l'a vu, leur caractère essentiel et leur grande originalité. La crainte de la guerre les anime tous. Elle paraît même dans les articles spécialement consacrés aux questions pastorales ou commerciales. C'est cet aspect des traités qui doit, avant tout, retenir notre attention.

Deux siècles durant, la guerre a été la forme habituelle des rapports entre la France et l'Espagne. Il y a eu sans doute des trêves, mais elles ont été courtes. Pendant deux cents ans, la France n'a pas fait une guerre qui n'ait été directement entreprise contre l'Espagne ou qui n'ait entraîné un conflit avec elle. Or, la véritable frontière, celle qui fut permanente, c'est celle des Pyrénées. Sans doute, elle ne fut presque jamais le théâtre de très grandes opérations militaires. Elle ne vit aucune de ces batailles rangées où, en d'autres lieux, la jeune infanterie française affronta les bandes espagnoles et où se fondèrent les grandes réputations militaires. Mais l'état de guerre y fut habituel. Chacun des deux territoires se sentit menacé par les armées ennemies établies aux villes frontières, à Foix, Lourdes et Bayonne, ou Saragosse et Pampelune. Et puis il se forma une

1. Voir ci-dessus, p. 1.

classe d'hommes recrutée parmi les violents, les déserteurs et les désœuvrés, qui tinrent la campagne pour leur propre compte, vécurent de rapines et de brigandages et ne reconnurent aucune loi. Ce furent les miquelets abhorrés, terreur des pâtres, des marchands, des laboureurs, de tous les pacifiques de la montagne et de la vallée. Ce sont ces « vagabonds, coureurs de grands chemins et autres malfaiteurs » dont parle la passerie du plan d'Arrem. Voleurs de troupeaux, détrousseurs de marchands, incendiaires et meurtriers, ils troublaient la vie pastorale, rendaient impossible toute transaction, menaçaient les habitations isolées, les hameaux et même les villes. Pendant deux siècles, on peut s'imaginer aisément que l'état accoutumé de ce pays a été l'insécurité, l'ignorance du lendemain, la crainte de périls toujours menaçants.

Ce qu'étaient ces hommes, il est facile de l'imaginer par la terreur qu'ils inspirèrent et par les dégâts qu'ils commirent. Mais nous avons contre eux le témoignage des officiers du roi. Les généraux espagnols et français cherchèrent plus d'une fois à utiliser les miquelets dans les opérations de la guerre en les plaçant sous leurs ordres. Ainsi furent organisées des compagnies franches composées de « fusiliers » ou « arquebusiers de montagnes ». Ils furent très sévèrement jugés par nos officiers. Voici ce que l'un d'eux écrivait en 1719, pendant la guerre de la quadruple alliance, au maréchal de Berwick : « Je suys outré contre nos miquelets qui n'ont jamais voullu mordre et qui ont fait la plus mauvaise contenance du monde. Ce sont de franches canailles qui ne songent qu'à voller, piller, assassiner, dépouiller les prisonniers ou qui les laissent échapper[1]. »

Les violences qu'ils ont commises sont incalculables. A toutes les époques de guerre elles se renouvellent. En 1514, les Aragonais pillent plusieurs fois le monastère et les maisons de Sainte-Christine, Peyrenère, Segoter et Gabas[2]; en 1523, l'hôpital et le hameau de Gavarnie. En 1643, la vallée de Cauterets est attaquée de nuit par huit cents miquelets. Ils sont d'ailleurs

1. Baron de Lassus, *les Guerres du XVIIIe siècle sur les frontières du Comminges, du Couserans et des Quatre-Vallées.* Saint-Gaudens, Abadie, 1895, 3e éd., in-8°, t. II, p. 264-268. — Les généraux du roi de France ne firent qu'assez rarement usage des miquelets. Les Espagnols semblent les avoir employés plus fréquemment.

2. Traité de 1514, art. 6.

victorieusement repoussés. Le traité rafraîchi de Barèges-Bielsa, qui est de 1674, parle encore des troubles « qui à présent sont en Espagne et sur les ports à l'occasion des miquelets »[1]. En 1707, l'archiduc Charles, ayant jeté des troupes en Bigorre par Gavarnie, ces troupes furent repoussées par les Barégeois. « Il en coûta plusieurs habitants, maisons avec les meubles et grains, granges remplies de fourrage, qu'ils tuèrent, pillèrent et brûlèrent. On perdit encore quantité de troupeaux qui pâturaient sur la montagne[2]. » L'année suivante, huit cents miquelets, passant par Bielsa, descendent dans la vallée de Héas, pillent les maisons du hameau et poussent jusqu'à Gèdre, où ils tuent plusieurs habitants, pillent et brûlent plusieurs maisons. En 1711, un fort parti de troupes régulières avec des bandes de miquelets et d'Aranais incendièrent et pillèrent de fond en comble Bagnères-de-Luchon. Ils repassèrent en Espagne en poussant devant eux des troupeaux de bœufs et de vaches, toute la fortune du pays dévasté. Et avant la fin de la guerre, il y eut encore de nouvelles incursions de miquelets dans le Couserans et le pays de Foix. La vallée d'Ustou et celle de Vicdessos furent saccagées[3]. Longtemps le souvenir de ces dévastations devait rester vivant au cœur des populations. Il n'est pas encore complètement effacé.

Pour protéger les habitants des vallées contre des dangers toujours renouvelés, la royauté ne faisait rien, ou pas grand'-chose. Les garnisons étaient rares, car on réservait toutes les forces pour d'autres usages et d'autres lieux. D'ailleurs, les montagnards étaient censés être les défenseurs de leurs frontières, et l'on se croyait quitte envers eux en leur accordant quelques exemptions d'impôts. Aussi les soldats du roi ne s'aventuraient guère dans ces lieux « bossus » et « incommodes » qu'habitaient les montagnards. Enfin les gouvernements, des deux côtés de la frontière, aggravèrent leurs torts en recourant à la détestable pratique des lettres de marque, comme le vicomte de Béarn et le roi d'Aragon au moment de la guerre de Navarre. Investis d'une sorte de fonction officielle, assurés de l'impunité, attirés par la certitude de profits abondants, les malfaiteurs pullulèrent. A la guerre régulière, ils ajoutèrent les violences de soldats sans

1. *Souvenir de la Bigorre*, t. VIII, p. 61-66.
2. Bourdette, *Annales du Labéda*, t. III, p. 437.
3. Baron de Lassus, *ouvr. cit.*, t. I.

chefs et sans discipline qui mettaient leurs fonctions passagères au service de leur cupidité ou de leurs rancunes. Les lettres de marque finirent, il est vrai, par être supprimées, mais, même alors, il arriva plus d'une fois aux gouvernements d'avoir recours à ces auxiliaires de rencontre.

Les vallées n'avaient donc à compter que sur elles-mêmes pour se défendre. Et c'est pourquoi elles convinrent les unes avec les autres d'un certain nombre de précautions qui sont le plus essentiel des traités de lies et de passeries. Parmi ces précautions, il faut distinguer celles qui ont pour objet de diminuer les risques de la guerre officielle et celles qui visent les attaques des irréguliers.

Tout d'abord, les alliés établissent, comme une sorte de principe, que si la guerre éclate entre la France et l'Espagne, la paix subsistera entre les vallées. « Les parties [contractantes] des pays frontières, dit le traité du plan d'Arrem, ne s'attaqueront pas...; elles ne feront les unes contre les autres aucun exercice de guerre... Il leur est défendu de se livrer à des voies de fait..., sous peine d'être pendus et étranglés[1]. »

Les Béarnais allèrent plus loin. Leur vicomte, Jean d'Albret, disputait à Ferdinand d'Aragon le royaume de Navarre. Devaient-ils eux-mêmes épouser sa querelle et se laisser entraîner dans la guerre? Les États ne le pensèrent pas. Ils s'efforcèrent de localiser le conflit et de maintenir les rapports de bon voisinage avec les Aragonais. Ils y réussirent. Le traité de 1514, qui fut leur œuvre, déclare que la paix continuera comme par le passé et que, ni d'une part ni de l'autre, il ne sera fait aucune attaque contre les vallées adverses. Les habitants seront instruits de cette résolution par cri public dans la ville de Canfranc, dans les cités de Jaca et d'Oloron et dans les autres lieux des dites vallées[2]. Le même traité ajoute que si quelque vallée n'avait pas conclu d'accord préalablement à la guerre, elle aurait encore le droit d'en négocier un, après le début des hostilités[3].

Tous les traités affirment le même principe : l'état de guerre entre les gouvernements ne changera rien aux relations entre les frontaliers. Les anciens contrats resteront en vigueur. Cha-

1. Art. 1 et 13.
2. Art. 4.
3. 1514, art. 1 et 2.

cun pourra sans crainte se livrer à ses occupations accoutumées, « faire paître, herbager, exploiter en toute sécurité ses troupeaux de gros et de petit bétail en tous lieux, dans les ports, limites et montagnes de chaque vallée »[1]. Il est interdit d'enlever les animaux, d'attaquer les bergers, majoraux, pasteurs et chefs de ramades[2]... Ces dispositions intéressaient tout le monde, ceux qui pâturaient sur leurs propres montagnes comme ceux qui, en vertu des vieux droits d'usage, menaient leurs bêtes pacager sur les montagnes étrangères, ainsi les Aragonais de Broto dans les quartiers d'Ossoue; les Français du Couserans et d'ailleurs qui conduisaient leurs milliers de bêtes à laine, de vaches et de chevaux transhumer dans les magnifiques herbages du plâ de Béret[3]... Ce droit de pacager librement, même en guerre, les gouvernements le reconnaissaient. En 1693, un habitant de Campan ayant, en vertu d'un arrêt du parlement de Toulouse, enlevé 10,000 têtes de bétail à laine appartenant à un prêtre de la vallée de Teña et qui paissaient dans les montagnes de Gavarnie, la vallée de Barèges, craignant des représailles, se plaignit à l'intendant de cette violation des passeries. L'intendant lui donna raison, fit rendre les animaux, emprisonner l'agresseur, puis renouvela la défense d'enlever les troupeaux espagnols[4].

Cependant il peut arriver que la paix soit effectivement rompue par le fait des circonstances ou par la volonté des rois dont les traités réservent expressément les droits. Dans ce cas, les alliés, acceptant une situation à laquelle ils ne peuvent se soustraire, s'efforcent d'en limiter les dangers.

D'abord ils s'engagent à s'avertir mutuellement de la rupture. Le traité de 1513 fixe à l'avance les lieux où l'avis devra être porté de part et d'autre. Il spécifie que l'avertissement devra être notifié par message exprès et au moyen de lettres signées de l'un des personnages figurant au traité. A partir de la remise de l'avis, la paix devra être respectée pendant trente jours encore, délai pendant lequel les intéressés pourront ramener leurs troupeaux, mettre en sécurité leurs marchandises et se

1. 1514, art. 3 et 4. — Traités de 1552 et de 1646.
2. Traité de 1513, art. 4; Barèges-Bielsa (1648); Azun-Teña (1719), art. 3.
3. H. Cabannes, *les Chemins de transhumance dans le Couserans* (*Bull. de géographie historique et descriptive*, n° 2, 1899).
4. Bourdette, *Annales du Labéda*, t. III, p. 401-402.

retirer eux-mêmes en lieu sûr[1]. Le traité de 1514 fixe ce délai à huit jours[2].

Les précautions contre les irréguliers, les coureurs d'aventures et autres batteurs d'estrade sont de beaucoup les plus nombreuses, surtout dans les deux grands traités de 1513 et de 1514. Les alliés demandent et finissent par obtenir la suppression des lettres de marque[3]. Ils multiplient les précautions contre les miquelets et s'engagent à s'avertir mutuellement de leur approche. Toujours très précis, le traité aragonais-béarnais s'exprimait ainsi : « Si des personnes d'une vallée ou étrangères à cette vallée se rassemblent et se retirent en quelque lieu de cette vallée, et de là... font quelque entreprise de pillage (*cavalgada*) dans l'autre vallée, que les « voisins » et habitants du lieu où elles se rassembleront soient tenus et obligés de s'assurer de la dite bande pendant six jours, afin que celui qui voudra rentrer en possession de son bien le puisse faire. Ils devront avertir ceux qui auront été volés. Et s'ils ne savent pas en quel endroit ont été commises les déprédations, ils devront avertir les jurats du premier lieu de la vallée voisine. On fera connaître le fait par cri public à Urdos, à Arette ou Laruns en Béarn, Salhen, Canfranc, Echo ou Anso en Aragon[4]. » Le traité de Barèges-Bielsa dit que s'il s'assemble des gens à cinq lieues à la ronde de juin à octobre, et si le nombre de ces gens excède cinquante, les vallées s'en donneront avis dans la journée. Exception est faite pour les soldats qui viennent et restent à Tarbes et à Lourdes, places de guerre ou de garnison[5].

Les vallées sont déclarées responsables, et des sanctions sont prononcées contre celles qui ne se conformeraient pas à ces dispositions. « Les hommes de la vallée où les bestiaux ont été pris seront tenus de les restituer ou de payer entièrement à l'estimation des juges compétents[6]. » Le voleur devra restituer ou payer ce qu'il aura pris, dit le traité béarnais, et il établit avec une

1. Art. 8.
2. Art. 12. — Mêmes précautions dans le traité Ossau-Teña de 1552. Elles sont reproduites intégralement dans le traité de 1646, art. 1. — Cf. Azun-Teña (1719), art. 4.
3. Traité du plan d'Arrem, art. 12; traité de 1514.
4. 1514, art. 5 et 9.
5. 1648.
6. 1513, art. 4.

extrême netteté la responsabilité collective des vallées vis-à-vis de leurs alliés[1].

Tout semble donc prévu. Mais il faut compter encore avec l'habileté des malfaiteurs qui, tout en respectant en apparence la paix, peuvent user de beaucoup de prétextes pour la troubler. Cette préoccupation inspire un grand nombre de prescriptions dont l'objet est d'obtenir le règlement pacifique et légal des conflits particuliers afin d'éviter tout prétexte de représailles. Telles sont, pour préciser, les dispositions relatives aux dettes. En vertu de l'ancien droit de représailles, tout créancier se croyait fondé à se dédommager non seulement sur les biens de son débiteur, mais encore sur ceux de ses concitoyens. Les alliés s'entendent pour supprimer cette espèce de droit collectif que chaque vallée pouvait prétendre avoir sur la vallée du débiteur. Ils établissent de façon précise les droits du créancier et la forme suivant laquelle devra se faire la poursuite et le remboursement de la dette. Le traité de Galhego prononce la peine de neuf cents sous morlaas contre ceux qui prétendront exiger le recouvrement d'une créance dans laquelle ils ne seront ni créanciers, ni cautions, ni principaux intéressés[2]. C'est la précaution essentielle, mais il y en a d'autres. « Le recouvrement des dettes devra être fait suivant des formes régulières, suivant les pratiques et les procédures des cours[3]. » — « Si le créancier a un titre, il citera son débiteur devant la justice ordinaire de la vallée ou devant les jurés en vertu du traité de paix. S'il n'en a pas, il ne pourra s'adresser à la justice ordinaire, mais seulement aux jurés[4]. » — « Nul voisin ne pourra saisir les bestiaux d'un voisin d'une autre vallée dans le temps qu'ils seront aux pâturages des montagnes ou pendant qu'on les y conduira ou qu'on les en ramènera..., sous peine de la perte générale de ses biens en faveur de sa vallée et de poursuites comme infracteur de la concorde[5]. » — « Les saisies ne pour-

1. 1514, art. 5.

2. 1646, art. 36 et 43. — Le for général de Béarn disait déjà : « Que personne ne saisisse ni n'arrête un autre homme par représailles sur le chemin, ni dehors, ni dans le village, s'il n'est débiteur ou caution » (For général, rubr. XXXIII, art. 74).

3. 1513, art. 12.

4. 1646, art. 20 et 23.

5. Azun-Teña (1719), art. 3, et 2, 4, 5.

ront être faites du côté d'Ossau que par les majoraux ou les gardes; du côté de Teña que par les veneurs, gardes et chefs de ramades nommés par l'une ou par l'autre vallée[1]. » D'autres mesures sont destinées à garantir les intérêts du créancier, du débiteur lui-même et de tous les hommes de la vallée[2].

Les alliés accumulent toutes les précautions capables de diminuer les chances de rupture. Le traité du Galhego décide que, chaque fois qu'il se produira un différend entre des frontaliers, la cause devra être soumise à l'examen de trois jurés au-dessus de tout soupçon ou, à leur défaut, à l'examen de la junte[3]. C'est aussi à trois « voisins », hommes de bien, que devront s'adresser ceux que divise toute affaire que le traité n'aurait pas prévue. Ces arbitres jureront sur la croix et sur les quatre évangiles de juger bien et loyalement. Et leur sentence aura la même valeur que si elle avait été rendue par les jurés eux-mêmes[4]. D'autres articles prévoient et règlent les formes dans lesquelles se feront les extraditions[5]. Enfin, si, en dépit de ces précautions multipliées, il arrivait que la paix fût troublée quand même, les traités établissent que les attentats isolés et individuels ne pourront rien contre la paix, qui durera en dépit de tout[6].

Traités économiques, traités de « surséance de guerre », tels sont les accords de lies et de passeries. Avant tout, ils proclament la paix, qui est indispensable aux alliés. A la violence et à la guerre, ils s'efforcent de substituer des arrangements réguliers, convenus et adoptés à l'avance. Si la guerre ne peut être évitée, du moins veulent-ils en limiter les souffrances, en distinguant les belligérants et les coureurs d'aventures et en abolissant le droit de représailles. Empêcher les frontaliers de se rendre justice à eux-mêmes, ce qui offrait de trop faciles prétextes aux gens sans scrupules; investir les magistrats des vallées de l'autorité nécessaire pour régler les conflits et poursuivre les malfaiteurs; substituer enfin à l'action des individus la responsabilité collective des vallées les unes vis-à-vis des autres, tel fut le régime instauré par les passeries. On ne peut nier qu'avec ses

1. 1646, art. 16. L'art. 25 parle aussi d'un *corredor*, agent.
2. Traité du Galhego (1646), art. 20-30, 36-40. — Voir aussi Barèges-Bielsa (1648).
3. Ibid., art. 31.
4. Ibid., art. 42.
5. Barèges-Bielsa (1648).
6. Traité du plan d'Arrem (1513), art. 3; traité de 1514, art. 10.

imperfections il ne constituât un effort remarquable vers un état de droit et de légalité.

§ 3. *L'application des traités. La vie fédérative dans les Pyrénées.* — Les montagnards ne se contentèrent pas de conclure des traités de paix et d'alliance, de défendre la liberté de leurs transactions et la sécurité de leurs vallées contre les entreprises des gens de la plaine. Ils voulurent assurer le respect des engagements réciproques et la stricte exécution des mesures prises en commun. Ils voulurent juger les conflits, punir les infracteurs, aviser à toutes les mesures qu'il pouvait être utile d'adopter en vue du bien général, enfin renouveler périodiquement les vieux pactes et les garantir contre toute interprétation, toute déformation possible. Le régime des lies et passeries aboutit naturellement à des entrevues périodiques où se rencontrèrent les délégués des vallées contractantes. A ces entrevues, chacun apporta les habitudes de libre discussion qu'il avait puisées dans la pratique journalière des affaires, en une région où les libertés locales étaient restées très vivantes. Avec elles se développa ainsi un véritable régime de délibérations qui fut tout particulièrement curieux et intéressant.

Les députés des vallées alliées se rencontraient à époques régulières sur des points fixés à l'avance par la tradition ou par le texte même des traités. Leurs entrevues, appelées *bistes* ou *juntes*, furent à la fois des assemblées politiques et des tribunaux. Pendant plusieurs siècles, ces petits parlements populaires vécurent, délibérèrent, rendirent des sentences et des jugements avec la même régularité et le même succès.

Les Français de Vicdessos, les Catalans du val de Ferrera et du comté de Paillas se réunissaient à Vicdessos. L'assemblée y était suivie d'un repas en commun et d'un divertissement dont la tradition imposait tous les frais aux Espagnols. Les députés du Couserans, du Comminges, des Quatre-Vallées et du Nébouzan se rencontraient avec les Espagnols de Paillas, de Ribagorza et d'Aran au plan d'Arrem, étroite pelouse située sur territoire français, mais tout près de la frontière, à quelques centaines de mètres du Pont-du-Roi, sur la rive gauche de la Garonne.

Les entrevues entre les délégués de Barèges et ceux de Bielsa avaient lieu alternativement à Pinède et à l'hôpital de Héas[1].

1. Paxerie entre les vallées de Barège avec celle de Beausse (1648), dans *Souvenir de la Bigorre*, t. VIII, p. 61-66.

Entre Barèges et Broto, il était convenu que deux ou trois députés de chaque vallée se rendraient annuellement à l'hôpital de Gavarnie au jour de la fête de sainte Madeleine (22 juillet); et là, sur l'autel de ladite sainte, confirmeraient la paix et jugeraient souverainement toutes les questions intervenues dans l'année[1]. On peut encore voir à Gavarnie, sur le chemin du port, une haute maison aux murs nus et aux étroites fenêtres, d'aspect espagnol, qui fut pendant longtemps le lieu de rendez-vous des délégués.

Les députés de la Rivière de Saint-Savin se rencontraient avec ceux du Quiñon de Panticosa à la limite des deux vallées. Ces réunions périodiques attiraient un grand nombre d'habitants des deux pays. On y trafiquait de bétail, on y affermait les herbages indivis. Le souvenir de ces antiques marchés s'est conservé dans le nom du passage qui unit sur ce point les deux versants. On l'appelle toujours le port de Marcadau[2]. Les entrevues des gens de Teña avec ceux de la vallée d'Azun avaient lieu tous les cinq ans à la Pierre de Saint-Martin, sur la frontière[3].

Sur la montagne d'Arlas avait lieu la plus singulière et, à coup sûr, la plus célèbre de toutes ces rencontres. C'est là, sur les confins du Béarn et de la Navarre espagnole, que les gens de Barétous remettaient à ceux de Roncal le tribut annuel de trois génisses auquel ils s'étaient obligés par le traité de 1375[4]. Pierre de Marca, qui écrivit au XVIIe siècle son *Histoire de Béarn*, la décrit comme il suit d'après un auteur espagnol :

Le treiziesme du mois de juin, les jurats des sept communautés de Roncal s'assemblent avec sept jurats et un notaire de la vallée de Baretous, sur le coupeau des monts Pyrénées, à la frontière de Bearn, en un lieu nommé Arnace, où il y a une pierre haute d'une toise et demie, qui sert de borne et limite aux deux Royaumes. Les députés estant chascun en sa terre, sans s'estre salués ni bienveignés auparavant, ceux de Roncal demandent aux Béarnois s'ils

1. Paix de 1390 entre le val de Broto et les vallées du Lavedan (Bourdette, *Annales du Labéda*, t. II, p. 127).

2. A. Meillon, *les Pierres de Saint-Martin*, dans *Bulletin pyrénéen*, XIIe année, 1907, p. 37.

3. Paix de 1719 entre la vallée d'Azun et la vallée de Teña (Bourdette, *ouvr. cité*, t. III, p. 469).

4. Voir plus haut, ch. II.

veulent jurer à l'accoustumée les conditions de la paix; lesquels y consentans, les Roncalois répliquent et disent aux Béarnois qu'ils estendent leur pique à terre, tout le long des limites, pour figurer la Croix sur laquelle se doit faire le serment. Ce que les Béarnois exécutant de leur part, les Roncalois abatent aussi leur pique et la couchent sur celle des Béarnois, le fer traversant du costé de Béarn, pour figurer la sommité de la Croix. Les Béarnois et Roncalois agenouillés mettent conjointement leurs mains sur ces deux piques entrelassées en forme de croix. Estans en cette posture, le notaire de Barétous reçoit leur serment solennel, sur cette Croix et sur les Évangiles, de garder et observer toutes les pactions et conditions accoustumées, suivant les titres et documents qui ont esté expédiés sur ce sujet. A quoi ils respondent, disant cinq fois à haute voix : *Paz abant*, c'est-à-dire que leur paix continuera doresnavant. Ce fait, les députés se lèvent, se saluent, parlent et communiquent ensemble, comme bons amis et voisins. A mesme temps sortent d'un bois trente hommes de Barétous, divisés en trois bandes, qui conduisent trois vaches choisies et sans tare, qui sont de mesme âge, de mesme poil et de mesme marque. Estans arrivés à la frontière des Royaumes, les Béarnois font avancer l'une des vaches, en telle sorte qu'elle a la moitié du corps sur la terre de Navarre et l'autre sur la terre de Béarn, laquelle est reconnue par les Roncalois pour savoir si elle est conditionnée selon les accords; ils la retirent après devers eux et la tiennent sous bonne et seure garde, d'autant que, si elle eschapoit et revenoit en Béarn, la vallée de Barétous n'est point obligée de la rendre. Suivant le mesme ordre, on fait la délivrance des deux autres vaches. Ensuite les Roncalois traitent ceux de Barétous de pain, de vin et de jambons, et tout le reste de la journée les Béarnois tiennent un marché ouvert de bétail, dans une prairie qui est du costé de Béarn[1].

Moins connues, mais à coup sûr plus actives, furent les entrevues des gens de Teña et d'Ossau. Elles eurent lieu d'abord dans les villages les plus élevés de chaque vallée, alternativement à Gabas et à Salhen, plus tard à la limite des deux pays, en un lieu nommé la *hon Galhego*, c'est-à-dire la source du Galhego[2]. Il y avait là, on l'a vu, une voie commerciale fréquentée. Mais c'était surtout un lieu d'élection pour la vie pastorale. Sur le revers méridional du col, dominés par de hauts escarpements

1. Marca, *Histoire de Béarn*. Paris, 1640, l. VI, ch. XXVI, § VI, p. 554.
2. Le Galhego, affluent de l'Ébre.

rocheux, se développaient d'amples pâturages[1]. Des pentes douces, d'un accès facile, des herbes abondantes et parfumées, les eaux claires de la source, un beau cadre de montagnes et, par l'ouverture des vallées, l'horizon effacé des plaines lointaines, tel était le site, rendez-vous traditionnel des alliés. Tous les trois ans au moins, plus souvent encore si besoin était, à la date du 1er juillet[2], les délégués se retrouvaient au même lieu. Une suite à peu près ininterrompue de documents montre la vitalité de ces assises régulières, la place qu'elles tinrent, des siècles durant, dans la vie de ces populations pastorales.

Tout se passait comme la tradition le voulait. Le nom de Dieu invoqué, on commençait par vérifier les pouvoirs des délégués. Puis l'assemblée se constituait en tribunal pour juger les affaires pendantes, civiles ou criminelles, connaître des attentats commis au préjudice des individus ou des communautés, et, d'une manière générale, réprimer toute infraction à la paix jurée. Veut-on quelques exemples des affaires qui venaient devant ce singulier tribunal?

Au mois d'août 1674, un Béarnais de Pontacq, étranger aux deux vallées alliées, s'est transporté sur les montagnes d'Artouste, en Ossau, où il a enlevé 2,000 têtes de bétail à laine et de chèvres, propriété de la vallée de Teña. Par représailles, les gens de Panticosa se portent en armes sur les montagnes de Laruns, enlèvent des animaux de tout poil, vaches, moutons, brebis et chevaux, d'une valeur très supérieure à celle du troupeau volé, et les emmènent en Espagne au grand préjudice des Ossalois qui n'étaient en rien responsables de l'attentat. Il en résulta de grands désordres et un état d'hostilité des plus préjudiciables aux relations des deux vallées. Finalement, l'affaire fut portée devant une assemblée réunie à la *hon Galhego* le 2 août 1676 « en grande douceur et en bonne intelligence ». Les habitants de Panticosa furent condamnés à payer 500 livres jacquès, monnaie d'Espagne, la moitié à la Saint-Michel de septembre, l'autre moitié l'année suivante, pour être réparties par les magistrats de la vallée entre les victimes des troubles[3].

1. Le Roumiga.

2. Traité de 1646, art. 45.

3. Arch. de la vallée d'Ossau, DD 75. — Pour cette affaire et toutes les affaires analogues, voir aussi le *Registre des délibérations de la Jurade*, BB 1 et suiv., *passim*.

Le 1er juillet 1686, le tribunal rendit dix-neuf sentences ; le 4 juillet 1689, seize. Ce jour-là, les assassins de Jean de Beigbéder, tué sur la montagne de Saubiste, furent condamnés à payer quarante-quatre livres jacquès, en deux annuités, à la fille du mort. Parfois l'assemblée s'en remettait à la décision des jurats de Laruns ou du seigneur juge de Teña[1].

Parfois on était bien près de ne pas s'entendre, comme il arriva le 4 juillet 1713. Des Ossalois avaient enlevé un certain nombre d'animaux à des habitants de Teña. L'assemblée réunie, les députés de la vallée espagnole firent savoir qu'ils rompraient la paix si satisfaction ne leur était pas donnée, et qu'ils avaient des pouvoirs spéciaux pour conclure dans ce sens. Les députés d'Ossau, dont les pouvoirs étaient limités au règlement des affaires courantes et à la confirmation de la paix, offrirent de remettre le différent à des arbitres. Finalement, les Espagnols quittèrent l'assemblée, se « mirent à part », et, revenant en séance, déclarèrent la paix rompue. Sur quoi, les Français dégagèrent leur responsabilité des suites que pourrait avoir la rupture et l'on se sépara. Toutefois, l'affaire fut réglée pacifiquement deux ans plus tard. La vallée d'Ossau fut condamnée, en corps, à payer 412 livres tournois, monnaie de France[2].

Une fois les litiges tranchés, l'assemblée s'occupait de maintenir la paix traditionnelle. Le traité de paix, soumis à l'approbation des députés, était une fois de plus confirmé, quelquefois sans modification, quelquefois remanié ou amélioré, comme il arriva le 6 août 1646[3]. Puis le procès-verbal de la séance et, s'il y avait lieu, le traité de paix modifié étaient transcrits de la main des notaires toujours présents, et signés de tous les délégués. Enfin, un repas en commun réunissait tous les assistants.

Les assises de la *hon Galhego* se sont renouvelées périodiquement jusqu'à la fin de l'ancien régime. Elles ont toutes été suivies de procès-verbaux réguliers et ont donné lieu à une correspondance importante entre les jurats d'Ossau et les autorités de la vallée de Teña, parfois aussi, vers la fin, avec les représentants de l'autorité monarchique. Ces documents étaient con-

1. Arch. de la vallée d'Ossau, DD 78.
2. Ibid., DD 78.
3. Ibid., DD 74. — Il y eut aussi des modifications en 1676 (DD 75).

servés dans un coffre spécial déposé à l'église de Bielle. Ils forment aujourd'hui un fonds particulier aux archives des Basses-Pyrénées.

§ 4. *Portée du mouvement fédératif.* — Il a été dit précédemment[1] que deux groupes fédératifs distincts tendirent à s'organiser au début du XVIe siècle, l'un au centre, l'autre à l'ouest de la région pyrénéenne, et qu'en dehors de ces deux groupes, les anciennes associations plus restreintes se maintinrent de part et d'autre de la chaîne. De l'est à l'ouest, presque toutes les vallées se trouvèrent unies par des rapports réguliers et permanents. Et c'est ainsi que les traités de passeries qui n'avaient été à l'origine que de simples conventions pastorales, ayant pris, sous l'influence des événements, le caractère de traités politiques, devinrent finalement le lien constitutif d'une véritable fédération.

L'organisation fédérative de ce singulier État pyrénéen est marquée avec une grande précision par le texte des passeries. L'une des plus anciennes, la passerie de 1328 d'Ossau avec Teña[2], établissait déjà que, si un habitant condamné à payer une amende à la vallée alliée se trouve dans l'impossibilité de s'acquitter, ses « voisins », habitants d'un même lieu (*locq*), seront solidairement responsables de sa dette. S'ils ne peuvent y suffire, la charge sera partagée par tout le quartier (*vicq* ou *quinhon*), et si ce dernier ne peut à son tour répondre, c'est le val tout entier qui répondra. Le grand traité béarnais-aragonais de 1514 établit la même gradation, mais il ajoute que si la vallée ne peut payer, les autres vallées béarnaises ou aragonaises seront solidairement responsables[3]. Il y a là un terme de plus qui marque parfaitement l'extension territoriale de la fédération au début du XVIe siècle. Du « voisin », simple citoyen de la communauté, on passe, par une sorte de hiérarchie, au village, au quartier, à la vallée et l'on aboutit finalement à la grande association fédérative montagnarde. Si chaque vallée à sa loi propre, la passerie est la loi commune qui l'unit aux autres vallées. Par elle, et sur tout le territoire confédéré, les associés étaient assurés de

1. A la fin du ch. III.
2. Art. 8.
3. Art. 5.

trouver un statut spécial et comme un droit de cité pyrénéen.

Enfin, cet État a des limites parfaitement nettes. Le même traité de 1514[1] marque avec le plus grand soin les lieux où l'action des passeries cesse de se faire sentir du côté de la plaine : Bielle, dans la vallée d'Ossau; Bedous, dans la vallée d'Aspe; Aramits, dans celle de Barétous. Du côté espagnol, elle s'étend dans la vallée de Canfranc jusqu'à Castiello, et sur la totalité des autres vallées alliées : Teña, Borau, Aysa, Aragues, Echo et Anso. Le traité du plan d'Arrem de 1513 est beaucoup plus compréhensif. Il cite du côté espagnol les vallées de Bielsa et de Gistain jusqu'à Salino et Sacraviello, tout le comté de Ribagorça jusqu'à la sierra de Monteil, tout le marquisat de Paillas et tout le comté de Villemur. Du côté français, la région confédérée s'étend jusqu'à une ligne qui unit Sarrancolin, Saint-Bertrand de Comminges, Saint-Lizier, et enferme les vallées de Barousse, du Louron, Larboust, Oueil, Luchon, la ville de Saint-Béat, la seigneurie d'Aspet, la ville de Saint-Girons, le vicomté de Couserans et la baronnie de Castillon[2]. Enfin, en dehors de ces deux groupes principaux, la frontière était marquée pour chaque association par la limite aval des vallées associées. La zone confédérée formait donc, d'un bout à l'autre des Pyrénées, un vaste territoire que des limites bien tracées séparaient des régions étrangères. Ce territoire était la *patzaria*, le pays où régnait la paix. Ses habitants étaient les *patzers*, les hommes unis par la paix[3].

Des territoires libres se gouvernant eux-mêmes par leurs assemblées; entre ces territoires, des rapports nettement définis, des intérêts communs, une politique, des devoirs réciproques vis-à-vis de l'étranger, il y avait bien là les linéaments d'une vie fédérative très active. De fait, il y eut un moment, au début du XVIe siècle, où la région pyrénéenne présenta toutes les apparences d'un futur État fédératif destiné à vivre entre la France et l'Espagne. Mais ce moment fut très court. Et nous dirons plus loin pourquoi la fédération pyrénéenne ne se forma jamais.

1. Art. 7.
2. Art. 2.
3. Traité de 1328, art. 21.

V.

Les traités de lies et de passeries dans l'histoire générale.

La conclusion des traités de lies et de passeries entre les vallées françaises et les vallées espagnoles; la formation, entre les deux royaumes, d'une sorte de fédération très jalouse de ses privilèges et très difficile à surveiller ne pouvait manquer d'avoir une influence sur le cours de l'histoire générale. L'intervention des populations dans cette histoire n'apparaît pas toujours dans les documents avec la même netteté. A l'époque où elle se produisit, elle échappa même très souvent aux agents du roi, on verra tout à l'heure pourquoi. Mais elle fut continuelle. Et elle se révèle à nous par des actes qui ne laissent aucun doute sur les effets qu'elle était capable de produire.

En matière économique, le régime des lies et passeries a permis aux habitants des vallées de défendre efficacement contre les entreprises de l'État le droit qu'ils avaient toujours eu de commercer librement avec l'étranger. En veut-on quelques preuves?

Lorsqu'il parut nécessaire à l'un ou à l'autre des deux gouvernements de limiter l'exportation des bestiaux de France en Espagne, pour des raisons d'hygiène, pour des motifs d'ordre militaire ou commercial, on se heurta toujours à de très vives résistances. Voici ce que raconte à ce sujet (1667) Louis de Froidour, qui fut grand maître réformateur des eaux et forêts à l'époque de Colbert :

Les habitants de la vallée [d'Aran] ne pouvant pendant les six mois de l'hiver ny commercer ni communiquer avec les Catalans, sont obligez d'avoir recours aux François pour leur subsistance, et ce sont eux qui sans contredit sont le plus intéressez à l'observation des lies et passeries; ce sont aussi ces habitants et ceux de la vallée de Saint-Béat qui en poursuivent ordinairement les traitez... et qui les font confirmer par lettres pattentes des roys.

... Incontinent après que les Espagnols eurent fait déclarer la guerre sur les frontières[1], les habitants de cette vallée députèrent

1. Il s'agit de la guerre de Dévolution.

deux consuls avec un sindic vers Barbasan et Despouy, capitaines chastellains de Frontignes et de Saint-Béat, pour sçavoir comment ils avoient dessein d'en user, protestant au nom de la communauté de leur vallée et de leurs voisins qu'ils entretiendroient religieusement et exactement les traittez et accordz des passeries... Voullurent mesme pour seureté plus grande s'y obliger par escript...

Suivant cela, j'ay veu plusieurs François qui passoient en Aran et j'ay veu aussi plusieurs Aranois passer du costé de France et y voiturer à charges de muletz et de chevaux des laynes et du sel[1].

Les agents du roi qui connaissaient ces usages savaient qu'il était impossible de n'en pas tenir compte. Ils ne cessèrent de conseiller la modération et de réclamer du gouvernement une large tolérance. En 1645, M. de Signian, capitaine des vallées d'Oueil et de Luchon, adresse une requête au roi en faveur des lies et passeries, montre les inconvénients qu'aurait leur suspension et fait valoir que, si le commerce est interrompu vers les vallées d'Oueil et de Luchon, les Aragonais n'y perdront rien et iront se pourvoir du côté d'Aure et de Béarn[2]. Le 5 juillet 1695, de Bezons, intendant à Bordeaux, écrit au contrôleur général :

... J'ay eu l'honneur de vous mander qu'il y a un traité de lies et passeries qui fait que les habitans des deux frontières se fournissent réciproquement les choses dont elles ont besoin... Je suis demeuré ferme jusqu'à présent à ne laisser passer aucuns bestiaux par la Bigorre... Mais j'ay cru devoir vous proposer [l'expédient] de ... laisser passer ... ce qui seroit absolument nécessaire pour la consommation des lieux voisins des vallées de Bigorre... Les habitans de Bigorre demandent avec grande insistance que l'on permette le passage des bestiaux, parce qu'ils disent que c'est l'unique moyen qu'ils ont pour avoir de l'argent, et que le traité des lies et passeries se rompra si l'on ne permet ce passage...[3].

Pendant la guerre de la Succession d'Espagne, si l'on réussit à suspendre momentanément l'exercice des franchises sur les points où se produisirent des opérations militaires importantes,

1. Froidour, *Lettres*, III (*Revue de Gascogne*, 1898).

2. *Mémoire pour obtenir la confirmation des lies et passeries entre les valées de France et d'Espaigne* (Arch. des Affaires étrangères, fonds de France, n° 1634, p. 124-127).

3. A. de Boislisle, *Correspondance...*, t. I, n° 1445; cf. t. II, n° 516 (1703); t. III, n° 965 (1711).

il fallut, pour les autres parties de la chaîne, fermer les yeux ou laisser faire ouvertement au moins le commerce des bestiaux : « C'est le principal commerce des Pyrénées, écrit le 22 août 1711 de Courson, intendant à Bordeaux. Il n'a pu être interrompu même dans les guerres les plus vives avec l'Espagne, les habitants des frontières des deux royaumes n'ayant jamais violé le traité de lies et de passeries qui est fait depuis longtemps entre eux. » Le 23 janvier et le 13 février, il proteste de nouveau contre les mesures de prohibition prises à la demande de M. le duc de Vendôme et de ses officiers. Et le 10 mai 1712, Barrillon, intendant en Béarn, demandait de permettre la sortie des bestiaux pour la foire de Sainte-Christine en Aragon : « On prétend », dit-il, « que cela n'iroit pas à plus de 3 ou 400 têtes de bœufs, et il est certain que ces montagnards, accoutumés à ce commerce, ne se résoudroient jamais à amener leurs bestiaux dans la plaine pour les y vendre, et je ne crois pas que, quelque rigoureuses que fussent les défenses, on pût venir à bout de les empêcher d'en mener à cette foire : tous les passages sont ouverts en cette saison, il seroit impossible de les garder, et vous savez combien il est difficile d'empêcher le peuple, surtout un peuple aussi farouche que les montagnards, de suivre les anciens usages. Vous n'ignorez pas non plus qu'à quelque prix que ce soit, les habitants des montagnes de France et d'Espagne veulent conserver leur union, que jamais les guerres les plus vives n'ont pu interrompre. Outre l'argent qui en vient en ce pays-ci, ils en retirent du grain, dont ils ont un besoin nécessaire... ».

C'est probablement à la suite de cette intervention que le consistoire de la députation de Pampelune obtint permission d'acheter pour cette ville quatre cents bœufs en Béarn et en Navarre[1].

Dans les Pyrénées centrales, il était impossible d'user de la même tolérance, parce qu'on se rapprochait de la Catalogne, où l'archiduc tenait la campagne contre les troupes françaises. Celles du prétendant avaient de nombreux fournisseurs dans la vallée d'Aran, qui lui était presque tout entière dévouée. Ils recevaient de France du bétail, des grains, des vivres de toute espèce, des mules et des chevaux, fort utiles aux armées ennemies qui opéraient dans ces pays de faibles ressources. Aussi le duc d'Orléans, qui commandait alors l'armée de Catalogne avec le maréchal de Berwick, interdit-il de fournir aux Espa-

1. A. de Boislisle, *Correspondance...*, t. III, n° 1121.

gnols du parti de l'archiduc des grains, vivres ou bestiaux (1708). Cette ordonnance, affichée à Saint-Béat, y excita la plus vive rumeur et fit beaucoup de mécontents des deux côtés de la frontière, malgré la promesse de l'intendant que les traités n'étaient pas supprimés, mais simplement suspendus. Le duc d'Orléans n'en tint aucun compte, et l'intendant de Montauban, Le Gendre, renouvela et maintint rigoureusement l'interdiction de commercer. Cela n'empêcha pas d'incorrigibles contrebandiers de fournir des grains, des bestiaux, moutons, chevaux et mulets aux troupes de l'archiduc par les vallées d'Aran, de Vénasque et de Paillas. Les fraudeurs étaient introuvables. Tout le monde les protégeait et il n'est pas jusqu'aux commis de la foraine de Saint-Béat, de Luchon et autres lieux qui ne fussent leurs complices. La contrebande de guerre se pratiqua, avec mille précautions et ruses, et mit le plus souvent en défaut les mesures les plus habiles et la vigilance la plus assidue. Et il en fut ainsi jusqu'au jour où la prise de Vénasque (16 septembre 1711) permit de surveiller plus efficacement les deux côtés de la frontière et força les troupes de l'archiduc à s'éloigner vers la basse Noguera. La vallée d'Aran rentra alors tout entière sous l'autorité de Philippe V, et l'intendant Le Gendre put rapporter les ordonnances suspensives et remettre en vigueur les traités de lies et de passeries. Le jour où la foire de Saint-Béat se rouvrit, les Espagnols y accoururent en foule et il s'y débita pour plus de 600,000 livres de marchandises[1].

Ainsi l'attachement aux vieilles franchises commerciales était si vif que la guerre elle-même n'en arrêtait pas l'effet. Ceux qui vivaient en contact journalier avec les populations montagnardes ne le dissimulaient pas, et ils conseillaient de céder. On céda ; on laissa de larges libertés qui subsistèrent jusqu'en 1789. Et quand le gouvernement voulut entreprendre sur elles, on se passa de son autorisation, et la contrebande se fit ouvertement. La nature montagneuse du pays, la difficulté des communications, mais surtout la complicité des populations frontières qui toujours se donnaient l'éveil, tout cela rendait la surveillance illusoire. En somme, jusqu'à la fin de l'ancien régime, les vallées continuèrent à jouir d'une situation privilégiée en matière économique[2].

1. Baron de Lassus, *ouvr. cité*, I.
2. A l'exception de Bayonne et du Labour, pays « à l'instar de l'étranger

C'est, en effet, le régime des lies et passeries qui a permis aux petits cantons montagnards des Pyrénées de maintenir aussi longtemps leurs avantages commerciaux. Entre eux, ils ont pu s'entendre par-dessus les frontières et s'assurer les uns aux autres des franchises que leurs gouvernements leur auraient certainement refusées. Vis-à-vis du pouvoir central, les traités fournissaient aux communautés un merveilleux élément de discussion. Chaque fois que l'État a voulu porter une atteinte quelconque aux anciens droits, elles ont protesté de leur loyalisme, mais elles ont objecté l'obligation de garder la foi jurée et de respecter des engagements séculaires. Elles ont plaidé, non leur seule cause, mais aussi la cause de l'allié traditionnel. Les lies et passeries ont ainsi été une machine de guerre contre les prétentions du fisc.

En matière de guerre, on conçoit combien l'engagement pris par les alliés de s'avertir de l'approche de l'ennemi était de nature à entraver les opérations militaires. Il est vrai que la mesure visait les miquelets et les partisans plutôt que les soldats du roi, mais on ne se faisait pas faute de l'étendre à ceux-là. Nous sommes beaucoup moins renseignés sur l'usage qui fut fait de cet article, — le plus singulier et le plus grave de tous cependant, — que sur l'application des stipulations commerciales. Et cela n'est pas étonnant, car la pratique en était secrète. Par les sentiers des montagnes, par les forêts et par les crêtes, échappant à toute surveillance, les émissaires gagnaient le territoire étranger. Et leurs expéditions laissaient peu de traces. D'ailleurs, les rencontres qui ne manquèrent pas de se produire sur la frontière des Pyrénées pendant deux siècles de guerre entre les armées du Roi Très Chrétien et celles de Sa Majesté Catholique nous sont assez mal connues. Nous en savons assez toutefois pour juger des embarras que les traités de passeries suscitèrent à ceux qui dirigeaient les opérations. Pendant toute la guerre de la Succession d'Espagne, sous couvert de contrebande, on renseigna l'ennemi qui put se mettre à l'abri du danger ou frapper lui-même à coup sûr. Ainsi fit-il en septembre 1711 en pillant et en incendiant Luchon. Contrebande et espionnage allaient de pair.

L'histoire des révoltes populaires sous l'ancienne monarchie

effectif », la région pyrénéenne se rattachait tout entière aux provinces « réputées étrangères ». On sait qu'en Espagne les provinces basques ont conservé des franchises très étendues. La véritable limite douanière de l'Espagne est celle qui sépare ces pays de la Castille.

nous fournit un exemple encore plus manifeste de la connivence des populations frontières. L'épisode est connu, mais aucun de ceux qui l'ont raconté n'a su y voir les curieuses complications qu'y produisit l'intervention des traités. Voici l'histoire :

Audijos était un gentilhomme de Chalosse, ancien cavalier du régiment de Créqui. En 1664, le roi ayant voulu imposer aux Landes l'impôt de la gabelle, une insurrection éclata à Hagetmau. Les villages s'armèrent et la révolte se répandit. Audijos, roué vif en effigie pour complicité avec les rebelles, s'en déclara le chef. A la fin de l'année, le Conseil du roi ayant prononcé la réunion de la fontaine de Salies au Domaine, la révolte gagna le Béarn et une partie de la Bigorre. Dans ces pays très accidentés et en partie couverts de bois, au milieu de populations déjà acquises aux ennemis de la gabelle, Audijos n'eut aucune peine à échapper aux soldats du roi. Alors commença une guerre de partisans qui, avec de longues accalmies et de soudaines reprises, dura une douzaine d'années. Au début de 1665, Audijos se jeta dans le Lavedan où les montagnards se soulevèrent en sa faveur. Un certain Miguel Joan, gentilhomme espagnol de Salhen, qui avait du bien et du crédit dans les vallées, offrait de l'argent et des munitions aux insurgés. On put croire un instant que le mouvement allait prendre une redoutable extension grâce à la connivence des frontaliers espagnols. Il n'en fut rien. Mais il ne semble pas douteux que les antiques relations facilitèrent l'intervention des montagnards aragonais. Cette intervention est d'ailleurs entourée d'un certain mystère. Il est visible que l'intendant Pellot ne put obtenir aucun détail précis de ceux qu'il interrogea. Personne ne voulut parler.

Revenu un peu plus tard en Béarn (avril-juillet 1665), Audijos passa sans difficulté sur le territoire espagnol. Par la vallée d'Ossau, il gagna Salhen et se réfugia chez Miguel Joan, attendant une occasion favorable pour rentrer en France. Au commencement du mois d'août, M. de Poudenx, syndic du pays de Béarn, envoya un détachement de vingt dragons avec ordre de pénétrer en Espagne et d'enlever Audijos à Salhen. L'officier qui commandait le détachement revint sans avoir rien fait et rapporta qu'il y avait cinq grandes lieues du dernier village de France jusqu'à Salhen, que ce bourg comptait deux cents habitants armés, au milieu desquels se trouvait la maison de Miguel Joan, maison « forte de murailles », dans laquelle demeurait Audijos. Il faudra se servir d'autres voies et recourir à l'intrigue.

« Quelque précaution qu'on porte à cette affaire », ajoute-t-il, « et quelque secret qu'on y garde, Audijos ne laisse pas d'être averty de tout ce qui se passe, *car la plus grande partie des peuples de ce pays-ci sont des espions et on ne saurait rien faire qu'il n'en ait aussitôt avis* ». En effet, le fugitif continua à entretenir une correspondance suivie avec la France. Il ne se faisait rien, aucun mouvement de troupes, dont il ne fût immédiatement avisé.

L'intendant décida cependant de faire une nouvelle tentative. Le 11 septembre, une troupe de dragons franchit la frontière et s'avança jusqu'à une petite lieue de Salhen où elle s'installa dans un bois. Elle y resta vingt-quatre heures et se retira sans avoir rien obtenu. Miguel Joan, « ayant eu advis de cette marche », avait fait sortir son hôte de sa maison et avait favorisé sa fuite. Après ce nouvel échec, il fut décidé qu'Audijos étant maintenant sur ses gardes, il était inutile de renouveler la tentative. Il réussit à rentrer en France et reparut en Chalosse à la fin de l'année[1].

Il est impossible de ne pas établir un rapport entre l'accueil qu'Audijos trouva dans les vallées espagnoles, la sécurité avec laquelle il put manœuvrer et le régime des lies et passeries. Le traité du Galhego spécifie formellement que l'on s'avertira de l'approche des gens de guerre. C'est en vertu de ces arrangements, cela ne peut faire aucun doute, qu'Audijos a pu circuler en toute sécurité dans les vallées, passer de France en Espagne et d'Espagne en France sans être inquiété. C'est à eux qu'il doit d'avoir échappé aux guets-apens d'août et de septembre 1665. Les Ossalois étaient d'accord avec les gens de Teña pour garantir la sécurité d'Audijos.

Il est vrai que la jurade prit, sur l'invitation de M. de Pouyanne, lieutenant général du roi, toutes mesures pour fermer les passages. Elle informa les villages de la vallée de Teña qu'Audijos ni ses complices ne devaient trouver en Ossau ni munitions de guerre ni de bouche et les engagea à les traiter de même. Elle fit garder les cols par des soldats fournis par les trois vicqs de la vallée, à tour de rôle[2]. Mais le zèle de la jurade était

1. A. Communay, *Audijos. La gabelle en Gascogne* (Arch. historiques de la Gascogne, fasc. XXIV). Paris et Auch, 1893.

2. Arch. de la vallée d'Ossau. Registre des délibérations, BB 2 (7 mars, 17 et 29 juillet).

purement officiel. Elle ne pouvait se dispenser de prendre les mesures qu'on lui imposait au nom du roi. Le soin qu'elle prit d'informer les villages espagnols des sanctions prises contre ceux qui protégeraient Audijos est lui-même suspect. Il est un avertissement amical bien plus qu'une menace. Froidour qui a vu très clair dans toute cette affaire des gabelles, parce qu'il connaît bien les gens des montagnes, auxquels il inspire confiance, déclare que « si l'on a obligé ces peuples à lui faire la guerre, il faut convenir qu'ils n'en ont fait que le semblant, regardant toujours cet homme comme leur libérateur »[1].

L'affaire d'Audijos montre la solidarité des vallées devant les prétentions des deux États voisins.

VI.

Décadence des lies et passeries. Leur disparition. Ce qu'il en reste.

Le régime presque fédératif qui s'établit à la faveur des traités de lies et de passeries était une limitation des abus de la guerre et comme une protestation de l'ancienne indépendance des vallées contre le despotisme monarchique. Nécessairement, il attira l'attention des gouvernements qui s'efforcèrent de limiter cet usage et d'en réglementer l'exercice. Et ainsi, à mesure que les vallées sont moins isolées et moins libres, à mesure que l'action du pouvoir central s'y fortifie, l'efficacité de ces ententes devient moins certaine et l'on voit peu à peu s'affirmer leur décadence.

Dès le début, le pouvoir seigneurial s'efforça d'intervenir dans les conventions conclues avec des vallées étrangères. On a vu qu'en 1293, le comte Roger Bernard avait reconnu à la vallée de Vicdessos la faculté de commercer et de traiter librement avec les Catalans du val de Ferrera et avec les habitants

1. Froidour, *Mémoire du pays et des États de Bigorre*, éd. Bourdette, p. 37-38. — Il n'est pas impossible que le même traité ait, en 1590, facilité la fuite en Béarn d'Antonio Pérez, ministre de Philippe II. Il y a plus d'un point commun entre l'insurrection gasconne et béarnaise de 1664-65 et l'insurrection de l'Aragon en 1590. Le Justiza d'Aragon, chef de l'insurrection, s'appelait don Juan de Lanuza. Ces Lanuza étaient les premiers personnages de la vallée de Teña. Ils figurent dans tous les textes de la passerie du Galhego.

du comté de Paillas ; qu'en 1315, le comte Bernard VII avait accordé au Comminges l'autorisation formelle de commercer avec les Espagnols, même en temps de guerre. Ce droit fut, par la suite, confirmé par Charles VIII, par Louis XII et par leurs successeurs. Cependant, à l'origine, l'intervention du pouvoir central est, le plus souvent, toute formelle. Et si le seigneur accorde son autorisation, c'est beaucoup moins pour concéder à ses tenants une liberté nouvelle que pour confirmer un droit préexistant, consacrer une entente conclue sans lui et empêcher, si l'on peut dire, la prescription de ses droits de souveraineté. En réalité, la royauté subissait ces usages et ne les autorisait que malgré elle, car il est difficile d'admettre qu'elle aurait consenti sans regrets, si elle avait pu l'empêcher, à laisser conclure des arrangements qui limitaient sa prérogative et qui pouvaient avoir plus d'un inconvénient pour ses rapports avec le royaume voisin.

Mais bientôt la situation changea, et la royauté put agir plus efficacement. Elle multiplia peu à peu les occasions d'intervenir. La vieille passerie du plan d'Arrem fut de nouveau confirmée par Henri IV[1], par Louis XIII[2] et par Louis XIV[3]. La réunion du Béarn à la France porta un coup très sensible à la liberté de traiter. Désormais, les vallées béarnaises furent tenues d'en demander l'autorisation. En 1646, le marquis de Pouyanne, lieutenant général pour Sa Majesté en Navarre et en Béarn, ratifia le traité du Galhego, mais ordonna « que lorsque les suppliants voudront faire quelque assemblée avecque les députés de la vallée de Teña, ils en demanderont la permission à celuy qui commandera dans la province »[4].

Pour fortifier ses prétentions, la royauté s'appliqua à démontrer que les lies et passeries étaient d'institution monarchique : un mémoire rédigé au XVIIIe siècle prétend même en faire remonter l'origine à Fortien et à Sanche Garcias, rois de Navarre[5]. Peu à peu, par la constance qu'elle mit à intervenir, à confirmer ou à limiter, la royauté parvint à établir son droit

1. En 1594.
2. En 1634.
3. En 1664 et 1671. En 1664, le roi réussit même à limiter le droit de commercer librement et imposa plusieurs droits sur diverses marchandises.
4. Arch. de la vallée d'Ossau, DD 74. Voir aussi ibid., DD 75.
5. Arch. des Hautes-Pyrénées, E 37.

d'autoriser les traités ou d'en suspendre les effets. Et un jour, l'habitude fut si bien prise que les intéressés en vinrent à réclamer spontanément l'autorisation qu'on leur imposait. Ainsi ont fait, en 1709, les Barégeois pour leur traité avec Bielsa[1], et, en 1719, les hommes d'Azun pour leur traité avec Teña[2]. Nous voyons même, en 1709, la vallée de Barèges demander au roi la permission de continuer ses passeries. Cette permission lui fut accordée[3].

Ainsi les agents du roi tendent à considérer les traités de lies et de passeries comme de simples actes administratifs, et les libertés qu'ils affirment comme de simples tolérances dont on interrompt ou rétablit les effets tour à tour suivant les nécessités du moment. Nous avons vu interdire en 1708 et rétablir en 1713 tout commerce avec les Espagnols, et principalement les fournitures de grains, de vivres et de bestiaux.

Il y a plus encore. La royauté procède, à l'endroit de ces vieux traités, à une sorte d'enquête. Elle veut savoir s'ils sont vraiment utiles ou si l'on peut s'en passer. C'est le droit même qu'elle semble vouloir contester. Des deux côtés, Espagne et France, les gouvernements s'informent. En 1613, le roi d'Espagne Philippe III charge le docteur Gracia de Tolba d'une mission dans la vallée d'Aran. Ce personnage se prononce contre l'utilité des passeries qui, dit-il, ont peu d'importance et occasionnent de grands dommages à la vallée[4]. Vers la fin du siècle, le gouvernement de Versailles adresse à son représentant dans le pays de Foix un questionnaire sur les « privillèges des lies et passeries ». Le roi veut savoir en quoi consistent ces privilèges et « s'ils tournent plus à l'avantage des François que des Espagnols ». Le mémoire rédigé en réponse à ce questionnaire affirme que les lies et passeries « tournent plus à l'avantage des François que des Espagnols, tant pour l'honoraire que pour l'utille et [que] l'on ne sçauroit s'en passer ni tirer le même avantage des provinces voisines sans rompre entièrement le

1. *Souvenir de la Bigorre*, t. VIII, p. 61-66.
2. Bourdette, *Annales du Labéda*, t. III, p. 469.
3. *Ibid.*, t. III, p. 443.
4. *Relacion al Rey don Phelipe III del nombre, sitio... del valle de Aran; de los... costumbres, leyes y govierno*, por el doctor Juan-Francisco de Gracia de Tolba. Huesca, año 1613. Réédité à Bagnères-de-Bigorre par la Société Ramond, 1889, p. 92.

comerce et ruiner tous les habitants des frontières »[1]. En 1684, l'intendant de Montauban, du Bois du Baillet, écrit à son tour : Sans « le traité des lies et passeries..., tout le commerce est mort sur toute la frontière des Pyrénées. M. de Chasteauneuf m'a fait l'honneur de m'écrire que S. M. trouvoit bon que ces traités fussent entretenus, pourvu que les Espagnols le demandassent... Il paroist que le vice-roy de Catalogne l'a accordé aux frontaliers d'Espagne.

« ... Si ces traités ne sont bientost entretenus, la rupture du commerce arrivant, les fermes de S. M. diminueront considérablement et les habitans qui habitent (*sic*) les lieux situés dans l'étendue des lies et passeries seront hors d'estat de payer leur taille »[2]. Enfin, on a vu plus haut que l'intendant du Béarn, Barrillon, affirmait en 1712 la nécessité de maintenir les privilèges. Il est vrai que l'intendant Bâville soutenait en 1697 une thèse contraire, affectant même de croire que les principales dispositions des passeries étaient tombées en désuétude[3]. Mais ce n'était pas l'opinion courante.

D'ailleurs, les agents du roi ne purent rien contre les vieux usages. Si l'on put un moment, — très court, — limiter le trafic dans les Pyrénées centrales, c'est que la guerre de la Succession d'Espagne avait rassemblé sur ce point des forces importantes et qu'il fut possible d'y exercer une surveillance effective. Encore ne réussit-on qu'à moitié. Partout ailleurs, licite ou illicite, le commerce continua à se faire librement, favorisé souvent par l'inaction des intendants divisés sur l'opportunité des mesures restrictives. Les lies et passeries restèrent en vigueur. Comme par le passé, on continua à s'avertir des dangers de guerre, à échanger librement, à se réunir sur les frontières suivant les formes traditionnelles et à trancher les différents sans recourir aux gens du roi.

Un jour vint cependant où les traités de lies et de passeries perdirent leur ancienne faveur. Cette décadence ne fut pas le résultat direct de la centralisation monarchique. La cause en

1. Mémoire concernant les privilèges des lies et passeries. Envoyé en novembre 168... Archives de l'Ariège (sans cote).

2. A. de Boislisle, *Correspondance...*, t. I, n° 73. Cet argument avait été déjà formulé en faveur des lies et passeries dès 1645 par M. de Signian, capitaine des vallées d'Oueil et de Luchon, dans le *Mémoire* cité plus haut.

3. Voir *Bulletin de la Société ariégeoise*, 2e vol., n° 4 (mars 1887), p. 141.

est ailleurs : il faut la chercher dans la transformation qui s'accomplit au XVIIIe siècle dans les relations de la France et de l'Espagne. Après 1720, l'état de guerre cesse entre les deux pays, et pendant trois quarts de siècle une paix profonde règne des deux côtés de la frontière. Désormais, plus de craintes d'invasion, plus de rassemblements armés, plus de coureurs de montagnes et de voleurs de troupeaux. Les articles de « surséance de guerre » deviennent inutiles. Les traités de passeries avaient eu pour raison d'être l'état de guerre qui pendant plus de deux cents ans avait partout compromis la sécurité des frontières. La paix rétablie, ils tombèrent d'eux-mêmes en désuétude, et ce que n'avait pu faire l'action persévérante des gouvernements s'accomplit naturellement et sans effort. On oublia les dangers anciens. On abandonna les précautions séculaires que l'on avait prises contre eux. On cessa de traiter directement avec les vallées voisines sans l'avis du pouvoir central. Seules subsistèrent les anciennes libertés commerciales qui, bientôt, ne se distinguèrent plus des innombrables franchises que l'ancien régime avait maintenues dans les autres régions de France.

Ainsi les mœurs se transformèrent. On perdit peu à peu l'habitude de traiter sans contrôle avec les vallées étrangères. Et un jour, il se trouva que les habitants préférèrent, pour le règlement de leurs litiges, avoir recours à l'État plutôt qu'à leurs tribunaux populaires. On vit la vallée d'Aure, si jalouse autrefois de ses franchises, renoncer aux avantages qu'elles lui procuraient pour obtenir par la voie diplomatique le règlement d'un procès avec celles de Bielsa, de Gistain et de Portolas [1]. Dans le conflit qui se produisit en 1713 entre Ossau et Teña, au sujet d'un vol de bétail, les députés de la vallée française, pour éviter de restituer les animaux détournés, se retranchent derrière les ordres du roi et de l'intendant. Ils font valoir, fait significatif, l'article 44 de la passerie suivant lequel le commerce est permis entre les habitants des deux vallées sous la réserve du bon plaisir du roi [2]. Il est très intéressant de remarquer que les populations françaises ont, les premières, consenti à laisser diminuer leurs anciens privilèges, sans aucun doute parce qu'elles avaient, par un contact prolongé avec les représentants

1. P. de Castéran, *art. cité*, p. 14.
2. Arch. de la vallée d'Ossau, DD 78.

du pouvoir central, perdu leurs anciennes méfiances, mais surtout parce qu'elles comprenaient l'énorme avantage que leur valait l'appui de cette force incomparable qu'étaient la diplomatie et la puissance militaire de la France. Au contraire, les Espagnols, qui se sentaient moins soutenus par leur gouvernement et qui avaient, semble-t-il, conservé plus d'attachement aux libertés locales, en réclamèrent plus longtemps la stricte exécution. Ils en tiraient d'ailleurs plus d'avantages en matière de commerce et surtout de pâturage, leurs troupeaux pouvant moins facilement se passer des herbages français que les nôtres des montagnes espagnoles. Mais ils se soumirent à leur tour et se résignèrent à l'abandon des anciens accords. Les assemblées entre les habitants d'Ossau et les gens de Teña semblent avoir disparu après 1771.

Les guerres de la Révolution et de l'Empire consommèrent leur ruine, comme celle de tant d'autres vieilles choses. La Révolution fit disparaître ce qui restait des franchises locales. Surtout, elle éveilla le patriotisme. Les Français entreprirent des guerres de propagande et de conquête ; et les populations pyrénéennes, dont le parti était désormais celui de la France, se joignirent aux envahisseurs. De part et d'autre, les frontaliers violèrent les antiques contrats et favorisèrent l'invasion du territoire étranger. En 1793, des troupes françaises occupèrent la vallée d'Aran et en proclamèrent l'annexion[1]. En 1794, une division de l'armée espagnole franchit la frontière et envahit la vallée d'Aspe. Elle était secondée par 2,000 hommes de milice et de nombreuses bandes de montagnards armés, de maraudeurs et de pillards. Les agresseurs furent arrêtés par les gardes nationales de la vallée qui livrèrent devant Lescun un combat des plus glorieux et les forcèrent à repasser la frontière[2]. Désormais, il n'est plus question de s'avertir en cas de danger. Les guerres nationales ont fait, pour la première fois, de la limite politique une frontière morale, de chaque côté de laquelle il y a des Français et des Espagnols. Avec l'ancien régime, les traités de lies et de passeries sont bien morts.

1. La vallée d'Aran fut rendue à l'Espagne par le traité de Bâle (1795). Elle fut de nouveau annexée en 1812 et resta française jusqu'en 1815.

2. Voir lieutenant Schmuckel, *la Guerre dans la vallée d'Aspe et la bataille de Lescun*. Pau, 1900.

*
* *

Les anciennes relations entre les vallées n'ont, toutefois, pas disparu sans laisser des vestiges, et ces vestiges sont nombreux. Tous les ans, le 12 juillet, les habitants de la vallée française de Barétous remettent aux Navarrais de Roncal le tribut des trois génisses auquel ils sont tenus par les usages et par les traités. Le cérémonial s'est peu modifié depuis Marca. Ce sont les mêmes gestes, les mêmes piques enrubannées, les mêmes paroles sacramentelles qui scellent la foi jurée. Dans ses traits essentiels, le rite est resté le même[1].

Aux confins des vallées d'Ossau et de Teña, les pâturages du Roumiga et de la hon Galhego sont encore le lieu d'entrevues périodiques, renouvelées tous les cinq ans, entre les représentants du syndicat du Bas-Ossau[2] et une délégation des municipalités espagnoles de Salhen et de Lanuza, présidée par les alcades des deux communes. On renouvelle certains arrangements adoptés en cas de pertes d'animaux, et l'on couronne l'entrevue par un repas en commun.

A côté des coutumes, il est resté des droits historiques, droits précis et positifs, fondés sur des accords écrits, des conventions et des textes et consacrés par un usage séculaire. Ces droits, le montagnard continue à les défendre avec une opiniâtreté farouche et un instinct obscur mais inébranlable de ce qui lui est dû. Il a réussi à les maintenir à travers mille difficultés, et s'il n'a pu les conserver tous, il a su en garder les plus utiles et ne céder les autres que contre des compensations positives. En 1856, 1858, 1862, 1863, 1866 et 1899 ont été conclus entre la France et l'Espagne une série de traités et de conventions additionnelles, dont l'objet a été tout à la fois de fixer un tracé définitif de la frontière et de liquider une fois pour toutes les

1. Un détail s'y est longtemps surajouté : les Navarrais déchargeaient leurs armes dans la direction de la France. Il y a une vingtaine d'années, à la suite d'une petite campagne de presse, cette partie du cérémonial a été supprimée comme attentatoire à la dignité de la France. Cf. Axel Duboul, *le Béarn tributaire de la Navarre en 1882*. Toulouse, Montaubin, 1883; M[arque], *Roncal et Barétous. La Junte*, dans *le Glaneur d'Oloron* (26 juin 1897).

2. Le Bas-Ossau, s'étant séparé du Haut-Ossau en 1855, a eu, dans sa part, la montagne d'Anéou, qui confine au territoire espagnol.

anciennes contestations. Ces instruments diplomatiques contiennent des dispositions qu'il n'est pas fréquent de rencontrer dans les traités internationaux. L'un d'eux reconnaît aux habitants de la vallée française de Baïgorry, moyennant une rente annuelle de huit mille francs, la jouissance exclusive et perpétuelle des pâturages du Pays Quint, avec le droit d'y construire des cabanes en bois ou en branchages. Les vallées espagnoles de qui dépend le territoire sont tenues de régler l'exploitation des forêts de telle manière qu'elles puissent fournir en tout temps aux besoins des Français. Elles s'obligent en outre à ne rien changer à l'état où les pâturages se trouvaient au moment de la signature du traité. Et les Français, de leur côté, s'interdisent de défricher le sol, de faire des coupes de bois, de cultiver la terre ou d'établir des constructions autres que celles précédemment spécifiées [1]. Voilà donc un territoire dont la situation juridique est des plus singulières. Si le « domaine éminent » y appartient à l'Espagne, le « domaine utile » y dépend de la France, qui n'a que le droit d'exploiter le fonds sans le modifier, et, en fait, personne n'est le maître.

Un autre traité reconnaît à la vallée française de Barèges et à la vallée espagnole de Broto la propriété commune des sept quartiers d'Ossoue, situés sur le territoire français entre le Vignemale et la Brèche de Roland jusqu'aux communaux de Gavarnie. « Le pâturage de la montagne d'Ossoue s'affermera aux enchères à Luz... en présence des délégués des vallées de Barèges et de Broto, à des conditions absolument égales pour les adjudicataires français et espagnols. Le fermage et les charges de cette propriété seront partagés par moitié entre les deux vallées » [2]. Les mêmes accords reconnaissent aux Espagnols d'Aran et aux Français de Saint-Mamet la faculté d'user en franchise des chemins qui traversent le territoire étranger pour gagner avec leurs animaux ou leurs vivres les pâturages ou les localités qu'ils ne pourraient atteindre directement [3]. Les troupeaux des vallées de Cize et de Aezcoa pourront paître et s'abreuver sur le territoire de chacune d'elles, à la condition de ne demeurer sur le sol étranger que le jour, de « soleil à soleil »,

1. Traité de délimitation du 2 décembre 1856, art. 15-16.
2. Traité de délimitation du 14 avril 1862, art. 15.
3. Convention additionnelle du 27 février 1863, art. 8 et 10.

et de rentrer dans leurs propres domaines pour y passer la nuit[1].

Ces arrangements, et beaucoup d'autres qui concernent divers points de la frontière, ont résolu définitivement les anciens litiges. Il semble bien que cette liquidation générale a été plus favorable aux Espagnols qu'aux Français. En tout cas, à l'époque où elle s'accomplit, elle souleva de ce côté-ci de la frontière des réclamations véhémentes qui ne se sont pas tout à fait apaisées. Mais, quoi qu'on en puisse penser, ces traités ont, une fois pour toutes, fixé les droits respectifs des frontaliers en leur donnant la consécration d'accords internationaux complets et définitifs. Placés sous la garantie officielle des deux États, ces vénérables droits d'usage, jadis propriétés particulières d'obscures vallées pyrénéennes, sont désormais propriété nationale de la France et de l'Espagne.

Les mêmes traités s'efforcent de prévoir et de régler les conflits qui doivent nécessairement se produire au voisinage de deux populations pastorales en contact journalier. L'un d'eux contient un règlement pour la saisie des bestiaux. Il prévoit la nomination de gardes assermentés, fixe les pénalités encourues par les propriétaires de troupeaux surpris sur territoire étranger « dans le cas où il n'y aura pas de convention particulière », arrête la procédure à suivre par celui qui voudra rentrer en possession de son bien, les indemnités à payer pour la garde et la nourriture des animaux et le paiement des messagers[2]. Ce règlement s'inspire visiblement des anciens usages et porte l'empreinte fidèle des pactes d'autrefois.

Il y a plus. Les traités reconnaissent aux frontaliers la faculté « qu'ils ont toujours eue de faire entre eux les contrats de pâturage ou autres qui leur paraîtront utiles ». Mais, à l'avenir, l'approbation du préfet et du gouverneur civil sera indispensable, et la durée du contrat ne pourra pas excéder cinq années[3]. Les conventions perpétuelles sont interdites... Sous le couvert de ce traité se sont maintenues, à notre époque, de nombreuses conventions de pâturages. Ce sont les *faceries* du pays basque[4]. Si ces vieux accords se sont conservés dans la

1. Convention additionnelle du 28 décembre 1858, annexe III.
2. Convention additionnelle du 28 décembre 1858, annexe IV.
3. Traité de délimitation du 14 avril 1862, art. 23.
4. Il n'y a, entre le terme de *passerie* et celui de *facerie*, qu'une différence

partie occidentale des Pyrénées, c'est sans doute pour la raison que les deux versants relevèrent très longtemps d'un État unique, la Navarre, qui réunissait alors des vallées aujourd'hui étrangères l'une à l'autre[1]. Il n'est pas impossible qu'ainsi les anciennes habitudes y aient conservé, plus qu'ailleurs, de profondes racines. Mais il y a une autre raison. A l'ouest de la chaîne, la frontière politique quitte la ligne de faîte. Elle chevauche sur des contreforts latéraux au nord de la grande chaîne. Elle sépare ainsi des populations qui, en fait, vivent sur le même versant et ont des relations journalières. Par-dessus les montagnes plus basses, les pâturages s'unissent d'un vallon à l'autre, et les troupeaux vaguent librement en deçà et au delà des limites arbitraires fixées par les conventions des hommes. Les faceries modernes sont ainsi de simples règlements pastoraux destinés à prévenir ou à résoudre les conflits qui naissent de cette situation particulière. Elles n'en sont pas moins intéressantes. Dépouillées de tout ce qui avait donné aux passeries de la grande époque un caractère politique ou économique, elles sont revenues, par un singulier retour, à l'antique simplicité des primitives conventions pastorales[2]. Seulement elles ont pris un aspect nouveau. Reconnues officiellement par les traités, les faceries font aujourd'hui partie de notre droit public, en même temps que de notre régime administratif. La sous-préfecture de Bayonne a même rédigé un modèle uniforme de facerie qui, moyennant quelques variantes, peut servir de type à toutes les conventions du même genre.

D'autre part, et malgré l'interdiction de conclure des conventions perpétuelles, deux des anciens traités ont subsisté. Ce sont les « faceries perpétuelles qui existent, de droit et de fait, entre la vallée de Cize et Saint-Jean-Pied-de-Port, en France, et celle d'Aezcoa, en Espagne; et entre les habitants de Baré-

d'écriture, imputable probablement aux scribes basques. La convention additionnelle du 28 décembre 1858 (annexe III) désigne sous le nom de facerie la sentence de 1375 entre Barétous et Roncal. Or cette sentence était une passerie et, on le sait, des plus caractérisées. Elle se désigne elle-même par le nom de *patserie*. — Voir aussi W. Webster, *Loisirs d'un étranger au pays basque*, p. 160-190.

1. C'est le cas du pays de Cize, aujourd'hui français, et de la vallée d'Aezcoa, espagnole.

2. Abstraction faite, naturellement, des tarifs de composition et autres dispositions analogues.

tous, en France, et de Roncal, en Espagne, en vertu des sentences arbitrales de 1556 et de 1375 et des sentences confirmatives postérieures. Elles continueront, pour les motifs qui leur sont particuliers, à être fidèlement exécutées de part et d'autre »[1]. Ainsi la diplomatie moderne a fait siens les humbles pactes des bergers pyrénéens, et les deux gouvernements de France et d'Espagne ont apposé leur signature au bas de deux passeries authentiques[2]. Le fameux tribut des trois génisses est ainsi devenu une sorte d'obligation nationale[3].

Enfin, — dernier contraste et dernière analogie, — le jour où les traités particuliers qui unissaient les vallées ont été remplacés par des traités généraux conclus entre les deux États, les antiques assises pastorales ont abdiqué à leur tour au profit d'un Conseil arbitral nommé par les deux pays. C'est la Commission des Pyrénées.

La *Commission des Pyrénées* est une institution assez singulière, dans laquelle survit l'antique et excellente coutume de régler à l'amiable ou de soumettre à l'arbitrage les différends entre les frontaliers. Mais c'est une institution toute moderne. Présidée de part et d'autre par des diplomates attitrés investis d'une fonction permanente et rétribuée, composée d'hommes de « la carrière » et de fonctionnaires désignés par leurs gouvernements, la Commission des Pyrénées a pour tâche de résoudre les conflits, de trancher les menus litiges, de maintenir des relations amicales entre habitants des vallées voisines, en un mot d'assurer l'observation des traités. A Bayonne, où elle se réunit d'ordinaire, elle convoque les représentants des communautés montagnardes, maires, alcades ou syndics. Elle se fait exposer les causes, écoute les doléances des plaignants et les explications de la partie adverse et s'efforce de mettre tout le monde d'accord. La mission est souvent délicate, car les plaideurs sont gens de ressources et ne cèdent pas volontiers. Mais elle est parfois imprévue et plaisante. D'ailleurs, les hauts diplomates de la Commission scellent d'ordinaire leur œuvre

1. Traité de délimitation du 2 décembre 1856, art. 13.

2. Ces deux documents sont conservés aux archives des Basses-Pyrénées : Cize-Aezcoa (1556), E 2321 ; Barétous-Roncal (1375), E 2186.

3. La convention additionnelle du 28 décembre 1858 (annexe III) l'établit formellement.

par un déjeuner protocolaire. Et c'est ainsi, sans le savoir, qu'ils sont jusqu'au bout fidèles à la tradition!

La Commission des Pyrénées est directement l'héritière des anciens parlements pastoraux.

Conclusion.

L'histoire des traités de lies et de passeries qui, si longtemps, unirent les vallées françaises aux vallées limitrophes de l'Espagne, est loin d'être une question d'ordre exclusivement pyrénéen. Elle présente à coup sûr, et pour plusieurs raisons, un intérêt beaucoup plus général et qui dépasse les limites mêmes de la région où ils furent conclus.

Conventions pastorales et traités de commerce, les lies et passeries sont un des aspects les plus curieux de la vie montagnarde, et, en cela, ils forment un chapitre indispensable de l'histoire économique et de la géographie humaine dans une grande région de notre pays. Accords de surséance de guerre, ils intéressent les rapports de la France et de l'Espagne et montrent que les Pyrénées ne se sont imposées comme frontière qu'après de séculaires hésitations et une longue résistance des populations intéressées. Dans l'ordre politique enfin, cette même histoire forme une des pages les plus curieuses et les moins connues des progrès de la centralisation monarchique, les plus utiles à connaître aussi, puisqu'elle nous enseigne par quels procédés l'autorité s'est implantée dans une des parties les plus lointaines et les plus indociles de tout le domaine royal.

Il reste à se demander pourquoi les vallées se sont laissé assujettir aux États de la plaine, ou, en d'autres termes, pour quelles raisons le mouvement fédératif qui, dans les Alpes devait aboutir à la formation d'un État montagnard indépendant, la Suisse, n'a rien produit de durable dans les Pyrénées. Ce contraste s'explique par des raisons géographiques et par des raisons historiques.

Il existe, entre les vallées des Pyrénées et celles des Alpes, d'assez profondes différences. Dans les Pyrénées, les vallées sont courtes, raides de pente, fréquemment étranglées vers l'aval et souvent isolées des plaines, mais trop limitées dans leurs dimensions et dans leurs ressources pour s'affranchir

complètement de celles-ci. Les grands sillons des Alpes, régulièrement développés, de fond plat et de pente douce, ne sont guère représentés dans les Pyrénées, tout au moins sur le versant septentrional. Et l'on n'y rencontre pas plus souvent de ces groupes de vallées convergentes, étroitement associées, que la nature destinait à vivre d'une existence commune et à devenir le cadre d'un organisme politique permanent et complet. Presque toutes parallèles entre elles, elles se succèdent de distance en distance tout le long de la chaîne, et sur chaque versant. Chacune d'elles ne peut avoir de relations qu'avec un petit nombre de ses voisines et subit directement l'attraction du plat pays vers lequel elle s'ouvre.

Enfin les villes, installées à l'issue des vallées, simples lieux d'échange et marchés temporaires des produits de la plaine et de la montagne, ont d'autres sentiments et d'autres intérêts que les gens des régions hautes. Jadis, les montagnards étaient pour elles des voisins incommodes, des étrangers, parfois des ennemis. Et, comme les agglomérations de l'intérieur n'étaient tout au plus que de grosses bourgades, la vie urbaine était, dans les Pyrénées, des moins actives et des moins agissantes. Rien, dans leur passé, ne rappelle ces cités pastorales et forestières qui, dans les Alpes, furent, au moment décisif, le centre de la résistance à l'étranger et comme les points de cristallisation de la nationalité suisse.

Les influences historiques n'ont pas été moins efficaces. Tandis que les Alpes se dressent entre deux domaines qui, pendant des siècles, ont été voués au morcellement territorial et à l'impuissance politique, les Pyrénées sont comprises entre deux régions où la tendance à l'unité s'est de très bonne heure affirmée. Au XVIe siècle, alors que le principat triomphait en Allemagne et en Italie, le roi de France rattachait à la couronne tous les domaines de la maison de Foix-Navarre et Philippe II d'Espagne abattait ce qui restait encore des libertés aragonaises. Et ainsi, tandis que les vallées alpestres, livrées à elles-mêmes, se donnaient une organisation indépendante, les cantons montagnards des Pyrénées se trouvaient, d'une attraction irrésistible, attirés vers le plat pays et bientôt soumis à l'autorité des gens du roi [1].

1. L'Andorre, seule, a conservé son autonomie, humble vestige d'une époque d'indépendance et de vie libre.

C'est alors, il est vrai, que se produisit le curieux effort d'entente qui fait l'objet de notre étude, — alors que les anciennes conventions pastorales devinrent les traités de passeries et que l'on put croire à la formation prochaine d'une manière de fédération pyrénéenne. Mais le mouvement venait trop tard, trois siècles après la conjuration des premiers cantons suisses. La monarchie avait grandi des deux côtés de la frontière. Elle s'était armée de toutes pièces. Et, en face de la puissante machine administrative qui la servait, cette grande manifestation du particularisme pyrénéen était, dès l'origine, vouée à la défaite.

La confédération pyrénéenne vécut cependant trois siècles. Pendant trois cents ans, les traités de lies et de passeries furent scrupuleusement observés. Ils permirent aux montagnards de se protéger contre les dangers de la guerre et de défendre la liberté de leurs transactions. Ils furent même, on l'a vu, une gêne très sérieuse pour les gouvernements et, sinon de droit, du moins de fait, une véritable limitation de la souveraineté des rois. Mais quelle que fût leur action, il fut dès le début évident que la Confédération dont ils étaient le lien ne vivrait pas. Les traités de lies et de passeries ne pouvaient être et ne furent qu'une suprême protestation du particularisme montagnard contre la centralisation grandissante. Et le jour où ils disparurent à leur tour fut la victoire des gens de la plaine sur ceux des vallées, le triomphe de l'unité sur l'esprit d'indépendance[1].

H. Cavaillès.

1. Vers l'époque où s'achevait ce travail, les archives des Basses-Pyrénées ont été en partie détruites par un incendie. Nous savons que plusieurs des documents cités plus haut ont été atteints, sans pouvoir dire encore dans quelle mesure ils ont souffert et si le classement des pièces doit se trouver modifié. Nous avons conservé heureusement des copies complètes des traités et des extraits des autres textes utilisés.

LA RUSSIE

ET LA POLITIQUE ITALIENNE DE NAPOLÉON III.

(Suite et fin[1]*.)*

Tant que les duchés ont été seuls en cause, Alexandre II et Gortchakoff ne se sont pas départis de leur résignation chagrine, mais calme. Lorsque, victorieuse sur ce point, la révolution a entrepris de faire subir le même sort au royaume de Naples et aux États du pape, ils n'ont plus jugé cette attitude compatible avec leurs intérêts.

Le changement s'est fait sentir dès que la crise s'est dessinée dans l'Italie méridionale.

Le gouvernement napolitain ayant dénoncé à Pétersbourg les menées des révolutionnaires sur son territoire, avec la connivence du Piémont, Gortchakoff répond par la promesse de l'appui moral de la Russie et de son intervention officieuse à Paris et à Turin. Appui moral, intervention officieuse sont monnaie courante entre les cabinets et, à moins d'être bien présomptueux, Alexandre II et Gortchakoff n'ont pas pu s'abuser sur la valeur pratique de ces démonstrations. Le sort du roi de Naples n'eût-il éveillé que peu d'intérêt de leur part qu'ils eussent été tenus cependant à ne pas l'éconduire sans y mettre des formes. A n'en juger que par les résultats, leur intérêt peut donc paraître un intérêt de commande, leur émotion une émotion de surface. Montebello a pris soin de mettre le gouvernement français en garde contre cette erreur. « Il ne faudrait pas en conclure, » écrit-il à propos de la réponse de Gortchakoff au ministre de Naples, « qu'on voit ici avec indifférence et sans inquiétude le travail poursuivi par la révolution pour arriver à l'unification de l'Italie, travail qui se fait avec une audacieuse assurance et auquel le Piémont donne ouvertement son appui »[2].

1. Voir ci-dessus, p. 35.
2. Montebello, 24 avril 1860.

Tout autre est en effet la conclusion qui se dégage de l'attitude d'Alexandre II et de Gortchakoff. Une suite ininterrompue d'indices montre combien leur conscience a été troublée et leur sécurité menacée par l'extension nouvelle de la révolution et les procédés du Piémont. Une proclamation de la société nationale italienne en vue de débaucher les soldats de François II et du pape est accueillie à Pétersbourg avec indignation. Le ministre de Russie à Turin est invité à appeler l'attention de Cavour « sur la complaisance, pour ne pas dire la complicité du gouvernement piémontais ». Le bruit s'étant répandu que Victor-Emmanuel allait prendre le titre de roi d'Italie, Gortchakoff déclare que la Russie a un représentant accrédité auprès du roi de Piémont et qu'elle n'en accréditera certainement pas auprès du roi d'Italie. L'émotion redouble à la nouvelle du départ de Garibaldi pour la Sicile. Ordre immédiat est donné à Stackelberg, ministre de Russie à Turin, de demander des explications catégoriques et de voir le roi en personne. Un télégramme de Naples révèle, peu après, les circonstances dans lesquelles se sont opérés le transport et le débarquement des Garibaldiens. Elles remplissent Alexandre II d'indignation. Il invite le gouvernement piémontais à lui faire savoir si les autorités génoises qui ont laissé s'organiser et partir l'expédition seront punies et si Garibaldi appartient encore à l'armée sarde.

Dans leur violence, ces démonstrations restaient cependant assez inoffensives et assez bénignes. Pour qu'elles fussent efficaces, il aurait fallu qu'elles fussent appuyées par la menace d'une sanction. Cavour ne pouvait évidemment se flatter de voir sa politique approuvée à Pétersbourg. Les semonces et les blâmes de la Russie n'auraient pu l'émouvoir que si, des paroles, il avait pu craindre de la voir passer aux actes. Or, elle n'était ni en situation ni en humeur de le faire, et, à moins de donner le change à Cavour, ce qui était au-dessus de leurs moyens, Alexandre II et Gortchakoff devaient se résigner à gronder en pure perte. Ils étaient trop avisés pour ne pas s'en rendre compte. Plus le mal va s'aggravant, plus ils se convainquent de leur impuissance; plus ils se sentent désarmés, plus ils pressent la France d'intervenir.

Le gouvernement français s'était borné à signaler à Cavour les préparatifs de l'expédition et à lui adresser ensuite une note de blâme. C'était encore trop peu, au vœu de Gortchakoff, qui

s'empressa de confier son impression à Montebello. « En présence d'un pareil acte de brigandage, je ne puis cacher à Votre Excellence », écrit notre ambassadeur, « que l'expression d'un blâme a paru au prince Gortchakoff un peu faible, même comme démarche spontanée de notre ministre à Turin, et qu'il attend de nous *davantage* »[1].

Napoléon III prêche au Piémont la sagesse et la prudence, au roi de Naples l'énergie dans la répression et la tolérance dans le gouvernement, à tous deux l'esprit de conciliation. Sans doute n'est-ce rien de tout cela que Gortchakoff a voulu entendre par ce mot *davantage;* car, un mois après, il gourmande le gouvernement français sur son inaction et revient à la charge auprès de lui pour obtenir qu'il en sorte : « Le prince Gortchakoff est surpris », télégraphie Montebello, « de l'irrésolution de la France en présence d'événements si contraires à ses intérêts. Il pense que l'Europe se doit à elle-même de ne pas se borner à une action morale et d'empêcher par des croisières le départ et le débarquement de nouvelles bandes »[2].

Cette fois-ci, Gortchakoff a renoncé à se faire entendre à demi-mot et met, pour ainsi dire, les points sur les i. Ce qu'il attend de la France, ce n'est plus une action morale qui a fait son temps, ce ne sont plus des conseils dont l'inutilité a été démontrée : ce sont des mesures matérielles. L'insurrection vient précisément d'être mise en échec en Sicile; Garibaldi est en fuite, beaucoup de rebelles désarment. Le moment paraît opportun à la Russie pour isoler le foyer de la Révolution et l'empêcher de recevoir des secours de l'extérieur. Il suffit pour cela de quelques croisières surveillant les ports du Piémont, d'où peuvent partir les secours, et les côtes de la Sicile ou de la Calabre, vers lesquels ils peuvent être dirigés. Pour convertir la France à la nécessité de cette sorte de blocus, Gortchakoff lui représente que son intérêt, sa sécurité, sa situation lui en font un devoir : « L'unité de l'Italie ne peut vous convenir. Si vous n'y prenez garde, la Sicile va être livrée à l'Angleterre. Vous aviez là un seul mot à dire, et toute l'Europe aurait été de votre côté »[3].

Charger ne fût-ce qu'un seul navire de faire la police dans

1. Montebello, 13 mai 1860.
2. Id., 13 juin 1860.
3. Id., juin 1860.

les eaux italiennes et de s'opposer, le cas échéant, au passage de volontaires, c'était coopérer par mer à la répression de l'insurrection, c'était *intervenir*. C'est là ce qu'Alexandre II et Gortchakoff réclament de Napoléon III, en lui présentant sa réponse comme une sorte de critérium auquel ils le jugeront. Au degré de fermeté dont il se montrera capable en face de la Révolution se mesurera la confiance dont il est digne.

Napoléon III n'était pas indifférent à la crainte de s'aliéner la confiance d'Alexandre II et de Gortchakoff. Il était disposé à souscrire, pour la conserver, à certaines concessions. Mais, de ces concessions à la garantie réclamée de lui, il y avait loin, et il ne se souciait pas de franchir cette distance.

Dans son for intérieur, son parti est pris de ne pas entraver l'unification de l'Italie, sous la seule réserve de la souveraineté temporelle du pape, et, plutôt que de recourir à la force pour sauver le trône de Naples, il est résolu à laisser les Deux-Siciles suivre le sort des duchés. Mais il ne lui convient pas de s'en expliquer franchement avec Alexandre II et Gortchakoff. Il aime mieux éluder leurs invites que les décliner, opposer à leurs instances le silence et la force d'inertie qu'un refus net et catégorique.

Cette sorte de résistance passive ne ralentit pas tout d'abord leur zèle. Napoléon III restant sourd à leurs appels, ils tentent de l'entraîner à une action commune par un complet et loyal échange de vues. Le 19 juin, Gortchakoff mande Montebello à Tzarskoë et lui annonce qu'Alexandre II, désirant s'ouvrir sans réserves avec nous, a chargé son ambassadeur à Paris d'exposer sa pensée tout entière à Thouvenel et de demander une audience à Napoléon III. Trois jours après, parvient à Pétersbourg la nouvelle de la tentative désespérée de conciliation à laquelle a recouru, sans illusion, le roi de Naples. Gortchakoff y voit le principe éventuel de cette action commune à laquelle il cherche à convertir la France. Il expose à Montebello que la résolution prise par le gouvernement napolitain d'élaborer une constitution libérale pour tout le royaume, d'accorder à la Sicile une séparation administrative sous un prince de la famille royale, enfin de conclure avec le Piémont une entente inspirée des intérêts généraux de la péninsule, lui paraît offrir les bases possibles d'un arrangement. Il invite la France à joindre ses efforts à ceux de la Russie pour réconcilier François II avec ses

sujets siciliens et ses adversaires piémontais. Napoléon III ne se refuse pas à cette concession, qui rouvre la voie à l'action morale et exclut, pour quelque temps, l'éventualité redoutée de l'action matérielle. Des instructions analogues sont données aux représentants de France et de Russie à Turin, en vue d'appuyer énergiquement la mission extraordinaire envoyée de Naples pour négocier une alliance.

Pour que cette action pût être efficace, il eût fallu, simultanément, imposer une trêve aux insurgés ou tout au moins les tenir en respect. Garibaldi se préparait à franchir le détroit de Messine. Maîtresse de la Sicile, la Révolution allait dépouiller le roi de Naples du semblant de pouvoir qu'il conservait encore sur ses états de terre ferme. Prêcher l'apaisement à Turin et laisser le détroit libre à Messine, c'était détruire d'une main ce qu'on faisait de l'autre, désavouer tout bas ce qu'on disait tout haut. Il fallait se hâter de fermer le passage ou se résigner à une catastrophe.

Napoléon III reste encore impassible. Des sollicitations, Gortchakoff passe alors aux reproches et aux doléances. Il ne veut pas récriminer, dit-il à Montebello, mais il ne veut pas non plus taire au gouvernement français sa façon de penser : il n'estime pas que « la France n'ait d'autre rôle à jouer en Italie que de surveiller les événements sans y participer et ne voit pas sans regret une abstention qui lui semble peu compatible avec la solidarité que nous reconnaissons exister entre nous et le Piémont »[1].

L'inertie de Napoléon III a donc, à cette époque, ouvert les yeux à Gortchakoff. A la longue, la tactique de l'empereur est, en effet, devenue caduque. L'approche même du dénouement l'accule fatalement à l'alternative, ou de se rendre aux avis des Russes, ou de se démasquer à leurs yeux, ou d'intervenir, ou de découvrir son jeu. Même alors, il a espéré se dérober à cette alternative et amener la Russie à se payer de mots. Il a bien été obligé de convenir qu'il n'interviendrait pas pour le moment. Mais, afin de se justifier de son abstention, il en a rejeté la responsabilité sur l'Angleterre et sur les circonstances. Il avait proposé à l'Angleterre d'empêcher Garibaldi de franchir le détroit et elle avait refusé. La situation était maintenant trop

1. Montebello, 19 juillet 1860.

désespérée pour qu'il fût possible d'intervenir autrement qu'avec des forces considérables, qu'il ne voulait pas y consacrer. Il n'entendait pas d'ailleurs renoncer définitivement à intervenir : mais il remettait cette intervention à un moment où elle aurait chance d'être mieux accueillie par les populations.

Cet ajournement problématique n'a pas rendu à Alexandre II et à Gortchakoff les illusions qu'ils avaient perdues. Pendant la courte lutte qui livra le royaume de Naples aux troupes de Garibaldi, ils s'abstinrent d'importuner Napoléon III de sollicitations qu'ils savaient inutiles. Mais l'agonie de cette monarchie leur a inspiré des sentiments que Montebello a traduits en termes saisissants :

Je n'ai pas besoin de vous dire avec quel douloureux intérêt le cabinet de Saint-Pétersbourg a suivi les phases de la décomposition rapide qui a amené le roi François II à s'enfermer dans Gaëte, ni avec quelle profonde compassion on a vu ce jeune souverain si honteusement trahi ou abandonné par ceux-là même sur lesquels il devait le plus compter. Tout paraît fini... L'on a hâte de détourner les yeux de ce triste spectacle et on les reporte avec inquiétude sur les conséquences des événements qui viennent de s'accomplir[1].

Cette phase de dissentiment coïncide avec le moment où Alexandre II accepte de se rencontrer à Varsovie avec l'empereur d'Autriche.

La conclusion de la paix n'avait pas fait disparaître l'intérêt de l'Autriche à se rapprocher de la Russie. L'expérience lui avait prouvé ce que pouvait lui coûter la mauvaise volonté de cette puissance. La Révolution qui régnait en Italie menaçait la Vénitie. Elle y trouvait un argument pour détacher Alexandre II de l'amitié française. Avec une persévérance qui n'était pas sans mérite de sa part après les événements de 1859, elle reprend sa négociation à Pétersbourg et choisit, cette fois-ci, son porte-parole dans la famille même d'Alexandre II. Le propre beau-frère du tsar, le prince Alexandre de Hesse, général dans l'armée autrichienne, est envoyé en mission à la cour de Russie pour tenter un rapprochement. « Je ne vous le cacherai pas », déclare Gortchakoff au duc de Montebello, « l'Autriche, sous un autre nom que celui de Sainte-Alliance, qui a fait son temps et effaroucherait aujourd'hui, voudrait refaire l'alliance des trois

1. Montebello, 14 septembre 1860.

cours du Nord. Il y aurait là les éléments d'une coalition contre la France. J'ai déclaré nettement et au nom de l'empereur que la Russie ne se prêterait à rien de pareil »[1].

L'échec du prince de Hesse ne décourage pas encore l'Autriche. Alexandre II s'étant rendu à Varsovie en octobre 1859, François-Joseph lui délègue l'archiduc Albert et le baron de Werner, sous-secrétaire d'État aux Affaires étrangères, avec mission de travailler au rapprochement tant désiré. L'Autriche, déclarent-ils, reconnaît avoir eu des torts et cherche à réparer le mal qu'elle a fait. La Russie, répond Gortchakoff, ne demande aucun service, et, au surplus, laisse entendre le chancelier, « la confiance une fois détruite renaît difficilement ».

L'Autriche s'est ingéniée à la faire renaître. Elle a mis en œuvre la diplomatie la plus tenace, les plus hautes influences, le crédit de l'archiduc Albert, l'ascendant de son jeune empereur. A-t-elle jamais complètement réussi? A coup sûr non, en ce qui concerne Gortchakoff. Avances, promesses ni repentir ne parvinrent jamais à triompher entièrement des préventions du chancelier. « La politique de l'Autriche », disait-il au duc de Montebello, « est une politique sans bonne foi. » La cour de Vienne a été mieux récompensée de sa peine avec Alexandre II : ce n'est pas à dire qu'elle ait réussi à effacer dans l'esprit du tsar toutes les traces du passé. Assouvie par les défaites de l'Autriche, la rancune d'Alexandre II s'est apaisée; sous l'empire, d'autres circonstances, d'autres sentiments ont pris le dessus. Il semble bien cependant qu'il ait subsisté quelque chose de son impression première, trop peu pour l'empêcher de se prêter à la reprise de relations amicales avec l'Autriche, assez pour lui interdire une intimité plus étroite avec elle.

Ni les préventions de Gortchakoff ni, à plus forte raison, celles d'Alexandre II n'étaient assez fortes pour opposer une digue au courant qui tendait à rapprocher les deux cours. Les circonstances ont fait pour ce résultat plus que toute la persévérance et la ténacité de la diplomatie autrichienne.

En ranimant en eux la crainte de la Révolution, les événements d'Italie firent sentir au tsar et à son ministre la nécessité de soutenir l'Autriche, en même temps que de s'appuyer sur elle. Aussi une amélioration sensible de leurs rapports avec

1. Montebello, 16 septembre 1859.

Vienne coïncide-t-elle exactement avec les péripéties qui se déroulent dans la péninsule. Un an ne s'est pas écoulé depuis Villafranca que toute trace de mésintelligence et de froideur a disparu des relations des deux cours. Un nouveau ministre d'Autriche, le comte Thun, reçoit d'Alexandre II des assurances et des témoignages auxquels ses prédécesseurs n'ont pas été habitués. Une cordialité inaccoutumée vient marquer les manifestations extérieures par lesquelles la cour de Russie commémore ses liens traditionnels avec celle de Vienne : au dîner offert par le tsar au comte de Thun pour l'anniversaire de la naissance de François-Joseph assiste une délégation du régiment autrichien Obreninski, dont la fête coïncide avec celle de l'empereur. Il est vrai que Gortchakoff, dont la réserve ne s'associe qu'à moitié à cette bienveillance de forme, est là pour l'empêcher d'avoir un contre-coup sur le fond. Lorsque le comte Thun tente de renouer la négociation où avaient échoué Karolyi et le prince de Hesse, invoquant, à l'appui de son offre d'alliance, la nécessité de lutter en Occident contre l'esprit révolutionnaire et l'intérêt de s'entendre en Orient sur la succession du sultan, Gortchakoff répond qu'il souhaite le maintien de l'empire ottoman au moyen de réformes et de satisfactions accordées aux légitimes griefs des chrétiens et met Montebello au courant de cet entretien.

L'année 1860 ne se passe cependant pas sans qu'un fait éclatant vienne consacrer la réconciliation de l'Autriche et de la Russie : les deux empereurs se rencontrent à Varsovie. Alexandre II s'est prêté de bonne grâce à cette entrevue, dont l'initiative appartient à François-Joseph, et rien n'autorise à penser qu'il s'y est rendu à contre-cœur. Il semble au contraire qu'il ait su gré à l'empereur d'Autriche de sa démarche et n'ait pas vu sans satisfaction renaître une amitié dont la rupture lui avait laissé des regrets. « A mes yeux », dit-il au duc de Montebello, « la visite que va me faire l'empereur d'Autriche à Varsovie m'était due ; il y couchera dans la chambre qu'il a occupée autrefois auprès de mon père. » « J'ai vu dans ces paroles », ajoutait notre ambassadeur, « l'expression d'un sentiment intime où se mêlaient la générosité qui pardonne et la piété filiale qui se souvient »[1].

1. Montebello, 14 septembre 1860.

De là à vouloir se jeter dans les bras de l'Autriche, il y avait loin et Alexandre II n'y songeait pas. Il prévoyait que la cour de Vienne s'efforcerait de le décider à renouer avec elle l'intimité d'autrefois. Mais il était bien résolu à ne pas s'y prêter, à résister à toute sollicitation, à ne se laisser entraîner à aucun acte, à aucun engagement dont la France pût prendre ombrage. Le soin qu'il prit de la rassurer d'avance sur cette hypothèse démontre la fermeté et la sincérité de sa résolution.

On ne voyait jamais, à Paris, sans une certaine appréhension, les deux empereurs du Nord se rencontrer et échanger leurs vues; sous l'influence de ces craintes, on avait tôt fait de qualifier de volte-face ce qui n'était qu'une évolution. Alexandre II n'a rien épargné pour réagir contre cette opinion. Aussitôt l'entrevue décidée, Gortchakoff mande Montebello pour lui annoncer la nouvelle. Deux jours après, le tsar lui-même exprime le désir de voir l'ambassadeur de France :

Vous savez que le prince régent de Prusse et l'empereur d'Autriche viendront me voir à Varsovie. L'opinion s'est beaucoup préoccupée de cette entrevue, même avant qu'elle fût décidée. On y a vu le germe d'une coalition. J'ai voulu m'expliquer avec vous sur les dispositions que j'y apporterai : je n'ai pas besoin de vous dire qu'elles seront amicales pour la France. Ce n'est pas de la coalition que je vais faire à Varsovie, mais de la conciliation, et je suis heureux de voir que le prince régent est dans les mêmes sentiments. Quant à moi, je désire y plaider votre cause, pour peu que vous m'en facilitiez les moyens. Dites à l'empereur Napoléon qu'il peut mettre sa confiance en moi et que je resterai fidèle à ce que nous nous sommes promis à Stuttgart[1].

Le gouvernement russe ne s'en tient pas à ces déclarations : il propose à la France de se faire représenter à Varsovie. Il était fâcheux, dit Gortchakoff à Montebello, qu'elle fût absente de l'entrevue. Thouvenel ne pourrait-il y venir pour quelques jours? Montebello objecta que ce serait un congrès sans l'Angleterre et que, d'ailleurs, la visite de notre ministre des Affaires étrangères aurait un air d'intrusion. Thouvenel fut du même avis : « Je crois », répondit-il, « que, dans l'état des esprits en Allemagne et en Angleterre, cette démarche ne serait bonne ni pour la Russie ni pour nous. Mais je suis heureux que le prince Gortchakoff en ait eu la pensée »[2]. Au reste, il était persuadé

1. Montebello, 14 septembre 1860.
2. Thouvenel, 25 septembre 1860.

qu'il ne saurait résulter de l'entrevue de Varsovie aucun préjudice pour les deux gouvernements.

Sincère ou non, cette confiance était politique, et l'exprimer sans restriction était le meilleur parti que pût prendre la France. Il n'en est pas moins vrai que l'annonce de l'entrevue, devançant à Paris les déclarations rassurantes d'Alexandre II et de Gortchakoff, y avait causé une certaine émotion, et cette émotion a pu ne pas être étrangère à une résolution qui vint, à ce moment même, rendre l'essor aux espérances du tsar et de son ministre.

Cavour ayant signifié au gouvernement pontifical que, s'il ne licenciait pas les étrangers à son service, les Marches et l'Ombrie seraient occupées, Napoléon III télégraphie à Victor-Emmanuel que la France s'y opposerait. Des ordres sont donnés pour renforcer le corps d'occupation français à Rome. Notre ministre à Turin est chargé de signifier à Cavour que, si l'assurance ne lui est pas donnée que l'armée sarde n'attaquera pas les troupes pontificales, les relations diplomatiques seront rompues entre la France et le Piémont.

Depuis Villafranca, aucune nouvelle n'a été accueillie à Pétersbourg avec autant de joie. Ce que n'ont pu obtenir ni les appels, ni les doléances de la Russie, voici qu'une menace imprudente du Piémont au pape permet de nouveau de n'en pas désespérer. Pour s'expliquer leur satisfaction, il faut se rappeler les alternatives d'espoir et de découragement par lesquelles ont passé Alexandre II et Gortchakoff. « Le premier mouvement du cabinet de Pétersbourg », expose Montebello, « avait été un vif désir de nous voir profiter de la position que notre corps d'occupation nous donne au centre de l'Italie pour couper le mouvement unitaire. Il faut convenir que ce grand parti aurait présenté des avantages incontestables »[1]. Ce beau rêve s'est évanoui sous le coup des démentis répétés de la réalité. Et, tout à coup, l'injonction catégorique de Napoléon III au Piémont et sa menace de rupture diplomatique viennent ramener du domaine des utopies dans celui des choses possibles l'hypothèse de « ce grand parti » et de ses « avantages incontestables » : fermer à la Révolution la route de la Vénétie, écarter le danger d'une guerre européenne, permettre au Piémont de se ressaisir

1. Montebello, 14 septembre 1860.

et de se reformer dans les limites des annexions accomplies, consolider le royaume de Naples. On se reprit à espérer à Saint-Pétersbourg que, « si telle n'avait pas été d'abord notre politique, la force des choses et les fautes du Piémont nous y amèneraient ».

Gortchakoff jugea prudent de ne pas s'en remettre exclusivement à ces deux influences et entreprit immédiatement de les seconder. Les dispositions actuelles de la France permettaient d'escompter son assentiment à un accord préalable sur les développements ultérieurs de la Révolution italienne. Une attaque contre la Vénétie en était généralement considérée comme le terme fatal. L'Autriche ne se laisserait pas dépouiller sans résistance. Le Piémont ne laisserait pas écraser la Révolution sans lui porter secours. La guerre en viendrait donc infailliblement à se rallumer. Il y avait bien peu de chances pour qu'elle restât limitée à l'Autriche et au Piémont. C'est à une conflagration européenne qu'il fallait s'attendre si on ne prenait des mesures immédiates pour y parer. « Le prince Gortchakoff pense », écrivait Montebello, « qu'il serait sage de chercher dès à présent à conjurer ce danger, en tombant d'accord sur la limite dans laquelle se renfermeraient les puissances les plus directement engagées dans la question »[1].

Ses ambitions ne se bornaient pas à écarter les menaces de l'avenir; elles tendaient encore à soumettre le passé à une revision et à un contrôle. Ce soin devait, selon lui, revenir à un congrès, auquel l'attitude récente de la France semble lui avoir rendu l'espoir de l'amener. La crainte d'un refus l'a empêché de formuler sa pensée en termes exprès : mais il l'a clairement donnée à entendre. En prévision de l'entrevue de Varsovie, il définissait ainsi son programme à Montebello : « Maintien et exécution du traité de Zurich, *sauf les modifications que pourra y apporter un congrès européen;* neutralité de la France, point de retour de la Lombardie à l'Autriche; maintien et reconnaisance du traité de Turin. » Ainsi n'avaient un caractère définitif et obligatoire à ses yeux que les remaniements territoriaux stipulés par des traités. Il ne se refusait pas à priori à en envisager de nouveaux, mais à condition qu'il appartînt à un congrès de les déterminer. Jusque-là, tout ce qui avait été

1. Montebello, 14 septembre 1860.

accompli en Italie au delà du traité de Zurich n'avait que la valeur d'un état de fait, révocable à tout moment.

Alexandre II n'étendait pas ses regards aussi loin et s'en tenait au présent. Aussi ses sollicitations n'en étaient-elles que plus difficiles à éluder. Dès qu'il avait connu l'injonction de Napoléon III au Piémont, il avait fait mander Montebello. Notre ambassadeur eut la bonne fortune de pouvoir lui apprendre que notre rupture diplomatique avec le Piémont était un fait accompli. Le tsar s'en montra très satisfait et lui déclara :

Je suis certainement le souverain le moins directement intéressé dans les affaires d'Italie. Que l'Italie soit unitaire ou fédérative, peu m'importe. Mais, ce qui m'importe beaucoup, c'est la manière dont les événements s'y accomplissent. Ce sont les principes anarchiques que l'on y proclame hautement et qui, croyez-moi, ne s'arrêteront pas à la barrière des Alpes. Il me semble que la France ne peut voir tout cela d'un œil indifférent. J'espère donc que vous persévérerez dans la voie où vous êtes entrés. Vous avez déclaré au roi de Sardaigne que s'il entrait dans les Marches ou dans l'Ombrie vous vous y opposeriez. J'attends avec impatience les conséquences de cette déclaration. Votre position en Europe dépend beaucoup de ce que vous allez faire[1].

La France parut d'abord disposée à passer de la menace aux actes. A l'invasion des États pontificaux par les troupes sardes, elle répondit par le renforcement du corps d'occupation de Rome, que l'adjonction d'une division porta à l'effectif de 15,000 hommes. On n'en fut que plus désappointé à Pétersbourg lorsqu'on dut constater qu'elle n'était pas disposée à aller au delà de l'intimidation. Les illusions n'opposèrent pas, cette fois, une longue résistance aux faits. Dès la fin de septembre, on en était venu à considérer la rupture entre Paris et Turin comme « peu sérieuse ». Cette nouvelle déception fut suivie d'une recrudescence d'inquiétude. Montebello ne put se défendre d'exprimer l'appréhension que lui causait ce sentiment croissant d'insécurité : « En présence des défiances et des craintes qu'inspire la politique de la France », écrit-il, « les souverains cherchent à se rapprocher. Il nous serait bien facile de faire avorter ce travail. Mais, au train où vont les choses en Italie, le sentiment d'un danger commun finira par les unir en dépit de tout »[2].

1. Audience du 15 septembre 1860.
2. Montebello, 28 septembre 1860.

L'approche de l'entrevue de Varsovie avait mis la France sur ses gardes. Thouvenel jugeait ces alternatives d'espoir et de déception plus propres à éloigner de nous la Russie qu'une certitude positive de ce qu'elle pouvait attendre de nous. Au silence équivoque et aux réticences du gouvernement impérial, il décida Napoléon III à substituer une franche et catégorique explication. Le cadre en était tout tracé d'avance par les ouvertures de Gortchakoff à Montebello. Thouvenel se l'appropria et consigna les vues du gouvernement français dans un mémorandum que Napoléon III paraphrasa dans une lettre autographe à Alexandre II. Lettre et mémorandum furent adressés à Montebello, avec ordre de communiquer l'un au chancelier et de remettre l'autre au tsar. De la sorte, la Russie saurait à quelles conditions la France pourrait adhérer à une entente entre les puissances dont les souverains allaient se rencontrer à Varsovie.

Tout le mémorandum reposait sur l'hypothèse d'une attaque dirigée par le Piémont contre l'Autriche en Vénétie. Dans ce cas, la France s'engageait à ne donner aucun appui au Piémont, pourvu que, de leur côté, les puissances allemandes restassent neutres. L'état de choses existant avant Villafranca et Zurich ne saurait être rétabli : la cession de la Lombardie au Piémont ne pouvait donc être remise en cause. L'Italie serait constituée en système fédératif et national et toutes les questions relatives à sa constitution politique et territoriale seraient discutées en congrès européen, « sous le double aspect des droits des souverains actuellement dépossédés et des concessions nécessaires pour assurer la stabilité du nouvel ordre de choses ». Lors même que le Piémont viendrait à perdre les acquisitions qu'il avait faites depuis Villafranca, la cession à la France de la Savoie et de Nice ne serait pas remise en question.

De ce que disait le mémorandum, il était facile de déduire ce qu'il sous-entendait. La France s'engageait à la neutralité, *dans le cas où l'Autriche serait attaquée en Vénétie.* Mais si c'était l'Autriche qui, prenant les devants, attaquait le Piémont? Alors, la France ne s'engageait plus à rien, et, de son silence, on devait conclure qu'elle se réservait d'intervenir.

Le Piémont prenant l'offensive, la France ne s'engageait qu'à la neutralité. Mais si le Piémont n'attaquait pas l'Autriche, quelle attitude observerait la France? Le mémorandum était muet sur ce point. Mais le bon sens permettait de se passer de

sa réponse. A plus forte raison, la France ne recourrait-elle pas, en l'absence d'une agression du Piémont contre l'Autriche, à des mesures de coercition qu'elle ne voulait pas prévoir, même dans ce cas. Le caractère négatif, en même temps que conditionnel, de son engagement excluait donc implicitement l'hypothèse d'une intervention matérielle de sa part dans les conditions présentes.

Le Piémont ayant assumé la responsabilité d'une guerre avec l'Autriche, la France ne refusait pas son adhésion à un congrès chargé de reconstituer l'Italie, en respectant les stipulations de Villafranca et de Zurich. Mais si la guerre n'éclatait pas, ou si elle éclatait sur l'initiative de l'Autriche, quel accueil ferait la France à une proposition de congrès? Elle s'abstenait de le dire; mais le mémorandum prenant pour point de départ l'hypothèse d'une attaque du Piémont contre l'Autriche, il allait de soi que, dans toute autre hypothèse, la France entendait réserver sa décision.

Il y avait loin de ce programme à l'intervention pure et simple qu'Alexandre II et Gortchakoff avaient espérée de la France. Tout ce qu'on pouvait attendre d'eux c'était qu'ils fissent bonne mine à mauvais jeu. Aussi Napoléon III et Thouvenel avaient-ils pris soin d'introduire dans ce jeu une carte qui devait en transformer singulièrement la valeur aux yeux du tsar et de son ministre.

Dans une seconde partie, le mémorandum français traitait des affaires d'Orient et prévoyait toute une gradation de mesures à arrêter de concert, selon la gravité des hypothèses qui pouvaient se produire dans l'empire ottoman.

Parallèlement à la révolution italienne s'est développée en Orient une crise qui a nécessité de constants échanges de vues entre les cabinets d'Europe. La question des principautés n'était pas encore réglée qu'avait surgi déjà celle du Monténégro. La Russie, soutenue par la France, s'évertue encore à défendre contre la Porte l'indépendance de ce petit pays, que des troubles très graves éclatent en Bosnie et en Herzégovine. La répression de ces troubles sert de prétexte aux Turcs à prétendre s'emparer de Grahovo, occupé par les Monténégrins, et voilà la question de suzeraineté compliquée d'une contestation de frontières et d'une menace de conflit armé. L'incident aplani par la diplomatie européenne, la Roumélie s'agite et l'Albanie remue. L'Europe s'émeut, formule des plaintes, élève des revendications,

auxquelles le sultan s'empresse de couper court en chargeant le grand vizir d'une enquête dans les provinces troublées. Mais cette solution bâtarde ne procure aux puissances qu'un répit très limité. Après la Turquie d'Europe, l'Asie est le théâtre d'événements sanglants, et ce sont les massacres de Damas et de Beyrouth, l'expédition de Syrie, l'occupation du Liban.

Chacune des phases de cette crise est, de la part du gouvernement russe, l'objet d'une extrême attention; il cherche à tirer parti de chacune pour élargir le débat et introduire, à la suite d'un incident particulier, la question d'Orient proprement dite. Dès avril 1858, pendant la réunion à Paris de la conférence chargée de statuer sur l'affaire des principautés, Gortchakoff suggère à la France de saisir les plénipotentiaires de la question des chrétiens de Turquie. Peu de temps après, il cherche à profiter, en vue du même but, des négociations provoquées par le conflit turco-monténégrin et des désordres survenus en Bosnie. Ses ouvertures sont froidement accueillies par Walewski, qui décline poliment la proposition. Gortchakoff la renouvelle au printemps de 1860 et, cette fois, Thouvenel l'accueille mieux que Walewski : elle n'échoue que devant le mauvais vouloir des autres puissances, notamment de l'Angleterre, auprès de qui la France l'a appuyée. Dans l'été de la même année, Gortchakoff propose encore d'en faire l'objet d'un article secret inséré dans l'accord relatif à l'expédition de Syrie, et cette inopportune suggestion réunit tout le monde contre lui.

Ces initiatives répétées ne peuvent laisser au gouvernement français aucun doute sur le désir qu'éprouve la Russie de prendre en Orient une revanche partielle des graves déconvenues infligées à sa politique. Ce désir est, d'ailleurs, si naturel, si logique, qu'il a été deviné par l'Autriche. Montebello a signalé à Thouvenel l'affectation de complaisance de cette puissance envers la Russie, dans la question des chrétiens de Turquie. Des assurances de bonne volonté et de concours ont été transmises par Thun et par Revertera[1] à Gortchakoff, qui a répondu que l'attitude de la cour de Vienne dans cette affaire serait considérée à Pétersbourg comme la pierre de touche de ses nouvelles dispositions.

Encouragée par cet accueil, l'Autriche pousse bientôt plus

1. Chargé d'affaires d'Autriche à Pétersbourg.

loin l'insinuation ; « elle cherche », écrit un peu plus tard Montebello, « à prendre la Russie par son faible, en se montrant très disposée à attacher le grelot pour l'abrogation des clauses du traité de Paris qu'elle qualifie d'exorbitantes, seule chose à laquelle le prince Gortchakoff déclare assez dédaigneusement qu'elle est propre »[1]. Ces dispositions de l'Autriche prennent assez de corps pour motiver une demande d'explications de l'Angleterre à Vienne ; Rechberg[2] ne les nie pas et lord John Russel reçoit cet aveu avec une pénible surprise.

En attirant son attention sur le rapprochement ébauché entre Vienne et Pétersbourg, la prochaine entrevue de Varsovie inspire à Thouvenel le désir de garantir la Russie contre la tentation de céder aux avances de l'Autriche. S'il ne dépend pas de lui de le faire au moyen de concessions sérieuses en Italie, du moins peut-il enlever à l'Autriche le monopole des complaisances pour la politique russe en Orient. Il sait qu'une entente sur ces questions avec la France sourit bien plus à la Russie qu'une entente avec la cour de Vienne et qu'un mot de lui suffira à rendre Gortchakoff sourd à toutes les insinuations de Rechberg. Telles sont les raisons pour lesquelles il se décide à prendre l'initiative de propositions visant l'Orient.

La partie de son mémorandum traitant de ce sujet prévoit, comme la première, diverses hypothèses.

Ou bien une catastrophe pourrait être prévenue par une intervention européenne, dont la France admettait pleinement qu'un accord préalable entre les grandes puissances réglât d'ores et déjà les conditions; faute de quoi elle ne ferait aucune objection à ce que l'Autriche et la Russie prissent les mesures qu'elles jugeraient nécessaires pour protéger les populations chrétiennes de Bosnie, d'Herzégovine et de Bulgarie. Ou bien l'action collective des puissances ne réussirait pas à conjurer une catastrophe; et alors, la France consentirait volontiers à rechercher avec la Russie, puis à faire accepter par les autres gouvernements, les bases d'une organisation nouvelle de la Turquie d'Europe qui exclurait formellement toute acquisition territoriale au profit d'un des États signataires du traité de Paris. Ou bien enfin, la dissolution de l'empire ottoman entraînerait, contrairement aux vues et aux efforts des deux gouvernements,

1. Montebello, 16 octobre 1860.
2. Premier ministre autrichien.

l'annexion de quelqu'une de ses dépouilles à une ou plusieurs des puissances signataires du traité de 1856 : la France et la Russie s'entendraient alors pour empêcher que l'équilibre actuel des forces entre les grands États de l'Europe fût altéré.

Sans doute est-ce à cette seconde partie du mémorandum que la première doit d'avoir été aussi bien accueillie à Pétersbourg. A la communication du mémorandum, Alexandre II répondit en faisant dire à Montebello qu'il avait été très sensible à cette marque de confiance de Napoléon III, donnait son entière adhésion aux principes posés par le gouvernement français et s'emploierait volontiers à faire prévaloir, à Varsovie, ceux qui concernaient l'Italie; car, pour les autres, il préférait qu'ils restassent secrets entre la France et lui. Il renouvela de vive voix ces mêmes assurances, en recevant des mains de Montebello la lettre autographe de Napoléon III, envers qui il s'est appliqué à ne pas demeurer en reste de cordialité et de confiance. Il s'est plu à évoquer le souvenir de l'entrevue de Stuttgart, comme pour atténuer et démentir d'avance les préventions de la France contre l'entrevue de Varsovie. Il semble réellement s'être excusé presque de l'avoir acceptée, tant il a mis de soin à en expliquer minutieusement les circonstances initiales. Non seulement enfin il a promis qu'il n'y serait rien dit dont la France pût prendre ombrage, mais il a exprimé le désir de pouvoir y être utile à Napoléon III, en faisant partager à d'autres la confiance que lui-même éprouvait pour l'empereur :

Puisque l'entrevue de Varsovie, que je n'ai pas cherchée, je vous le répète, doit avoir lieu, je pense, a-t-il dit, qu'on peut en tirer bon parti. Depuis quelque temps, il s'est élevé en Europe des défiances qui pourraient devenir dangereuses si on leur laissait prendre plus de corps. Je voudrais contribuer à les dissiper[1].

Arrivant ensuite à l'examen des bases mêmes du mémorandum, Alexandre II s'est exprimé ainsi :

Je demande à l'empereur Napoléon de me faire savoir directement, de lui à moi, si les bases d'entente confidentielles que vous avez été autorisé à communiquer au prince Gortchakoff sont bien l'expression exacte de sa pensée et s'il se les approprie. J'y adhère quant à moi complètement et je suis prêt à vous donner mon concours pour les faire prévaloir. Mais cette assurance m'est nécessaire pour que je

1. Audience du 10 octobre 1860.

puisse en faire à Varsovie l'usage que je désire. Je ne parle que de ce qui a rapport à l'Italie.

Être assuré que le mémorandum traduit bien fidèlement la pensée même de Napoléon III, voilà la seule réserve que formule Alexandre II avant de faire siennes des suggestions aussi distantes de la solution qu'il avait jusqu'alors poursuivie en Italie. Quant à Gortchakoff, c'est sans même exprimer une réserve, sans faire l'ombre d'une observation qu'il donne son assentiment. Devant une adhésion aussi immédiate, aussi complète, on est conduit à se demander s'ils n'avaient pas simulé des illusions, des espérances qu'ils n'avaient pas, pour amener la France à leur offrir, sur un autre terrain, une compensation à la déception qu'elle s'imaginerait leur infliger en Italie. L'hypothèse n'est pas inadmissible. Toutefois, pour qu'elle fût vraie, il faudrait d'abord qu'Alexandre II et Gortchakoff eussent lu, depuis le début de la partie, dans le jeu de Napoléon III ; ensuite, qu'ils eussent joué leur rôle avec une persévérance, un art, un accent de conviction et de sincérité capable de tromper, non seulement à distance Walewski, Thouvenel et Napoléon III, mais sur place un observateur aussi sagace que Montebello ; enfin, qu'ils eussent été beaucoup moins accessibles qu'ils n'en ont eu l'air à la crainte de la révolution et du droit des peuples puisque, de prime abord et de propos délibéré, ils auraient pris leur parti du sacrifice de leurs principes et ne les auraient défendus que pour s'en faire payer l'abandon.

C'est faire, à notre avis, la part bien large à l'hypothèse, dans le seul intérêt de ramener à un principe unique la politique d'Alexandre II et de Gortchakoff. Or, il ne nous semble pas que leur politique puisse être subordonnée à une préoccupation exclusive de toute autre, et c'est précisément cette opinion, fondée sur les textes et sur les faits, qui nous met en garde contre la tentation d'admettre les hypothèses précédentes. La politique d'Alexandre II et de Gortchakoff a été moins que toute autre soumise à une influence unique, et il serait aussi abusif de vouloir expliquer leur attitude en présence de l'unification italienne par la seule crainte de la Révolution et du droit des peuples que par la seule pensée de l'Orient. C'est dans une combinaison de ces deux préoccupations qu'il faut chercher l'explication de leurs fluctuations, de leurs contradictions et là, comme en beaucoup d'autres circonstances, ils ont subi l'in-

fluence d'intérêts multiples, dont leur attitude a été en quelque sorte la résultante.

Tout ce qu'on peut conclure de l'accueil fait par eux au mémorandum de Thouvenel, c'est que la perspective d'une entente avec la France sur les affaires d'Orient compense, à leurs yeux, le démenti infligé à leurs principes en Italie et les détermine à se contenter, sur ce terrain, d'une satisfaction partielle et limitée.

Édifié à cet égard, Thouvenel n'hésite pas à compléter l'œuvre commencée par le mémorandum et la lettre autographe de Napoléon III, à rompre définitivement avec la tactique du silence énigmatique et des réticences et à faire pour ainsi dire sa confession. Une action matérielle immédiate en Italie est impossible, fait-il dire à Pétersbourg. D'abord, le résultat même en serait éphémère. Et puis, qui s'en chargerait? L'Autriche est trop occupée chez elle. La Prusse et la Russie sont mises hors de cause par leur situation géographique. L'Angleterre ne s'en soucierait pas. Reste donc la France. Elle ne le fera pas :

La France ne pourrait recommencer sous Napoléon III en Italie ce qu'elle a entrepris en Espagne sous Louis XVIII... La France impériale n'est pas révolutionnaire. La haine qu'elle excite dans un certain camp démontre assez qu'on l'y regarde comme l'ennemie la plus redoutable et la plus décidée de la démagogie. Mais il n'est ni dans sa nature, ni dans sa puissance d'empêcher les chutes ou les transformations que le temps et les fautes des hommes ont préparées. La malveillance et la calomnie peuvent seules prétendre que l'empereur n'ait pas vu sans un profond regret se dérouler les événements dans les États romains et le royaume de Naples... Nous n'approuvons pas ce qui se passe en Italie, notre conscience désavoue les moyens employés et notre raison, d'un autre côté, ne nous permet pas de nous y faire le champion des régimes détruits. Que sortira-t-il de ce volcan en éruption? Nul ne le sait et il serait téméraire de se tracer d'avance une conduite arrêtée. Consacrer tous ses efforts à prévenir une guerre générale et désastreuse pour la civilisation; tâcher, si j'ose ainsi parler, que les puissances bien portantes de l'Europe, grâce à une entente intelligente et loyale, ne se laissent ni gagner par les terreurs des puissances malades, ni dominer par leurs nécessités; préparer par cette entente une solution à de redoutables problèmes : voilà, à mon avis, le but que doivent se proposer les cabinets et l'œuvre à laquelle nous sommes prêts à concourir[1].

C'est bien la fin de l'équivoque par laquelle le gouvernement impérial se dérobait depuis deux ans à l'alternative qui se posait

1. Thouvenel, 17 octobre 1860.

devant lui. Napoléon III lui-même a compris l'impossibilité de se soustraire plus longtemps à cette alternative et a opté pour le même parti que son ministre : la franchise. Ayant mandé Kisselef, il lui déclare qu'il approuve pleinement les bases posées dans le mémorandum; que la seule hypothèse dans laquelle ait raisonné Thouvenel est celle d'une attaque du Piémont contre la Vénétie; que son but a été de faire connaître à la Russie les conditions auxquelles, dans cette hypothèse, il serait possible à la France : 1° de rester neutre; 2° de travailler, dans un congrès, au rétablissement d'un ordre normal et stable en Italie.

La franchise de Napoléon III et de Thouvenel ne provoque aucune déception à Pétersbourg, où leurs explications ne dissipent nullement la satisfaction produite par le mémorandum, et c'est sous l'impression de cette satisfaction qu'Alexandre II et Gortchakoff se mettent, quelques jours après, en route pour Varsovie.

Leur attitude, au cours de l'entrevue, ne laisse aucun doute sur la sincérité de leur adhésion aux vues de la France et de leur renonciation à poursuivre en Italie une satisfaction moins limitée que celle à laquelle Napoléon III s'est montré disposé.

L'Autriche est en effet venue à Varsovie avec l'intention bien arrêtée de chercher à gagner la Russie par l'intérêt et par la crainte : par l'intérêt, en se montrant favorable à l'abrogation des clauses blessantes du traité de Paris; par la crainte, en agitant aux yeux des hommes d'état russes le spectre de la révolution. La Russie a écarté la première question, en déclarant qu'elle ne voulait entraver par aucune considération personnelle l'œuvre de conciliation qu'elle avait entreprise. Sur la seconde, elle a accepté la discussion et laissé Rechberg développer ses arguments sur la Vénétie, la Hongrie, la Pologne, le Rhin même et dévider l'écheveau de ses griefs contre la France. A toutes ces sollicitations, Gortchakoff a opposé la même réponse : « C'est une coalition que vous nous proposez et nous n'en voulons pas, même sous la forme éventuelle sous laquelle vous la présentez. » Et, retournant contre l'Autriche l'argument sur lequel elle avait compté le plus pour détacher la Russie de la France, il a continué : « Une coalition irait d'ailleurs contre votre but; elle jetterait l'empereur des Français dans les bras de la révolution. L'Europe est malade, nous le voyons comme vous; mais nous croyons que votre remède hâterait la crise que

vous redoutez. Nous avons la profonde conviction que l'empereur des Français est la seule individualité avec laquelle on puisse espérer la sortir du chaos où elle menace de tomber »[1].

L'effet de ce langage sur Rechberg et François-Joseph a été profond. Ils y ont vu le démenti le plus formel aux espérances que leur avaient fait concevoir l'amélioration survenue dans les dispositions d'Alexandre II, la facilité même avec laquelle il avait accepté l'entrevue. Ils en ont éprouvé un vif désappointement. « Nous avons ôté à l'Autriche », disait Gortchakoff à Montebello, « tout espoir d'un concours matériel de notre part, et l'empereur a déclaré qu'il ne prendrait jamais les armes que pour les intérêts de son Empire, dont il voulait être le juge. En un mot, nous avons convaincu l'Autriche qu'elle devait désespérer d'entraîner la Russie dans une coalition, et c'est là le grand résultat de l'entrevue de Varsovie. Je n'espère pas que nous ayons beaucoup modifié au fond les dispositions de cette puissance, mais elle a emporté une cruelle déception »[2]. Et Montebello définissait lui-même ainsi le résultat moral de l'entrevue : « Désormais, on saura qu'il faut renoncer à entraîner la Russie dans une coalition contre la France. »

On pouvait en effet le savoir d'autant mieux qu'une entente était apparue, entre la France et la Russie, sur la question qui paraissait la plus susceptible de les diviser. Aussitôt après les explications préliminaires, Alexandre II, non sans réclamer le secret absolu, avait produit les idées contenues dans le mémorandum de Thouvenel. L'accueil fait par Rechberg et Hohenzollern[3] à cette communication fut froid. Mieux vaudrait, observa Rechberg, s'entendre sur les moyens de prévenir une agression du Piémont contre la Vénétie que de s'en tenir à raisonner sur cette hypothèse; les vues de Napoléon III pourraient servir de bases aux délibérations d'un congrès, sans attendre l'éventualité prévue; en tout état de cause, au cas où l'Autriche attaquée serait victorieuse, elle ne pouvait prendre d'avance aucun engagement relativement à la Lombardie. Quelle était, demanda Hohenzollern, la portée du mot abstention appliqué à l'Allemagne? Ce mot ne devait pas, à son avis, s'entendre de mouvement de troupes à l'intérieur du territoire fédéral. En tout cas, l'abstention de l'Allemagne cesserait si le territoire

1. Montebello, 3 novembre 1860.
2. Id., ibid.
3. Premier ministre prussien.

fédéral était attaqué. Les réponses de Gortchakoff furent parfaitement conformes à l'esprit du document français. L'Autriche, répliqua-t-il, était prévenue des conditions auxquelles la France s'abstiendrait de soutenir le Piémont et il avait trop de confiance en la sagesse de la cour de Vienne pour croire qu'elle franchirait les limites au delà desquelles elle trouverait la France en face d'elle. Quant à l'idée d'un congrès, il la jugeait prématurée, tout en se déclarant prêt à en accueillir la proposition, si l'Autriche en prenait l'initiative. Il fut convenu que chacun des deux ministres d'Autriche et de Prusse remettrait à Gortchakoff une lettre précisant sa pensée et celle de son souverain : Pétersbourg serait l'intermédiaire des échanges de vues entre Paris, Vienne et Berlin.

La mort de l'impératrice mère, en rappelant Alexandre II à Pétersbourg, vint couper court à ces pourparlers. Le tsar reprit le chemin de sa capitale sans s'être laissé entraîner au delà des limites, encore très restreintes, qu'il avait fixées à son rapprochement avec Vienne. Son attitude, au dire de Montebello, avait été réservée ; celle de l'empereur d'Autriche, contrainte et embarrassée. Entre le tsar et lui, François-Joseph avait senti s'interposer des souvenirs que le temps n'avait pas complètement effacés et surtout une tierce personne qu'Alexandre II tenait beaucoup à ménager.

De retour à Pétersbourg, Gortchakoff communiqua à Montebello les lettres des ministres de François-Joseph et de Frédéric-Guillaume. Rechberg proposait de s'entendre pour prévenir une attaque du Piémont contre la Vénétie et se déclarait prêt à participer à toutes négociations ou congrès destinés à maintenir le statu quo de Villafranca et de Zurich. Il refusait énergiquement d'admettre pour l'Autriche, en cas de guerre, l'inégalité résultant d'une garantie accordée au Piémont au sujet de la Lombardie et protestait non moins vigoureusement contre la prétention d'imposer l'abstention à l'Allemagne. Plus conciliante de fond et de forme, la lettre de Schleinitz[1] reconnaissait que le mémorandum français renfermait les éléments d'une entente possible ; demandait si la France prétendait interdire à l'Autriche de faire de la Lombardie le théâtre d'opérations militaires ; réclamait pour l'Allemagne le droit d'assurer, par des mesures de précaution, la sécurité du territoire fédéral ; sollicitait des éclaircisse-

1. Ministre des Affaires étrangères de Prusse.

ments sur le sort réservé, dans la reconstitution future de l'Italie aux souverains dépossédés ; ergotait enfin sur la neutralisation d'une partie de la Savoie.

De ces deux lettres, celle de Rechberg au moins faisait apparaître, entre les vues de l'Autriche et celles de la France, une divergence initiale, une antinomie qui ne laissaient aucune chance à une entente.

Entre Paris d'une part, Vienne et Berlin de l'autre, s'engage cependant une négociation où la Russie joue le rôle d'intermédiaire, ou plutôt de personne interposée. Satisfaite, semble-t-il, de l'importance et du prestige que lui donne ce rôle, elle s'y renferme consciencieusement, sans rien faire pour entraîner Napoléon au delà des limites qu'il a mises à ses propres concessions. Le système préconisé par l'Autriche concorde pourtant infiniment mieux que celui de la France avec les principes qu'Alexandre II et Gortchakoff se sont efforcés de faire prévaloir, avant la réception du mémorandum français. La convocation immédiate d'un congrès destiné à prévenir une attaque du Piémont contre la Vénétie et à évoquer sans délai toute la question italienne devant l'Europe eût évidemment offert aux principes conservateurs une revanche bien autrement éclatante et complète que la garantie d'une neutralité et la perspective d'un congrès, subordonnés tous deux par la France à une condition expresse : l'offensive du Piémont. Alexandre II et Gortchakoff ne sont pas tellement inféodés à Napoléon III qu'ils ne s'en rendent compte. Sans sortir de son rôle de personne interposée, Gortchakoff laisse cependant deviner sa préférence pour le système autrichien, en déclarant son adhésion acquise d'avance à toute proposition de congrès, d'où qu'elle émane. Mais à cette déclaration se borne la manifestation de son sentiment, et encore l'atténue-t-il en ajoutant qu'il ne prendra l'initiative d'aucune proposition de ce genre.

Les observations de Rechberg et de Schleinitz provoquent une réplique de Thouvenel, et cette réplique est pour lui l'occasion d'accentuer son opposition à une intervention immédiate. De cette opposition, il donne d'abord les raisons officielles : la crainte de l'impression que produirait en Italie la convocation d'un congrès impliquant une immixtion étrangère ; les difficultés que rencontrerait l'accord des cabinets ; l'impossibilité pour les puissances de se passer de l'adhésion de l'Angleterre et, pour celle-ci, de revenir sur l'opinion émise. Mais à Montebello Thou-

venel donne aussi d'autres raisons et découvre le fond de sa pensée :

La France est décidée à répudier toute solidarité dans les fautes de l'Italie. D'un autre côté, il ne saurait lui convenir de s'aliéner les sympathies d'une nation voisine en lui déniant d'une manière absolue la faculté de se constituer à ses risques et périls sous une forme nouvelle. L'Angleterre assurément n'adopterait jamais un pareil plan de conduite et il ne serait conforme ni à nos intérêts ni même à ceux de l'Europe d'abandonner la péninsule à une influence exclusive. Nous ne saurions, enfin, dans nos déterminations ultérieures, faire abstraction des relations de commerce et de navigation que nous entretenons avec la péninsule et les sacrifier à des principes qui ne seraient pas suivis, dans une égale mesure, par toutes les puissances[1].

Plus le langage de Thouvenel s'affranchit de réticences, plus on aperçoit la divergence des mobiles auxquels obéit sa politique avec les idées dont s'inspirait, au début de la crise italienne, l'attitude d'Alexandre II et de Gortchakoff; et plus cette divergence s'affirme, plus on se rend compte de l'espèce de désistement auquel ont souscrit ces derniers.

La même conclusion se dégage de leur conduite en présence de l'agonie de la monarchie napolitaine. En novembre 1860, le gouvernement français leur communique les instructions données à l'amiral de Tinan, commandant l'escadre chargée de mettre le blocus devant Gaëte. Bornant la mission de cette escadre à empêcher l'attaque de la ville par mer, sans pouvoir intervenir contre les assaillants, ces instructions réduisent le rôle de cette force navale à une démonstration platonique sans efficacité possible. Aucune observation n'est faite, aucun vœu n'est exprimé à Pétersbourg. Peu après arrive à la cour de Russie le général Cutrofiano, envoyé par le roi de Naples auprès d'Alexandre II pour tenter une suprême démarche. Le tsar le reçoit, malgré son grand deuil, lui prodigue les assurances de sympathie, mais ne lui laisse aucune illusion quant à l'espoir d'une assistance effective.

En même temps prend fin la négociation amorcée à Varsovie sur les affaires d'Italie. La Prusse, la première, reconnaît l'impossibilité de réunir un congrès préventif. L'Autriche, après une dernière tentative pour amener la France à séparer, en tout cas, sa cause de celle du Piémont, abandonne aussi la partie et

1. Thouvenel, 3 décembre 1860.

le fait savoir à Paris. Au début de 1861, Thouvenel mande à Pétersbourg qu'il considère comme épuisés pour le moment les pourparlers engagés à Varsovie.

Un revirement des plus sensibles s'est donc produit, dans l'attitude d'Alexandre II et de Gortchakoff en présence de la révolution italienne, à dater de la remise du mémorandum de Thouvenel. Ce revirement prouve évidemment qu'ils ont subi, à partir de ce moment, l'influence d'une considération étrangère aux événements de la péninsule, et cette considération ne peut être que l'intérêt d'une entente avec la France sur les affaires d'Orient.

Doit-on en conclure que la crainte d'une révolution, ou bien n'avait jamais exercé d'influence véritable sur leur esprit, ou bien ne pouvait pas, à l'occasion, reprendre ascendant sur eux? Montebello ne l'a pas pensé et s'est efforcé de mettre le gouvernement français en garde contre la fausseté et le danger d'une telle conclusion. Rappelant ce que Gortchakoff avait dit à Rechberg, que *la Russie ne pourrait rester l'amie d'une France révolutionnaire*, il commentait ainsi cette déclaration :

> Le prince Gortchakoff avait peut-être plus raison qu'il ne le pensait lui-même; car son esprit très libre, et que le culte des principes n'enchaîne pas plus étroitement qu'il ne le faut, pourrait bien être tenté de passer certaines bornes : mais la conscience de l'empereur l'arrêterait sur la limite. C'est la résultante de ces deux forces, l'esprit libre du prince Gortchakoff et le cœur honnête de l'empereur Alexandre, qui compose aujourd'hui la politique de la Russie[1].

Cette politique subissait, d'ailleurs, l'empire de contingences supérieures aux dispositions et aux tendances personnelles de tel souverain ou de tel ministre, et ces contingences imposaient aux complaisances de la Russie envers la Révolution une limite au delà de laquelle Alexandre II et Gortchakoff devaient nécessairement se retrouver d'accord. « L'Autriche », écrivait Montebello, « a cherché à gagner la Russie par les intérêts et par les principes : elle a échoué. Y réussira-t-elle? La réponse à cette question est en Hongrie et *en Pologne* ».

François-Charles Roux.

1. Montebello, 17 novembre 1860.

MÉLANGES ET DOCUMENTS

LOUIS XIII ET SA MÈRE.

De divers recueils manuscrits de la Bibliothèque nationale, je me propose de tirer prochainement une correspondance inédite de Louis XIII avec sa mère Marie de Médicis et la reine Anne d'Autriche, à dater de l'époque où le meurtre de Concini lui fit prendre en main la direction des affaires.

On me permettra ici de choisir, comme spécimens saillants et plus importants pour l'histoire, quelques lettres écrites à Marie de Médicis au temps où celle-ci, retirée à Angoulême après sa fuite de Blois, obligea son fils à commencer la série de ses voyages à travers le royaume qui favorisèrent son goût naturel pour le genre épistolaire. Deux périodes peuvent être distinguées dans cette correspondance : 1° avant le traité d'Angoulême (20 avril 1619) ratifié par l'entrevue de Couzière et de Tours, septembre 1619. C'est l'époque des lettres de récriminations et de plaintes, des plaidoyers et des réquisitoires, sauf, aux approches de la réconciliation, quelques billets affectueux; 2° avant et après la paix des Ponts-de-Cé, qui suivit (10 août 1620) la bataille livrée en ce lieu. Ici, ce sont des alternatives de brouille et de réconciliation, les réclamations royales devenant plus vives jusqu'à la rupture, après la lettre de plainte de la reine mère, du 16 décembre 1619, sur les termes de la déclaration en faveur du prince de Condé sorti de la Bastille, pour se changer, après l'accord du 10 août 1620, en billets presque quotidiens écrits pendant toute la durée de l'expédition de Béarn. En préface au texte de Louis XIII, il convient de rappeler les dates et les phases principales des deux guerres engagées entre le roi et sa mère, guerres de plume surtout et de manifestes, bien qu'il y ait eu aussi des escarmouches et du sang versé. Il faut aussi dire un mot du manuscrit qui nous fournit ces lettres royales, longues rédactions bourrées d'apologie et d'accablantes récriminations au temps de la brouille, billets rapides et fréquents, d'une affectueuse insistance, un peu tendue et inquiète, après les traités de paix.

Dans la nuit du 22 au 23 février 1619, Marie de Médicis quittait Blois en fugitive et, aidée du duc d'Épernon, qui avait, malgré le refus du roi, quitté son gouvernement de Metz pour favoriser cette évasion, se retirait à Loches, puis à Angoulême.

De la première ville, elle écrivait, le 23 février, une lettre bientôt imprimée et qui parut depuis au *Mercure françois*, pour déclarer les raisons de sa retraite. Une seconde, que le *Mercure* n'a point publiée, mais qui fut imprimée en 1673 dans une relation de la *Négociation* du comte de Béthune[1], fut écrite de Confolens, le 1er mars, et le 10, d'Angoulême, une troisième que le *Mercure* appelle la seconde lettre de la reine mère. La première réponse du roi ne partit de Paris que le 12 mars, parue, elle aussi, au *Mercure*. Le comte de Béthune et le P. de Bérulle avaient été envoyés pour négocier un rapprochement, celui-là demeurant près de Marie de Médicis jusqu'à la solution définitive, celui-ci faisant par trois fois la navette entre le roi et sa mère. Le 8 avril, le cardinal de la Rochefoucauld partait à son tour en ambassade avec des dispositions nouvelles et les pourparlers duraient jusqu'au mois d'août. La paix d'Angoulême, qui reconnaissait à la reine mère le gouvernement d'Angers, était sanctionnée par l'entrevue à Couzière et la réunion à Tours de la mère et du fils après l'intervention de Richelieu, rappelé à cet effet de son exil d'Avignon.

La paix une fois conclue, le roi revient à Paris, laissant sa mère dans son nouvel apanage; il ne cesse de la presser de reparaître à la cour. Dans ses nombreux billets, l'affection se montre, mais aussi l'inquiétude, car Marie de Médicis, qui se défie toujours de Luynes et de Condé, ne se hâte pas de céder à ces instances et un foyer d'intrigues rayonne autour de l'exilée volontaire. La déclaration promulguée en parlement pour réhabiliter Condé est l'occasion de nouvelles plaintes et la série reprend des plaidoyers où le roi accuse sa mère, ou mieux son entourage, déclarant que les agitations de la Normandie, où Longueville a pris le parti de la reine mère, le forcent de venir en armes. D'inutiles négociations conduites par le duc de Bellegarde, l'archevêque de Sens, Du Perron et le président Jeannin ne peuvent empêcher le conflit qui se dénoue aux Ponts-de-Cé, avec intervention de Bérulle et de Richelieu. Après le traité, pendant l'expédition de Béarn qui suit immédiatement le voyage du roi en

1. *Négotiation commencée au mois de Mars de l'année M. DC XIX. avec la reyne Marie de Médicis, Mere du Roy Louis XIII, qui avoit esté Regente en France*, Par Monsieur le comte de Béthune, Et continuée conjointement avec Monsieur le cardinal de la Rochefoucault. A Paris, chez Antoine Vitré, in-fol., 194 p., s. d., achevé d'imprimer le 29 nov. 1673.

Bretagne, puis à Bordeaux, la correspondance redevient affectueuse comme si la bonne entente n'avait été jamais obscurcie. Louis XIII ne semble pouvoir passer un jour sans nouvelles de sa mère. Est-ce affection pure ou souci trop naturel à un esprit soupçonneux, c'est ce que permettra d'étudier le texte même des lettres royales.

Le recueil auquel nous les empruntons est le tome 98 des Cinq Cents Colbert; c'est un registre relié après coup, où d'ailleurs les dates se croisent et s'entremêlent; il a été écrit, d'un bout à l'autre, de la main du même copiste qui a travaillé au registre de Tronson (fr. 2127) que j'éditerai tout entier[1]. Mais les corrections et additions nombreuses qui constellent les lettres les plus importantes nous livrent le travail attentif du roi, par l'entremise d'un secrétaire qu'il sera intéressant d'identifier[2]. Que Louis XIII ait dicté d'abord

1. La publication d'un manuscrit autographe de Tronson, conservé à la bibliothèque Mazarine, combiné avec son quasi doublet, plus complet cependant en certaines parties, appartenant au fonds Béthune, de la Bibliothèque nationale, figurera dans la collection de la *Société des Bibliophiles françois* et est en ce moment en préparation. Cf. *Documents d'histoire*, juin 1910, p. 196 à 208.

2. Ce pourrait bien être, sauf plus ample informé, Arnaud d'Andilly lui-même qui aurait possédé cet étrange recueil, déconcertant en plus d'une de ses parties, et dont une description sommaire n'est point ici superflue. Ce volume in-folio, paginé, de 233 pages, est rempli, dans sa première partie jusqu'à la page 177, de 172 lettres, presque toutes adressées par Louis XIII à sa mère, sauf la lettre de celle-ci contre la déclaration en faveur de Condé, plusieurs du roi à ses sœurs Henriette et Chrétienne, une au moins à sa femme Anne d'Autriche, une aussi à un particulier. Les annotations et corrections sont d'une main certainement différente de celle du roi, bien qu'offrant une grande similitude avec son écriture, et, qui plus est, son orthographe propre. Quand même on n'en serait pas averti par l'annotation marginale qui figure à côté d'une lettre où l'évêque de Luçon est nommé, note ainsi conçue : *Cest Euesque de luçon fust depuis ce grand cardinal de Richelieu renommé dans son temps*, il y en a une preuve plus décisive dans une des pages du morceau qui suit les lettres. En effet, de la page 177 à la page 210 se trouve, sans titre, le mémoire de Nicolas Vauquelin des Yveteaux, composé vers 1643, peu de temps après la mort de Louis XIII, que Prosper Blanchemain avait publié sur une copie, apparemment postérieure à la nôtre, laquelle offre des divergences intéressantes. Or, une des phrases de ce mémoire est corrigée de la main de notre collectionneur de lettres. Il est donc certain que l'annotateur, quel qu'il soit, a survécu à Louis XIII. Par une conjecture qu'il ne m'est pas loisible de développer maintenant, j'inclinerais à croire que Robert Arnauld d'Andilly, qui d'ailleurs à l'époque où furent rédigées ces lettres était assez avant dans la confiance du souverain et nous a confié dans ses *Mémoires* qu'il avait été à la veille de devenir secrétaire en titre, a eu en sa possession ce recueil. Rien de surprenant d'ailleurs qu'il se soit procuré, s'il en a eu communication, — et cela est vraisemblable, — le travail de Vauquelin, aussi bien que le dernier mémoire qui clôt le manuscrit, lequel consiste dans les

ou simplement indiqué dans les grandes lignes la teneur de la lettre, dès qu'il s'agit surtout de ces plaidoyers par lesquels il veut réduire sa mère et l'acculer dans ses torts, défendre surtout Luynes et ses autres conseillers, mais plus encore revendiquer l'indépendance et la responsabilité de ses actes contre la fiction qui le suppose prisonnier de ses favoris, dans les corrections il insiste, modifie, atténue ou renforce la pensée, ajoute, retranche, condamne les expressions embarrassées ou emphatiques, bref, fait partout œuvre d'excellent critique et, il le faut dire, de bon écrivain. La disposition typographique adoptée ici permettra de distinguer le texte primitif des retouches et additions, les passages barrés étant enfermés entre parenthèses et tous les mots ajoutés de la main royale imprimés en italique[1].

Les lettres, au manuscrit, sont assez souvent sans date; il a donc fallu déterminer leur place, parfois par conjectures incertaines. Au reste, notre but est ici surtout de fixer, grâce à des textes authentiques, deux aspects de la physionomie de Louis XIII, son attitude d'avocat passionné et militant lorsqu'il revendique, contre les défiances de sa mère, la légitimité et l'entière responsabilité de sa ligne de conduite et son rôle de fils respectueux et déférent. De toute façon, il combat le grief capital de Marie de Médicis, qui déclare l'esprit de son fils aliéné d'elle par « les personnes » auxquelles il a donné sa confiance, lisez Luynes et ses frères. Révolté à l'idée qu'on le puisse croire conduit et gouverné, lui si jaloux d'exercer par lui-

conseils adressés d'Amiens le 15 juin 1625 par Marie de Médicis à Henriette sa fille, formellement attribués, dans le titre, au cardinal de Bérulle. Au reste, l'intérêt des lettres du roi et de leurs corrections et compléments est indépendant de l'hypothèse qui marquerait une part plus ou moins active prise par Arnauld d'Andilly à ces missives. Même demeuré anonyme, l'auteur de cette collection nous a conservé une série fort intéressante des lettres royales, dont il est presque fâcheux de ne pouvoir présenter au public que des extraits et des spécimens. Pour fournir quelque donnée au problème sur ce possesseur inconnu du manuscrit, il faut noter que la dernière pièce annexée, de format différent, est une lettre signée Étillard, curé d'Alluye, et adressée à M. de Ballesdens, conseiller et aumônier du roi, prieur de Brie et de Saint-Germain d'Alluye, demeurant rue du Collège des Chollets à Paris; c'est un billet d'affaires, daté du 1er juillet 1634. Sur les plats du volume se lisent, de la main qui a fait les corrections et additions : « Paul Cheurol, demeurant en la rue des Carmes », et, ailleurs : « Reg (?) del sig Marcello Vescovro de la bria a la coscia dritta. »

1. J'ai respecté strictement l'orthographe du correcteur; elle a ses particularités très constantes, et il arrive qu'il modifie même à ce point de vue certains mots. Il écrit toujours : *ausi*, *intherest*, etc. Pour l'écriture du copiste, tout en la reproduisant, j'ai transcrit ses i et u en j et v, pour éviter une fatigue de lecture, et j'ai suppléé la ponctuation insuffisante.

même son métier de roi, Louis XIII défend les siens, mais, avec une égale âpreté, il poursuit et accuse l'entourage de sa mère. Contre le duc d'Épernon, que dans une instruction secrète, remise de sa main, devant Luynes seul, au comte de Béthune, il a essayé de « faire livrer », autorisant son envoyé à promettre les plus brillants avantages à sa mère si elle veut l'abandonner et le désavouer, il manifeste l'acharnement le plus passionné. Après la paix d'Angoulême, aux approches de la guerre des Ponts-de-Cé, ce seront d'autres conseillers qui, par ambition, se serviront du nom de la reine, et l'animosité sera la même. De part et d'autre, avec un système suivi, les interlocuteurs se supposent mutuellement aveuglés ou captifs, et ce n'est pas le moindre intérêt de ces débats que de surprendre leur état d'esprit à cet égard.

Il faudrait, pour éclairer pleinement les « répliques » de Louis XIII, reproduire non seulement les quatre lettres de Marie de Médicis parues au *Mercure françois* (23 février, 10 mars, 4 et 11 avril 1619), mais encore celle des 1er et 28 mars[1] et aussi le manifeste sans date qui courut avec la signature de Marie de Médicis, dont Béthune obtint le désaveu et que flétrit Louis XIII dans sa lettre du 8 avril. Ces pièces ayant été imprimées dans la *Négociation* de Béthune, on y peut renvoyer les historiens et je ne donnerai ici que la lettre de la reine du 16 décembre 1619, d'autant qu'elle a été *corrigée* dans notre manuscrit.

Aussi bien, suffit-il à notre dessein de mettre en regard, selon leurs dates successives, les longs plaidoyers rédigés ou retouchés par le roi au temps des brouilles et les courts billets quotidiens envoyés par lui à sa mère après les réconciliations. Ces alternatives sont éloquentes. Bornons-nous donc au texte, sobrement annoté, des lettres inédites de Louis XIII à Marie de Médicis.

Notre manuscrit, ou du moins des recueils fort semblables, a été connu d'un des meilleurs historiens de Louis XIII, le continuateur du P. Daniel, le P. Griffet. Quelques pages de son histoire, à cause des références qu'on y trouve annexées, méritent d'être signalées à cet égard. Peut-être quelque doublet du registre même qui forme aujourd'hui le tome 98 des Cinq Cents Colbert fut-il autrefois laissé par Louis Tronson avec les manuscrits dont son fils, le supérieur du séminaire de Saint-Sulpice, enrichit sa bibliothèque. Le recueil autographe, aujourd'hui possédé par la bibliothèque Mazarine,

1. J'ai reproduit quelques-unes des lettres de Marie de Médicis dans un article sur le P. Suffren, son confesseur. Voir *Revue du monde ancien et moderne*, 15 mai 1910.

comprenant un choix de lettres du roi, parmi lesquelles un certain nombre adressées à sa mère, n'explique qu'en partie les références fournies par le P. Griffet dans son histoire de Louis XIII. On n'y rencontre rien qui réponde au signalement donné dans cette note marginale, placée en regard du récit des premiers pourparlers engagés avec la fugitive de Blois réfugiée à Angoulême : *Diverses lettres du roi et de la reine mère dans les manuscrits du séminaire de Saint-Sulpice.*

« Le fils et la mère », dit l'historien, « s'écrivaient l'un à l'autre des lettres pleines de reproches, dans lesquelles ils s'accusaient mutuellement de suivre de mauvais conseils... Marie de Médicis présenta un long mémoire où elle exposait ses griefs[1]; il contenait des plaintes amères contre le gouvernement et des invectives contre Luynes et ses frères aussi violentes et aussi peu mesurées que toutes celles qu'on avait publiées contre le maréchal d'Ancre[2]. »

Griffret renvoie également à la même source pour la période qui suivit l'entrevue de Couzière. Après avoir mentionné la réception solennelle de la reine mère au siège de son nouveau gouvernement, le 16 octobre 1619, il poursuit : « Elle parut alors réconciliée avec le roi qui lui écrivait souvent pour lui demander des nouvelles de sa santé et pour lui donner des siennes. » Et la référence marginale est ainsi conçue : « Diverses lettres du roi et de la reine mère dans les manuscrits du séminaire de Saint-Sulpice[3]. »

Au reste, connue ou non, notre source n'a pas été exploitée comme elle le mérite, et il convient de donner au public un bon nombre des inédits qu'on y a laissés.

E. Griselle.

1. Le « mémoire » en question ici est-il une des lettres de la reine publiées par le *Mercure* et par le récit de la mission diplomatique de Béthune, ou le manifeste, qui courut sous la signature de Marie de Médicis, qu'elle désavoua, et dont il sera question plus bas dans la lettre de Louis XIII du 8 mai? En tout cas, il faut admettre que si les lettres de réconciliation et d'amitié se retrouvent, à la rigueur, dans le recueil autographe de Tronson ou dans le registre conservé à la Bibliothèque nationale (fr. 3722), il faut admettre, pour les lettres de plaintes et les longues apologies du roi, qu'une autre source assez conforme à notre 98 des Colbert était conservée à la bibliothèque de Saint-Sulpice au temps où le continuateur du P. Daniel y préparait son ouvrage.

2. *Histoire de France*, t. XIII (1610-1630). Paris, 1756, p. 247.

3. *Ibid.*, p. 251. Les autres citations de Griffet que nous aurons occasion de faire, au commencement de la seconde partie, à propos des plaintes suscitées par le manifeste en faveur de Condé, témoigneront que cet historien a tiré bon parti de ses recherches dans la bibliothèque de Saint-Sulpice, certainement alors très riche en documents sur cette époque, grâce à Tronson.

I.

[Paris, vers le 27 mars 1619.]

M[adame],

Voz dernieres lettres[1] me tesmoignent comme les premieres qu'il n'est plus en vostre puissance de m'escrire les vrais sentimens de vostre ame touchant le gouvernement de mon Estat. Vous sçavez qu'on ne le peut accuser que le blasme n'en retombe principalement sur moy. C'est pourquoy je ne doibs point croire que vous me voulussiez oster la gloire de mon reigne en me donnant la reputation de n'agir que par les mouvemens d'autruy. On ne s'est point contenté d'avoir tasché de vous imprimer une mauvaise croyance de mes affaires. On s'efforce mesme de vous donner des apprehensions de mes armes, comme s'il estoit croyable que je les voulusse tourner contre vous. Mais, bien que la qualité de roy me dispense de rendre compte de mes actions à autre qu'à Dieu, je veux bien neantmoins que tout le monde sçache que ma resolution est de ne les employer que pour maintenir mon aucthorité et la tranquilité publique de mon royaume et empescher tous les mouvemens qui la pourroient troubler à la ruine et desolation de mon peuple, comme aussy pour m'oposer aux pernicieux desseins de ceux qui soubs vostre nom ont levé des gens de guerre tant dehors que dans le royaume ; ce que je n'eusse jamais creu si je n'avois veu les lettres que l'on vous a faict escrire tant sur ce subject que pour donner mauvaise impression de l'administration de mes affaires à plusieurs princes et autres de mes subjects que estrangers[2] qui n'y ont adjousté foy. La cognoissance que les perturbateurs du repos public ont tousjours eue de l'affection et de l'honneur que je vous porte leur faict esperer que ma clemence pardonnera indifferemment tous les attentats qu'ils veullent faire soubz vostre nom contre mon auctorité. Mais je sçauray tousjours distinguer vostre interrest d'avec le leur, n'ayant autre resolution que de vous aymer et honorer comme ma mere et de les punir comme subjects rebelles et ennemys de mon Estat. La nature m'attache si puissamment à tout ce qui regarde vostre bien et vostre mal que je suis tenu d'employer pour vostre delivrance tout le pouvoir que Dieu m'a donné. Ceux qui approchent de ma personne ont tant de tesmoi-

1. Celles du 1er mars ou du 20 probablement, car c'est sans doute à la lettre du 23 février que répondait la lettre du 12 mars confiée par le roi à Béthune. Celle-ci, quel qu'en soit le messager, semble avoir été remise vers le 27 mars ; la reine y aurait répondu aussitôt par celle du 28 publiée au *Mercure*.

2. D'après une réponse de la reine au duc de Nemours, du 28 mars, il semble bien avoir fait meilleur accueil que les autres aux sollicitations dont Béthune a cité des spécimens dans sa *Négociation*. Cf. *Marie de Médicis et le P. Suffren en 1619*.

gnages du respect que j'ay tousjours eu en vostre endroict que vous devez croire qu'ilz sont desireux de vostre bien et contentement par la mesme raison qu'ilz sont affectionnez à tout ce qui est de mon service. Ceux qu'ilz m'ont rendus et continuent de me rendre sont si signalez qu'ilz m'obligent de les maintenir et proteger avec raison et justice[1]. Asseurez vous, Madame, qu'il n'y a homme si hardy que d'entreprendre de me faire aucune proposition contre l'honneur et le respect qui vous est deub. Si d'aventure vous pensez qu'il y ait quelque chose à desirer en un royaume où la justice et la paix ont egallement fleury depuis que j'en ay pris le soing, vous me pourrez dire quand vous voudrez ce que vous en croyez en vostre ame sans en faire esclatter les plainctes en public. Outre que cette forme seroit contre mon intention, elle feroit sinistrement juger de la vostre, parce que ceste voye n'a jamais esté pratiquée que par ceux qui ont le plus (*sic*) desiré de descrier le gouvernement que d'en procurer la reformation. Je vous ay mandé par mes dernières lettres[2] et vous ay faict entendre par le sieur de Bethune que vous pouviez choisir telle qu'il vous plaira de voz maisons ou des miennes pour y vivre avec une entiere liberté, tellement qu'il ne tiendra qu'à vous que vous ne soyez heureuse. Aydez seulement à mon bon naturel par une vraye correspondance de volonté et me faictes parroistre des tesmoignages aussy dignes d'une bonne mere que ceux que vous recepvrez de moy seront dignes d'un bon filz. Je prie Dieu, Madame, qu'il vous en face la grace et que vous me croyez autant que je suis v[ostre], etc.[3].

II.

[Saint-Germain-en-Laye, 8 avril 1619.]

Madame,

Je [mot barré illisible] *serois touché d'une sensible* douleur si je croyois que voz deux dernieres lettres[4] fussent aussy bien parties de

1. Cette déclaration en faveur de Luynes est formelle et ne devait pas laisser d'illusion à Marie de Médicis sur l'inefficacité de ses plaintes à cet égard.

2. Cf. au *Mercure* la lettre du 12 mars.

3. Cinq Cents Colbert 98, p. 5-8. Cette lettre est la seconde du manuscrit et vient après celle du 12 mars, reproduite aussi sans rature et conforme au texte du *Mercure*. Elle est numérotée 2. Cette numérotation n'est pas continuée et les autres lettres sont mises bout à bout sans aucun chiffre. Celle qui vient ensuite commençait par *Madame, vous aymant et trouvant* (fol. 8 v° à 15). Celle du *Mercure*, p. 180-185, la seconde du roi à sa mère, porte au manuscrit sa date du 23 avril 1619. Elle aussi est sans rature aucune. Au reste, la place dans le manuscrit n'est pas toujours une garantie infaillible pour les dates. Ainsi on y trouve, p. 40 et 41, la lettre écrite d'Amboise le 17 juillet, placée avant d'autres bien antérieures à cet instant des négociations.

4. Apparemment celles du 28 mars (publiée dans *Négociation*) et du 4 avril, parue au *Mercure*.

vostre cœur comme de vostre main. Mais, cognoissant l'artiffice et le dessein de ceux qui vous (possedent)[1] *approchent* et vostre facillité, pardonnez moy, *Madame, si je dis* trop grande à vous laisser persuader (à ceux qui vous approchent) *en recevant les impressions qu'ils vous donnent*, je reçois *donc* comme d'eulx et non comme de vous ce qui (offense) *blesse* (si grandement) *tellement esgallement* mon honneur, et le vostre *par consequent, sur le subjet dont il s'agict.* C'est, Madame, la meffiance dont toutes voz lettres sont plaines, laquelle vous publiez par tout. C'est la craincte que vous dictes que vous avez de mes armes qui estouffe*nt* votre voix et vous empesche de remonstrer ce qui est du bien de mon Estat et de la gloire de mon regne. Sy je vous ay donné juste subject de meffiance, je ne veux point d'autre juge que (moy) *vous.* Je me declare et devant Dieu et devant les hommes grandement coupable. Si vous dictes que ce sont d'autres qui sont *au*pres de moy qui le font contre mon gré, vous me reprochez beaucoup de foiblesse de (ne les pouvoir empescher) *le pouvoir souffrir* et à eux qui ne subsistent que par (ma faveur) *ma seule auctorité* beaucoup d'imprudence *et de temerité tout ensemble* de faire *une* chose qui m'est desagreable et prejudiciable *en mesme temps à ma reputation.* Si vous la prenez *avec fondement* ou la feignez sans subject, Madame, vous me faictes (beaucoup de) *grand* tort. Mais vous vous en faictes bien davantage, car ceux qui en jugeront plus favorablement diminueront *sans doute (quelque chose)* de l'estime qu'on a eu *cidevant* de vostre (prudence) *prudente et sage conduitte dans les affaires les plus importantes de cest estat*, et ceux qui en (jugent) juge*ront* plus librement (soubçonnent) soubçonne*ront* que vous ayez quelque chose sur vostre conscience qui vous empesche de vous confiez *en moy* comme vous devez (en moy), ce que je sçay toutefois *dans la miene* n'estre (point; mais) *en aucune façon : car*, Madame, depuis (que) le temps (qu'est né) *que* le subject de ceste mesfiance *a pris naissance dans vostre esprit*, vous *n*'avez (esté) *laissé*, vingt deux mois (despuis vostre despart) *(apres) durant que vous estes partie* de la court, *de* me (sollicitant) solliciter continuellement avec presse (affin que je ne die point davantage) *et instance* de trouver bon vostre retour pres de moy et de voz autres enfans[2]. Vous (ne trouviez) *ne (pensies) croyez lors* rien de dur (en) *en lestat de* vostre fortune que vostre esloignement de ma personne et je ne differois *ausi* vostre retour que pour vous le rendre plus doux et plus utile au repos de mon Estat, quand le temps auroit rendu les esprits de beaucoup de grandz de mon royaume qui (crioient que vous aviez procurés leur ruyne) *se plaignoient des mau-*

1. Les mots enfermés entre parenthèses sont ceux qu'on déchiffre sous les ratures au manuscrit. On a imprimé en italique les corrections et surcharges qui les remplacent.

2. J'ai publié dans *Documents d'histoire* (février 1910, p. 40-41) l'instruction rédigée pour Cadenet, chargé d'opposer un refus à l'une de ces demandes.

vais traittemens receus pendant l'authorité de votre gouvernement, plus disposez à vous rendre l'honneur et le respect (qui se doibvent et que je desirois) que *justement ils (vous)* doibvent *à vostre persone et à vostre quatité nonobstant tous les mescontentemens qu'ils pourroient alleguer*. Quand le temps en est venu, *Madame*, que toutes choses ont esté (bien) *mieux* disposées *pour ce regard* et que je vous ay faict sçavoir que (j'allois vers vous) *volontiers j'irois vous trouver pour recevoir de vostre bouche les advis que vous aviés à me donner*, vous vous estes retirée et esloignée *de moy*. Je ne veux point dire *ni alleguer* (comment) ny par (la souvenance) *le souvenir* vous en augmenter le regret (Madame). Quel peut estre le subject de vostre meffiance, *Madame?* Il y a *pres de* six semaines[1] que je tiens le sieur *comte* de Bethune pres de vous, *persone de grande probité que vous m'avés mandé vous estre fort agreable* pour l'apprendre, et vous n'avez jusqu'au jourd'huy en façon quelconque voulu m'en esclaircir *par lui comme vous me l'aviés fait esperer*. Celuy qui ne veut pas descouvrir sa playe n'en veut pas guerir. *Ausi, Madame*, plus (anxieux) soigneus et *jalous* de vostre bien *et de vostre repos* que vous mesme, je recherche ce que vous ne voulez pas (indiquer) *me faire cognoistre* (mais je confesse que je ne le puis trouver) si vous (devez) de*viez* avoir quelque deffiance et quelque craincte s'estoit (quand) *lorsque* vous partites de la court[2] que la memoire des injures que beaucoup de gens (vous) imputoient *à vostre authorité* estoit (fraiche) *encore recente* et *l'aversion, pour ne pas dire la haine*, quasi publique (telle que vous sçavez). Je couvrois tout cela de mon auctorité et vous donné le choix de mes maisons pour avec tous les grandz biens et commoditez que vous (aviez) a*ués* y vivre en seureté et en repos jusques à ce que les affaires de mon Estat me permissent de vous revoir. Vous y avez demeuré avec tout pouvoir (et auctorité) n'ayant autre force *au*pres de (vous) *vostre persone* que vos *propres* gardes. Je vous y faict (annuellement) *tres souvent* visitter par les principaux seigneurs et dames (qui estoient pres de moy) *de (ma) la court* et ay eu *outre cela un* soing *particulier* de vous faire traitter favorablement en toutes vos affaires (*particulier*). J'ay dissimulé beaucoup de choses faictes contre moy et mon Estat par plusieurs personnes qui vouloient faire croire qu'ils le faisoient *par vostre participation et* pour *l'intherest de* vostre service. Je vous *en* ay (tout faict communiquer) *faict tout le detail (des affaires) confidemment* et vous ay assuré que je n'avois jamais creu que vous eussiez pris aucune part à leur mauvais desseins, ny *mesme* que vous en eussiez rien sceu. Quoy donque? Quelle peut estre la cause qu'apres avoir

1. Béthune, envoyé de Paris le 12 mars, arrivait à Angoulême dix jours après. Ses dépêches au roi racontant sa première entrevue sont du 22 mars, voir *Négociation*, p. 41.

2. Ainsi le correcteur, qui use de l'orthographe *court* et non *cour*, corrige le texte du scribe, même dans ces détails.

tant desiré *de* me voir, quand je suis pres d'aller vers vous, vous vous esloignez de moy? Certainement je ne la puis comprendre ny seullement (veoir) *de m'appercevoir* que vostre retraicte se faict *precisement* lors (*quelques*) tous les malcontents (en) *de* mon royaume publient qu'ilz y veulent mettre le feu, qu'ilz n'attendent qu'un chef et que vous estiez retirée (avec des personnes) *dans le gouvernement d'une personne* qui m'avoi(en)t (tout fraischement) tesmoigné (leur) *sa* desobeissance et faisoi(en)t (agir) *esclatter* par tout (leur) *son* mescontentement[1] (*et particulierement*). Je vois bien que vous publiez en vous retirant que c'est affin de pourveoir en liberté par l'advis des grandz du royaume et (de dehors d'iceluy) *des estrangers aus desordres qui y sont et* me remonstrer ce qui est du bien de mon Estat (de la) *pour sa* reformation (d'iceluy) et (de) *pour* la gloire de mon regne. Madame, n'avez vous point en vingt deux mois de sesjour à Blois eu le loisir de me faire entendre ce qui m'est si necessaire? M'avez vous si longtemps (tu) *voulu taire* ce qui m'est si salutaire? Suis je si mal (né) *nai* que je me deusse offenser de ce qu'une mere m'eust remonstré pour mon bien *et mon aventage* (et vous, Madame, avec vostre conseil, avez vous si peu de prudence et d'adresse de ne pouvoir dire une chose si veue sans me donner subject d'offense). Je vous presse (tout) tous les jours par le sieur *comte* de Bethunes *de* me faire sçavoir ce qu'il vous plaist (de) *que je sache par lui ou si vous voulés vous resoudre* (et) *à* me *le* dire *vous mesme* soit pour le public soit pour (le) vostre particulier. Vous ne parlez point, et au lieu de cela on ne voit que lettres et courriers qui vont (à) *en* vostre nom par touttes mes provinces chercher (des) *les* malcontents, essayer d'en faire de nouveaux et les reunyr avec vous pour porter voz plainctes. Est ce de ces gens la que je doibs attendre de salutaires conseilz? Madame, ne vous souvenez vous pas que ceste pretendue reformation d'Estat a esté le toxain qui a excité deux fois la rebellion et desolé mon royaume pendant vostre regence et ne sçavez vous pas en vostre conscience que mon Estat ne fut jamais si heureux ny si glorieux pour estre sorty fraichement de tant de miserres qu'il estoit au moment que vous estes sortie de Blois *et que vostre retraitte en un lieu suspect a commencé d'alterer les espris?* Mais, Madame, si vous avez quelque chose si salutaire à dire, parlez et ne me laissez plus languir (et tout mon royaume faira de voz sages conseilz), *je vous asseure que j'aurai voz conseils tres agreables s'ils se trouvent bons et que je feray en m'en servant que tout mon royaume* s'en prevaudra (je vous asseure que je les auray tres agreables). S'il y a quelque chose meslé de la passion (d'autres) d'au*trui*, je le dissimuleray et (du bon) *tout de* bon je *ne* vous en sçauray (le gré que je

1. Louis XIII tient à désigner clairement Épernon et à ne pas l'englober dans la formule collective. La *désobéissance* qu'il avait fraîchement témoignée était sa lettre du Pont-de-Vichy, 7 février 1619, rédigée par Balzac, et déclarant que, malgré le refus royal, il quittait son gouvernement de Metz.

doibs) *point mauvais gré puis que je cognoistrai clairement que vous agirés avec un esprit de preocupation, et que ce ne seront point vos sentimens naturels.* Je souffre bien sans m'offencer (l'extrait de voz) *vos* plainctes (qui se publient) *par escript en forme de manifeste qui courent* par tout, plaines (de faulsetez) *d'inventions* et de calomnies *et sur tout contre ceus qui m'approchent* (et *veus bien* me contenter de ce) *il suffit, Madame, pour me contenter à cest esgard, que vous avez dit pour me le faire savoir à M. de Bethune ou autre* que vous les desadvouez[1]. Je cognois bien la desordonnée licence qui est en l'esprit de *beaucoup de* mes subjects et, comme bon pere *et* plus que comme roy, je m'y rends indulgent (et laisse) *et (attens) attendrai avec le plus* [de] *douceur et de bonté leur changement et repentir, laissant* meurir leurs mauvaises humeurs, *plustost que de venir (au) a un chastiment exemplaire.* Mais, Madame, je ne puis supporter *daventage en verité* vostre (lettre) *maniere d'agir* que je vois servir de pretexte à tant de mauvais (et rebels) subjets (et [mots illisibles] calamité publique). Mes armées, dictes vous, vous empeschent *de pouvoir m'envoier en seureté des advis importans à mon Estat* et (vous ne parlez) *que vous ne parlerez* point que je ne cesse mes levées. Et quoy, Madame, voilà des (armées toutes entieres) *troupes considerables* qui sortent d'aupres de vous, comme si elles y avoient esté mises de longtemps en reserve et (couler) *mener* le canon pour aller battre mes places et opprimer mes *plus fidelles* serviteurs (par toutes) *dans* mes provinces; on distribue des deniers, on erre (*sic*) (les) *des* hommes jusques dans Paris en ma presence et vous me faictes vous mesme entendre qu'il y en a bien d'autres qui se joindront avec vous. (Soubz vostre nom), *on donne des commissions soubs vostre nom* (comme reyne de France), on faict des ordonnances, on prent mes deniers en mes receptes, *tout cela se fait* en *qualité de roine de France, ma mere, quoique pour tant je sache bien que cette qualité ne donne ni ces prerogatives ni ces aventages*, et vous demandez, *Madame*, que je desarme, affin que vous (parliez) *puissiez* parler en liberté (Madame), ne permettez point qu'à l'injure qu'on me faict qu'on en adjouste une seconde, que ceux qui (en temps) *tout aultant* qu'ils peuvent (me despouillent de) *entreprenent sur* mon Estat me (fassent croire que je n'en sens rien) *veulent persuader qu'ils ne le font pas.* Je leur feray bien (parroistre) que je *ne sçai que trop* le contraire. A Dieu ne plaise que jamais mes armes soient tournées contre vous, je les tournerois plustost contre moy mesme, et quelque (mal) *prejudice* que je puisse recepvoir de vous et d'autres *mesmes* à vostre occasion, *pour l'intherest de mon service*, je ne perdray jamais le respect que je vous doibs et la volonté de vous honorer et servir. Mais je sçauray bien distinguer vostre personne de la leur

1. Ce *Manifeste* désavoué a été publié dans la *Négociation* de Béthune, p. 112 à 116.

et separer leur interrests (*sic*) des vostres. Ilz se plaignent, c'est a dire ilz vous font plaindre pour eux de ce qui est arrivé à Usarche et à Boulogne[1], et disent que cela est au prejudice de vostre seureté. Je n'ay point encores apris que ces places là y ayent esté destinées. Ilz vous veullent donc faire prendre pour offence et rupture de traicté de ce que les habitans d'Usarche, pour esviter l'oppression d'une garnison qui leur a esté donnée contre ma volonté, se soient mis en deffence et, apres avoir esté offencez par ceux de la garnison, se soient jettez entre mes bras et du sieur *comte* de Schomberg, a qui j'ay donné charge expresse de les proteger *en mon nom*. Ils vous font faire *ausi la mesme* plaincte (de mesme) de ce que les habitans de Boulogne, voyans qu'on vouloit, sans (mes) *mon* commandement, introduire des forces de dehors dans leur ville, se sont mis en debvoir de l'empescher et ont remis leur ville entre mes mains. Je ne sçay (de quelle condition ilz croyent que je sois devenu que je ne puisse plus ny) *pas* s'ils *ont peu s'imaginer que je manquois de (pouvoir) puissance pour* proteger mes subjects (ny) *et* pourveoir à *la seureté de* mes villes, et qu'au contraire mes subjects et mes officiers puissent (user) *se servir* de mes forces et de mes places contre (mon service) *l'intherest de mon Estat* à leur volonté. Je ne trouve pas, Madame, si estrange qu'ilz en usent ainsy comme je fais que vous l'approuviez et leur prestiez vostre nom et jugiez vostre seureté diminuée quand mes subjects les remettent en mon obeissance. Madame, je vous conjure par vous mesme, par le nom de la reyne que vous portez, par celuy de mere que vous prenez en m'escrivant, de revenir un peu à vous, de songer à ce que vous faictes et considerer quel (*sic*) en peut estre la fin. On veut *se servir de vostre nom et* emprunter vostre main pour porter le flambeau (et embrazer tout ce royaume du feu) d'une guerre civille *dans (ce royaume) cest Estat*. Sy une femme le faisoit en un royaume estranger, encores seroist (ce) *elle* blasmable. Si une mere le fait AU ROYAUME[2] et en l'heritage de ses enfans, quel jugement en fera le siecle present (et que la prosperité)[3] *et ceus de l'advenir* mesmes de vous qui avez desja veue par plusieurs fois avec horreur et avec compassion les prodiges de calamitez et miseres que trainent avec soy les guerres civilles. Prenez donc conseil avec Dieu, avec la nature, avec vostre honneur et prudence. Quel effect semblable à tant de belles parolles dont vos lettres sont plaines qui

1. Pour les incidents de la prise d'Usarche défendue pour le compte du duc d'Épernon et par suite de Marie de Médicis et prise par le comte de Schomberg pour le roi, je renvoie à mon livre : *Sous Louis XIII et Richelieu*, p. 351 et suiv. Quant à l'affaire de Boulogne remise en l'obéissance du roi, malgré le lieutenant qui la voulait garder pour Épernon, la relation officielle qu'envoya le roi à sa mère par l'entremise du cardinal de la Rochefoucault a été publiée dans *Négociation*, p. 140.

2. Les mots *au royaume* sont fortement soulignés par le correcteur.

3. C'est probablement un lapsus du scribe recopiant ou prenant à la dictée de travers les mots *et la postérité mesmes*.

semblent ne (respirent) respir*er* que le bon heur de l'Estat et la gloire de mon regne, mais *il se trouve* directement opposé aux actions de ceux qui se servent de vostre nom et de vostre auctorité. Pour moy, Madame, la guerre ne me faict point (peur) *de peine et ne m'inquiette pas*. L'exercice des armes *est* non seulement convenable à mon aage, mais agreable à mon humeur. Quand je ne la trouveray point pres *de moy* je l'iray chercher au loing et croy fermement que (la multitude) *le grand nombre* de mes ennemis ne (sera qu'accroissement et matiere) *servira que de matiere et d'accroissement* à ma gloire. Certainement il semble (davantage) *de plus*, *Madame*, que Dieu veuille restablir l'auctorité royalle en mon Estat par la rebellion de mes mauvais subjects (*et je deverois* (sic) *dois plus*) ne la pouvant (plus estre) *ni devant plus* supporter que par le chastièment (*sic*) de ceux qui ont perdu le respect et la foy qu'ilz doibvent à la Majesté de leur prince, et toutesfois songeant que je suis autant *leur* pere (comme) *que leur* roy et que ceux qu'il me faut chastier sont autant mes enfans que mes subjects, je prends *ausi* à regret la verge de fer à la main et la leur *veus* montrer avant que *de* les frapper, afin de les ramener doucement et charitablement à leur devoir et à mon obeissance. Pour vous, Madame, je n'auray jamais d'armes pour vous mal faire en quelque lieu, estat et condition que vous soyez, et, quelque traictement que vous me faciez, mes armes ne serviront qu'à vous asseurer et vous deffendre, et si jamais ils estoient employées (*sic*) en sorte qu'on peust dire l'estre contre vous, ce sera seulement pour vous empescher de vous perdre et vous delivrer de la *malheureuse* servitude (d'autres) d'aut*rui ou vous estes malheureusement tombée*. Je vous (l'ay) *ai* faict dire, Madame. Je vous le repete *encore* que je veux et entends que vous ayez plaine et entiere seureté, tout honneur, respect et auctorité en quelque lieu qu'il vous plaira *d'*aller par tout mon royaume, sans nul excepter. Je vous la donne devant Dieu, devant tous les roys de la terre, devant tous mes peuples que j'appelle à tesmoing de l'office et protestation que je vous en fais, que je ne pourrois violer sans me rendre coupable et odieux à Dieu et aux hommes. Que sy, outre cela, pour guerir vostre esprit malade de cette à la verité miserable deffiance, vous desirez quelque place pour vostre seureté, laquelle toutesfois vous ne trouverez jamais ny honnorable pour vous ny qui vous satisface entierement qu'en mon amitié et filialle bien veillance, mon cousin le cardinal de la Rochefoucault, *que j'ai envoié de nouveau vous trouver*, et le sieur *comte* de Bethune, *en l'affection et fidelité desquels j'ai entiere confiance*, vous auront faictz entendre ce que j'accorde pour vostre contentement. Ayméz moy, Madame, aussy cherement que je vous ayme et me croyez, je vous supplie, et vous esviterez (un goulfre de misere et calamité) *beaucoup de desplaisirs*, *de malheurs* où ceux qui font semblant de flatter vostre passion ont dessein de vous plonger[1].

1. Cinq Cents Colbert 98, p. 21 à 33. Au tome 97, fol. 191 à 197, une copie

III.

[Après le 8 avril 1619.]

Madame,

Il seroit à desirer que vous fussiez autant esloignée du desseing de vous plaindre de mes deportemens que je le suis de la volonté de vous en donner aucun subject. Mais ce m'est une peine tres grande que (de l'estat où vous estes vous rendez à present) *dans l'assiette ou est apresent vostre esprit vous interpretez quasi* toutes choses *en* mauvaise(s) *part*. Je tesmoigne (à ce qui vient) *à ceus qui vienent* de vostre part la douceur qui m'est possible.

Cependant, vous ne laissés de me faire voir (tousjours des) *la continuation* des impressions que l'on vous donne par le jugement que vous faictes de mes actions. Vous dictes, Madame, que je me tiens importuné de voz lettres. Il semble en cela que l'on vous faict rechercher plutost ung pretexte de vous plaindre que (des) *les* considerations veritables que vous avez de vous contenter de tout ce qui vient de moy ainsy que particulierement je me suis efforcé de faire par les responces que j'ay rendues à (toutes) voz lettres, puis *que* donc vous n'avez aucun subject de faire (les) *ces* plainctes, il faut que j'en accuse (le lieu où vous estes) *les persones qui vous approchent* qui vous (faict) *font sans doute* interpreter tout autremens ce que je fais pour le mieux et changer mesme les resolutions que le sieur *comte* de Bethune vous avoit fait prendre *si sagement* lors qu'il vous fist entendre mes justes intentions *avec la confiance dont je m'estois expliqué à lui en partant d'aupres de moi*, comme je le recognois par ce que vous (me dittes en) *m'escrivés par* vostre lettre que les parolles que le sieur de Bethunes vous a portéss de ma part vous avoient données *beaucoup de satisfaction et* de (la) confiance[1]. J'ay creu l'augmenter (encore) davantage vous envoyant *en suitte* mon cousin le cardinal de la Rochefoucault, que vous aurez *maintenant* veu et recogneu par (le pouvoir) *les ordres* que je luy ay donnés qu'il ne se peut rien adjouster au desir que j'ay de vostre contentement. Vous voyez donc, Madame, que vous avez subject de vous louer de

raturée porte : « De Paris, ce 5e (?) d'avril 1619, » et la date barrée : « De Saint-Germain-en-Laye, ce 3e d'avril 1619. » Dans *Négociation*, p. 142 à 149, la lettre se trouve avec la date du 8 avril. Les divergences y sont intéressantes, par exemple cette clausule : « Ou ceux qui pour leurs intherest particuliers font semblant de flater vostre passion ont dessein de vous engager pour tascher d'en tirer advantage et de s'en prevaloir a vre prejudice. » Il y a aussi dans cet exemplaire des corrections de la même main qui seront à étudier à part.

1. L'allusion semble porter sur la lettre du 20 mars qui commence par un remerciement sur l'envoi du comte de Béthune et un éloge de cet ambassadeur.

moy, non pas de vous en plaindre. Aussy, quand vous serez detrompée, je m'asseure que vous approuverez ce que l'on a faict à Boulogne et Usarche pour proteger l'obeissance que mes subjects m'y ont voulu conserver contre la violance de ceux qui s'en vouloient rendre maistres. C'est une protection si juste et naturelle que je croirois devoir souffrir un jour quelque reproche si j'y avois manqué, que si je (me) voulois (plaindre) *encores à former des plaintes à mon tour*, je vous dirois, Madame, que je trouve (bien) assés estrange que vous (appelés) *appelliés* ces lieux là les places de vostre seureté et conservation *particuliere*, comme si toutes les autres de mon Estat ne vous estoient autant acquises et asseurées. Il n'y peut avoir de distinction que par les desobeissances. Mais où elles seront je ne veux pas croire que vous y voulussiez rechercher aucune sorte de seureté. Vous n'en pouvez avoir *ce me semble* une meilleure qu'en la part que vous avez *si legitimement* en mon affection. Cela (suffit) *vous doit suffire, Madame*, pour me donner les advis que vous dictes importer à mon service. Je vous ay tousjours offert de les recepvoir, soit en les communiquant au sieur *comte* de Bethune ou en les disant à (telz) *tel* autre(s) qu'il vous plaira *choisir*. Comme apresent vous avez encor pres de vous mon cousin le cardinal de la Rochefoucaut, par lequel vous me pouvés *fort* librement *assez* faire entendre voz intentions, je ne vous (reitereray) *confirmerai* point *de nouveau* les offres que je vous ay faictes par luy *pour vous mettre en repos*. Je les confirme seulement avec protestation que c'est pour vous les faire jouir avec l'honneur qui vous est deub et sera tousjours rendu *particulierement par* ceux qui m'approchent *et de qui je me sers confidament*. C'est donc à vous, Madame, à (quitter) *banir de vostre esprit* touttes ses craintes et ombrages *que jose dire imaginaires* affin de prendre les asseurances que vous offre un filz qui respire le repos de sa mere autant que le sien propre. Si en vous offrant ce que Dieu et la nature m'obligent vous desnier à tout les deus par les mauvais conseilz qui vous sont donnez, ce que la raison et vostre *propre* bien *et aventages de vous mesmes* demandent, je proteste de mon innocence (en) *et contre* tous les desplaisirs *que vous jugés vous mesmes, Madame*, qui vous pourront arriver estant separée de la bonne intelligence qui doit estre entre nous. Ne souffrez *pas donc s'il vous plaist* qu'elle reçoive alteration, aymez moy plustost autant que vous ayme celuy qui est, [etc.][1].

1. Cinq Cents Colbert 98, p. 15-18. Cette lettre paraît inédite. Elle semble répliquer à la lettre écrite par Marie de Médicis le 2 avril 1619, dans laquelle elle se plaint des armements du roi et surtout des incidents d'Usarche et de Boulogne, et elle a dû être confiée au cardinal de la Rochefoucauld, dont les instructions sont du 8 avril.

IV.

[Paris, 9 avril 1619.]

Madame,

Vous me donnez tousjours des esperances de rencontrer en voz actions la correspondance qu'un bon filz demeurant dans les debvoirs ausquelz la nature l'oblige peut attendre d'une mere qui n'a d'autres interrestz que ceux que vous me representez. Mais le temps ne me fait veoir que des desguisemens avec des suittes fort contraires aux bons desseins que vous (disposez) *mescrivés* par voz *deus* dernieres *lettres* avoir pour le bien commun de tous mes subjects[1]. Sy veritablement *touttes* voz pensées, Madame (estoient), *alloient*[2] à la refformation de mon Estat ainsy que vous allez par tout publiant[3], un (res)sentiment (tant) *si* louable se manifesteroit par des veritez qui auroient (de la convenance) *beaucoup de rapport* avec ce que vous dictes et par quelque remarque particuliere tousjours plus digne de consideration que des termes generaux (communs en la bouche des subjectz qui ne veulent mesprendre). Vous me feriez veoir qu'il y a du mal ou je n'en (puis) *ai pu encore* descouvrir[4]. *Vous* voulez (vous), *Madame*, que je sois en ombrage de (tous) *la pluspart de* ceux qui me servent, que leur fidelité me soit (constamment) suspecte par *l'inquietude et* la confusion qu'apporte *d'ordinaire* une accusation generale (et quand de meilleures intentions), j'ai (faict) *peu faire peut estre* pour vous (plaire) *complaire* (des sinistres) *de mauvais* jugemens qui me rendroient coupables devant Dieu et tenu des hommes pour un roy (indigne) *peu* digne d'avoir (de fidels subjects. Mais) des serviteurs fideles si (cela) *ces soupçons*[5] (estoit) estoient *pris par tout* de la sorte (que vous les prenez) *qu'ilz paroissent dans vostre esprit.* Je vous supplie *de* considerer quelle *satisfaction et quelle* seureté vous pourriez trouver vous mesme dans (mon) *une pareille maniere de* gouvernement et quelle *sorte d'*affection (vous) y pourriez *vous* apporter quand la raison *jointe à la justice* (destruira) destru*iroit* voz sentimens *remplis de deffiances.* Car toute auctorité *souveraine* qui ne protege les bons ce rend odieuse mesme aus meschans. Quittez donc s'il vous plaist ces termes si generaux qui ne peuvent *suffisament* (contenter une ame desireuse de) un esprit *fait comme le mien qui demande*

1. Cinq Cents Colbert 98, p. 47-49; *Négociation*, p. 161. Le texte de la *Négociation* adopte les corrections, mais contient en plus une phrase absente de notre manuscrit : « ... mes subjects et que vous le protestez si souvent au sieur comte de Béthune pour me le confirmer de votre part » (p. 161).

2. Béthune : tendoient à...

3. Béthune : *le* publiant.

4. Béthune : où je n'en ay encores pu découvrir.

5. Béthune : si les soupçons...

et cherche la verité, (elle) il n'y (parvient) *sçauroit* parv*enir* que par des particulieres *et exactes* cognoissances [:] où il vous plaira *de* m'en donner, *Madame*, je les recevray tres volontiers et si vos dispositions *et vos sentimens* se rencontrent semblables aux (miennes) mi*ens* ce ne sera *pas* inutillement *je vous en asseure* puisque vous me trouverez tousjours dans le desir que tous ceux qui sont trompez doibvent avoir de se *pouvoir* destromper. Vous ne le serez jamais en me croyant *avec la defference et la veritable affection que je suis*, [Madame ma mère, vostre tres humble et obeissant fils,

LOUIS.

De Paris, ce 9e jour d'avril 1619][1].

V.

Madame,

Bien que par le sieur *comte* de Bethune je vous aye *desja* fait sçavoir mes bonnes intentions, je ne laisseray de vous envoyer mon cousin le cardinal de la Rochefoucault pour vous (reiterer) *les reiterer*. (Sa vertu et) son zel*le* me (font) *faict* esperer un heureux succez de son voyage luy ayant donné (le) *un nouveau* pouvoir (necessaire) *tant* pour vostre repos (et) q*ue* pour celuy de mon Estat. Je vous prie de le croire comme moy mesme et de m'aymer comme je vous ayme. C'est, M.

Du 13 avril 1619[2].

VI.

[Paris, vers le 27 avril 1619?]

Madame,

J'ay apris par le rapport (du R.) *que ma faict le* R. Pere *Berule* et par ce que m'a escript *par lui* le sieur *comte* de Bethune (*par* lui) les demandes que vous faictes pour sortir de la captivité où voz ennemis *et non pas vos serviteurs comme vous les qualifiés tel* vous ont portées. Elles me semblent si estranges qu'il paroist (qu'un) *que le* mesme esprit qui vous a persuadé *de* sortir de Blois vous (invite) *excite* encore maintenant à rechercher les moyens de me donner du mescontentement, comme j'en reçois de tres sensibles lors que l'on me dit que vous demandez des places de seureté. Les instructions que j'ay receues de vous, Madame, *dans ma minorité* s'opposent à cette demande qui ne peut causer que de la douleur à tous mes bons subjects et estre *cause* enfin d'un tres mauvais exemple à la posterité. Si vous aviez bien pensé à cette proposition (sans doute qu'elle vous seroit en

1. La clausule entre crochets avec la date n'est que dans *Négociation*.
2. *Ibid.*, p. 49, lettre 13.

horreur), *vous ne l'auriés pas faitte ou du moins vous y auriés eu beaucoup de repugnance quand on vous l'a conseillée*, prenant tacitement les voyes qu'un divorce de religion a faict autrefois suivre *dans ce royaume* à ceux qui s'estoient separez de l'obeissance qu'ils (doibvent) *devoient* à mes predecesseurs. Vous m'avez si souvent blasmé ce que la necessité (et le) *et la consideration du* repos public avoient (lors) *dans ces temps la* contrainct de faire[1], (qu'estant) *que si vous estiés libre* vous mesmes *pour estre* arbitre de voz demandes vostre conscience condamneroit ce que vostre jugement a tousjours trouvé tres pernicieux à un Estat. Les roys sont protecteurs de tous ceux qui vivent soubz leurs (*sic*) domination (et qui) *mais quand ils* cherchent seureté ailleurs (qu'en sa) *que dans leurs* personne *et leurs bienveillances* n'en (doibt) *doivent* point trouver dans les royaumes. Touttes *celles* aussy que *vous* pourriez pretendre *d'autre maniere* seroient suspectes et scandaleuses *au public* et plaine de deffiance(s). En les vous (octroyans) *accordans* je *sçais que je* pecherois contre les loix (divines et humaines) (*de l'Estat et sa politique*) *les plus politiques d'un Estat.* Mais d'autant que vous faictes voir aux yeux d'un chacun les conseilz (inconsiderez) *imprudens et mesmes violens* qui vous sont donnez, je veux accroistre la gloire de ceux qui m'aprochent *le plus*, faisant cognoistre par ma patience et les resolutions que je prens avec eux la bonté *et la douceur* de leur naturel et les sentimens qu'ilz me donnent à vous aymer uniquement[2], rechercher vostre repos et vous mettre en estat qu'ayez occasion de vous louer de mes deportemens. A cet effect je vous offre encores tel lieu et place que vous voudrez choisir pour y vivre avec auctorité et entiere liberté. Si ma cour vous est agreable, vous y pouvez venir, y sejourner et changer de demeure selon voz volontez que je ne borneray jamais que pour demeurer dans l'union qui doibt estre inseparable de noz cœurs. Ne croyez point que je puisse concevoir autre desseing. Ceux qui craignent le chastiment de leur demerites (*sic*) vous veullent donner de l'ombrage de mes armes et vous faire opposer aux moyens que j'ay de punir leurs faultes et maintenir mon auctorité qu'ilz veullent opprimer soubz l'appuy de vostre nom. Vous ayans protesté (de) *et fait (declarer) asseurer en mon nom diverses fois quelles sont* mes intentions sur ce particulier, vous ne devez plus tesmoigner avoir *de* la craincte des trouppes que j'ay comandées, puisqu'elles ne sont que pour vous tenir en seureté *et* vous et moy. L'experience que j'ay faicte qu'un estat desarmé est tousjours en mespris, souffre aisement les conspirations et donnent (*sic*) de la hardiesse *mesmes* aux

1. Nous avons ici un écho des conversations de Marie de Médicis avec Louis XIII avant son émancipation, probablement à l'occasion des premières guerres des princes et sur l'attitude à prendre avec les réformés.

2. Cette préoccupation d'innocenter Luynes et de faire tomber les préventions de Marie de Médicis est à noter.

plus timides pour se porter aux entreprises temeraires, m'oblige de continuer les levées que j'ay commancées et me tenir prest soit pour assister mes voisins et amis ou m'opposer aux mouvementz de ceux qui voudrout troubler la tranquilité publique. La paix universelle qui estoit en ce royaume m'avoit ces jours passez faict congedier mes troupes, esperant par cet espargne soulager d'autant mon peuple. Aujourd'huy que je recognois que pour ce peu de bien *et d'aventage* il en pourroit naistre beaucoup de maux, je suis resolu d'estre *doresnavant* en estat de me pouvoir proteger et deffendre, non seulement pour le present, mais autant que Dieu me donnera de vie pour regner sur (ce) *mes* peuples au repos (duquel) *des*quels j'establiray (tout) mon *principal* contentement. Vous ne pouvez, Madame, legitimement (reprouver) *blasmer* cette resolution, car Dieu (se servant) *s'estant servie* (*sic*) de vous pour me faire naistre roy de (cet Estat) *ce grand royaume* qui est plus obligé d'en conserver l'auctorité entiere qui est deue (à mes jours) *à mon regne* que vous, *Madame*, (de) qui (ils ont reçeu leur origine) *deués* estre mere de *l'Estat aussi bien que du roy*. Ne soyez donc plus susceptible d'aucun ombrage que l'on voudroit vous donner de mes armes, car n'ayant autre but que celuy que doibt avoir un bon filz qui veut regner en roy, leur puissance servira à nous maintenir tout deux (*sic*) en l'estat que nous devons estre contre ceux qui se voudroient opposer soubs quelque pretexte que ce soit (car je l'ay dict que de cause legitime il n'y en a point). Je me promets que doresnavant vous contribuerez plustost *à* mon desseing que de le contester et qu'estant une fois destrompée des mauvaises impressions qui vous ont esté données vous approuverez mes sentimens (que tout) *qui sont tels qu'un* bon prince *les* doibt avoir. (Je les continueray) *ausi les veusie continuer* par ung soing non moins charitable envers mes subjectz que juste et ra[is]onnable vers vous, *Madame*, de qui je doibs cherir le repos et embrasser la protection. C'est ce que je feray *tousjours* aussy puissamment que vous le sçauriez desirer justement de celuy qui est, [etc.][1].

1. Cinq Cents Colbert 98, p. 33-36, lettre 8. C'est par conjecture, d'après le ton général, que l'on peut attribuer cette lettre à l'époque du second retour de Bérulle. Il rapportait le 27 avril les propositions de la reine, jugées insoutenables. Peut-être avant de renvoyer le 4 mai la lettre qui va suivre, Louis XIII écrivit-il, dès le 27, au reçu des demandes de sa mère, cette lettre où il motive longuement son refus. Les dates sont malaisées à déterminer d'après l'état des négociations. Ainsi peut-on contester la raison qui a fait refuser la date du 13 mai au fragment que M. Pavie a cité dans son excellent ouvrage : *la Guerre entre Louis XIII et Marie de Médicis* (Angers, 1899). Voici cet extrait d'une lettre absente de notre manuscrit : « La sollicitude pour votre repos et le desir de vous complaire m'ont seuls incliné à souscrire à votre exorbitante exigence; mais envisagez en conscience le peril d'un tel precedent. A cet egard, les souvenirs abhorrés des recentes gueres civiles ne justifient que trop l'inquietude actuelle du royaume. Desabusez-vous des perfides conseils de rebelles

VII.

[Paris, vers le 4 mai 1619.]

Madame,

Vous sçaurez par le retour du pere de Berulle la resolution que j'ay prise sur les propositions qu'il m'a faictes. Je m'asseure qu'apres qu'il vous aura particulierement informée de mes intentions et des raisons sur lesquelles elles sont fondées, vous jugerez, Madame, que je n'ay rien obmis de tout ce que j'ay estimé pouvoir faire pour le bien de mon Estat et vostre contentement qui doibvent estre tousjours inseparables. Mais ce que je desire principalement est que vous croyez que vous n'esprouverez jamais rien de plus veritable que les effects de mon affection dont je rechercheray en toutes occasions de vous donner tant de preuves que vous cognoistrez que l'une des choses du monde que je passionne davantage est de nous veoir remis en une si parfaicte amitié et si entiere intelligence que nous n'ayons jamais autre differend sinon à qui se rendra plus de debvoir, vous, Madame, d'une tres bonne mere, et moy d'un tres affectionné filz, ce que je me prometz avec la grace de Dieu de veoir heureusement reussir, m'asseurant sur vostre bon naturel et ayant ma conscience pour juge qu'il ne me manque aucune condition de touttes celles qui me peuvent donner à juste tiltre le nom de, [etc.][1].

VIII.

[Tours, après le 28 mai 1619.]

Madame,

La lettre qu'il vous a pleu *de* m'escrire ne m'a pas apporté le contentement que je m'estois promis et que ma conduite vers vous meri-

redoutant mes chatiments, et par là interessés, pour se declarer contre mon autorité sous votre nom, à me signaler comme votre agresseur. Vous me voyez, au contraire, armé pour vous affranchir de l'accaparement des cabales. Nul refuge pour vous ne vaudra le cœur d'un fils, et mes bras seront toujours ouverts pour vos recevoir. » La date du 13 mai, donnée par l'*Allegata* de l'ambassadeur vénitien, à qui on doit ce passage, traduit semble-t-il en langue un peu moderne, a paru trop tardive à M. Pavie. Je crois au contraire que, même après la date du 4 mai, époque du retour de Bérulle, à son second voyage, Louis XIII pouvait encore tenir ce langage, et même plus tard, quel que fût l'état des négociations. Voir Pavie, *op. cit.*, p. 89.

1. Cinq Cents Colbert 98, p. 14-15. On ne trouve ni dans le *Mercure* ni dans *Négociation* cette lettre sans date, qui fut probablement emportée le 4 mai par le P. de Bérulle, lors de son troisième voyage à Angoulême. Nous savons en effet que, parti le 13 mars aussitôt après Béthune, « il revint le cinq avril » et s'en retourna le 9. Cf. *Journal d'Arnauld*, p. 412 et 416 : « M. de Bernle repart en poste pour aller à Angoulesme. M. le cardinal de la Roche-

toit; car vous blasmez (les forces que j'ay mises) *la resolution que j'avois prise de mettre des troupes sur pied* non contre vous, mais contre ceux qui, abusans de vostre nom, faisoient des pratiques dedans et dehors le royaume pour soulever mes subjects et eslever, s'ilz eussent peu, les princes estrangers pour troubler la tranquillité de mon Estat, lesquelles (forces) *troupes* ont à la verité esté inutiles, non pour la raison *particuliere* contenue en vostre lettre, mais pour ce que au lieu de les employer j'ay mieux aymé chercher les moyens de vous reconcilier avec moy en vous asseurant de ma bonne volonté et oubliant à vostre *instante* priere (les offences) *la desobeissance et les services* de tous ceux qui vous ont assistée[1]. Elles avoient toutes esté levées avec juste subject ou plustost par necessité et en suivant l'exemple des roys qui sont bien conseillez comme j'ay esté jusques icy par la grace de Dieu, lesquelz n'attend*ent* pas qu'un mouvement preparé contre leur auctorité et le salut de ceux que Dieu a soubmis à leur domination soit fortiffié en sorte qu'il *ne* puiss*ent* (*sic*) mettre leurs affaires en peril, mais vont au devant par prevoyance. Considerez donc, Madame, comme j'en ay usé. Aussytost que je fus adverty de vostre depart de Blois, j'envoyai vers vous le sieur *comte* de Bethunes, puis *quelque temps* apres luy mon cousin le cardinal de la Rochefoucaut avec des offres qui vous pouvoient asseurer que je ne desirois rien avec plus d'ardeur que de vous (aymer, honorer et respecter) *tesmoigner (comme) que je vous aymois, honorois et respectois* comme ma bonne mere, par tous les devoirs et offices qu'on peut requerir d'un fils qui a tousjours eu emprainct (en l'ame) *dans le cœur tout* ce à quoy la loy de Dieu et celle de la nature l'obligent. Il semble neantmoins que l'on vous vueille faire rejetter sur moy, comme une faulte commise envers vous, ce que j'ay faict avec si bonne intention et continué tousjours depuis, encore que (la foiblesse) *l'artifice* de ceux qui vous ont conseillée de m'escrire en (cette sorte) *cette maniere* et les forces que j'avois assemblées m'ayent donné le (pouvoir) *moien* et le (moyen) *pouvoir* de surmonter toutes *ces* difficultez en peu de jours et d'en vesr apres (à l'encontre d'eux comme) *contre eux avec tel chastiment qu'*il m'eust pleu.

Ayant donc (au) *dans le* cœur ce que je veux croire *avec plaisir* de

foucauld part pour aller à Angoulesme, où il arrive le vendredy 19, avec pouvoir d'offrir Angers, Chinon, Pont-de-Cé. Il revient le 15 juin. » De ce second voyage, il revint le 27 avril pour rapporter la dernière prétention de la reine mère, laquelle « demandoit Amboise, outre ce qui luy avoit esté accordé, ce qui luy fut refusé. » C'est à ce retour à Angoulême, où il repartit le 4 mai, qu'il porta la lettre ci-dessus, celle même qui, rédigée par Arnauld d'Andilly à la prière de Déageant, arracha des larmes de tendresse à Marie de Médicis, déclarant que c'était la première lettre affectueuse qu'elle recevait de son fils (*Mémoires d'Arnauld d'Andilly*, p. 388). *Ibid.*, p. 419 : « Il repart le 4 may pour retourner à Angoulesme. »

1. D'après cette phrase, à ce point des négociations, l'amnistie du duc d'Épernon et des autres complices de l'évasion de Blois était chose acquise.

vostre bon naturel, n'entrez plus en reproche des choses passées, puisqu'on (y) *ni* sçauroit rien remarquer que (plain de cinserité) *plein de sincerité* de ma part. Cherchez plustost vostre contentement en l'asseurance que vous devez prendre de mon amitié, vous estes trop interressée (en mon bien et en mon mal) *au bon et au mauvais succes de mes affaires*, mes subjects ne peuvent souffrir oppression ny mon auctorité estre diminuée que vous ne vous en ressentiez. Il est temps *une fois pour touttes* de finir *ces desordres* et n'est desja que trop tard pour (le bien) *l'avantage* et *le* repos de mes bons subjects et pour vostre (liberté) *bien particulier, vous pouvant dire avec verité* que vous ne (pourriés) *sçauriés* recouvrer avec plus de seureté (en commenccant par vous) *et de satisfaction vostre premiere liberté* (que par) *qu'en acceptant* les offres que je vous ay faict et repetez si souvent et faictz encore (à present) *de nouveau* par le Pere de Berulle, dont la prudhommie *et la* sagesse (et sincerité) vous (estes) *sont* assez cognües et croyez que j'accompliray de bonne foy et avec une volonté immuable tout ce que je vous ay promis et accordé *par le traitté fait en mon nom avec vous par le sieur de Bethune et mon cousin le cardinal de la Rochefoucault.* Il s'acquittera mieux de la creance que je luy ay donnée que n'a faict le comte de Brayne de celle qu'il a receu de vous qu'il a retenue à soy sans me l'exposer et s'est conduit en ma cour comme s'il y estoit venu non de la part d'une mere vers son filz et apres l'accommodement conclud et arresté, mais comme s'il eust esté de la part de quelque ennemi et (au temps de l'hostilité) *que l'on eust esté encore dans le tems des actes d'hostilité*[1]. J'attendray, Madame, d'apprendre par le retour du sieur de la Chesnaye qui vous rendra (cette) *la* presente de ma part[2], l'estat de votre santé (vous faisant) *voulant* de plus en plus *vous faire* cognoistre

1. Notez cette allusion évidente à l'incident que raconte en ces termes Arnauld d'Andilly dans son *Journal :* « M. le comte de Brenne vient trouver le roy avec des lettres de la reyne mère; n'ayant point encore veu Sa Majesté, et estant dans l'antichambre, teste nue comme tous les autres, M. de Luynes passe le chapeau à la main, et jettant les yeux sur M. le comte de Brenne, M. le comte de Brenne se tint ferme, et se recula plustôt que de s'avancer; et M. d'Elbeuf passant après, il luy alla faire une très grande révérence, et ensuite à quelques autres. Le roy, qui en fut fâché, ne receut pas trop bien le comte de Brenne, lorsqu'il luy rendit sa lettre, laquelle, se trouvant estre en plus fâcheux termes qu'aucune des precedentes..., on commençoit à entrer en defiance... » (*Journal inédit*, éd. Halphen, 1857, p. 425).

2. Cette lettre, nous le savons par Arnauld d'Andilly, ne fut pas confiée au comte de Brenne : « 30 [mai]. Le roy renvoye M. le comte de Brenne sans lettre (on en avoit fait une de quatre lignes, mais qu'il ne voulut pas que l'on luy baillast), avec quelques paroles de compliment à la reyne, et chargé de luy dire qu'il luy feroit réponce par un gentilhomme exprès » (*Journal inédit*, p. 426). Elle fut portée à la reine par M. de la Chesnaye nommé, précisément sur la fin, et qui partit de Tours pour Angoulême le 1er juin : « Samedy, 1er [juin]. M. de la Chesnaye part pour aller à Angoulesme » (*Ibid.*).

les *veritables sentimens d'amitié que jai pour vostre persone et quoi qu'on vous ait en divers temps voulu persuader*, qu'il ne se peut rien adjouter à (l'affection) celle que vous porte..., [etc.][1].

IX.

[Amboise, 17 juin, ou Tours, 19 juin.]

Madame,

Le plaisir que vous prenez à recevoir de mes nouvelles m'oblige de vous en faire part souvent. Mais comme je n'ay pas moins de contentement lors que vous me faictes sçavoir des vostres, je me rends soigneux de vous en demander. C'est avec un desir qu'elles soient tres bonnes. J'attendray d'en aprendre au retour du sieur de Marosan, qui vous asseurera ce pendant du bon estat auquel il m'a laissé et pour ce qu'il vous dira de ma part *en presence de mon cousin le cardinal de la Rochefoucault et du sieur comte de Bethune* vous y aurez (toutte) creance s'il vous plaist. Je vous supplie, Madame, de m'aymer tousjours autant que je vous ayme, c'est ce que je souhaite le plus au monde et que vous me croyez (ce que) *comme* il (vous) suis (c'est) de cœur et d'affection.

17 juin 1619[2].

X.

Madame,

J'avois resolu de retirer mes canons qui sont ez villes que je vous ay baillées pour le faire mettre en mes arsenaulx. Ayant apris que vous desirez qu'ilz demeurent dans lesdictes places, j'ay commandé de les y laisser pour vous tesmoigner en cela comme vous cognoistrez par tout que je prefere vostre contentement a toutte aultre consideration. Cet advis m'est arrivé sur le depart du sieur de Marosan et apres vous avoir escrit par luy la lettre qu'il vous porte de moy. Vous recevrez cette seconde d'une mesme main et en mesme temps, qui vous fera cognoistre mon affection en tout ce que vous desirerez. C'est...

17 juin 1619[3].

XI.

Madame,

Vous sçavez que ce que l'on desire est tousjours attendu avec impatience : puis que mon contentement est de vous voir et que vostre volonté y est toutte disposée, je vous supplie d'advancer au plustost

1. Cinq Cents Colbert 98, p. 19 à 21.
2. *Ibid.*, p. 55 et 56, lettre 25.
3. *Ibid.*, p. 56, lettre 26.

vostre voyage. Le ciel favorise cette priere par la diminution des chaleurs et tous mes bons serviteurs y contribuent leurs vœux et leurs prieres. J'envoye le sieur de Brantes pour vous convier à cela, vous asseurer que vous serez la tres bien venue et pour vous tesmoigner plus particulierement mes affections qui seront tousjours telles que je vous dois et que vous sçauriez desirer[1].

XII.

Madame,

Ayant sçeu vostre indisposition, je vous envoye le Mayne affin d'estre promptement asseuré de l'estat de vostre santé qui combat par l'incertitude que j'en ay le contentement que je reçois du desir que mon cousin le duc de M[*onbason*] *et le sieur comte de Bethune* (m'a) *m'ont* faict sçavoir que vous aviez de me voir et de la resolution que vous en avez prise. Je vous prie de la continuer avec une ferme creance que vous serez la tres bien venue et cependant attendue impatiemment de celuy qui est, [etc.][2].

XIII.

Madame,

Le sieur de Villiers vous fera sçavoir de quelle sorte je reçois ce qui vient de vous et de la disposition qu'il a trouvée en moy tres promptes (*sic*) à favoriser vos demandes. J'ay commandé à mon conseil d'escrire ce dont vous m'avez requis affin que vous en receviez contentement. Ces tesmoignages de mon affection vous obligent à me donner la vostre. Je la demande et la desire posseder entierement. C'est le plus juste dessein que peut avoir, [etc.][3].

XIV.

Madame,

Sur l'advis que j'ay eu que vous vous disposiez d'aller à Cougnac, j'ay mandé au sieur *comte* de Bethune de vous faire entendre quelques choses importantes à mon service. Vous y donnerez s'il vous plaist toute creance et ferez (se) *sur ce* qu'il vous (plaira) *dira* de ma part la consideration que vous jugerez necessaire pour le bien de mes affaires et pour mon contentement. Comme j'ayme le vostre je sçay que vous desirez le mien et d'une pareille affection que je suis, [etc.].

Au Plessis les Tours, le 22 juin 1619[4].

1. Cinq Cents Colbert 98, p. 53, lettre 21.
2. *Ibid.*, p. 52 v°, lettre 19.
3. *Ibid.*, lettre 20.
4. *Ibid.*, p. 50, lettre 14.

XV.

Madame,

Je voudrois faire plustost avancer les occasions qui vous peuvent apporter du contentement que d'en retarder l'execution, *puisque* sçachant que vous aurez (bien) *fort* aggreable de veoir ma sœur la princesse de Piedmont, je ne veux pas qu'elle differe davantage à vous *aller* rendre à *Angoulesme* ses *treshumbles* devoirs (d'une visite) *auparavant* son partement pour Piedmont (en pouvoit allonger le temps, mais noz affaires n'ont pas permis de differer plus longuement). [Elle] *desiroit* (*tresfort*) *il y a longtemps d'avoir l'honeur* (elle a esté tres desireuse de vous veoir) et moy *j'estois* tres content qu'elle (en) fit (le) *ce* voyage. Je le seray encore (plus parfaictement) *daventage* quand je sçauray à son retour que mes bonnes intentions ont *eu aupres* de vous *tout* l'effect que je me*n* prometz. Je souhaitte, Madame, qu'elles (mesmes) vous soient entierement cogneues. Ce bien regarde (celuy) *cet* avantage que nous devons egallement rechercher. Vous ne pouvez, *ce me semble*, *Madame*, recognoistre ces mesmes intentions sans m'aymer tousjours de plus en plus et l'accroissement de (mon) vostre *affection* sera *tousjours* l'augmentation du mien (amour). Je ne puis me veoir aymé que je n'ayme encore davantage. C'est ce que vous experimenterez tousjours de celuy qui est *parfaittement*, [etc.][1].

XVI.

Madame,

Ma sœur, la princesse de Piedmont (ma *sœur*), a desiré de vous veoir et (de) *d'aller* recevoir voz commandementz avant que de s'acheminer en Piedmont, ce que j'ay eu fort agreable, ayant creu que ce voyage vers vous estoit *non seulement* de son debvoir (et) *mais* (qu'il feroit vostre) que *vous en recevriés un particulier* contantement. Son bon naturel me faict croire que pour changer de pays qu'elle ne s'esloignera (point) *jamais* de l'affection et du respect auquel sa naissance l'oblige, dont j'espere que vous et moy demeurerons tousjours (bien) tres satisfaictz[2].

XVII.

Madame,

J'ay (été) *receu* bien (desplaisant) *du* desplaisir d'aprendre par (voz) vostre lettre(s) le combat qui s'est faict entre le marquis de The-

1. Cinq Cents Colbert 98, p. 150, lettre 142.

2. *Ibid.*, p. 151, lettre 143. En tête de la lettre, le scribe a écrit : *autre sur le mesme subjet.*

mines et *le sieur de* Richelieu, et que ce dernier y ait esté tué[1]. Sachant combien ceste action vous aura esté desagreable et (la fascherie que vous en aurez receue) *vous aura causé de mescontentement.* Je vous accorde bien volontiers la confiscation qui en peut eschoir et voudrois que ce mauvais subject ne se fust point presenté de vous faire cette gratiffication, demeurant tousjours tres disposé de vous tesmoigner en meilleures occasions les asseurances que vous debvez prendre de la parfaicte amitié et bienveillance de, [etc.][2].

XVIII.

Madame,

(La parfaicte) L'*union* que je recherche d'establir entre nous estant l'un des plus dignes et louables effects qu'une (bonne volonté) *affection mutuelle* peut produire, je veux *ausi de mon costé* par tous moyens dont je me pourray *adviser et* servir vous faire veoir combien je la desire. Vous sçavez, Madame, les personnes *de condition et confiance* que j'ay desja envoyées à cest effect *qui y resident encore et celle du sieur comte de Bethune que j'ay voulu qu'il ne bougeast d'aupres de vous, Madame, jusqu'à ce qu'il* [ait] *eu l'honneur de vous accompagner aupres de moy.* Je vous envoye encores mon cousin l[e] d[uc] de *Montbason* comme estant l'un de ceux de ma court que *je considere et* (j')ayme autant. L'estime *et la confiance* (en) *dans* laquelle vous et moy l'avons tousjours eu me fait croire que vous adjousterez plus de foy à ce qu'il vous dira de ma part qu'à tout autre que je pourrois envoyer. Il vous asseurera que je ne demande pas seulement une bonne intelligence avec vous, mais que je desire que vous veniez avec une entiere confiance reprendre vostre place (à) dans ma cour aussy bien que vous l'avez dans mon cœur. Ce sera pour y sejourner tant qu'il vous plaira et n'en point partir si vous l'avez agreable. C'est un moyen pour vivre ensemble en (parfaicte) amitié. Puis donc, Madame, que vous sçavez mes intentions et que vous les voyez entierement disposées à tout ce que vous avez desiré, acheminez vous par deça, je vous (supplie) prie au plustost et

1. Le recueil autographe de Tronson contient cette lettre, mais avec son ancien texte non corrigé. C'est là peut-être que le P. Griffet l'aura lue, car il y fait allusion : « Comme il craignoit, écrit-il du futur cardinal, que si l'on faisoit le procès à la mémoire du marquis de Richelieu, son frere, en vertu des edits portés contre les duels, tous ses biens ne fussent confisqués, il engagea la reine mere à demander cette confiscation au roi, supposé qu'elle vînt à être ordonnée par la justice dans le dessein de la remettre à l'évêque de Luçon. » Et, en marge, Griffet ajoute cette référence : « Lettre du roi à la reine mère, mss. du séminaire de Saint-Sulpice » (p. 249; cf. plus haut, p. 307, n. 3).

2. Cinq Cents Colbert 98, p. 50, lettre 15.

me donnez ce contentement que nous (revenions) retournions ensemble à Paris. Je quitterois cette province avec regret d'y avoir sejourné si long temps à vostre occasion et d'en partir sans vous, j'attendray sur ce vostre resolution et demeureray, etc. (Madame, etc.).

D'Amboise, ce 17 juillet 1619[1].

XIX.

Madame,

Je ne trouve rien de trop difficile quand il s'agit de vostre contentement. Il me faut changer mes resolutions les plus determinées (et laisser en arriere des) *n'avoir nul esgard aux puissantes* considerations (tres) *qui avoient fait de* fortes (et puissantes) *impressions* sur mon esprit. Vous le cognoistrez par la responce que vous porte mon cousin le duc de Montbason (elle tire de mon affection) *et qui est* une preuve signalée du pouvoir que vous avez sur moy. J'avois absolument resolu de casser les deux compagnies (de) *du Bourdet et de Valence* qui sont du regiment de mes gardes, ce que je (faisois) *pensois faire* avec tant de justice que pour ne m'en departir et m'y rendre plus obligé j'(ay) *avois* publié ceste mienne resolution et protesté de la vouloir effectuer. Sur quoy les plus (grands) *considerables* de ma cour m'incitant davantage à cela me conseilloient (de faire veoir) *de donner* cet exemple pour apprendre à ceux qui servent pres de ma personne le respect et l'obeissance qu'ilz me doibvent et soient obligez de garder plus religieusement que tous autres la fidelité de ceux que les charges honorent de la garde des roys doit estre si pure et innocente que les moindres faultes les rend indignes à jamais de l'honneur de les approcher, que s'ilz contreviennent à ceste obligation tousjours importante à un estat le crime n'en peut estre puny trop rigoureusement. Ceux pour qui vous me parlez, Madame, ont failly. Mais je veux pour l'amour de vous oublier leurs fautes ainsy que pour vostre consideration je perds les ressentimens qui m'en pouvoient rester, vous promettant de rechef de recevoir lesdits, etc., non comme coupables ou indifferends, mais de les traicter (tres) *bien* favorablement et comme s'ils ne se fussent jamais esloignez *de leur devoir* [et] de mon service. Je veux et entendz de plus que la declaration que je vous en ay faicte soit suivie de point en point et accomplie avec une entiere satisfaction de vostre part. Si je n'eusse eu ce desseing, l'on ne vous eust promis *en mon nom* ce que l'on a faict. Ma parolle sera gardée inviolable envers tous (les peuples) et plus exactement observée en vostre endroict qu'envers tous autres, puisque oultre la qualité de roy, en laquelle chacun doibt

1. Cinq Cents Colbert 98, p. 40 et 41, lettre 10.

prendre toutte asseurance, j'ay encores celle de filz (et d'un bon filz) qui m'oblige à une plus exacte observation de mes promesses. Si l'on vous veut donner de la deffiance pour ce regard, tenez telles personnes pour suspectes *et dangereuses* et croyez qu'ilz ont leurs interrestz plus en recommandation que vostre service. Mes intentions n'ont qu'une face, l'exterieur fait veoir l'interieur. (Pour) *Au nom de* Dieu, Madame, que la (malice) *malignité* des (meschans) *gens artificieus et intheressés* ne me face point paroistre autre que tel que je suis devant luy qui voit mon cœur. Je sçay qu'on vous a voulu *faire* mal interpreter (la poursuitte que j'ay faicte (*cideuant*) (pour) *autrefois et sitost apres vostre retraitte à Angoulesme la proposition que je vous fis faire par le sieur comte de Bethune de* vous veoir *en quelque lieu* et le *veritable* desir que je vous ay tesmoigné que j'en avois *pour entendre de vostre bouche ce que vous aviés à me dire et à me representer d'important à mon service.* La suitte de mes actions et vostre propre cognoissance ne condamnen*t* pas moins les soubçons ausquels l'on s'est efforcé de vous porter que ceux qui les vous ont voulu donner. Cela ne m'empeschera de vous dire que je souhaicte passionnement de vous voir avant que de quitter cette province. L'assemblée de ceux de la religion me presse de partir pour obvier que mon sejour en ce lieu ne les incite à demander une autre ville que Loudun et ne les face entrer en quelque ombrage. Selon cela, jugez si vostre commodité permet de vous acheminer si tost. Si ce temps est trop precipité; differez et partez quand il vous plaira pour me venir trouver. Sejournez en chemin où vous l'aurez agreable. Je trouve tout bon, car j'ay pris une telle confiance en voz promesses qu'il n'y a rien qui me puisse donner de l'ombrage de vous ny de voz actions. Si j'ay à craindre quelque chose ce sera vostre long sejour *par* dela ennuyeux à mon attente et à tous ceux qui souhaittent de voir noz cœurs plus parfaictement uniz par la presence de l'un de l'autre qu'ilz ne le peuvent pas estre dans l'esloignement. La craincte que j'ay eu que (l'arrivée de) *le voiage que* ma sœur la p[*rincesse*] de Piedmont (aupres de vous) *vouloit faire à Angoulesme pour vous rendre ce qu'elle vous doit* n'apportast quelque retardement (à vostre voyage) *au vostre vers moy* m'a *obligé de lui* (faict) fai*re* differer (celuy qu'elle vouloit) *le sien à un autre temps.* Soudain que je sçauray vostre resolution *positive au jour de vostre partement pour une entreveue elle vous attendra en ce lieu où* (si vous ne venez) elle s'acheminera où vous vous serez, et pour moy je vous iray attendre à Fontainebleau *ou par tout ailleurs qu'il vous plaira* où *vous* serez la tres bien venue, lorsque vous me donnerez le contentement de vous y veoir et asseurer de vive voix que vous ne sçauriez estre aymée plus que vous ayme celuy qui est, [etc.][1].

1. Cinq Cents Colbert 98, p. 37-40, lettre 9.

XX.

Madame,

Aussy tost que j'ay sçeu la maladie de mon frere, je vous en ay voulu donner advis par la Borde que je vous envoye. Je luy ay commandé de passer par Sansevrier[1] (*sic*) affin de voir l'estat auquel il est et vous en porter des nouvelles asseurées. Celles de vostre partement que j'ay apris par le retour *du sieur* de Brantes me contentent bien fort, m'ayant trouvé dans les mesmes desirs et impatiences de vous voir que je vous l'ay tesmoigné. Je souhaitte que vostre voyage soit heureux et qu'en bonne santé vous puissiez arriver à Tours, où je vais vous attendre. Vous recevrez là de vive voix les asseurances d'une tresparfaicte amité. Cependant, je vous supplie de croire que vous aymant cordiallement comme je fais que je suis aussy de cœur et d'affection.

[Vers le 29 août 1619[2].]

XXI.

Madame,

Vous ne pouv*iez* me faire recevoir avant vostre arrivée un plus grand contentement que de m'envoyer l'evesque de Lusson[3] ayant donné (sur) *à* la confiance que vous avez en luy plus de foy (et [mot illisible]) *de creance* qu'à tout autre qui fut venu de vostre part. Il retourne vers vous avec cognoissance de ma bonne volonté et (des) *de l'*impatience(s) que j'ay de vous veoir *et de vous embrasser* me remettant à ce qu'il vous en dira je vous reitereray seulement icy la priere que je vous ay faicte de prendre soin sur les chemins de vostre santé et de croire que je suis, *Madame*[4].

[Vers le 4 septembre[5].]

(Sera continué.)

1. Lire *Champ-Chevrier*. Gaston y tomba malade le 27 août. Cf. *Journal d'Arnauld d'Andilly*, p. 444.
2. Cinq Cents Colbert 98, p. 54, lettre 22.
3. En marge la curieuse addition du correcteur : « Cest evesque de Luçon fust depuis ce grand cardinal de Richelieu renommé dans son temps. »
4. Cinq Cents Colbert 98, p. 54 et 55, lettre 23.
5. La lettre a dû précéder de peu l'entrevue du 5 septembre que Richelieu fut chargé de préparer.

UNE GRÈVE DE GAGNE-DENIERS EN 1786

A PARIS.

Au XVIIIe siècle, la classe ouvrière, après une longue servitude et une longue résignation inconsciente, arrive à la vie sociale. Trois phénomènes arrachent à sa torpeur cette masse populaire, la fouaillent, l'excitent, la conduisent à poser un redoutable problème que la pensée révolutionnaire ne résoudra pas, qui depuis s'est affirmé, précisé, a poussé ses racines jusqu'au cœur même de la société, mais est, en réalité, esquissé dès l'agonie de l'ancienne monarchie. La pensée des philosophes, tout d'abord, ensemence l'esprit de la classe dirigée d'idées de liberté, d'indépendance, de dignité. Elle affirme l'égalité de la valeur sociale des hommes en dépit des différences de rang et de fortune, elle libère les sujets de la superstition des hiérarchies. Cette profonde révolution morale survient au temps où les ouvriers, étouffés dans le carcan de fer des corporations, écrasés de décrets, de lettres patentes, d'arrêts, tous hostiles à leurs intérêts et à leurs désirs, découvrent dans leur vieille organisation des abus dont le développement incessant arrive à son apogée : la corporation qui, jadis, dans le principe, a été une garantie et une protection, est devenue le patrimoine de quelques maîtres qui se transmettent de père en fils, de beau-père à gendre, maîtrises et privilèges, éloignant du premier rang, soit par la force des choses, soit par des droits de réception prohibitifs, les compagnons découragés. Enfin, la crise économique où se débat le royaume, et que les intendants les plus optimistes des meilleures généralités reconnaissent eux-mêmes, a son contre-coup dans le monde des travailleurs et vient leur apporter l'enseignement de la misère, des salaires de famine et du chômage.

Sous cette triple influence, l'agitation sourde, la verve vengeresse, les chansons satiriques contre les patrons, contenues jusqu'ici dans l'intimité des « confrairies » et le secret des compagnonnages, se font jour, deviennent agressives, violentes, les aspirations ouvrières s'y condensent, ou, si l'on veut, s'y épanouissent, et il semble vraiment que telle parodie chargée de haine, comme la *Farce du cruchon*[1], inventée devant la boutique d'un maître détesté, réponde,

1. Préfecture de police, fonds Lamoignon, vol. 33, note du fol. 557.

tout en bas de l'ordre social, aux sarcasmes d'un Voltaire, aux hardiesses des encyclopédistes.

Mais les compagnons ne s'en tiendront pas à ce jeu ironique. On s'énerve à railler en commun ses maîtres. Lorsque des causes plus précises s'ajouteront aux injustices latentes, les railleurs se soulèveront. Les ouvriers vont préluder aux grandes journées de la Révolution par de nombreux mouvements dans le cours du XVIIIe siècle, émeutes, soulèvements, grèves. Il serait long d'énumérer toutes ces agitations partielles. Rappelons le mouvement des tisseurs en 1737 à propos de dispositions sur la maîtrise. Ils protestaient en même temps contre le travail des femmes et les inventions de Vaucanson[1]. En 1724, les bonnetiers, fabricants de bas au métier, se mettent en grève pour protester contre une diminution de salaire de 5 sols par paire de bas de soie et de 2 sols 6 deniers sur les bas de laine fine[2]. C'est une grève tout à fait bien organisée; les chômeurs ont un trésorier, — Michel, — qui leur distribue des secours prélevés sur une caisse commune. Thoucinet, garçon imprimeur, tâche également de déterminer une grève des ouvriers de sa corporation[3]. Même mouvement à Mazamet en 1788. C'est une question de salaire qui a déterminé la grève[4].

Ces mouvements répétés, fréquents, bien dirigés et exécutés avec une remarquable discipline, ne frappent cependant pas outre-mesure les contemporains, même les mieux avisés. Il ne semble pas qu'ils aient compris l'importance de ces phénomènes sociaux et, de fait, les documents sont rares, capables de nous renseigner exactement sur la physionomie et la marche de ces premières grèves sérieuses. Même Hardy, ce bourgeois curieux, ce libraire chroniqueur, amateur d'anecdotes et de détails, ne note qu'en passant les symptômes pourtant si graves compris dans le cadre de son *Journal*.

Le vendredi 11 octobre 1776, éclate une grande grève chez les maîtres relieurs et doreurs de livres. Toutes les corporations qui touchent à cette industrie se sentent menacées. Aux syndics et adjoints de la communauté des maîtres relieurs, colleurs, doreurs de livres, papetiers se sont adjoints les libraires et imprimeurs, jurés de l'Université, pour demander au magistrat de police d'employer la rigueur. Depuis le lundi précédent, il n'y a plus dans les ateliers ni un compagnon, ni un ouvrier, ni une plieuse, ni une couseuse. Voici donc une grève générale d'une corporation méthodiquement,

1. Germain Martin, *les Associations ouvrières au XVIIIe siècle*, p. 126.
2. *Ibid.*
3. Archives de la Bastille.
4. Germain Martin, *Ibid.*

sérieusement organisée et qui réussit avec un ensemble que les syndicats modernes atteignent rarement. La cause en est des plus intéressantes : les ouvriers demandent qu'on leur retranche deux heures de travail par jour « en les assimilant aux ouvriers des maîtres papetiers-coleurs qui venoient d'être réunis aux maîtres relieurs par le nouvel Édit de rétablissement des corps et communautés d'arts et métiers et dont ils soutenoient que les règlements à cet égard devoient être adoptés par préférence à ceux de la communauté desdits maîtres relieurs »[1]. Or, il semble que ces malheureux travaillaient seize heures par jour, car lorsque, intimidés par des arrestations, les compagnons relieurs reprennent le travail, Hardy ajoute : on ne sait à quelles conditions, s'ils abandonnent leurs prétentions « relativement à la continuité des seize heures de travail pour chaque jour, ce qui paroissoit un peu exorbitant ». Le compagnonnage était riche. Il put soutenir la lutte. Des apprentis accoururent de province pour s'embaucher aux ateliers. On leur distribua 4 livres à chacun et ils s'en retournèrent. On s'engagea à payer chez quelques gargotiers du canton du Mont-Saint-Hylaire la pension des compagnons les plus pauvres et qui auraient été tentés de reprendre l'ouvrage. Le mouvement ne prit pas une forme très violente. On se contenta de parades injurieuses devant les boutiques des maîtres. Trop longtemps, le monde ouvrier avait courbé la tête et reculé devant les durs châtiments réservés à la révolte contre les monopoles. Il ne résista pas à l'intimidation. On arrêta six compagnons relieurs et tout rentra dans l'ordre.

La grève des compagnons charpentiers de 1786 fut plus brutale. Il y eut détournement par la force des compagnons restés au travail. Hardy, peu habitué, — comme la généralité de ses contemporains, — à s'intéresser aux phénomènes sociaux, ne fait pour ainsi dire que citer le mouvement :

Soulèvement des compagnons charpentiers contre leurs maîtres.

Du jeudi vingt-trois mars 1786.

Ce jour, dans la matinée, les compagnons charpentiers se soulèvent contre leurs maîtres à l'occasion de ce que, par un nouveau règlement, il avoit été stipulé que, moyennant *cinq sols* de plus ajoutés par chaque journée à leur paye ordinaire, ils ne pouvoient plus emporter à l'avenir chez eux un seul morceau de bois. Ils parcourent

1. *Mes loisirs ou Journal d'evenemens tels qu'ils parviennent à ma connoissance.* Hardy, Bibl. nationale, f. fr. 6682, fol. 281.

les divers atteliers de la ville et des fauxbourgs, forçant leurs camarades par menaces et mauvais traitements d'y abandonner l'ouvrage et de les suivre, pourquoi l'on en arrête cinq des plus mutins qui sont conduits en prison en attendant qu'on leur fît subir une peine quelconque pour leur opiniâtreté, leur révolte et leur insubordination, qu'il paroissoit d'autant plus important de réprimer qu'on voyoit régner comme une espèce de fermentation parmi les compagnons de différents métiers, tels que les maréchaux, les serruriers, les boulangers, les maçons, etc., etc...[1].

L'affaire des gagne-deniers qui se produisit la même année retint davantage l'attention du public et des chroniqueurs. C'est qu'aussi, elle touchait à la tradition séculaire des monopoles fortement établie, comme un dogme économique dans les cerveaux de l'ancien régime, si fortement que l'Édit de Turgot qui supprimait les maîtrises et les jurandes, solennellement enregistré le 12 mars 1776 dans un lit de justice tenu par le roi, fut abrogé trois mois plus tard et que les privilèges des corporations furent rétablis. Mais plus encore, la grève des gagne-deniers mettait à nu les expédients auxquels les finances du régime étaient réduites tant pour subsister que pour alimenter des favoris qui, par leur cortège de luxe, donnaient encore une illusion de solidité au gouvernement du roi. Or, à la veille de la Révolution et pour des esprits travaillés par une tendance d'opposition, pour des sujets accablés d'impôts et livrés à tous les hasards d'une administration d'aventures, pour une foule qui savait que, dans le désarroi de la fortune de la France, la fortune des familles en faveur à la cour continuait à s'affermir, il n'en fallait pas tant pour que la cause des gagne-deniers suscitât immédiatement de l'intérêt.

C'était un rouage humble, mais indispensable de la vie de la capitale, que les gagne-deniers. Ils chargeaient et déchargeaient les voitures d'approvisionnements sur les ports et aux halles, à l'exclusion de la halle au blé, où des commis spéciaux appelés *forts de la halle au blé* faisaient cet office. Ils s'occupaient aux déménagements, au transport des colis et lettres des particuliers dans l'intérieur de Paris, ils faisaient les commissions, ils aidaient au déplacement des lourds objets. En face de l'arbitraire administratif, ils demeuraient sans force, parce que pauvres et ne produisant rien, ils n'avaient pu s'organiser en corporation régulière. Ils n'avaient pas la hiérarchie : apprentis, compagnons, maîtres. Ils n'avaient pas les cadres : syn-

1. *Mes loisirs ou Journal d'evenemens tels qu'ils parviennent à ma connoissance.* Hardy, Bibl. nationale, f. fr. 6685, p. 315.

dics, adjoints. Ils s'étaient simplement groupés entre eux, réunis par de communes occupations, une même misère et rapprochés plus encore les uns des autres, comme il arrive à ceux qui sont au bas de l'échelle sociale, par l'humilité où on les tenait. Mais, de fait, leur existence légale avait implicitement été reconnue par nombre d'arrêts de police. L'ordonnance du 9 avril 1746, par exemple, stipulait qu'ils devaient être inscrits aux bureaux de la police, porter à la boutonnière une plaque avec d'un côté la mention « fort de la halle » et de l'autre un numéro, plaque qui leur était retirée sur-le-champ « dans le cas où, par mauvaise humeur ou défaut d'attention, ils feroient tort soit aux vendeurs, soit aux acheteurs »[1]. Il leur était également défendu « d'injurier les marchands et autres particuliers, de se mêler de la vente ny de l'achat d'aucunes marchandises..., ny d'avoir aucune dispute entre eux » sous peine d'interdiction, de destitution, même de prison. Ce siècle fut poli à ce point qu'il voulut exiger, même des plus humbles, les grandes manières ! Et les amendes dont on les frappait en cas de contravention allaient jusqu'à 200 livres ! Eux, les gagne-deniers, ils risquaient d'avoir à payer cette forte somme et même d'être destitués définitivement de leur état pour le simple fait de fumer ou d'avoir leur pipe allumée sur le carreau et autres endroits où ils déchargeaient les marchandises !

La même ordonnance réglait leurs salaires en tant que forts de la halle :

Charge, décharge et livraison du beurre de Gournay, pour chaque panier	5 sols
Par panier de fruits	7 sols
Pour chaque panier de beurre de Chartres et Ferté . . .	7 sols
— — de beurre d'Isigny	7 sols
Par panier d'un millier au plus d'œufs de Gournay, décharge.	1 sol
— — — livrage .	1 sol

Leurs salaires varient ainsi de 1 sol (œufs de Saint-Germain) ou 1 sol 6 deniers (au millier d'œufs brandis) jusqu'à 10 sols pour décharge de voitures de quatre ou cinq paniers contenant vingt milliers d'œufs de Picardie (ils touchaient en outre 8 sols par panier pour livrage) et 13 sols pour décharge et livrage de quatre paniers (de quatre milliers d'œufs chacun) d'œufs de Champagne[2]. On leur payait 2 livres pour décharger une voiture d'artichauts.

1. Préfecture de police, fonds Lamoignon, vol. 37.

2. On ne comprend pas bien cette variation de tarifs suivant la provenance du beurre ou des œufs.

Bien que cette ordonnance de police réservât le cas où un marchand voudrait faire faire ces travaux par ses propres domestiques, il semble bien qu'il y eût là une reconnaissance implicite de l'existence des gagne-deniers en tant que groupement affecté à un travail réservé.

Cette reconnaissance est d'autant plus frappante que, dans les ordonnances antérieures, — par exemple celle du 15 juillet 1724[1], — on avait pris la peine de stipuler nettement qu'on ne la leur accordait pas : « Que les gagne-deniers et autres travailleurs au lieu desdits officiers supprimés se rendent maîtres des ouvrages et ôtent aux bourgeois et marchands la liberté de se servir et d'employer qui bon leur semble et sous prétexte de leur travail exigent des sommes beaucoup plus fortes que les salaires ordinaires et raisonnables et même emportent desdites marchandises... » Et, plus loin, il est fait défense aux gagne-deniers de travailler aux marchandises sur les ports s'ils n'en sont requis par les marchands, d'ôter aux bourgeois la liberté de faire faire cette besogne par qui bon leur semble.

Nous avons vu que l'ordonnance de 1746 ne réservait plus qu'en passant la faculté pour les bourgeois d'employer leurs domestiques et conférait aux gagne-deniers une manière de privilège en leur imposant une plaque, une réglementation précise et un tarif de salaires.

Voici le cadre dans lequel vivent les gagne-deniers, la dure discipline à laquelle ils sont soumis, quelques-uns des salaires qu'ils reçoivent. Essayons de reconstituer un peu leur existence, leur aspect, leurs agissements. Ils sont presque tous Savoyards ou Auvergnats[2]. Le costume le plus commun parmi eux, c'est « le gillet bleu et la veste brune », à laquelle est accrochée la plaque réglementaire. Ils sont simples et gardent en eux beaucoup du paysan. Quand ils se révoltent, c'est armés de bûches qu'ils attaquent la troupe et la police : « Il y avait (à la porte du commissariat) plus de deux cents Savoyards et Auvergnats, gagne-deniers armés de bûches[3]. Ils sont paysans encore parce qu'ils ont gardé la ruse de l'homme de la terre, sa façon de procéder, presque des habitudes de marché de village. On est obligé de leur défendre « d'aller au-devant « des acheteurs, de les contraindre d'acheter d'un marchand plutôt que « d'un autre... » Ils sont frondeurs aussi et turbulents comme des gens qui n'ont rien à perdre et qui, méprisés, exploités, malheureux,

1. Préfecture de police, fonds Lamoignon, 28e vol.
2. Arch. nationales, commissaire Dupuy, rue des Noyers, Y 12816.
3. Ibid.

demeurés très enfants, s'offrent la distraction gratuite et la satisfaction haineuse de railler et d'insulter ceux dont ils dépendent :

Il se fait journellement des attroupemens considérables et des assemblées tumultueuses et scandaleuses dans le fauxbourg Saint-Antoine, composés d'un nombre infini d'ouvriers, gagne-deniers et gens sans état ny profession qui insultent publiquement des marchands du fauxbourg en chantant des chansons devant leurs portes et boutiques... Il a été fait et imprimé plusieurs chansons, dont quelques-unes sont contraires aux bonnes mœurs, qui sont chantées et distribuées publiquement[1].

Et il faut croire que, dans ces manifestations lyriques, les gagne-deniers se distinguèrent, puisqu'on fit à leur usage « deffenses à tous ouvriers, gagne-deniers et autres du fauxbourg Saint-Antoine de s'attrouper dans ledit fauxbourg Saint-Antoine et d'y chanter des chansons devant les portes des marchands... », sous peine d'emprisonnement, même de punitions corporelles.

Tels étaient les gagne-deniers, isolés, faibles, mal organisés, un peu primitifs, rudes. Le gouvernement crut pouvoir, sans inconvénients, les attaquer.

Le mercredi 28 décembre 1785, on vit pour la première fois dans les rues de Paris circuler des petites voitures en forme de fourgon. Elles étaient peintes en rouge et conduites par deux hommes du plus pittoresque costume : veste verte à parements et collet rouges, culotte de matelot, grise, chapeau ciré et rabattu ; sur la poitrine, ils portaient une plaque de métal aux armes du roi. Le même jour parut une ordonnance, annexée au *Journal de Paris*, expliquant que ces voitures étaient « destinées à transporter toutes sortes de paequets gros ou petits d'un quartier dans un autre, pourquoi elles faisaient leur ronde quatre fois le jour dans chaque district »[2].

Ce système de transport des paquets et objets divers, que les inventeurs et le gouvernement avaient estimé devoir produire de gros bénéfices parce qu'il correspondait à un besoin du public, n'était pas original. Il était point par point imité de la petite poste mise à la mode par M. de Chamousset, maître des comptes. Le bureau principal de l'entreprise était situé à l'hôtel des Chiens, tenu par un sieur Valanges, 43, rue du Mail, dans le quartier de la place des Victoires. C'est là que résidait l'administration avec, à sa tête, comme directeur général, M. Duvalon. D'autres bureaux secondaires étaient

1. Préfecture de police, fonds Lamoignon, vol. 33.
2. Journal de Hardy, Bibl. nationale, f. fr. 6685.

disséminés dans divers endroits au nombre de neuf : rue Saint-Honoré, vis-à-vis les écuries du roi ; rue de Bourbon-Villeneuve, à l'hôtel de France ; rue des deux Boules-Sainte-Opportune ; rue de la Verrerie, au coin de la rue de la Potterie ; rue du Figuier, hôtel de Sens ; rue de la Marche, vis-à-vis le Gagne-Petit ; rue Saint-Victor, vis-à-vis la rue du Paon ; rue des Fossés-Monsieur-le-Prince ; rue du Vieux-Colombier, vis-à-vis la rue Cassette. Quelques jours plus tard, le 18 janvier 1786, par un prospectus annexé à la feuille du *Journal de Paris*, addition en deux pages d'impression format in-4°, revêtu de la permission de M. Thivoux-Decrosne, lieutenant général de police[1], « l'entreprise des transports intérieurs des paquets et ballots créeait 200 dépôts nouveaux dans différentes rues de Paris ». Quatre fois par jour, les objets déposés étaient recueillis par les voitures rouges : à huit heures et à onze heures du matin, à deux heures l'après-midi, à cinq heures le soir. Les tarifs avaient été ainsi établis : pour les paquets d'une livre à dix (poids) le transport coûtait 5 sols ; de dix à vingt livres, 6 sols ; de vingt à quarante livres, 7 sols ; de quarante à soixante livres, 8 sols ; de soixante à quatre-vingts livres, 9 sols ; de quatre-vingts à cent livres, 10 sols ; un sol d'augmentation par chaque dix livres en plus.

Ce monopole était accordé à une puissante compagnie reconnue, installée par le gouvernement et dans laquelle, on le devinait, de grands personnages avaient des intérêts.

Telle était l'institution dont la cour aux abois espérait profits pour elle et pour ses favoris et qui enlevait aux gagne-deniers une partie importante de leur privilège et de leur raison d'être. Et l'on avait choisi pour dresser en face de ces humbles travailleurs une concurrence qui les devait tuer, une époque de quasi-chômage où la misère déjà se faisait rude pour eux :

> Sans chercher à vouloir justifier la conduite violente et très répréhensible des gagne-deniers, bien des gens trouvoient assez extraordinaire qu'on eût pris, pour faire éclore une entreprise si propre à leur donner de l'humeur et à jeter le trouble parmi eux, la saison de l'année la plus rigoureuse, celle où l'on ne voyoit que trop souvent ces malheureux se morfondre au coin des rues en y attendant des commissions ou des travaux qui ne venoient point, quoiqu'ils en eussent indispensablement besoin pour vivre[2].

Les gagne-deniers protestèrent immédiatement, causèrent quelques troubles assez anodins encore et déclarèrent la grève. Ils cessèrent,

1. Journal de Hardy, Bibl. nat., f. fr. 6685.
2. Ibid.

ce qui était fort gênant pour l'alimentation de Paris, de charger et décharger sur les ports et aux halles comme de livrer la marchandise. De plus, ils attaquèrent les conducteurs des voitures de la nouvelle régie qui ne purent plus circuler qu'escortés de plusieurs soldats de la garde de Paris.

Le public prit fait et cause pour eux. Il comprit immédiatement que la malheureuse situation des gagne-deniers, c'était sa situation, à lui, et que l'or drainé par la régie pour le transport des paquets irait rejoindre l'or que lui-même versait sous forme de monopoles et d'impôts dans les caisses des favoris. — C'était le but poursuivi, bien plus que l'utilité commune, pensait toujours ce même public, car enfin ces voitures rouges qu'on voulait lui imposer faisaient double emploi avec la fonction des gagne-deniers, sans offrir d'avantages nouveaux bien importants. De suite le bruit courut que le gouvernement avait déjà touché sur l'entreprise 90,000 livres. On citait tout haut les noms de ceux au profit de qui avait été institué ce privilège : les Polignac, « qui jouissaient à la cour dans le moment actuel du plus grand crédit, M. le baron de Breteuil, ministre du département de Paris, etc..., etc... »[1]. M. le chevalier Dubois, commandant du guet à pied et à cheval, — qui va être chargé de réprimer l'émeute, — était lui-même intéressé, assurait-on, dans l'entreprise.

Pour le surplus des bénéfices, on racontait que leur produit, « lorsqu'il auroit cessé d'être imaginaire pour devenir réel et effectif seroit appliqué à l'intéressant entretien des élèves de l'Opéra, dont le gouvernement se trouveroit déchargé au moien d'une si heureuse et si brillante invention »[2].

L'opinion publique était si nettement hostile à la nouvelle régie, qu'en dépit de leur collaboration à une œuvre impopulaire, on prenait presque en pitié les employés de Duvalon, exploités, tenus, bridés et dont chacun, disait-on, « fut obligé de consigner d'avance 150 livres par forme de cautionnement et de donner par jour deux sols de retenue sur la paye de 30 sols pour contribuer à son habillement... »[3]. Par un obscur sentiment de justice immanente, on prédisait déjà la faillite de la compagnie, dont on se réjouissait par avance, on affirmait qu'elle ne durerait pas, obligée qu'elle était, — indépendamment des avances déjà faites au gouvernement et aux intéressés, — de payer ses locations 50,000 livres.

Le parti frondeur, toujours si nombreux à Paris, s'était emparé

1. Journal de Hardy, Bibl. nat., f. fr. 6685.
2. Ibid.
3. Ibid.

du mot d'un particulier qui voyant, du café Manoury, près du Pont-Neuf, passer les voitures rouges, conduites par les employés à la veste verte, — couleur de la livrée du ministre du département de Paris, — avait dit : voici les perroquets de Breteuil.

Enfin, le duc de Penthièvre, lui-même, prince du sang, se souvenant peut-être de la popularité lointaine du roi de la halle, ou dépité de ne point avoir eu sa part d'intérêt, ou comprenant simplement la force nouvelle de l'opinion, était parti en toute hâte, dès les premiers troubles, plaider à Versailles pour les gagne-deniers.

Cependant, les petites voitures, sorties, suivant l'expression de Hardy, « pour ainsi dire comme de dessous les pavés », continuaient leur office, munies d'un gros grelot destiné à avertir le public de leur passage et escortées, chacune, de quatre ou cinq soldats du guet à pied, la baïonnette au fusil. M. de Breteuil avait intérêt à mettre sa puissance au service de la régie du transport des paquets et ballots.

« Le juste mécontentement des gagne-deniers ne pouvoit se contenir. » Et cependant les choses se seraient peut-être bornées à quelques chansons, quelques parades et une désertion du travail relativement calme, lorsqu'au matin du 2 janvier 1786, « à l'entrée de la rue Gallande, près de la fontaine Saint-Séverin », un gagne-denier nommé Maréchal fit, après boire, gageure avec un camarade qu'il oserait avant lui dire violemment son fait au premier conducteur de voiture de la nouvelle régie qu'ils rencontreraient. Ils sortirent du cabaret. Bientôt paraît sur le pavé un homme en veste verte tirant son rouge véhicule. Maréchal se porte à sa rencontre, l'injurie et l'empoigne même. Deux particuliers qui passaient par là prennent fait et cause pour le tireur de voiture, mettent l'épée à la main ; des gagne-deniers accourent à la rescousse et voici la bagarre engagée. Une des épées est brisée et les deux partisans des « perroquets de Breteuil » auraient peut-être regretté leur intervention sans l'arrivée de deux escouades du guet et de la garde de Paris. La force armée livre bataille et vers une heure et demie ils se rendent maîtres de l'agresseur qui, sous bonne escorte, est conduit rue des Noyers au commissariat de police de M. Dupuy. La bagarre avait été assez sérieuse si l'on en juge par la déposition de Bonaventure Depupetz, un des hommes attaqués, devant ce même commissaire Dupuy[1] :

Lundi dernier, passant rue Saint-Jacques, au coin de la rue Saint-Séverin, et conduisant les dites voitures de transport avec ses cama-

1. Arch. nationales, Y 12816.

rades, il a été arresté par plusieurs crocheteurs et gagne-deniers qui les ont maltraités à coups de pieds et à coups de poings, ont renversé le déposant par terre, continuoient à le maltraiter...

On pouvait croire cependant, après l'arrestation de Maréchal, que le mouvement était terminé, quand soudain vers trois heures, la rue des Noyers, sur un mot d'ordre parti on ne sait d'où, est envahie par une foule de gagne-deniers qui manifestent ouvertement leur intention de tirer leur camarade des mains de la police. Ils pénètrent dans la cour du commissariat. C'est un tumulte véritablement effrayant de chants violents, de cris exaspérés, de vociférations menaçantes. Ils sont d'abord deux cents manifestants; une voiture de bois passe. ils l'arrêtent, la pillent et à coups de bûches ils attaquent le poste qui n'est pas en nombre. L'un d'eux même, armé de ses crochets professionnels, frappe un soldat à la tête. Cependant, le nombre des émeutiers s'augmente de tout un peuple descendu du faubourg Saint-Marcel et qui presse de plus en plus la garde du poste. Railleries et coups tombent à la fois sur les soldats qu'on essaye de désarmer. Quelques fusils sont cassés à coups de bâton.

Une escouade de 200 hommes du guet, baïonnette au fusil, arrive en courant et, maltraitant les grévistes, les repousse hors de la rue des Noyers qu'elle occupe, ne laissant plus passer que les voitures. Cinq des manifestants sont restés aux mains de la police. M. le chevalier Dubois vient en personne sur le terrain de la manifestation et recommande aux officiers de charger à la baïonnette ceux qui résisteront.

Il ne fait pas bon s'aventurer dans la zone dangereuse. Vers quatre heures et demie du soir, Pierre Clément, âgé de trente-trois ans, caissier du sieur Germain, receveur des impositions royales, sort de son bureau, rue Saint-Jacques, et veut pénétrer dans la rue des Noyers. Il est pris pour un commis de la nouvelle régie et immédiatement assailli par un groupe de gagne-deniers armés de bâtons. L'un d'eux le frappe violemment d'un coup de poing à l'épaule, les bâtons se lèvent sur le pseudo-commis, terrorisé par d'affreuses menaces et des invectives épouvantables. « Il auroit été vraisemblablement assassiné si une femme herboriste qui tient une petite boutique au coin de la rue des Noyers ne luy eût donné retraite »[1].

Vers six heures et demie, on décide d'écrouer les mutins au Châtelet. Il faut prendre de grandes précautions. On barre complètement la rue des Noyers, on ne laisse plus passer que les personnes

1. Arch. du commissaire Dupuy.

« bien vêtues », celles qui peuvent justifier qu'elles y demeurent ou y ont des affaires. Puis les coupables sortent du commissariat, liés, garrottés, escortés chacun de trois soldats de front, entourés d'une brigade du guet à cheval, d'un fort piquet de soldats à pied, baïonnette au canon. Des cavaliers ouvrent le cortège et font arrêter les voitures, des cavaliers du guet à pied ferment la marche. Enfin, une brigade du guet à cheval reste d'arrière-garde. Deux cents hommes pour escorter ces quelques malheureux prisonniers!

Pendant que les grévistes arrêtés étaient conduits au Châtelet dans cet imposant appareil, cinq cents de leurs camarades se portaient vers le quai et le pont de la Tournelle. Ils pensaient que l'on dirigerait les captifs sur la Force, ils étaient décidés à attaquer l'escorte sur la place aux Veaux. D'instant en instant, des ouvriers descendus du faubourg Saint-Antoine venaient se mêler à la foule. Quand ils connurent leur erreur, furieux, exaspérés, ils se dirigèrent vers la rue des Noyers. Dupuy, reconnu, fut insulté. Un infernal tapage, une tumultueuse manifestation se prolongea assez tard dans la soirée.

En dépit de la sévérité de la justice que l'on pouvait redouter pour les fauteurs de trouble, on apprit le 5 janvier que les arrêtés, « après interrogatoire, venaient d'obtenir le préau, ce qui semblait annoncer qu'ils ne seroient pas traités aussi rigoureusement qu'on l'avoit appréhendé d'abord »[1].

L'accalmie qui suivit cette nouvelle n'était que très superficielle. Les gagne-deniers souffraient terriblement du nouvel état de choses, ils étaient décidés à lutter encore pour leur existence. Seulement, ils se concertaient. Le 10, dans la journée[2], un indicateur de police déguisé en maçon et qui flânait vers le marché Daguesseau, dans le faubourg Saint-Honoré, entend un homme engager les gagne-deniers à se réunir le lendemain de grand matin à l'endroit convenu pour porter un mémoire à Versailles. L'indicateur suit cet homme et l'entend faire la même recommandation en plusieurs lieux. Au milieu du Pont-Neuf, la garde de Paris arrête l'excitateur. Interrogé au commissariat de police, l'homme avoue qu'il organise pour le lendemain une marche sur Versailles. Le commissaire hésite pourtant à l'incarcérer et en réfère au lieutenant général de police Thiroux-Decrosne. Ce dernier envoie le messager de révolte en prison.

1. Journal de Hardy, f. fr. 6685.

2. Récit d'un procureur au Châtelet qui tenait ces détails de bonne source (Hardy).

L'ordre est immédiatement donné au chevalier Dubois d'occuper de grand matin la place Louis XV, de disperser tous les groupes, d'empêcher la marche sur Versailles. Dès six heures, le lendemain, toute la police de Paris est sur pied, assistée du guet à pied et à cheval. Ces forces dispersent bien quelques rassemblements en route vers le rendez-vous. Mais la foule devient de plus en plus dense, de plus en plus puissante. Tous les faubourgs déversent leur peuple de miséreux vers le centre. Les gagne-deniers tentent de détourner les porteurs d'eau et de les entraîner à leur suite. Le chevalier Dubois, ayant avec lui le jeune de Roquemont et suivi de vingt-quatre cavaliers, se multiplie. Vers dix heures du matin, venant du faubourg Saint-Marcel, il gagne le faubourg Saint-Germain par la rue des Noyers et la rue Saint-Jacques. Les mouvements de troupes continuent :

Vers l'heure de midi, on voit encore traverser de la rue des Mathurins à la rue des Noyers environ cent hommes du guet à pied, précédés d'un de leurs officiers à pied, d'un nombre de surnuméraires du guet à cheval, aussi à pied, portant mousquetons, et d'un officier du guet à cheval, qui revenoient du fauxbourg Saint-Germain et alloient, disoit-on, faire leur ronde à la place Maubert, d'où ils devoient passer ensuite au fauxbourg Saint-Antoine[1].

Cet impressionnant déploiement de forces ne servit à rien. Il eut d'ailleurs beaucoup plus l'aspect d'une parade que d'une sérieuse mesure. Malgré tout, Dubois était gêné, mal à son aise de mettre ainsi sa recette et celle de ses associés sous la protection de la force armée. Les gagne-deniers, au nombre de sept à huit cents, se mirent en route pour Versailles.

C'est là un événement qui mérite attention. Pour la première fois, peut-être, des êtres obscurs, infimes, qui, aux yeux des nobles, comptaient moins que leur meute ou leur écurie, osent s'adresser directement au roi ; mais surtout, ils en appellent au souverain contre les privilégiés, ils vont à Versailles, pleins de confiance dans le monarque, pleins d'espoir en sa justice, comme devant un juge encore non informé du procès. Le coup qui nous a frappé, semblent-ils dire, a été porté par les ministres, mais quand le roi saura!... Sur le chemin de la résidence royale, d'autres vont les suivre bientôt ; le peuple a trouvé la route de Versailles et après les gagne-deniers vont s'avancer les bandes révolutionnaires. Ceux

1. Journal de Hardy, f. fr. 6685.

qui marcheront immédiatement derrière cette avant-garde de 86 auront conservé son esprit. C'est pour en appeler au roi comme à un arbitre équitable et à un souverain tutélaire que le peuple de Paris se mettra en marche vers l'autre capitale royale. Il faudra les maladresses, les indécisions, les subterfuges de la royauté pour transformer en carmagnole des appels de suppliants. Et Louis XVI, lui aussi, prélude à sa future attitude : pris entre les âpres exigences des Polignac et des autres et la juste cause des gagne-deniers, il fera répondre qu'il est à la chasse!

A Sèvres, une brigade de maréchaussée est massée près de la grille du parc de Saint-Cloud. Les premiers gagne-deniers arrivent, emportés dans une course folle ; ils courent à perdre haleine, comme s'ils étaient poursuivis, stupéfaits, peut-être, de leur hardiesse, comme des timides, qui se jettent tête baissée aux plus audacieuses aventures. Une foule énorme marche assez loin derrière eux.

Les officiers de la maréchaussée s'avancent et parlementent avec les premiers de la foule. Ils ont reçu des ordres précis leur recommandant la douceur, la modération, de tout faire et tout supporter pour éviter une effusion de sang. En fin de compte, ils décident les gagne-deniers à députer douze d'entre eux à Versailles avec le placet qu'ils veulent remettre au roi. Mais à peine cette première bande calmée et convaincue a-t-elle repris le chemin de Paris qu'une seconde colonne plus nombreuse et plus excitée se rue sur la maréchaussée et la déborde. La troupe est forcée de se retirer et ouvre la route du palais. Cependant, quelques cavaliers gagnent Versailles, ventre à terre, et donnent l'alarme. Les gardes françaises et suisses prennent immédiatement position dans les avenues, tandis que d'autres troupes se tiennent prêtes à les appuyer. Les gagne-deniers arrivent. On parlemente de nouveau ; les officiers, « du ton le plus imposant, quoiqu'en même temps le plus modéré et le plus honnête, étoient parvenus à leur persuader qu'ils ne pourroient voir le roi ni parler à Sa Majesté qui étoit à la chasse, d'où elle ne reviendroit pas de sitôt... ». Une étrange combinaison intervient. On décide d'un commun accord que vingt-quatre gagne-deniers seront admis à la grille du château, douze à la première cour, jusqu'à la deuxième grille, et six seulement, porteurs d'un mémoire, seront admis dans la galerie. Ces derniers attendent trois heures et, quand ils sont convaincus que le roi est absent, ils se décident à laisser leur placet entre les mains d'un officier des gardes du corps. Celui-ci le remettra au premier gentilhomme de la chambre, qui le fera passer sous les yeux du roi.

La foule reprend la route de Paris en déclarant qu'elle reviendra si satisfaction n'est pas obtenue le mercredi 18 du présent mois.

La police a opéré quelques arrestations.

Les pouvoirs publics n'osèrent pas se montrer impitoyables. L'injustice était si manifeste qu'on ne distribua que pour la forme des châtiments. Une première sentence qui comportait marque et galère fut cassée, et si l'on se reporte aux peines qui, pour une légère indépendance, frappaient les compagnons et les apprentis, on a le droit de dire que l'épilogue judiciaire de cette grève prouve par sa modération la justice de la cause défendue par les gagne-deniers.

Le jeudi 19 janvier 1786, vers midi, en vertu d'un arrêt rendu la surveille en chambre criminelle du Parlement, sur les conclusions du procureur général du roi, et en appel de la sentence du lieutenant criminel du Châtelet de Paris, Bachin de Villefort, Blaise Chancel, gagne-denier de la place Cambrai, Jean Taillaud, brocanteur de la Montagne-Sainte-Geneviève, « sont conduits avec la plus nombreuse escorte de soldats de la compagnie de robe courte, soutenus de plusieurs brigades du guet à cheval, le guet à pied et à cheval gardant de plus les avenues et étant distribué de tous côtés sur leur passage, des prisons du Châtelet, par le Pont-au-Change, les rues de la Barillerie, de la Vieille-Draperie, de la Juiverie, du Petit-Pont et Gallande, à la place Maubert, ayant chacun un écriteau devant et derrière portant ces mots : « Violent et rebelle envers la garde », pour y être et demeurer attachés au carcan depuis midi jusqu'à deux heures à des poteaux qu'on avait eu la précaution d'y faire planter dès sept heures du matin[1]. Pendant l'exécution de cette sentence, les condamnés étaient gardés par une brigade du guet à cheval et une escouade du guet à pied.

Le vendredi, ils subirent une nouvelle exposition « dans la place des hales » et le samedi place de Grève. Ils furent ensuite bannis pour neuf ans de la ville, prévôté et vicomté de Paris, interdits de séjour et condamnés chacun à 3 livres d'amende.

D'ailleurs, l'opinion publique ne les abandonna point : pendant qu'ils étaient exposés au carcan, la foule, émue, fit une collecte en leur faveur. Le premier jour, place Maubert, on recueillit 48 livres, 236 le troisième jour, sur la place de Grève.

Quant aux premiers auteurs du mouvement, Antoine Clément, dit Maréchal, François Chassaint et Jacques Cissac, les gagne-deniers qui avaient parié d'insulter les « suppôts de la nouvelle

1. Journal de Hardy, f. fr. 6685.

régie », ils furent mandés dans la chambre pour y être admonestés, « étant debout derrière le barreau », et condamnés chacun à 3 livres d'amende.

Les petites voitures rouges continuèrent à circuler, sous escorte, pendant quelque temps.

Pratiquement, la grève des gagne-deniers n'avait eu aucun résultat.

Elle ne fut cependant pas inutile. C'était un de ces mouvements où le peuple essayait sa force et préludait à des actes mieux organisés et mieux dirigés. Le fait même d'avoir osé protester si violemment contre une décision du pouvoir, et d'avoir voulu en appeler au roi contre ses favoris, indiquait à quelle maturité les idées semées dans les esprits par un siècle de philosophie étaient arrivées. Ce qu'il y a de plus impressionnant enfin, c'est l'unanimité de l'opinion publique contre le gouvernement. Les gagne-deniers réalisèrent un instant sur leur cause, dès 1786, l'unité, la coalition de toutes les amertumes des Parisiens contre le régime. Sous forme de pitié ou de railleries, dans les conversations comme dans les écrits, en famille comme au café, l'opinion publique osa se montrer nettement favorable aux révoltés et, tandis que la justice leur infligeait l'infamie du carcan, elle leur décerna, sous forme de collecte, les palmes des opprimés.

Marcel Rouff.

BULLETIN HISTORIQUE

NÉCROLOGIE.

Albert VANDAL.

La mort prématurée du comte Albert Vandal, enlevé le 1er septembre 1910, à l'âge de 57 ans, laisse d'inconsolables regrets, non seulement aux amis qui ont eu le privilège de goûter le charme d'une des natures les plus délicates, les plus droites, les plus attachantes qu'on pût voir, mais à tous ceux qui, sans le connaître personnellement, ont suivi depuis 1882, dans sa carrière d'historien, ce chercheur scrupuleux et probe, qui unissait à la science une grande richesse d'idées, des vues larges et pénétrantes, et un talent d'écrivain qui prenait, avec chacune de ses œuvres, plus d'ampleur et d'éclat. Il suit de près dans la tombe Albert Sorel, dont il fut l'élève et l'ami, le collègue, puis le successeur à l'École des sciences politiques. C'était un esprit de la même famille, un historien de la même école, et, de même qu'il nous semblait avoir conservé en lui quelque chose de Sorel, sa mort nous fait sentir doublement la grandeur du vide laissé par celui-ci.

Esprit de moindre envergure ou tout au moins de moindre hardiesse que Sorel, et plus soucieux aussi d'éviter toute généralisation hasardée, tout entraînement d'imagination, Vandal a néanmoins laissé une œuvre qui, bien que composée d'études détachées et circonscrites, constitue cependant un ensemble par l'esprit et les préoccupations qui l'animent. Ces études se ramènent à deux ou trois questions d'histoire politique solidaires et convergentes et qui étaient rattachées dans l'esprit de Vandal à une préoccupation constante : éclairer l'histoire et la politique actuelles de la France par la connaissance des antécédents directs de cette histoire et de cette politique; chercher dans le passé récent de notre pays des leçons pour le présent et l'avenir. J'aimerais mieux dire des « lumières » que des « leçons »; car si Vandal, à ses débuts, s'est laissé aller à des déclarations un peu emphatiques qui pouvaient faire craindre qu'il eût mis l'histoire au service de la politique, comme lorsqu'il écrivait : « C'est le désir d'établir, *au profit exclusif de la France*, ces for-

tifiantes leçons, c'est *son passé seul*, dégagé de toute autre préoccupation, qui doit nous inspirer et nous guider dans l'étude de toutes les parties de son histoire politique, de même que nos anciens hommes d'armes, pour marcher à l'ennemi et s'animer au combat, ne poussaient qu'un cri : France! », cette phrase, peu claire, signifie, au fond, qu'on doit étudier le passé sans le déformer au gré des passions contemporaines[1]. En fait, bien que Vandal ait subi, comme nous tous, dans ses vues historiques, l'influence de ses préférences politiques[2], il a fait constamment le plus loyal effort pour se documenter d'une manière complète, pour soumettre ses documents à une critique scrupuleuse, pour ne rien avancer dans ses récits qu'il ne pût prouver, pour rester, autant que possible, l'observateur impartial et, comme on aime à dire aujourd'hui, objectif du passé. Mais Vandal estimait en même temps que, pour l'historien, le passé n'est pas mort, mais vivant, et il apportait tout son effort, tout son talent à lui rendre la vie. Pour cela, il mettait en œuvre toute sa pénétration de psychologue et son art de narrateur. Pour lui, l'histoire était un drame, et ce n'était qu'en sachant faire vivre les personnages du drame, en donnant aux scènes de l'histoire la couleur et le mouvement qu'on fait de l'histoire vraie. Dans ce travail d'évocation, il s'attachait à laisser parler les témoignages contemporains, à ne rien ajouter à ce que lui fournissaient les sources les plus pures, mais il ne se dissimulait pas ce qu'il y a de personnel et de subjectif dans l'art de l'historien évocateur du passé; il en acceptait les risques sans laisser jamais sa conscience de savant subir d'éclipse, de même qu'il apportait un double et louable scrupule à établir la liaison des événements historiques, les conséquences inéluctables de leur action réciproque et de leur marche, et en même temps le jeu des individualités, le rôle des passions, des idées personnelles et des caractères. Le talent si riche, si fin et si fort de Vandal était fait d'éléments très divers. Il devait sans doute quelque chose aux maîtres qu'il considérait comme des modèles, à Tocqueville, à Taine, à Sorel; il

1. Je me ferais scrupule d'insister sur le patriotisme de Vandal, si ardent qu'il fût. Lui faire un mérite d'un sentiment si naturel chez un homme à l'esprit droit et au cœur bien placé, comme d'une vertu exceptionnelle, serait, me semble-t-il, faire injure et à lui-même et à tous ses confrères en histoire. Certes, Vandal était profondément patriote, mais il n'aurait pas souffert qu'on l'en louât, car il n'était pas de ceux qui font du patriotisme une réclame et une carrière.

2. Notre collaborateur M. Reuss a indiqué ici même (t. LXXXIII, p. 11, et t. XCIX, p. 111) les points sur lesquels le fils du directeur des postes du second Empire avait pu être influencé par son éducation et ses tendances bonapartistes; mais il a eu soin de faire remarquer que Vandal lui-même a regretté que Bonaparte n'ait pas su, dans son œuvre réparatrice, sauver ce qui eût pu la consolider, la liberté. « Cette œuvre, dit-il, était au-dessus de son caractère. »

avait aussi beaucoup appris dans la vie et dans le monde auquel il aimait à se mêler et où il trouvait à exercer, avec la séduction de son esprit et de sa distinction native, ses qualités d'observateur et d'analyste; il avait pendant dix ans, de 1877 à 1887, au Conseil d'État[1], pris l'expérience des affaires publiques; mais ses rares qualités me paraissent dues surtout à la conception très nette qu'il s'était faite des devoirs de l'historien, et aux consciencieux efforts par lesquels il s'est constamment rapproché de l'idéal qu'il s'était formé : exactitude et précision d'une part, de l'autre création de la vie, discernement du caractère des hommes et du sens des choses, une philosophie de l'histoire faite d'observation, de logique et de psychologie, et enfin recherche d'une forme expressive et simple, qui arrive à l'effet, à la couleur et au relief à force de justesse et de vérité vue et sentie. Ces qualités, qu'il n'a acquises dans leur plénitude que peu à peu, surtout en ce qui concerne le style, ont fait de lui un professeur incomparable. Il excitait chez ses élèves de l'École des sciences politiques une admiration sans bornes. Il apportait à ses leçons cet amour de la correction, de la perfection qu'il mettait en toutes choses et qui lui donnait quelque chose d'accompli partout où il se trouvait, dans les salons comme dans sa chaire, dans la vie publique comme dans l'intimité; chacune d'elles était une œuvre d'art et on s'émerveillait de ce qu'il pouvait donner d'attrait et de vie aux plus arides négociations diplomatiques. Ce sont ces mêmes qualités qui font de tous ses livres, construits de matériaux si solides et si nouveaux, une lecture délicieuse.

Je n'ai pas à redire ici le sujet des ouvrages d'Albert Vandal et à insister sur leur mérite. La *Revue historique* en a entretenu ses lecteurs et leur a rendu la justice qui leur était due à mesure qu'ils paraissaient[2]. Mais je rappellerai l'unité secrète qui les rattache les uns aux autres. Vandal avait débuté dans les lettres par un charmant petit livre d'impressions de voyage en Scandinavie : *En karriole à travers la Suède et la Norvège*, et il est vraisem-

1. On doit déplorer sans doute, pour l'intérêt de la chose publique, que des partis pris politiques aient empêché Vandal de continuer à servir le pays au Conseil d'État; mais il l'a peut-être encore mieux servi, grâce à cet ostracisme, par ses livres et son enseignement.

2. Voy. t. XIX, p. 114; XXXIII, p. 356; XL, p. 214; XLVI, p. 93; LII, p. 356; LXXI, p. 110; XCIX, p. 110. Toutefois, la *Revue* doit faire son *meâ culpâ* d'une très regrettable omission. Un seul des volumes de Vandal n'y a pas été l'objet d'un compte-rendu; c'est le troisième et admirable volume qui clôt l'ouvrage sur *Napoléon et Alexandre*, celui qui est consacré à la *Rupture*, qui met en présence les manœuvres ténébreuses des deux rivaux et conduit de 1811 au passage du Niémen.

blable que ce sont ses voyages en Orient et dans les pays du Nord qui l'ont poussé à faire des rapports de la France avec la Turquie et la Russie les premiers objets de ses études. Disons plutôt : le premier objet, car la question d'Orient est depuis Pierre le Grand jusqu'à Nicolas Ier mêlée à toutes nos relations avec la Russie et l'obstacle permanent qui empêcha la France et la Russie de conclure plus tôt une alliance souvent ébauchée et toujours abandonnée.

Le premier livre d'histoire de Vandal : *Louis XV et Élisabeth de Russie*, imparfait au point de vue de la composition et du style, est un des plus riches, des plus remarquables qu'il ait écrits au point de vue des idées. Il révélait à la France une partie de son histoire politique qu'elle ignorait et lui indiquait nettement, dès 1882, l'alliance russe comme une nécessité de l'avenir. Il montrait qu'au XVIIIe siècle la France s'était lourdement trompée en sacrifiant à sa politique traditionnelle d'alliance avec la Suède, la Pologne et la Turquie l'amitié de la Russie qui s'offrait à elle ; en prenant pour règle d'ignorer la Russie, jusqu'au jour où elle accepta son alliance, mais comme à contre-cœur, et uniquement parce qu'elle se mettait à la remorque de l'Autriche. Cinq ans après, c'est à Constantinople que M. Vandal se transportait pour étudier dans : *Une ambassade française en Orient*, le rôle du marquis de Villeneuve qui réussit à imposer aux Russes et aux Autrichiens le traité de Belgrade de 1739, triomphe de la Turquie soutenue par la France, qui ne devait pas avoir de lendemain, et dont la France ne devait pas profiter. Le talent d'écrivain de Vandal prit dans ce nouveau livre tout son essor, et le récit des aventures du pacha Bonneval, à qui il avait consacré déjà une notice en 1885, la peinture du monde turc, les chapitres consacrés à notre commerce dans le Levant, à la succession de Pologne, montraient en lui un homme qui sait manier les textes, voir simultanément les côtés les plus variés de l'histoire et faire revivre les hommes. Une fois en Orient, M. Vandal avait été amené, en étudiant les antécédents de la mission de Villeneuve, à remonter jusqu'à Louis XIV, aux projets de Colbert sur l'Égypte, et à la mission du marquis de Nointel qui réussit en 1673 à obtenir le rétablissement des capitulations. Toutefois, ce ne devait être qu'en 1900 que M. Vandal donna le résultat complet de ses recherches sur la mission de Nointel. En 1889, il n'avait publié qu'un mémoire communiqué à l'Académie des sciences morales et politiques, sur *Louis XIV et l'Égypte*. Son *Odyssée d'un ambassadeur. Les voyages du marquis de Nointel*, fut comme un intermède au milieu de ses travaux d'histoire politique, car tout en traitant avec un très grand soin la partie commerciale de son

sujet, il s'attache surtout à faire revivre le singulier ambassadeur, touriste, curieux, collectionneur, qui éblouit les Orientaux de son faste pour finir son ambassade dans la misère, et qui mérite surtout la réputation d'un protecteur éclairé des arts. Entre temps, M. Vandal s'était attaché au grand ouvrage dont son *Élisabeth* n'était que la préface : *Napoléon Ier et Alexandre*, dont les trois volumes parurent de 1891 à 1897. L'ouvrage est comme un drame en trois actes : l'*Alliance*, le *Déclin de l'alliance*, la *Rupture*. Ici encore, c'est la Pologne et la Turquie qui sont l'obstacle à l'accord entre la France et la Russie, mais plus encore les ambitions opposées et également démesurées des deux empereurs. Vandal a mené avec un art consommé, en même temps qu'avec une connaissance admirable de tout le détail de la diplomatie, ce triple récit et il a mis face à face les deux inoubliables portraits du fourbe mystique et du conquérant insatiable qui se proposaient le partage d'un monde qu'ils voulaient chacun se réserver pour soi seul. Rien de plus curieux que de voir se succéder ces trois volumes, si différents de ton et de couleur : le premier tout rempli des enivrements d'une amitié grandiose, sorte d'épithalame héroïque d'une alliance où l'on rêve de refaire l'univers au milieu des fêtes; le second, série d'imbroglios comiques et de négociations de mariages où l'on se dupe des deux côtés; le troisième d'une grandeur sinistre et tragique, où l'on sent la main terrible de la fatalité précipiter Napoléon à l'abîme hors de ce monde trop étroit pour les deux rivaux. — Quand on est aux prises avec Napoléon, il ne vous lâche plus. Vandal l'avait vu courant à sa ruine et entraînant avec lui la France au gouffre. Il voulut montrer plus complètement qu'on n'avait fait jusqu'ici les causes et les résultats de l'*Avènement de Bonaparte* et justifier en quelque mesure la France de s'être donnée à Napoléon, faire ressortir ce qu'elle dut à son génie organisateur et pacificateur au sortir de l'anarchie révolutionnaire. Les deux volumes consacrés par M. Vandal à décrire la France du Directoire, le 18 Brumaire et la République consulaire sont ce qui est sorti de plus parfait, de plus complet de sa plume, au point de vue de la richesse de la documentation comme de la perfection de la mise en œuvre. On lui reprochera d'avoir fait trop grande la part des éloges accordés à Bonaparte, d'avoir trop atténué les ombres du tableau. Ce n'en est pas moins une œuvre de tout premier ordre. Vandal a bien rempli tout son mérite, mais nous pleurons, avec l'homme que nous aimions, les beaux livres que nous attendions encore de lui.

G. Monod.

HISTOIRE DE FRANCE.

FIN DU MOYEN AGE.

(1328-1498.)

Publications de documents. — Les historiens qui veulent étudier les textes du XIVe et du XVe siècle dans des éditions soigneusement établies sont redevables chaque année à la Société de l'Histoire de France de nouveaux et excellents instruments de travail. La *Chronique des règnes de Jean II et de Charles V*, dont cette Société a confié la publication à M. Delachenal[1], est connue depuis longtemps; c'est la dernière partie des *Grandes Chroniques de France*, attribuée au chancelier Pierre d'Orgemont, et nous n'avons pas besoin de rappeler l'importance de ce document officiel, où l'on trouve les événements exposés avec une extrême précision, non point toujours tels qu'ils se sont passés, mais tels que Charles V voulait qu'ils fussent connus de la postérité. Il a été imprimé plusieurs fois avec le corps des *Grandes Chroniques*, notamment dans l'édition de Paulin Paris. Mais Paulin Paris a cru devoir utiliser plusieurs manuscrits et a pris dans l'établissement du texte des libertés fâcheuses; les fautes de son édition altèrent parfois gravement la vérité historique. M. Delachenal s'est borné à reproduire le manuscrit de Charles V (Bibl. nat., ms. fr. 2813), ce qui était évidemment la seule méthode à suivre. Son édition comprendra trois volumes, dont un album reproduisant les miniatures de ce beau manuscrit. Le tome I, qui vient de paraître, est relatif au règne de Jean le Bon. Il est annoté avec le soin, l'exactitude et la compétence toute spéciale qu'on devait attendre du savant historien de Charles V.

Dans la même collection vient enfin de se terminer la publication des *Lettres de Louis XI*, qui a été proposée par Mlle Dupont et agréée par le Conseil de la Société de l'Histoire de France, sur un rapport de Léopold Delisle, il y a quarante-deux ans. Mlle Dupont, Léopold Pannier, Étienne Charavay, Joseph Vaesen ont travaillé tour à tour à cette édition et sont morts avant de l'avoir vue s'achever. Le tome XI[2], imprimé par les soins de M. Bernard

1. *Chronique des règnes de Jean II et de Charles V*, publ. par R. Delachenal. T. I : *1350-1364*. Paris, librairie de la Société de l'Hist. de France, 1910, 346 p.

2. *Lettres de Louis XI, roi de France*. T. XI : *Préface, Itinéraire et Tables*,

DE MANDROT, contient une substantielle préface de ce savant, un Itinéraire de Louis XI que Mlle Dupont et ses successeurs avaient dressé pour parvenir à dater ses lettres, et enfin une Table générale. Ainsi se trouve définitivement ouvert au public un admirable monument d'érudition, digne d'être connu, non seulement des historiens professionnels, mais de tous les curieux que peut intéresser la psychologie d'un grand conducteur d'hommes. De cette collection de plus de deux mille lettres, quelques-unes, destinées à des puissances étrangères, ont été écrites ou traduites en latin dans les bureaux de la chancellerie; presque toutes sont en français; un bon nombre ont été dictées « de mot à mot » par Louis XI, qui appelait ses secrétaires à toute heure du jour et, par exemple, « le matin, à son lever, en s'habillant ». Ces missives, « devisées » par le roi lui-même, sont faciles à distinguer. Soit que Louis donne ses instructions aux généraux et aux diplomates qu'il emploie, soit qu'il écrive affectueusement à ses amis François Sforza ou Laurent de Médicis, ou à ses bonnes villes, ou qu'il s'adresse à sa femme, à sa sœur, à ses compères, l'allure des billets qui lui appartiennent en propre est bien personnelle et reconnaissable; il a une manière à lui, alerte, précise, tantôt enjôleuse, tantôt cinglante et sèche, parfois brutale et terrible. Tel nous le montrent les *Mémoires* de Commynes et les relations des ambassadeurs italiens, tel il se révèle lui-même dans sa correspondance : vif, gouailleur, aimant la gauloiserie et les gros mots, la chasse, le vin et les belles filles, curieux, fureteur, soupçonneux, fourbe, cruel; mais aussi d'une activité et d'une largeur d'esprit merveilleuses et doué en somme d'éminentes qualités d'homme d'État, qu'il gâte par une certaine bassesse de caractère, un positivisme cynique et parfois répugnant. Les *Lettres de Louis XI* ne modifient pas essentiellement l'idée que nous nous faisions de lui, parce que de bons observateurs nous l'avaient fidèlement dépeint; mais elles nous donnent des certitudes et des précisions, et beaucoup sont vraiment bien amusantes. L'édition de la Société de l'Histoire de France pourra subir çà et là quelques corrections, notamment pour les dates des lettres; mais elle est le fruit d'un énorme effort de recherches et elle est, somme toute, un modèle. Nous regrettons seulement qu'on n'ait pas reproduit les parties chiffrées de certaines lettres[1]; peut-être auraient-elles tenté la patience d'un cryptographe assez habile pour les mettre en clair.

par J. Vaesen et B. de Mandrot. Paris, librairie de la Société de l'Hist. de France, 1909, IX-333 p.

1. Notamment la lettre écrite de Péronne au duc de Milan le 13 octobre 1468 (n° 396).

Le onzième volume des *Documents concernant le Poitou*, que M. Paul Guérin extrait patiemment du Trésor des chartes [1], apporte une contribution d'autre genre à l'histoire du règne de Louis XI. Comme les tomes précédents de cette belle publication, il est riche surtout en documents d'histoire sociale. Sur un total de cent cinquante actes, quatre-vingt-dix-sept sont des lettres de rémission, accordées notamment à des gens d'armes, des francs-archers, des gens de métier, des paysans. Elles attestent l'extrême brutalité des mœurs; le nombre relativement élevé des fratricides est caractéristique. Elles attestent aussi la célérité de la justice royale, dont les criminels ne peuvent plus faire fi; en contraste avec les lettres de rémission du temps de Charles VII, elles donnent l'impression qu'en somme le Poitou est sauvé de l'anarchie. Dans son Introduction, M. Guérin donne une sorte de complément à sa publication, en exposant, d'après d'autres sources et surtout d'après les registres du Parlement, les événements remarquables de l'histoire du Poitou sur lesquels les registres du Trésor des chartes renseignent peu ou point; il raconte l'installation à Poitiers, en 1469, du parlement qui siégeait à Bordeaux et expose sommairement les rapports de Louis XI et de la ville de Poitiers.

Comme les lettres missives et les lettres de rémission, les *Comptes* sont des textes qui nous font pénétrer au vif de la réalité historique. On a dit ici quel intérêt présente la publication des *Comptes* inédits du roi René, par l'abbé Arnaud d'Agnel [2], et quelle était la méthode suivie par l'auteur [3]. Dans les tomes II et III qui la terminent sont groupés, en des cadres artificiels qui ont, en somme, plus d'avantages que d'inconvénients, les comptes relatifs au costume, aux meubles, aux mœurs. Un index très abondant, de plus de cent soixante pages, permet de manier facilement les trois volumes. L'annotation est suffisante. L'édition mérite en somme des éloges, bien qu'on y puisse relever un certain nombre de fautes d'impression que ne corrige aucun erratum. L'histoire du roi René, en grande partie manquée par Lecoy de la Marche, est à refaire; la publication de M. Arnaud d'Agnel sera, pour qui entreprendra cette grosse besogne, d'un précieux secours.

Les *Comptes du manoir archiépiscopal de Rouen* [4], pour

1. Paul Guérin, *Recueil des documents concernant le Poitou contenus dans les Registres de la chancellerie de France*. T. XI : *1465-1474* (*Archives historiques du Poitou*, t. XXXVIII), 1909, xlv-539 p.

2. L'abbé G. Arnauld d'Agnel, *les Comptes du roi René*. Paris, Alph. Picard, 1909 (t. II, 491 p.) et 1910 (t. III, 511 p.). Chaque volume : 10 fr.

3. Voy. l'article de M. Lauer, *Rev. hist.*, année 1908, t. III, p. 310-312.

4. *Comptes, devis et inventaires du manoir archiépiscopal de Rouen*, recueil-

n'avoir pas la même importance, seront cependant bien accueillis des archéologues et des historiens. Obligé par la loi de séparation de quitter ce manoir, qu'il avait travaillé à restaurer et à embellir, Mgr Fuzet lui a consacré un livre luxueux. Aux documents d'archives qu'il a fait recueillir par l'abbé Jouen, il a ajouté une importante introduction. L'histoire d'un monument, lorsqu'on veut non seulement examiner les étapes de sa construction, mais rappeler les institutions, les faits, les personnages dont il évoque le souvenir, ne peut manquer d'être assez factice. Les deux cents pages écrites par Mgr Fuzet, sans éviter ce défaut, constituent néanmoins une bonne monographie, précise et intelligente, d'histoire ecclésiastique et d'histoire provinciale. Quant aux documents, ils sont présentés par M. l'abbé Jouen avec un appareil d'érudition qui, semble-t-il, aurait pu être allégé sans dommage. Le lexique contient sept ou huit cents mots prétendus rares; en réalité, la plus légère différence avec l'orthographe moderne (*ung* pour *un*, *tuillé* pour *tuile*, *ytalien* pour *italien*, etc.) a suffi pour qu'un mot eût les honneurs d'une traduction ou d'une explication. Et l'explication laisse parfois rêveur[1].

Plus sobre, et parfois trop sobre, est l'édition du *Livre rouge de Sainte-Marie d'Auch*, dont nous avons reçu la seconde partie[2]. On y trouve une foule de documents intéressants : tels, au point de vue de la discipline ecclésiastique, les statuts synodaux de 1383, les constitutions synodales de Philippe de Levis, les statuts de l'église d'Auch, etc...; au point de vue de l'administration temporelle des archevêques, les coutumes de Bassoues. L'ouvrage se termine par une table alphabétique des noms et des matières, à laquelle il faut reprocher, non pas une longueur excessive, mais au contraire des lacunes[3]. Est-il donc difficile de faire un bon index? C'est affaire de patience et de méthode, deux qualités que doivent posséder tous les éditeurs de textes.

lis et annotés par M. le chanoine Jouen, publiés avec une introduction historique par Mgr Fuzet. Paris, Alph. Picard, 1908, CCXLIV-716 p. in-4°, avec plans et fac-similés. Prix : 25 fr.

1. Le compte de 1437 contient la phrase suivante, p. 149 : « A Colin Amiot, machon, pour avoir ... faist ... une demie croysée de fenestres et III autres fenestres sur rue et plusieurs hachis et en la chambres de ses clercs deux fenestres... » Au glossaire, nous trouvons : « *Hachis*, p. 149 : viande hachée coupée très fin. »

2. Abbé J. Duffour, *Livre rouge du chapitre métropolitain de Sainte-Marie d'Auch*, 2e partie, paginée de la p. 241 à la p. 519. Paris, Champion; Auch, Cocharaux, 1908 (*Arch. hist. de la Gascogne*, 2e série, fasc. 12). M. Lauer a donné ici un compte-rendu détaillé de la première partie (*Rev. hist.*, 1908, t. III, p. 312-313).

3. Au mot *sorciers*, par exemple, je ne trouve pas de référence à la page 314, où se trouve une ordonnance contre les sorciers.

Histoire des institutions. — L'histoire des finances publiques continue à s'éclaircir et à se débarrasser d'erreurs depuis longtemps ressassées. Le tome III des *Recherches* du colonel Borrelli de Serres, sans avoir peut-être autant d'importance que les deux volumes précédemment parus, est riche d'informations nouvelles et de rectifications, fondées sur les documents d'archives[1]. Sauf un mémoire sur les *Plus anciens présidents au Parlement*, où il est montré que ce titre a été donné d'abord à de grands personnages sans compétence spéciale, puis, à partir du milieu du XIVe siècle, à des juristes qui étaient depuis longtemps présidents de fait, — le nouveau volume de M. Borrelli de Serres est presque exclusivement consacré à l'histoire des services financiers et des gens de finances. Il commence par un historique du Trésor royal, de Philippe IV à Philippe VI. Au moment de la suppression de l'ordre des Templiers, le Trésor, qui avait été installé au Louvre de 1295 à 1303, était de nouveau au Temple, mais il était sous la surveillance de trésoriers du roi; après la suppression de l'ordre, les trésoriers remplacèrent les Templiers comme banquiers du roi. Cette organisation manquait d'unité, il fallait nécessairement une direction supérieure des finances. Le tout-puissant favori Enguerrand de Marigny s'en saisit et se chargea seul de l'administration financière, sans s'attribuer ni titre, ni office, ni traitement correspondant. Il se contenta de profits occultes, au moyen de pratiques irrégulières, et surtout au moyen d'un dédoublement momentané du Trésor. Après lui, le Trésor fonctionne régulièrement, sous la direction d'un « souverain établi par-dessus les trésoriers ». Dans un autre mémoire, M. Borrelli de Serres rectifie sur plusieurs points la biographie de Marigny, démontre qu'il n'a pas été créé comte de Longueville par Philippe le Bel. Il donne aussi des notices sur le trésorier Pierre Remy, les Montagu, les Varye et autres gens de finances. Il achève de ruiner la légende de Jacques Cœur, « ministre des Finances » de Charles VII, et la légende de Jean Bureau, qui n'a pas été grand maître de l'artillerie ni inventeur technique. Bien que M. Borrelli de Serres emploie trop souvent son temps à réfuter des auteurs dont l'insuffisance

1. *Recherches sur divers services publics, du XIIIe au XVIIe siècle*. T. III : *Notices relatives aux XIVe et XVe siècles*. Paris, Alph. Picard, 1910, 591 p. Prix : 10 fr. Voici les titres des notices : I, le Trésor royal de Philippe IV à Philippe VI. — II, Officiers des finances de Philippe IV à François Ier (liste des trésoriers de France, clercs du Trésor, changeurs du Trésor, etc). — III, Les plus anciens présidents au Parlement. — IV, Notes sur quelques-uns des gens de finances. — V, les Feux dans le Languedoc. — VI, Trois hypothèses sur les variations monétaires (réponse aux critiques de M. Dieudonné). — VII, la Date de l'*Estat des offices* (ce petit traité est de 1450-1452).

scientifique n'est plus à démontrer, son livre, que nous regrettons de ne pouvoir analyser tout entier, est de ceux qu'on ne peut pas ignorer. Tous ceux qui étudient le développement des institutions monarchiques à la fin du moyen âge ont contracté une dette envers M. Borrelli de Serres. Il est de ces érudits qui, par leurs recherches fécondes dans les documents inédits, et aussi par la précision de leur intelligence, leur sincérité envers eux-mêmes et la vigueur de leur esprit critique, renouvellent tous les sujets qu'ils traitent.

Les travaux de M. Borrelli de Serres sur les variations monétaires du XIVe siècle ont, avec ceux de MM. Bridrey, Babelon, Dieudonné, etc..., aidé M. Adolphe Landry à écrire un livre d'ensemble sur les mutations de monnaies, de Philippe le Bel à Charles VII[1]. Mais M. Landry s'est placé à un point de vue particulier. Il ne fait pas l'histoire des mutations; il n'a pas recherché de documents inédits et n'apporte pas de faits nouveaux. Il construit une théorie économique des mutations, il nous donne « une étude systématique des mutations au point de vue économique ». Tout en s'aidant des découvertes de l'érudition moderne, il reprend les textes les plus connus, tels que les Ordonnances royales, et s'applique à en donner une interprétation cohérente, que ne choque ni le sens commun, ni les données de l'histoire générale, ni ce que nous savons des idées du moyen âge. Bref, il fait œuvre d'économiste, tout en espérant, et à très juste titre, être utile aux historiens. Son livre, écrit avec soin et avec le souci d'être à la fois clair et nuancé, aura, souhaitons-le, assez de lecteurs pour que les erreurs ressassées à ce sujet disparaissent des manuels et de l'enseignement historique. Après un premier chapitre sur le système monétaire de l'ancienne France, sont définis les modes de mutation; il y a eu des réductions de titre, quelquefois même des réductions de poids, mais il y a eu surtout des « affaiblissements » de monnaie par augmentation arbitraire de leur cours légal, exprimé en monnaie de compte; de même les « enforcissements », plus rares, se sont opérés surtout par l'abaissement du cours légal. Pourquoi ces mutations? Il faut se ranger aux conclusions de M. Borrelli de Serres, repousser l'idée que les rois aient usé alternativement des affaiblissements et des enforcissements pour payer moins et recevoir plus. Les raisons pour lesquelles on muait les monnaies sont tout autres, et M. Landry les énumère méthodiquement. Pour lui, la principale était le désir des rois de donner

1. Adolphe Landry, *Essai économique sur les mutations de monnaies dans l'ancienne France, de Philippe le Bel à Charles VII.* Paris, Champion, 1910, XVII-219 p. (Bibl. de l'École des Hautes-Études, 185e fascicule). Prix : 7 fr.

plus de travail à leurs ateliers monétaires, d'augmenter la frappe et par suite le bénéfice qu'ils tiraient de leur droit de monnayage. Et en effet les mutations ont activé la frappe, mais, tant que les cens et les autres revenus du domaine ont tenu grande place dans les recettes royales, les affaiblissements de monnaie, qui ont constamment fait décroître la valeur réelle de la livre, ont diminué les profits tirés du domaine : les redevances étant fixées une fois pour toutes en monnaie de compte, la diminution des quantités de métal correspondant à la livre était préjudiciable au roi; peut-être, au total, a-t-il perdu plus que gagné aux variations monétaires. En tous cas, la diminution de la valeur de la livre a causé un tort énorme aux autres grands propriétaires. On a eu tort de dire que les mutations ont eu peu de succès et de conséquences; les prescriptions royales passaient véritablement en pratique, jetaient momentanément le trouble dans les transactions, changeaient les prix, et elles ont eu pour effet durable un grand déplacement de la richesse, au détriment de l'église et de la noblesse.

Les historiens que forment maintenant nos Facultés de droit continuent à nous donner d'excellents travaux sur les institutions du moyen âge. M. Ernest Perrot a écrit un livre intéressant et neuf sur les cas royaux[1]. Il y étudie successivement les différents cas royaux, la théorie juridique, la procédure et termine par une comparaison avec les cas ducaux en Normandie. Selon lui, jusqu'à la fin du XIVe siècle, la monarchie n'a point cherché, dans les « casus ad dominum regem pertinentes », une arme de guerre contre les justices seigneuriales. Seuls, le cas d'infraction à la paix et le cas d'infraction aux ordonnances royales paraissent dériver des devoirs du roi comme chef de la nation et se sont établis aux XIIIe et XIVe siècles sur des principes étrangers et contraires au principe féodal; tous les autres cas ont une origine qui se perd dans la nuit des temps et reposent sur cette idée de droit féodal que le seigneur ne peut pas recevoir justice de la main d'un vassal : dans les affaires qui touchent le roi, celui-ci est nécessairement juge et partie. La dynastie capétienne s'est montrée en somme, à cet égard, beaucoup moins envahissante que la dynastie anglo-normande. Ces conclusions ne surprendront sans doute qu'à moitié les historiens familiers avec les textes des XIIIe et XIVe siècles, mais personne n'avait encore tiré au clair cette question. Voilà une très utile contribution à l'histoire du droit monarchique en France.

1. *Les Cas royaux, origine et développement de la théorie aux XIIIe et XIVe siècles.* Paris, Arthur Rousseau, 1910, 370 p.

Sans être d'une importance égale, l'*Essai sur la connaissance et la preuve des coutumes en justice, dans l'ancien droit français et dans le système romano-canonique*, par M. Hippolyte Pissard[1], est un livre solide, fortement documenté et bien composé. Comment le juge acquérait-il la connaissance de la coutume? Par qui la preuve de la coutume était-elle faite? L'auteur étudie cette question depuis l'époque barbare jusqu'à la fin de l'ancien régime; on lira avec un intérêt particulier les chapitres sur l'origine, le développement et le déclin des enquêtes par turbe qui, après avoir été mises régulièrement en pratique par saint Louis pour la preuve de la coutume, ont été rendues à peu près inutiles par la rédaction des coutumes à partir du xve siècle et ont été abolies par l'ordonnance d'avril 1667. Sans nier l'influence du droit normand, M. Pissard pense que l'enquête par turbe remonte à l'*inquisitio* carolingienne, par l'intermédiaire des enquêtes faites, notamment au temps de Philippe-Auguste, pour la sauvegarde des droits royaux. Nous adoptons d'autant plus volontiers cette opinion que, pour notre part, nous ne croyons pas que la monarchie ait jamais pu cesser tout à fait d'avoir des *missi* et d'ordonner des enquêtes.

Les *Recherches sur les maîtres des requêtes de l'Hôtel, des origines à 1350*, de M. André Guillois, éclairent aussi la question de la justice retenue par le roi, mais cette fois au point de vue des relations entre les divers organes de justice royale[2]. Les maîtres des requêtes de l'Hôtel, qui avaient pour mission de recevoir et examiner les requêtes adressées au roi, jugeaient parfois sur le fond, sans qu'on puisse établir une délimitation précise de compétence entre eux et le Parlement. Adoptant l'opinion la plus répandue, M. Guillois aperçoit l'origine de cette institution dans les *Plaids de la Porte*, tels que les décrit Joinville. Malgré des recherches sérieuses aux Archives nationales, l'auteur n'a pu apporter de textes nouveaux antérieurs à l'année 1316. Mais, à partir de cette date, les documents imprimés ou inédits abondent. On voit quel est le nombre, la qualité, la carrière des maîtres des requêtes de l'Hôtel; quels actes ils commandent en vertu de leurs fonctions (faveurs diverses et actes administratifs d'une part, actes relatifs à l'exercice de la justice, de l'autre); quel rôle ils jouent à la chancellerie; quelle est leur juridiction; quelle situation ils occupent au Parlement; quelles missions le roi leur confie dans le royaume et au dehors. Le livre de M. Guillois fera jusqu'à nouvel ordre autorité sur la matière. Il est

1. Paris, Arthur Rousseau, 1910, 223 p.
2. Paris, Larose et Tenin, 1909, 281 p.

écrit avec le sentiment de la réalité historique, de la souplesse et de l'imprécision des institutions du moyen âge. L'auteur a d'ailleurs fait aux Archives de véritables trouvailles ; je citerai surtout un jugement (pièce justif., n° 6) rendu en 1325 par les maîtres des requêtes de l'Hôtel au nom de la *Cour du roi*, texte probablement unique en son genre jusqu'ici et qui prouve que la *Curia* conservait encore ses pouvoirs judiciaires à côté du Parlement émané d'elle.

Histoire provinciale et féodale. — Une *Société des recherches historiques du Vaucluse* s'est fondée pour publier des « Recherches historiques et documents sur Avignon, le Comtat-Venaissin et la principauté d'Orange ». Des archivistes de la région et des savants locaux, MM. Labande, Girard, Claude Faure, Duhamel, l'abbé Requin, etc..., nous promettent des travaux sur les institutions, l'archéologie et les arts, la vie économique et sociale du pays, depuis l'antiquité jusqu'aux temps modernes. Et à coup sûr peu de provinces méritent mieux que celle-là le culte des gens de goût et la dévotion des curieux du passé.

Les deux volumes que nous avons reçus de cette collection sont des recherches de M. Joseph Girard, conservateur de la bibliothèque d'Avignon, et du Dr Pansier sur la *Cour temporelle d'Avignon aux XIVe et XVe siècles*[1], et une étude de M. Claude Faure, archiviste de la Drôme, sur l'*Administration et l'Histoire du Comtat-Venaissin du XIIIe au XVe siècle (1229-1417)*[2].

La cour temporelle d'Avignon avait à la fois des attributions judiciaires et des pouvoirs administratifs très étendus. Chargée de faire crier à certaines dates les vieux statuts de 1246, elle y ajoutait, pour les besoins du moment, des prescriptions nouvelles, et en somme, nous disent MM. Girard et Pansier, tout ce qui concernait la police de la cité, au sens le plus large du mot, était soumis à son pouvoir général de réglementation. Les pièces justificatives, qui occupent les trois quarts de ce livre, et le substantiel mémoire où elles sont utilisées prouvent en effet l'importance de la cour temporelle dans la vie avignonnaise. Les historiens d'Avignon et de la société urbaine au moyen âge trouveront là une foule de détails précis et intéressants. Nous citerons notamment un acte d'accord conclu en 1452 entre les maîtres chaudronniers et leurs ouvriers, que nos deux auteurs qualifient à bon droit de « très curieux ».

Les éléments du livre de M. Claude Faure ont été puisés aux

1. Paris, Champion; Avignon, Roumanille, 1909, 222 p.
2. Ibid., 1909, 230 p.

archives du Vatican et aux archives du département de l'Isère. Son exposé est précis et bien ordonné et laisse une impression nette. On y suit, à travers l'énumération des très nombreux petits faits que fournissent les documents d'archives, la formation territoriale du Comtat-Venaissin, cédé en 1229 par le comte de Toulouse à l'Église et annexé définitivement à l'État romain, pour cinq siècles, en 1274 ; le développement des institutions administratives, judiciaires et financières, les réformes rendues nécessaires par les exactions des recteurs, la concentration finale des pouvoirs entre les mains d'un légat, l'appauvrissement dû aux épidémies et aux pillages des routiers. A vrai dire, les faits de la vie du Comtat de 1229 à 1417 ne sont indiqués qu'autant qu'ils expliquent la formation et la décadence de l'administration pontificale, et on ne trouve dans ce livre qu'une partie de l' « Histoire du Comtat-Venaissin » annoncée un peu inexactement dans le titre. Mais la méthode suivie par l'auteur pouvait seule donner de l'unité à son livre. La seule critique sérieuse que nous ayons à lui faire est de n'avoir pas établi un rapprochement du même genre entre les institutions, dont l'étude était le véritable objet de son travail, et l'histoire générale de la papauté. Il ne fait pas remarquer à ses lecteurs que, depuis 1274, le Comtat n'a été accru et diligemment administré que par les papes résidant à Avignon durant la première moitié du XIVe siècle. Les autres, résidant à Rome, ou possédés du désir d'y revenir, ou absorbés par les luttes du grand schisme, n'ont guère cherché qu'à exploiter le Comtat. C'est Grégoire XI qui, en 1372, a commencé à distribuer les revenus du Comtat à ses parents et amis. C'est à la fin du XIVe siècle que les impositions extraordinaires deviennent fréquentes et lourdes et c'est au cours également de ce siècle que, dans l'exercice de la justice, les fructueuses amendes se substituent aux châtiments corporels. Il faut reconnaître d'ailleurs que les malheurs du temps faisaient aux gouvernements la tâche difficile. Dévastations des gens de guerre, insécurité, anarchie, ce sont des phénomènes qu'on constate alors en France ou en Bourgogne aussi bien que dans le Comtat; de même, l'aggravation de la fiscalité, le développement simultané de la centralisation et de la consultation des États. Et partout la misère populaire est la même.

Les deux ouvrages que nous venons d'examiner inaugurent heureusement les publications de la Société des recherches historiques du Vaucluse. Espérons que la Société aura assez de ressources pour tenir tout ce qu'elle promet et aussi pour éditer convenablement les travaux qui lui seront adressés. Le premier volume,

celui de MM. Girard et Pansier, est imprimé avec un soin suffisant. Mais on n'en peut dire autant de celui de M. Claude Faure.

L'année 1909-1910 a vu paraître deux histoires de Philippe le Hardi, duc de Bourgogne, bien dissemblables de conception et d'exécution. M. Otto Cartellieri, professeur à l'Université de Heidelberg, a publié une courte monographie, d'ailleurs très bien informée, où l'on trouvera en 114 pages tout l'essentiel sur le rôle politique du premier des ducs de Bourgogne-Valois[1]. M. Cartellieri connaît à fond la bibliographie du sujet et a même fait suivre son petit livre de quelques pièces inédites. Mais on voit que Philippe le Hardi ne l'intéresse que comme l'ancêtre des grands ducs d'Occident du xve siècle et il résume là les recherches qu'il a été amené à faire sur les origines de la politique bourguignonne; ce volume, comme il le déclare lui-même, n'est qu'une introduction à une Histoire de la maison de Bourgogne, où Philippe le Bon et Charles le Téméraire auront la large place qui leur est due. D'un tout autre genre est le premier volume de l'*Histoire de Philippe le Hardi* de M. Ernest Petit[2], qui, on le sait, a publié une histoire très touffue des *Ducs de Bourgogne de la race capétienne*. Le premier tome de la série des *Ducs de Bourgogne de la maison de Valois* concerne Philippe le Hardi et la Bourgogne de 1363 à 1380. Les principaux chapitres sont consacrés à la lutte contre les compagnies et aux chevauchées du duc contre les Anglais. On lira avec intérêt l'appendice I, les *États de Bourgogne sous Philippe le Hardi*, et avec curiosité l'appendice II, *Amendes de justice, coutumes et usages singuliers*. Dans le premier chapitre du livre sont groupés, avec un défaut de méthode qui désarme par sa candeur même, des renseignements sur la jeunesse de Philippe; des lettres missives provenant de divers membres de la famille royale et relatives aux sujets les plus divers; puis des textes concernant les constructions et les résidences de Philippe le Hardi, les horloges, les sceaux. Au reste, l'auteur, dans sa très modeste préface, nous déclare avec bonhomie qu'il ne prétend pas faire l'histoire des ducs de Bourgogne, mais mettre à la portée du public des documents d'archives et en composer une sorte de chronique, un de ces ouvrages « que l'on consulte quelquefois, mais que l'on ne lit que rarement ». L'ouvrage

1. *Geschichte der Herzöge von Burgund.* Band I : *Philipp der Kühne.* Leipzig, 1910, xii-189 p.

2. *Ducs de Bourgogne de la maison de Valois, d'après des documents inédits.* T. I : *Philippe le Hardi;* 1re partie : *1363-1380.* Paris, Alph. Picard, 1909, xi-530 p.

de M. Ernest Petit a en effet le décousu, les lacunes, les prétéritions, le ton anecdotique et naïf et aussi parfois la saveur d'une chronique, j'entends d'une chronique bien informée, fondée sur des renseignements sûrs et dont l'auteur, comme pour donner plus de sécurité à ses lecteurs, cite souvent en entier des documents d'archives qui interrompent l'exposé. Prenons donc ce livre pour ce qu'il est et pour ce que son auteur veut qu'il soit et, sans dissimuler notre préférence pour les œuvres fortement composées et qui tendent à épuiser le sujet qu'elles traitent, remercions M. Petit des textes inédits qu'il nous apporte et qu'utilisera le futur historien de Philippe le Hardi.

Comment se ruinaient les vassaux de ces fastueux ducs de Bourgogne, c'est ce que nous montre très clairement l'histoire des seigneurs de Pesmes, écrite par MM. DE BEAUSÉJOUR et GODARD[1]. La deuxième partie de cet ouvrage a paru quatorze ans après la première; elle comprend la période où la seigneurie franc-comtoise de Pesmes appartient à la maison vaudoise de Grandson. Les obligations d'ost, très fréquentes et lourdes, les guerres privées, les rançons, la diminution des revenus due aux ravages des gens de guerre, la participation aux fêtes luxueuses de la cour ducale, tout cela menait aux emprunts, aux hypothèques et à la ruine. Malgré plusieurs mariages qui redorèrent momentanément son blason, la maison de Grandson se trouva finalement dépossédée de la seigneurie de Pesmes en 1451. Jean de Grandson, réduit à une vie d'aventurier, participa à des opérations de faux monnayage et fut condamné et exécuté secrètement en 1455. Les habitants de Pesmes avaient durement souffert de leur côté du malheur des temps, mais leur condition se trouva finalement améliorée; dès 1416, pour repeupler sa seigneurie, Guillaume de Grandson avait aboli la mainmorte.

La maison de Bourgogne, comme on le sait, a eu au XVe siècle une série d'historiographes. Au premier rang, nous devons placer Georges Chastellain, bien que nous n'ayons conservé de son œuvre principale que des fragments. Tout bien considéré, c'est, avec Commynes, le plus remarquable des chroniqueurs français du XVe siècle. Son œuvre présente d'ailleurs le plus intéressant contraste avec celle du compère de Louis XI. Elle n'est point desséchée par le cynisme politique. Elle est traversée encore par un souffle chevaleresque,

1. Gaston de Beauséjour et Ch. Godard, *Pesmes et ses seigneurs, du XIIe au XVIIIe siècle.* 2e partie : *De 1327 à 1451. Maison de Grandson.* Vesoul, impr. Bon, sans date, 236 p. de texte, CLXXXV p. de Preuves et de Tables, 15 planches et figures. Tirage à part du *Bulletin de la Société d'agriculture de la Haute-Saône*, 1906, 1908-1909.

anoblie par un souci remarquable de moralité, par le mépris de la fourberie et des petites combinaisons. La position ambiguë de la maison de Bourgogne donne au loyalisme de Chastellain une tournure très spéciale. Il se déclare « bon Françoys », et il l'est en effet, il admire et aime profondément la France, mais il est avant tout un fidèle Bourguignon et il regarde son maître Philippe le Bon comme une victime du soupçonneux Charles VII et du rusé Louis XI. Ces sentiments, qu'il exprime en un style boursouflé et grandiloquent, mais souvent pathétique et fort, donnent à sa chronique et à ses opuscules de circonstance un accent très personnel, beaucoup de vie et d'intérêt. Il est surprenant que son œuvre n'ait pas encore fait l'objet d'une monographie critique. La brochure que vient de publier M. Gabriel Pérouse ne comble qu'en partie cette lacune[1]. Elle est dépouillée de tout appareil critique et même de toute référence, et les problèmes d'érudition ne sont pas abordés; à vrai dire, c'est un « essai » où successivement l'homme et ses idées, l'historien, le rhétoriqueur sont étudiés, tels que nous les fait connaître l'édition fruste et vraiment trop rudimentaire de Kervyn de Lettenhove. M. Pérouse n'apprend rien de bien nouveau à ceux qui ont lu Chastellain; mais il dégage avec clairvoyance et précision les caractères de ses écrits. Son livre, écrit en une langue un peu compliquée, mais souple et nuancée, se lit avec plaisir.

Ch. Petit-Dutaillis.

ÉPOQUE MODERNE.

I. Histoire générale. — La *Revue* a déjà signalé[2] le service que M. Gabriel Monod a rendu à l'histoire impartiale en traduisant en français le petit livre de M. Boehmer sur les *Jésuites*. Ce sujet n'avait guère été traité que par des panégyristes ou des détracteurs, et l'on sera heureux d'avoir ce précis rigoureusement objectif, clair, bien ordonné, vivant. Suffisamment complet malgré sa brièveté, il paraîtra un peu sec en ce qui concerne la France, très nourri au contraire sur la Bavière et l'Autriche, théâtres de l'activité de Canisius, sur les missions en Asie et dans l'Amérique du Sud. C'est le « premier siècle de la Société » qui est étudié avec le plus d'ampleur.

1. *Georges Chastellain, étude sur l'histoire politique et littéraire du XVe siècle*. Paris, Champion, 1910, 161 p. Prix : 3 fr.

2. T. CIV, p. 167. A signaler, en phototypie, le portrait d'Ignace par Sanchez Coello.

Cet utile manuel reste un peu pauvre d'idées et de conclusions. Aussi accueillera-t-on avec plaisir l'*Introduction*, d'une exceptionnelle importance, de M. Gabriel Monod. Il y examine à la fois des questions critiques et quelques points de l'histoire des Jésuites. Il dépasse peut-être encore M. Bœhmer dans le souci de l'objectivité absolue. Il considère la Société comme une force, — force qui a, d'ailleurs, évolué dans le temps, — à laquelle on peut refuser sa « sympathie », mais non son « admiration », car les Jésuites peuvent « se glorifier d'avoir restauré au XVIe siècle la puissance de l'Église catholique, de lui avoir insufflé leur esprit ». — Je ne crois pas que jamais personne, en pareil sujet, ait fait un tel effort, suivi d'un tel succès, vers l'impartialité. Tout au plus peut-on se demander si, « dans cet effort pour être juste », M. Monod n'a pas « péché par excès d'indulgence ». C'est là un genre de péché assez rare, même chez les historiens.

La Société elle-même a entrepris, on le sait, de nous donner l'histoire de ses diverses « assistances »[1] en utilisant les recueils de documents conservés dans diverses provinces et maisons de « la Compagnie », c'est-à-dire ce que M. G. Monod appelle « ses archives d'État », et dont il a pu écrire que « personne, en dehors de la Société, ne sait même où elles se trouvent »[2]. Ce mystère ne va pas sans inconvénients : ces documents, même ceux d'entre eux que la Compagnie s'est décidée à publier, échappent actuellement à tout contrôle[3].

Dans l'entreprise collective, la France a été réservée au P. Fouqueray[4]. Le t. I, qui va jusqu'en 1575, contient certaines parties

1. Ont déjà paru deux volumes du P. Astrain sur l'Espagne, 1902-1905 (voy. *Revue hist.*, t. XCVII, p. 381), un du P. Duhr sur les pays allemands, 1907, deux du P. Hughes sur l'Amérique du Nord, 1907 (*Revue hist.*, t. CII, p. 156, et t. CIII, p. 415), un du P. Venturi sur l'Italie, 1909.

2. Préface aux *Jésuites* de Bœhmer, p. VII.

3. *Ibid.*, p. VIII : « Les historiens n'éprouveront une sécurité parfaite que lorsqu'ils pourront eux-mêmes être admis à travailler dans les archives de la Société et à tout contrôler. » Il n'y a pas parité entre le *Corpus reformatorum*, dont tous les éléments se trouvent dans des dépôts publics ou d'accès facile, et les *Monumenta historica Societatis Jesu*. On nous dit bien (Fouqueray, p. XVII) où l'on trouvera la liste des publications déjà parues, que les lettres, par exemple, de saint François Xavier sont publiées ici « dans leur vrai texte », tandis que les premiers éditeurs avaient pris « la liberté de changer le style, de paraphraser le texte et de supprimer quelques passages ». Mais ces affirmations demeurent invérifiables.

4. *Histoire de la Compagnie de Jésus en France des origines à la suppression (1528-1762)*. T. I : *les Origines et les premières luttes (1528-1575)*, par le P. Henri Fouqueray, S. J. Paris, A. Picard, 1910. In-8°, XXV-673 p. Index. Le travail avait d'abord été confié au P. Mercier.

générales qui n'intéressent que très indirectement la France[1], comme si le nouvel auteur avait voulu combler les lacunes d'une publication antérieure[2]. Mais la part de la France reste assez belle pour qu'il vaille la peine d'examiner de près l'information, la critique, la méthode du P. Fouqueray, l'esprit dans lequel il écrit, les résultats auxquels il arrive.

Les archives de la Compagnie lui ont fourni, — à côté de recueils déjà publiés et trop peu connus des « laïques »[3], — une masse énorme de lettres de cardinaux, d'évêques, de princes et de Pères, d'instructions et de documents, d' « histoires » même des diverses « provinces » de la Société. A ces archives, l'auteur a joint nos dépôts publics parisiens et ceux des départements où il a pu relever les traces de l'action de la Compagnie antérieurement à 1575. Pour les imprimés, malgré l'étendue de sa liste bibliographique, on constatera des lacunes[4], des bizarreries[5], on s'étonnera qu'il se serve d'éditions vieillies[6] et on sera parfois en droit de se demander s'il a manié tous les ouvrages qu'il cite[7].

On ne pouvait s'attendre à ce qu'une histoire quasi-officielle des Jésuites de France fût absolument objective. Mais on était en droit

1. Les ch. III-V sur la fondation de l'Institut, les *Exercices*, les *Constitutions*, sujets insuffisamment développés par le P. Astrain.

2. M. Monod, *loc. cit.*, signale que le plan adopté (monographies régionales) « n'est pas sans inconvénients pour un ordre dont l'unité et la centralisation sont les caractères essentiels ».

3. Les *Epistolae P. P. Broeti*, etc., les *Epistolae P. Nadal*, les *Epistolae mixtae (1539-1556)*, les *Litterae quadrimestres (1546-1556)*, les *Monumenta paedagogica*.

4. Les deux volumes de M. Imbart de la Tour auraient dû être cités à propos du ch. Ier.

5. Les sources imprimées sont divisées en : « 1° Recueil de documents et ouvrages contemporains; 2° Ouvrages non contemporains. » Pourquoi faire figurer dans cette seconde section les *Documents* publiés par Carayon et la *Bibliotheca* de Possevin, tandis que les œuvres de Manare ou de Maldonat sont dans la première? Pourquoi y mettre Gaufreteau, tandis qu'on n'y met point de Lurbe? Pourquoi appeler « non contemporains » de Thou et le *Martyrologe?* est-ce parce que le P. Fouqueray n'en connaît que les éditions de 1734 et de 1618? — Que veut dire cette note sur les *Archives historiques de la Gironde* : « Cet *ouvrage*... est composé de documents d'un intérêt surtout local... »? Le P. Fouqueray a-t-il vu cet « ouvrage »? — P. XXIV : « Rodoconachi. » — L'auteur attaque vivement Pasquier, mais ignore Fangère.

6. L'*Histoire ecclésiastique* citée d'après l'édition de Lille, 1841-42, et, ce qui est un comble, les *Opera Calvini*, d'après celle d'Amsterdam, *1567-1571* (*sic*, je pense qu'il faut lire 1671). On se demande, vraiment, à quoi il sert que l'on publie, à grands frais, des éditions critiques.

7. Nous en verrons une preuve pour le *Livre des martyrs* de Crespin et pour de Thou.

d'espérer que, riche comme elle est d'esprits distingués, la Compagnie désignerait pour cette tâche un érudit rompu aux règles de la critique historique. On pouvait croire que cet érudit hésiterait à se servir de documents manifestement *faux*, de faux aussi grossiers que la lettre de Calvin au marquis du Poët[1]; qu'il nous ferait grâce des histoires stupides, des calomnies cent fois réfutées qui ont traîné des pamphlets de Bolsec dans les livres d'Audin[2]; qu'il s'épargnerait la peine de faire mourir par miracle (ô miracle de charité chrétienne!) les adversaires de la Compagnie[3]. Mais non; pour le P. Fouqueray, toute affirmation des amis de saint Ignace ou de ses sectateurs est au-dessus de la discussion, même lorsqu'il s'agit d'un texte assez tardif[4]. Les faits embarrassants pour la Compagnie sont racontés avec mille précautions, atténués, presque passés sous silence[5]. Un exemple typique de cette méthode trop prudente nous

1. Il suffisait d'ouvrir les *Lettres françaises* de Bonnet, t. II, p. 588, ou les *Opera Calvini* (l'édition de Brunswick), t. XX, col. 588-592, pour s'apercevoir que ces lettres (elles sont deux) sont apocryphes. J'ajouterai qu'il suffit de les lire pour être convaincu que ce sont des fabrications aussi maladroites que grossières; elles puent le faux.

2. Quelques exemples. P. 62 : anecdote grotesque d'un pasteur bâlois qui se déclare vaincu par les arguments des Jésuites et menace de les faire jeter en prison. Mais c'est le P. Rodriguez qui parle, « une quarantaine d'années (Fouqueray, p. XIX) après l'accomplissement des faits ». — Sur Bèze (p. 252), on ramasse, sous la date du Colloque de Poissy, cette phrase de Fleury : « Il venait d'épouser la femme d'un maître tailleur de Paris. » Bèze était marié, avec une jeune fille, depuis plus de douze ans! — Mais le plus joli, c'est le sérieux avec lequel on nous conte (p. 333) comment Calvin voulut faire le ressusciteur de morts, « fait, dit gravement l'auteur, que les historiens de la secte ont eu bien soin de laisser dans l'oubli ». Pas du tout, et s'il avait feuilleté l'art. *Calvin* de la *France protestante*, le P. Fouqueray aurait eû la joie d'ajouter au témoignage unique sur lequel il s'appuie (une lettre du P. du Coudret) le témoignage non moins imposant de Bolsec, qui rapporte la chose en son ch. XIII. — Viret, « cet apostat » qui « ne possédait pas les qualités d'un réformateur, mais... toutes celles qui pouvaient servir à la propagande », nous est sérieusement présenté (p. 465) comme ordonnant à Lyon des prières publiques pour obtenir que le ciel bénît, à Malte, les armes des infidèles. L'affirmation du P. Perpinien paraît une caution suffisante. — On accepte les exagérations les plus puériles. A Dieppe (p. 546), sur environ 6,000 huguenots, Possevin en convertit 2,500, puis Manare 4,000 dans la seule année 1570. A ce compte, comment pouvait-il rester des huguenots à Dieppe à la fin du XVIe siècle? — Marguerite d'Angoulême (p. 270) meurt « dans le repentir ». Les réformés sont toujours « insolents » ou « hypocrites ».

3. P. 407 : « Trois semaines après avoir écrit cette lettre, Turnèbe comparaissait devant le Souverain juge... » Voy. aussi p. 485.

4. Voy. p. 25, n. 2 : « M. Quicherat se croit-il donc mieux renseigné que Ribadeneira...? » Voy. p. 28, n. 1, un texte du milieu du XVIIe siècle.

5. P. 274, le P. Pelletier « ramène » Renée de France « au catholicisme », mais on néglige de nous dire par quels moyens. Noter (p. 154) la façon trop

est fourni par l'exposé du rôle du P. Edmond Auger à Bordeaux après la Saint-Barthélemy[1]. Tout ce qui a trait, d'ailleurs, à la responsabilité qu'a pu encourir la Compagnie dans les événements de 1572 est traité dans le même goût, conformément aux règles de « saine critique » posées par M. Ch. Merki[2].

habile dont on explique le départ des prélats français et allemands lorsque le concile fut transféré de Trente à Bologne.

1. Ceci vaut la peine d'être vu de près. Voici les faits : Simon Goulard, dans ses *Mémoires de Charles IX* (recueil ignoré du P. Fouqueray), t. I, p. 380 et suiv. (éd. de 1579), donne un récit du massacre de Bordeaux : la richesse des détails précis, l'abondance des noms propres, etc., permettent de croire qu'il émane d'un témoin oculaire. Or, ce récit met directement en cause le P. Auger, dont les prédications furibondes auraient déchaîné la sédition. Le même Goulard, en rééditant Crespin, y insère ce récit (éd. de Toulouse, 1889, t. III, p. 727), où l'on relèvera un résumé, bien inventé s'il est inventé, du sermon prononcé par Auger le 29 septembre. Enfin de Thou (éd. de 1734, t. VI, p. 468) prend à son compte les affirmations de Goulard. — D'autre part, les chroniqueurs bordelais, de Lurbe, de Syrueilh (non cités par Fouqueray), ne parlent pas d'Auger à ce propos. Le cas de Gaufreteau est, à la vérité, un peu plus compliqué. Ce chroniqueur se plaint que Goulard, dans son récit des massacres, ait commis des exagérations. Mais lui-même reproduit un passage du sermon de la Saint-Michel, non pas, assurément, celui qui réclame un massacre, mais le passage relatif au procureur général Mulet. Or, Goulard et de Thou disent précisément que le P. Auger invectivait Mulet parce qu'il était trop tiède. On est donc en droit de se demander si Gaufreteau, qui écrit après 1632, n'a pas voulu atténuer la vérité. Cela méritait examen, puisque Gaufreteau authentique au moins une partie du récit de Goulard. — Ajoutons que, d'après une communication que veut bien me faire M. P. Courteault, on ne retrouve, dans les archives locales, « aucun document, ni aucune mention de document perdu qui fasse allusion au rôle du P. Edmond Auger dans les massacres de 1572 ». Il y avait donc lieu ici à discussion intéressante, et rien ne nous dit que cette discussion eût tourné contre Auger. Mais que fait le P. Fouqueray? Il parle à trois reprises du séjour du P. Auger à Bordeaux : il le montre d'abord prêchant les avent et carême de 1571-72 (p. 517) et s'occupant de la fondation du collège. Il revient sur ces prédications (p. 540), sans que rien permette de supposer qu'elles sont immédiatement antérieures aux massacres. Il fait seulement allusion à une lettre du P. Nadal, vicaire général, en date du 10 septembre 1571, lettre d'où il semble ressortir que le P. Auger n'apportait pas toujours « une grande réserve dans la manière de réfuter l'erreur ». Enfin (p. 630, n. 2) le P. Fouqueray consent à nous apprendre qu'il n'a « trouvé dans les papiers de la Compagnie aucun document sur le massacre à Bordeaux », et il reproche à Gaullieur d'avoir, dans son *Histoire du collège*, accusé l'éloquent jésuite « sans indiquer aucune source ». Les sources de Gaullieur sont Goulard et de Thou, cités dans la propre bibliographie du P. Fouqueray. Les affirmations de ces auteurs (classés à tort dans les imprimés *non contemporains*) devaient être discutées. Et alors deux questions se posent : Ou le P. Fouqueray ne les a pas lus : et que vaut son information? Ou il les a lus : et que penser de sa critique?

2. P. 629 : « Durant ces heures pénibles, les Pères de la Compagnie de Jésus

Pour écrire une histoire critique, une première chose est nécessaire, c'est d'envisager les événements humains dans leur réalité humaine. Pour le P. Fouqueray, au contraire, l'histoire de la Compagnie est l'histoire des interventions de Dieu en faveur de l'Ordre[1]. Il écrit un *Discours sur l'histoire universelle*, où le « peuple élu » est représenté par les enfants d'Ignace. Il n'est donc pas étonnant que le même personnage, la même institution, le même corps organisé soit tour à tour par lui porté aux nues ou chargé d'anathèmes, selon qu'il sert ou qu'il contrarie les projets de la Société[2].

On devine, dans cette conception transcendantale de l'histoire, ce que peut devenir l'idée de tolérance. Si la volonté de Dieu est que la Société de Jésus règne sur la terre pour le bien de l'humanité, il s'ensuit évidemment que toute restriction apportée à l'exécution des plans de la Compagnie, du « plan divin », est une « persécution »[3]; toute mesure de tolérance envers les adversaires est une « perfidie »[4], quand elle n'est pas un « sanglant outrage » à l'immuable vérité[5]. L'esprit qui anime le P. Fouqueray, c'est toujours, en dépit

eurent un rôle tout charitable et apostolique. » Ce rôle consista d'abord à empêcher de massacrer par erreur de « bons catholiques » anglais ou écossais. A Lyon, Possevin poussa plus loin la « charité » : il fit une « démarche pour sauver, *au moins de la mort éternelle*, deux cents calvinistes » condamnés à mort. C'est-à-dire qu'il voulut profiter de la terreur inspirée à ces malheureux pour les convertir. Et comme son « affectueuse » sollicitude échoua devant leur « endurcissement », ils furent massacrés. Le même Possevin nous est déjà représenté, à propos de la croisade qu'il poussa Emmanuel-Philibert à faire contre les Vaudois, sous les plus fausses et les plus doucereuses couleurs. Comme j'aime mieux (p. 355) la franchise du P. Maldonat, qui écrit du Poitou, en 1570 : « Le peuple paraît tout heureux qu'*on le force* à se convertir »!

1. P. 1 : « Dieu... n'inspira point d'un seul coup à Ignace... » P. 2 : « Sa mission providentielle..., le développement du plan divin. » P. 5 : « La voie où Dieu veut le faire entrer. » P. 302 : « Grâce au secours de Dieu..., à une protection sensible du ciel... ».

2. La Faculté de théologie, objet de ses éloges quand elle instruit saint Ignace, devient indigne de pardon quand elle s'oppose à l'établissement du collège de Clermont. Le monopole de l'enseignement, intolérable aux mains des villes ou des universités, devient saint quand il fonctionne pour les Jésuites (p. 467).

3. P. 231-233 : nous sommes à une date (1559) où déjà fonctionne le collège de Billom, et où l'on s'emploie pour ouvrir celui de Paris. On nous dit que « Henri II n'avait jamais cessé » de favoriser la Compagnie. Cela n'empêche pas le P. Cogordan de faire « plaider auprès du nouveau roi la cause de ses frères persécutés ».

4. P. 250, à Poissy : « les intentions perfides du gouvernement ». Or, ces intentions consistent à « poser les bases d'une tolérance générale et d'un accord entre les partis religieux ». Cela, en vérité, ne saurait se souffrir.

5. P. 264 : l'édit de janvier, « sous le titre dérisoire d'*édit de tolérance* », est

de l'apparente modération de la forme, celui de Claude de Saintes ou d'Artus Désiré. Il faut donc avoir le courage de le dire, au risque d'être soi-même traité de « sectaire » : cette *Histoire* n'est critique à aucun degré. Elle ne donne jamais au lecteur le sentiment de la sécurité.

Est-ce à dire qu'elle soit sans intérêt et qu'elle ne nous apprenne rien de nouveau? Si l'auteur a des connaissances historiques parfois douteuses[1], il a eu à sa disposition une telle masse de documents précieux que, malgré les inquiétudes que nous inspire sa méthode, nous retrouvons dans son livre des fragments importants de la correspondance des Pères. En attendant que nous ayons obtenu la clef des archives jésuitiques, nous devrons nous servir du P. Fouqueray pour étudier la longue résistance opposée par Eustache du Bellay à l'établissement des Pères. Il nous semble, d'ailleurs, qu'à s'en tenir aux lois du royaume, l'évêque et la Faculté étaient dans leur rôle en s'opposant à cette innovation. Au reste, de tout le livre ressort ce fait capital que la France (j'entends ses parlements, son clergé[2], ses Universités, ses villes de commune) a tout fait pour ne pas recevoir les Jésuites; qu'elle a été contrainte de les accepter par l'obstination de quelques personnages, un cardinal de Tournon, un cardinal de Lorraine, un Guillaume du Prat. Quarante ans de concordat n'avaient pas déraciné le gallicanisme.

Mais il est un point plus important sur lequel les lettres des Pères, — tant celles qui ont déjà été publiées, mais que personne n'allait lire, que celles qui nous sont inaccessibles, — ont une valeur révélatrice : c'est l'histoire de la Réforme dans les derniers

« un sanglant outrage à cette religion catholique... » P. 265 : « Préserver la religion de l'outrage que lui préparait une aveugle tolérance. » — Cf. p. 33 : « Mais ces manifestations de la foi [processions de 1528] eussent été sans effet sur les sectaires si de justes châtiments ne les eussent terrifiés. »

1. P. 627 : « Moncontour, qui termina la guerre... » P. 198 : « Jean de Moustiers de Froissac », c'est Jean des Monstiers de Fraisse. Le « Paceco » de la p. 222 est un Pacheco; l'auteur n'a pas vu qu'il utilisait un texte italien. Inversement, s'il lit un texte espagnol, il fait d'un cardinal de Naples (p. 230 et index) « le cardinal de Napolès ». Pérussel devient Pérosel. Ce qui est plus grave, le Béarn est confondu avec le comté de Foix (p. 270), parce que tous deux dépendent des Albret. — P. 151, le texte cité ne porte certainement pas le solécisme « *ez* la conduite ». — Il fallait dire que la princesse de la p. 559, n. 3, était Françoise d'Orléans (voy. duc d'Aumale, t. II, p. 95-96), qui fut toujours une assez tiède réformée, et dont la conversion ne dut pas coûter beaucoup de peines à Maldonat.

2. P. 236, en juillet 1560, les curés de Paris « conclurent unanimement que les privilèges de la Compagnie de Jésus étaient incompatibles avec les libertés de l'Église gallicane ».

temps du règne de Henri II et les deux ou trois années qui suivirent sa mort. On ne constatera pas sans surprise, dans les lettres du P. Broet, à quel point « l'hérésie » était puissante en France, même dans ce Paris où l'on voit trop facilement le champion-né du catholicisme. Les documents relatifs au P. Laynez[1] montrent le rôle considérable joué par ce Père et par la Société tout entière dans le retour définitif des Valois à la politique d'intolérance. C'est aux Jésuites qu'est due l'œuvre de contre-réformation. Lorsqu'ils ouvrent leurs collèges, les enfants arrivent en classe, comme à Pamiers en 1560, « avec les psaumes de Marot ou un catéchisme de Calvin ». Les Jésuites entreprennent d'arrêter ce mouvement, de faire rebrousser chemin à la France. Avec une patience et une souplesse vraiment admirables, ils s'insinuent partout, cachent leur véritable caractère[2], se dissimulent au besoin. La Société se fait « toute à tous », et emploie tous les moyens pour arriver à cette fin sacrée : rattacher la nation gallicane à la communion romaine.

Il est à peine[3] excessif de dire que c'est la Société de Jésus qui a, dans ces années décisives, empêché la France de verser dans l'hérésie ou dans le schisme. Qu'on le regrette ou qu'on s'en réjouisse, tel est le fait qui ressort, avec un aveuglant éclat, des matériaux utilisés par le P. Fouqueray. Il est permis de regretter que la Compagnie n'en ait pas confié la mise en œuvre à un ouvrier plus judicieux.

II. XVIe SIÈCLE. — M. Fleury VINDRY continue ses précieux dépouillements sur les *Parlementaires français au XVIe siècle*[4].

1. Le plus important (mémoire à Catherine contre la tolérance) était déjà dans Grisar, *Jacobi Laynez disputationes Tridentinae;* mais qui l'avait lu? — Le P. Fouqueray fait avec raison de Laynez l'antithèse de l'Hospital.

2. P. 236, le P. Cogordan porte à l'évêque de Paris les bulles et les lettres patentes, « mais, d'après le conseil d'un docteur de ses amis, *il se garda bien d'y joindre les constitutions de la Compagnie* ». C'est sans doute ce qui permit au P. Fouqueray de stigmatiser (p. 272) « les hypocrites manœuvres des réformés ».

3. Je dis : « à peine », parce que les Jésuites ont pu se vanter quelque peu et grossir les succès des réformés.

4. Fleury Vindry, *les Parlementaires français au XVIe siècle.* T. I (2e fasc.) : *Parlements d'Aix (réimpression), Rouen, Rennes, Turin.* Paris, H. Champion, 1910. In-8°, 367 p. — L'auteur a réimprimé le chapitre sur Aix pour utiliser le travail, qu'il déclare « assez remarquable, mais *à peu près dénué de toute critique* », paru à Aix en 1909 sous le titre de *Chronologie des cours souveraines de Provence.* Pour le parlement de Rennes, la publication du « merveilleux ouvrage » de M. Saulnier a permis à M. Fleury Vindry de se borner à nous donner la liste des magistrats. Turin a fourni très peu de documents.

La partie la plus importante de son nouveau fascicule est relative au parlement de Rouen.

Le signataire du présent *Bulletin* a réuni en un volume quelques études relatives aux origines et à la propagation de la Réforme en France[1].

Nous lisions jusqu'à présent le *Journal d'un bourgeois de Paris*, ce texte capital pour l'histoire de François Ier, dans une version fort défectueuse établie par Ludovic Lalanne. M. V.-L. Bourrilly reproduit le manuscrit Dupuy 743 tel qu'il est, « avec son désordre, ses répétitions, ses confusions et ses lacunes »[2]. Sous cette forme, la seule qui ait une valeur critique, le texte nous apparaît non plus comme un « journal », mais comme une compilation, plus ou moins analogue à la *Cronique du roi François Ier*. Cette compilation se compose même de deux parties, dont l'une a dû être écrite moitié en 1520-1521, moitié en 1536, et dont l'autre doit avoir été établie d'un seul coup, vers 1535. Il est difficile d'en déterminer l'auteur ou les auteurs[3]. M. Bourrilly a éclairé ce document par une annotation à la fois sobre et riche. C'est désormais d'après son édition qu'il faudra citer le prétendu *Journal*. On y trouvera, en appendice, des fragments d'une autre chronique manuscrite déjà utilisée par Guiffrey.

Sur les soixante-quatre lettres de Charles-Quint qui sont conservées aux archives de Monaco, quarante-trois avaient déjà été publiées par Gustave Saige. Mais, grâce à la munificence du prince et au zèle érudit de M. Labande[4], nous possédons maintenant, dans une luxueuse publication, la totalité de ces lettres[5], adressées aux Grimaldi, à don Pedro de Tolède, à del Vasto, etc. Elles présentent

1. Henri Hauser, *Études sur la Réforme française*. Paris, A. Picard, 1909. In-12, xiv-308 p. Voy. la note de M. G. Monod dans *Revue hist.*, t. CV, p. 185.

2. *Le Journal d'un bourgeois de Paris sous le règne de François Ier (1515-1536)*, nouv. éd., par V.-L. Bourrilly. Paris, A. Picard et fils (*Collection de textes pour servir à l'enseignement de l'histoire*), 1910. In-8°, xxv-471 p. Index. Un index chronologique rétablit l'ordre des faits.

3. La conjecture que j'avais risquée (p. v, n. 3) ne me paraît plus très défendable.

4. *Recueil des lettres de l'empereur Charles-Quint qui sont conservées dans les archives du palais de Monaco...*, par L.-H. Labande. Monaco, impr. de Monaco, 1910. In-4°, xviii-135 p. Fac-similés. Index.

5. Il s'agit de 64 lettres représentées par des originaux ou des copies. A l'appendice, 4 lettres contenues dans un imprimé (*Liber instrumentorum*) conservé aux mêmes archives. Ces dernières (1529-1544) sont adressées au vice-roi de Sicile et au président du même royaume et relatives au droit qu'avaient les Grimaldi de tirer du blé de la Sardaigne et de la Sicile.

autre chose encore qu'un intérêt de curiosité : le prix que mettait l'empereur à la fidélité de cet allié « que François Ier n'avait pas su attacher à sa fortune », en fait un recueil des plus utiles pour l'histoire diplomatique des années 1524-1548.

Parmi les causes qui arrêtèrent, en 1544, l'invasion de la France par l'empereur, il faut certainement citer la résistance opposée à ses troupes par la ville de Saint-Dizier. MM. Rozet et Lembey[1], animés par le patriotisme local, se sont peut-être exagéré l'importance de cette page d'histoire militaire. Mais il ne faut pas nous en plaindre, puisqu'aux documents flamands déjà utilisés par Paillard et Hérelle, ils ont joint d'abondantes sources italiennes[2]. Ces sources, qu'il y aurait eu avantage à publier sous une forme plus maniable[3], mettent en lumière le rôle du comte de Sancerre, du capitaine Lalande et de l'ingénieur italien Girolamo Marini.

Une publication comme celle des *Lettres de Catherine de Médicis*, poursuivie pendant près de trente années, ne saurait se concevoir sans un abondant supplément. Le nouvel éditeur, M. Baguenault de Puchesse, a rassemblé dans le tome X[4] le fruit de ses propres recherches et aussi les lettres de Catherine qui ont été publiées, en dehors de la collection éditée par Hector de la Ferrière ou par lui-même, par divers érudits, en tout 900 lettres qui manquaient aux tomes précédents et qui couvrent la période 1537-1587[5]. Sur ces 900 lettres, 300 sont adressées au seul Bellièvre, 150 à Villeroy, 82 à Mandelot : M. Baguenault de Puchesse a donc constitué comme un dossier de ces trois personnages.

Sous sa forme nécessairement condensée, ce volume suffirait à donner une idée de la prodigieuse activité de Catherine. Il n'est pour ainsi dire pas d'affaire sur laquelle, à côté de la lettre officielle, signée du roi, émanant de la chancellerie royale, il n'existe une autre

1. Albin Rozet et J.-F. Lembey. *L'Invasion de la France et le siège de Saint-Dizier par Charles-Quint en 1544*. Paris, Plon, 1910. In-8°, VII-758 p. Index.

2. C'est-à-dire les correspondances des ambassadeurs italiens auprès de Charles-Quint. La plus importante est celle du Mantouan Camillo Capilupi. Il manque toujours la contre-partie française de ces sources.

3. Toutes les dépêches nous sont données d'abord en traduction française (p. 205-508), puis en italien (p. 509-743), sans préjudice de l'analyse qui en est faite dans le récit. Les lecteurs capables de critiquer ces documents savent en général assez d'italien pour les lire, et d'ailleurs la traduction n'est pas toujours d'une exactitude indiscutable. — P. 114, n. 2, lisez : Clérambault.

4. *Lettres de Catherine de Médicis*... T. X. Supplément : *1537-1587*. Paris, Impr. nationale (coll. des Doc. inéd.), 1909. In-4°, XV-662 p.

5. Plus un « supplément au supplément » portant sur les années 1554-1584.

lettre, et souvent plus importante, de la reine-mère[1]. Ces deux séries parallèles s'éclairent et se complètent, et il faut reconnaître que celles de Catherine (notamment celles de l'interrègne de 1574) font souvent le plus grand honneur à son énergie et à son esprit de décision.

La publication est soignée[2], suffisamment accompagnée de notes[3], enrichie de pièces justificatives[4]. Quand aura paru la table générale des dix volumes qui s'imprime en ce moment, les *Lettres* deviendront le plus précieux répertoire de faits relatifs à l'histoire de France au XVIe siècle.

A propos de la publication du regretté C.-F. Bricka, la *Revue*[5] avait signalé tout l'intérêt qu'offrent les dépêches et la personnalité de Charles de Danzay, qui représenta la France à Copenhague durant trente-neuf années consécutives et qui fut une sorte d'agent général du Très chrétien dans les pays du Nord. M. Alfred RICHARD[6],

1. Signalons au passage les lettres sur la campagne de 1552, sur le siège de Rouen, la remarquable lettre du 4 décembre à Villefrancon (François II respire encore, et déjà Catherine saisit avec vigueur les rênes du gouvernement), l'importante pièce (p. 59 *a*, n. 2) du 12 juin 1562 (promet aux huguenots la retraite des triumvirs); les lettres sur la paix de 1563, sur le renvoi de Chantonnay (méfiance à l'égard de l'Espagne, surtout de Granvelle, qui paie Catherine de retour), les préludes de Bayonne, la levée suisse de 1567, l'épée et le chapeau offerts par Pie V au vainqueur de Jarnac (p. 254 *b*), l'instruction écrite pour le roi de Pologne (p. 324 *b*). Signalons aussi sa correspondance avec Renée de France.

2. P. 86, l. 19, la lecture, évidemment fâcheuse : « Gens, ligueurs », pour « gens de guerre », n'est pas le fait de l'éditeur; elle est prise au *Bureau de la Ville de Paris*. P. 250, n. 2, un malencontreux « nipoto ». P. 403 *b* : « Jouriey. » L'ordre chronologique est bouleversé pour l'année 1573 (p. 322-327). La même lettre est imprimée deux fois, p. 466 et 570, confusion d'autant plus étrange qu'une note de la p. 466 renvoie à la p. 570.

3. Note extraordinaire sur des Adrets, p. 58, n. 1 : elle n'est pas à sa date, et elle est rendue inintelligible par une coquille. — P. 79, cette lettre est évidemment un résumé ou une traduction, non un texte authentique. — Sur Ferralz, il aurait fallu citer Gachard, *Biblioth. nationale;* sur Danzay, Bricka, *Indberetninger fra Charles de Danzais til det franske Hof*, dont les n°s 65, 66, 67 (et aussi 74) éclairent la lettre de la p. 313.

4. Notamment le rôle de la maison de Catherine et un itinéraire de la reine. — J'ai souvenir qu'aux archives du palais de justice de Riom, M. B. de Puchesse aurait trouvé un dossier sur Catherine de Médicis comme duchesse d'Auvergne.

5. T. LXXX, p. 333 (l'article n'est pas, comme le dit M. Richard, p. 5, de M. G. Monod, mais du signataire du présent Bulletin).

6. Alfred Richard, *Un diplomate poitevin au XVIe siècle : Charles de Danzay, ambassadeur de France en Danemark*. Poitiers, Blais et Roy (extr. des *Mém. de la Soc. des Antiq. de l'Ouest*, 3e série, t. III), 1910. In-8°, 262 p. En appendice, une lettre inédite de Danzay à Catherine, 25 déc. 1566.

Poitevin comme Danzay, retrace la biographie de cet habile diplomate, à qui ses relations avec les lettrés et les réformés[1] donnaient une véritable autorité. Rétablir et maintenir l'union entre les États scandinaves, faire de la France une sorte de haute tutrice, de médiatrice de cette fédération nordique, employer ce faisceau d'alliances, complété par l'alliance polonaise, pour peser sur la politique allemande, telle est la conception à laquelle Danzay a voué sa vie et sa fortune[2]. Ajoutez-y un plan de pénétration commerciale dans la Baltique et l'ouverture au trafic français de cette Moscovie dont l'Angleterre entendait se réserver le fructueux monopole[3].

L'émotion provoquée dans le monde littéraire par l'apparition des articles et du livre de M. Armaingaud sur le *Contr'un* n'est pas encore calmée[4]. Sans songer à reprendre ici une polémique à laquelle nous avons déjà consacré beaucoup d'encre[5], disons en deux mots pourquoi la thèse de M. Armaingaud nous paraît insoutenable : 1° lorsque les huguenots font pour la première fois usage, dans les premiers mois de 1574, des fragments du *Contr'un*, ils ne peuvent songer à les appliquer, et en fait ils n'en font l'application qu'au seul Charles IX. Quelque haine qu'ils aient pour le roi de Pologne, c'est bien le roi de France, c'est le « chasseur déloyal » qui est pour eux « le tyran » ; 2° transformé, par l'usage qu'ils en font, en un pamphlet révolutionnaire, le *Discours* de la Boétie est en soi l'œuvre d'un rhétoricien, un centon de textes antiques. S'il n'est pas de 1546, il n'est pas davantage de 1572 ou 1573, mais des environs de 1550. Le seul résultat positif auquel arrive M. Armaingaud nous paraît être d'avoir attiré l'attention sur la façon dont Montaigne juge la Saint-Barthélemy.

Signalons l'étude, malheureusement écrite en polonais, de M. Waclaw Sobieski[6] sur l'effet produit en Pologne par le massacre de

1. Il s'emploie activement, d'accord avec Mornay, en faveur de l'union des églises protestantes.

2. Les dernières années du malheureux ambassadeur illustrent douloureusement l'histoire de la carrière diplomatique sous les Valois : Danzay mourut prisonnier pour dettes.

3. Je lirais (p. 137-138) de la façon suivante les initiales qui signent le traité sur la Concorde : *Carolus Quissarme Danzaeus Aquitanus.*

4. Dr Armaingaud, *Montaigne pamphlétaire. L'énigme du Contr'un.* Paris, Hachette, 1910. In-8°, XVI-341 p.

5. Voy. *Revue critique*, 7 juill. 1910, p. 1-10.

6. Waclaw Sobieski, *Polska a hugonoci po nocy św. Bartlomieja.* Cracovie, Académie, 1910. In-8°, 231 p. Mon collègue M. Eisenmann a bien voulu m'aider à me reconnaître dans cet ouvrage. En app. (p. 128-228) : les *postulata* avec les notes des églises; exposé adressé aux ambassadeurs par les Français réfugiés en Suisse et en Allemagne, etc.

Paris, l'influence de cet événement sur l'élection du duc d'Anjou, les efforts tentés par les ambassadeurs polonais en faveur des huguenots de France. Fait en partie avec des sources ignorées en France, ce travail éclaire l'histoire des *Postulata polonica* et aussi le rôle de Jean de Monluc, rôle d'entremetteur et de conciliateur. Les correspondances qui s'échangèrent entre Cracovie d'une part, Genève et Zurich de l'autre nous font voir dans les ambassadeurs polonais les porte-parole non seulement des huguenots de la Rochelle et de Sancerre, mais de la Réforme européenne.

Il manquait au *D'Aubigné* de feu M. de Ruble une table des matières. M. P. de Vaissière nous a rendu le service de munir les neuf volumes de l'*Histoire universelle* de ce complément nécessaire[1]. Une courte préface, due à M. Baguenault de Puchesse, indique discrètement l'utilité que présenterait une étude critique sur les sources de d'Aubigné[2]; il laisse entendre qu'Agrippa historien en sortirait assez diminué. On s'apercevrait sans doute qu'il a traité certaines sources avec une désinvolture vraiment incroyable, résumant à la diable des pages qu'il ne se donnait pas même la peine de lire. C'est là un point qui n'est pas touché dans le brillant volume que lui consacre M. Rocheblave[3]. On y voit surtout le huguenot, le fidèle et grincheux serviteur du Béarnais, le fougueux auteur des *Tragiques*, « le dernier des paladins ». On y trouvera un peu de la complaisance que tout biographe doit à son client. Mais eût-il convenu de parler en un froid langage[4] de ce grand passionné?

« Né au pied du même clocher que Diane de Châteaumorand », M. le chanoine O.-C. Reure[5] a voulu écrire l'histoire de l'auteur de l'*Astrée*. Malgré son patient labeur[6] et sa parfaite connaissance des lieux, il n'a pas dissipé toutes les obscurités du sujet. Après comme avant lui, la psychologie de Diane reste un problème, et problème

1. *Histoire universelle*... T. X : *Table des matières*. Paris, Laurens (*Soc. de l'hist. de Fr.*), 1909. In-8°, v-374 p.

2. C'est assez dire que Ruble ne l'a pas faite.

3. S. Rocheblave, *Agrippa d'Aubigné*. Paris, Hachette (*les Grands écrivains français*), 1910. In-16, 202 p. Un portrait, dont l'auteur est appelé Sarburg sur la planche et Sardruck p. 43.

4. Quelques néologismes peu heureux, p. 47 : le « vaillantisme huguenot ». P. 169 : « D'Aubigné... a voulu avoir sa peau. » — Et aussi quelques calembours, p. 149 : *croisés* et *tranche*. Je n'aime guère (p. 148) que d'Aubigné, pour écrire *Fœneste*, « taille à l'envers sa plume des *Tragiques* ». — P. 127 : « Louis le Grand » pour « Henri le Grand ».

5. O.-C. Reure. *La vie et les œuvres de Honoré d'Urfé*. Paris, Plon, 1910. In-8°, xi-394 p., 4 grav. Index. — P. 149 : Vaux, *lisez* Vaud.

6. Notamment aux archives de Châteaumorand et à celle du château de Léran (Ariège). Nombreux documents cités ou analysés dans le texte.

aussi sa rupture[1] avec Honoré d'Urfé. Trop souvent M. Reure procède par voie de conjecture[2] et rejette comme improbable tout ce qui ne lui paraît pas d'accord avec l'idée qu'il se fait de son héros. Mais son livre, et c'est en cela qu'il nous intéresse ici, est une utile contribution à l'histoire de la ligue forézienne et à celle de la politique française en Savoie au début du XVIIe siècle[3].

III. XVIIe SIÈCLE. — On éprouve quelque scrupule à parler en toute liberté de l'œuvre inachevée d'un jeune écrivain, « enlevé prématurément ». Œuvre distinguée, où revivent avec intensité les figures de Concini et de Léonora Galigaï[4]. A tous deux, mais surtout à la maréchale d'Ancre, Fernand HAYEM apporte le témoignage d'un esprit fin et ferme, qui va droit au document, qui le critique avec précision et qui ramène à leur juste mesure les exagérations romantiques d'un Michelet. Il est seulement fâcheux qu'il ait manqué à Fernand Hayem l'apprentissage du métier d'historien ou que, par un juvénile souci d'élégance, il ait délibérément ignoré ceux qui avaient, avant lui, traité le même sujet[5].

L'un de ceux-ci, M. Louis BATIFFOL, reste fidèle à l'époque de Louis XIII. Sous ce titre un peu factice, *Le Roi Louis XIII à vingt ans*[6], il esquisse la psychologie du jeune roi entre la chute

1. P. 382, M. Reure se vante d'avoir détruit une « légende », celle de la séparation des deux époux. Mais il avoue qu'il y eut « séparation à l'amiable », une séparation qui dura la bagatelle de vingt-deux ans; et même après la réconciliation, Céladon et Astrée font « ménage à part ».

2. Notez les « sans doute », les « nous ne croyons pas », les « probablement ».

3. Voy., p. 143, le rôle assez compliqué joué par d'Urfé, comme seigneur de Virieu. Au moment de la négociation des mariages espagnols, il a mission de rompre la promesse qui liait Élisabeth à Victor-Amédée. M. Reure publie des fragments de lettres inédites de Gneffier à Puiseux et de d'Urfé à Villeroy.

4. Fernand Hayem, *le Maréchal d'Ancre et Léonora Galigaï*. Plon, 1910. In-8°, VI-312 p., 2 portr. Le volume s'ouvre par une notice biographique due à M. Abel Lefranc. — Le livre s'arrêtait à 1614. Les notes laissées par l'auteur ont permis de résumer les événements de 1614 à 1617.

5. M. Louis Batiffol avait déjà donné (*La Vie intime d'une reine de France*) la description de l'hystérie de Léonora, et d'après les mêmes documents que F. Hayem, croyant les avoir découverts, reproduit en annexes (p. 215 à la fin). Il semble que Hayem aurait pu donner davantage sur les interrogatoires d'André de Lizza (p. 297), le musicien italien qui exerça sur Léonora une si extraordinaire influence. — Hayem ne parle pas assez (p. 36-37) des singulières intrigues de Léonora avec Henriette d'Entraigues et du rôle que ces intrigues eurent dans le mariage de Concini (Batiffol, p. 350). Rien (la lacune est étrange) sur la vie intime du ménage, une vie que les documents nous dépeignent comme infernale.

6. Louis Batiffol, *Le Roi Louis XIII à vingt ans*. Paris, Calmann-Lévy, s. d. [1910]. In-8°, VII-698 p., 1 portr. Un appendice sur Louis XIII et Versailles.

de Concini et l' « ascension » de Richelieu. Par un ingénieux et judicieux emploi des correspondances, des mémoires, des plaquettes, en complétant et contrôlant les unes par les autres, il arrive à nous donner un Louis XIII sensiblement moins effacé, plus volontaire, plus autoritaire même que ne l'ont vu la plupart des historiens. Malgré plus d'un effort tenté en ce sens, on fait encore trop de Louis XIII le pâle et docile instrument d'un grand homme. Une sensibilité vive, des qualités militaires qui excitaient déjà l'admiration de Saint-Simon, le sentiment de sa dignité et de ses devoirs de roi, tels sont dès 1620 les traits de cette figure. Il est déjà Louis le Juste, impitoyable aux duellistes; déjà il sait, dans ses rapports avec sa mère, distinguer en soi le fils et le souverain. Sur certains points, M. Batiffol a fait d'heureuses trouvailles. Il nous montre comment la religion sincère de Louis XIII et son désir non moins sincère de respecter l'Édit de Nantes s'associent très bien avec une sorte de manie convertisseuse; pas de mesures de rigueur, mais des places données aux nobles du parti, des pensions aux ministres, bref, tout un assez vilain marchandage des âmes et, comme dit quelqu'un, « la religion mise à l'encan ». La conscience du temps souffrait cela. — Avec les deux derniers chapitres, sur Luynes[1] et sur Richelieu, M. Batiffol rentre dans la grande histoire. Il retrace avec beaucoup d'exactitude les multiples tentatives de l'évêque de Luçon[2], l'ambitieuse impatience qui lui fait tant de fois manquer le but à l'heure où il croit l'atteindre, la souplesse avec laquelle cette nature nerveuse, après une crise de désespoir, retrouve un merveilleux équilibre, la ténacité qui se cache sous cette apparente faiblesse[3].

Cette ténacité dans la poursuite de ses fins personnelles, Richelieu en a-t-il constamment fait preuve dans sa politique étrangère?

On ne saurait exagérer l'importance que présente, pour l'intelligence de cette question, le nouveau tome, — le quatrième, — du grand ouvrage de M. Édouard Rott sur la *Représentation diplomatique de la France en Suisse*[4]. C'est toute l'affaire de la Val-

1. Celui-ci, de même que le chapitre sur la chute de Concini, sont déjà connus des lecteurs de la *Revue*.

2. P. 603, M. Batiffol cite la lettre du roi demandant le chapeau, lettre que les historiens de Richelieu ont ignorée.

3. P. 643, n. 2 : « Bâtons invisibles, » *lisez* invasibles. — L'imprimeur de M. Batiffol répugne à mettre un accent sur les imparfaits du subjonctif. Est-ce en manière de compensation que l'on nous gratifie, p. 444, de cette forme inattendue : « acquérât »!

4. Édouard Rott, *Histoire de la représentation diplomatique de la France auprès des cantons suisses, de leurs alliés et de leurs confédérés*. T. IV : *1626-*

teline dans sa deuxième période, c'est-à-dire à partir de la signature du traité de Monçon. Les hauts passages des Alpes rhétiques, — Bernina, Splugen, — jouent alors un rôle capital dans la politique européenne, et des citadelles aujourd'hui bien déchues, — Chiavenna, Sondrio, Tirano, Bormio, — sont des pièces maîtresses sur l'échiquier où s'agitent un Tilly, un Wallenstein, un Gustave.

Mais il y a autre chose, dans ce volume, qu'un consciencieux dépouillement des archives diplomatiques suisses, françaises, vénitiennes, etc. Il y a une conception, en partie nouvelle, de la politique de Richelieu, — nouvelle, si on laisse de côté quelques phrases, généralement regardées comme chimériques, de Michelet[1]. Richelieu a mis un tel art à rétablir, après coup, l'unité de sa politique, il a su dresser si bien la statue de l'homme qui d'une main détruit La Rochelle et de l'autre combat la puissance des Habsbourg, que la postérité l'a cru sur parole. — La thèse de M. Rott, c'est qu'en somme la politique espagnole triomphe à Monçon et aussi dans les négociations de 1629-1631, pour n'échouer, en définitive, qu'à Rocroi; que Richelieu, incertain, hésitant, parfois moins ardent et moins résolu que son roi, ne sait pas choisir entre la diplomatie de Fancan et celle des capucins, qu'il se laisse « déborder » par les intrigues des « espagnolisés », de la reine-mère et de Bérulle; qu'il est joué, à diverses reprises, par du Fargis et quasi-dupé par Brulart et le P. Joseph[2]; qu'en somme sa politique, à côté de « manifestations louables », offre aussi « des défaillances et des contradictions... Disgracié au lendemain de la journée des Dupes et mort dans la retraite, Richelieu n'eût sans doute pas laissé de son activité un souvenir plus durable qu'Olivarès de la sienne ». Assurément, il y a lieu de tenir compte, plus largement que ne le fait M. Rott, des difficultés au milieu desquelles se débattait le cardinal[3]. Mais il n'y a pas lieu d'admirer béatement.

Battu à Monçon et encore après Monçon, il éprouve à Mantoue un nouvel échec qui paraît plus directement imputable à ses hésitations. C'est seulement en 1629, après La Rochelle, qu'il lâche la bride à Louis XIII; encore n'est-ce qu'un « feu de paille ». Il ne

1635; 1re partie : *l'Affaire de la Valteline;* 2e partie : *1626-1633.* Bumpliz, Benteli, et Paris, F. Alcan, 1909. In-8°, VII-707 p.

1. Voy. *Richelieu*, ch. XXII et *passim*. Voy. aussi, plus récemment, les travaux de Kükelhaus et de Wiens sur Fancan.

2. Il faut faire cependant la part de la comédie dans les indignations du cardinal. Il peut, surtout après Ratisbonne, s'être montré plus irrité qu'il ne l'était en réalité.

3. Michelet dit équitablement : « Richelieu doit être jugé relativement aux difficultés de sa position. »

voit pas l'importance capitale de la question valteline, si bien qu'en mai 1629 la Rhétie est aux mains des Habsbourg et l'ambassadeur du Très chrétien à Coire est incarcéré par les Impériaux. L'échec de Ratisbonne est quelque peu pallié par la victoire de Schomberg à Casal, les astucieuses menées du cardinal en Piémont et la « comédie de Pignerol », ainsi que par la mission de Rohan à Coire. Mais Richelieu a bien vite fait de craindre ses alliés, — Gustave et Rohan, — autant que ses ennemis.

Enfin, contradiction suprême, démenti éclatant à cette politique des Valois et de Henri IV, dont on nous le donne comme un fidèle continuateur, le vainqueur des huguenots trame avec la catholique Savoie l'écrasement de Genève. « Malgré le soin pris par Richelieu d'effacer toutes les traces de cette défaillance », connue seulement par quelques mémoires (ceux de La Force), passée sous silence par les historiens, M. Rott en refait l'histoire d'après les dépêches anglaises et celles du nonce. Ici, il s'agit d'une si grosse nouveauté que les simples références qu'il nous donne sont insuffisantes; il nous faudrait au moins des extraits. Même en laissant, pour l'instant, de côté cette dernière question, on voit que d'éléments M. Rott apporte à l'étude critique du ministère de Richelieu avant les années décisives 1635-1636.

C'est encore Richelieu, — et dans une de ses œuvres les plus remarquables, — que l'on retrouve avec le tome IV de l'*Histoire de la Marine* de M. Ch. de La Roncière[1]. Mais, comme le précédent s'achevait avec Henri II[2], celui-ci s'occupe d'abord de notre marine pendant la période des guerres de religion et de Henri IV. A beaucoup d'égards, c'est une période épique, c'est l'éveil de la France à la politique mondiale. Sur tous les océans, et parfois sous tous les pavillons, nos hardis gens de mer s'envont « en quête d'un empire colonial ». Nouvelle-France, Frances antarctique, équinoxiale, arctique, orientale, Nouvelle-Guyenne, etc., ces créations plus ou moins éphémères apparaissent sur les cartes. Ce problème prend alors tant d'ampleur que le volume a souvent l'allure d'une histoire de la colonisation plus que d'une histoire de la marine[3].

M. de La Roncière rend justice à ce qu'il y eut de vraiment génial dans les vues de Coligny, lequel fut, autrement qu'en titre, amiral

1. Ch. de La Roncière, *Histoire de la marine française*. T. IV : *En quête d'un empire colonial. Richelieu*. Paris, Plon, 1910. In-8°, 739 p., grav.

2. Voy. *Revue hist.*, t. XCIII, p. 339.

3. Au point de vue technique, signalons le chapitre (p. 608 et suiv.) sur les navires à aubes, le chariot-canot automobile, les sous-marins du P. Mersenne et de Pradine.

de France. Il ne fait pas assez voir le lien qui existait entre cette politique maritime et coloniale et la question des Pays-Bas. Au reste, les conceptions de nos hommes d'État et les admirables efforts de nos marins étaient voués à l'insuccès : la guerre civile absorbait toutes les forces de la nation et nos dissensions intérieures sévissaient même aux antipodes[1]. La sauvage cruauté des Espagnols fit le reste. Si Henri IV a eu le sentiment très net du rôle que la mer devait jouer dans le commerce extérieur de la France, c'est avec Richelieu seulement que s'élabore la reconstruction systématique de notre marine. L'auteur montre quelles luttes, — contre les amiraux, le général des galères, etc., — le grand maître de la navigation eut à livrer pour unifier et centraliser l'administration navale. Si la prise de La Rochelle est considérée, presque unanimement, comme une victoire nationale, c'est parce que l'échec de la flotte anglaise est le signal de notre émancipation maritime.

M. de La Roncière conte tout cela en un style ardent et imagé, un vrai style de corsaire, où passent les vivifiantes senteurs des embruns et le fracas des abordages[2].

Nous n'avions des *Mémoires de Turenne* que des éditions faites d'après celle de Ramsay. La Société de l'Histoire de France a chargé M. P. Marichal de reproduire le manuscrit autographe[3]. L'éditeur a joint à ce texte essentiel des notes empruntées surtout aux Archives du quai d'Orsay[4].

1. Pour Villegagnon, l'auteur suit de trop près le récit tendancieux de Heulhard. Je ne vois pas (p. 16) que l'idée « généreuse » de Coligny : « exporter au Brésil une religion qui n'avait point cours en France, » fût une idée « absurde »; au contraire. C'est à cette idée que les colonies anglaises ont dû leur essor, et il est très regrettable que Richelieu ait été, sur ce point, aveuglé par des préoccupations confessionnelles. — Voy. Eugène Guénin, *Premiers essais de colonisation. Les Français au Brésil et en Floride (1530-1568)*. Paris, Eugène Bigot, 1910. Petit in-8°, 100 p. Fait trop exclusivement avec les sources protestantes.

2. La documentation est toujours très soignée. Voy. notamment l'usage fait des mémoires inédits de Beaulieu de Pairsac (voyage du Levant, 1608-1610). — P. 55, n. 4, on signale une édition de le Challeux de Dieppe, 1566. Du Verdier et Baudrier (t. IV, p. 341) disent Lyon, 1566. M. de La Roncière n'a-t-il pas été trompé par ce fait que cette édition lyonnaise est datée de Dieppe, 22 mai?

3. *Mémoires du maréchal de Turenne*, publiés... par Paul Marichal. T. I : *1643-1653*. Paris, H. Laurens (*Soc. de l'hist. de Fr.*), 1909. In-8°, 379 p. L'ouvrage sera complet en deux volumes. M. Marichal a reproduit, avec raison, la graphie du ms. (qui appartient au marquis de Talhouët-Roy), mais pourquoi ne pas donner en note la transcription des noms propres? — Il signale les interpolations de Champollion.

4. Le premier volume a 48 pièces justificatives, dont 15 lettres de Mazarin qui manquent à Chéruel.

L'une des dernières campagnes de Turenne, la glorieuse campagne d'Alsace de 1674-1675, a tenté le général LEGRAND-GIRARDE[1]. M. F. des Robert[2] l'avait déjà étudiée, surtout d'après les archives des Affaires étrangères. M. Legrand-Girarde s'est documenté aux archives de la Guerre et il a vu de près les plus récents ouvrages publiés en Allemagne sur ce sujet. Ses connaissances techniques et sa familiarité avec le terrain des opérations lui ont permis de débarrasser l'histoire de Turenne d'un certain nombre de légendes romanesques[3]. Ramené aux proportions d'un homme, Turenne reste un très grand homme, et la marche d'hiver derrière les Vosges une très grande chose. Ajoutons que M. Legrand-Girarde donne une idée très juste des conditions de la guerre au XVIIe siècle[4].

Le Clergé de France n'est pas seulement, au XVIIe siècle, le premier ordre de l'État; il n'est pas seulement un corps spirituel, capable de donner son avis sur la répression de l'hérésie ou les rapports de la couronne avec le Saint-Siège. Il est encore une organisation financière que M. CANS a raison de comparer avec celle des États provinciaux[5]. Comme ces États, les assemblées du clergé sont un moyen pour prélever, en bloc et d'un seul coup, sur une collectivité des impôts que celle-ci répartira ensuite, et d'après ses règles propres, entre ses membres. Nées, à l'origine, d'une opération financière, d'un contrat entre une monarchie famélique et une église riche[6], les assemblées du clergé conserveront toujours ce caractère. Il ne faut pas que les historiens se laissent aveugler par les incidents plus ou moins dramatiques, tels que ceux de 1682; le rôle essentiel de l'assemblée du clergé est d'être une machine à répartir des décimes et

1. Général Legrand-Girarde, *Turenne en Alsace. Campagne de 1674-1675.* Paris et Nancy, Berger-Levrault, 1910. In-8°, XIX-163 p., 7 cartes (dont 3 réductions de Beaurain), 3 médailles.

2. Inexactement cité, p. XVI. Voy. *Revue hist.*, t. LXXXV, p. 339, et t. LXXXVI, p. 138.

3. Excellente discussion, p. 112 et suiv., sur la façon même dont le plan de campagne a germé chez Turenne. De même p. 150 (Turenne a gagné Turckheim par Wintzenheim et n'a point fait la folie de franchir le Hohenlandsberg).

4. P. 158. Il faut notamment insister, pour expliquer le peu d'acharnement de la poursuite, sur la nécessité qui s'imposait à Turenne de ménager les populations alsaciennes. La guerre, alors, se compose de négociations tout autant que de batailles. — P. VII : « États de Bourgogne » pour « Comté de Bourgogne ».

5. Albert Cans, *L'Organisation financière du clergé de France à l'époque de Louis XIV.* Paris, A. Picard, 1910. In-8°, IX-321 p. Index et carte. — Id., *La Contribution du clergé de France à l'impôt pendant la seconde moitié du règne de Louis XIV (1689-1715).* Ibid. In-8°, XI-104 p. La thèse secondaire est une illustration partielle de l'autre.

6. Voy. le livre de M. Serbat.

à consentir des dons gratuits. M. Cans étudie, d'après les sources [1], le fonctionnement de cette machine. Les officiers du clergé, le receveur général constituent un véritable ministère des Finances de l'Église. Ses attributions budgétaires confèrent à l'assemblée du clergé une vague allure de parlement, avec brigue électorale, candidature officielle, pression gouvernementale, etc. Ce qui complique la question et donne aux thèses de M. Cans un intérêt plus puissant encore, c'est que cette organisation financière est en même temps une organisation de crédit. Le clergé ne donne pas seulement de l'argent au roi, il emprunte pour le roi, dont le crédit est déplorable ; il paie des rentes, et quoiqu'il prétende, en théorie, ne pas être obligé à servir des intérêts à ses prêteurs, il n'en est pas moins, en fait, le principal établissement de crédit du royaume. C'est donc, avec l'histoire financière, celle des valeurs mobilières à qui M. Cans apporte une solide, une excellente contribution.

Dans l'ouvrage compact qu'il a consacré à la dîme royale de Vauban [2], M. Maurice Vignes paraît avoir oscillé entre deux conceptions : étudier en lui-même, en le replaçant dans son milieu historique, le petit livre de Vauban ; écrire un chapitre d' « histoire des doctrines sur l'impôt ». La seconde conception l'emporte décidément sur la première et Vauban est comme noyé au milieu de ces exposés qui se poursuivent jusqu'à nos jours. M. Vignes démêle dans la théorie de Vauban trois éléments : la perception de l'impôt en nature, la préférence accordée à l'impôt de quotité, l'idée de l'universalité de l'impôt. Au lieu d'envisager, comme l'eût fait un historien, ces trois éléments dans leur unité synthétique, M. Vignes leur applique les procédés de l'analyse juridique. Il recherche, dans chacune de ces trois directions, les « origines » et les « destinées » des principes posés par Vauban [3]. Par suite de cette division tripartite, le lecteur n'a jamais le sentiment net de ce qu'a été Vauban, du moment de l'évolution que représente son œuvre. Et c'est ainsi qu'un travail des plus estimables, fruit d'une probité laborieuse [4], très utile comme répertoire de noms et de textes, ne saurait nous satisfaire complète-

1. Procès-verbaux des assemblées, rapports des agents généraux, mémoires du clergé, séries G^8 et G^9 des Arch. nationales, papiers de Le Tellier, de Noailles, du P. Léonard, *Nouvelles ecclésiastiques*, etc.

2. J.-B.-Maurice Vignes, *Histoire des doctrines sur l'impôt en France. Les origines et les destinées de la Dixme royale de Vauban.* Paris, Giard et Brière, 1909. In-18, 525 p.

3. Certaines pages (82-86, 295, 309-311, 357-361, 437, 441, etc.) ne sont que des listes d'ouvrages où l'on retrouve les traces de l'influence de Vauban. Notes de cours plutôt que pages de livre.

4. M. Vignes ne s'est pas enfermé dans l'histoire doctrinale française. Il donne fréquemment des aperçus sur le sort des mêmes doctrines à l'étranger.

ment. — Dans la recherche des « origines », M. Vignes attache avec raison une haute importance au *Traitté de la politique de France* de Paul Hay du Chastellet, lequel n'est d'ailleurs pas, autant qu'il le croit, « absolument inconnu des historiens et des érudits »[1].

IV. XVIIIe SIÈCLE. — Dans l'*Histoire de France racontée à tous*, dirigée par M. Funck-Brentano, *le XVIIIe siècle*[2] a été confié à M. C. STRYIENSKI. Livre aimable, qu'on lira sans ennui, mais qui est beaucoup plus une histoire de la cour de France et de la famille royale qu'une histoire de la nation française[3]. Mariages, naissances, deuils, voyages princiers, révolutions de palais, anecdotes d'antichambre ou d'alcôve y tiennent vraiment trop de place et il faut de bons yeux pour aller découvrir, dans un chapitre dont le titre est « Naissance de Madame Royale », le passage sur l'indépendance des États-Unis. On s'étonnera aussi, en raison de la personnalité de l'auteur, que le chapitre sur les arts et les sciences tourne souvent à la simple énumération[4]. Le livre a été écrit rapidement : les jugements hâtifs[5], les légendes cent fois détruites[6], les inexactitudes et les négligences y surabondent[7].

M. Stryienski nous doit, sur ce siècle qu'il connaît si intimement, autre chose que ces pages remplies au courant de la plume.

1. Aux raisons que donne M. Vignes pour établir que Vauban a lu et utilisé du Chastellet, on peut ajouter celle-ci : les idées si remarquables de Vauban sur les effets de la Révocation se rapprochent de celles qui sont exprimées au ch. III du *Traitté :* « Des Huguenots, et s'il est du bien de l'Estat de les faire sortir hors de France », quoique du Chastellet se déclare hostile aux huguenots et partisan de l'unité de foi. Il expose tout un programme de destruction progressive de l'Édit de Nantes par des procédés lénitifs. De même les idées de Vauban sur les biens d'église et les religieux (ch. II de du Chastellet).

2. Casimir Stryienski, *Le XVIIIe siècle*. Paris, Hachette, 1909. In-8°, 375 p.

3. La politique extérieure de 1715 à 1717 est traitée bien légèrement.

4. Que pensent les musiciens, et qu'eût pensé Rameau lui-même, de cette phrase de la p. 335 : « Rameau, *fidèle continuateur de Lulli ;* il enrichit *cependant* l'orchestration » ? — P. 356, le mot de Voltaire est inexactement rapporté.

5. P. 34 : « Le Mississipi n'était qu'une chimère ; » en réalité, la colonisation de la Louisiane était une affaire très sérieuse. P. 177 : « Magnifique exemple, en somme, de ces belles libertés du royaume... » Il s'agit précisément de remontrances qui firent envoyer le Parlement à Pontoise! Magnifique exemple, en effet.

6. P. 41 : Dubois, « fils d'un apothicaire ». Pourtant la bibliographie cite Bliard, si elle ne cite pas encore *Le Secret du Régent* de M. E. Bourgeois.

7. P. 3 : Tortone, en Espagne, pour Tortose. P. 127 : « Les électeurs... de Dresde » ; il s'agit pourtant d'une famille électorale que M. Stryienski connaît bien. Qu'est-ce, p. 28, que « la communauté des arts et métiers » ? P. 175 : « Décréter la cure », il s'agit du curé. La « Dorimène » de la p. 179 ne serait-elle pas une Dorine? P. 200 : *W*illinghausen, *lisez V*illinghausen. P. 224, pénalité pour vénalité. P. 305 : « Place du Mai », c'est la cour du Mai. — Nous

Le second volume de M. E. Bourgeois est consacré à l'entreprise d'Albéroni[1]. La lecture en est plus captivante encore que celle du premier; le sujet en a plus de dramatique unité; la forme en est à la fois plus châtiée et plus vivante. Fidèle à son idée directrice, qui est de rechercher dans les dessous de la diplomatie officielle l'action persistante et efficace de la « diplomatie secrète », M. Bourgeois voit dans la tragédie de la quadruple alliance un scénario parmesan. C'est un protégé, une créature des Farnèse qui, au nom de Philippe V, règne à Madrid; et la politique espagnole d'Albéroni doit avoir pour fin ultime la délivrance de l'Italie.

On pourra discuter cette thèse, qui s'appuie d'ailleurs sur la correspondance des ducs de Parme avec leurs envoyés; on pourra lui opposer le sans-gêne avec lequel les Farnèse, leur coup manqué, sacrifient leur ancien serviteur[2]. On ne pourra refuser à M. Bourgeois le mérite de nous avoir retracé de façon saisissante l'œuvre espagnole d'Élisabeth Farnèse et d'Albéroni. Cet homme en qui l'on ne voit parfois qu'un aventurier de bas étage nous apparaît ici comme un grand ministre, un véritable réformateur. Il a fait plus que « galvaniser » l'Espagne, il l'a réveillée. Il lui a surtout rendu, avec une marine, sa place dans la Méditerranée.

Ceci était l'instrument de sa politique. Mais sa politique italienne, à laquelle il sacrifiait la succession de France, aurait eu besoin de l'appui de la France et des puissances maritimes. Or, le duc d'Orléans et Dubois, préoccupés uniquement de la question de succession, ne font rien pour effacer, entre Versailles et Madrid, les anciens malentendus. Leur envoyé, Saint-Aignan, est chargé de complo-

attendons, pour parler du t. IX de l'*Histoire* de M. Lavisse, l'apparition du dernier fascicule.

1. Émile Bourgeois, *La Diplomatie secrète au XVIIIe siècle : ses débuts.* T. II : *Le Secret des Farnèse; Philippe V et la politique d'Albéroni.* Paris, A. Colin, s. d. In-8°, IV-398 p. Le t. III sera consacré au *Secret de Dubois.*

2. M. Bourgeois aboutit (p. 253) à un véritable renversement des responsabilités. C'est le duc de Parme qui devient une sorte de brouillon de génie; Albéroni n'est plus qu'un docile instrument. La comparaison (p. 254) entre les dépêches ostensibles et les dépêches secrètes des Farnèse nous révèle leurs intentions belliqueuses. S'ils n'envoient pas tout à fait à Albéroni des « ordres », comme le dit M. Bourgeois, du moins ils lui écrivent : « Vous ne *devez* pas abandonner l'Italie..., » et celui-ci répond : « J'*obéirai* à ce que V. A. S. *m'ordonne.* » Il semble bien que le centre de la politique espagnole soit à Parme et non plus à Madrid. Si, dans cette théorie, les Farnèse nous apparaissent tout de même un peu plus grands que nature, M. Bourgeois ne dit pas assez que cette circonstance, si elle excuse en un certain sens Albéroni, d'autre part l'accable : ce ministre du roi catholique a, dans une crise décisive, sacrifié les intérêts et presque l'existence de l'Espagne aux ambitions d'un prince italien. — Voy., sur cette grandeur occulte des Farnèse, p. 300.

ter, à la cour d'Espagne, la chute d'Albéroni. M. Bourgeois a raison de dire que cette tentative est comme une justification anticipée de la conspiration de Cellamare[1]. Ceci permet de ramener à leur juste mesure les protestations du régent et de son ministre[2].

Il manquait à Albéroni l'une des qualités qui font l'homme d'État : c'était un mauvais calculateur ; il a cru qu'il pourrait triompher en Sicile. Il a payé cette erreur de la perte de cette belle flotte qu'il avait eu tant de peine à constituer. Il tombe, si nous acceptons la thèse de son nouvel historien, « victime de l'entreprise prématurément imposée en 1718 à l'Espagne par les ambitions italiennes de la maison de Parme ». Et, par un imprévu retour des choses, sa chute va être le signal, entre les deux branches de la maison de Bourbon, de cette réconciliation qu'il avait rêvé d'opérer[3].

Les tomes II à IV de la *Correspondance du maréchal de Broglie avec le comte de Lusace* couvrent la période qui va de juin 1760 à décembre 1761, c'est-à-dire les campagnes de Hesse et de Thuringe contre Ferdinand et Charles de Brunswick[4]. Cette correspondance, que les éditeurs, le duc DE BROGLIE et M. J. VERNIER, ont enrichie de nombreux documents annexes[5], est comme un commentaire perpétuel du tome IV du monumental ouvrage de M. Wad-

1. Voy. surtout l'histoire de la mission de Louville.

2. Tout de même M. Bourgeois atténue à l'excès l'importance du complot. L'affaire Pontcallec, qui est ici passée sous silence, prouve que le plan de soulèvement de la Bretagne n'était pas (p. 342-343) absolument « sans portée ».

3. P. 169, lire *Madrid* pour *Marly*. P. 215-216, quelque confusion sur les dates des négociations de 1716 : mars, mai ou février? — Signalons ici la curieuse brochure de Stanislas Mnémon : *la Conspiration du cardinal Albéroni. La franc-maçonnerie et Stanislas Poniatowski (fragment)*. Cracovie, impr. de l'Université, 1909, 67 p., 1 portr. Brochure quelque peu apocalyptique, où l'on met en lumière les rapports de la politique d'Albéroni avec les questions nord-orientales, que M. Bourgeois a laissées de côté. Il s'agit, dans l'épilogue, de démontrer que la franc-maçonnerie se relie à l'entreprise d'Albéroni : j'avoue que les arguments de Mnémon ne m'ont point convaincu. — Il n'y a rien à prendre, ni sur la conspiration de Cellamare ni sur aucun autre sujet, dans *Une petite-fille du grand Condé : la duchesse du Maine, reine de Sceaux et conspiratrice (1676-1753)*, par le général de Piépape (Paris, Plon, 1910. In-8°, III-387 p., 2 portr. en héliogravure). Un exemple de la façon dont M. de Piépape renvoie à ses sources (p. 154, n. 5) : « B. N., mss. (*cote des imprimés*, p. 995-996) ». — C'est le type du livre d'histoire agréablement inutile.

4. *Correspondance inédite de François-Victor, duc de Broglie, maréchal de France, avec le prince Xavier de Saxe, comte de Lusace, pour servir à l'histoire de la guerre de Sept ans (1759-1761)*, publ. par le duc de Broglie et Jules Vernier. Paris, Albin Michel, s. d. In-8° ; t. II (juin-oct. 1760), 648 p., 1 portr.; t. III (oct. 1760-juin 1761), 664 p.; t. IV (juin-déc. 1761), 729 p. Chaque vol. a un index. Les lettres sont numérotées *par volume*, ce qui rendra les références compliquées. — Sur le t. I, voy. *Revue hist.*, t. LXXXV, p. 340.

5. Récit de la bataille de Torgau, t. III, p. 90. Au t. IV, p. 651-662, une

dington et permet, pour presque toute l'année 1761, d'en attendre le tome V. Le maréchal y apparaît comme un chef d'armée très sérieux, préoccupé des subsistances et de la discipline autant que des opérations militaires, trop souvent entravé par l'esprit d'indépendance de ses sous-ordres et par les intrigues de cour. Il est curieux de le voir ici dans son rôle de mentor d'une altesse royale. Ce n'était pas une mince besogne que d'avoir dans son armée, à la tête d'un corps saxon, un prince frère de la dauphine. Dans les termes d'une politesse raffinée, et en ayant l'air de solliciter des grâces plutôt que de donner des ordres, le maréchal fait peu à peu l'éducation militaire du comte de Lusace[1]. — Les éditeurs ne nous disent pas si le tome IV, extrait comme les précédents du *fonds de Saxe* des archives de l'Aube, sera le dernier[2].

On a dit ici, il y a sept ans, tout le bien qu'il faut penser de *la Marine militaire sous Louis XV* de M. Lacour-Gayet[3]. Nos lecteurs ne seront donc pas étonnés d'apprendre que le légitime succès de cet ouvrage a obligé l'auteur à le rééditer[4]. Cette édition, légèrement augmentée, a été revisée et mise au courant avec soin. Le livre lui-même n'a rien perdu de son actualité. Aujourd'hui, comme en 1901, « la puissance navale de la France demeure... une condition essentielle de sa grandeur dans le monde »[5].

Dans un petit volume sur *Louis XVI*, M. Marius Sepet a repris et continué les études qu'il avait antérieurement consacrées aux débuts de la Révolution, et que l'Académie française a couronnées[6]. L'esprit du nouveau livre est donc celui des précédents[7]. Après une très brève esquisse des premières années du règne[8], c'est une apologie du « roi martyr » et une attaque passionnée contre les hommes de la Révolution[9] et contre presque toutes les parties de

lettre de Guibert aux majors des régiments, véritable instruction sur le service en campagne.

1. Si le prince Xavier accepte tout du maréchal, sa susceptibilité se réveille à l'égard du comte de Broglie.

2. Signalons, comme complément à cette correspondance, celle de Turpin de Crissé, récemment publiée ici même.

3. *Revue hist.*, t. LXXIX, p. 360.

4. G. Lacour-Gayet, *La Marine militaire de la France sous le règne de Louis XV*, 2e éd. Paris, Champion, 1910. In-8°, x-580 p. La 1re éd. avait 561 p.

5. Peut-être même la *Revue* serait-elle, sur ce point, plus affirmative qu'en 1901.

6. Marius Sepet, *Louis XVI, étude historique*. Paris, P. Téqui, 1910. In-12, 494 p.

7. P. 4 : la religion catholique « représente chez nous la seule base générale, solide et durable de la moralité privée et publique, et, par conséquent, de l'ordre social ».

8. P. 63, à propos des lettres de Turgot, dire qu'elles sont apocryphes.

9. Passe pour cette esquisse de Desmoulins (p. 199) : « Un jeune vaurien de

leur œuvre[1], surtout contre leur œuvre religieuse[2]. L'auteur s'exprime, d'ailleurs, avec une relative modération[3], et il accorde que Louis XVI et les siens eurent quelque part de responsabilité dans leurs propres infortunes[4].

Le mouvement de 1789 est si éminemment une révolution agraire qu'on a fréquemment refusé de compter, au nombre de ses causes, les questions industrielles. M. Roger Picard montre fort bien que si les classes industrielles[5] ont parlé moins souvent et moins haut, dans la grande consultation nationale, que les classes rurales, c'est parce qu'elles n'ont eu que très peu et très irrégulièrement l'occasion de faire entendre leur voix. Mais, soit avec les trop rares cahiers des corporations, soit avec le texte même des cahiers de paroisses, soit encore avec ces documents extra-légaux qui, sans être des *cahiers* au sens propre du mot, n'en expriment pas moins les « doléances » d'une collectivité, il est possible de se faire une idée de l'état de l'industrie et du commerce et des vœux des hommes qui s'adonnaient à ces occupations. Dans l'intérieur de ces groupes, une division se marque, fondée sur l'opposition des intérêts et l'inégalité des droits; déjà s'ébauche une « lutte de classes »; déjà s'élabore la

la basoche... » Mais c'est dépasser les bornes que d'appeler Mme Roland (p. 370) une « femme... de mœurs mauvaises ».

1. Quoiqu'il ait utilisé Sorel, M. Sepet n'indique point, parmi les causes de la grande guerre, l'affaire des princes possessionnés en Alsace, qui pose si tragiquement le conflit de droit entre la Révolution et l'ancienne Europe. En ne parlant que des émigrés, il est bien plus facile de faire de la Législative un ramassis d'énergumènes.

2. Parler (p. 243) de « l'absurde autant que schismatique constitution civile », c'est oublier que le clergé français fut bien près de s'y rallier, et qu'elle ne devint schismatique qu'à la suite d'une condamnation longtemps retardée.

3. Quoiqu'il use largement du livre d'Ad. Wahl, il donne une appréciation assez correcte de la valeur des cahiers.

4. Il montre bien (p. 341) que le plan adopté par la cour l'oblige « à une duplicité de parole et d'action continuelles ». Comment, une page plus loin, peut-il écrire, à propos d'un « accord fictif et forcé », que celui-ci fut « embrassé par Louis XVI dans les intentions les plus pures » et avec « une part de sincérité »? Lui-même cite, p. 347 et suiv., des fragments de la correspondance de Marie-Antoinette qui donnent la mesure de cette sincérité. M. Sepet estime ne pas avoir d'avis à formuler sur la question de savoir si, « à un jour donné, l'introduction de la cause de canonisation du roi en cour de Rome ne serait pas impossible ». Cette hypothèse nous paraît très vraisemblable. Attendons-nous à voir « saint Louis XVI ».

5. Roger Picard, *Les Cahiers de 1789 et les classes ouvrières*. Paris, Marcel Rivière (coll. *Systèmes et faits sociaux*), 1910. In-8°, 276 p. Un certain flottement dans la délimitation du sujet. P. 1 et 23, « classes *laborieuses* », ce qui n'est pas l'équivalent de « classes ouvrières ». Au reste, le livre traite de toutes les classes industrielles et commerçantes et ne les étudie pas seulement dans leurs rapports avec la classe ouvrière.

théorie d'un « quatrième État », déjà même ce mot est prononcé, et l'on trouve dans telle brochure une analyse déjà socialiste de la production[1].

Dans le domaine industriel et commercial, comme ailleurs, le vœu essentiel, général, à peu près unanime, est l'abolition du privilège; ici, comme ailleurs, on retrouve une aspiration passionnée vers l'unité nationale. Les questions industrielles ont donc été parmi les facteurs de l'agitation révolutionnaire. Ainsi s'explique que les classes ouvrières, relativement silencieuses pendant la période préparatoire, apparaissent brusquement sur le devant de la scène dès que la Révolution est commencée. — Il n'y a qu'à louer dans la méthode à la fois ingénieuse et prudente de M. Picard; elle est vraiment d'un historien[2]. Son information est étendue et précise[3].

MM. Funck-Brentano et Paul d'Estrée poursuivent leurs amusantes et vivantes études sur « les organes de l'opinion publique dans l'ancienne France »[4]. Ils décrivent l'existence agitée, scandaleuse par certains côtés, par d'autres quasi-héroïque, des « ancêtres de nos journalistes », et aussi de nos gazetières. Monde passablement interlope, où l'on trouve de tout, des « chevaliers » authentiques et non pas seulement des chevaliers d'industrie, des aventuriers et des aventurières, des policiers plus ou moins brûlés. Singuliers bureaux de rédaction, qui se tiennent tantôt dans des bouges, tantôt dans des antichambres, tantôt même (et c'est encore le plus sûr) à la Bastille. Les auteurs nous montrent quelle redoutable puissance

1. P. 45-46, le *Cahier du 4e ordre*. P. 111 (Ocqueville), c'est déjà du Sismondi.

2. Bonne discussion (p. 2) de la valeur historique, très relative, des documents législatifs. — Sur la valeur et la portée des cahiers, l'auteur adopte, contre les exagérations d'Ad. Wahl, des idées voisines de celles qui ont été exprimées ici même par M. Sée. — Sa critique des sources (notamment des *Archives parlementaires*) est à la fois ferme et modérée.

3. Une sorte de bibliographie des cahiers, qui peut rendre des services. — On s'étonne de ne pas trouver l'*Inventaire du Conseil de commerce* de Bonnassieux et Lelong; il devrait être cité p. 60. — Quelques lapsus : p. 111, l. 14, marchandises, *lisez* machines. P. 157, la l. 14 est un double de la l. 28. P. 231, l. 6 : lire sans doute « soumettre *aux tribunaux ordinaires* toutes les affaires ». — Les cahiers de la p. 197 ne sont pas « peu instruits des principes indispensables aux finances », mais imbus des principes physiocratiques que l'on trouve (p. 196) dans celui de Nemours. — M. Picard aurait dû marquer plus fortement, à propos de certains vœux (p. 55, 57, 106, etc.), qu'il s'agit de réclamations séculaires.

4. Fr. Funck-Brentano, *Figaro et ses devanciers*, avec la collaboration de M. Paul d'Estrée. Paris, Hachette, 1909. In-16, VIII-338 p., 16 pl. (toutes d'ap. des documents). Les limites chronologiques du volume sont flottantes, cependant il y est surtout question du XVIIIe siècle. La documentation a été principalement empruntée aux archives de la Bastille.

était dès lors la « presse », — si l'on peut donner ce nom à des journaux qui, le plus souvent, étaient manuscrits[1], — et comment cette presse employait déjà, pour recruter ou retenir la clientèle, les mêmes moyens qu'aujourd'hui : la fausse nouvelle, l'écho mondain, l'indiscrétion plus ou moins canaille, la pornographie, le chantage. Ces « nouvelles à la main », ces « gazetins » ont leur importance politique. Il y a des feuilles qui sont vendues aux cabinets étrangers et qui font en France de la politique « autrichienne » ou anglaise; d'autres, plus ou moins autorisées ou tolérées, défendent le ministère. A l'étranger (et c'est un point sur lequel nous aurions aimé plus de précision)[2], nos ambassadeurs ont aussi leurs gazetiers à gages, qui doivent façonner l'opinion publique. Quelques figures, les unes burlesques, les autres épiques, quelques-unes même aimables, illustrent l'exposé : Cabaud de Rambaud, de Mouhy, Mme Doublet, Chevrier, Fouilhoux. Tous semblent des épreuves partielles du type immortel dont l'évocation donne au volume une unité un peu factice, celui de Figaro. Le plus piquant, c'est de voir, parmi les abonnés des gazetiers, les plus grands noms de l'État, parfois les mêmes personnages qui sont chargés de saisir les libelles. Tant il est vrai que la « presse » répondait, dès lors, à un vrai besoin public[3].

V. Histoire provinciale. — Le tome II de l'*Histoire de Nancy* de M. Pfister[4] aura suivi de près le tome III ; et l'on ne peut, tout d'abord, qu'admirer une fois de plus la laborieuse énergie de l'auteur. Le présent volume comprend la période 1508-1624. On a déjà dit, ici même[5], les avantages et les inconvénients de la méthode adoptée par M. Pfister, disons mieux, de la méthode qui s'est imposée à lui. Non seulement il devait relier l'histoire de Nancy à l'histoire de la Lorraine, mais encore il lui était presque impossible de ne pas mener de front l'histoire politique et l'histoire monumentale de la ville, de ne pas pousser jusqu'au bout, jusqu'à nos jours, l'histoire des monuments dont il signalait la fondation. Et ce qu'il faisait pour les monuments ou les ensembles architecturaux, il était

1. Ou exceptionnellement gravés.

2. Deux mots seulement, p. 180-181.

3. Entraînés par leur sujet, M. Funck-Brentano et son collaborateur négligent trop la presse non clandestine, qui avait bien aussi son importance. Le volume est édité avec soin. Je n'y ai guère relevé qu'une ponctuation fautive (p. 193); lire : « ... que la personne qu'il y veut mettre n'y soit. Au sujet de la Dlle Verrière, il est très sûr qu'il la voit... »

4. Ch. Pfister, *Histoire de Nancy*, t. II. Paris et Nancy, Berger-Levrault, 1909. Gr. in-8°, VIII-1097 p., 186 grav., 45 grav. hors texte, 5 pl. (dont une en couleur), 4 plans. L'exécution graphique et typographique fait de l'ouvrage un véritable livre de luxe.

5. Voy. l'art. de M. G. Monod dans *Revue hist.*, t. XCVII, p. 355 et suiv.

amené à le faire pour les institutions elles-mêmes. C'est ainsi que nous trouvons dans ce volume une histoire du palais ducal et des transformations qu'il a subies, du musée lorrain, dont la présence, espérons-le, protégera cette charmante relique du passé contre le vandalisme des démolisseurs et contre les entreprises, presque aussi dangereuses, des restaurateurs; et comme la place de la Carrière est, en quelque sorte, une extension du palais, l'histoire de cette place est conduite jusqu'à l'heure présente[1]. De même que le troisième volume nous renseignait sur la communauté juive nancéenne, celui-ci nous donne non seulement l'histoire de la Réforme, mais celle du «protestantisme à Nancy ». Les « portes de Nancy » ont fourni un chapitre qui est une contribution à la fois à l'histoire militaire, à l'histoire de l'art et... à l'histoire du béotisme des assemblées municipales au XIXe siècle. La création, au début du XVIIe siècle, d'un grand nombre d'établissements religieux nous permet de passer en revue l'histoire conventuelle, l'histoire charitable et, en partie, l'histoire pédagogique de Nancy.

La période couverte par ce deuxième tome est riche d'événements qui intéressent l'histoire générale de la France. C'est alors que des cadets de la maison de Lorraine, les Guises, deviennent en France les protagonistes du parti catholique; c'est alors qu'un duc de Lorraine. Charles III, nourrit plus ou moins sérieusement ces prétentions à la couronne de France dont nous a parlé M. Davillé, en attendant qu'il fasse épouser à son fils la sœur du Béarnais.

Je n'ai pas besoin de dire aux lecteurs de cette *Revue* avec quelle conscience, avec quelle sûreté prudente le livre de M. Pfister est écrit. Je préfère attirer l'attention sur quelques points particulièrement importants.

L'histoire de la Réforme à Nancy est surtout l'histoire d'une répression. Le duc Antoine, ce Simon de Montfort de la croisade des Rustauds, peut être considéré comme le type parfait du souverain papiste : les noms de Jean Chastelain, de Jean Leclerc, de Wolfgang Schuch disent avec quelle vigueur sauvage il défend l'orthodoxie lorraine contre les infiltrations qui peuvent venir des Trois-Évêchés, de Strasbourg, des pays étrangers enclavés en Lorraine[2], comment il sait éteindre les petits foyers allumés à Saint-

1. On la trouve au ch. I, § III et IV, et au ch. IV, § II.

2. M. Pfister donne (p. 97, n. 4) un relevé des Lorrains réfugiés à Lausanne. Il y joint, dit-il, les Lorrains « admis à la bourgeoisie de Genève ». Je crains qu'il n'y ait là une légère confusion et que les noms qui lui ont été communiqués par M. Dannreuther, d'après « les registres du Conseil », ne soient les noms des Lorrains admis comme « habitants ». Car je retrouve, dans des notes déjà anciennes, et assez incomplètes, que j'ai prises sur le *Registre des habi-*

Mihiel (le célèbre artiste Ligier Richier est l'un des fidèles de cette minuscule communauté) ou à Saint-Nicolas-du-Port[1]. Il faudra le mariage du duc de Bar avec Catherine de Bourbon pour donner aux protestants nancéens, pendant quelques années, un peu d'air.

A côté de l'histoire religieuse, les chapitres les plus passionnants sont ceux qui sont relatifs à la sorcellerie à Nancy. Les lecteurs de cette *Revue* ont eu déjà la primeur de l'étude sur Nicolas Rémy, cet étonnant « Marteau des sorcières » qui, en toute sûreté de conscience, se vante d'avoir en quinze ans envoyé au supplice *neuf cents* victimes, une soixantaine en moyenne par an ! On lira également le chapitre, précis comme une analyse juridique, vibrant d'émotion concentrée dans sa sobriété voulue, sur la procédure suivie à l'égard des sorciers et sorcières. On verra comment l'accusation de sorcellerie, mise au service de la politique, permettait de se débarrasser de ses ennemis. Mais surtout on frissonnera d'horreur en lisant la monstrueuse histoire de l'énergumène de Nancy, Élisabeth de Ranfaing. Comment, au début du XVIIe siècle, les accusations d'une hystérique pouvaient envoyer au bûcher un digne homme de médecin, plus clairvoyant en matière de maladies nerveuses que la plupart de ses confrères, c'est ce que M. Pfister établit d'après des documents en partie inconnus jusqu'à lui. Je répète que ce véridique récit donne le frisson. *Tantum relligio potuit suadere malorum!*

Nous devons signaler encore les chapitres sur l'industrie et les corporations. Il est curieux d'y voir comment l'organisation sociale du duché se modèle sur celle de la France voisine, comment les mêmes causes y amènent les mêmes effets. L'État pousse, pour des raisons de fiscalité et de police, à l'organisation des jurandes, sauf quand la raréfaction des producteurs et, par suite, l'intérêt du consommateur lui fait préférer, d'une façon plus ou moins durable, le régime de la liberté du travail. A la même époque où Henri IV, en France, constitue la politique mercantiliste et dirige le premier essor de la grande industrie, Charles III introduit à Nancy des « manufactures » et plante des mûriers par toute la Lorraine. — L'installa-

tants, un certain nombre des noms relevés (et à peu près pour les mêmes dates) par M. Dannreuther : le fourbisseur, le mercier et gantier, le salpêtrier de Metz, le menuisier de « Gerbez ville en Lorraine », le cardeur de laine de Charmay, l'émigré de Vézelise. Pour les admissions à bourgeoisie, il aurait fallu se reporter au *Livre des bourgeois* de Covelle. Les appendices au ch. II nous donnent la liste des étudiants lorrains à Genève (le *Nicolaus Eleuveus, aus Antpuarpen* (?) *in Lotharingia* est un Anversois, *Lotharingia* étant pris ici dans son sens médiéval) et à Heidelberg.

1. Intéressants détails (p. 109 et suiv.) sur la composition du groupe de Saint-Mihiel : deux nobles, des avocats, des marchands, puis « une série d'artisans, rangés par corps de métiers ».

tion des Jésuites à Pont-à-Mousson en 1572, en 1602 à Nancy, la création de leur collège en 1616, le développement et la vie de leurs institutions sont retracés dans le dernier détail.

De cette surabondance d'informations (je n'ai pu en donner ici qu'une très lointaine idée)[1] ressort avec évidence un fait essentiel : entre le début du XVIe siècle et le premier quart du XVIIe, la place forte, à laquelle s'était heurté le Téméraire, s'est transformée en une grande ville. Non seulement, par la création de la « ville neuve », elle a élargi sa superficie, juxtaposé à un dédale de rues tortueuses une cité moderne et régulière, mais elle est devenue une ville d'art, un centre intellectuel, religieux, politique, bref, une capitale. C'est précisément alors qu'elle va être, périodiquement, à la discrétion de son trop puissant voisin. — Félicitons-la d'avoir rencontré, en l'ancien professeur de sa jeune université, un digne et fidèle interprète de son brillant passé[2].

C'est une bien étrange histoire que celle de la belle Béatrix de Cusance, veuve du prince de Cantecroix-Granvelle, qui épousa en 1637 le duc Charles IV de Lorraine, déjà marié à sa cousine Nicole. C'est seulement en 1663 que celle que l'on appelait la « femme de campagne » du duc fut « réépousée » *in extremis* par son volage époux, alors occupé à consacrer une nouvelle union avec la fille d'un apothicaire parisien, puis avec une chanoinesse. Mais plus étrange encore est l'histoire du fils de Béatrix, conçu du vivant de son premier mari et probablement des œuvres du second; on l'appelait, suivant les cas, le « posthume de Cantecroix » ou « monseigneur François de Lorraine », — sauf quand on voulait voir en lui un enfant supposé, fils d'une « garce » d'Anvers. — M. Ph. Maréchal[3] s'est plu, avec sa profonde connaissance des choses comtoises[4], à débrouiller pour nous l'écheveau compliqué de cet imbroglio politico-judiciaire, où l'un de ses ancêtres, Pierre Mareschal, joua le rôle de défenseur des intérêts de Caroline d'Autriche, grand'mère présumée du « posthume ». Ce singulier procès en recherche de paternité se termina, au moins provisoirement, en 1662 devant le grand conseil

1. Il faudrait mentionner encore les passages sur Pierre Gringore, sur le voyage de Henri II de France, sur celui de Charles IX, sur les assemblées de 1580 et de 1584, etc.

2. M. Pfister annonce, pour une date indéterminée, un quatrième tome sur les événements dont Nancy fut le théâtre de 1766 à nos jours.

3. Dr Philippe Maréchal, *Une cause célèbre au XVIIe siècle. Béatrix de Cusance. Caroline d'Autriche. Charles IV de Lorraine.* Paris, H. Champion, 1910. In-8°, xv-477 p. Préface de M. A. Chuquet, 41 grav.

4. Mais moins profonde des choses lorraines. Il aurait fallu dire que M. Pfister parle de Béatrix, *Histoire de Nancy*, t. III, p. 92 et *passim*. M. Maréchal ne cite que p. 240 l'étude de M. Pingaud sur Béatrix.

de Malines par un arrêt qui refusait au « posthume » le titre de prince de Cantecroix. Quant à savoir qui était ce posthume, et ce qu'il est devenu, c'est un point qui a échappé jusqu'ici à l'érudition minutieuse de l'auteur[1].

La série d'*Études sur la Réforme et les guerres de religion en Bourgogne*, inaugurée en 1905 sous la direction de M. Kleinclauz[2], a été reprise sous celle de MM. Calmette et Hauser[3]. La monographie de M. Belle, sur les débuts de la Réforme à Dijon, prouve que, même dans cette ville où le catholicisme finit par triompher, les idées nouvelles s'étaient fortement implantées; elles s'étaient répandues dans le clergé régulier, le monde parlementaire et surtout dans la population artisane. Quelques-uns des documents publiés par l'auteur font revivre, avec une précision dramatique, les premiers conventicules. M. Gros étudie le *Schisme parlementaire* qui, en face de la cour ligueuse et « mayenniste » de Dijon, dressa le parlement royaliste de Flavigny, plus tard transféré à Semur. Ici comme à Paris, le parlement « ligueur » est beaucoup moins ligueur que les pouvoirs locaux, et il se montre assez disposé à un rapprochement avec la section royaliste. C'est dans le milieu parlementaire que se forment les complots qui vont préparer l'entrée de Henri IV à Dijon[4]. Un de ces complots a fourni à M. Drouot un travail élégant et solide, plein de promesses. Avec une sûreté de méthode et une finesse d'analyse rares chez les débutants, le jeune érudit s'est essayé à démêler les nuances multiples dont l'assemblage formait la couleur ligueuse; il nous a montré comment ce parti s'est

1. Voy. à l'annexe (p. 241 et suiv.) la correspondance inédite de Charles IV et de Béatrix pendant la captivité du premier en Espagne (1654-59) et aux pièces (p. 341 et suiv.) les documents judiciaires extraits de la collection Chifflet et des archives de Belgique. — P. 227, le bref d'Urbain VIII est de toute évidence un faux, si l'on peut employer ce gros mot pour une pièce manifestement ironique, — fabriquée par les adversaires de Béatrix. P. 100, pour « progénitures », *lisez* « progéniteurs », et pour « Tyrag », *lisez* « Tyraq. », c'est-à-dire Tiraqueau, l'ami de Rabelais. P. 284, ponctuer ainsi : « désirer. De croire que..., je ne suis pas assez sot... ». Notez que M. Maréchal écrit Cantecroy.

2. Voy. *Revue hist.*, t. XCIV, p. 93-94.

3. Henri Drouot, *Un épisode de la Ligue à Dijon. L'affaire la Verne (1594)*, avec une préface de M. Calmette. Dijon (*Revue bourguignonne*, t. XX), 1909. In-8°, XVI-239 p. — Louis Gros, *le Parlement et la Ligue en Bourgogne* (*id.*, *ibid.*), 1910, 213 p. — Edm. Belle, *La Réforme à Dijon, des origines à la fin de la lieutenance-générale de Saulx-Tavanes (1535-1570)*, avant-propos de M. Hauser (*id.*, t. XXI), 1910, 288 p.

4. Voy. aux appendices des listes qui complètent et rectifient celles de M. Fleury Vindry, 36 pièces justificatives. — Il y a bien des négligences : à plusieurs reprises « duc de Lorraine » *pour* « duc de Mayenne ». P. 13 : « La fraction ligueuse, » *lisez* « non ligueuse ».

peu à peu désagrégé. Il y a là, comme le fait remarquer M. Calmette, quelques constatations qui dépassent la portée d'une étude sur un épisode d'histoire locale.

Parmi nos anciens parlements, celui de Bretagne a plus particulièrement attiré l'attention des historiens. Le « contrat » qui liait la province à la monarchie donne aux institutions bretonnes une saveur spéciale; et, dans le sein même de la cour de Rennes, la présence, jusqu'en 1789, de conseillers « originaires » et « non originaires » est comme un témoignage persistant des conditions dans lesquelles s'est opérée l'union. L'ouvrage monumental consacré à ce parlement par M. Frédéric Saulnier[1] n'est pas, à proprement parler, une histoire de la compagnie souveraine[2]. C'est surtout un répertoire biographique, d'une richesse incomparable. Les 1,200 notices dont il se compose fourmillent de renseignements précieux[3]. En raison des échanges de personnel qui s'opéraient entre les divers parlements, des alliances fréquentes entre des familles parlementaires de provinces différentes, enfin du droit qu'avaient les conseillers de Paris de cumuler leur charge avec une charge de non originaire à Rennes, ces notices embrassent beaucoup plus que l'horizon de la Bretagne.

C'est surtout au XVIIIe siècle que ce parlement est entré en conflit avec la royauté. L'histoire de cette crise constitutionnelle a tenté M. Le Moy[4]. De consciencieux dépouillements aux Archives nationales, à l'Arsenal, à la Nationale et dans les archives bretonnes lui ont permis de reconstituer d'une façon à peu près complète la vie du corps parlementaire, la condition sociale et économique de ses membres : il y a là une esquisse qui n'avait encore été faite pour

1. Frédéric Saulnier, *Le Parlement de Bretagne (1554-1790)*. Rennes, Plihon et Hommay, 1909. Un tome en 2 parties in-4°, LXIII-892 p. (le 2e vol. commence à la p. 477), 15 grav. dans la 1re partie, 9 dans la seconde, toutes d'après des documents. Publication soignée et luxueuse.

2. Celle-ci n'est traitée que dans l'introduction. On y trouvera des données sur les charges parlementaires et leurs prix.

3. Signalons les notices sur la famille bourguignonne des Alixant, sur François d'Amboise (qui fit le voyage de Pologne en 1574), Anjorrant (parent des Anjorrant de Genève), sur les Caradeuc, qui occupent ici une place d'honneur, sur Descartes le père, du Fail, du Ferrier, les Fouquet, Fumée, Garrault, le père de Hay du Chastellet, les La Noue, les Nully, les Sévigné, Vetus, Viète, etc.

4. A. Le Moy, *Le Parlement de Bretagne et le pouvoir royal au XVIIIe s.* Paris, Champion, 1909. In-8°, XXIII-605 p. — Id., *Remontrances du parlement de Bretagne au XVIIIe siècle*, textes inédits précédés d'une introduction. Ibid., 1909. In-8°, XCVII-164 p. Thèses présentées devant la Faculté des lettres de Rennes. Nouvelle preuve, s'il en était encore besoin, que l'on peut être docteur ès lettres, et avec des thèses excellentes, ailleurs qu'à Paris. Il serait même souhaitable que, pour les thèses d'histoire provinciale, les candidats suivissent l'exemple de M. Le Moy.

aucun parlement et dont certains traits sont valables pour tous. Ensuite, nous pénétrons dans l'esprit même des parlementaires. Nous avons affaire à un parlement où sévit l'absentéisme, où la justice est à la fois lente et partiale, où la solidarité remplace l'équité, à un parlement très entiché de ses prérogatives nobiliaires : en Bretagne surtout, la « robe » voisine avec « l'épée ». En Bretagne aussi vivent encore les souvenirs séparatistes de la Ligue, auxquels la conspiration de Cellamare et l'affaire Pontcallec vont donner un renouveau. Ce parlement était donc désigné, avant tout autre, pour s'opposer aux tendances centralisatrices de la royauté. Mais ce n'est pas à propos des questions religieuses[1] que la lutte est le plus violente, c'est à propos des questions d'impôts, parce que les réformes tentées par le contrôle général étaient plutôt égalitaires et frappaient les parlementaires à la bourse. C'est de l'affaire des Vingtièmes que sort, en définitive, l'affaire La Chalotais. Sans avoir pour les « procureurs-généraux » l'admiration quasi-dévote de certains historiens bretons, M. Le Moy leur est plus favorable que MM. Marion et Carré ; il semble bien avoir établi que la politique de d'Aiguillon fut trop souvent « mesquine et haineuse », puérilement et maladroitement brutale, systématiquement ignorante du caractère breton.

L'affaire d'Aiguillon fut le signal d'une révolte de ces divers parlements qui se considéraient comme les « classes » d'une seule et même cour souveraine. Dès lors, l'histoire du parlement de Bretagne se confond avec l'histoire générale. Comme les autres parlements, celui-ci perd sa popularité à mesure que la Révolution s'approche, à mesure que l'on s'aperçoit mieux que l'opposition parlementaire a pour principe, non pas le souci du bien public, mais la défense des privilèges honorifiques et pécuniaires d'une caste. En somme, il avait « contribué plus que toute autre cour, — et sans s'en être rendu compte, — à l'ébranlement d'une monarchie qui ne devait guère lui survivre ». C'est ce qui fait l'intérêt exceptionnel de l'étude de M. Le Moy, étude bien préparée[2], bien conçue, et dont l'auteur, malgré une certaine tendresse pour les institutions bretonnes, a su garder intactes la lucidité et l'indépendance de son jugement.

Henri Hauser.

1. Signalons le chapitre très nourri sur les Jésuites. — Il faudrait aussi, pour être complet, citer les passages que M. Le Moy consacre aux conflits entre le parlement et une autre institution bretonne, les États.

2. La thèse complémentaire débute par une bonne étude technique sur ce qu'étaient les remontrances, leur rédaction, leur présentation, leurs suites.

COMPTES-RENDUS CRITIQUES.

Antoine Thomas. **Le comté de la Marche et le parlement de Poitiers (1418-1436),** recueil de documents inédits tirés des Archives nationales. Paris, Champion, 1910. In-8°, 314 pages. (Forme le 174e fascicule de la *Bibliothèque de l'École des Hautes-Études.*)

La *Bibliothèque de l'École des Hautes-Études* vient de s'enrichir d'un ouvrage nouveau qui présente le plus haut intérêt, non seulement pour l'histoire provinciale, mais encore pour l'histoire générale de la France à la fin du moyen âge. L'ouvrage du savant membre de l'Institut comprend deux parties : dans une introduction excellente, qui compte soixante-dix-neuf pages, il a su mettre en relief les principaux renseignements qui se dégagent des actes qu'il publie. Il a fait suivre cette introduction de la publication intégrale ou de l'analyse de 346 documents, annotés avec un soin extrême. On reconnaît dans ce travail la science profonde, linguistique et historique d'un de nos maîtres médiévistes.

Les documents publiés ou analysés par M. Thomas appartiennent aux Archives du Parlement de Paris, transféré à Poitiers par le dauphin Charles, le futur Charles VII, en 1418, et maintenu au chef-lieu de l'Aquitaine jusqu'en 1436. Ils sont tirés, pour une part, des registres X^{1A} 8604, 9190 à 9201 et X^{2A} 18 à 21 conservés aux Archives nationales; pour l'autre part du registre spécial, dit des *présentations* ou des inscriptions au rôle des affaires judiciaires, retrouvé, grâce à l'intelligente initiative de M. Omont, dans les collections de sir Thomas Philipps et acheté par la Bibliothèque nationale, où il forme le manuscrit 1968 des nouvelles acquisitions latines.

Grâce à cet ensemble de sources si précieux, il est possible de reconstituer le tableau de la vie administrative et sociale d'une province de la France centrale à l'époque de Charles VI et de Charles VII. Avec une sagacité et une patience peu communes, M. Thomas a su d'abord délimiter et décrire le cadre géographique dans lequel se sont passés les événements qui font l'objet des actes judiciaires qu'il a retrouvés. La tâche est d'autant plus méritoire qu'il n'est pas de terrain plus mouvant et dont les frontières varient davantage que celui de la géographie féodale. Il a condensé les résultats de cette étude spéciale dans une carte en couleurs, la meilleure de celles qui aient été jusqu'à présent dressées, d'où ressortent avec une clarté remar-

quable les divisions territoriales, administratives, judiciaires, financières de la Marche, ainsi que la bizarre configuration de ce comté. Au point de vue féodal sans doute, la Marche forme un tout, puisque ses deux parties, Haute et Basse-Marche, ont été toujours réunies par les princes de la même maison, celle de Bourbon d'abord, celle d'Armagnac ensuite. On sait que ce pays, érigé en comté au xe siècle, sous la suzeraineté des comtes de Poitou, ducs d'Aquitaine, était passé aux mains des Lusignan au xiiie siècle, pour devenir, à partir de 1314, domaine apanagé au profit des princes de la maison royale des Capétiens, puis des Valois. Depuis 1317, la Marche appartenait à la maison de Bourbon. A partir de 1357, elle passait à la branche cadette de cette maison représentée successivement par Jacques Ier (mort à Brignais en 1362), par Jean Ier et Jacques II de Bourbon, qui se fit moine à Besançon en 1435 et qui y mourut en 1438, après avoir possédé le comté trente-deux ans. Anne de Bourbon, nièce de Jacques II et femme en premières noces du duc de Montpensier, fils du duc de Berry, puis en secondes noces de Louis le Barbu, duc de Bavière, frère de la reine Isabeau (1402), avait reçu en dot la Basse-Marche. Mais depuis 1424 le comte Jacques II administre cette partie du comté sous prétexte de défendre les intérêts du fils d'Anne, Louis le Bossu. Le gendre de Jacques II, Bernard d'Armagnac, hérite à la fois de la Haute-Marche, lors de l'abdication de son beau-père, et de la Basse-Marche. Il met la main sur cette dernière en 1438, et le duc de Bavière se résigne à accepter le fait accompli par la convention de Genève (1442), moyennant une indemnité de 11,000 florins d'or. Bien que divisées un moment entre les deux branches de la maison de Bourbon, les deux parties du comté n'avaient pas varié d'étendue depuis 1325. Elles eurent, l'une la Basse-Marche, jusqu'en 1477, l'autre la Haute-Marche, jusqu'en 1578, la même étendue.

Le comté demeurait dans la première moitié du xve siècle un des États de la grande féodalité territoriale. Il s'étendait sur la majeure part du département actuel de la Creuse, sur la partie septentrionale de la Haute-Vienne, sur le sud de la Vienne (partie des arrondissements de Montmorillon et de Civrai), sur quelques communes de l'Indre, de la Charente et de la Corrèze. Ses principaux centres de population étaient Guéret et Aubusson, Felletin, Ahun et Chénerailles, Rancon et Champagnac, Bellac et le Dorat, Charroux et Lussac-le-Château, Saint-Germain-sur-Vienne, Éguzon et Eygurande. Par suite des hasards des successions, des achats, des ventes, des partages, il manque, il est vrai, totalement d'homogénéité géographique. Sa configuration est étrange. Il se compose, dit M. Thomas, « de lambeaulx tailladés, semés sur la surface des diocèses de Limoges et de Poitiers, voire un peu de ceux de Bourges et de Clermont. Le corps de son domaine s'étend sur les deux rives de la Creuse de sa source au delà de son confluent avec la Petite Creuse »[1]. Mais que de

1. Introduction, p. xlviii et lvi.

fragments disséminés sur les bords de la Vienne, de la Gartempe et de ses affluents! En latitude, le comté de la Marche comprend 105 kilomètres depuis Prissac (Indre) jusqu'à Bugeat (Corrèze); en longitude, 92 kilomètres depuis Beaumont jusqu'à Eygurande. Mais le « morcellement est tel, ajoute M. Thomas, qu'on *ne peut évaluer même approximativement la superficie* ». Le territoire occupé par l'ancien comté compte en 1906 265,000 âmes. La division de la Marche en deux régions n'existait que depuis la constitution du douaire d'Anne de Bourbon. Le nom de *Basse-Marche* n'apparaît que dans un acte du 15 septembre 1400. Depuis cette époque, on distingue la Haute-Marche de l'autre fraction du comté.

La Haute-Marche est divisée, à l'époque où fonctionne le parlement de Poitiers, en *sept châtellenies* ou prévôtés, celles d'Ahun, d'Aubusson, de Crozant, du Dognon, de Drouilles, de Felletin et de Guéret, qui formèrent jusqu'en 1790 le ressort de l'élection de Guéret. Elle s'est agrandie depuis 1260 de la vicomté d'Aubusson, mais elle a perdu depuis la fin du XIIIe siècle ou le début du XIVe le territoire de la future élection de Bourganeuf, devenue enclave du Poitou, après avoir figuré dans l'apanage du dernier des Lusignan de la maison comtale d'Angoulême, Gui, mort en 1309. Vers la même époque ont été détachées de la Haute-Marche quelques menues enclaves en faveur du chapitre Saint-Étienne de Limoges. En revanche, la Haute-Marche s'est annexé la châtellenie du Doignon, à l'ouest de l'élection de Bourganeuf; cette châtellenie, divisée en deux tronçons inégaux, contenait dans son territoire la célèbre abbaye de Grandmont. La seigneurie, revendue par Jacques de Bourbon au prévôt de Paris, Audoin Chauveron, et passée par mariage à la maison d'Aubusson, resta vassale du comté de la Marche. Jean de Bourbon a également agrandi la Haute-Marche de la châtellenie de Rochefort en Bas-Limousin, annexion qui donna lieu à un long procès avec la maison du Comborn; celle-ci finit par obtenir la rétrocession de ce domaine au milieu du XVe siècle. Plus durables sont les acquisitions faites en Combrailles, où la Marche a trois enclaves, dont la plus importante est la châtellenie de Montaigut. Dans l'ensemble, les territoires qui composaient la Haute-Marche ont actuellement une population de 165,000 âmes.

La Basse-Marche, dont le nom n'apparaît qu'au début du XVe siècle, bien que composée de domaines moins incohérents, est tout aussi dépourvue d'unité géographique que la Haute. « Elle est, dit M. Thomas, jetée à l'aventure à travers le cours moyen de la Gartempe, de la Vienne et de la Charente ». D'une superficie inférieure, elle est aujourd'hui peuplée de 100,000 habitants. Elle se composait de sept châtellenies, celles de Bellac, de Rancon, de Champagnac, du Dorat, de Calais, de Saint-Germain-sur-Vienne et de Charroux. Les trois premières avaient été confisquées par Charles V sur la veuve d'Aimar de Valence, de la maison de Lusignan, alliée des Anglais, et attribuées à la maison de Bourbon (1372). Il faut ajouter que le comté de

la Marche possédait de ce côté en Poitou les châtellenies de Morthemer, de Brillac et de Lussac-le-Château.

La carte que publie M. Thomas, vrai petit chef-d'œuvre de netteté et de précision, rend plus saisissante cette incohérence territoriale qui se retrouvait dans la plupart des États féodaux. La Haute et la Basse-Marche y apparaissent *complètement* séparées l'une de l'autre par des territoires qui dépendent au nord du Poitou et au sud du Haut-Limousin. Bien mieux, la châtellenie du Dognon, elle-même divisée en deux tronçons inégaux, figure comme un îlot noyé dans le territoire du Poitou. D'autres îlots sont les enclaves marchoises en terre limousine et poitevine. Il y a plus. Le tracé des limites de la Marche est d'une complexité telle que la science impeccable et la patience méritoire d'un historien comme M. Thomas pouvaient seules parvenir à le reconstituer. Il y est arrivé par une série de minutieuses recherches d'où ressort la confusion parfois inextricable des frontières féodales. Pour les châtellenies de la Basse-Marche, du côté de l'Angoumois et du Poitou, il a pu réussir à reconstituer entièrement la ligne des limites. Mais vers le Haut-Limousin, notamment du côté de Châteauponsac et sur quelques points de la frontière poitevine ou de la Basse-Marche, la délimitation est restée très douteuse; de même à l'extrémité des châtellenies de Rancon et de Champagnac. Vers le Berry, le Bourbonnais et le Combrailles, tantôt les limites coïncident avec de véritables frontières géographiques (rivières, accidents de terrain), tantôt elles suivent le tracé le plus capricieux; il en est de même vers le Bas-Limousin.

C'est dans cet état féodal de composition hétérogène, de limites indécises, pénétré d'une foule de côtés par les domaines du roi que la maison de Bourbon-la-Marche prétendit jouer au XVe siècle un rôle fort au-dessus de ses forces. Avec Jacques II de Bourbon, la dynastie marchoise court les aventures. Le comte figure parmi les combattants de Nicopolis, fait en 1415 une expédition en Italie méridionale, en revient avec un titre de roi (1420). Il mène l'existence d'un grand seigneur aventureux, épris de grandeurs et de faste, trop à l'étroit dans le pauvre cadre du comté qu'il fit gouverner par procuration. Allié aux maisons de Bourbon et d'Armagnac, il garde à Charles VII une fidélité chancelante et lui accorde un appui capricieux. Il est un des représentants de cette grande aristocratie finissante qui va engager avec la royauté un dernier duel, d'où elle sortira écrasée par le génie subtil et brutal d'un Louis XI. Le comte-roi tranche au besoin du souverain. Il brave les gens du roi, refuse de s'incliner devant les ordres de tribunaux royaux. On sait qu'en 1431, assigné à la requête de la Trémoille, Jacques II ne laissa pas arriver jusqu'à lui l'huissier chargé de l'assigner. Pas un notaire, pas un huissier royal n'eut l'audace de le citer devant le Parlement tant on redoutait sa violence. Avec les successeurs de Jacques II, la lutte était destinée à devenir encore plus ouverte. La dynastie marchoise commence dès la

période qu'embrasse le recueil de documents publiés par M. Thomas à s'engager dans la voie périlleuse où elle trouvera la chute finale.

Aussi fragile que la base territoriale sur laquelle les Bourbons-la-Marche et les d'Armagnac s'appuient est le pouvoir politique dont ils sont les détenteurs. Ils se trouvent retenus par une foule de liens dans la dépendance du roi ; ils sont aux prises avec une multitude d'adversaires, aussi bien dans leurs domaines qu'au dehors. Ils ne peuvent se soustraire à la vassalité qui les lie au duc d'Aquitaine, comte de Poitiers, c'est-à-dire au roi au point de vue féodal, ni aux devoirs de subordination qui, au point de vue général, leur incombent comme feudataires de la couronne de France. Ils gouvernent la Marche, sous le contrôle du pouvoir royal, avec le seul secours des vieilles institutions traditionnelles, sans cette forte organisation que le roi a pu donner à ses domaines. Les comtes de la Marche administrent avec le concours de *sénéchaux* dont M. Thomas a retrouvé les noms et retracé sobrement les biographies. Il n'y a qu'une seule *sénéchaussée*, ressort judiciaire et administratif, pourvue d'un seul *sénéchal*, sauf à l'époque où Jean de Bourbon crut devoir instituer une *sénéchaussée* particulière pour les sept châtellenies de Basse-Marche. Mais cette division de la Marche en deux circonscriptions administratives ne dure que six ans (1385-1391). Après 1391, la Basse-Marche n'a plus de *sénéchal* particulier, mais un *gouverneur* investi d'ailleurs des mêmes pouvoirs jusqu'en 1430. Les sénéchaux, pris en général dans la noblesse du pays, restent parfois de longues années en fonctions : l'un d'eux a possédé le titre de *sénéchal* vingt-cinq ans, entre 1428 et 1453. Leur autorité, qui se limite de plus en plus effectivement aux affaires militaires et administratives, ne s'étend pas sur la châtellenie de Montaigut en Combrailles, qui conserve son autonomie, avec son personnel administratif et judiciaire distincts. La plus importante des anciennes attributions du *sénéchal* dans la Haute-Marche, du *gouverneur*, son émule dans la Basse-Marche, est passée à leurs *lieutenants*. Ce dernier office apparaît dans la Marche dès 1246 ; ses attributions ont si bien grandi que le *lieutenant*, ne laissant plus au *sénéchal* qu'une prééminence honorifique, exerce au XVe siècle au nom du comte la plénitude des pouvoirs judiciaires ; il porte le titre de *garde de la justice* ou de *garde de la Marche*, et il reste longtemps en fonctions. Sa justice est ambulatoire. Deux fois par an il va tenir de grandes assises au centre des principales châtellenies : Ahun, Aubusson, Crozant, Drouilles, Felletin, Guéret, etc. Avec le *sénéchal* et le *lieutenant* ou *garde*, un autre personnage, le *procureur du comte* ou *procureur général*, dont la charge apparaît dès 1323, forme le tribunal permanent du comté. Il veille au maintien de la procédure et des droits judiciaires du comte. Cette administration centrale est complétée par la présence d'un *chancelier* ou *garde du sceau*, chef des notaires du comté, juge des contestations relatives aux actes scellés et auxiliaire de la justice dans l'administration générale. Il a rem-

placé, dans la seconde moitié du XVe siècle, les chancelleries particulières qui existaient auparavant. Cette fonction est exercée au XVe siècle par un personnage qui eut sur l'administration marchoise une influence considérable, Jean Barton, secrétaire et homme de confiance des comtes. A cette époque, c'est-à-dire depuis 1430, ont disparu les fonctionnaires, *lieutenant*, *procureur général* et les deux *gardes du sceau* qui avaient assuré pendant près de quarante ans le fonctionnement de la justice comtale en Basse-Marche. Mais la châtellenie de Montaigut conserve son châtelain, son garde du sceau, son capitaine, son bailli, juge d'appeaux, ressortant directement au parlement, indépendants du sénéchal et du chancelier de la Marche. La cour du sénéchal de la Marche est donc un tribunal, en principe fort puissant, puisqu'il étend sa juridiction sur l'ensemble du comté. Elle fonctionne comme cour d'appel. C'est d'elle que relèvent les juges comtaux de première instance appelés *châtelains*, dont le ressort est la *châtellenie*, et qui sont au nombre de neuf en Haute-Marche, de sept en Basse-Marche. De sa justice dépendent encore les sentences des tribunaux ou justices seigneuriales, fort nombreuses, répandues dans l'étendue du comté. Toutefois, comme les autres grands vassaux, les comtes de la Marche, en vue de soustraire leurs sujets à la tentation de recourir aux juridictions royales supérieures, ont essayé de *multiplier les degrés de juridiction*. Ils ont créé par exemple des *enquêteurs ou commissaires extraordinaires*, à l'imitation du roi, pour renforcer l'action ordinaire de leur justice, découvrir et punir les atteintes portées à leurs droits domaniaux ou à leur juridiction. Tel est le cas des commissions créées en 1417, comme au siècle précédent, en 1319, en 1325, en 1379, en 1447. Vaines tentatives! L'édifice judiciaire des comtes de la Marche croule de tous côtés sous l'assaut de leurs vassaux récalcitrants, d'une part, sous l'attaque, tantôt sournoise, tantôt ouverte des fonctionnaires du roi, de l'autre.

Les documents recueillis par M. Thomas fournissent peu de renseignements sur d'autres causes du déclin de la puissance comtale, à savoir l'insuffisance des ressources ou des pouvoirs financiers et militaires des comtes de la Marche. La dilapidation de leurs domaines, suite des aliénations qu'ils consentent ou des usurpations de leurs vassaux, paraît n'être pas douteuse. Ils s'efforcent péniblement à maintenir leurs droits, tailles, aides, francs-fiefs, nouveaux acquêts. Ils vivent pour une bonne part des pensions et des dons du roi. La détresse de leur trésor contribue à les mettre dans la dépendance étroite de la royauté qui peut à volonté leur distribuer une part de ses faveurs pécuniaires ou lâcher contre eux la meute de leurs créanciers. Ce dernier péril est si peu illusoire qu'on voit en 1420 le parlement de Poitiers condamner le comte de la Marche à acquitter une dette de 400 écus et en 1461 faire saisir le chancelier du comté qui s'est porté garant d'une autre obligation de son maître. Quant aux pouvoirs militaires, ils ont singulièrement été diminués par le progrès de la puissance royale, et

les difficultés que les comtes ou les seigneurs éprouvent à exercer leur simple droit de *guet* indique assez le médiocre empressement que mettent leurs sujets à les seconder. En fait, les comtes de la Marche ne peuvent compter que sur les troupes qu'ils soldent, et la pénurie de leurs ressources en argent a eu une répercussion naturelle sur celle de leur force en hommes d'armes ou en soldats.

Des documents extraits des archives du parlement de Poitiers ressortent d'autres faits généraux utiles pour l'histoire des institutions. Le spectacle des dernières manifestations de l'anarchie féodale, favorisée par la guerre de Cent ans, y apparaît clairement; de même que celui de la puissance de résistance de l'autorité monarchique, dont ces temps d'épreuve n'ont pu ébranler les fortes assises. A la faveur des guerres anglaises et des discordes civiles, la petite féodalité provinciale revient aux traditions de la pire époque du moyen âge. Les procès que le parlement de Poitiers est appelé à juger la montrent en proie aux discordes familiales, aux rivalités fratricides. Les guerres privées sont si fréquentes que les gens du roi sont continuellement occupés à essayer de les enrayer au moyen des *asseurements*. La noblesse se livre aux pires brigandages aux dépens des clercs, des bourgeois et des paysans. Elle semble avoir trouvé parfois une coupable complaisance jusque chez les officiers du comte de la Marche. Profondément divisée, elle n'a qu'une aspiration commune, celle de l'indépendance à l'égard de ce dernier suzerain. Toutes les fois que les vassaux se sentent assez forts pour tenter de s'émanciper avec quelque chance de succès, ils se soustraient à la justice comtale. Les uns organisent, à l'exemple du comte, une juridiction à deux degrés, avec des châtelains au premier, un sénéchal au deuxième. Ainsi font les seigneurs de Lussac, de Magnac-Laval, de Dognon, de la Borne, de Villeneuve. Les autres s'efforcent d'esquiver la juridiction d'appel du sénéchal ou des châtelains du comte et de porter leurs différends directement au parlement, comme les seigneurs de Maleval et de Saint-Marc. Une seule autorité, trop lointaine pour se faire sentir d'une manière continue, est l'objet d'un respect relatif de la part des nobles marchois. C'est celle du roi, auquel ils rendent volontiers le devoir militaire dans la lutte contre les Anglais, soit par loyalisme, soit par intérêt. Le clergé offre l'image d'un grand corps en proie aux divisions et à la préoccupation des intérêts matériels. Abbayes, commanderies, prieurés, chapitres figurent au premier rang de l'immense armée des plaideurs qui assiègent les avenues du parlement de Poitiers. Les clercs sont en querelle à propos des bénéfices dont ils se disputent âprement la possession, souvent à main armée; les plus infimes vicaires, aussi bien que les archiprêtres et que les cures, en qui les bénéfices majeurs suscitent de violents appétits. La lutte est non moins vive entre le clergé, d'une part, la petite noblesse et la bourgeoisie, de l'autre. Les habitants de Saint-Savin, par exemple, ont maille à partir avec le chapitre du Dorat et les bourgeois de Char-

roux avec leur abbé. Mais les clercs ont l'alliance de la royauté, et le pouvoir royal les soutient d'ordinaire contre les revendications de leurs rivaux.

Le tiers état, de son côté, a grandi dans le comté de la Marche. Il s'enrichit, semble-t-il, par le commerce. Guéret, Aubusson, Felletin, Magnac-Laval paraissent, d'après les documents judiciaires, avoir été au XVe siècle des centres de trafic importants. Les dépôts d'argent se font surtout dans deux de ces villes, Guéret et Felletin. La première a été érigée en commune dès 1406. Les bourgeois des petites villes marchoises, telles que Charroux, Bellac, Châteaupousac, sont énergiques et entreprenants. Ils résistent aux entreprises des gens de guerre. Ils tiennent tête aux gens d'église. On les voit à Charroux s'insurger contre l'abbé et tenter de relever leur château-fort de ses ruines pour l'opposer à l'abbaye. Ils font appel à la royauté contre les violences des nobles, et c'est leur appui, aussi bien que celui du clergé, qui donne au roi des moyens d'influence les plus actifs contre les velléités d'indépendance des comtes.

Déjà se fait au sein des classes populaires de la Marche elle-même, fort en retard sur celles de la plus grande partie du royaume, un sourd travail d'émancipation. Livrées aux extorsions des capitaines et des gens de guerre, opprimées par des féodaux, elles s'agitent pour conquérir la liberté. Les *serfs d'orine* (d'origine), si nombreux et si malheureux dans la Marche, cherchent à s'organiser contre leurs oppresseurs. Le recueil dû à M. Thomas complète heureusement les études spéciales d'Autorde sur le servage marchois. Les documents judiciaires prouvent combien persistante fut l'aspiration des serfs vers l'affranchissement. Dans les régions de Dun-le-Palleteau, de Monteil-au-Vicomte et de Prébenoît, une sorte d'entente fut alors conclue entre les opprimés. Mais elle fut réprimée par la violence : les féodaux intéressés firent appel à la force des armes. Les gens du roi eux-mêmes se désintéressèrent du sort des serfs, et dans le grand procès engagé à leur sujet devant le parlement de Poitiers, l'avocat des asservis invoqua vainement le droit de franchise naturelle des habitants du royaume. La royauté, en effet, se souciait bien davantage de ruiner l'autorité politique de la féodalité que de porter atteinte aux privilèges sociaux de ce grand corps. Sa principale préoccupation consiste à soumettre la Marche à l'action administrative de ses agents, les sénéchaux du Limousin et du Poitou, et à retirer de ses habitants les ressources financières dont plus que jamais la politique royale ressent le besoin. Aussi, dès le début du XIVe siècle, la sénéchaussée a-t-elle formé une circonscription financière, comprenant toute la Haute-Marche et la plus grande partie de la Basse. Depuis 1418, apparaît l'élection de Guéret qui englobe toute la Haute-Marche, avec la châtellenie de Montaigut en Combrailles, et qui est formée de 197 collectes. Quant à la Basse-Marche, elle contribue aux aides, pour partie avec le Haut-Limousin (châtellenies de Bellac, de Rancon et de

Champagnac), pour partie avec le Poitou (châtellenies de Charroux, de Calais, de Saint-Germain et du Dorat). Cette pauvre région est appelée à contribuer aux dépenses d'un gouvernement obéré à un tel point, qu'en 1425, on voit le sénéchal de la Marche, Jean Barton, prêter 2,000 livres à Charles VII.

Mais l'action la plus puissante est celle qu'exerce la justice royale en un temps où les tribunaux interviennent avec une fréquence inconnue aujourd'hui jusque dans les détails de la vie de tous, et où ils sont de véritables instruments de règne. A cet égard, la persistance de leur intervention exerce une influence autrement profonde que les courts séjours dans la Marche, au nombre de cinq, auxquels le roi se résigne entre 1422 et 1443. L'indépendance judiciaire fait, en effet, défaut au comté. En Basse-Marche, les trois châtellenies de Bellac, de Champagnac et de Rancon relèvent en appel et pour les cas royaux du sénéchal de Limousin, et les quatre autres châtellenies du sénéchal de Poitou. Ces dernières sont même placées dans le ressort de Montmorillon, partie intégrante du comté de Poitiers, dont les comtes de la Marche sont vassaux. Bien que le comte de la Marche prétende en fait au privilège de *pairie*, c'est-à-dire à l'appel direct au parlement, les officiers du roi interviennent à l'envi pour contrarier ou pour annuler l'autorité du sénéchal marchois. Ainsi rivalisent d'ardeur au profit de l'autorité judiciaire du roi, non seulement les sénéchaux de Poitou et de Limousin, mais encore le bailli de Tours, juge des exempts de Poitou, les baillis de Saint-Pierre-le-Moutier et de Montferrand, ou même le garde du sceau royal de Limoges.

Le parlement veille de son côté avec un soin jaloux pour empêcher les usurpations judiciaires du comte de la Marche ou pour diminuer la puissance de ce vassal. Lorsque celui-ci s'arroge le pouvoir d'accorder des lettres de grâce, de rémission ou d'abolition, dont le roi revendique seul l'octroi, le parlement rappelle à l'ordre l'usurpateur féodal. S'il lui arrive de renvoyer au sénéchal du comte les plaideurs qui essaient de se soustraire à la justice comtale, dans bien des cas, il retient les affaires pour les juger à fond, soit que le procureur général de la Marche ait négligé de revendiquer les droits de la justice féodale, soit que les parties vaillent la peine d'être classées parmi les justiciables du roi. C'est ainsi qu'on accueille d'ordinaire les requêtes des vassaux les plus puissants du comté, tels que les Rochechouart et les Dun-le-Palleteau, ou des grands établissements religieux, comme ceux de Charroux, du Dorat et de Grandmont, parfois même celles des bénéficiers les plus modestes. Les plus humbles agents de la justice royale, ces sergents royaux qui parfois ne savent ni lire ni écrire, se font, en dépit des menaces des féodaux, les exécuteurs intrépides des sentences des gens du roi. Dans cette lente conquête de l'ancienne France « par l'écriture », suivant la formule célèbre de Michelet, le parlement et la justice monarchique ont certainement tenu les premiers rôles. Les documents extraits des archives du parlement de Poitiers sont

une nouvelle et éclatante preuve de ce fait pour le comté de la Marche. Ils démontrent enfin que l'idée de patrie a progressé, et que, sous sa forme première, le dévouement dynastique, elle est déjà extrêmement puissante. En dépit des malheurs de cette sombre période, le loyalisme des sujets du comte de la Marche à l'égard de Charles VII s'affirme par l'octroi de subsides, par les prises d'armes à l'approche des Anglais, à peine ébranlé quelquefois, comme à l'époque de la sédition de Bellac en 1424, par les brutales exigences du fisc et par les désordres des gens de guerre.

Aussi riche en renseignements sur l'administration générale de la France au XVe siècle que sur l'histoire particulière de la Marche, la publication de M. Antoine Thomas se recommande donc en résumé par des qualités et par un intérêt de premier ordre à l'attention des historiens.

P. Boissonnade.

Bossuet. **Correspondance.** T. II : **1677-1683**, et t. III : **1684-1686**. Paris, Hachette, 1909-1910. 2 vol. in-8°, 526 et 575 pages, un index à chaque volume. (Collection *les Grands Écrivains*.)

Ces deux tomes de l'édition Ch. Urbain et E. Levesque intéresseront vivement les historiens. L'un tourne autour de l'assemblée de 1682, sur laquelle on y trouvera, outre les lettres de et à Bossuet, d'abondants documents. Notons-y également des données sur la façon dont Bossuet entendait l'application de l'Édit « à la rigueur » (affaire d'Hervart), les enlèvements d'enfants, etc. Comme curiosité, une lettre de Marie-Thérèse (p. 57), où cette princesse n'apparaît pas du tout avec la médiocrité d'intelligence qu'on lui prête. Le t. III, avec les derniers échos de l'agitation gallicane, nous apporte surtout des pièces sur la veille et le lendemain de la Révocation. Il faut avouer que le grand évêque n'y paraît pas à son avantage : c'est une assez vilaine chose que Bossuet dragonneur (p. 171) et proscripteur d'assemblées (p. 321, voy. la note 2, où les éditeurs opposent l'âpre parole de Bossuet lui-même aux douceâtres peintures du cardinal de Bausset). Sa lettre à l'évêque de Saintes (p. 333) sur l'assistance à la messe des « nouveaux catholiques » est pleine de *distinguos* scabreux et assez peu respectueuse des consciences; sur ce point, le Bossuet de 1687 vaut moins que ne vaudra celui de 1698; il vaut moins que le grand Arnauld, dont plusieurs lettres sont données ici. Signalons, sur le terrain de la controverse, la curieuse correspondance avec Pierre de Vrillac, ou plutôt avec Jean Rou, qui prend la plume au nom d'une des ouailles de M. de Meaux. Un grand nombre de lettres se rapportent au travail de préparation de l'*Histoire des variations*. Plusieurs lettres inédites de Louvois et de la secrétairerie d'État, l'une interdisant (p. 187) le chant des psaumes, même dans la version de Godeau,

les autres (p. 514 et suiv.) très importantes sur les suites de la Révocation et les « remuements » des nouveaux catholiques. Il faut y faire une place d'honneur à cette phrase vraiment lapidaire de Louvois (à propos de poursuites contre une assemblée clandestine) : « Si M. de Rieutort [capitaine des grenadiers à cheval] y avait fait jeter sur le carreau une douzaine, cela les aurait plus corrigés que ne feront toutes les poursuites qu'on fera contre eux. » — Les éditeurs, ici comme dans le premier volume, donnent autant que possible *tout*, recueillant des lettres qui semblaient perdues dans divers ouvrages, publiant les lettres inédites, collationnant sur les manuscrits, quand ils existent, les lettres déjà connues, enrichissant leur texte d'appendices, sans parler des documents qu'ils glissent dans les notes. — Quelques vétilles au t. III : p. 395, note 3, rappeler que Charles-Louis est le propre père de la seconde Madame. P. 396, note 7, Gralien, *lire* Gratien.

H. Hauser.

George E. Woodbine. **Four thirteenth century law tracts.** New-Haven, Yale University press; Oxford, University press, 1910. In-12, 183 pages.

Ceci est une thèse présentée à la « Faculty of the graduate school » de l'Université d'Yale pour le doctorat en philosophie. Elle contient le texte de quatre traités de jurisprudence et de procédure anglaise composés au temps d'Édouard Ier ou dans les toutes dernières années de Henri III. Une rapide et précise introduction donne les indications strictement nécessaires sur le caractère, l'importance, l'auteur possible de chacun d'eux et sur les manuscrits qui nous les ont conservés.

Ces manuscrits sont fort nombreux; destinés à l'usage des juristes de profession, on y trouve d'ordinaire le recueil des statuts qui sont le fondement écrit de la loi anglaise, des manuels de droit, un formulaire, parfois aussi des extraits des *Year books* ou des *Plea rolls*. Les manuels (nos quatre traités sont du nombre) sont des documents d'un caractère exclusivement privé, mais d'une pratique constante, dignes par conséquent d'attirer l'attention du juriste et de l'historien.

Le premier des quatre traités publiés par M. Woodbine (*Fet asaver*) est un texte en anglo-français connu de tous ceux qui ont manié l'édition de *Fleta* donnée par Selden; celui-ci l'a fait imprimer à la suite du texte latin de *Fleta* sans s'apercevoir peut-être que, dans le manuscrit utilisé par lui, le texte de *Fet asaver* était incomplet. Il en manque environ la moitié; sans doute le copiste, après avoir commencé par transcrire le traité en français à la suite du latin, comme si *Fet asaver* était en effet une suite de *Fleta*, s'aperçut ensuite de son erreur et interrompit le travail. La présente édition nous donne pour la première fois le texte complet de ce traité.

M. Woodbine en connaît plus de cinquante manuscrits, la plupart du commencement du XIVe siècle ; il a établi son texte d'après quatorze de ces manuscrits. Il pense et il donne de bons arguments pour faire croire qu'il a été rédigé avant le premier statut de Westminster (1275), peut-être même avant le statut de Marlborough (1267). Il note les rapports étroits qui le rattachent au traité intitulé *Magna summa* et dont l'auteur est Raoul de Hengham, qui était en 1270 un des principaux juges de la couronne, et il suppose que Hengham est l'auteur commun des deux traités. Ce sont d'ailleurs des œuvres médiocres ; ce qui assura le succès de *Fet asaver*, c'est que, sous une forme concise, il contient beaucoup d'indications utiles.

Le second traité est intitulé *Judicium essoniorum*. Il a été composé après *Fet asaver*, mais avant le premier statut de Westminster. Un manuscrit au moins l'attribue à Raoul de Hengham et, en fait, il a de nombreuses ressemblances avec la *Summa magna* de ce dernier. Il complète *Fet asaver* par les règles minutieuses qu'il contient sur la pratique des excuses et des défauts.

Le troisième traité : *Modus componendi brevia* (désigné aussi par les trois mots de l'incipit : *Cum sit necessarium*), a été compilé peu après le second statut de Westminster (1285). Un bibliographe du XVIIIe siècle, Tanner, l'attribue aussi à Raoul de Hengham, mais sans vraisemblance. Il est complété par un traité en anglo-français (le quatrième de la présente publication) : *Exceptiones ad cassandum brevia*. M. Woodbine en conclut que ces deux compilations sont du même auteur. Sans doute, il n'est pas impossible que le même praticien ait pu employer alternativement l'une et l'autre langue ; cependant, le fait impose une certaine circonspection. La question d'attribution est d'ailleurs ici secondaire, tant est impersonnel le caractère de ces compilations, et il faut dire que M. Woodbine n'y insiste pas outre mesure.

Il s'est acquitté de sa tâche d'éditeur avec un grand soin ; les textes, bien ponctués, munis des variantes fournies par les manuscrits, se lisent aisément. Mais il n'y a aucun commentaire. C'est affaire à l'historien du droit d'utiliser comme il l'entend les renseignements qu'ils contiennent.

Ch. Bémont.

NOTES BIBLIOGRAPHIQUES.

Histoire de l'Église.

— Edward B. Krehbiehl. *The Interdict; its history and its operation, with special attention to the time of pope Innocent IV*, publié par l'*American historical Association* (Washington, 1909, viii-184 p.). — Utile monographie sur l'Interdit ecclésiastique, ses origines, son caractère juridique et ses conséquences jusque vers la fin du xiie siècle. Elle vaut surtout par une abondante bibliographie. En appendice, l'auteur étudie un à un les cas où la cour de Rome a prononcé ou menacé de prononcer l'interdit pendant les dix-huit années du pontificat d'Innocent III. Il y en a quatre-vingt-dix. Le plus célèbre au point de vue général, celui du grand interdit dont l'Angleterre fut frappée de 1208 à 1214, a été seulement indiqué; il eût exigé en effet des développements considérables qui auraient brisé le cadre d'une simple dissertation. Ch. B.

Histoire de France.

— *Essai sur la coutume poitevine du mariage au début du XVe siècle d'après le vieux « Coustumier du Poictou » (1417)* (Paris, Champion, 1910, xvii-580 p.). — Signalons, sans pouvoir nous y arrêter, l'Essai de M. Maurice Lacombe, avocat à Poitiers, sur la coutume poitevine du mariage. C'est un commentaire copieux du *Coustumier de Poictou* de 1417. M. Lacombe est un laborieux, il a bien étudié le texte de la coutume et mérite de n'être pas découragé. Mais il est encore inexpérimenté, soit qu'il s'agisse de dresser sa bibliographie, soit dans sa façon de conduire son exposé, qui est trop touffu et souvent peu clair. Ces incertitudes et ces obscurités tiennent surtout à ce que les idées générales sur la structure et l'évolution du droit coutumier ne sont pas suffisamment familières à l'auteur. — P.-D.

— *Histoire de la lèpre en France.* I : *Lépreux et cagots du sud-ouest. Notes historiques, médicales, philologiques, suivies de documents*, avec une préface du prof. Gilbert Ballet (Paris, Champion, 1909, xxvi-784 p., 23 grav., dont 20 hors texte; prix : 18 fr.). — Quelle est l'origine de la *cagoterie*, dont on trouve encore des spécimens dans la région pyrénéenne? Ces *cagots* qui avaient dans les églises du village les portes d'entrée réservées et les bénitiers spéciaux que tous les touristes se rappellent avoir vus, faut-il les confondre avec les crétins, ou bien était-ce un groupe ethnographique, une

« race maudite » d'origine sarrasine ou espagnole? Aucune de ces hypothèses n'est acceptable. Les cagots, que dans le sud-ouest on laissait en liberté sous certaines conditions, étaient des lépreux; et voilà pourquoi les léproseries étaient si rares au sud de la Garonne. M. le Dr H.-M. Fay le démontre abondamment dans un beau livre, enrichi de curieuses illustrations, et qu'un médecin très érudit pouvait seul écrire. Sa conclusion générale s'impose avec évidence. Les historiens, les philologues, les médecins même contesteront sans doute quelques-unes de ses conclusions particulières. Le Dr Fay estime que la claustration des lépreux dans le nord de la France était une barbarie inutile. Elle semble cependant avoir eu pour effet l'extinction presque complète du mal. Au reste, l'auteur reviendra sans doute sur cette question ; il nous annonce une série d'études sur l'Histoire de la lèpre. PETIT-DUTAILLIS.

— GENESTAL. *Le Procès sur l'état de clerc aux XIIIe et XIVe siècles.* — Dans ce mémoire, qui figure en tête du *Rapport annuel de l'École pratique des hautes études, section des Sciences religieuses* (1909, 39 pages), l'auteur nous apporte une utile contribution à l'histoire du privilège de for. On sait que, pour obtenir ce privilège, beaucoup de gens se prétendaient clercs indûment. A qui appartenait-il de décider de leur état? Une décrétale de Boniface VIII restreignit en 1298 la compétence des tribunaux séculiers à ce sujet. M. Genestal montre comment ceux-ci, et particulièrement le Parlement de Paris, résistèrent au cours du XIVe siècle et parvinrent à s'émanciper. PETIT-DUTAILLIS.

— *Le Bourreau de Jeanne d'Arc, d'après des documents inédits* (Rouen, Cagniard; Paris, Champion, 1910, in-8°, 82 p.). — M. Albert SARRAZIN a réuni quelques notes biographiques sur Geoffroy Therage, bourreau du bailliage royal de Rouen, qui fut probablement chargé de l'exécution de Jeanne d'Arc. Sa brochure, qui n'apporte d'ailleurs aucun fait nouveau important, est luxueusement illustrée. PETIT-DUTAILLIS.

— *Livre des fiefs alsaciens mouvants de l'Autriche sous Catherine de Bourgogne* (Paris, Larose, 1910, 61 p.). — Sous ce titre, M. Louis STOUFF publie un catalogue d'une quinzaine de feuillets (archives de la Côte-d'Or, B 1047) rédigé probablement vers 1423, sur l'ordre de Catherine de Bourgogne, fille de Philippe le Hardi et femme de Léopold le Superbe, duc d'Autriche. Ce registre de fiefs, qui semble avoir eu surtout pour objet de fournir des renseignements d'intérêt militaire, a été composé hâtivement, sans grand soin, et ne peut donner une idée complète et exacte de la situation féodale de l'Alsace à l'époque de sa rédaction. En appendice, M. Stouff a publié des textes connexes, tirés de l'urbaire de 1303 et de l'état des fiefs de 1361, et quelques actes concernant le gouvernement de Catherine de Bourgogne. PETIT-DUTAILLIS.

— Henri PRENTOUT. *Les Le Prestre, maçons caennais, et les monuments de la Renaissance* (Caen, 1906, in-8°, 23 p.). — *Les maîtres maçons de la Renaissance à Caen* (Caen, 1910, in-8°, 28 p., 10 fig.). — *La monstrance de Notre-Dame-de-Froiderue* (Caen, 1910, 11 p., 1 fig.; ces deux dernières brochures extraites du *LXXVe Congrès archéologique de France*). — Dans les deux premières brochures, M. Prentout, s'appuyant sur des pièces d'archives, rend à la famille protestante des Le Prestre son rôle dans l'épanouissement de la renaissance caennaise. H. HR.

— Frédéric LACHÈVRE. *Le livre d'amour d'Hercule de Lacger. Vers pour Iris...* (Paris, Sansot, 1910, in-12, 142 p., portrait et facsimilé). — A la savoureuse biographie que M. Émile Magne avait consacrée à Henriette de Coligny, comtesse de la Suze (voy. *Rev. hist.*, t. XCIX, p. 192), M. Lachèvre ajoute un nouvel et piquant élément : les vers que soupira pour la belle précieuse un de ses innombrables amants, le Gascon Hercule de Lacger, seigneur de Massuguiès. La chute de l'héritière des Chastillon eut lieu dans ce même château de Lumigny où s'étaient tenues les fameuses conférences dans lesquelles l'amiral, Charles IX et Louis de Nassau élaboraient, à la veille de la Saint-Barthélemy, un plan de campagne aux Pays-Bas. Lacger fut plus tard l'instigateur assez lâche du duel qui fit de Mme de Sévigné une veuve. H. HR.

— Jean PLATTARD. *L'œuvre de Rabelais (sources, invention et composition)* (Paris, Champion, 1910, in-8°, XXXI-374 p.). — L'auteur, qui s'inspire de la méthode de M. Lefranc, nous fournit des données précises sur nombre de sujets dont on parle souvent d'une façon assez vague : l'enseignement et le « pays latin » dans l'œuvre de Rabelais, le droit et les légistes, la médecine, l'humanisme. Il arrive ainsi à démêler ce qui fait la véritable originalité de Rabelais. — H. HR.

— Émile FAGUET. *Madame de Sévigné* (Paris, Nilsson, s. d., in-16, 201 p., 4 grav. Collection *Les femmes illustres*). — Le mot de petit chef-d'œuvre n'est peut-être pas trop gros pour ces quelques pages d'un charme exquis où M. Faguet a su renouveler le plus usé des sujets. Il a fait de Marie de Rabutin une représentante et comme un « extrait » de l'esprit de son temps. « Mme de Sévigné, sans la surfaire, est tout le XVIIe siècle », qualités et défauts aussi. — Quelques malices, où la plus délicieuse ironie se mêle à quelques grains d'injustice : ne s'avise-t-on pas que l'idée de l'unité morale du pays était prédominante chez Bossuet, « exactement comme, de nos jours, chez un homme *d'aussi grand esprit* que M. Combes *ou* M. Ferdinand Buisson »? C'est nous qui soulignons et l'ironie et l'injustice.
H. HR.

— L. DELAVAUD. *Documents inédits sur le duc de Saint-Simon (1694-1746)* (La Rochelle, 1910, in-8°, 71 p., 1 portrait; celui de Pontchartrain). — Saint-Simon, depuis quelque temps, n'a pas de chance.

A tout moment (Chéruel, M. Bliard, M. Bourgeois) on le prend en flagrant délit de camaraderie presque affectueuse ou de flagornerie courtisanesque avec des hommes dont il a dit, dans ses terribles *Mémoires*, pis que pendre. Quoique M. Delavaud n'ait guère retrouvé que des lettres de Jérôme Phélypeaux de Pontchartrain à Saint-Simon, ces lettres nous permettent de conjecturer quel était le ton des réponses. Décidément, « cet Alceste avait été un Philinte... et l'a oublié ». H. HR.

— Comte Gabriel MARESCHAL DE BIÈVRE. *Le marquis de Bièvre, sa vie, ses calembours, ses comédies, 1747-1789* (Paris, Plon, 1910, in-8°, v-430 p., 1 héliogravure et 5 grav.). — Plus de 400 pages sur un diseur de bons mots, des appendices, un index, c'est vraiment beaucoup d'honneur. Malgré d'assez piquantes anecdotes sur le monde de la galanterie et du théâtre au XVIIIe siècle, l'auteur (qui nous avait donné autrefois une étude sur un autre de ses ancêtres, l'illustre chirurgien) ne parvient pas à nous intéresser à un homme dont le principal mérite fut de porter à la perfection ce genre que Chénier appelait « l'hébété calembour ». H. HR.

— J. FENNEBRESQUE. *Versailles royal* (Paris, H. Champion, 1910, in-8°, VIII-282 p.). — L'auteur a voulu surtout considérer Versailles comme « un champ d'expériences techniques », insister sur la valeur « utilitaire » des travaux qui y ont été accomplis par la royauté. Nous craignons que, par un sentiment de piété monarchique, il ne se soit exagéré le rôle qu'a pu jouer la flottille du Grand Canal dans l'histoire de la puissance maritime de la France ou celui du Potager dans les progrès de la botanique et de l'horticulture, etc. Malgré de savantes recherches dans les archives, il n'apporte, dans aucun de ces domaines de l'histoire de la technique, rien de bien décisivement nouveau. On goûtera davantage les quelques pages émues, sentimentales, discrètement passionnées, qu'il consacre à Mme Élisabeth et où il encadre trois lettres inédites de la princesse à son amie Mme des Monstiers-Mérinville (6 novembre 1790, 7 avril et 2 juin 1791) : on y voit à quel point la question religieuse a dominé la situation de la famille royale. M. J. Fennebresque utilise aussi des mémoires de la comtesse Diane de Polignac. — P. 83, n. 1, l'expression « Sa Majesté l'empereur et roi » ne peut étonner que ceux qui oublient que Napoléon était roi d'Italie. H. HR.

— Émile RHODES. *Les trompettes du roi* (Paris, Picard, 1909, in-8°, 70 + 4 p., 8 pl., airs de trompettes). — Étude sur les quatre charges de trompettes de la chambre, des huit autres de la grande écurie, des quatre trompettes « des Menus-Plaisirs ». Ces charges confèrent la noblesse; elles sont transmissibles par survivance ou par vénalité. A côté des trompettes de la grande écurie, il y a trompettes des gardes du corps, des gendarmes, des chevau-légers, des mousquetaires, etc., trompettes de la reine et des princes. Il est assez curieux de constater que les trompettes du roi se recrutent dans un petit

nombre de familles, presque toutes originaires d'un coin de la Haute-Auvergne (cantons de Riom-ès-Montagnes et de Condat). — Lire, p. 25 : « Garde gardienne »; p. 27 : « Si sur ce par nous; pour raison de ce que dessus; ils passent, souffrent et laissent... Contraignant à ce faire... »; p. 28 : « Gages, droits ». H. HR.

— Edmond LAMOUZÈLE. *Essai sur l'administration de la ville de Toulouse à la fin de l'ancien régime (1783-1790)* (Paris, Giard et Brière, 1910, in-8°, 138 p.). — Ce dépouillement des procès-verbaux de divers conseils montre combien étendue et combien complexe était l'activité d'une grande municipalité, même à la veille de la Révolution. Toute la vie économique de la ville se concentre autour du Capitole. H. HR.

— Ulysse ROUCHON. *Recherches sur les inondations de la Loire supérieure et de ses affluents dans le département de la Haute-Loire* (Paris, Champion, 1910, in-8°, XXXI-59 p.). — Très consciencieuse étude d'histoire météorologique, allant de 1374 à 1907. Brochure à répandre en un pays où l'on a eu cet étrange spectacle d'une commission dite des inondations qui a délibéré longuement, examiné toutes les faces du problème et oublié (volontairement ou non) de se poser une seule question : la question forestière. M. Rouchon, en termes modérés, se prononce pour le reboisement. H. HR.

— Georges CIROT. *Recherches sur les juifs espagnols et portugais à Bordeaux*, 1re partie (Bordeaux, Féret, 1909, in-8°, 198 p., 2 pl.). — Notes d'un grand intérêt sur cette puissante communauté dont les membres, considérés d'abord comme « nouveaux chrétiens » et soumis aux rites catholiques du baptême et du mariage, arrivent peu à peu (vers la fin du XVIIe siècle) à s'émanciper : le curé n'est plus pour eux qu'un officier d'état civil, en attendant (XVIIIe siècle) qu'ils se passent complètement de son ministère. L'organisation centrale est la *Sedaca*, association charitable qui, par une évolution analogue à celle des confréries de métier, devient la représentante officielle de la « nation » portugaise. Elle est, dans une certaine mesure, reconnue par les pouvoirs publics, notamment par l'intendant; elle est investie du droit de percevoir des cotisations et des amendes sur ses membres et d'en poursuivre judiciairement le paiement. Elle exerce des pouvoirs de police et en use pour écarter de la « nation », sorte d'aristocratie juive, les Juifs de qualité inférieure. Elle paie au roi des impôts, qu'elle répartit ensuite entre ses membres; elle fait des dons au roi, elle emprunte, elle acquiert; elle finit par posséder ses cimetières, au sujet desquels M. Cirot a fait une enquête des plus fructueuses. Ces quelques pages sont d'une lecture très attrayante. — H. HR.

HISTOIRE DE GRANDE-BRETAGNE.

— The Rev. Edward Craig TRENHOLME. *The story of Iona* (Édimbourg, Douglas, in-8°, 1909, XV-173 p., avec des dessins et des pho-

tographies). — L'histoire d'Iona peut être contée en peu de pages. C'est l'île où l'Irlandais saint Colomba alla en 563 fonder un monastère qui fut célèbre du VIe au VIIIe siècle; de là partirent en effet les missions qui convertirent au christianisme les populations encore païennes du pays qui devait prendre plus tard le nom d'Écosse. On y voit encore aujourd'hui de curieux monuments, croix, pierres tombales, etc., plus anciens que les invasions danoises, une église du XIVe siècle[1] qu'on vient de restaurer. C'est un endroit que ne manquent pas de visiter les touristes voyageant en Écosse. Le volume que vient de lui consacrer M. Trenholme, simplement écrit, bien documenté sans en avoir l'air, illustré de gravures et de photographies bien choisies, leur sera le meilleur des guides au point de vue archéologique et historique. Ch. B.

— *The great Roll of the Pipe for the twenty eighth year of the reign of king Henry the second, A. D. 1181-1182* (Londres, published by the Society, 1910, in-8°, XXVIII-206 p.). — Dans la préface à ce volume, M. ROUND attire l'attention sur les sommes assez considérables dépensées par Henri II pour ses châteaux. A noter aussi un cyrographe relatant un accord (*finalis concordia*) passé entre divers particuliers devant la cour du roi à Westminster (p. 107). C'est peut-être le plus ancien exemple d'une pratique qui deviendra de plus en plus fréquente et qui consiste à faire transcrire sur des rôles d'une incontestable autorité légale des actes réglant des intérêts privés. A l'*Index nominum* est ajouté un *Index rerum* où l'on aimerait à retrouver certaines expressions techniques commentées dans l'Introduction. Ch. B.

— Else GÜTSCHOW. *Innocenz III und England* (Munich et Berlin, Oldenburg, 1904, x-198 p. Forme le tome XVIII de la *Historische Bibliothek*). — Nous devons nous excuser de n'avoir pas annoncé plus tôt cet ouvrage, où M. Gütschow a exposé les conflits entre l'Église et l'État en Angleterre depuis le début du règne de Henri II jusqu'à la rupture des relations entre Innocent III et Jean sans Terre et à la soumission de ce dernier aux conditions imposées par la cour de Rome. L'auteur connaît bien les sources. On ne peut dire cependant qu'il ait beaucoup ajouté à ce que nous savions déjà par Stubbs, par exemple, qui a traité la question de près, soit dans son Histoire constitutionnelle, soit dans ses *Litterae Cantuarienses* (dont l'auteur dénature le titre en *Litterae Canterburienses*). En appendice, il a fait un examen critique du traité d'Avranches par lequel Henri en 1172 rentra en grâce auprès du Saint-Siège après le meurtre de Thomas Becket. Ch. B.

— Chalfant ROBINSON. *Was king Edward the second a degene-*

1. M. Trenholme l'avait attribuée d'abord à la fin du XIIe siècle; il incline, dans sa préface, à l'opinion mieux informée d'archéologues qui la rajeunissent d'environ un siècle et demi.

rate? [20 p.] (tiré à part de l'*American journal of insanity*, t. LXVI, n° 3, janvier 1910). — A cette question, l'auteur, qui est docteur en philosophie, non en médecine, répond par l'affirmative. Il retrouve dans Édouard II tous les traits que les aliénistes et particulièrement le Dr Saury constatent chez les individus atteints de tares physiologiques et moralement irresponsables. Édouard II était dément, et l'on peut signaler chez lui de véritables accès de folie furieuse. La reine craignit à plusieurs reprises pour sa vie, et c'est cette terreur qui, jointe à d'autres causes moins légitimes, lui fit abandonner son mari et chercher asile en France auprès du roi son frère. Telle est la thèse présentée par M. Robinson; elle peut se soutenir assurément et elle est séduisante. Je ne puis dire cependant que les témoignages allégués soient convaincants. Ch. B.

— Archivdirektor Prof. Dr Rudolf Jung. *Die englische Flüchtlings-Gemeinde in Franfurt-am-Main, 1554-1559* (Francfort, Jos. Baer, 1910, in-8°, 66 p. Forme le 3e fasc. des *Frankfurter historische Forschungen*, publ. par le prof. G. Küntzel). — On sait que la réaction catholique sous le règne de Marie Tudor contraignit les principaux chefs du parti protestant à s'enfuir à l'étranger. Une communauté se forma à Francfort, où un certain nombre d'entre eux trouvèrent un bienveillant asile. Ils se mêlèrent peu d'ailleurs avec le reste de la population (un seul Anglais épousa une femme de Francfort) et ils s'empressèrent de reprendre le chemin de leur patrie après l'avènement d'Élisabeth. Leur existence ne fut pas toujours paisible; il y eut d'aigres disputes entre le parti des exaltés, que poussait Knox, et celui des modérés, à la tête duquel était Whittingham. Knox dut céder la place; il se retira auprès de Calvin. — Cette histoire a été brièvement résumée par M. Jung. Il décrit en outre un curieux monument, conservé aujourd'hui au musée archéologique de Francfort : c'est une colonnette creuse, en argent doré, dont le socle porte des inscriptions latines où les exilés expriment leur reconnaissance au Sénat et au peuple de Francfort. Mais l'objet propre de la brochure consiste en une liste alphabétique des membres de la communauté anglaise avec des détails biographiques sur chacun d'eux. Pour cela, les archives de la ville ont été largement mises à profit. Ch. B.

— Charles Harding Firth. *The parallel between the english and american civil wars* (Cambridge, at the University Press, 1910, in-12, 50 p.; prix : 1 sh. 6 d.). — Conférence lue dans la « chambre du Sénat » à Cambridge le 14 juin 1910. L'auteur établit un instructif parallèle entre les deux nations, plus particulièrement entre Cromwell et Lincoln. Il s'attache en terminant à déterminer les conséquences politiques et sociales des deux grandes guerres civiles, qui n'ont pas encore porté tous leurs fruits. Ch. B.

RECUEILS PÉRIODIQUES ET SOCIÉTÉS SAVANTES.

FRANCE.

(Revues générales.)

1. — **Feuilles d'histoire**. Juillet 1910. — Pol ARGANT. Charles de Lorraine et Béatrice de Cusance (d'après le livre récent du Dr Ph. Maréchal). — LABORDERIE. Paoli homme d'État (le rôle de Paoli comme chef du gouvernement en Corse vis-à-vis des Génois, puis des Français, est celui d'un novateur de génie à qui il n'a manqué qu'un plus grand cadre). — A. CHUQUET. C. Desmoulins en juillet 1789 (minutieuse reconstitution d'un intérêt biographique et historique capital). — VOVARD. La mort de l'amiral Villeneuve (il se suicida, mais on prétendit qu'il avait été assassiné sur l'ordre de Napoléon par le capitaine de vaisseau Magendie. Celui-ci se défendit avec indignation. La légende de l'assassinat fut reproduite dans les prétendus Mémoires de Rob. Guillemard parus en 1826, impudent roman fabriqué par un comptable de la marine nommé Lardier). — R. GUYOT. La duchesse de Dino (courte et précise biographie. C'est au fond une Allemande calculatrice, non une Slave passionnée). — La défection de Ney (récit inédit du général Jarry). — H. DÉHÉRAIN. Le baron Dhanis (né à Londres en 1862, mort à Bruxelles en 1909; il fut un des principaux fondateurs de l'État belge du Congo par ses victoires sur les Arabes). — A. CHUQUET. La revanche de Pozzo (le duel des deux Corses, Bonaparte et Pozzo, datait de 1791-1792). — Lettre de Frénilly à Henri de Bonald (au sujet des *Pensées politiques et religieuses* de celui-ci). = Août. CHUQUET. Le Carnet de Kléber (texte de ce curieux carnet contenant des notes depuis le départ pour l'Égypte jusqu'au siège d'Acre; suivi de pensées diverses tirées d'un autre cahier, beaucoup plus intéressantes). — DURIEUX. Fénelon en 1709 (précise, d'après les documents de la Guerre, son rôle bienfaisant et courageux). — H. MALO. Les corsaires américains à Dunkerque (suite en sept. et oct. Reconstitue, d'après les archives locales de Dunkerque et celles de la Marine, le rôle brillant et presque inconnu joué de 1779 à 1783 par les corsaires américains, dont Dowlin, Fall, Kenny, Moultson, Negus, Ripner, qui devinrent lieutenants de frégates du roi). — G. DEVÈZE. Un prêtre jacobin (Jaques Robin qui, accusé d'incivisme, produisit les quatrains composés par lui en l'honneur de Brutus, Rousseau, Le Peletier et Marat). — DARDENNE. La dotation de Bonaparte (proposée sans succès

en 1797 par Malibran, député de l'Hérault). — A. Rauchoix. Le colonel Espinassy (texte d'un mémoire de lui sur son rôle à la Convention). — A. de Tarlé. La mission du colonel Leclerc à Naples en 1810 (d'après les archives de la Guerre et des Affaires étrangères. Il fut chargé d'examiner si l'état militaire du royaume permettait l'expédition de Sicile et fut très mal vu de Murat, bien qu'il ne lui ait été nullement hostile). — Mme de Staël et la princesse Koutouzov (lettres de 1812 et 1813 où elle encourage Koutouzov dans sa lutte contre Napoléon et pleure sa mort). — H. Moris. La réunion de Nice à la France en 1860 (elle fut très populaire). — H. Barande. Martin des Pallières et le prince de Joinville (des Pallières se fit héroïquement blesser à Mogador en 1844 sous les ordres de Joinville qui le fit décorer. En 1870, ce fut lui qui fut obligé de refuser à Joinville le privilège de défendre la France sous un faux nom). — E. Denis. La culture française en Russie (à propos du livre de M. Haumant). = Septembre. G. Devèze. Un prisonnier de la Bastille (Constantin de Renneville, prisonnier de 1702 à 1713. Ses Mémoires, l'*Inquisition française*, ne sont pas aussi peu dignes de créance qu'on le dit). — Tastevin. Les calvinistes français en Russie (fin en octobre. Il y eut en Russie, surtout à Moscou, des calvinistes français, suisses et hollandais, dès la fin du XVIe siècle. Ils furent, en 1645, relégués *extra muros* et souvent molestés, mais, après la Révocation, ils furent très bien accueillis et jouèrent un rôle assez important. M. Tastevin donne une liste d'officiers, de fonctionnaires, de professeurs, de médecins, d'industriels d'origine française et calviniste). — R. Peyre. La France et l'Angleterre dans l'abolition de l'esclavage (analyse et citation d'une très belle lettre du peintre R. Bowyer au Premier Consul pour l'inviter à profiter de la paix pour inscrire dans le traité des clauses tendant à la suppression de l'esclavage. Bonaparte profita au contraire de la paix pour rétablir, par le traité du 30 floréal, l'esclavage et la traite dans toutes nos colonies). — Charles de Villers et Montalivet (lettres inédites intéressantes pour le rôle joué par Villers à Brême). — Welwert. Lakanal en Amérique (fin en octobre. Curieux article plein de choses nouvelles sur les aventures de Lakanal en Amérique, ses déboires comme planteur au Kentucky, son projet de *Confédération napoléonienne* pour faire de Joseph Bonaparte un roi du Mexique, son passage à la Nouvelle-Orléans de 1823 à 1826 comme recteur de l'Université, son établissement dans l'Alabama, d'où, une fois réintégré à sa place de l'Institut en 1834, il revint en 1837 pour mourir en 1845). = Octobre. G. Hardy. Un épisode de la jeunesse de Bossuet (c'est à tort que Gérin a prétendu que Bossuet fut ultramontain dans sa jeunesse. Dans les débats relatifs à une thèse ultramontaine de Drouet de Villeneuve en 1663, Bossuet eut un rôle habile, opposant le gallicanisme des évêques au gallicanisme agressif des magistrats). — Durieux. Les volontaires de la Bastille (Compagnie Hulin qui fut, en 1790, préposée à la garde de l'hôtel de ville et de l'Assemblée natio-

nale). — Lettres et apostilles de Murat (1789 à 1806). — A. DE TARLÉ. La trahison de Caulaincourt (enguirlandé par les Russes et séduit par Talleyrand, Caulaincourt, de 1809 à 1811, a trahi les intérêts de Napoléon). — DEVÈZE. La fin du général Moreau (d'après E. Daudet). — LABORDERIE. Royer Collard et ses opinions politiques. = Les Mélanges et les Réponses aux Questions renferment une foule de menus faits intéressants dont l'analyse est impossible.

2. — Académie des inscriptions et belles-lettres. Comptes-rendus des séances de l'année 1910. Bulletin de juin. — BABELON. Mission des P. P. Jaussen et Savignac en Arabie (Hedjaz). — Noël VALOIS. Deux nouveaux témoignages sur le procès des Templiers (ils servent « à mieux faire comprendre la mentalité des contemporains qui, les uns applaudirent, les autres assistèrent avec une tristesse résignée à l'exécution des Templiers »). — Commandant D'OLLONE. Recherches archéologiques et linguistiques dans la Chine occidentale. — Ad. MICHAELIS. Notice sur un nouveau plan d'Athènes, de l'an 1687. — HOLLEAUX. Rapport sur les travaux exécutés dans l'île de Délos par l'École française d'Athènes pendant l'année 1909 (avec plusieurs reproductions photographiques).

3. — Séances et travaux de l'Académie des sciences morales et politiques. *Compte-rendu*, 1910, août. — A. CHUQUET. L'armée de Sambre-et-Meuse en 1796 (étudie le moral de l'armée que Jourdan conduisit en Allemagne et l'impression qu'elle fit sur le peuple allemand; d'après un petit livre publié en 1797 par Jules Soden, *Die Franzosen in Franken, im Jahr 1797*. La peinture que le comte Soden y fait du soldat français est repoussante). — G. SCHELLE. Turgot et le pacte de famine (opinion de Turgot sur la question du commerce des subsistances, de l'intervention du gouvernement, de la corruption de certains fonctionnaires; mesures qu'il prit, une fois ministre, pour sauvegarder l'honneur de son maître). — WELSCHINGER. La victoire de Grünwald, 15 juillet 1410 (à l'occasion du 5e centenaire de la victoire remportée par les Polonais sur les chevaliers de l'Ordre teutonique). = Septembre. A. ESPINAS. Notice sur la vie et les œuvres de Gabriel de Tarde. — A. ESMEIN. La Chambre des lords et la démocratie (le principe capital de la Révolution française, la souveraineté du peuple, pénètre et se répand en Angleterre; il semble que la vieille formule, la souveraineté résidant dans le Parlement, soit devenue presque une fiction légale).

4. — Annales des sciences politiques. 1910, 15 juill. — Émile LEVASSEUR. Les grandes compagnies de commerce sous le règne de Louis XIV (créées à partir de 1664; leur insuccès doit être attribué au manque de discipline et de patience des armateurs, à la guerre, à l'opposition qui se manifesta en France et aux colonies). — G. SCELLE. La politique de l'indépendance bulgare (il semble que le programme actuel soit l'indépendance à l'égard de l'Autriche et « l'entrée dans

l'orbe de la politique slave de Pétersbourg »). — Maurice CAUDEL. Le souverain anglais (la nécessité de maintenir la puissance anglaise va renforcer le pouvoir exécutif et rehausser l'importance de la Couronne).

5. — **Revue d'histoire rédigée à l'État-major de l'armée.** 1910, août. — La campagne de 1908-1909 en Chouïa (suite en sept.). — La manœuvre de Pultusk (suite, continue en sept.). — L'armée de Wellington avant Waterloo (d'après le livre du major général Robinson; Wellington n'avait pas la certitude d'être soutenu le lendemain par les Prussiens; « il fit preuve d'un remarquable esprit de décision en prenant, face à l'armée française, une position défensive plutôt que de se retirer vers Bruxelles »). — La guerre de 1870-1871. La défense nationale en province, organisation du train, des services administratifs, du ravitaillement; suite, continue en sept.). = Sept. Zurich (le passage de la Limmat, 25-26 sept. 1799). — Campagne de 1813 (les préliminaires; le commandement du prince Eugène; réorganisation des débris de la grande armée).

6. — **Revue générale du droit.** 1910, janv.-févr. — SOURDOIS. Le mariage et le divorce sous la législation intermédiaire, 1789-1804 (suite : mars-avril et juillet-août). = Mars-avril. C.-rendu : *G. May*. Le traité de Francfort; étude d'histoire diplomatique et de droit international (excellent).

7. — **Nouvelle Revue historique de droit français et étranger.** 1910, mai-juin. — Paul FOURNIER. Études critiques sur le décret de Burchard de Worms. 2e étude : Comment Burchard présente les textes canoniques (Burchard a jeté dans la circulation une centaine de fausses décrétales, plusieurs centaines de faux canons, plus de soixante textes pénitentiels apocryphes). — J. VENDEUVRE. La « libertas » royale des communautés religieuses au XIe siècle. II : La « liberté » vis-à-vis des évêques (cette « liberté » ne fut jamais absolue; la juridiction pure, exercée par l'évêque, subsista). = Juill.-août. E. CUQ. Études sur les contrats de l'époque de la première dynastie babylonienne (les opérations de crédit, les contrats par correspondance et le mandat, le prêt, la commission d'achat ou de vente, le dépôt, les sûretés personnelles ou réelles, la vente). — P.-F. GIRARD. Un second manuscrit des extraits alphabétiques de Probus (il s'agit du ms. latin 4841 conservé à Paris; pour l'intelligence des abréviations juridiques de Valerius Probus, il complète le ms. d'Einsiedeln n° 326, seul connu par Mommsen). — L. DEBRAY. Le *Vadimonium* sur les actions de la loi. — Paul FOURNIER. Études critiques sur le décret de Burchard de Worms (Burchard altérait les textes canoniques qu'il citait; tantôt il essayait de les améliorer, tantôt il les complétait; parfois il en modifiait le sens; le *Décret*, « à raison d'un bon nombre des documents qu'il contient, forme un anneau, et non des moins considé-

rables, de la chaîne des apocryphes si nombreux dans l'histoire du droit canonique depuis le VIIIe siècle jusqu'au XIe »; fin).

8. — Études des Pères de la Compagnie de Jésus. 1910, 20 mars. — L. ROURE. La psychologie de saint François d'Assise (suite : sa sainteté). = 5 avril. M. DUBRUEL. M. Achille Luchaire et son dernier ouvrage : Innocent III (l'enseignement de Luchaire; critique de son ouvrage sur Innocent III; fin le 20 avril). — A. D'ALÈS. Bulletin d'ancienne littérature chrétienne (intéressante critique d'ouvrages parus en 1909 et 1910). — A. DÉCISIER. Bulletin de l'histoire du moyen âge (insuffisant). = 20 avril. J. BERCHOIS. Kepler et l'intolérance protestante (vexations que les protestants firent subir à Kepler; le procès de sorcellerie intenté contre sa mère). — P. DUDON. Lettres inédites de Lamennais à Ventura, 1827-1829 (suite : attaques contre Saint-Sulpice; l'idée d'un parti catholique). = 20 mai. L. LEBESSOU. La seconde vie d'un sultan du Maroc (Mohammed-el-Abbas devenu jésuite sous le nom de Balthazar Mendez de Loyola et mort en 1667). — G. DE JERPHANION. Bulletin d'histoire byzantine. = 5 juin. B. VAUGHAN. Quelques traits de la figure d'Édouard VII. — P. DUDON. Lettres inédites de Lamennais à Ventura, 1830-1833 (éclairent la situation de Lamennais et de son journal *l'Avenir* à l'égard des ultramontains et du pape. Celui-ci répondit aux espoirs de ceux qui prétendaient allier le catholicisme à la liberté en publiant l'encyclique *Mirari vos*. Ventura, général des théatins, qui avait refusé de suivre Lamennais dans les voies périlleuses ouvertes par *l'Avenir*, essaya plus tard, mais en vain, de le ramener dans le sein de l'Église). — Eug. GRISELLE. La correspondance de Bossuet et de Fénelon (fin : ajoute quelques compléments à la correspondance publiée par MM. Levesque et Urbain). = 20 juin. Aug. HAMON. La dévotion au Sacré-Cœur de Jésus, après la bienheureuse Marguerite-Marie, 1690-1697. — Ch. BURDO. L'invasion des États romains en 1867. Journal d'un officier de zouaves pontificaux (souvenirs rédigés en 1868 : suite le 5 juill.; fin le 20 juill.). — F. BLIARD. « La République n'a pas besoin de savants. » Cette parole est-elle authentique? (« dans l'état actuel des recherches et malgré les efforts des contradicteurs, la réponse de Coffinhal demeure historiquement certaine »). = 5 juill. Jos. BRUCKER. Le Père Mathieu Ricci, fondateur des missions de Chine, 1552-1610 (d'après ses mémoires autographes et sa correspondance originale; suite le 20 juill.). — Paul BERNARD. Un prédicateur populaire aux approches de la Réforme : Jean Geiler de Kaisersberg, 1447-1510 (fin le 20 juill.: Geiler était né à Schaffouse, ville qui appartenait alors au duché d'Alsace, mais il fut élevé à Kaisersberg, dont il prit le nom). = 5 août. L. ROURE. Sainte Claire d'Assise. — Jos. DUTILLEUL. Convertis et apostats, 1593-1660; étude de psychologie religieuse (recherche dans les écrits des convertis au catholicisme et des catholiques passés au protestantisme les motifs de leur conversion; suite le 20 août). =

20 août. Dom F. Cabrol. Le millénaire de Cluny. — Aug. Décisier. L'apologétique de Savonarole (analyse le *Triumphus crucis*, après avoir montré comment le grand dominicain avait d'avance exécuté le programme d'action que contient ce traité). — G. Sortais. Bulletin d'histoire de l'art. — Yves de La Brière. La *Jeanne d'Arc* de M. Hanotaux. = 5 sept. L'âge d'admission à la première communion (texte latin et traduction française du décret de la sacrée congrégation des sacrements). — Lucien Roure. Jacques Balmès (à l'occasion du centenaire de sa naissance). — L. Laurand. Nos ancêtres gaulois, d'après un ouvrage récent [Jullian]. — J. Burnichon. En Amérique latine, quelques précisions (défend le rôle des Jésuites dans l'Amérique du Sud). — P. Bliard. Un essai de tribunal populaire (1794) (le conventionnel Lefiot fait juger, à Clamecy, des détenus par une assemblée populaire). = 20 sept. Paul Dudon. Léon XIII et l'église de France (1878-1894) (à propos du livre de Lecanuet). — J. Brucker. Le Père Mathieu Ricci, fondateur des missions de Chine (1552-1610).

9. — Bulletin de la Société de l'histoire du Protestantisme français. T. LVIII, 1910, mars-avril. — Ch. Schnetzler. Neuveville et le Refuge (Neuveville, entre Bienne et Neufchâtel ; fin en mai-juin). — R. Fromage. Clément Marot (identification d'Anne : Anne de Beauregard). — R. Garceta. Notes concernant l'histoire de la Réforme dans le pays de Bray (Normandie). — F. P[uaux]. Une légitimation en 1788 (François Puaux, né en 1764). — D. Benoit. Colognac a-t-il tué Bagars? Réponse de M. Ch. Bost. = Mai-juin. Henri Monod. Quelques pages d'Agrippa d'Aubigné. — G. Bonet-Maury. Relations des frères de Bohême avec les protestants français (à propos du jubilé de Calvin à Prague). — M. Rodriguez et A. Elkan. Formule d'élection d'un modérateur. — F. Puaux. Du Plessy-Mornay et l'isthme de Suez (il en avait eu l'idée en 1584). — Ch. Bruston. La caricature anticalviniste de Toulouse (une sculpture de Saint-Sernin représentant un âne au-dessous duquel le mot *Calvin*). = Juill.-août. P. Baer. Les protestants de Moulins en 1561-1562 (avec documents inédits). — L. Delavau. Les nouveaux convertis dans la Saintonge et l'Aunis, 1695-1700 (documents tirés des archives de la Marine). — E. Griselle. Avant et après la Révocation de l'Édit de Nantes (chronique des événements relatifs aux protestants de 1682 à 1687). — C.-rendus : *Sobieski*. La Pologne et les Huguenots au lendemain de la Saint-Barthélemy. — *L. Guiraud*. Le procès de Guillaume Pellicier, évêque de Maguelone-Montpellier de 1522 à 1567. = Mélanges : *P. Fonbrune-Berbinau*. Court de Gébelin à Paris (1763-1784) (d'après le livre de Paul Schmidt).

10. — Revue des études anciennes. 1910, juill.-sept. — C. Jullian. Notes gallo-romaines. XLVII : la jeunesse de saint Martin (à propos du livre d'Ad. Régnier, 2e éd., 1907. La date de la naissance du saint doit être placée sans doute, non pas vers 316-317, mais vers

335-336 ; il quitta le service militaire sous Julien en 356 à vingt et un ans. Étude critique sur le témoignage de Sulpice-Sévère, qu'on ne peut récuser sans de bonnes raisons). — G. RADET. La race de Cro-Magnon en Espagne. — ESPÉRANDIEU. A Alésia; le temple de Moritasgus. — C. JULLIAN. Chronique gallo-romaine.

11. — Bulletin de correspondance hellénique. 1910, janv.-avril. — Ch. DUGAS. La campagne d'Agésilas en Asie Mineure, 395. Xénophon et l'Anonyme d'Oxyrynchos (comparaison du récit de Xénophon avec celui de l'Anonyme. Ce dernier paraît avoir utilisé les notes d'un homme qui a suivi la campagne de près, tandis que Xénophon écrivit ses *Helléniques* assez longtemps après les événements. L'Anonyme ne saurait d'ailleurs être identifié avec Théopompe). — G. MILLET. Les iconoclastes et la croix, à propos d'une inscription de Cappadoce. — DÜRRBACH et SCHULHOF. Fouilles de Délos. Inscriptions financières (fin). = Mai-juill. HATZFELD. Inscriptions de Rhodes. — A.-J. REINACH. Delphes et les Bastarnes (commentaire très détaillé d'une inscription de Delphes dont on donne ici une reproduction photographique, et, comme point de comparaison, avec le texte d'Appien. Des événements dont la péninsule des Balkans fut le théâtre de 88 à 83). — VOLLGRAFF. Inscriptions d'Argos. — ROUSSEL et HATZFELD. Inscriptions de Délos.

12. — Revue d'histoire moderne et contemporaine. 1910, mars-avril. — P. RAPHAEL. La loi du 31 mai 1850 (1er article; étude sur la loi restreignant le suffrage universel; suite en mai-juin). — P. MURET. Émile Ollivier et le duc de Gramont, les 12 et 13 juillet 1870 (1er article; examine « dans quelle mesure, le 12 juillet, Émile Ollivier a conformé ses actes aux opinions sur la renonciation de la Prusse à la candidature Hohenzollern et sur la demande de garanties qu'il s'attribue dans l'*Empire libéral*, jusqu'à quel point on peut considérer sa responsabilité comme dégagée par une décision de l'empereur et de Gramont prise à son insu »). — P. CONARD. Napoléon et la Catalogne, 1808-1814. La captivité de Barcelone, février 1808-janvier 1810 (c'est le compte-rendu, fait par l'auteur lui-même, de la thèse que M. Conard a soutenue pour le doctorat ès lettres). = C.-rendus : *Kleinclausz*. Histoire de Bourgogne (louable résumé). — *Vignes*. Histoire des doctrines sur l'impôt en France. Les origines et la destinée de la *Dixme royale* de Vauban (c'est dans le *Traité politique de la France* publié en 1669 par le marquis Hay du Chastelet que Vauban a pris les principales idées de sa *Dixme*; ce dernier ouvrage, à son tour, est devenu le point de départ de la plupart des ouvrages sur l'économie politique publiés au XVIIIe siècle). — *Lachaze*. L'Assemblée provinciale du Berry sous Louis XV (compilation médiocre). — *Dubreuil*. Étude historique et critique sur les Fareinistes ou Farinistes (étude plutôt juridique sur la procédure criminelle usitée à la fin de l'ancien régime et au début de l'organisation moderne, à propos de la secte des Fareinistes; cette

secte, fondée à Fareins, non loin de Trévoux, par le curé Claude Bonjour aîné et par son frère cadet, François, se caractérisa par des phénomènes de possession, de prophétisme et de convulsions que François Bonjour déterminait chez ses ouailles, les femmes surtout. On peut y voir un épisode de l'histoire du jansénisme lyonnais). = Mai-juin. P. Caron. Les publications officieuses du ministère de l'Intérieur en 1793 et 1794. — P. Muret. Les articles de M. Welschinger et de M. J. Reinach sur la déclaration de guerre et sur les papiers de Cerçay (simple résumé des articles publiés par M. Welschinger dans les *Débats* et par M. Reinach dans le *Temps*. Voir par contre la *Rev. hist.*, t. CIV, p. 389). = C.-rendus : *Legrand-Girarde*. Turenne en Alsace. Campagne de 1674-1675 (ouvrage assez inutile). — *Dehaut*. Prêtres victimes de la Révolution dans le diocèse de Cambrai, 1792-1799 (beaucoup de travail et de l'esprit critique; la mise en œuvre laisse à désirer). = Juill.-août. Ph. Sagnac. Les origines de la Révolution. La décomposition de l'Ancien régime (1788-mai 1789) (la crise politique s'aggrave d'une crise industrielle, agricole, financière; les clubs, les sociétés maçonniques, les sociétés philanthropiques se fondent; apparition de nombreuses brochures; « le sentiment très vif que la nation avait de sa misère et de ses abus, plus encore que le progrès des lumières, l'influence de la philosophie, de l'Amérique et de l'Angleterre, — si importants d'ailleurs, — fera éclater la Révolution de Juillet 1789 »). — Pierre Muret. Émile Ollivier et le duc de Gramont, les 12 et 13 juillet 1870 (le t. XV de l'*Empire libéral* est à la fois inexact et incomplet; Émile Ollivier « n'eut pas l'autorité que lui aurait assurée le concours régulièrement établi de ses collègues et il fut désarmé vis-à-vis de Gramont qui ne cessa d'ailleurs de lui en imposer »). — J. Letaconnoux. Bulletin d'histoire et de géographie économiques. = C.-rendus : *M.-A. Chiquet*. La vie, les idées et l'œuvre de J.-A. de Baïf. — *Id.* Les amours de J.-A. de Baïf (excellente monographie; bonne édition de texte). — *S. Rocheblave*. Agrippa d'Aubigné (un des meilleurs volumes de la collection des *Grands écrivains*; il y manque une note de bibliographie critique). — *J. Nouaillac*. Villeroy secrétaire d'État et ministre. — *Id.* Lettres inédites de F. d'Aussen à Jacques Valette (l'auteur a un peu surfait son héros; les lettres de d'Aussen (1597-1603, conservées à La Haye, sont bien éditées). — *Ph. Maréchal*. Une cause célèbre au XVIIe siècle. Béatrix de Cusance, Caroline d'Autriche, Charles IV de Lorraine (sujet intéressant; mise en œuvre parfois maladroite). — *Ch. Gide* et *Ch. Rist*. Histoire des doctrines économiques depuis les physiocrates jusqu'à nos jours (le livre répond à un besoin, il est bien documenté; copieuse bibliographie). — *Hocquart de Turtot*. La conquête des communes (médiocre). — *J. Loridan*. La terreur rouge à Valenciennes (partial). — *F. Lennel*. L'instruction primaire dans le département du Nord pendant la Révolution (excellent). — Lettres et papiers du comte de Nesselrode, t. VII et VIII (le chancelier n'apparaît pas comme un esprit original).

13. — Revue Fénelon. 1910, juin. — A. Rébelliau. Fénelon et le P. Quirini (texte authentique de huit lettres écrites par Fénelon de 1711 à 1714 au P. Quirini pour le prémunir contre ses faiblesses pour le jansénisme, pour la science et les savants). — Griselle. Lettres autographes de Fénelon à retrouver (notes précieuses recueillies dans les catalogues d'autographes et ailleurs en vue de compléter la collection des lettres de Fénelon). — Le procès de Mme Guyon (liste des pièces du dossier conservé dans les papiers de La Reynie). — Notre collaborateur, M. Griselle, vient de fonder simultanément deux revues trimestrielles documentaires, auxquelles nous souhaitons une cordiale bienvenue, la *Revue Fénelon* (librairie H. Leclerc, 5 fr. par an) et les *Documents d'histoire* (13, rue Lacépède, 10 fr. par an), revêtue d'une couverture verte sur laquelle le sommaire est à peu près illisible.

14. — Documents d'histoire. 1910, mars. — Arrêts portés sous Henri IV de 1603 à 1610 en faveur des Jésuites (tirés du t. XV des portefeuilles Godefroy; analyse d'autant plus précieuse que beaucoup des actes ont disparu). — Le procès de la maréchale d'Ancre (suite dans les nos suivants; reproduction de la procédure conservée dans les 500 de Colbert). — Balzac inconnu (2 pièces : protestation du duc d'Épernon contre les accusations causées par la défection de son fils le duc de Candale; et attaque contre le prince de Condé; suite dans les nos suivants). — Instructions diplomatiques sous Louis XIII (suite dans les nos suivants; tirées d'un recueil autographe de Tronson, secrétaire de Louis XIII de 1617 à 1627, conservé à la Mazarine. Négociations de 1623, 1624 pour la réunion des protestants). — L'opposition contre Richelieu (suite dans les nos suivants. Vers satiriques tirés d'un volume venant de Versailles conservé à la Bibl. nationale). — Un pamphlet de l'abbé de Bonneval contre Napoléon (manifeste de 1805 contre le Concordat). — Notes de Tronson (notes envoyées en 1624 et 1625 sur l'état du protestantisme en Dauphiné, Languedoc, Vivarais, Cévennes, Guyenne, Rouergue). — Quatrième volume manuscrit du P. Rapin (M. G. publiera tout ce 4e vol. contre le jansénisme, resté inédit). — Autour d'un mandement (documents épiscopaux pour et contre Quesnel à propos du mandement de l'évêque de Gap, François Berger de Malissolles). — Interrogatoires de Mme Guyon (publiés d'après les papiers de La Reynie). — La politique enchaînée (mémoire des prédications du P. Séguiran, jésuite, et d'autres en faveur de Marie de Médicis). — Une trente-septième lettre de Bourdaloue (documents relatifs aux protestants et à Condé). — Problèmes sur Bossuet et Bourdaloue. = Juin. Lettres de la main de Louis XIII (table du recueil autographe de Louis Tronson, secrétaire du roi, conservé à la Mazarine). — Le conspirateur Drevet (d'après les pièces recueillies par Tronson, lettres de Du Fargis, ambassadeur d'Espagne, de M. de Colisieux, etc. Don Carlo Daro, dit Drevet, fut exécuté à Paris en 1625 pour crime d'espionnage). — Un pamphlet contre Bossuet (bibl. Mazarine, 1117 ; à propos de la condamnation par Bossuet

du livre de Marie d'Agreda). — Lettre du duc de Chaulnes à M. de Forbin Janson, évêque de Beauvais (du 4 déc. 1689). — Trois lettres d'Eusèbe Renaudot (nouvelles à la main relatives aux affaires d'Angleterre de mars et mai 1695). — Les héritiers de l'avocat Pageau et la succession de Bossuet (mémoire de 1760 en faveur de la veuve du petit-fils de René Pageau qui avait prêté à Mlle de Mauléon 45,000 l. sous la caution de Bossuet. Les héritiers de celui-ci s'arrangèrent pour ne jamais les rendre. Aventure assez fâcheuse pour le prélat). — Lettres de Bullion sur l'assemblée de Saumur de 1611 (des portefeuilles Godefroy, curieuses). — La mission de Fénelon en Saintonge (documents de 1683 et 1685 tirés des papiers de l'intendant Arnoul). — Un accusateur de Bourdaloue, prisonnier à Cahors (Lupé de Maravat, gentilhomme protestant, écrivait à M. de Châteauneuf des prisons de Cahors le 10 mars 1689 pour dénoncer la conduite perfide de Bourdaloue). — Essai de bibliographie quiétiste (à suivre). — Une apologie de Mme Guyon annotée par Bossuet (3 vol. d'extraits des mystiques, copiés par une des filles de Mme Guyon et conservés à la Bibl. nationale). — Interrogatoires de François Davant (poète et quiétiste, 1698. Procès-verbaux conservés à l'Arsenal; à suivre).

15. — La Révolution française. 1910, 14 juill. — P. Marichal. Calendrier solaire, julien, grégorien et républicain (deux tableaux accompagnés de brèves explications). — A. Aulard. Napoléon et l'instruction publique. Les deux premières années du Consulat (1er art.). — L. Dubreuil. Une tenure bretonne : le domaine congéable (fin; ce qu'est devenu ce mode de tenure depuis la Révolution jusqu'à la loi du 8 février 1897, « véritable charte du domaine congéable »). — A. Fribourg. Le club des Jacobins en 1790, d'après de nouveaux documents (suite). = 14 août. A. Aulard. Napoléon et l'instruction publique : les deux premières années du Consulat (suite et fin; résumé de l'histoire des Écoles centrales; l'enseignement supérieur; le budget de l'Instruction publique en 1802 ne dépasse pas cinq millions et demi). — A. Houtin. Le Père Tyrrell et la Société de Jésus (extraits du mémoire adressé en 1904 par Tyrrell au général des Jésuites et publié par R. Gout dans *l'Affaire Tyrrell*). — A. Fribourg. Le club des Jacobins en 1790 d'après de nouveaux documents (suite et fin; septembre 1790-février 1791). — La question Louis XVII et les archives russes (extrait d'un article de M. E. Daudet : il n'y a aucun document sur cette question dans les archives russes). = 14 sept. G. Bussière. Drouet prisonnier de guerre et son parachute (raconte à nouveau, en critiquant G. Lenôtre, la tentative d'évasion de Drouet, prisonnier de guerre au Spielberg, en juillet 1794). — Marcel Rouff. Un opéra politique de Beaumarchais (il s'agit de *Tarare*, achevé en 1784, opéra politique et social; habile publicité faite par Beaumarchais; *Tarare* est joué 31 fois en 1787-1788). — A. Aulard. Napoléon et l'instruction publique : la loi du 11 floréal an X et son application (rien n'est fait en faveur de l'enseignement primaire; la liberté de

l'enseignement secondaire est légalement supprimée; les lycées sont créés). — Cl. PERROUD. La famille de Mme Brissot. — P. MAUTOUCHET. Un trait de Carnot (il s'intéresse activement à un ancien militaire pauvre). — A. AULARD. Proscription des pièces anticléricales et du « Mariage de Figaro » en l'an II (à Marseille, par arrêté de la Commission municipale).

16. — Commission de recherche et de publication des documents économiques de la Révolution. *Bulletin*, 1908, nos 3-4. — C. BLOCH. Notes sur la législation et l'administration de l'assistance de 1789 à l'an VIII. — ID. Recueil des principaux textes législatifs et administratifs concernant l'assistance de 1789 à l'an VIII. — ID. Note sur les sources aux Archives nationales de l'histoire de l'assistance publique de 1789 à l'an VIII. = 1909, nos 1-2. F. EVRARD. Les subsistances en céréales dans le département de l'Eure de 1788 à l'an V (la pénurie commence en 1792; en l'an III et en l'an IV, la famine est presque générale; la question des approvisionnements a exercé sur l'évolution politique locale une influence très sensible). — R. DROUAULT. Les routes, les relais et la poste aux lettres dans le district du Dorat pendant la Révolution (les lettres parviennent en quatre jours de Paris au Dorat; la nouvelle qui se transmit le plus rapidement, c'est celle de la fuite du roi, connue au Dorat dès le 24 juin). — P. CARON. L'état des récoltes et des approvisionnements dans la généralité d'Amiens en août 1788 (permet de critiquer la manière dont Necker prépara l'arrêt du 7 septembre 1788 qui suspendait l'exportation des grains; réponse de l'intendant d'Amiens à la circulaire de Necker du 20 août : il se prononçait contre toute entrave à l'exportation des grains; les autres réponses permettraient de savoir dans quelle mesure l'arrêt était conforme au vœu des autorités locales). — Documents de C. BLOCH sur l'assistance publique dans le Loiret (1792-an IV); de Ch. SCHMIDT sur la Commission d'agriculture et des arts et sur l'agriculture en l'an III; de A. SÉCHERET sur Raucourt et Haraucourt (Ardennes). = Nos 3-4. Ch. SCHMIDT. L'industrie de 1788 à l'an XI : instruction pour la publication des documents, notes sur la législation et l'administration, recueil de textes (lois, arrêtés, circulaires), notes sur les sources de l'histoire de l'industrie aux Archives nationales.

17. — Polybiblion. 1910, juill. — FROIDEVAUX. Histoire coloniale et colonisation. = C.-rendus : *R. Génier*. Vie de saint Euthyme le Grand, 377-473. Les moines et l'Église en Palestine au ve s. (bon). — *Urseau*. Cartulaire noir de la cathédrale d'Angers (excellent travail de reconstitution). — Baron *de Villebois-Mareuil*. Histoire généalogique de la maison de Villebois-Mareuil (intéressant). — *L. Veuillot*. Derniers Mélanges. Pages d'histoire contemporaine, t. IV, 1877-1879 (ce volume termine la collection de ces Mélanges, qui ne compte pas moins de 22 volumes). = Août. S. Ouvrages relatifs à l'histoire du théâtre. — Cte DE SÉRIGNAN. Histoire, art et sciences militaires. =

C.-rendus : *Garcia Arista y Rivera*. Documents de l'armée française qui assiégea Saragosse, 1808-1809 (publie le Journal des attaques du corps impérial du génie qui bloquait Saragosse au second siège de la ville). — Les Heures dites de Jean Pucelle, manuscrit de la collection de M. le baron Maurice de Rothschild; notice par L. Delisle.

18. — Revue critique d'histoire et de littérature. 1910, 11 août. — *Jastrow*. Die Religion Babyloniens und Assyriens; livr. 12-14. — *Jeremias*. Das Alter der babylonischen Astronomie; 2e Aufl. (ne réussit pas à prouver que les Babyloniens aient, déjà à une époque très reculée, constitué un corps d'astronomie vraiment scientifique). — *Van Esveld*. De balneis lavationibusque Graecorum (utile recueil de documents). — *Ilberg* et *Wellmann*. Zwei Vortræge zur Geschichte der antiken Medizin (un de ces mémoires a pour but de réhabiliter Asclépiade de Bithynie, assez mal jugé par Pline). = 18 août. *F. Delitzsch*. Asurbanipal und die assyrische Kultur seiner Zeit (excellent tableau de la civilisation assyrienne à l'époque des Sargonides). — *L.-J. Delaporte*. Chronographie de Mar Elie Bar Shinaya, métropolitain de Nisibe (traduction du texte syriaque et arabe de cet ouvrage de chronologie; elle laisse fort à désirer). — *K. Bücher*. Die Frauenfrage im Mittelalter; 2e Aufl. (croit pouvoir démontrer que le nombre des femmes en Allemagne au moyen âge était plus grand que celui des hommes et tire de ce fait des conclusions intéressantes pour la condition des femmes; mais le fait est-il établi?). = 25 août-1er sept. *Heitland*. The roman republic (bonne mise au point, à l'usage du public lettré). — *O. Schiff*. Kœnig Sigmund's italienische Politik bis zur Romfart, 1410-1431 (remarquable). — *J. Schnitzer*. Quellen und Forschungen zur Geschichte Savonarolas; IV (publie d'importants fragments de la chronique rédigée par un riche négociant florentin, Piero Parenti, qui est un témoin précieux pour les événements des années 1492-1498). — *Tsaeche*. Chronik von Hunaweier (bonne monographie). — *Fr. Arnheim*. Luise Ulrike, die schewedische Schwester Friedrich's des Grossen; II (suite de la correspondance échangée par Louise-Ulrique avec la famille royale de Prusse, 1747-1758). = 8 sept. *F. Mourret*. Histoire générale de l'Église (t. III : l'Église et le monde barbare. L'auteur connaît bien les sources et les questions controversées, mais il s'est proposé d'écrire un manuel pratique d'apologétique historique plutôt qu'un livre d'histoire critique. Il se tient donc partout, d'aussi près que possible, aux opinions traditionnelles). = 15 sept. *J. François*. L'Église et la sorcellerie (bon résumé de la question, mais l'auteur semble mal connaître les livres en langue étrangère publiés sur ce sujet). = 22 sept. *Lieblein*. Recherches sur l'histoire et la civilisation de l'ancienne Égypte; 1er fasc. (bon abrégé, qui a pour base le système de Manéthon). — *Sourdille*. La durée et l'étendue du voyage d'Hérodote en Égypte (bonne dissertation. L'auteur pense qu'Hérodote ne resta pas plus de quatre mois en Égypte, ce qui paraît trop court à M. Maspero). — *Chauvin*. Bibliographie

des ouvrages arabes ou relatifs aux Arabes publiés dans l'Europe chrétienne de 1810 à 1885 (t. VII-XI. Important pour le folklore oriental). = 29 sept. *Erman*. Die ægyptische Religion; 2e Aufl. (ouvrage qui fait autorité). — *Ph. Virey*. La religion de l'ancienne Égypte (original et contestable; part de cette idée impossible à démontrer que la religion égyptienne a d'abord été monothéiste et cherche à expliquer comment elle a passé au polythéisme). — *Sourdille*. Hérodote et la religion de l'Égypte (t. I. Fort intéressant). — *H. Peter*. Die römischen sogen. Dreissig Tyrannen (bon). — *J. Petersen*. Das Rittertum in der Darstellung des Johannes Rothe (Rothe est l'auteur d'un Miroir de la chevalerie écrit vers 1412; l'auteur a fait de louables efforts pour montrer ce qu'était la chevalerie pour cet écrivain et il contribue à nous faire mieux comprendre ce que fut cette institution au XIVe et au XVe s.). = 6 oct. *Junker*. Die Stundenwachen in den Osirismysterien nach den Inschriften von Denderà, Edfu und Philæ (excellent commentaire. Analyse par G. Maspero). — *Breassed-Ranke*. Geschichte Ægyptens (traduction fortement remaniée de l'original anglais. Intéressant). — *A. Blanchet*. Inventaire des mosaïques de la Gaule et de l'Afrique; t. I. — *Bouffet*. Bredom, sa paroisse, sa seigneurie, son prieuré et les paroisses affiliées (médiocre).

19. — Revue des Deux-Mondes. 1er juillet 1910. — G. Hanotaux. Jeanne d'Arc. IV. L'abandon. La première étape (suite et fin les 15 juillet et 1er août. V. La condamnation. Jeanne d'Arc à Rouen. VI. Le jugement des juges. Le jugement de l'histoire. A une étude critique pleine d'excellentes choses, par exemple sur l'abjuration de Jeanne d'Arc, M. Hanotaux a joint des considérations de philosophie historique d'une rhétorique semi-mystique qui obscurcissent le sujet en voulant l'éclaircir et en font évanouir le sens réel à force de l'élargir. Sur un seul point, M. Hanotaux a bien caractérisé la vraie grandeur de Jeanne, en montrant en elle une *Française* idéale, la représentante de ce qu'il y a de meilleur, il ne faut pas dire « dans notre race », ce qui ne signifie rien, mais dans notre peuple). = 15 juillet. H. Lorin. Cent ans d'indépendance. L'Amérique latine depuis 1810 (bon résumé). — Doumic. Récentes études sur Fénelon (à propos du *Fénelon* de J. Lemaître et des *Études critiques sur Fénelon* de Moïse Cagnac. Regarde Fénelon, avec Lemaître, comme un dangereux et chimérique précurseur des philosophes du XVIIIe siècle et critique sévèrement l'*Apologie de Fénelon* par M. Brémond, si dur pour Bossuet et les jansénistes). = 1er août. G. Goyau. Bismarck et la papauté. La guerre, 1870-1872. IV. Les débats scolaires. L'incident Hohenlohe. La loi contre les Jésuites (montre de quelle manière la lutte contre le polonisme et la crainte de la prétendue force du cléricalisme français sont intervenus pour pousser Bismarck dans sa campagne de laïcisation sectaire et de persécution contre les Jésuites. Excellents portraits de Falk, Windthorst, Mallincrodt, Reichensperger. M. Goyau ne devrait pas dire qu'il n'y avait en Allemagne, en 1871, que

211 jésuites. Il sait très bien qu'il y en avait plusieurs milliers, mais de catégories différentes, et que pour n'être pas jésuite « de plein exercice », si je puis dire, on n'en est pas moins jésuite). = 15 août. Paul NÈVE. Le Congo belge (complète et impartiale étude). — J. LAFENESTRE. Saint François d'Assise et l'art italien. I. La basilique d'Assise et l'architecture gothique (met bien en lumière la figure de frère Élie, général de 1228 à 1239, qui fut l'initiateur, mais non l'architecte des constructions d'Assise. La basilique d'Assise n'a point la primauté parmi les églises de style gothique en Italie, mais, une fois achevée en 1253 dans ses deux parties que M. Lafenestre croit avoir été conçues simultanément, elle devint un modèle inspirateur pour l'art franciscain). — Th. DE WYZEWA. Un journaliste bismarckien, M. Maximilien Harden. = 1er sept. Albert PETIT. Deux conceptions de l'histoire de la Révolution. Taine et M. Aulard (reprend, avec des arguments nouveaux, la défense de l'œuvre de Taine contre les critiques d'Aulard faite par M. A. Cochin). — FIERENS-GEVAERT. La peinture flamande au XVIIe siècle. — E. CAVAIGNAC. L'apparition du capitalisme à Athènes au siècle de Périclès (étudie le développement de la richesse de 480 à 431, le rôle de la production du blé, première base de la richesse, puis des olives, le développement de la richesse mobilière née des avances aux propriétaires et accrue rapidement par le commerce maritime. Quarante ans après la première guerre médique, des banquiers placent et font fructifier les capitaux). = 15 sept. A. MÉZIÈRES. Le premier exil du duc d'Aumale (d'après sa correspondance). — PICHON. Le gouvernement de Sénèque (il fut un ministre philanthrope, ennemi des aventures, mais sachant défendre l'Empire, fut coupable de complaisance lors des meurtres de Britannicus et d'Agrippine, favorisa chez Néron, par faux calcul, l'orgueil et la sensualité). — P. KHORAT. Notes sur Madagascar (étudie l'œuvre de Galiéni et d'Augagneur qui exige des millions pour être consolidée et développée).

20. — La Revue de Paris. 1910, 1er août. — LARREGUY DE CIVRIEUX. Souvenirs d'un cadet en Espagne, 1812-1814 (fin le 15 août; souvenirs d'un simple soldat rédigés assez longtemps après les événements. Intéressant). = 15 août. Lieutenant-colonel PICARD. Sedan. Les pourparlers de Donchery. — GABILLOT. Le prieuré de Ronsard. = 1er sept. Lieutenant-colonel PICARD. Sedan. La capitulation. — Jean LEMOINE. Le marquis de Saint-Maurice (ambassadeur du duc de Savoie auprès de Louis XIV, 1668-1675; introduction au recueil de ses lettres écrites de France et conservées aujourd'hui aux archives de Turin; suite dans les numéros des 15 sept. et 1er oct.). = 15 sept. A. BEAUNIER. Les costumes de M. de Chateaubriand.

21. — Le Correspondant. 10 juill. 1910. — Cte Henry DE LARÈGLE. Napoléon III et le maréchal Randon (très intéressant article d'après la correspondance inédite de Randon avec l'empereur; surtout impor-

tant pour l'expédition du Mexique que Randon aurait voulu réduire le plus possible, pour la question romaine où l'on voit l'impératrice correspondre par Randon avec Mme de Montebello, femme du général commandant le corps expéditionnaire, qui négociait avec Pie IX, enfin pour les affaires de 1866 où Randon jugeait parfaitement possible une mobilisation qui fut ordonnée, puis arrêtée sur l'intervention du prince Napoléon et de MM. de Lavalette et Rouher). — L. Bréhier. L'art français au moyen âge et l'iconographie religieuse (d'après les travaux d'E. Mâle). = 25 juill. R. P. Lagrange. Les religions orientales et les origines du christianisme (à propos du livre de F. Cumont sur les *Religions orientales dans le paganisme romain*. Tout en admettant des infiltrations païennes dans le culte chrétien, le P. Lagrange nie toute influence doctrinale des religions orientales sur le christianisme. Elles lui faisaient, au contraire, obstacle). = 10 août. P. de Quirielle. Sur les champs de bataille de 1870. — Tavernier. Proudhon. L'homme et l'œuvre (M. Tavernier en fait un pur bravache, fou de négation et de destruction. Il fait de Herzen un anarchiste semblable à Bakounine. Il n'a sans doute jamais lu Herzen). — J. Tincey. Jacques de Linière, vice-roi de la Plata (récit des héroïques aventures d'un gentilhomme du Poitou, né en 1753, entré au service de l'Espagne en 1774, qui, gouverneur intérimaire du Paraguay, reconquit, en 1806, Buenos-Ayres sur les Anglais et devint vice-roi de l'Amérique espagnole; un an après il chassait les Anglais de Montevideo. Quand, en 1810, les Argentins proclamèrent leur indépendance et offrirent le pouvoir à Linière, il resta fidèle à l'Espagne, fut fait prisonnier et fusillé par ordre de l'Assemblée de la Plata). — Lechannel. Les *Boy Scouts* (expose l'organisation de ces corps d'éclaireurs militaires par le colonel Baden-Powell, depuis 1898, parmi les enfants des écoles, et qui comptent aujourd'hui 300,000 membres). = 25 août. L. de Contenson. Le millénaire de l'abbaye de Cluny. — Vte de Lapérouse. Le général Brincourt (admirable histoire d'un des plus héroïques généraux de notre armée, écrite d'après sa correspondance. Né en 1823, sorti de Saint-Cyr en 1842, Brincourt servit avec éclat en Afrique; en Crimée, où il fut, le 21 mars 1855, laissé pour mort à Inkermann, percé de deux coups de feu et de onze coups de baïonnette, et où il reçut encore un coup de biscaïen à la main le 7 juin; au Mexique; enfin pendant la guerre franco-allemande. En 1883, le général Thibaudin priva sans motif l'armée de ce chef sans reproche). — Ch. Patrimonio. La formation de l'État monténégrin. — Lanzac de Laborie. La femme d'Alexandre Ier. = 10 sept. J. Brunhes. L'adaptation humaine aux conditions géographiques (cette belle étude a le tort de débuter par une page emphatique sur le rôle de Jeanne d'Arc qui serait indépendant de toute condition géographique, comme si le rôle de la fille des marches de Lorraine n'était pas, au contraire, le produit direct de notre sol comme de toute notre histoire). — M. Dumoulin. Le père d'Alfred de Musset (curieux article

très documenté sur Victor de Musset, sur sa carrière administrative dans l'enregistrement et aux ministères de l'Intérieur et de la Guerre et sur ses nombreuses œuvres historiques, très oubliées, mais dont quelques-unes, la *Relation des principaux sièges... depuis 1792*, la *Suite au mémorial de Sainte-Hélène* et les *Nouveaux Mémoires secrets*, méritent d'être consultés, car ils contiennent des témoignages et des documents originaux). — Abbé CONSTANT. Le schisme d'Angleterre sous Henri VIII (excellente analyse des causes du schisme qui se prépara de 1529 à 1535 et ne fut pas uniquement la suite du divorce, mais une œuvre combinée du Parlement et du roi, qui prétendait à la suprématie spirituelle). — H. BORDEAUX. Saint François de Sales et sa famille (d'après l'ouvrage de ce titre par Mgr Picard). — DESJOYEAUX. Notes et souvenirs sur A. Vandal. — GRISELLE. L'abbé Trubert (très précieuse relation inédite d'un évadé des massacres de Septembre; accuse Manuel de perfidie, dont le rôle paraît, d'après son récit même, avoir été humain). — H. BRÉMOND. Le secret de Port-Royal (ce secret ce serait, d'après les Mémoires de l'abbé Beurrier, récemment mis en lumière par M. Jovy dans le deuxième volume de son *Pascal inédit*, que Pascal n'était pas janséniste. Malheureusement le passage cité par M. Brémond ne prouve rien du tout). = 25 sept. Guy DE CASSAGNAC et Gustave HUE. Les dernières années de Dumouriez (avec dix lettres inédites). — LANZAC DE LABORIE. Les Gaulois nos ancêtres (d'après Jullian).

22. — Le Mercure de France. 16 mars 1910. — E. BEAUREPAIRE. Le ruisseau de Ménilmontant et la Grange-Batelière (il n'exista jamais de ruisseau de Ménilmontant, mais un marécage où Hugues Aubriot fit creuser *le grand égout*. Histoire du fief de la Grange-Batelière, c'est-à-dire de la grange où l'on battait le blé, qui d'abord de peu d'importance devint une source de richesse au XVIIe et au XVIIIe siècle par la construction de magnifiques hôtels. La rue *Vivienne* tire son nom de Louis Vivien, seigneur de la Grange-Batelière). = 16 juin. Marius-Ary LEBLOND. La captivité d'une langue (expose les résultats des efforts de russification et de germanisation en Pologne. La littérature polonaise en a été vivifiée, mais sauf en Galicie, où le polonais est resté libre, la culture générale a décru). — M. FOSSEYEUX. Julie d'Angennes en ménage (important pour le coût de la vie au XVIIe siècle). = 1er juill. P. BONNEFON. Le chevalier de Boufflers au Sénégal (lettres et documents inédits, 1785-1787).

23. — La Revue. 1er juill. 1910. — FAGUET. Fénelon (fin le 15 juill. Habile et profonde apologie de cet homme « à la fois plein de bon sens et qui avait beaucoup d'avenir dans l'esprit », notre contemporain dans ses idées sur l'éducation des filles, précurseur de Montesquieu en politique, en morale et comme directeur, visant haut avec le sens du juste milieu, enfin ramenant la religion à l'amour de Dieu, rendant la religion aimable). — H. DE GALLIER. Comment on était

servi autrefois (fin). = 15 juill. G. Riou. Le bilan du modernisme (n'aura été qu'une bonne volonté d'hommes savants et distingués, mais incapables d'être vrais). — Stead. Le vrai roi George V (dément la légende de son mariage avec la fille d'un amiral et celle de son ivrognerie; le croit supérieur à son père). — Chuquet. L'armée de Sambre-et-Meuse en 1796 (d'après le livre du comte Jules Soden, paru à Nuremberg en 1797 : *les Français en Franconie en 1796*, curieux et impartial, fait comprendre les maux et les haines qui furent la suite de l'invasion). = 15 août. Mgr Mouchegh. A la veille des nouveaux massacres arméniens (révélations sur le regain de nationalisme féroce parmi les Jeunes Turcs). — Marg. Poradowska. L'aventure de Caroline Bauer (fin le 1er sept.; très amusant récit des amours et du mariage morganatique de Léopold de Cobourg, le futur roi des Belges, avec une actrice, nièce du baron Christian de Stockmar. Très curieux pour la psychologie de Léopold, qui y fait triste figure, et celle de Stockmar). — J. Troubat. Sainte-Beuve et le prince Napoléon. = 15 sept. A. Droin. La tricoteuse folle (d'après des documents inédits des archives. Très curieuse histoire d'une jeune fille folle qui, enfermée à la Salpêtrière en 1788, libérée par la Révolution, arrêtée comme royaliste en 1792, essaya en vain d'obtenir de Fouquier-Tinville d'être jugée et guillotinée, resta enfermée comme folle en 1793 et 1794, puis libérée prit part aux émeutes de 1795 causées par la famine, fut le 1er prairial au nombre des meurtriers de Féraud et fut enfin guillotinée le 18 mai 1796). — P. d'Enjoy. Le spiritisme en Chine. — J. de Coussange. La princesse Marie d'Orléans (d'après le livre de M. J. Hœck). — R. Radjel. Les tristesses et les gaietés du Maroc.

24. — Revue hebdomadaire. 19 févr. — J. Lemaître. Fénelon. V. Télémaque (suite et fin les 26 févr., 5, 12, 19, 26 mars). VI et VII. Mme Guyon. VIII. L'affaire du Quiétisme. IX. Lettres spirituelles. Théories politiques. X. La fin d'un rêve. Tout en ayant en lui de l'ambitieux, du philosophe, de l'utopiste et de l'aristocrate, Fénelon est avant tout un mystique et un mystique actif. C'est un précurseur du XVIIIe et du XIXe siècle, et il reste obscur ; il ne se connaît pas et on a peine à le connaître). = 26 févr. F. Masson. L'éducation de Napoléon III (de toutes les influences, après celles de la tradition napoléonienne et de sa mère, la plus forte fut celle de Le Bas, l'helléniste, fils du conventionnel). = 12 mars. F. Funck-Brentano. La Bastille sous la régence : Rose de Launay. — P. de Quirielle. Le centenaire de Léon XIII (fin portrait de ce pape par quelqu'un qui l'a connu et compris). = 26 mars. A. Michel. Les cathédrales de France. = 16 avril. A. Vandal. Le second Empire et la Russie (note les velléités de rapprochement après la guerre de Crimée qui, malheureusement, échouèrent). — Duchesse de Dino. Chronique (fin : du 4 déc. 1851 au 25 févr. 1853). = 30 avril. H. Cochin. Anagni et les papes de la campagne (fin le 7 mai. Boniface VIII est le représentant le

plus éminent de la campagne romaine qui exerça une grande influence sur la papauté au XIIe et au XIIIe siècle. Il a été calomnié; malgré son favoritisme, sa fiscalité, ses violences, ses intentions ont été pures : il a cru pouvoir être l'arbitre de la chrétienté à un moment où ce n'était plus possible). — F. FUNCK-BRENTANO. L'Église de France et la Révolution (éloge sans réserve de l'ouvrage de M. de la Gorce). — R. MOULIN. Force et faiblesse de la Jeune Turquie (fin le 7 mai). = 7 mai. L. BERTHAUD. Jeanne d'Arc chef de guerre (compare Jeanne d'Arc à Skobeleff, Kellermann, Napoléon et Marlborough. Va pour les deux premiers, des entraîneurs d'hommes, mais les autres ! A vouloir trop grandir Jeanne d'Arc, en lui donnant tous les talents, on pousse à la rabaisser). = 14 mai. HANOTAUX. La question des détroits (n'a plus autant d'importance depuis le canal de Suez). — R. HENRY. Les Alsaciens. = 21 mai. G. LEFÈVRE-PONTALIS. Le berceau du Parlement d'Angleterre (rapide résumé des origines du Parlement). — P. GINISTY. Un pamphlétaire. Martainville. — LECANUET. L'apaisement en 1890. Le toast d'Alger (récit intéressant et précis de la manifestation républicaine du 12 nov. 1890 faite par le cardinal Lavigerie, à la demande de Léon XIII, qui favorisa alors l'*esprit nouveau* préconisé par M. Spuller, mais reçut un accueil très mélangé dans l'épiscopat. « Nos évêques sont des lièvres mitrés », disait Lavigerie. L'avenir l'a bien prouvé, au grand dam de l'Église). = 25 mai. Vte DE REISET. La mort de Louis XVIII (d'après les Mémoires publiés et d'après le journal inédit de Madame Adélaïde). = 4 juin. L. HUBERT. Le développement industriel de l'Allemagne contemporaine. — S. ROCHEBLAVE. Les amours d'un héros : Agrippa d'Aubigné et Diane Salviati. = 11 juin. F. DUPIN DE SAINT-ANDRÉ. Une fondatrice de religion. Mary Baker Eddy (histoire de la fondation de la *Christian Science*, un des plus curieux chapitres de l'histoire de la crédulité religieuse; fin le 15 juin). = 25 juin. Général CUNY. Souvenir d'un cavalier (suite et fin les 2, 9 et 16 juill. Ces souvenirs très remarquables se rapportent aux batailles devant Metz, au siège de Metz, après lequel Cuny réussit à s'échapper pour servir dans l'armée du Nord et à la bataille de Saint-Quentin). — H. CORDIER. Le Thibet, la Chine et l'Angleterre (aperçu de leurs relations). = 23 juill. MONTALEMBERT et VILLEMAIN. Correspondance inédite (belle lettre de Montalembert du 21 oct. 1839 sur la liberté d'enseignement, autre du 6 mai 1846, où il traite Cuvillier-Fleury et Michelet de sophistes et de cuistres, puis du 12 juillet et 10 août 1852, du 20 août 1853, enfin six lettres importantes de 1856, 1857 et 1859 où l'on trouve un jugement d'une sévérité prodigieuse sur l'*Histoire de France* d'Henri Martin). — Jean D'ELBÉE. Le chevalier de Lévis (ami de Montcalm, qui arriva trop tard pour prendre part à la bataille de Québec et empêcher la prise de la ville; mais qui fit encore, en décembre 1757, une victorieuse et impuissante campagne). = 30 juill. F. FUNCK-

BRENTANO. Le duc de Broglie (à propos de ses discours). = 6 août. M. SABATIER. Le centenaire du Code pénal. — L. BATIFFOL. Rois en villégiature au château de Fontainebleau (Henri IV et Louis XIII). = 13 août. G. DE GRANDMAISON. La Saint-Napoléon en Espagne (récit piquant de la fête du 15 août 1810 en Espagne, parade où tout était commandé). = 20 août. E. MAGNE. Une station thermale au XVIIe s. Forges-les-Eaux (fait revivre les visites royales dont Forges fut honorée).

25. — Le Bibliographe moderne. 1909, sept.-déc. — C.-M. BRIQUET. Les filigranes ont-ils un sens caché? (critique la théorie de H. Bayley qui veut que dès leur apparition, vers 1282, les filigranes aient été des emblèmes où les sectes mystiques et puritaines du moyen âge auraient caché leurs aspirations et leurs traditions; c'est parmi les Cathares surtout qu'ils auraient été employés et maintenus; c'est en Provence qu'il faudrait chercher le berceau de la Renaissance et de la Réforme; pour M. Briquet, les filigranes continuent à n'être que de simples marques de fabrique). — Henri STEIN. Iter Helveticum; notes d'un voyage d'archives en Suisse (analyse d'un certain nombre de documents intéressant l'Histoire de France, de 1319 à 1850). — Ch. SAMARAN. Un imprimeur et un libraire à Bourges à la fin du XVe s. (Guyon Calabre, Jean Coffin). — Ch. SCHMIDT. A propos de bâtiments d'archives (améliorations matérielles à introduire aux Archives nationales de Paris).

FRANCE.

(Revues locales.)

26. — Revue historique de Bordeaux. 1910, mai-juin. — Dr G. MARTIN. Études historiques sur la vinification (suite; le vin « treuillis »). — H. AIMEL. Le poids public à Bordeaux et ses anciennes corporations. — G. LABADIE. La topographie de Bordeaux (fin).

27. — Annales de Bretagne. T. XXV, n° 3, avril 1910. — G. GUENIN. Le menhir de Kernuz. — Franck QUESSETTE. La fiscalité royale en Bretagne de 1689 à 1715 (en même temps que se développe la tendance à l'autonomie administrative de la province, les charges fiscales augmentent; les impôts nouveaux, en particulier la capitation, pèsent presque complètement sur le paysan). — L. CAILLET. Don de la châtellenie de Touffou à Jean II de Chalon, prince d'Orange, d'après des lettres patentes inédites d'Anne de Bretagne, Rennes, 19 avril 1490. — Ferdinand LOT. Mélanges d'histoire bretonne : III. Gildœ vita et translatio (suite et fin). = C.-rendus : *Sée* et *Lesort*. Cahiers de doléances pour la sénéchaussée de Rennes (excellente publication). — *A. Le Moy*. Le parlement de Bretagne et le pouvoir royal au XVIIIe siècle (remontrances du parlement de Bretagne au

XVIIIe siècle; bons travaux). = T. XXV, n° 4, juill. 1910. G. DOTTIN. Bibliographie bretonne de H. d'Arbois de Jubainville. — A. LE NÉVANIC. L'agriculture en Ille-et-Vilaine de 1825 à 1870 (de 1825 à 1848, progrès faibles; de 1848 à 1870, et surtout après 1860, grands progrès). — A. RÉBILLON. Cahier de doléances de la paroisse de Saint-Georges-de-Reintembault (Ille-et-Vilaine). — G. MOLLAT. Études et documents sur l'histoire de Bretagne (1276-1404).

28. — Revue de Bretagne. T. XLIII, mars 1910. — Lt BINET. La défense des côtes de Bretagne au XVIIIe siècle (suite; la ville et le port d'Orient, 1666-1763). — Albert TRAVERS. Armoricains et bretons (suite; continue en avril). — F. UZUREAU. La paroisse de Saint-Germain-sur-Moine en 1683 (procès-verbal de visite conservé aux archives de Nantes). — Notes d'un voyage en Bretagne effectué en 1780 par Louis Desjobert (suite; continue en avril-mai-juin). — Abbé GRÉGOIRE. Les biens ecclésiastiques pendant la Révolution dans le département de la Loire-Inférieure (suite en mai, juin, juill., août, sept.). — A. ORAIN. La chouannerie légendaire dans l'Ille-et-Vilaine (anecdote sur la chouannerie, sans indication de sources). = Avril. Lt BINET. La défense des côtes de Bretagne au XVIIIe siècle (le Port-Louis; à suivre). — Abbé L. CAMPION. Statuts synodaux de l'église de Saint-Brieuc, 1480-1507 (suite; fin en mai-juin). = Mai-juin. Lt BINET. La défense des côtes de Bretagne au XVIIIe siècle (Belle-Isle en mer pendant la guerre de la Succession d'Autriche). — Étienne DUPONT. Une astrologue bretonne au Mont-Saint-Michel (Tiphaine Raguenel, femme de Bertrand Duguesclin, séjourne au Mont de 1365 à 1370). — F. BOURDAIS. Un économiste breton au XVIIIe siècle (François-Joseph, comte de Kersauzon, auteur de projets sur la navigation de la Bretagne, 1748 et 1765). — HERVÉ DU HALGOUET. Les sentiments de dom Morice sur l'origine des armoiries, des sceaux et des devises (d'après Arch. nat., MM 758). — J. COUPEL. Études documentaires de l'industrie en Ille-et-Vilaine (suite; papeteries aujourd'hui disparues; imprimeries sans cesse en progrès). = T. XLIV, juill. F. SAULNIER. Souvenirs d'autrefois. J.-B. Deshayes-Dondart, 1731-1803 (il était commissaire aux saisies réelles). — J. COUPEL. Un filleul de la ville de Rennes (Yves-Julien Rennes, Ph. de Coatgourden de Troujolly, baptisé en 1788). — Dom Maturin BLAYO. Les derniers jours de l'abbaye de Saint-Melaine de Rennes (brève histoire de l'abbaye; son état en 1789; inventaire des biens en 1790; suite en août et sept.). = Août. Vte DE LA LANDE DE CALAN. Mélanges historiques (suite; dates de la biographie de Saint-Corentin, de celle de Saint-Ronan, de celle de Sainte-Vinnoe). = Sept. F. UZUREAU. Les paroisses angevines du diocèse de Nantes avant 1802 (liste). — B. POCQUET. La rénovation religieuse en Bretagne après la ligue (activité de Michel le Nobletz et du P. Maunoir).

29. — Recueil de la Commission des arts de la Charente-

Inférieure. T. XVIII, 1908-1909, n° 2. — Ch. DANGIBEAUD. Le médailler municipal à Saintes (suite du catalogue des monnaies romaines). = N°s 3-4. Voyage de Napoléon Ier à Saintes, Rochefort et La Rochelle (1808; récit de l'époque). — PANDIN DE LUSSAUDIÈRE. Saint-Jean-d'Angély à l'époque de la Fronde, 1651 (deux documents inédits). — G. MUSSET. Les tremblements de terre en Aunis et dans les régions voisines (1568-1908).

30. — Revue d'histoire de Lyon. T. IX, 1910, n° 2. — Émile LEROUDIER. Les agrandissements de Lyon à la fin du XVIIIe siècle (travaux de Perrache et de Morand). — F. DUTACQ. L'élection de Louis-Napoléon Bonaparte à Lyon (oct.-déc. 1848) (suite et fin; l'élection met fin à la crise industrielle; la masse ouvrière vote pour Napoléon en haine de Cavaignac). — Eug. VIAL. Présents d'honneurs et gourmandises (énumère les présents faits par la ville aux personnages influents depuis le milieu du XIVe s. jusqu'à la Révolution; suite au n° 4). = N° 3. L. LÉVY-SCHNEIDER. Le gouvernement insurrectionnel de l'Hôtel-de-Ville en novembre 1831 et le rôle de L.-M. Pérenon (l'émeute de novembre 1831 ne fut pas simplement ouvrière; « le carlisme à son déclin et le républicanisme à son aurore, sans compter le bonapartisme », essayèrent de capter le mouvement; rôle joué par Pérenon, « fanatique adepte de la légitimité »). — M. AUDIN. Plans et vues générales de Lyon des origines à la fin du XVIIe siècle (inventaire). = N° 4. L. LÉVY-SCHNEIDER. Le gouvernement insurrectionnel de l'Hôtel-de-Ville en novembre 1831 et le rôle de L.-M. Pérenon (suite et fin; « le coup d'audace fortuit » de novembre a failli réussir; l'attitude des ouvriers, uniquement préoccupés d'une augmentation de salaire, le fait échouer). — L. CAILLET. Note sur l'artillerie de siège à Lyon en 1465.

31. — La Province du Maine. 1910, janv. — A. LEDRU. Dom Guéranger, abbé de Solesmes (à propos de sa récente biographie par un moine de la Congrégation de France; suite dans les livr. de févr.-août). — Vte MENJOT D'ELBENNE. Jean de Lys, sa descendance et la prévôté de Vaucouleurs, 1456-1576 (fin). = Février. G. BUSSON. Remarques toponymiques (Vodebris = Voivres, Vobridis = Vouvray). = Avril. BUSSON. Remarques toponymiques (Seuviliacus = Éguillé). = Mai. ROBVEILLE et FROGER. La communauté d'habitants de Montfort-le-Rotrou (suite en juin-juill.-août). = Juin. BEZARD. Remarques toponymiques (conteste plusieurs étymologies proposées par G. Busson).

32. — Revue historique et archéologique du Maine. T. LXVII, 2e livr. — TRIGER. L'ancien évêché du Mans avant la Révolution (les bâtiments de l'évêché, le mobilier, le personnel; suite dans la 3e livraison). — Mis DE BEAUCHÊNE. Louis de Montecler, gouverneur de Laval sous les règnes de Henri III et de Henri IV. — ROQUET. Pontvallain

(suite dans la 3e livr. et au t. LXVIII; châtellenies de La Faigne et de La Cornillère). — CALENDINI. Le clergé français à Munster, de 1796 à 1798 (dans l'émigration). = 3e livr. Ed. DE LORIÈRE. Note sur une sépulture ancienne découverte à Chevillé et sur les seigneurs du Rouleau et de Hardanges. = T. LXVIII, 1re livr. Ed. DE LORIÈRE. Essai historique sur Verdelles. — FLEURY et TRIGER. Les églises du Mans.

33. — Revue du Midi. 1910, 15 mai. — G. MAURIN. Études sur le premier Empire (circulaire du Ministre de la police générale, du 10 juillet 1810, sur la « statistique personnelle » des départements : renseignements sur les sujets notables de l'Empire, sur leur vie privée, leurs aptitudes, leur fortune; par une nouvelle circulaire, en date du 10 juillet 1811, le Ministre demande l'état des « héritières » du département; élaboration des réponses à ces circulaires dans le Gard). — E. MAZEL. Une visite à l'Hospitalet (pièces de céramique antiques trouvées à l'Hospitalet sur le Larzac). — L. GAP. Un château du Baucet au début du XVIIe s. = 15 juin. L. D'ALBIOUSSE. L'armorial de la ville d'Uzès (notices sur les ducs d'Uzès). — YRONDELLE. Le tombeau de Christophe de Dohna (il avait été gouverneur de la principauté d'Orange de 1630 à 1637). = 15 juill. F. BRUNETON. Quelques pages d'un livre de raison (celui de Martin, filateur à Saint-Hippolyte-du-Fort; notes de 1716 à 1722 : les effets du système de Law dans le Midi; peste et disette de 1720-1722). = 15 août. P. FALGAIROLLE. A propos de Montcalm. Notes et documents inédits (à l'occasion de l'inauguration de la statue de Montcalm). — Dr LAVAL. L'assassinat du général Dours à Bollène (Vaucluse) (21 décembre 1795) (suite en sept.). = 15 sept. M. FABRE. Les assemblées préparatoires aux élections des députés aux États-Généraux de 1789 tenues à Uzès (suite en oct.). — A. ROBERT. Les débuts de l'insurrection des Camisards (l'affaire du Pont de Montvert, 24 juillet 1702; suite en oct.).

34. — Bulletins de la Société des Antiquaires de l'Ouest. 3e sér., t. I, 1909, no 2. — Cte DE MONDION. Mondion (Vienne : le château et ses seigneurs, la paroisse et ses curés). — Ct DELIQUET. Un gentilhomme poitevin au XVIIIe s. : Laurens du Villars (d'après un livre de raison).

35. — Bulletin de la Société d'histoire et d'archéologie du VIIe arrondissement de Paris. 1908, déc. — Catalogue de la première exposition de la Société. — VACQUIER. Lieu de décapitation de Bailly, ancien maire de Paris (son emplacement probable au Champ-de-Mars).

36. — Revue des Pyrénées. T. XXII, 1910, no 1. — F. GALABERT. Le cahier des doléances de Monteils près de Caussade (Tarn-et-Garonne; 4 mars 1789 : publication de son texte). — A. LAMOUZÈLE. A propos de Sermet, évêque constitutionnel de la Haute-Garonne

(lettres et documents inédits : 1791-1800). — Fr. DE GÉLIS. Autour de Palaprat (fin). = N° 2. Edmond GALABERT. Souvenirs sur Émile Pouvillon (fin dans le n° 3). — A. AURIOL. La psychologie de Botticelli à propos du quatrième centenaire de sa mort, 17 mai 1510. — J. ADHER. La Haute-Garonne pendant la Révolution (correspondance inédite du curé constitutionnel Dejean, 1791-1793 (fin dans le n° 3). — U. LALA. L'enseignement supérieur de la physique à Toulouse (de 1832 à 1882). = N° 3. G. DESDEVIZES DU DÉZERT. Quelques matinées aux archives du Vatican (notes sur les documents relatifs à l'Espagne). — Léopold GROS. Théodore Aubanel (1829-1886).

37. — Revue savoisienne. 51e année, 1910, n° 1. — L. CAILLET. Cession de Châtillon et de Sallanches à Jean de Chalon, seigneur d'Arles, par Humbert II, ancien dauphin de Viennois (25 oct. 1552). — F. MIQUET. Recherches sur les familles des émigrants savoyards fixés en France avant 1860 (suite; est continué dans le n° 2). — A. CROLARD. Annecy et les crues du lac (de 1570 à 1910). = N° 2. F. MIQUET. César Duval (sénateur de la Haute-Savoie, 1841-1910). — J. DÉSORMAUX. Quelques chansons historiques (chanson du duc de Savoie; Panavo, chanson satirique de 1750 contre les Espagnols; chansons patoises de 1814 et 1815).

ALSACE.

38. — Revue d'Alsace. T. LXI, 1910, janv.-févr. — C. OBERREINER. Nicolas de Bollwiller d'après les State Papers de Londres (pourquoi l'auteur de cet article adopte-t-il la forme Jean *Sturmius?*). — G. GROMER. Les béguinages à Haguenau d'après les notes inédites de M. Hanauer (fin). — G. DE DARTEIN. Le P. Hugues Peltre et sa vie latine de sainte Odile (suite en mars-avril et juillet-août). — A. DORLAN. Les aspects de Sélestat (suite : la première enceinte de Sélestat, 1216; suite en mars-avril et mai-juin). — A.-M.-P. INGOLD. Lettres de la princesse de Talleyrand à un Alsacien (dans les papiers de l'Alsacien L. de Beer, gouverneur de Bénévent, — que va d'ailleurs publier M. Ingold, — se trouvent ces quelques lettres sans grande importance). — Avec le présent numéro reprend, en appendice, la publication du journal du palais du Conseil souverain d'Alsace par A. Holdt (année 1776). = Mars-avril. F. ZEYER. Cahier de doléances de la ville de Riquewihr. — Ch. HOFFMANN. La suppression de l'administration provinciale et le nouveau régime, 1790 (suite : l'impôt ne rentre pas; mauvais état économique de l'Alsace). — C. OBERREINER. César et Arioviste en Alsace d'après de nouveaux travaux (d'après Gloeckler, *Feldzug von Cæsar gegen Ariovist*, et Jullian, *Hist. de la Gaule*). = Mai-juin. I. BEUCHOT. D'Aigrefeuille à Guebewiller (l'abbé d'Aigrefeuille devenu membre du directoire du Haut-Rhin). — Ch. HOFFMANN. La suppression de l'administration provinciale et

le nouveau régime (suite : formation du directoire départemental et des directoires de districts; suppression de l'intendant et du Conseil souverain; fin en juill.-août). — Suite du journal de Holdt (1776). = Juill.-août. A. Dorlan. Étude sur la seconde enceinte de Sélestat (1280). — E. Baumgartner. Cahier de doléances de la ville de Neuf-Brisach. — Th. Walter. La paroisse de Soulzmatt avant la grande révolution (depuis 1184). — Suite du journal de Holdt, en appendice (1776-1777). = Sept.-oct. G. Rémy. Jean-Henri Lambert, sa vie et son œuvre (savant mulhousien né en 1728; suite en nov.-déc.). — C. Oberreiner. Expéditions de Nicolas de Bollwiller en 1557 (d'après les archives de Venise).

Allemagne.

39. — Historische Vierteljahrschrift. T. XIII, n° 2, 1910. — H. Ulmann. Sur une nouvelle manière de comprendre Stein (il s'agit de l'opinion exprimée par Meinecke dans son livre récent *Weltbürgertum und Nationalstaat* : Stein n'aurait pas encore eu nettement la conception de l'autonomie nationale; l'auteur de l'article combat cette opinion et montre Stein plus allemand que « weltbürger »). = Mélanges. Schmidler critique la méthode de publication des Annales de l'empire allemand, à propos du t. VII de G. Meyer von Knonau, 1116-1125. — F. Stieve dégage de la légende la figure historique d'Eccelino III le Féroce dont il a écrit en 1909 la biographie. — E. Doenell résume les entreprises commerciales des Allemands en Amérique au XVIe s.; elles sont encore mal connues. — G. Sommerfeldt expose, d'après un manuscrit conservé à Vienne (Cod. lat. 8219), les conseils donnés à l'empereur, en 1560-1561, par un officier de son entourage, pour une expédition contre les Russes et les Turcs. — Pflugk-Harttung publie, d'après les archives de la famille de Gneisenau, le décret du 6 juillet 1815 relatif au départ de Napoléon et les lettres de Decrès le transmettant au préfet maritime de Rochefort et au général Becker. = C.-rendus : *P. Herre*. Papstum und Papstwahl im Zeitalter Philipps II (très solide). — *A. Fournier*. Historische studien und Skizzen (cette deuxième série est très importante). — *G. Droysen*. J.-G. Droysen (bonne biographie; les lettres publiées sont intéressantes). = T. XIII, n° 3, 1910. B. Hilliger. Le denier et le schilling dans la loi salique (réponse aux critiques de Jäkel et de Rietschel). — Wilhelm Busch. Les guerres de l'Angleterre en 1513 : Guinegate et Flodden (l'Angleterre et l'Écosse jusqu'à la rupture; la campagne et la bataille de Flodden, août-sept. 1513). = C.-rendus : *K.-H. Jacob* signale et analyse le premier volume publié par les deux sociétés préhistoriques allemandes, la *Prähistorische Zeitschrift* de Schuchardt, etc., et le *Mannus, Zeitschrift für Vorgeschichte* de G. Kossinna. — *R. Wackernagel*. Geschichte der Stadt Basel (important non seulement pour l'histoire locale, mais pour l'histoire urbaine

et celle de la civilisation médiévale). — *Erich Caspar*. Petrus diaconus und die Monte Cassineser Fälschungen (très important). — *K. Henking*. Johannes von Müller, 1752-1809 (I : 1752-1780. L'auteur s'est servi des papiers inédits de J. de M. conservés à Schaffhouse). — *Moritz Jaffé*. Die Stadt Posen unter preussischer Herrschaft. — *Lily Braun*. Im Schatten der Titanen. Ein Erinnerungsbuch an Baronin Jenny v. Gustedt (née en 1811, morte en 1890; important). — *Adolphe de Circourt*. Souvenirs d'une mission à Berlin en 1848, publ. par G. Bourgin; t. II (utile). — *M. Philippson*. Neueste Geschichte des jüdischen Volkes; t. II (période contemporaine; impartial).

40. — Historische Zeitschrift. 3e sér., t. VIII, 1910, n° 3. — Heinrich FINCKE. Dante historien (l'Enfer et le Purgatoire sont remplis de jugements et de portraits qui prouvent chez Dante une connaissance parfaite de la politique de son temps). — Wolfgang MICHAEL. Walpole premier ministre (procédés employés par Walpole pour arriver au pouvoir et s'y maintenir). — Adalbert WAHL. Contribution à l'histoire des partis en Allemagne au XIXe s. (étude de l'évolution interne du parti libéral et du parti conservateur; contrairement à Merkel (Fragmente der Sozialwissenschaft), l'auteur veut prouver que le parti conservateur, lui aussi, est, en un certain sens, un parti individualiste). = C.-rendus : *R. Sohm*. Wesen und Ursprung des Katholizismus (l'auteur du c.-rendu expose et critique le système de Sohm). — *V. Betzold, E. Gothein, R. Koser*. Staat und Gesellschaft der neueren zeit; 2e partie : die Kultur der Gegenwart (excellent résumé). — *Annie Mittelstœdt*. Der Krieg von 1859 (bon). — *G. von Below*. Landtagsakten von Jülich-Berg, 1400-1610 (excellente publication). — *A. Stapylton-Barnes*. The Man of the Mask (le « Masque de fer » serait l'abbé Pregnani, envoyé par Louis XIV en Angleterre en 1669; Pregnani serait, sous un autre nom, James de la Cloche, fils naturel de Charles II d'Angleterre, disparu en 1669; l'hypothèse n'est pas soutenable). — *A. Delplanque*. Fénelon et la doctrine de l'amour pur (important). = T. IX, 1910, n° 1. F. VON BEZOLD. Jean Bodin considéré comme « occultiste » et sa Démonomanie (l'auteur place Jean Bodin dans son milieu historique et recherche dans quelle mesure la Démonomanie est inspirée par les événements contemporains). — H. VON VOLTELINI. Les principes du droit naturel et les réformes du XVIIIe s. (le mouvement de réformes et « le despotisme éclairé » sont inspirés non par les idées venues de France, mais par les doctrines sur le droit naturel qui étaient enseignées en Allemagne. Frédéric II et Joseph II ont subi l'influence, non des auteurs français, mais de Hille et Wolff en Allemagne, de Paul Riegger et d'Antoine Martini en Autriche). — C. VARRENTRAPP. Lettres écrites à Ranke par des historiens allemands et français (lettres de Niebuhr, Schlosser, F. v. Raumer, Stenzel, Michelet et Mignet; intéressant témoignage de

Ranke sur Michelet en 1850). = C.-rendus : *K. von Amira*. Le bâton et sa signification symbolique dans le droit germanique (très important). — *Paul Bailleu*. La reine Louise (excellente biographie). = T. IX, 1910, n° 2. Ch. Reuter. Ebbon, archevêque de Reims, et Ansgar (contribution à l'histoire des missions chrétiennes dans le nord de l'Allemagne et en particulier à celle de l'évêché de Hambourg). — F. Wiegand. La nomination d'Édouard Zeller à Marbourg et le rôle de A. Vilmar (Zeller, qui enseignait la théologie à Berne, est nommé en 1849 à Marbourg; Vilmar essaie d'empêcher sa nomination). — W. Stolze. Nouvelles études sur la guerre des paysans (revue des travaux de Hofmann, Eitner, Köchl, Paul Haustein). — R. Koser. Le duché de Clève et les négociations pour la paix en 1759-1760. — Paul Darmstædter. Nouvelles sources pour l'histoire économique de la Révolution française (résume les travaux de la commission créée en 1903, à Paris, sur l'initiative de Jaurès; la masse de documents publiés est déjà considérable). — G. Kaufmann. Les sources de l'histoire de la presse politique en Silésie (rapide revue des travaux déjà publiés). = C.-rendus : *A. Vogt*. Basile Ier, empereur de Byzance (bon). — *H. Günther*. Die Habsburger Liga, 1625-1635 (bonne publication de documents). — *F. Frensdorff*. Von und über Schlœzer (important pour l'historiographie). — *J. Bauer*. Schleirmacher als patriotischer Prediger (excellent). — *Veit Valentin*. Frankfurt am Main und die Revolution von 1848-1849 (bon). — *G. Lüders*. Die demokratische Bewegung in Berlin im oktober 1848 (comble une lacune). — *H. v. Helmolt*. Weltgeschichte; t. V (Europe du sud-est et Europe de l'est. Inégal).

41. — Deutsche Rundschau. 1910, avril. — P. Bailleu. La jeunesse de Bismarck (d'après le livre de Marcks). — J. von Eckardt. Souvenirs de ma vie (suite; continue jusqu'en sept. : 1867-1887). — Lehmann-Haupt. Sémiramis et son temps. — F. Salomon. Les relations anglo-allemandes depuis 1870. = Juin. G. Dickbuth. Frédéric II et Napoléon Bonaparte dans leurs premières campagnes. = Juill. R. Garbe. Les éléments d'origine bouddhiste dans le christianisme (on peut assurer qu'il n'y en a pas). — Prehn von Dewitz. Contribution à l'histoire secrète des finances de l'Autriche pendant et après la révolution du Brabant, 1789-1790 (d'après des documents inédits conservés à Bruxelles qui montrent l'importance de la maison de banque Bethmann). = Août. A. Fournier. Frédéric Gentz et la paix de Schönbrunn (lettres de Gentz à Kolowrat, gouverneur de Bohême à Prague, de juin à oct. 1809). = Sept. Félix Salomon. Un programme de réformes russe au XVIIIe s. (les instructions données par Catherine II, en 1767, à la commission chargée de préparer les réformes). — Paolo Zendrini. L'influence de Luther sur l'Italie au XVIe s. = Oct. Adolf Lasson. Pour le centenaire de l'Université de Berlin. — K. Stählin. La direction des armées allemandes pendant la guerre

de 1870-1871 (la guerre lentement préparée par Moltke; pendant la première phase de la guerre, l'organisation allemande est en face de la routine française; pendant la seconde phase, elle a devant elle le simple enthousiasme). — W. ALTER. L'unification de l'Allemagne et la politique autrichienne (d'après des lettres du comte Beust, du ministre bavarois Bray-Steinburg, du comte Vitzthum et des ambassadeurs autrichiens R. Metternich et Chotek, 1867-1871).

42. — Zeitschrift für Brüdergeschichte. 1909, n° 2. — Gottfried SCHMIDT. Les « bandes » ou sociétés dans l'ancien Hernnhut (créées en 1727, les petites sociétés ou « bandes », répandues dans les communautés moraves, ont leurs statuts précis; dès 1736, l'organisation des bandes est moins rigide; elles disparaissent à la fin du XVIIIe s.). — J.-Th. MÜLLER. Un discours de Zinzendorf (à la consécration d'une église à Marienborn, le 12 mai 1745). = 1910, n° 1. En souvenir du 9 mai 1760 (date de la mort de Zinzendorf). — G. REICHEL et J.-Th. MÜLLER. Journal de Zinzendorf, 1716-1719 (suite; notes quotidiennes, en latin, en allemand et en français, de Zinzendorf, alors étudiant, suivies de lettres de et à Zinzendorf). — ID. Les portraits de Zinzendorf. — ID. Note sur un journal, « der Parther », publié, sans nom d'auteur, par Zinzendorf, dès 1724.

BELGIQUE.

43. — Analecta Bollandiana. 1910, n°s 1-2. — A. PONCELET. Le légendier de Pierre Calo (les légendiers; les légendiers abrégés; le légendier de Pierre Calo, compilateur dominicain † après 1230). — H. DELEHAYE. L'invention des reliques de saint Ménas à Constantinople (martyr qui remplissait en Égypte le rôle attribué à saint Pancrace chez les Latins). — P. PEETERS. Saint Eleutherios-Guhistozad (étude critique sur ce personnage, victime de la persécution de Sapor II). = C.-rendus : *E. Caspar*. Petrus Diaconus und die Monte Cassineser Fälschungen (inventaire complet des travaux de ce célèbre faussaire du XIIe s.). — *H. Mertel*. Die biographische Form der griechischen Heiligenlegenden (montre l'influence de la rhétorique sur la forme littéraire des vies des saints grecques). — *P. Lindner*. Monasticon metropolis Salzburgensis antiquæ (ouvrage de premier ordre). — *J. Wilpert*. Die Papstgräber und die Cäciliengruft in der katakombe des H. Kallistus (complète les travaux de Rossi). — *S. Beissel*. Geschichte der Verehung Marias in Deutschland während des Mittelalters (beaucoup de science, mais accumulation de détails et absence de vues d'ensemble). — *J. Susta*. Die Römische Curie und das Concil von Trient unter Pius IV (formera un *Corpus diplomaticum* de toute première valeur). — *P. Herre*. Papsttum und Papstwahle im Zeitalter Philipps II (grande érudition; critique pénétrante; n'apprécie pas exactement le rôle de Philippe II).

44. — Analectes pour servir à l'histoire ecclésiastique de la Belgique. 1910, n° 1. — H. Bosmans. Correspondance de J.-B. Moldonado de Mons (missionnaire belge au Siam et en Chine au XVIIe s., 1683 † 1699. Lettres adressées au grand imprimeur Moretus d'Anvers, au P. de la Chaize, aux généraux de l'ordre, au bollandiste Henschen, etc.).

45. — Archives belges. 1910, n° 1. — C.-rendus : *H. Sage.* Le prince Ferdinand de Rohan-Guéménée, archevêque de Cambrai, régent de la nation liégeoise (éclaircit un épisode intéressant et peu connu de l'histoire liégeoise). — *A. Walther.* Die burgundische Zentralbehörden unter Maximilian I und Karl V (les institutions belges sont la reproduction des institutions françaises, mais n'ont exercé aucune influence sur les institutions allemandes). — *K. Fribram.* Geschichte der österreichischen Gewerbepolitik von 1740 bis 1850 (t. I, va de 1740 à 1798; retrace, d'après les documents des archives et d'une manière très vivante, les effets du despotisme éclairé). — *H. Maillet.* L'Église et la répression sanglante de l'hérésie (soutient que, dans les temps anciens, l'Église était hostile à la peine de mort pour cause d'hérésie; elle la toléra plus tard). = N° 2. *E. Herbig.* Die Bebriebsart der Tuchindustrie Brügges im Mittelalter (insuffisance bibliographique et interprétation peu rigoureuse des textes). = N° 3. *F.-D.-J. Morrees.* Histoire du protestantisme dans la principauté épiscopale de Liège (manque d'originalité). = N° 4. *V. Brents.* La Belgique au XVIIe s. Albert et Isabelle. Études d'histoire politique et sociale (particulièrement important pour les questions économiques). — *C. Buffin.* Documents inédits sur la Révolution belge (lettres de Stœdler au prince d'Aremberg et relation du bombardement d'Anvers d'après les papiers de Chazol, ancien ministre de la Guerre; beaucoup de détails très neufs). — *A. Vandevelde.* Les métiers des charpentiers et des menuisiers à Bruges du XIVe au XIXe s. (détails intéressants, mais manque fâcheux de vues d'ensemble). — *T. Mayer.* Der auswärtige Handel der Herzogtums Österreich in Mittelalter (contient des indications nombreuses sur les relations commerciales de l'Autriche avec les Pays-Bas au moyen âge). = N° 5. *H. Pirenne.* Les anciennes démocraties des Pays-Bas (les démocraties urbaines du moyen âge ne furent en somme que des démocraties de privilégiés; fait ressortir les antinomies entre les cités antiques et les villes médiévales des Pays-Bas). — *De Bas et de t' Serclaes.* La campagne de 1815 aux Pays-Bas (réfute les calomnies anglaises concernant le rôle des troupes hollando-belges). — *A. Elkan.* Philippe de Marnix de Sainte-Aldegonde (c'est la biographie la plus complète et la plus objective du personnage).

46. — Bulletin de la classe des lettres de l'Académie royale de Belgique. 1910, n° 2. — E. Gossart. La révolution des Pays-Bas au XVIe s. dans l'ancien théâtre espagnol (étudie spécialement l'épi-

sode de Don Carlos). = N° 5. Baron DE BORCHGRAVE. La science américaniste au début du XXe s. (histoire des études américanistes et exposé des résultats acquis au congrès de Vienne de 1908). — M. VAUTHIER. Machiavélisme et raison d'État (le machiavélisme n'a pas disparu du domaine de la politique internationale, mais il est jusqu'à un certain point neutralisé par l'idée d'une communauté entre nations et l'idée d'humanité).

47. — Bulletin de la Commission royale d'histoire de Belgique. 1909, n° 4. Compte-rendu de la séance royale du 8 novembre 1909. — Le 75e anniversaire de l'institution de la Commission fut célébré par une séance solennelle que présida le roi Léopold II. H. PIRENNE retraça l'histoire des travaux de la Commission et G. KURTH donna lecture d'une dissertation : Notre nom national (le nom de Belgique est antérieur à l'ère chrétienne; aperçu de son histoire depuis César jusqu'au XIXe s.). — J. WARICHEZ. Une *descriptio villarum* de l'époque carolingienne (*descriptio* des biens de l'abbaye de Lobbes, sur le modèle imposé par Charlemagne dans son capitulaire de 810; elle date de 868-869 après les dilapidations de « l'impie Hubert »). = 1910, n° 1. A. PASTURE. Inventaire des fonds Borghèse des archives Vaticanes au point de vue de l'histoire des Pays-Bas (XVIe et XVIIe s.). = N° 2. V. FRIS. Les archives de Saint-Omer et de Lille (décrit plusieurs documents intéressant l'histoire des Pays-Bas). — N. DE PAUW. L'enquête sur les capitaines de Courtrai sous Artevelde (prouve par des documents inédits la légalité du gouvernement de Jacques van Artevelde). — V. FRIS. Sur la valeur de la *Recherche des antiquitez et noblesse de Flandres* de Philippe de l'Espinoy (valeur documentaire quasi nulle. L'auteur a été l'un des premiers à comprendre la valeur des registres scabinaux comme source de l'histoire généalogique, mais il n'a pas réussi à utiliser ces documents d'une manière judicieuse).

48. — Bulletin de la Société d'histoire et d'archéologie de Gand. 1909, n° 8. — G. HULIN. Olivier de Gand, sculpteur en Portugal (recherches sur cet artiste distingué du XVIe s.). — V. FRIS. Notes pour servir à l'histoire du patriciat gantois (listes des échevins et patriciens du XIVe et du XVe s.). = 1919, nos 1-2. V. FRIS. Tableau de la Flandre au début du XVIe siècle (d'après une description détaillée, œuvre d'Antonio de Beotin, secrétaire de Louis d'Aragon, chargé, en 1517, d'une mission du pape auprès du jeune Charles-Quint).

49. — Bulletin de la Société royale belge de géographie. 1909. — RAHIR. Biographies du major Cambier et du baron Dhanis (deux des principaux collaborateurs de Léopold II dans son œuvre coloniale). = 1910, n° 1. A. HUTEREAU. Documents ethnographiques congolais : les Manyanga (la vie familiale; la vie juridique). — J. L. L'enseignement colonial à l'Université de Louvain.

50. — Bulletin de la Société scientifique et littéraire du Limbourg. 1909. — J. PAQUAY. Les origines chrétiennes dans le diocèse de Tongres (manque de méthode et de clarté).

51. — Leodium. 1909. — U. BERLIÈRE. Louis Sanctus de Beeringen (contribution à la biographie de cet ami de Pétrarque). — E. SCHOOLMEESTERS. Les archiprêtres de Liège (cette institution remonte probablement au IXe s.). = 1910. J. CEYSSENS. Val-Dieu et les derniers comtes de Dalhem (rectifie des erreurs commises par plusieurs historiens au sujet de la prise de Dalhem par le duc de Brabant au XIIIe s.).

52. — Le Musée belge. 1909, n° 1. J. KAYSER. La terminologie de l'architecture grecque (d'après les inscriptions). — J. VAN DEN GHEYN. Le discours d'ouverture des leçons d'Adrien Amerot, deuxième professeur de grec au collège des Trois-Langues à Louvain en 1545 (document inédit et intéressant pour l'histoire de l'humanisme en Belgique). = N° 2. J.-P. WALTZING. Nouvelle inscription du dieu Intarabus (découverte à Trèves en 1907). = Nos 3-4. Th. SIMAR. Christophe de Longueil, humaniste (né à Malines en 1488, mort en 1522). — A. JORNAR. Sabazius et le judaïsme (étudie l'influence des doctrines juives sur le culte du Zeus phrygien et ne croit pas qu'elle ait été particulièrement sensible). — L. DELARUELLE. Nicole Bérault (étude critique sur cet humaniste orléanais du XVIe s.). — J.-P. WALTZING. Inscription métrique des thermes romains trouvés à Arlon (intéressantes conjectures). — H. FRANCOTTE. L'organisation de la cité d'Argos (à propos des fouilles de W. Vollgraff). = 1910, n° 1. P. GRAINDOR. Fouilles et recherches à Tenos (description de monnaies et d'inscriptions découvertes en 1908). = C.-rendus : *T. Mayer.* Handel Œsterreichs im Mittelalter (importante étude d'histoire économique; l'auteur a utilisé les registres des tonlieux de Passau et de Presbourg). — *E. Hennig.* Die päpstliche Zehnten aus Deutschland während des Grossen Schismas (établit que ces impôts furent très lourds). — *Wolkan.* Der Briefwechsel des Eneas Silvius Piccolomini (beaucoup de pièces inédites).

53. — Publications de la section historique de l'Institut grand-ducal de Luxembourg. 1909. — J. GROB. Recueil d'actes et documents concernant les Frères Mineurs dans l'ancien duché de Luxembourg et comté de Chiny, précédé d'une notice historique (contribution très importante à l'histoire franciscaine dans les Pays-Bas du XIIIe s. au XIXe. — Ch. SCHOACK. Les Luxembourgeois, soldats de la France, 1792-1815 (biographies inédites et intéressantes).

54. — Revue de bibliographie et de bibliothéconomie (Tijdschrift voor boek en bibliotheekwezen). 1909. — J.-W. ENSCHEDÉ. Le commerce du papier dans les Pays-Bas au XVIIe s. (importante étude d'histoire économique). — C.-P. BURGER. L'ancien droit mari-

time de la Hollande. — G.-A. EVERS. Histoire de la bibliothèque de l'Université d'Utrecht (c'est la plus ancienne bibliothèque de la Hollande; elle fut fondée en 1584).

55. — Revue de l'instruction publique en Belgique. 1910, n° 1. — C.-rendus : *T. Lindner.* Weltgeschichte seit der Völkerwanderung VI (XVIIe et XVIIIe s. Clair et précis; n'a pas accordé assez d'importance à l'histoire des Provinces-Unies). — *E. Gossart.* Charles-Quint, roi d'Espagne (documentation sûre, grande probité scientifique). = N°s 2-3. *S. Feist.* Europa im Lichte der Vorgeschichte (excellente introduction à l'étude de la préhistoire). — *O. Cartellieri.* Philippe der Kühne, Herzog von Burgund (bien documenté).

56. — Revue de l'Université de Bruxelles. 1910, n° 5. — Cte GOBLET D'ALVIELLA. De la méthode comparative dans l'histoire des religions (c'est un instrument très utile, mais aussi très délicat, et il importe de ne pas en abuser). = N° 6. J. INGENBLEEK. L'impôt sur le revenu et la guerre de 1870. — E. STOCQUART. La condition des enfants, des célibataires et des prêtres au moyen âge en Espagne. = C.-rendu : *G. des Marez.* Le compagnonnage des chapeliers bruxellois (bien documenté, abonde en détails inédits).

57. — Revue d'histoire ecclésiastique de Louvain. 1910, n° 1. — J. DE GHELLINCK. Le traité de Pierre Lombard sur les sept ordres ecclésiastiques : ses sources, ses copistes (conclusion : les sources de P. Lombard sont Yves de Chartres, Hugues de Saint-Victor et Gratien). — F. BLIEMETZRIEDER. Conclusions de Guillaume de Salvarvilla, maître en théologie à Paris, sur la question du concile général pendant le grand schisme d'Occident, 1381 (document inédit de la bibl. de Bâle; réfute les objections qui s'étaient produites contre la convocation d'un concile général). — P. RICHARD. Origines et développement de la secrétairerie d'État apostolique, 1417-1823 (1re partie, va jusqu'au pontificat de Léon X; étude d'après les archives du Vatican). = C.-rendus : *J. Lebon.* Le monophysisme sévérien. Étude historique, littéraire et théologique de la résistance monophysiste du concile de Chalcédoine jusqu'à la constitution de l'église jacobite (d'après des manuscrits syriaques inédits du British Museum). — *P. Schmoll.* Die Busslehre der Frühscholastik (va du XIIe siècle jusqu'à saint Thomas d'Aquin; travail solide, mais trop bref). — *G. Berbig.* Spolatin und sein Verhältnis zu Martin Luther auf Grundihres Briefwechsels bis zum Jahre 1525 (rend bien compte des services considérables que Spolatin rendit à Luther, notamment à la cour de Frédéric le Sage). — *J. Schmidlin.* Die Kirchliche Zustände in Deutschland vor dem dreisigjährigen Kriege (l'auteur a surtout utilisé les documents des archives Vaticanes. 1re partie : étude de la vie religieuse dans les douze diocèses autrichiens). — *Kraemer.* Correspondance inédite de la maison d'Orange-Nassau (3e série, t. III. 245 lettres

échangées entre Guillaume III et le pensionnaire Heinsius pendant les années 1700-1702). = N° 2. L. LAURAND. Le « Cursus » dans la légende de saint François par saint Bonaventure (il présente une certaine variété, et la critique doit en tenir compte). — H. DE JONGH. La Faculté de théologie de l'Université de Louvain au XVe siècle et au commencement du XVIe (étudie d'après les sources ses débuts, son organisation et son enseignement). = C.-rendus : *G. Gromer*. Die Laienbeicht im Mittelalter (esquisse l'histoire de cette institution depuis ses origines jusqu'à sa disparition dans les temps modernes. Documentation abondante). — *Th. Granderath*. Histoire du concile du Vatican (t. II; révélations peu flatteuses pour certains prélats adversaires de l'infaillibilité). — *Khevenhüller* et *Schlitter*. Aus der zeit Maria Theresias. Tugebuch des Fursten Khevenhüller (beaucoup de détails sur les intrigues de la cour). — *M. de Wulf*. Histoire de la philosophie en Belgique (intéressant, mais insuffisant au point de vue bibliographique). — *A. Van de. Velde*. Les anciennes corporations des charpentiers et ébénistes de la ville de Bruges (d'après les documents contemporains).

58. — Revue générale de Belgique. 1910, n° 2. — J. MÉLOT. Voltaire à Bruxelles (détails inédits). — C. BUFFIN. Le 23 septembre 1830, d'après les souvenirs du général Capiaumont (épisode de la révolution belge raconté par un des acteurs). = N° 4. C. WŒSTE. Le prince de Bulow (cherche à démontrer que le chancelier a surtout pratiqué une politique d'expédients). — Baron DE BORCHGRAVE. Le Dr Carl Lueger (intéressante étude sur l'histoire des partis en Autriche durant les trente dernières années et sur l'œuvre municipale du célèbre bourgmestre de Vienne depuis 1897). = N° 6. B. DE FRANQUEVILLE. Léon XIII et la Belgique pendant la lutte scolaire, 1878-80 (1re partie d'un exposé de la diplomatie pontificale aux prises avec le cabinet frère Orban).

GRANDE-BRETAGNE.

59. — The Athenæum. 1910, 13 août. — *Rhodes*. A descriptive catalogue of the mss. in the library of Corpus Christi College, Cambridge; 2e partie : nos 101-156. = 20 août. *Rooseboom*. The scottish staple in the Netherlands (intéressant). — Calendar of the Close rolls preserved in the P. Record Office. Edward III, vol. XI, 1360-1364. — *Hill*. Historical roman coins (important). — Medallic illustrations of the history of Great-Britain and Ireland (contient 120 reproductions de médailles de 1695 à 1698; publié aux frais du Brit. Mus.). = 27 août. *Bayley*. The civil war in Dorset (admirable compilation, qui se propose de dire tout ce qu'on peut savoir sur tout le détail de cette guerre). — *Broxnap*. The great civil war in Lancashire (excellent; l'auteur, qui connaît à fond les détails du sujet, sait choisir entre eux;

il ne dit que l'essentiel). — *Winternitz*. General index to the names and subject-matter of the Sacred books of the East (ce vol., le 15e et dernier de la série des *Sacred books of the East*. Très important pour l'étude des religions non chrétiennes de l'Orient). = 3 sept. *A. Fr. Steuart*. News letters of 1715-1716 (lettres privées qui font connaître quelques menus faits sur le soulèvement des Jacobites en 1715). — *F. L. Petre*. Simon Bolivar, « El libertador » (compilation intéressante, mais qui est fort loin d'épuiser le sujet). = 10 sept. *Ch. Dawson*. History of Hastings castle (bonne étude archéologique et historique. L'auteur a en outre recueilli, mis en bon ordre et bien commenté les récits des chroniqueurs relatifs à la bataille de Hastings). — *H. F. Berry*. Statutes and ordinances and acts of the Parliament of Ireland. King John to Henry V. Statute rolls of the Parliament of Ireland. Henry VI (très important recueil de textes). = 24 sept. *Ward* et *Waller*. Cambridge history of english literature. Vol. V-VI : the drama to 1642 (compilation remarquable, excellente par endroits, avec une très utile bibliographie). — *Houtsma*, *Arnold* et *Schaade*. The Encyclopedia of Islam, nos V-VI. — *Hamel*. An eighteenth century marquise; a study of Émilie du Châtelet und her times (bon).

60. — The Nineteenth Century. 1910, août. — DUTHIE. Les femmes d'après la correspondance des Paston (montre l'influence exercée par la femme dans la bourgeoisie au XVe s.). — Lady PAGET. A mariage royal (mariage du prince de Galles, le futur Édouard VII, avec la fille du prince royal de Danemark; Lady Paget fut mêlée très directement aux premiers pourparlers). — W. S. LILLY. Le cardinal Vaughan (à propos de sa biographie récemment publiée par J. G. Snead-Cox).

61. — Edinburgh Review. T. CCXI, janv.-avril 1910. — Lorenzo de Medici (M. Horsburgh, le dernier biographe de Laurent de Médicis, a écrit un ouvrage très complet, dont les détails sont admirables, mais dont l'ensemble est un peu trop touffu. Le brillant livre de M. Armstrong, sur Laurent, pour la série des *Heroes of the Nations*, condense tout l'essentiel du sujet. Et les deux gros volumes du colonel Young, *The Medici*, sont un excellent résumé de l'histoire de cette famille). — Pitt et la Triple Alliance, 1788-1791 (Angleterre, Hollande, Prusse. D'après des documents inédits, notamment la Correspondance de l'ambassadeur Ewart à Berlin, dont le frère était l'associé du père de Gladstone. A la veille de la Révolution, la France paraissait tout influente en Europe, et, la Prusse s'humiliant devant elle, un ministre anglais écrivait ces lignes qui nous donnent fort à réfléchir aujourd'hui : « C'est une attitude lâche et dangereuse pour un grand pays de vivre dans l'appréhension continue de froisser une puissance qui ne sera jamais une alliée cordiale et n'inclinera jamais à rien accor-

der en échange de cette soumission complaisante, n'ayant d'autre objet que de maintenir le pays adverse dans la paix pour assurer son propre avantage »). — Le Referendum (montre les difficultés énormes de greffer le referendum sur la constitution anglaise; mais la plupart des critiques dont il est ici l'objet se retournent contre la démocratie. En tout cas, l'institution nouvelle ne se prête guère à l'impérialisme et suppose le *Home-Rule* d'abord établi non seulement en Irlande, mais en Écosse et dans le pays de Galles). — La tyrannie du Nil (dans un précédent article, l'auteur avait essayé de prouver que l'art égyptien et aussi la religion, la science, la littérature du pays étaient demeurés immuables, comme si l'intelligence du peuple s'était figée brusquement. Il s'efforce de démontrer maintenant que cette fixité tient en grande partie à l'action automatique du Nil, qui, pareillement au Tigre et à l'Euphrate, donnant aux populations riveraines leur provende assurée, les dispensait de tout effort d'esprit. « L'art du Nil ou de l'Euphrate est l'art d'une époque enfantine ou primitive; non pas d'un âge enfantin que le peuple traverse, mais d'un âge enfantin où il le fixe »). — Le gouverneur Pitt (le fameux gouverneur de Madras, grand-père de Lord Chatham, et qui apporta en Europe le célèbre diamant *le Régent*. Détails curieux sur la Compagnie des Indes). — L'Empire libéral (critique du dernier volume d'Émile Ollivier). — L'œuvre de réforme : Mary Wollstonecraft, Caroline Norton (la femme de Godwin et l'amie de Lord Melbourne, qui ont travaillé, toutes les deux, à l'amélioration du sort des femmes, malgré quantité de péripéties dans leur existence intime). — Le paysan anglais (d'après des études récentes, surtout l'excellente Histoire du travailleur agricole en Angleterre, par le Dr Hasbach, de l'Université de Kiel. C'est vers la fin du XIIe siècle que le régime agricole de l'Angleterre atteignit sa forme la plus « harmonieuse » et la mieux équilibrée. Le sort du travailleur journalier commença de décliner de 1200 à 1350, « sous l'influence de causes à la fois économiques et politiques »; puis, aux XVIIIe-XIXe siècles, sa situation devint lamentable. On s'efforce de l'améliorer en se rapprochant du régime d'autrefois et en rendant à l'ouvrier quelque attache personnelle avec le sol qu'il cultive. A noter que, déjà au XIVe siècle, on s'effrayait du dépeuplement des campagnes au profit des villes). — Un siècle de la vie écossaise (l'Écosse, de la fin du XVIIIe siècle au milieu du XIXe : réimpression des mémoires du doyen Ramsay, de Lord Cockburn, etc. L'horreur causée par les méfaits de la Révolution française avait amené en Angleterre une violente réaction et en Écosse une sorte de terreur blanche). — Oliver Wendell Holmes (à l'occasion de son centenaire). — Histoires de la Révolution française (le t. VIII de la grande *Histoire moderne*, de Cambridge, et les monographies d'Hilaire Belloc sur Danton, Robespierre, Marie-Antoinette. Estime que le mouvement révolutionnaire a commencé bien avant la Révolution, qui représente seulement, dans

le cours des événements, ce qu'est la grande cataracte Victoria pour le cours du Zambèse). — La Crète de Minos (les fouilles de M. Evans. Résultats acquis pour l'histoire de la civilisation).

62. — Quarterly Review. T. CCXII, janv.-avril 1910. — Byron et Bonaparte (malgré le titre de cet article, il y est à peine question de Bonaparte, et seulement parce que l'ami de Byron, Hobhouse, lord Broughton, dont on analyse ici les Mémoires au sujet du poète, fut lui-même un fervent bonapartiste, qui publia, dès 1816, deux volumes sur Napoléon, de l'île d'Elbe à Waterloo. Quant à ses Mémoires, fort intéressants, on en avait, en 1865, imprimé cinq volumes non mis dans le commerce. Aujourd'hui, la fille de lord Byron, lady Dorchester, vient d'extraire de cet ouvrage deux volumes à l'adresse du grand public, et nous ne saurions trop souhaiter que le reste soit mis bientôt à la disposition générale des lecteurs). — Les Archives nationales (nécessité pour l'Angleterre d'une organisation des Archives et d'une École des chartes pareilles à celles qui existent en France, et qui ont, du reste, exercé une si grande influence sur le monde savant dans le reste de l'Europe). — Jacopone DE TODI. Le poète du *Stabat Mater* (d'après les ouvrages récents d'Alvi et de Brugnoli. Une petite erreur liturgique dans cet article. Le *Stabat* ne se chante pas d'ordinaire à la messe, chez les catholiques, mais seulement au salut, ou dans quelques exercices pieux durant le temps de la Passion). — BURNEY. La vieille Jérusalem (nombreux ouvrages nouveaux de Merrill, Paton, Conder, Caldecott, Sanday, Wilson, Knutzon, Kittel, Mommert, et surtout le très important et très complet livre du Dr George Adam Smith. Maintient l'emplacement de Sion, de la vieille cité de David et de Salomon, sur la colline d'Ophel, au sud du Haram actuel). — Sir H. JOHNSTON. Le réveil de l'indigène (difficultés que rencontreront les Européens dans leurs relations présentes avec les peuples de races étrangères. L'auteur déclare que la victoire des Japonais « marque le premier recul de la race caucasienne depuis l'époque néolithique, et le premier échec des chrétiens depuis la délivrance de Vienne », double observation plutôt contradictoire, puisqu'elle reconnaît implicitement que dès avant le XVIIe siècle, les chrétiens de race blanche avaient reculé devant les Arabes, les Mongols et les Turcs). — W. LILLY. La démocratie en Suisse (l'histoire et la constitution présente de la Confédération. Grand éloge de la Suisse démocratique, « en somme, la plus heureuse démocratie du monde. » Mais, peut-être, dans cet article, dissimule-t-on un peu trop le poids très lourd et parfois très dur dont elle pèse sur le citoyen. Il est vrai que, chaque canton demeurant souverain, en principe, avec des lois différentes, on peut, au besoin, changer de canton et chercher des conditions de vie plus favorables sans cesser d'être Suisse, chose impossible en France. Mais il est parfois à craindre aussi que cette diversité de législation n'entraîne le dédain de la légalité, comme il arrive aux États-Unis).

— Sir Charles DILKE. Avant et après le retour de l'île d'Elbe (important article. Avoue que l'Angleterre a subventionné les conspirations contre Bonaparte et reconnaît que Fouché était en relations avec le gouvernement anglais. « Le Cabinet britannique, qui aurait pu empêcher Napoléon de quitter l'île d'Elbe s'il l'avait voulu, croyait peut-être, comme il l'a toujours affirmé, que Napoléon débarquerait en Italie. Certains ministres n'étaient pas fâchés qu'il en courût le risque, qu'il ébranlât le trône des Bourbons et bouleversât la France même, ainsi que le souhaitait Metternich. La police des Bourbons allait jusqu'à penser que Metternich était en relations directes avec l'île d'Elbe, par l'intermédiaire de sa vieille amie, Caroline Murat. » Au fond, chacun des alliés se flattait d'effrayer les autres, en les menaçant de Napoléon). — Angus (histoire et chroniques du comté de Forfar et du pays de Dundee). — La société et la politique au XIXe siècle (la correspondance de la comtesse de Westmoreland, les mémoires de la duchesse de Dino, les souvenirs de lady Saint-Hélier. Les relations du monde et de la politique ont subi de grands changements. Les seules femmes qui prissent une part active à la politique des XVIIe et XVIIIe s. étaient les favorites de la cour, et leur puissance était reconnue. Au XIXe s., leur influence, sinon leur pouvoir, passe aux mains des épouses et des sœurs des politiciens. Savoir si les femmes conserveront cette influence est affaire d'appréciation; mais il semble que leur action tende plutôt à se développer »). — Miss BELL. Un palais dans le désert de Syrie (les ruines de Kheidar). — Stanley LANE-POOLE. L'Inde au XVIIe siècle (les Mémoires de Manucci). — La Grèce et le roi Georges (vive critique de la politique du roi de Grèce et de l'esprit de son peuple : « Aujourd'hui, la Grèce a perdu sa caste dans le monde des nations. Comme facteur politique, personne, ami ou ennemi, ne tient plus compte de son existence »). — A. V. DICEY. Le referendum et ses critiques (grande admiration pour le referendum tel qu'il fonctionne en Suisse; demande son introduction en Angleterre.)

GRÈCE.

63. — Νέος Ἑλληνομνήμων (publ. par Spyr. P. Lambros). T. VI, 1909, n° 2. — L'anthologie du ms. de Paris, supp. gr. 134 (fragments historiques anonymes relatifs à l'antiquité grecque, placés à la suite d'extraits de Diogène Laerce). — Diplôme du patriarche de Constantinople Nil en faveur du monastère de Leucousiade (Bibl. nat., supp. gr. 1281. Daté de 1383. Le monastère est situé περὶ τὴν Βλαχίαν, en Thessalie, et il est question dans le diplôme de Romains, Serbes et Albanais). — A propos de Poliphant (localité citée par le Livre de la Conqueste et identifiée à Polyphengos, l'ancienne Phlious). — Deux discours sur Mazeppa (d'après un ms. du monastère de Panteleïmon au mont Athos, simple exercice de rhétorique). — Nouveaux peintres

grecs antérieurs à la prise de Constantinople (voy. *Neos Hellenomn.*, V, 270-289). — Note autographe de Marc Botzaris. — Léon (VI) et Alexandre collègues à l'empire (aux arguments déjà réunis, *Byz. Zeit.*, IV, 92, Lambros ajoute le témoignage de la date du Cod. Marcian. 808, écrit en 905). = N° 3. L'Iliade de la cassette (Plut. Alex., 8. La cassette où Alexandre enfermait sa précieuse édition de l'Iliade aurait été une tige de férule, νάρθηξ, vidée préalablement et dont la forme convenait aux rouleaux de papyrus). — Documents de l'histoire grecque du moyen âge dans les archives espagnoles (contribution nouvelle à l'histoire de Constance de Hohenstaufen, fille de Frédéric II et veuve de l'empereur Jean Vatatzès, réfugiée en Aragon. Voy. *Rev. hist.*, LXXXVII, 347). — Réponse à une question sur la chronique de Panaretos (voy. *Neos Hellenomn.*, IV, 257-295. Ce chroniqueur de Trébizonde ne vivait plus à la fin du XIVe s. et il est impossible de savoir qui a achevé sa chronique). — Diplôme du patriarche Sophronios en faveur du monastère des Taxiarques près d'Ægion (1775). — Maroulla de Lemnos (c'est en 1477-78 qu'il faut placer l'épisode de la défense de Lemnos contre les Turcs par la jeune héroïne dont parlent les sources vénitiennes et dont Lambros retrouve la trace dans un poème latin du jésuite Dondini publié en 1669). — La Sainte-Montagne et les Catalans (sauvegarde accordée aux moines de l'Athos d'après une lettre de 1308 adressée, par ordre de Jacques II d'Aragon, au médecin royal Arnaldo de Villanova; les moines n'en eurent pas moins à souffrir des déprédations des Catalans, comme le prouve la biographie anonyme de l'higoumène serbe de Chiliandariou).

ITALIE.

64. — Rivista di storia antica. T. XIII, n° 2, 1910. — Carlo-Maria PATRONO. Études byzantines : des conflits entre l'empereur Maurice Tibère et le pape Grégoire le Grand (fin : les protestations du pape contre le titre de patriarche œcuménique pris par l'évêque de Constantinople). — P. BONFANTE. Les affinités juridiques entre les Grecs et les Romains (fin : le *testamentum* des Romains diffère radicalement de la διαθήκη des Grecs. L'auteur termine son article en affirmant contre De Sanctis qu'il y a de profondes divergences entre les institutions grecques et les institutions romaines). — G. POCHETTINO. La fondation de Sybaris (par les Achéens vers 720). — Giovanni COSTA. La chronologie romaine préflavienne (la liste consulaire et le calendrier romain; les divergences chronologiques des listes consulaires. A suivre). = C.-rendu : *Emilio Costa.* Storia delle fonti del diritto romano (utile).

65. — Archivio storico per le provincie napoletane. T. XXXIV, 1909, n° 1. — B. CROCE. Lettres inédites de Pietro Colletta à Giuseppe Poerio (suite aux nos 2 et 3). — F. NICOLINI. Bibliographie de

Giannone (historien napolitain, 1676-1748; suite aux nos 2 et 3). = No 2. R. Bevere. La seigneurie de Florence aux mains de Charles, fils du roi Robert, pendant les années 1326 et 1327; documents angevins des archives de Naples (suite ici et au no 3 : documents). — E. Jallonghi. Les troupes de Bourbon et les Français du Mont-Cassin, 1796-99 (épisode de la résistance de Ferdinand IV de Bourbon, roi de Naples, à l'invasion française). — P. Egidi. Charles Ier d'Anjou et l'abbaye de S. Maria della Vittoria près Scurcola. — M. Schipa. Le peuple de Naples de 1495 à 1522. Curiosités historiques (suite au no 3. Étude des privilèges concédés le 28 juin 1496 par Ferdinand II de Naples au menu peuple de la cité auquel il était redevable de la reprise de son royaume sur Charles VIII de France; privilèges concédés le 26 oct. 1496 par le roi Frédéric de Naples; conflits entre le peuple et le souverain, 1497-1498; privilèges royaux de 1498-1499; capitulations de 1501 et 1503). = C.-rendu : *Faraglia*. Storia della lotta tra Alfonso V d'Aragona e Renato d'Angiò (très documenté, mais l'auteur a peu utilisé les recherches des historiens modernes). = No 3. A. de Francesco. Origines et développement du régime féodal dans le pays de Molise, jusqu'à la fin de la domination normande (1o époque de la domination lombarde : formation du domaine du monastère de S. Vicenzo al Volturno, 703-1071). — P. Fedele. L'étendard de Lépante (est conservé aujourd'hui dans la cathédrale de Tolède). = No 4, 1909. R. Bevere. L'occupation de la seigneurie de Florence par Charles, fils du roi Robert, pendant les années 1326 et 1327 (suite : analyse de documents tirés des archives de Naples, datés de février et mars 1327). — A. de Francesco. Origines et développement de la féodalité dans le pays de Molise jusqu'à la chute de la domination normande (suite : le comté lombard de Venafro, 954-1123; le comté lombard d'Isernia, 964-1064); le comté lombard de Larino, 976-1060; la terre de Borrello, 977-1109). — M. Schipa. Le peuple de Naples de 1495 à 1522 (fin). — R. Trifone. La famille napolitaine au temps du duché (intéressante étude sur la condition juridique de la famille à Naples jusqu'au XIe siècle, faite à l'aide des documents recueillis par Carpasso dans les *Monumenta ad Neapolitani Ducatus historiam pertinentia;* à suivre). — P. Egidi. Charles Ier d'Anjou et l'abbaye de Santa Maria della Vittoria près de Scurcola (suite; la fabrique de l'abbaye; curieuses remarques sur les salaires des ouvriers). — F. Nicolini. Bibliographie de P. Giannone (suite). = C.-rendu : *G. Celidonio*. La diocesi di Valva e Sulmona; vol. I : Le origini cristiane (contient de judicieuses études hagiographiques).

66. — Cultura Moderna. T. III, 1910, janv. — Résurrection (programme de la revue : étude du mouvement scientifique religieux à l'étranger). = Févr. Pia Cremonini. Adolphe Harnack (brève biographie).

67. — Brixia Sacra. T. I, n° 1, 1910, janv. — Notre programme (étude de l'histoire ecclésiastique du diocèse de Brescia). — A.-M. Casoli. Les missions des Pères P. Segneri et G.-P. Pinamonti dans le diocèse de Brescia (1676; à suivre). — Paolo Guerrini. La cure et les archiprêtres de Corticelle (depuis les origines; à suivre). — A. Besutti. La visite apostolique de saint Charles-Borromée à Asola (1580; à suivre).

68. — Rivista storica benedettina. T. V, 1910, janv.-mars. — G. Salvi. L'« Insula Liguriae » et l'abbaye de S. Eugenio (historique de cette abbaye construite en 992 dans cette île, qui était située dans le diocèse de Savone). — F. Savio. S. Calocère et l'abbaye de S. Maria et S. Martino d'Albenga (réfutation de quelques légendes sur ce saint et son culte). — I. Schuster. Glanures sur Farfa (fin).

69. — Bulletin italien. T. X, n° 2, 1910. — P. Duhem. La tradition de Buridan et la science italienne au xvie s. (suite). — C. Dejob. Le politicien à Florence au xive et au xve siècle (suite; les périls de la fonction; les mœurs des politiciens : l'auteur essaie de les réhabiliter).

CHRONIQUE.

France. — Henry Harrisse est mort, le 13 mai 1910, à Paris, où il était né vers 1830. Il alla tout jeune aux États-Unis. Il fit ses études au Collège de South Carolina, dans la ville de Columbia, où il prit le grade de maître ès arts, et à l'Université de la Caroline du Nord, où il fit son droit. Établi à Chicago, il réussit peu dans la pratique du barreau et se rendit à New-York, où il entra dans l'étude d'un des principaux jurisconsultes de la ville. Vers 1864, il fit la connaissance de M. S. L. Barlow, de New-York, riche collectionneur, et prit un vif intérêt aux trésors bibliographiques qu'il possédait sur l'histoire primitive de l'Amérique, ce qui l'amena à publier sa monumentale *Bibliotheca americana vetustissima* (New-York, 1866). Il y décrivait 304 rares et importants livres relatifs à l'Amérique qui ont été publiés entre 1492 et 1551. Découragé de la froideur avec laquelle cet ouvrage fut accueilli dans son pays, il revint dans la ville où il était né, et il y passa le reste de sa vie. C'est à Paris qu'il publia un supplément à la *Bibliotheca* (1872); c'est un recueil de notes et de commentaires provenant de ses recherches dans les bibliothèques européennes.

Ayant fait fortune, paraît-il, comme avocat ou avoué de la colonie américaine à Paris et comme conseiller du Consulat américain, il commença par abandonner ses recherches sur l'Amérique et il consacra même deux années à l'étude de l'égyptologie sous la direction de Maspero. Puis, ramené, dit-on, à ses premières études par M. Barlow, il se proposa d'élucider les obscurs et troublants problèmes concernant la vie et les voyages de Colomb, des Cabot, d'A. Vespuce, des Cortereal. Sur ce terrain, il publia environ soixante-dix travaux, depuis de simples brochures jusqu'à de gros livres, qui ont été signalés chacun en son temps dans la présente *Revue*. Rappelons-en seulement quelques-uns. Ses *Notes pour servir à l'histoire, à la bibliographie et à la cartographie de la Nouvelle-France et des pays adjacents* (Paris, 1872) contiennent les titres de 187 publications parues entre 1545 et 1700, de 76 cartes inédites, de 111 autres qui avaient été gravées et de 460 documents. Ce volume est basé surtout sur les collections de la Bibliothèque nationale et du Dépôt des cartes de la Marine à Paris. Dans *Jean et Sébastien Cabot* (Paris, 1882), il publia les textes les plus corrects qu'on pût avoir des documents les plus importants relatifs à ces deux navigateurs. Plus tard parut en anglais un remaniement de ce livre, très développé pour la partie

narrative et critique, sous le titre : *John Cabot the Discoverer of North America, and Sebastian his son* (Londres, 1896). En 1884, Harrisse fit paraître son œuvre monumentale sur Colomb : *Christophe Colomb, son origine, sa vie, ses voyages, sa famille et ses descendants* (Paris, 2 vol.), qui fut le travail le plus considérable sur le sujet jusqu'à celui de M. Henri Vignaud, en cours de publication. D'égale importance est son *History of the discovery of North America* qui parut pour le 4e centenaire de Colomb (Londres, 1892) et dont on a dit que c'était « la plus importante contribution à l'histoire de la géographie de l'Amérique depuis l'*Examen critique* de Humboldt ». En 1895, il publia son *Americus Vespuccius* (Londres), où il établit au moins l'invraisemblance du voyage attribué à Vespuce en 1497. La *Diplomatic history of America, its first chapter, 1452-1494* (Londres, 1897), est une introduction à l'étude des relations diplomatiques où la découverte de l'Amérique entraîna les puissances européennes; il contient un examen des donations faites par le pape au Portugal en 1452, des bulles de démarcation et du traité de Tordesillas. La dernière grande œuvre de Harrisse fut la *Découverte et évolution cartographique de Terre-Neuve et des régions circonvoisines* (Paris, 1900).

Harrisse fut le collaborateur d'un grand nombre de revues françaises et étrangères; d'ailleurs, il ne se renferma pas dans le domaine de l'Amérique au temps des découvertes. On lui doit des études d'histoire économique, telles que son travail sur *la Banque de Saint-Georges à Gênes*, et de bibliographie littéraire et artistique, tels que son *Histoire du chevalier des Grieux et de Manon Lescaut* (Paris, 1877), ses recherches sur de Thou et l'abbé Prévost, son livre sur *Boilly, peintre, dessinateur et lithographe*.

L'œuvre de Harrisse vaut surtout par le côté critique. Son éducation et son expérience juridique lui avaient aiguisé l'esprit; il savait trouver les points faibles dans l'argumentation de ses adversaires et présenter habilement la sienne propre. Il avait un flair heureux dans les recherches qu'il faisait ou qu'il dirigeait pour son compte dans les archives et dans les bibliothèques. D'autre part, il faut bien dire que son caractère n'était pas exempt d'aspérités, qu'à une jalousie naturelle il joignait une confiance dans son propre mérite qui le portait à mépriser ceux qui travaillaient sur le même domaine que lui-même, à considérer leurs travaux comme basés totalement sur les siens propres, à manifester son aversion pour l'Amérique et les Américains, qu'il accusait, bien à tort du reste, de ne pas apprécier suffisamment ses œuvres. Il passa les dernières années de sa vie dans une retraite qui ressemblait à de l'isolement et prit les plus grandes précautions pour qu'on ignorât la date de sa mort et le jour de ses funérailles. Il disparut en effet après une longue maladie, sans qu'on en sût rien. — L.

— L'abbé V. Ermoni, qui a été notre collaborateur, est mort à Paris le 19 mars 1910. Il était né en 1858, à Omessa (Corse), et il était

entré dans la congrégation des Lazaristes en 1878. Il enseigna la philosophie au grand séminaire de Saint-Flour de 1884 à 1887; puis il devint professeur de théologie à la maison-mère des Lazaristes, rue de Sèvres. C'est à partir de ce temps qu'il s'appliqua sérieusement à l'étude des langues orientales, surtout de l'hébreu et du syriaque, aussi à l'histoire des dogmes chrétiens et à l'histoire de l'Église. Son livre, *De Leontio Byzantino et de ejus doctrina theologica* (1895), est une thèse de doctorat présentée à la Faculté de théologie de l'Institut catholique de Paris. Son étude sur *Saint Jean Damascène* (1904) mérite également d'être citée. L'érudition de l'abbé Ermoni était très étendue et l'esprit critique s'était développé en lui à mesure qu'il avait élargi le cercle de ses travaux et approfondi ses recherches historiques. C'était un travailleur infatigable et pendant longtemps il mena de front un enseignement très chargé et des études personnelles, avec des publications savantes. D'ailleurs théologien prudent, qu'on savait très ouvert, mais dont l'orthodoxie n'était point suspecte. Cependant il dut quitter sa congrégation en 1907, l'année de l'Encyclique *Pascendi dominici gregis* contre le modernisme. Il resta à Paris, écrivant pour vivre. La société religieuse à laquelle il avait donné le meilleur de son activité l'avait sans doute oublié. Il est mort à la peine, recueilli dans ses derniers jours à l'hôpital Saint-Joseph.

A. L.

— On a eu une belle et heureuse idée en commémorant les 10, 11 et 12 septembre dernier *le Millénaire de Cluny*, la vénérable abbaye, mère du plus puissant et du plus bienfaisant des ordres rattachés à la règle de saint Benoît, qui a, du Xe au XIIIe siècle, accompli dans la société du moyen âge une œuvre plus considérable encore que celle qu'accomplirent depuis le XIIIe siècle les Franciscains et les Dominicains. Les guerres de religion avaient déjà dispersé une partie des trésors d'art et de livres réunis à Cluny; la Révolution a amené la dilapidation de tout ce qui était resté ou avait été reconstitué, et la destruction de la plus grande et de la plus belle partie des magnifiques édifices qui constituaient l'abbaye. C'est dans ce qu'il en reste que fut tenu le congrès historique organisé par l'Académie de Mâcon et que se célébrèrent les fêtes religieuses auxquelles prirent part quatre archevêques, neuf évêques, dix abbés et deux prélats romains. C'est là aussi que se déroula un magnifique cortège historique auquel prirent part des représentants des premières familles du pays et représentant la réception à l'abbaye de Cluny par le pape Innocent IV de Blanche de Castille et de Louis IX. L'Institut de France était largement représenté à cette commémoration, à laquelle M. Léopold Delisle avait pris un intérêt tout particulier et qui fut placée pour ainsi dire sous l'invocation de sa mémoire. Un service solennel fut célébré par l'évêque d'Autun en son honneur. Aux vêpres pontificales du dimanche 11 septembre, Mgr Baudrillart, le recteur de l'Institut catholique de Paris, prononça un très long et remarquable discours sur « Cluny et

la papauté », où, tout en refusant à Cluny l'honneur d'avoir formé le moine Hildebrand, il montra dans l'ordre de Cluny l'initiateur et l'instrument le plus puissant de la réforme de l'Église aux XIe et XIIe siècles. Il a éloquemment rappelé les scènes de Canossa où l'indulgente intervention d'Hugues de Cluny obtint pour Henri IV un pardon qui devait être funeste à Grégoire VII. Au congrès, M. Bazin au nom de l'Académie française, M. Babelon au nom de l'Académie des inscriptions, M. Imbart de la Tour ont rappelé avec talent les services rendus par Cluny à l'Église et à la civilisation. M. Babelon a surtout insisté sur ce que l'art et les études savantes ont dû à Cluny; M. Imbart de la Tour a caractérisé avec un rare bonheur le rôle catholique, national, monacal et social de Cluny. Les passages de son discours sur la manière dont les Clunisiens ont compris l'idéal monastique et sur le caractère national de l'abbaye mère furent particulièrement remarquables. Dom Besse, qui représentait les Bénédictins, a rappelé que l'histoire de Cluny, à partir du milieu du XIIIe siècle, reste encore à écrire. Parmi les communications savantes qui furent faites ensuite au congrès, il faut signaler celles de l'abbé Terret sur l'art clunisien, du chanoine Pottier sur les relations entre Cluny et Moissac, de M. Lefèvre-Pontalis sur l'architecture clunisienne, de M. C. Jullian sur les camps de César de la région, de M. Houdaye sur l'administration rurale des moines. Des excursions à Saint-Point, à Berzé-le-Châtel, à Charlieu, à Paray-le-Monial ont contribué aussi à laisser à tous les participants de ces belles fêtes d'inoubliables souvenirs. — G. M.

— La jeune et active Société française de bibliographie vient de faire paraître un important travail de M. Henri Lemaître, sous-bibliothécaire à la Bibliothèque nationale, consacré au dépôt légal en France (*Histoire du dépôt légal;* 1re partie : *France*. Paris, Picard, LIV-130 p. in-8°). Obligatoire sous l'ancien régime, effectué par le libraire ou l'imprimeur et destiné à enrichir les collections royales, le dépôt, dès la suppression des corporations en 1791, devint facultatif et les auteurs furent simplement invités à remettre, dans un bureau de l'État, les œuvres sur lesquelles ils voulaient faire établir leurs droits. A ce régime libéral, les bibliothèques ne s'enrichirent pas. Le décret du 5 février 1810, — provoqué d'ailleurs surtout par des préoccupations de surveillance politique, — rétablit le dépôt obligatoire. A peu près régulièrement effectué pendant une quinzaine d'années, le dépôt légal fonctionna médiocrement après 1830; actuellement, il est trop souvent encore fait sans méthode. Depuis 1850, surtout, plusieurs projets de loi, — publiés dans l'étude de M. Lemaître, — ont pour objet la réforme de la législation; les congrès, les sociétés savantes, et en dernier lieu la Société française de bibliographie elle-même, ne cessent d'émettre des vœux, de formuler des réclamations. Il faut souhaiter que le présent volume, si documenté, ne soit pas simplement un numéro ajouté à la bibliographie du sujet, mais qu'il contribue à faire intervenir une solution depuis longtemps attendue.

— Académie des inscriptions et belles-lettres : le prix de Courcel (2,400 fr.) a été partagé également entre MM. Ferdinand Lot et Louis Halphen pour leur ouvrage *le Règne de Charles le Chauve* et M. Van den Essen pour son ouvrage *Études critiques et littéraires sur les vitæ des saints mérovingiens de l'ancienne Belgique.*

— Voici les questions qui figurent au programme de l'agrégation d'histoire pour le concours de 1911 : *Histoire ancienne.* I. La Chaldée et l'Assyrie, des origines à la prise de Babylone par Cyrus. — II. La Grèce, des origines à la fin des guerres médiques (479). — III. Histoire intérieure et extérieure de Rome, de la fin des guerres puniques à la mort d'Auguste. — *Histoire du moyen âge.* I. La papauté, depuis le commencement du ve siècle jusqu'à l'avènement de Grégoire VII. Expansion du christianisme pendant la même période. — II. Les Hohenstaufen. — III. Histoire intérieure et extérieure de la France sous les Valois, de 1328 à 1515. — *Histoire moderne et contemporaine.* I. Louis XIV. — II. La Prusse, histoire intérieure et extérieure, de 1786 à 1871. — III. Histoire intérieure et extérieure de la France, de 1789 à 1889.

Allemagne. — Adolf Michaelis, né à Kiel en 1835, était le neveu du célèbre professeur Otto Jahn qui, de bonne heure, exerça sur lui une profonde influence. Après des voyages d'études en Italie, en Grèce, en Angleterre, il enseigna à Kiel, à Greifswald et à Tubingue, puis, de 1872 à 1907, à la nouvelle Université de Strasbourg, où il fonda un Séminaire archéologique et un excellent musée de moulages. Michaelis a beaucoup écrit et secondé avec dévouement et désintéressement un grand nombre d'archéologues, tant en Allemagne qu'à l'étranger. Son ouvrage capital est une monographie du Parthénon (1871), à côté duquel se placent, par leur utilité et le savoir dont ils témoignent, ses *Ancient marbles in great Britain*, sa *Geschichte der archaeologischen Entdeckungen im XIX Jahrhundert* (aussi traduite en anglais) et les éditions successives qu'il donna du tome Ier, relatif à l'art antique, du *Handbuch der Kunstgeschichte* de Springer. Une précieuse série de mémoires concerne l'histoire des collations archéologiques de l'Italie et les anciens albums de dessins qui en fournissent les éléments. Michaelis publia aussi des textes, notamment la description de l'Acropole par Pausanias, avec un abondant commentaire, et le conte d'Éros et Psyché, conservé par Apulée. Pendant de longues années, il fut un des directeurs de l'Institut archéologique allemand ; il était membre correspondant de l'Académie des inscriptions, pour laquelle il rédigea en français son dernier mémoire, sur un plan vénitien d'Athènes récemment découvert à Venise. Avec lui disparaît un des représentants les plus autorisés de cette grande école illustrée par Otfried Müller et Otto Jahn, où la connaissance des monuments et des textes originaux marchait de pair. S. R.

— Les fêtes du centenaire de l'Université de Berlin ont été célébrées

brillamment les 11 et 12 octobre. Le nombre des invitations avait été strictement limité à une par Université, mais toutes les universités du monde, y compris celle de Tokio, y étaient représentées. Ces fêtes, d'un caractère surtout officiel et auxquelles l'Empereur a tenu à présider, ont débuté par un vrai coup de théâtre, auquel applaudira tout le monde savant. Dans le discours par lequel il a répondu au recteur M. Erich Schmidt, Guillaume II, dans un très beau langage, a annoncé que de généreux anonymes ont mis à sa disposition dix millions de marks pour créer sous son patronage une société destinée à créer et à entretenir des centres de recherches scientifiques purement désintéressées. Ces libéralités ne sont pas les seules que le centenaire ait provoquées. La municipalité de Berlin a donné à l'Université un fonds de 200,000 marks pour des bourses de voyages, et la veuve du poète von Wildenbruch a fait don des droits d'auteur sur les œuvres de son mari jusqu'à concurrence de 100,000 marks.

— M. Bruno Krusch, archiviste à Osnabrück, est nommé directeur des archives d'État à Hanovre.

— M. A. Brüning, directeur du musée westphalien à Münster, est nommé directeur du musée provincial à Hanovre.

— Sous la direction de MM. Schiemann, de Berlin, Gœtz, de Bonn, O. Hötzch, de Posen, H. Uebersberger, de Vienne, commence la publication d'une nouvelle revue consacrée spécialement à l'histoire de l'Europe orientale (*Zeitschrift für Osteuropaeische Geschichte*). Cette revue sera trimestrielle; les articles en français y seront reçus.

— On annonce la mort de Henri Sauerland, auteur d'importants recueils de textes relatifs à la région du Rhin et à la Lorraine et tirés des archives du Vatican.

Angleterre. — M. F. J. Amours est mort le 9 septembre, âgé de 69 ans, à Glasgow. On lui doit une remarquable édition de la chronique écossaise de Wyntoun. Le t. V avait paru en 1908; le t. VI, inachevé, doit contenir l'introduction et les notes. Il était un des hommes qui connaissaient le mieux l'histoire et la littérature de l'Écosse au moyen âge.

Autriche. — M. Émile Reisch, professeur d'archéologie classique à Vienne, a été nommé directeur de l'Institut archéologique autrichien.

— Julius Jung, professeur d'histoire ancienne, est mort à Prague. On cite surtout parmi ses travaux : *Fasten der provinz Dacien mit Beiträgen zur römischen Verwaltungsgeschichte*, *Römer und Romanen in den Donauländern.*

Cuba. — Une « Académie de l'histoire de Cuba » a été créée à la Havane par décret du 20 août 1910. Composée de 30 membres nommés par le gouvernement cubain, cette Académie s'occupera d'histoire et d'archéologie cubaines et publiera une revue.

Suisse. — L'historien zuricois Karl DAENDLIKER est mort le 14 septembre 1910, dans sa soixante-deuxième année. Élève de Büdinger et de Giesebrecht, il enseignait à l'École normale de Küssnacht depuis 1872 et était, depuis 1887, professeur extraordinaire d'histoire suisse à l'Université de Zurich. Son *Histoire de la Suisse*, en 3 vol. illustrés (Zurich, 1884-1887), est certainement la plus répandue et la plus populaire (dans le meilleur sens du mot) des histoires nationales destinées au public cultivé. Les mœurs et la civilisation y tiennent une grande place à côté des événements politiques. Déjà auparavant, Daendliker avait écrit, sous une forme plus abrégée, une *Histoire du peuple suisse* que Mme Jules Favre a traduite en français en 1879. Daendliker est encore l'auteur de travaux estimés sur l'histoire zuricoise. Par son enseignement, il a su développer chez les jeunes régents zuricois le goût des études historiques, et il a provoqué l'éclosion de toute une série de bonnes monographies locales, en vue desquelles il avait écrit un guide plein de conseils judicieux (*Ortsgeschichte und Heimatkunde in Wissenschaft und Schule*. Zurich, 1897). Les dernières années de sa vie ont été consacrées à cette *Histoire de la ville et du canton de Zurich*, dont nous avons signalé le début (1908) dans un récent Bulletin. Deux volumes ont paru, et l'on peut espérer que la préparation du troisième, qui devait embrasser le XVIIIe et le XIXe siècle, était suffisamment avancée pour que ce couronnement d'une carrière toute de travail et de dévouement ne demeure pas inachevé.

— Trois associations historiques de Suisse, la Société générale d'histoire, la Société des monuments historiques et la Société d'histoire de la Suisse romande, se sont rencontrées à Lausanne le 5 et le 6 septembre. La Société des monuments, dont l'actif comité dispose en fait des crédits que la Confédération destine chaque année à la conservation des monuments historiques, a entendu deux rapports spéciaux. M. O. SCHULTESS l'a mise au courant de l'état actuel des recherches relatives à la frontière de l'empire romain sur la rive suisse du Rhin, et M. W. CART, des travaux de la commission chargée de dresser la statistique des bronzes romains trouvés en Suisse. Elle a appris avec satisfaction que le gouvernement fédéral, en réponse à un vœu formulé depuis longtemps, prendra sous peu l'initiative d'un concordat intercantonal prévoyant des mesures communes pour la conservation des monuments historiques de la Suisse. Enfin elle a visité la belle cathédrale gothique de Lausanne, après avoir suivi l'exposé de M. l'architecte cantonal BRON sur les restaurations successives dont cet édifice a été l'objet, du moyen âge jusqu'à nos jours. On sait que Viollet-le-Duc fut l'inspirateur des travaux importants exécutés pendant le dernier tiers du XIXe siècle.

Dans une première séance, la Société générale d'histoire a décidé de se charger de la publication d'une seconde série, commençant en

1305, des *Acta pontificum helvetica* tirés des archives du Vatican, à la suite d'une entente avec l'Association populaire catholique de la Suisse, qui avait pris, il y a deux ans, l'initiative de cette entreprise.

Le château de Chillon, — dont la restauration strictement scientifique, dirigée par M. A. Naef, archéologue cantonal vaudois, a fait un monument d'histoire dans toute l'acception du terme, — a servi le 6 septembre de rendez-vous aux trois sociétés. Le rocher sur lequel il est bâti était occupé dès l'époque préhistorique. Au moyen âge, la forteresse des comtes de Savoie commandait la route qui, après avoir franchi les Alpes au Grand-Saint-Bernard ou au Simplon, conduisait les marchands italiens aux foires de Champagne, ou ramenait de Rome dans leur pays natal, par Avenches et le plateau suisse, les pèlerins allemands et scandinaves. La visite de Chillon fut admirablement préparée par une conférence de M. A. Naef sur les étapes successives de la construction du château. A la séance principale, tenue dans la salle des chevaliers, M. Ch. Gilliard a retracé le sort des « seigneurs et paysans dans la paroisse de Montreux », qui relevait en partie du domaine savoyard de Chillon. Enfin, le banquet fut servi dans la grande Salle de justice, où siégèrent jadis les baillis de Savoie, puis les baillis de Berne.

A côté du but scientifique qu'elle poursuit, la Société générale d'histoire, qui vient d'accomplir la soixante-dixième année de son existence, devait avoir, dans la pensée des hommes qui l'ont fondée à une époque où le particularisme cantonal était beaucoup plus fort qu'il ne l'est aujourd'hui, la mission d'unir plus étroitement, sur le terrain de l'histoire, les représentants des deux cultures principales qui se partagent la Suisse, en leur apprenant à se mieux connaître. Fidèle à la tradition pieusement conservée par son prédécesseur Georges de Wyss, le président actuel de la Société, M. le professeur Meyer von Knonau, n'a pas eu de peine à démontrer les avantages de ces liens personnels dans son discours d'ouverture, où il a fait revivre la figure sympathique de l'historien vaudois Louis Vulliemin, l'un des fondateurs de la Société et le continuateur, pour la Suisse romande, de l'histoire nationale de Jean de Muller. V. v. B.

NOUVELLES PUBLICATIONS FRANÇAISES

RELATIVES A L'HISTOIRE DE FRANCE.

(Sauf indications contraires, les volumes sont in-8° et édités à Paris.)

Documents. — Abbé *G. Arnaud d'Agnel*. Les comptes du roi René publiés d'après les originaux inédits. T. III. Picard, 517 p. — *R. Delachenal*. Chronique des règnes de Jean II et de Charles V. T. I : 1350-1364. (Publ. de la Soc. de l'Hist. de France.) Laurens, 352 p. — *E. Déprez*. Œuvres complètes

de Maximilien Robespierre. 1re partie : Robespierre à Arras. (Soc. des études robespierristes.) Leroux, 68 p. — *A. Fribourg.* Discours de Danton. Préface de G. Lanson. Hachette, XXXVIII-274 p. — *F. Japy.* Lettres d'un soldat à sa mère de 1849 à 1870. Champion, 296 p. — *A. de Boislisle, L. Lecestre* et *J. de Boislisle.* Mémoires de Saint-Simon. T. XXII. Hachette, 557 p. — *C. Stryenski.* Mesdames de France, filles de Louis XV. Documents inédits. Émile-Paul, VIII-354 p. — *A. Tausserat-Radel.* Papiers de Barthélemy, ambassadeur de France en Suisse, 1792-1797. T. VI. Alcan, XXXVIII-306 p.

Histoire locale. — Les franchises et la communauté d'Aiton (Savoie). Grenoble, J. Rey, 212 p. et plan. — *G. Bourgeois.* Un chirurgien ardennais au XVIIe siècle : Jean Bienaise. Reims, Matot, 87 p. — *L. Campion.* Statuts synodaux de l'église de Saint-Brieuc (1480-1507). Champion, 59 p. — Abbé *M. Chaillan.* Recherches historiques et archéologiques sur Gardane. Picard, 181 p., avec grav. — *P. Delarue.* Le clergé et le culte catholique en Bretagne pendant la Révolution; district de Dol. Rennes, Plihon et Hommay, 396 p. — *J. Depotler.* Le pays de Lallœu. Arras, Baron-Demiantte, 324 p., avec plan et grav. — *J. Fennebresque.* Versailles royal. Champion, VIII-282 p., avec grav. — *E. de Gigord.* Les jésuites d'Aubenas, 1601-1762. Picard, XX-504 p., avec grav., sceaux, fac-similé, carte et plan. — *A. Grosse-Duperon.* Le collège de Mayenne. Mayenne, Poirier, 227 p., avec plan, grav., fac-similé, portr. — *E. Longin.* Recueil de documents sur le Beaujolais à la fin du XVIe siècle. Lyon, Brun, XL-180 p.

Histoire générale. — *A. Chuquet.* Études d'histoire, 3e série. Fontemoing, 283 p. — *Crauffon.* Les premières responsabilités de 1870. Tulle, Crauffon, 107 p. — *L. Duchesne.* Les fastes épiscopaux de l'ancienne Gaule. T. II : Aquitaine et Lyonnaises, 2e éd. Fontemoing, 494 p. — Dom *Du Bourg.* Une extatique au XVIIe siècle. Jeanne-Marie Romne (1606-1670). Perrin, XIV-263 p. — *H. Fleischmann.* Marat et sa maîtresse. (« Les publications modernes ».) 187 p., avec ill. — *M. Kræll.* L'immunité franque. Rousseau, XXIII-363 p. — *S. Lami.* Dictionnaire des sculpteurs de l'École française au XVIIIe siècle. T. I. Champion, XII-441 p. — *H. Poulet.* Les volontaires de la Meurthe aux armées de la Révolution (levée de 1791). Berger-Levrault, 376 p. — *L. Teste.* Anatomie de la République (1820-1910). Librairie du XXe siècle, 488 p.

INDEX BIBLIOGRAPHIQUE

ANTIQUITÉ.

Bloch (*G.*). M. Aemilius Scaurus, 93.
Bouché-Leclercq. Leçons d'histoire romaine, 92.
Bouzeskoul. Histoire de la démocratie athénienne, 185.
Cumont (*Franz*). La théologie solaire du paganisme romain, 97.
— Recherches sur le manichéisme, t. I, 114.
— Le tombeau de saint Dasius de Durostorum, 118.
Desserteaux (*F.*). Études sur la formation historique de la *Capitis deminutio*, 96.
Kaufmann (*Carl*). Der Menastempel und die Heiligtümer von Karm Abu Mina in der ægypt. Mariutwüste, 117.
Kugener. Note sur l'inscription trilingue de Zebed, 119.
— Un traité astronomique et météorologique syriaque attribué à Denys l'Aréopagite, 119.
La Ville de Mirmont (*H. de*). L'astrologie chez les Gallo-Romains, 100.
Merlin (*A.*) et *Poinssot* (*L.*). Bronzes trouvés en mer près de Mahdia, 102.
Pallu de Lessert (*C.*). L'œuvre géographique d'Agrippa et d'Auguste, 95.
Strzygowski. Die sigmaförmige Tisch und der ælteste Typus des Refektoriums. Antike, Islam und Occident, 126.
Wallz (*René*). Vie de Sénèque, 94.

AUTRICHE.

Dopsch (*Alfons*). Die æltere Social- und Wirtschaftsverfassung der Alpen-Slaven, 191.
Fournier (*A.*). Wie wir zu Bosnien kamen, 192.

BRÉSIL.

Rojas (*Ricardo*). La restauracion nationalista. Informe sobre la educación, 192.

ESPAGNE.

Closeburn (général *Kirpatrick de*). Souvenirs de la dernière guerre carliste, 1872-76, 193.

ÉTATS-UNIS.

Kaskaskia records, 1778-1790, 193.
Klein (*Félix*). La séparation aux États-Unis, 194.

FRANCE.

Armaingaud (Dr). Montaigne pamphlétaire. Le Contr'Un, 376.
Arnaud d'Agnel (abbé *G.*). Les comptes du roi René, t. II et III, 355.
Aulard (*Alph.*). Études et leçons sur la Révolution française, 6e série, 137.
Baguenault de Puchesse. Voir *Catherine de Médicis*.
Ballet (Dr *Gilbert*). Histoire de la lèpre en France, t. I, 410.
Baliffol (*Louis*). Le roi Louis XIII à vingt ans, 378.
Beauséjour (*Gaston de*) et *Godard* (*Ch.*). Pesmes et ses seigneurs, 2e partie, 364.
Belle (*Edm.*). La Réforme à Dijon, 1535-1570, 395.
Bonnal (général *H.*). La vie militaire du maréchal Ney, 144.
Bord (*Gustave*). La conspiration révolutionnaire de 1789, 128.
Borrelli de Serres. Recherches sur divers services publics, t. III, 357.
Bossuet. Correspondance, t. II, 407.
Boulay de la Meurthe (comte). Correspondance du duc d'Enghien, t. III, 139.
Bourrilly (*V.-L.*). Le journal d'un bourgeois de Paris sous le règne de François Ier, 373.
Broglie (duc *de*) et *Vernier* (*Jules*). Correspondance inédite de François-Victor, duc de Broglie, maréchal de France, avec le prince Xavier de

Saxe, comte de Lusace, 1759-1761, 387.
Cart (*J.*). Le 10 août à Paris et le régiment des gardes suisses, 187.
Cartellieri (*Alex.*). Voir *Gui de Bazoches.*
— (*Otto*). Geschichte der Herzöge von Burgund, t. I, 363.
Catherine de Médicis. Lettres, publ. p. *Baguenault de Puchesse*, t. X, 374.
Chuquet (*Arthur*). Épisodes et portraits, 2e série, 186.
— Voir *Griois.*
Cirot (*Georges*). Recherches sur les Juifs espagnols et portugais à Bordeaux, 414.
Clémanceau (*Jos.*). Histoire de la guerre de la Vendée, 1793-1815, publ. p. l'abbé *F. Uzureau*, 136.
Conard (*Pierre*). Napoléon et la Catalogne, t. I, 142.
Daranatz (abbé *J.-B.*). Voir *Veillet* (*René*).
Daudet (*Ernest*). Voir *Esterhazy.*
Delachenal (*R.*). Chronique des règnes de Jean II et de Charles V, 353.
Delavaud (*L.*). Documents inédits sur le duc de Saint-Simon, 412.
Deniau (abbé). Histoire de la guerre de Vendée, publ. sous la direction de dom *Chamard*, 136.
Doucet (*René*). L'esprit public dans le département de la Vienne pendant la Révolution, 133.
Drouot (*Henri*). Un épisode de la Ligue à Dijon. L'affaire La Verne, 395.
Dubarat (abbé *V.*). Voir *Veillet* (*René*).
Duffour (abbé *J.*). Livre rouge du chapitre métropolitain de Sainte-Marie d'Auch, 2e partie, 356.
Esterhazy (comte *Valentin*). Nouvelles lettres à sa femme, 1792-1795, publ. p. *E. Daudet*, 133.
Estrée (*Paul d'*). Voir *Funck-Brentano.*
Faguet (*Émile*). Madame de Sévigné, 412.
Faure (*Claude*). Administration et histoire du comtat Venaissin, 361.
Fennebresque. Versailles royal, 413.
Funck-Brentano (*Fr.*) et *Paul d'Estrée.* Figaro et ses devanciers, 390.
— Voir *Rétif de La Bretonne.*
Fuzet (Mgr). Voir *Jouen* (chanoine).
Genestal. Le procès sur l'état de clerc aux XIIIe et XIVe s., 411.
Geoffroy de Grandmaison. Voir *La Forest* (comte *de*).
Godard (*Charles*). Le Conseil général de la Haute-Loire, le Directoire et l'administration départementale de 1790 à 1800, 134.
— Voir *Beauséjour* (*Gaston de*).
Grand-Carteret (*J.*). Voir *Rétif de La Bretonne.*
Griois (général). Mémoires, 1792-1822, publ. p. *A. Chuquet*, 143.
Gros (*Louis*). Le Parlement et la Ligue en Bourgogne, 395.
Guénin (*Eugène*). Premiers essais de colonisation. Les Français au Brésil et en Floride, 382.
Guérin (*Paul*). Recueil des documents concernant le Poitou contenus dans les Registres de la chancellerie de France, t. XI, 355.
Gui de Bazoches. Ex Guidonis de Bazochiis cronosgraphie libro septimo, publ. p. *Al. Cartellieri*, 185.
Guillois (*André*). Recherches sur les maîtres des requêtes de l'hôtel, 360.
Hamon (*Joseph*). La vie municipale dans les communes du canton de Passais pendant la Révolution, 135.
Hartmann (lieutenant-colonel *L.*). Les officiers de l'armée royale et la Révolution, 132.
Hauser (*Henri*). Études sur la Réforme française, 185.
Hayem (*Fernand*). Le maréchal d'Ancre et Léonora Galigaï, 378.
Hocquart de Turlot (*E.*). La conquête des communes, mai-juillet 1789, 127.
Hue (*Gustave*). Un complot de police sous le Consulat. La conspiration de Cerachi et Aréna, 138.
Hugues (*Pierre d'*). Voir *Schumacher* (*Gaspard*).
Jouen (chanoine). Comptes, devis et inventaires du manoir archiépiscopal de Rouen, avec une introd. hist. par Mgr *Fuzet*, 356.
Jullian (*C.*). Histoire de la Gaule, t. III, 98.
Kropotkine (*Pierre*). La grande Révolution, 1789-1793, 126.
Labande. Recueil des lettres de l'empereur Charles-Quint qui sont conservées dans les archives du palais de Monaco, 373.
Lachèvre (*Fréd.*). Le livre d'amour d'Hercule de Lacger, 412.
Lacombe (*Maurice*). Essai sur la coutume poitevine du mariage au début du XVe s., 410.
Lacour-Gayet (*G.*). La marine militaire de la France sous le règne de Louis XV, 388.
La Forest (comte *de*), ambassadeur en

Espagne. Correspondance, publ. p. *Geoffroy de Grandmaison*, t. IV, 142.
Lamouzèle (*Edm.*). Essai sur l'administration de la ville de Toulouse à la fin de l'ancien régime, 414.
Landry (*Adolphe*). Essai économique sur les mutations de monnaies dans l'ancienne France, 358.
Lanzac de Laborie (*L. de*). Paris sous Napoléon. Le monde des affaires et du travail, 147.
La Roncière (*Ch. de*). Histoire de la marine française, t. IV, 381.
Latreille (*C.*). L'opposition religieuse au Concordat de 1792 à 1803, 139.
Ledieu (*Alcius*). A la mémoire de M. Ernest Prarond, 1821-1909, 185.
Legrand-Girarde (général). Turenne en Alsace, 1674-75, 383.
Leguay (*Pierre*). La Sorbonne contemporaine, 189.
Lembey (*J.-F.*). Voir *Rozet* (*Albin*).
Le Moy (*A.*). Le Parlement en Bretagne et le pouvoir royal au XVIIIe s., 396.
Lenôtre (*Gustave*). Paris révolutionnaire, 4e série, 138.
Lot (*Henri*). Les deux généraux Ordener, 145.
Louis XI. Lettres, t. XI, publ. p. *B. de Mandrot*, 353.
Mandrot (*B. de*). Voir *Louis XI*.
Maréchal (Dr *Philippe*). Une cause célèbre au XVIIe s. Béatrix de Cusance, Caroline d'Autriche, Charles IV de Lorraine, 394.
Mareschal de Bièvre (comte *Gabriel*). Le marquis de Bièvre, 413.
Marichal (*Paul*). Voir *Turenne*.
Masson (*Frédéric*). Sur Napoléon, 140.
Mathiez (*Albert*). Le club des Cordeliers pendant la crise de Varennes et le massacre du Champ-de-Mars, 130.
Maugras (*Gaston*). Journal d'un étudiant (Edmond Géraud) pendant la Révolution, 129.
Murat (prince). Lettres et documents pour servir à l'histoire de Joachim Murat, 1767-1815, 146.
Pansier (D^r). Voir *Girard* (*Jos.*).
Pfister (*Ch.*). Histoire de Nancy, t. II, 391.
Pérouse (*Gabriel*). Georges Chastellain, 365.
Perrot (*Ernest*). Les cas royaux, 359.
Petit (*Ernest*). Ducs de Bourgogne de la maison de Valois, t. I : Philippe le Hardi, 363.
Picard (*Roger*). Les cahiers de 1789 et les classes ouvrières, 389.
Piépape (général *de*). Une petite-fille du Grand Condé : la duchesse du Maine, reine de Sceaux et conspiratrice, 387.
Pissard (*Hippolyte*). Essai sur la connaissance et la preuve des coutumes en justice, 360.
Plattard (*Jean*). L'œuvre de Rabelais, 412.
Prentout (*Henri*). Les Le Prestre, maçons caennais. Les maçons de la Renaissance à Caen, 412.
Rélif de La Bretonne. Aventures galantes des dames du XVIIIe s., publ. p. *J. Grand-Carteret*. Les Nuits révolutionnaires, publ. p. *Fr. Funck-Brentano*, 175.
Reure (chanoine *O.-C.*). La vie et les œuvres de Honoré d'Urfé, 377.
Rhodes (*Émile*). Les trompettes du roi, 413.
Richard (*Alfred*). Un diplomate poitevin au XVIe s. : Charles de Danzay, ambassadeur de France en Danemark, 375.
Rocheblave. Agrippa d'Aubigné, 377.
Roman (*J.*). Inventaire des sceaux de la collection des pièces originales du Cabinet des titres de la Bibliothèque nationale, 189.
Rouchon (*Ulysse*). Recherches sur les inondations de la Loire, 414.
Rozet (*Albin*) et *Lembey* (*J.-F.*). L'invasion de la France et le siège de Saint-Dizier par Charles-Quint en 1544, 374.
Sarrazin (*Albert*). Le bourreau de Jeanne d'Arc, 411.
Sautnier (*Frédéric*). Le Parlement en Bretagne, 396.
Sauzey (lieutenant-colonel). Les Allemands sous les aigles françaises, t. V : Nos alliés les Bavarois, 188.
Schumacher (*Gaspard*), capitaine aux Suisses de la garde royale. Journal et souvenirs, 1798-1830, publ. p. *P. d'Hugues*, 188.
Schwarz (*Georg*). Die Vorgeschichte des Feldzuges von 1796 in Italien, und die Gefechte von 10-15 April, 190.
Sepet (*Marius*). Louis XVI, étude historique, 388.
Stouff (*Louis*). Le livre des fiefs alsaciens mouvants de l'Autriche sous Catherine de Bourgogne, 411.
Stryienski (*Casimir*). Le XVIIIe s., 385.
Thomas (*Antoine*). Le comté de la Marche et le parlement de Poitiers, 398.
Thoumas (général). Les grands cavaliers du premier Empire, 3e série, 145.

Turenne (maréchal *de*). Mémoires, publ. p. *P. Marichal*, 382.
Uzureau (abbé *F.*). Andegaviana, 9e série, 187.
— Voir *Clémanceau*.
Vaissière (*Pierre de*). La mort du roi, 21 janvier 1793, 131.
— A. d'Aubigné. Histoire universelle, éd. *A. de Ruble*, t. X : Table des matières, 377.
Veillet (chanoine *René*). Recherches sur la ville et l'église de Bayonne, publ. p. l'abbé *V. Dubarat* et l'abbé *J.-B. Duranatz*, 178.
Vernier (*Jules*). Voir *Broglie* (duc *de*).
Vignes (*J.-B.-Maurice*). Histoire des doctrines sur l'impôt en France. Les origines et les destinées de la Dixme royale de Vauban, 384.
Vindry (*Fleury*). Les parlementaires français au XVIe s., 372.
Weill (commandant *H.*). Joachim Murat, roi de Naples, t. III-V, 147.

GRANDE-BRETAGNE.

Delavaud. Les origines norvégiennes des archipels écossais, 191.
Fisher (*H. A. L.*). Frederick William Maitland, 190.
Great roll (the) of the Pipe, 28 Henry II, publ. p. *Round*, 191, 415.
Jung (*Rud.*). Die englische Flüchtlings-Gemeinde in Frankfurt-am-Main, 416.
Little (*A. G.*). Tractatus fr. Thomae, vulge dicti de Eccleston, De adventu fratrum minorum in Angliam, 400.
Robinson (*Chalfant*). Was king Edward II a degenerate? 415.
Round (*J.-H.*). Voir Great roll of the Pipe.
Trenholme (*Edw. C.*). The story of Iona, 414.
Woodbine (*G. E.*). Four thirtheenth century law tracts, 408.

HONGRIE.

Békefi. L'Université de Pécs, 195.
Csánski. Arpad et les Arpadiens, 194.
Hodinka (*A.*). L'évêché grec-catholique de Munkacs, 198.
Kállay (*Benjamin*). Histoire du soulèvement serbe, 1807-1810, 199.
Mailáth (comte *Joseph de*). La Hongrie rurale, sociale et politique, 199.
Saussure (*César de*). Lettres de Turquie, 1730-1739, publ. p. *C. Thaly*, 198.
Szabó (*D.*). Histoire des diètes hongroises à l'époque de Louis II, 197.
Thaly (*Coloman*). Voir *Saussure* (*César de*).
Veress (*André*). Correspondance et actes du général Georges Basta, t. I : 1597-1602, 197.
Závodsky. Recueil des chartes de la famille Hédervváry, t. I, 195.

ITALIE.

Dauzat (*Albert*). L'Italie moderne, 200.
La Rocca (*Luigi*). Istruzioni al Marchese Falletti di Castagnola, vicerè di Sardegna, 1831-1835, 200.
Orsi (*Pietro*). L'Italia moderna, 200.
Trevelyan (*G. M.*). Garibaldi e la difesa della Repubblica romana, trad. p. *E. B. Dobelli*, 200.

ORIENT.

Adonc. L'Arménie à l'époque de Justinien, 118.
Andreades. Περὶ τῶν οἰκονομικῶν τοῦ Βυζαντίου, 112.
Aussaresses. L'armée byzantine à la fin du VIe s., 112.
Bousquet (*Georges*). Histoire du peuple bulgare, 182.
Caetani di Teano (*Leone*). Bisanzio e la chiesa orientale alla vigilia della invasione araba, 105.
— Causa della decadenzia dell' impero sassanida alla vigilia dell' invasione araba, 106.
Chapot. La frontière de l'Euphrate, 103.
De Meester (dom *Placide*). Voyage de deux Bénédictins aux monastères du mont Athos, 113.
Diehl (*Ch.*). Note sur deux inscriptions byzantines d'Ephèse, 111.
— Manuel d'art byzantin, 120.
— et *Le Tourneau*. Les mosaïques de Sainte-Sophie de Salonique, 124.
Djelal Essad Bey. Constantinople, 115.
Dowling. The patriarchate of Jerusalem, 201.
Draeseke. Analecta byzantina, 114.
Ebersold (*Jean*). Le Grand Palais de Constantinople et le Livre des cérémonies, 116.
— Sainte-Sophie de Constantinople, 116.
— Étude sur la topographie et les monuments de Constantinople, 117.
Ferrari (*Giannino*). Tre papiri inediti dell' età bizantina, 111.

Groh (*Fried.*). Der Zusammenbruch des Reiches Jerusalem, 1187-1189, 201.

Grossu (*Nic.*). Le bienheureux Théodore de Stoudion, 107.

Gurlitt (*Corn.*). Die Baukunst Konstantinopels, 114.

Heisenberg (*Aug.*). Nikolaos Mesarites, 110.

Hell (*Jos.*). Die Kultur der Araber, 201.

Imbert (*Paul*). La rénovation de l'empire ottoman, 202.

Jorga (*Nic.*). Geschichte des Osmanischen Reiches, 110.

Karolidès. Ἡ πόλις Ἀμόριον, 118.

Leuthold (*H.*). Untersuchungen zur ostgothischen Geschichte der Jahre 535-537, 103.

Marc (*Paul*). Corpus der griechischen Urkunden des Mittelalters und der neueren Zeit, 102.

Miller (*W.*). The Latins in the Levant, 1204-1566, 110.

Millet (*Gabriel*). Les Iconoclastes et la croix, 113.

— Monuments byzantins de Mistra, 126.

Musil (*Alois*). Arabia Petraea, 103.

Ouspenskij (*Th.*). L'octateuque de la bibliothèque du Sérail à Constantinople, 125.

Patrono (*C.*). Dei conflitti tra l'imperatore Maurizio Tiberio e il papa Gregorio Magno, 104.

Renauld (*E.*). Les mots latins dans la *Synopsis legum* et le *De legum nominibus* de Michel Psellos, 113.

Rodes (*Jean*). La Chine nouvelle, 202.

Schlumberger (*G.*). Monuments byzantins inédits, 120.

Tafrali. Sur les réparations faites au VIIe s. à l'église de Saint-Démétrius de Salonique, 125.

Vasiljevski (*B. G.*). Travaux sur l'histoire byzantine, 109.

Vogel (*Marie*) et *Gardthausen*. Die griechischen Schreiber des Mittelalters und der Renaissance, 120.

Vogt (*A.*). Basile Ier, empereur de Byzance, et la civilisation byzantine à la fin du IXe s., 107.

— La vie de saint Luc le Stylite, 113.

PAYS-BAS.

Bijdragen en Mededeelingen van het histor. genootschap te Utrecht, t. XXX, 203.

Blok (*P.-J.*). Venetiaansche berichten over de Nederlanden, 1600-1795, 164.

Blok (*P.-J.*). Geschichte der Niederlande, t. IV, 165.

Bussemaker (*Th.*). Archives ou correspondance inédite de la maison d'Orange-Nassau, 4e série, t. II : 1749-1755, 169.

Colenbrander (*H.-T.*). Ontstaan der grondwet. Bronnenverzamling, 169.

Dönges (*Carl*). Wilhelm der Schweiger und Nassau-Dillenburg, 162.

Du Chastel (comte *Adolphe*). Les Hollandais avant, pendant et après la Révolution de 1830, 204.

Gonnet (*C.-J.*). Briefwisselling tusschen de Gebroeders van der Goes, t. II : 1659-1668, 167.

Japikse. Brieven van Johan de Witt, t. II, 1658-1664, 166, 203.

Kernkamp. Baltische Archivalia, 161.

Knuttel. Acta der particuliere Synoden van Zuid-Holland, t. II, 166.

Kræmer. Archives ou correspondance inédite de la maison d'Orange-Nassau, 3e série, t. III : 1700-1702, 168.

Lasonder (*L.-W.*). Bijdrage tot de geschiedenis van de hooge vierschaar in Zeeland, 161.

Muller (*S.*). De reis van Jan Corneliz May, 1611-1612, 163.

POLOGNE.

Dmowski. La question polonaise, 204.

Sobieski (*Waclaw*). Polska a hugonoci po nocy sw. Bartlomieja, 376.

ROUMANIE.

Xénopol (*A.-D.*). Les Roumains, 205.

RUSSIE.

Akty, dokoumenty i materialy dla politicheskoi i bytovoi istorii 1812 goda, 159.

Akty izdavaïemyie Vilenskoï commissiei dla razbora drevnika aktov, 152.

Akty Koungourskago i Solikamskago ouiezdn. souda, 155.

Bogoslovski. Zemskoie samoupravlenié na sievérié v XVII véké, 152.

Borovsky (*S.*). Histoire du comitat de Borsod, t. I, 196.

Boumagui kabineta ministrov imperatritzy Anny Joannovny, 157.

Diakonov. K voprossou o krestianskoï poriadnoï zapici i slougiloï kabaly, 155.

Donskia diela, 155.
Doukhovnyia i dogovornyia gramoty kniaziei velikikh i oudielnykh, 151.
Dukmeyer. Korbs diarium itineris in Moscoviam, und Quellen die es ergænzen, 154.
Filippov. Journaly pravitelstvouioustchago Senata za 1737, 157.
Gœtz. Staat und Kirche in Altrussland, 988-1240, 119.
Grouchevski. Istoria Oukraïni, t. VII, 152.
Iakovlev. Namestnitchii goubnyia i zemskia oustavnyia gramoty Moskovskago gosoudarstva, 150.
— Bézoumnoié moltchanié, 153.
Istoria Rossii XIX véka, 160.
Kapterev. Patriarkh Nikon i tsar Alexei Mikhaïlovitch, 154.
Kiesewetter. Gorodovoié pologénié Ekateriny II 1785 goda, 157.
Klutchevski. Cours d'histoire de la Russie, t. IV, 155.
Lappo-Danilevski. Slougilyia kabaly pozdnieichago tipa, 155.
Leontovitch. Pravosposobnost litovsko-rousskoï chliakhty, 151.
Lubavski. K voprossou ob ogranitchenii politcheskikh prav pravoslavnykh kniazei, 151.
Moutioukine. Priezd inostrantzev v Moskovskoie gosoudarstvo, 154.
Nicolas Mikhailovitch (le grand-duc). Imperatzitza Elisaveta Alexeievna, souprouga imperatora Alexandra I, 158.
Pamiatniky drevniei rousskoï pismennosti otnossiachtcheisia k Smoutnomou Vremeni, 153.
Pavlov-Silvanski. Kniageskoïe khoziaïstvo XVI i pervoï poloviny XVI véka, 150.
— P. J. Pestel, 160.
Pitcheta. Litovsko polskiia ounii i otnochenié k nim litovsko rousskoï chliakhty, 151.
Pokrovski. Obstchestvennoïé dvigénié pri Alexandrie II, 1855-1881, 160.
Pressniakov. Kniajoïe pravo, 148.
Rojdestvenski. Iz istorii otmieny ourotchnykh let dla syska beglykh krestian v Mosk. gosoudarstve XVII v., 155.
Rousskaia istoritcheskaia biblioteka, t. XXVI, 155.
Rousskii biographitscheskii slovar, 159.
Semevski. Polititscheskia i sotsialnyia idiei dekabristov, 159.
Senatskii arkhiv, t. XII et XIII, 158.
Stchepkine. Poriadok prestolonasledia ou drevne-Norvejskikh konungov, 149.
Storogev. Monastyrskoïé zemlevladiénié na Vologdie po dannym 1627-30 godov, 153.
Stroiev. Bironovstchina i kabinet ministrov, 156.
Syromiatnikov. Polititcheskaia doctrina nakaza Pestela, 160.
Verkhovski. Nacielionnyia niedvigimyia imenia sv. sinoda, arkhiereiskikh domov i monastyriei pri preiemnikakh Petra Velikago, 157.
Vessetovski. Sem sborov zaprosnykh i piatinnykh dienieg v pervyie gody zarstvovania Mikhaïla Feodorovitcha, 153.
Viazemski. Verkhovnyi tainyi soret, 156.
Younakov. Troudy imp. roussk. voïenno-istoritcheskago obstchestva. Documenty Sievernoï voiny. Poltavaskoi periody, 156.

SUISSE.

Meyer (Dr *Joh.*). Die früheren Besitzer von Arenenberg, 206.
Plan (*Danielle*). Un Genevois d'autrefois : Henri-Albert Gosse, 1753-1816, 205.
Rott (*Edouard*). Histoire de la représentation diplomatique de la France auprès des cantons suisses, t. IV, 379.
Seitz (*Charles*). L'historien Niebuhr, citoyen de Genève, 205.

HISTOIRE DE L'ÉGLISE.

Allard (*P.*). Saint Sidoine Apollinaire, 101.
Bœhmer. Les Jésuites, avec une introd. par *G. Monod*, 365.
Brom (*Gisbert*). Guide aux archives du Vatican, 161.
Cans (*Albert*). L'organisation financière du clergé de France à l'époque de Louis XIV, 383.
Carlyle (*A. J.*). The political theory of the roman lawyers and the canonists, from the tenth to the thirteenth century, 170.
Fouqueray (le Père). Histoire de la Compagnie de Jésus en France, t. I, 366.
Girard (*Jos.*) et Dr *Pansier*. La cour temporelle d'Avignon aux XIVe et XVe s., 361.
Gütschow (*Else*). Innocenz III und England, 415.

Krehbieht (*Edw. B.*). The interdict, with special attention to the time of pape Innocent IV, 410.
Pastor (*L. von*). Geschichte der Pæpste seit dem Ausgang des Mittelalters, t. V, 174.

HISTOIRE GÉNÉRALE.

Bourgeois (*Émile*). La diplomatie secrète au XVIIIe s., t. II : la politique d'Albéroni, 386.
Driault (*Edouard*). Napoléon et l'Europe, 1800-1803, 141.
Firth (*Ch. H.*). The parallel between the english and american civil wars, 416.
Mnémon (*Stanislas*). La conspiration du cardinal Albéroni, La franc-maçonnerie et Stanislas Poniatowski, 387.
Schemann (*Ludvig*). Gobineaus Rassenwerk, 190.

TABLE DES MATIÈRES.

ARTICLES DE FOND.

Pages

CAVAILLÈS (Henri). Une fédération pyrénéenne sous l'ancien régime. Les traités de lies et de passeries . . 1, 241
ROUX (François-Charles). La Russie et la politique italienne de Napoléon III 35, 277

MÉLANGES ET DOCUMENTS.

GRISELLE (E.). Louis XIII et sa mère (*1re partie*). . . . 302
NOUAILLAC (J.). L'affaire de Mantoue en 1613. L'avis de Villeroy à Marie de Médicis (8 novembre 1613). . 63
ROUFF (Marcel). Une grève de gagne-deniers en 1786 à Paris 332

BULLETIN HISTORIQUE.

Nécrologie : Léopold Delisle, par Ch. BÉMONT 84
— Albert Vandal, par G. MONOD 348
Antiquité romaine, par J. TOUTAIN 92
Histoire byzantine (publications des années 1907-1910), par L. BRÉHIER 102
Histoire de France (fin du moyen âge), par Ch. PETIT-DUTAILLIS 353
— (époque moderne), par H. HAUSER 365
— (Révolution et Empire, *suite et fin*), par Rod. REUSS. 126
Histoire des Pays-Bas, par Th. BUSSEMAKER 161
Histoire de Russie (publications de l'année 1909), par G. GAUTIER. 148

COMPTES-RENDUS CRITIQUES.

BOSSUET. Correspondance. T. II et III (**H. Hauser**) . . 407
BOUSQUET (G.). Histoire du peuple bulgare (**L. Bréhier**) . 182
CARLYLE (R. W. et A. J.). A history of medieval political Theory in the West. T. II (**Paul Fournier**) . . 170
DUBARAT (abbé V.) et DARANATZ (abbé B.). Recherches sur la ville et sur l'église de Bayonne, manuscrit du chanoine Ph. Veillet (**Ch. Bémont**) 178

[SUPPLÉMENT AU NUMÉRO DE NOVEMBRE-DÉCEMBRE 1910.]

Pages

PASTOR (L. VON). Geschichte der Pæpste. T. V (**Pierre Bourdon**) 174
RÉTIF DE LA BRETONNE. Aventures galantes des dames du XVIIIe siècle. — Les nuits révolutionnaires (**G. Monod**) 176
THOMAS (A.). Le comté de la Marche et le parlement de Poitiers (**P. Boissonnade**) 398
WOODBINE (G. E.). Four thirteenth century law tracts (**Ch. Bémont**) 408

NOTES BIBLIOGRAPHIQUES.

Histoire de l'Antiquité (Louis BRÉHIER) 185
Histoire de l'église (Ch. BÉMONT) 410
Histoire d'Allemagne (Paul DARMSTÆDTER) 190
Histoire d'Autriche (P. DARMSTÆDTER, G. MONOD) . . . 191
Histoire du Brésil (G. MONOD) 192
Histoire d'Espagne (E. DRIAULT) 193
Histoire des États-Unis (E. DRIAULT) 193
Histoire de France (Ch. BÉMONT, H. HAUSER, G. MONOD, Ch. PETIT-DUTAILLIS, Rod. REUSS) 185, 410
Histoire de Grande-Bretagne (Ch. BÉMONT) 190, 414
Histoire de Hongrie (I. KONT, E. DRIAULT) 194
Histoire d'Italie (G. BOURGIN) 200
Histoire d'Orient (L. BRÉHIER, E. DRIAULT) 201
Histoire des Pays-Bas (A. WADDINGTON) 203
Histoire de Pologne (E. DRIAULT) 204
Histoire de Roumanie (G. MONOD) 205
Histoire de Suisse (E. DRIAULT, Rod. REUSS) 205

RECUEILS PÉRIODIQUES ET SOCIÉTÉS SAVANTES.

(Liste alphabétique par noms de pays.)

ALLEMAGNE ET AUTRICHE.

1. Archiv für Kulturgeschichte 223
2. Bonner Jahrbücher 224
3. Byzantinische Zeitschrift 225
4. Deutsche Rundschau 442
5. Forschungen zur Brandenb. und Preuss. Gesch. . . 227
6. Gœttingische gelehrte Anzeigen 227
7. Historische Vierteljahrschrift 226, 440
8. Historische Zeitschrift 441
9. Historisches Jahrbuch 226
10. Jahreshefte d. œsterreich. archæolog. Instituts in Wien. 228

Pages
11. Mitteilungen des Inst. für œster. Geschichtsforschung. 229
12. Neues Archiv 227
13. Zeitschrift für Brüdergeschichte 443

BELGIQUE.

1. Analecta Bollandiana 443
2. Analectes pour servir à l'hist. eccl. de la Belgique . . 444
3. Archives belges 444
4. Bulletin de la classe des lettres de l'Acad. royale de Belgique 444
5. Bulletin de la Commission royale d'hist. de Belgique . 445
6. Bulletin de la Soc. d'hist. et d'archéol. de Gand . . . 445
7. Bulletin de la Société royale belge de géographie . . 445
8. Bulletin de la Soc. scient. et litt. du Limbourg . . . 446
9. Leodium 446
10. Musée belge (le) 446
11. Publications de la sect. hist. de l'Inst. grand-ducal de Luxembourg 446
12. Revue de l'instruction publique en Belgique 447
13. Revue de l'Université de Bruxelles 447
14. Revue d'hist. eccl. de Louvain 447
15. Revue générale de Belgique 448
16. Tijdschrift voor bœk 446

ÉTATS-UNIS.

1. American historical review (the) 232

FRANCE.

1. Académie des inscriptions et belles-lettres 221, 419
2. Académie des sciences morales et politiques 221, 419
3. Annales de Bretagne 435
4. Annales de géographie. 212
5. Annales des sciences politiques 215, 419
6. Bibliographe moderne (le) 213, 435
7. Bulletin de Correspondance hellénique 423
8. Bulletin de la Soc. de l'histoire du protestantisme . . 422
9. Bulletin de la Soc. d'hist. et d'archéol. du VIIe arr. de Paris 438
10. Bulletin de la Soc. des Antiquaires de l'Ouest . . . 438
11. Bulletin hispanique. 212
12. Commission des doc. économiques de la Révolution . 427
13. Correspondant (le) 215, 430
14. Documents d'histoire 425
15. Études des Pères de la Cie de Jésus 421

Pages
16. Feuilles d'histoire 209, 417
17. Journal des Savants 209
18. Mémoire de la Société éduenne 222
19. Mercure de France (le). 432
20. Nouvelle Revue historique de droit français et étranger. 420
21. Polybiblion 427
22. Province du Maine (la). 437
23. Recueil de la Comm. des arts de la Charente-Inférieure. 436
24. Révolution française (la) 212, 426
25. Revue (la) 217, 432
26. Revue archéologique 213
27. Revue critique d'histoire et de littérature 208, 428
28. Revue d'Alsace 439
29. Revue de Bretagne 436
30. Revue de Gascogne. 222
31. Revue de l'Agenais 223
32. Revue de l'histoire des religions 214
33. Revue de Paris (la) 218, 430
34. Revue des Deux Mondes 219, 429
35. Revue des études anciennes. 212, 422
36. Revue des études historiques 207
37. Revue des Pyrénées 438
38. Revue des questions historiques 207
39. Revue d'histoire de Lyon. 437
40. Revue d'hist. moderne et contemporaine 423
41. Revue d'histoire rédigée à l'État-major 215, 420
42. Revue du Midi 438
43. Revue Fénelon 425
44. Revue générale du droit 420
45. Revue hebdomadaire 433
46. Revue historique de Bordeaux 435
47. Revue historique et archéologique du Maine 437
48. Revue savoisienne 439
49. Romania 213
50. Société nationale des Antiquaires de France 221

GRANDE-BRETAGNE.

1. Athenæum (the) 231, 448
2. Edinburgh Review 449
3. English historical review (the) 229
4. Nineteenth Century (the) 449
5. Quarterly Review 451

GRÈCE.

1. Νέος Ἑλληνομνήμων. 452

ITALIE.

Pages
1. Archivio storico per le provincie napoletane 453
2. Brixia sacra 455
3. Bulletin italien 455
4. Cultura moderna. 454
5. Rivista di Storia antica 453
6. Rivista storica benedettina 455

CHRONIQUE.

Allemagne (L. Bréhier, S. Reinach) 237, 460
Angleterre 237, 461
Autriche. 461
Belgique. 238
Cuba 461
France (L. Bréhier, A. Loisy) 235, 456
Suisse (Van Berchem) 239, 462
Nouvelles publications françaises. 239, 463

Index bibliographique 465

L'un des propriétaires-gérants, G. Monod.

Nogent-le-Rotrou, imprimerie Daupeley-Gouverneur.

BINDING SECT. JUL 12 1967

D
1
R6
t.105

Revue historique

PLEASE DO NOT REMOVE
CARDS OR SLIPS FROM THIS POCKET

UNIVERSITY OF TORONTO LIBRARY